This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 402626

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BX
3001
.R45

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE BÉNÉDICTINE.

TOME XVI. — 1899.

Digitized by Google

La Revue Bénédictine paraît le 1er de chaque mois, en livraisons de 48 pages, avec couverture imprimée. Elle forme par an un volume de 576 pages. Le titre et la table des matières sont envoyés avec la livraison de janvier.

Le recouvrement se fait par quittances postales, qui sont présentées après réception de la première livraison.

Pour tout ce qui concerne la *rédaction* et l'*administration*, s'adresser à l'abbaye de Maredsous (province de Namur).

Prix de l'abonnement.

Pour la Belgique. ... ... fr. 5 00
Pour l'étranger (Union postale). ... ... fr. 6 00
Pour les pays ne faisant pas partie de l'Union postale 5 fr., le port en sus.

Digitized by Google

REVUE

BÉNÉDICTINE

SEIZIÈME ANNÉE.

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique.

1899.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE P. PLACIDE BRAUN

BÉNÉDICTIN DE ST-ULRIC D'AUGSBOURG.

(1756-1829.)

CE n'est pas sans un serrement de cœur que l'annaliste de l'ordre bénédictin assiste à la sécularisation aussi perfide que radicale des monastères de l'Allemagne du sud, qui s'opéra au commencement de ce siècle. La plupart de ces monastères se trouvaient dans un état prospère ; la discipline y était régulière, les sciences y étaient généralement florissantes. L'histoire de ces maisons se confondait avec celle du pays, auquel elles avaient procuré le bienfait de la civilisation chrétienne. Un trait de plume avait suffi ; le 25 février 1803 la diète de Ratisbonne décrétait la sécularisation générale des corporations religieuses, dont les biens devaient servir à compenser les princes allemands pour les territoires de la rive gauche du Rhin abandonnés à la France. Les princes catholiques comme les princes protestants prirent une part égale à cette spoliation ; le patrimoine séculier de l'Église et des pauvres était supprimé et incorporé aux domaines de l'État.

Cette suppression totale et violente jetait sur le pavé des centaines de religieux. La plupart entrèrent dans le ministère paroissial ou dans l'enseignement. Parmi eux il se trouvait des hommes distingués par leur science et leur vertu, des hommes qui imposaient le respect par la dignité de leur caractère, et dont la mémoire reste entourée comme d'une auréole de vénération. Ils sont la justification la plus éloquente et l'apologie la plus complète de l'ordre auquel ils ont appartenu comme de la maison qui les a nourris. Leur fidélité à leur vocation, leur attachement à l'Église, leurs travaux leur assurent une place honorable dans l'histoire du catholicisme en Allemagne dans la première moitié de ce siècle. Le nom du P. Placide Braun, bénédictin de St-Ulric d'Augsbourg, a droit à la vénération de ses frères en religion, et au respect de tous ceux qui savent comprendre la grandeur et la noblesse du dévouement à la cause de l'Église et d'une famille religieuse persécutée. Fidèle héritier

403314

Digitized by Google

des traditions de son monastère, dont il ne consentit point à se séparer, il ne perdit jamais l'espoir de voir relever son ordre et son abbaye; il appela ce jour de tous ses vœux ; il le hâta par une activité de tous les instants ; il mourut au moment même où l'avenir tant désiré allait devenir une réalité (1).

Ignace Braun était né à Peiting, près de Schongau, le 11 février 1756. De bonne heure ce fils de modestes artisans manifesta une forte inclination pour l'état ecclésiastique. Cette aspiration de l'enfant fut cause que ses parents l'envoyèrent au monastère de Saint-Mang à Füssen, où il reçut les premiers éléments de latin et de musique. A l'âge de 13 ans, il fut admis au nombre des enfants de chœur de l'abbaye de St-Ulric d'Augsbourg, et fréquenta en cette qualité les cours du gymnase dirigé par les Jésuites. Il y fit ses six classes et y étudia ensuite la logique et la métaphysique avec grand succès. La musique avait pour lui beaucoup d'attraits. Comme il était doué d'une superbe voix, il reçut à deux reprises l'invitation d'entrer dans la chapelle du prince-électeur de Trèves, mais, comme il se croyait appelé à une vocation religieuse, il déclina les offres qui lui étaient faites. Toute sa vie cependant il resta un fervent admirateur de la bonne musique religieuse, surtout du chant grégorien ; on cite de lui plusieurs compositions remarquables par leur caractère simple et sérieux. Au sortir de ses études, il sollicita la faveur de revêtir l'habit bénédictin à St-Ulric. Il le reçut le 13 mai 1775, et, le 19 mai de l'année suivante, il y émettait ses vœux de religion.

L'abbaye avait alors à sa tête l'abbé Joseph Marie de Langenmantel, un protecteur éclairé des études. Président de l'université bénédictine de Salzbourg, il y envoyait ses jeunes religieux achever leurs études, ou les confiait aux Dominicains d'Augsbourg. Plus tard, il institua les cours dans l'abbaye même. Le Fr. Placide Braun acheva sa philosophie sous le P. Ildefonse Schieber et continua sa théologie sous la direction du P. Wicterp Grundner, qui remplissait en même temps la charge de bibliothécaire et d'archiviste. Le 10 octobre 1779, le jeune moine, qui avait été ordonné prêtre le 18 septembre, eut le bonheur de célébrer ses prémices.

La carrière littéraire ne tarda pas à s'ouvrir devant lui. Son ancien professeur, le P. Wicterp, au moment de partir pour Vienne, où il

1. Nous avons emprunté les éléments de cette notice à l'excellente monographie publiée récemment par M. Max Bisle, professeur au Realgymnasium d'Augsbourg, *Leben und Wirken des Benedictiners P. Placidus Braun (Jahres-Bericht über das Königl. Realgymnasium zu Augsburg*, im Jahre 1896-1897). Augsburg, Haas, 1897. 64 pp. in-8°. ainsi qu'au solide travail d'Aug. Lindner, *Die Schriftsteller und die um Wissenschaft und Kunst verdienten Mitglieder des Benediktiner-Ordens im heutigen Königreich Bayern*. Regensburg, Manz, 1880. 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

devait traiter des affaires du monastère, remit au P. Placide la clef de la bibliothèque. Le jeune moine prit la charge à cœur : muni des instructions et des conseils du savant libraire d'Augsbourg, François-Antoine Veith, il se mit à examiner de près les richesses du dépôt confié à ses soins et acquit en peu de temps des connaissances remarquables en bibliographie. L'abbé de Saint-Ulric avait trouvé son homme ; il nomma D. Placide bibliothécaire en titre et lui fournit les moyens d'enrichir son dépôt. Celui-ci se mit aussitôt à la rédaction d'un catalogue des manuscrits en un volume in-folio, et des imprimés en trois volumes in-folio, qui comprenait le dépouillement des dissertations et articles renfermés dans les collections. Ce travail rédigé en 1787 est conservé aux Archives de la ville d'Augsbourg.

L'année suivante il faisait connaître au public les trésors contenus dans les incunables de l'abbaye antérieurs à l'an 1500. Les deux volumes qu'il consacra à la description des richesses typographiques de St-Ulric et qui lui valurent les félicitations du public lettré, parurent en 1788-1789 sous le titre de *Notitia historico-litteraria de libris ab artis typographicæ inventione usque ad annum 1479 impressis, in bibliotheca liberi ac imperialis monasterii O. S.B. ad SS. Udalricum et Afram Augustæ exstantibus.* Pars I. Aug.Vind. (Veith) 1788, XVI-208 pp. ; Pars II, *Notitia hist. lit., ab anno 1480 usque ad annum 1500.* — Ibid., 1789, VIII-325 pp. in-4° — L'auteur donnait dans ce travail une description des principaux incunables de la bibliothèque de St-Ulric, accompagnée de notes et d'éclaircissements précieux. Des planches gravées sur cuivre représentaient 79 alphabets des types usités aux débuts de l'imprimerie. La dédicace de l'ouvrage, adressée à l'abbé Joseph Marie, contenait une histoire succincte des lettres dans le monastère de Saint-Ulric.

L'abbé Joseph de Langenmantel étant mort le 16 février 1790, ce fut l'archiviste de l'abbaye, D. Wicterp Grundner, que les moines choisirent pour lui succéder. C'était un homme de grands talents, simple et droit, extrêmement bienfaisant pour les pauvres et les malheureux. C'était en outre un amateur des études sérieuses ; il n'épargna rien pour exciter ses religieux aux fortes études, enrichir la bibliothèque et créer dans l'abbaye un musée d'histoire naturelle.

Le P. Placide fut désigné pour lui succéder dans la place d'archiviste. Ce fut pour ce dernier l'occasion d'examiner aussitôt les chartes et les actes du monastère, de les tirer de la poussière et de les classer avec méthode. Les manuscrits firent l'objet de ses études et, de 1791 à 1796, le P. Braun publia un précieux recueil de six volumes in-

Digitized by Google

quarto intitulé: *Notitia historico-litteraria liberi ac imperialis monasterii O. S. B. ad SS. Udalricum et Afram Augustæ exstantibus.* Aug. Vindel., Veith, (1791-1796) vol. I. 1791, XIV-164, pp.; vol. II, 1792, XIII-184 pp.; vol. III, 1793 XII-196 pp.; vol. IV, 1793, VIII-195 pp.; vol. V, 1794, X-170 pp.; vol. VI, 1796, 203 pp., ouvrage précieux à cause des analyses des manuscrits qu'il renferme et des nombreux textes inédits que l'auteur y a publiés en appendice.

Les archives avaient été transformées par notre laborieux moine, classées, inventoriées et munies de répertoires pratiques. Malheureusement le travail de classement et de nettoyage, auquel il se livra avec un zèle admirable engendra une affection d'asthme dont il ne put jamais se guérir. Ces travaux si méritoires ne furent pas les seuls à absorber le temps du P. Braun. En 1790, à la demande du duc Charles Eugène de Wurtemberg, il entreprit un voyage littéraire en Bavière, dont il rendit compte à l'illustre protecteur de l'abbaye. En 1792 il publia la vie de S. Simpert (1), et, en 1796, celle de S. Ulric (2).

Le 22 janvier 1795, Braun perdit dans la personne de l'abbé Wicterp un père et un protecteur. Si ses confrères lui épargnèrent la lourde croix de la direction de St-Ulric, il se trompa en espérant garder sa liberté pour les travaux d'érudition. Le nouvel abbé Grégoire Schaefler le nomma grand cellerier à la fin de l'année 1796, mais en lui conservant la direction des archives et de la bibliothèque. Un nouveau champ s'ouvrait à l'activité du P. Braun ; d'érudit il devenait financier.

La situation économique de l'abbaye de Saint-Ulric était en ce moment déplorable. L'administration de l'abbé Joseph-Marie de Langenmantel avait été désastreuse pour les finances du monastère. Au mépris des règles ecclésiastiques, sans s'inquiéter des droits de la communauté, l'abbé avait aliéné des biens, acquis des propriétés sans valeurs, fait des prêts considérables sans hypothèques assurées, bref il avait accumulé sur sa maison une dette colossale. Pour l'amortir, il fallut vendre d'excellentes propriétés, aliéner des revenus assurés, et restreindre les dépenses. L'abbé Wicterp avait consacré tout son zèle à réparer les finances de l'abbaye par une administration pleine de sagesse, mais, lorsque son successeur allait recueillir les fruits de sa prudente gestion, la guerre éclata et rendit l'administration des biens du monastère extrêmement pénible.

1. *Geschichte von dem Leben, den Wunderwerken und Erfindung des hl. Augsburgischen Bischofs Simpert.* Augsburg, 1792, in-8°.

2. *Geschichte von dem Leben und den Wunderwerken des hl. Augsburgischen Bischofs Ulrich aus alten Dokumenten gesammelt.* Augsburg, 1796, in-8°.

Digitized by Google

L'annonce de l'arrivée des Français jeta le trouble dans Augsbourg, où s'étaient réfugiés une foule d'étrangers. Le 23 août, ils entraient dans la ville et occupaient l'abbaye, qui dut pendant un mois nourrir tout un contingent d'employés. Leur départ fut marqué par l'incendie du pont sur le Lech, qui dut être restauré aux frais de Saint-Ulric.

A peine le monastère venait-il d'échapper au danger d'être transformé en hôpital militaire, lors du retour offensif des Autrichiens contre les Français en mars 1799, que les Français reprenaient Augsbourg (mai 1800), établissaient un lazaret dans le monastère et faisaient peser sur lui de lourdes contributions. Ce que devenaient pendant ce temps les propriétés rurales, il est superflu de le dire. La plus grande confusion y régnait. Ce n'était donc pas une charge honorifique en ce moment que celle de grand cellerier, et le P. Braun ne tarda pas à se trouver en face d'une situation presque désespérée. Mais homme de devoir avant tout, parce qu'il était un homme d'obéissance, le savant bibliothécaire de Saint-Ulric eut le courage de dire adieu à ses livres et de travailler avec l'ardeur que lui inspirait l'amour de son monastère, au maintien et au rétablissement de l'ordre.

Un instant, en 1798, le P. Braun put espérer de pouvoir retrouver ses chères études. L'évêque d'Augsbourg, Clément Wenceslas, songeait à remettre aux Bénédictins l'université de Dillingen. Il avait même chargé le cellerier de St-Ulric de négocier cette affaire avec les abbés de Souabe et de la Haute-Autriche, mais la sécularisation des monastères fit échouer le plan du prélat.

Après la paix de Lunéville, l'abbé Grégoire crut que des jours plus sereins allaient se lever sur son monastère. Il fit restaurer à grands frais l'abbaye, et il songeait à amortir les dettes qui pesaient encore sur elle, quand, le 23 février 1803, la députation de la diète impériale décréta la sécularisation générale des corporations religieuses, à l'effet d'indemniser les princes allemands des territoires de la rive gauche du Rhin cédés à la France.

Le prince-électeur de Bavière reçut comme part de butin, entre autres nombreuses abbayes, celle de Saint-Ulric avec tous ses biens et droits situés dans le territoire d'Augsbourg; quant aux propriétés du territoire autrichien, ils furent séquestrés par la maison d'Autriche. C'est en vain que l'abbé et la communauté avaient envoyé un député à la diète de Ratisbonne; le 27 août un commissaire du gouvernement venait annoncer la prochaine occupation militaire du monastère, ce qui s'effectua le 20 septembre. C'est en vain que

Digitized by Google

l'abbé et la communauté s'efforcèrent d'obtenir du prince-électeur de sauver leur antique monastère; malgré les bonnes paroles du prince et l'intervention du duc Guillaume, le ministre Montgelas fut inflexible. « On ne fera point d'exception pour vous autres ! », telle avait été la réponse brutale faite aux demandes de l'abbé. Le 12 décembre, une députation du gouvernement bavarois vint annoncer à l'abbé la dissolution de son ordre et la fin de son administration. On mit les scellés sur le monastère. L'abbaye de Saint-Ulric avait vécu.

Le pouvoir séculier pouvait dépouiller les religieux de leurs propriétés; il ne put les rendre infidèles à leurs vœux. L'abbé Grégoire réunit ses moines et leur déclara que rien ne pouvait les empêcher de pratiquer leurs devoirs de religieux ni les délier de leurs vœux. Les moines étaient au nombre de vingt-six. Ils obtinrent du gouvernement l'autorisation de rester dans le monastère en qualité de pensionnaires, et continuèrent les exercices conventuels avec la même régularité qu'avant la suppression. Le ministère paroissial ne souffrit aucune interruption, quoique le casuel, bien pauvre, fût la seule ressource des prêtres attachés à ce service.

Après la capitulation d'Ulm (19 octobre 1805), la ville d'Augsbourg fut envahie par les Français, et l'abbaye transformée en hôpital. Bientôt une épidémie y éclata à la suite des privations endurées par les malades et des rigueurs de la saison. Les moines de St-Ulric se prodiguèrent en faveur des malheureux soldats; trois d'entre eux les PP. Martin Promberger (✠ 18 déc. 1805), Wicterp Woerle (✠ 10 janvier 1806), Magnus Stiboeck (✠ 30 janvier) et le dernier abbé Grégoire (✠ 14 janvier), furent victimes de leur zèle et succombèrent au fléau.

Ému du danger que couraient les autres religieux, l'évêque d'Augsbourg leur ordonna d'évacuer le monastère et de chercher leur salut dans la ville. Le P. Placide Braun dut, comme ses confrères, abandonner ce monastère qui lui était si cher, mais, tandis que la plupart des moines cherchaient une place dans le ministère ou dans l'enseignement, il allait se constituer avec quelques confrères, le gardien fidèle de Saint-Ulric. Augsbourg fut définitivement soumise à la Bavière, à la suite de la paix de Presbourg (26 déc. 1805), et le monastère de Saint-Ulric, converti en caserne de cavalerie.

Ce fut un coup terrible pour le digne et savant religieux que cet exil forcé. L'abbaye où il avait été élevé, où il avait cherché et trouvé cette paix du cœur qui vaut tous les trésors de la terre, avec

Digitized by Google

l'existence de laquelle il avait identifié la sienne, elle était pour lui comme une mère dont il ne voulait pas se séparer. Lorsqu'il lui fallut se décider à en franchir le seuil, ce fut avec des larmes dans les yeux, avec une intense aspiration d'y rentrer, on eût dit avec cette naïve et touchante conviction qu'il n'était pas possible que la séparation fût réelle et durable. Ne pouvant plus résider dans l'enceinte du cloître, le P. Braun s'abrita à l'ombre de l'église de Saint-Ulric. Les offres les plus favorables lui furent faites ; il les déclina par amour pour son monastère. Après avoir décliné la place de bibliothécaire à Neuburg, puis à Dilingen, il crut devoir aussi refuser la chaire de professeur que lui offrait l'abbé de Saint-Blaise réfugié à Saint-Paul de Carinthie.

Libre désormais de consacrer son temps aux travaux littéraires dans les heures qu'il n'employait pas aux exercices de piété et du ministère pastoral, le P. Braun reprit bientôt ses chères études sur l'histoire de son abbaye et du diocèse d'Augsbourg. Dès 1804, à l'occasion de l'élévation des reliques de sainte Afra, il en publia les actes, la passion et l'invention, auxquels il ajouta l'histoire de la translation et une série de diplômes (1).

Agrégé le 5 août 1808 à l'Académie des sciences de Munich en qualité de membre correspondant, il reçut l'invitation de se transporter dans la capitale et de s'y consacrer aux études historiques. Mais ce déplacement l'éloignait de St-Ulric, et il ne pouvait se décider à se séparer de son cher monastère. D'ailleurs il songeait dès lors à se consacrer uniquement à l'histoire du diocèse d'Augsbourg.

L'étonnante fécondité dont témoignent les nombreux ouvrages qu'il publia coup sur coup, fut le résultat d'une persévérance infatigable au travail.

L' « *Histoire des évêques d'Augsbourg* » en quatre volumes, publiée de 1813 à 1815, honorée d'un bref de Pie VII, reçut les éloges de l'Académie de Munich (2). Elle fut accompagnée du « *Codex diplomaticus episcopatus Augustani* » en deux volumes, qui ne furent utilisés qu'après la mort de l'auteur dans les tomes 33-35 des « *Monumenta Boica* » (3), et du « *Codex diplomaticus monasterii*

1. *Geschichte der Bekehrung, Leiden und Erfindung der hl. Martyrin Afra.* Augsburg, 1804, 87 pp. in-8°.— *Nachricht von der Erhebung und Uebersetzung der hl. Martyrin Afra.* Augsb., 1805, 128 pp. in-8°.

2. *Geschichte der Bischöfe von Augsburg chronologisch und diplomatisch verfasst.* Augsburg, 1813-1815, 4 vol. 451-568-643-757 pp. in-8°.

3. *Codex diplomaticus episc. Augustani cum notis geographicis, genealogicis ac historicis.*

Digitized by Google

SS. Udalrici et Afrae notis illustratus », qui forme les volumes 21 et 22 de cette collection (1).

En 1817, il donne l'histoire de l'abbaye de St-Ulric (2) ; en 1822, celle du collège des Jésuites d'Augsbourg (3) ; en 1823, la description historique et topographique du diocèse d'Augsbourg (4), en même temps que l'Académie bavaroise des sciences publie son mémoire sur les comtes de Dilingen et de Kyburg (5). En 1824, le P. Braun enrichit le public d'une hagiographie diocésaine (6) ; en 1829, il donne une monographie de la cathédrale (7).

Là ne s'arrête pas l'activité de notre vaillant bénédictin. Sans parler d'une vaste correspondance, qui lui prenait une bonne part de son temps, Braun composa encore l'histoire de la collégiale de S. Pierre sur le Perlach à Augsburg (8), une monographie détaillée de l'abbaye de St-Ulric (9), l'histoire de la collégiale des SSts-Maurice et Gertrude, et celle des couvents d'hommes et de femmes de cette ville, l'histoire de la bienfaisance dans cette ville, ainsi qu'une étude sur l'ancienne liturgie usitée dans le diocèse d'Augsbourg (10).

Nous avons jusqu'ici considéré Braun comme érudit, mais ce n'était pas tout l'homme. Moine instruit et pieux, le P. Placide fut et resta toujours un fidèle disciple de S. Benoît et un homme de l'Église. Loin de se laisser abattre par les tristes événements qui l'avaient chassé de son cloître, il ne perdit pas un instant de vue la restauration de son monastère et le relèvement de l'Église en Allemagne. Peu d'hommes ont déployé un zèle aussi constant que lui à cette œuvre de restauration.

La position faite au clergé catholique à la suite de la sécularisa-

1. 773-712 pp. in-4°.

2. *Geschichte der Kirche und des Stifts der Hl. Ulrich und Afra in Augsburg.* Augsb., 1817, 474 pp. in-8°.

3. *Geschichte des Collegiums der Jesuiten in Augsburg.* München, 1822, 207 pp. in-8°.

4. *Historisch-topographische Beschreibung der Diözese Augsburg.* Augsburg, 1823, 2 vol. 614-346 pp. in-8°.

5. *Geschichte der Grafen von Dilingen und Kyburg diplomatisch bearbeitet* (*Histor. Abhandl. der bayer. Akad.* Bd. V. (1823), pp. 373-492).

6. *Lebensgeschichte aller Heiligen und Seligen, welche theils in der Stadt, theils in der Diözese Augsburg, geboren wurden, gelebt haben, oder gestorben sind.* Augsburg, 1825, 224 pp. in-8°.

7. *Die Domkirche zu Augsburg und der höhere und niedere Klerus an derselben.* Augsb. 1829, 267 pp. in-8°.

8. *Geschichte des Collegiatstiftes St Peter auf dem Perlach in Augsburg* (publié après la mort de l'auteur dans les *Conferenzarbeiten der Augsburg. Diözesan-Geistlichkeit*, Bd. IV, 1, pp. 239-260).

9. *Geschichte des ehemal. Reichsstiftes St. Ulrich und Afra, statistisch, topographisch und diplomatisch verfasst sammt einem Verzeichnisse der gelehrten Männer und ihrer Schriften.* Ouvrage beaucoup plus étendu que le volume imprimé cité précédemment.

10. Ces différents manuscrits, indiqués par Lindner, sont conservés aux archives de l'évêché d'Augsbourg.

Digitized by Google

tion des biens ecclésiastiques était fort précaire. Les édifices religieux détruits et profanés, les solennités du culte divin réduites à de mesquines proportions, l'éducation de la jeunesse négligée, la fréquentation des sacrements notablement diminuée par la suppression d'une foule de maisons religieuses, le recrutement du clergé devenu difficile, le danger d'un schisme et de la création d'une église nationale séparée de Rome, sans parler des ravages que faisaient la fausse philosophie, l'illuminisme, tels étaient les résultats de la sécularisation, qui inquiétaient les esprits sérieux.

Le P. Placide Braun essaya de conjurer le danger en travaillant de tout son pouvoir, avec quelques autres religieux animés d'un même zèle, à relever de leurs ruines quelques monastères. Dans leur pensée,ces abbayes devaient devenir des pépinières de prêtres pieux et instruits, des écoles où la jeunesse viendrait puiser une saine doctrine.

L'église de St-Ulric, desservie alors par les anciens moines, pouvait aisément être transformée en paroisse ; le fonds de dotation servirait en même temps à l'abbaye restaurée, et l'on pouvait aussi facilement y annexer un collège. Le magistrat de la ville ne répugnait pas à cette idée. L'abbaye de Neresheim, où les anciens religieux dirigeaient le lycée fondé par le prince de Thurn et Taxis, se trouvait dans une situation aussi favorable. N'y avait-il pas lieu de solliciter leur rétablissement en raison même des facilités qu'il offrait ? Encouragé par le P. Grégoire Ziegler, de Wiblingen, qui dans la suite devint évêque de Linz, le P. Braun rédigea en ce sens un mémoire qui fut remis à Pie VII le 13 janvier 1805.

Dans ce document, qui respire l'attachement le plus filial à l'Église et à l'ordre de S. Benoît, le moine de St-Ulric plaidait la cause de cet ordre vénérable qui avait civilisé l'Europe, et dont les membres encore nombreux et avides de reprendre leur rôle actif dans l'Église, pouvaient apporter un concours si utile à la cause de l'Église.

Fils de S. Benoît lui-même, Pie VII ne pouvait que louer ce zèle désintéressé et gémir sur les difficultés au milieu desquelles il se débattait, sans pouvoir apporter un remède prompt et efficace aux maux de l'Église d'Allemagne (Paris, 2 février 1805). La captivité du pontife obligea les abbés bavarois à chercher un appui auprès des princes eux-mêmes. Le congrès de Vienne venait de se réunir pour régler les affaires européennes ; la convocation de cette assemblée éveilla de nouvelles espérances. Braun adressa aussitôt une supplique au prince de Metternich ; il fut même prié de se rendre à

Digitized by Google

Vienne en qualité de mandataire des monastères supprimés. C'eût été inutile. Bien qu'appuyé par le cardinal Consalvi, la motion fut simplement écartée des délibérations. La diète de Francfort de 1816 remit l'affaire des monastères à la décision des princes en particulier, qui traiteraient isolément avec Rome. « Si du moins, comme le mandait l'abbé de Priefling à Braun, on avait laissé aux monastères leur existence ; qu'importait le reste ? N'était-ce pas précisément au moment où les abbayes se distinguaient par la culture la plus désintéressée des sciences que la sécularisation était venue briser leur existence ? Et les bibliothèques monastiques et les musées transportés dans les villes ne restaient-ils pas debout comme le plus éloquent témoignage de l'esprit qui animait la plupart des anciennes abbayes de Bavière ? »

Mais le zèle du P. Braun ne s'arrêta pas seulement au bien et à l'intérêt de la famille religieuse à laquelle il appartenait ; il s'étendit plus loin, il visait avant tout le bien général de l'Église. Le Mémoire qu'il fit remettre au Pape et à l'Empereur et qu'il avait composé avec le P. Charles Nack, de Neresheim, est une preuve manifeste de son sens éminemment catholique, de l'intelligence qu'il avait de la situation réelle de l'Église en Allemagne, et des remèdes qui pouvaient soulager les maux dont elle souffrait. Les mesures qu'il propose pour la restauration de la juridiction épiscopale en dehors de toute ingérence politique, le relèvement des séminaires, l'éducation du clergé, la formation intellectuelle en dehors de toute influence rationaliste, la restauration du culte divin, la création de paroisses et l'établissement des curés, la reconnaissance des droits imprescriptibles de l'Église en matière religieuse, sont marqués au coin de la prudence et inspirés par une largeur de vues alors peu commune.

Quand le danger d'un schisme national, rêve de Wessenberg, eut été conjuré par le bref pontifical adressé aux évêques de Bavière, et que le gouvernement lui-même se vit dans la nécessité d'appeler l'attention des autorités ecclésiastiques sur le manque de prêtres dont on souffrait alors, et sur les causes de cet état de choses, il ne fut pas difficile de répondre que les doctrines perverses répandues dans le peuple avaient jeté le discrédit sur la vocation sacerdotale, que l'impuissance des évêques et l'influence sans cesse grandissante des adversaires du catholicisme avaient amené la ruine de l'éducation religieuse et ébranlé toute l'organisation ecclésiastique en Allemagne, enfin que la suppression des maisons religieuses avait privé l'Église de ses meilleurs soutiens.

Digitized by Google

Le P. Braun partageait les idées de l'abbé de Priefling, son ami, et l'on peut assurer que le mémoire remis par celui-ci à l'ordinariat de Ratisbonne est aussi l'expression de la pensée du bénédictin de Saint-Ulric.

Les conséquences désastreuses de la suppression des monastères, l'iniquité même de la spoliation dont l'ordre monastique avait été l'objet commençaient à frapper les esprits clairvoyants. On sentait que la vie ecclésiastique s'était ralentie dans un pays qu'illustraient jadis tant d'abbayes bénédictines plus célèbres encore par la science et la vertu de leurs religieux que par l'antiquité de leur origine, et que le bien général réclamait la restauration partielle au moins de quelques-uns de ces foyers de doctrine et de piété.

Le P. Placide Braun n'avait jamais perdu l'espoir de voir son ordre se relever en Bavière. Confesseur de l'évêque d'Augsbourg, assesseur à l'officialité, et plus tard conseiller ecclésiastique, le P. Braun jouissait d'une grande influence dans le monde ecclésiastique et même officiel. Ce fut lui qui, en 1820, fut nommé par l'évêque d'Augsbourg son commissaire auprès du nonce pontifical pour la réglementation de la dotation de l'évêché d'Augsbourg, mission qu'il remplit à la satisfaction générale. Étant donné l'attachement filial qui unissait l'ancien moine de St-Ulric à la famille bénédictine, il n'y a pas lieu d'être surpris de voir enfin ses requêtes prises en considération. Braun, comme plusieurs, comme un grand nombre de ses anciens confrères, était une apologie vivante de l'ordre bénédictin et un garant de son avenir.

Dès 1826 des négociations furent entamées pour la restauration de quelques monastères bénédictins. Le 21 octobre de cette année, le gouvernement faisait part des intentions du roi aux évêques ; ceux-ci étaient chargés de prendre les informations nécessaires sur les anciens religieux qui voudraient reprendre la vie claustrale, sur leur état de santé et leurs capacités.

Grande fut la joie de Braun à la lecture de cette lettre. « Dieu soit loué, écrivait-il le 10 novembre à l'ordinariat d'Augsbourg, et à Sa Majesté notre très gracieux souverain mes remerciements les plus respectueux pour le projet de rétablir dans le royaume de Bavière l'ordre bénédictin, cet ordre auquel je me suis consacré dès ma jeunesse et dont je n'ai jamais pu me séparer depuis la suppression de mon monastère. Cet attachement à mon ordre ne me rend pas seulement disposé à rentrer dans la vie monastique, mais me presse, malgré mes 71 ans, à n'épargner pour lui aucun effort, aucun travail, aucune charge et à lui consacrer le peu de jours qu'il me

Digitized by Google

reste à vivre. Certes, dans cette restauration de quelques monastères, je n'ai rien de plus à cœur que de voir couronner de succès les multiples efforts que j'ai faits pour le rétablissement de l'abbaye de Saint-Ulric. »

Cette perspective d'un prochain rétablissement de la famille bénédictine en Bavière faisait battre le cœur du noble vieillard. Mûri par l'âge et l'expérience, nourri des traditions de son ordre et animé du plus vif désir de voir les nouveaux monastères bénédictins réaliser les espérances de tous les bons catholiques, le P. Braun esquissa en quelques pages le programme de la formation bénédictine, où la piété la plus solide s'unit à une juste compréhension des besoins intellectuels et moraux des temps nouveaux, programme qui n'a rien perdu de son actualité et de sa vérité.

Hélas ! Dieu en avait disposé autrement. Comme Moïse à la vue de la terre promise, le P. Braun devait disparaître presque à la veille du retour des Bénédictins en Bavière. Depuis de longues années le moine de St-Ulric souffrait d'une indisposition qu'il avait contractée dans un commerce trop intime et trop prolongé avec la poussière des bibliothèques et des archives. L'asthme avait fait du progrès dans les dernières années.

Le 18 septembre 1829, il célébra avec la plus grande simplicité son jubilé de cinquante ans de sacerdoce. Mais quand on remit au bon moine les félicitations de son évêque et de l'administration diocésaine avec leurs plus chaleureux remerciements pour les services qu'il avait rendus à l'Église et à l'État, le P. Braun était couché sur un lit de douleur. Le 3 octobre, veille du S. Rosaire, malgré l'indisposition dont il souffrait, il se rendit comme d'ordinaire à son confessionnal à Saint-Ulric. Des frissons l'y saisirent; il dut se traîner à sa demeure et demander le secours du médecin. Une fièvre violente s'empara de lui. Mais le patient n'avait point peur de la mort. « Cette-fois, disait-il au médecin, mon ennemi qui a vieilli avec moi l'emportera sur vous et sur moi ; je dois lui céder. » Il demanda les secours de la religion, les reçut avec la plus grande piété, et le 23 octobre, à 6 ½ du soir, plein de résignation à la volonté divine, en pleine connaissance de soi-même, l'ancien moine de St-Ulric rendit son âme à Dieu. Il avait 73 ans. Suivant sa volonté formelle, on le revêtit de la coule bénédictine; sur sa tombe il n'y eut point de discours ; la modestie du moine avait empêché son ancien confrère, son ami, ancien bénédictin de St-Ulric comme lui, le P. Benoît Abtt, de publier les mérites de celui qui venait de descendre dans la

Digitized by Google

tombe. L'ordinariat d'Augsbourg reçut la bibliothèque et les manuscrits du savant religieux et, à part un legs fait à sa famille, ce furent les pauvres de la ville d'Augsbourg, sans distinction de religion, qui devinrent ses héritiers.

L'année suivante l'abbaye bénédictine de Metten se relevait, et, en 1835, grâce à la générosité du roi Louis I, la ville d'Augsbourg voyait renaître une nouvelle abbaye de fils de Saint-Benoît dans l'ancien chapitre noble de Saint-Étienne.

Avec le P. Placide Braun, Augsbourg perdait une de ses personnalités les plus sympathiques. Religieux exemplaire et prêtre zélé, enfant devant Dieu et homme devant le monde, le moine de Saint-Ulric s'était conquis l'estime de tous les honnêtes gens. Sa modération, sa douceur, son affabilité étaient proverbiales. Austère pour lui-même, bienveillant pour le prochain, il se dépensait et donnait sans compter. Ennemi de tout faste, il se faisait remarquer par son amour de l'ordre et de la propreté. Son front était le reflet de la candeur de son âme ; ses lèvres se refusaient à laisser tomber une parole qui eût pu blesser ou froisser. Il y avait quelque chose de grand et d'émouvant dans l'attachement inébranlable de ce vieillard à son cloître et à son église ; pour lui il n'y avait plus de joie pleine et durable, car il lui manquait le cadre où elle eût pu s'épanouir, son Saint-Ulric. Le P. Placide Braun a pu se faire un nom comme savant et mériter le souvenir reconnaissant de la postérité pour laquelle il a sauvé, même au prix de sa tranquillité, les trésors du passé; sa vraie grandeur réside dans les services qu'il a rendus à l'Église et à son pays et dans la noblesse de son caractère.

D. Ursmer BERLIÈRE.

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT ASCÉTIQUE

DANS LES PREMIERS MONASTÈRES ORIENTAUX.

I

LA règle, en organisant le monastère et la vie du religieux, ne fait que déterminer l'extérieur du monachisme. Les jeûnes, les veilles, la séparation du monde, la méditation des Écritures, les prières et tous les exercices qu'elle impose, ne sont pas, en effet, le but de la vie monastique. Il ne faut voir là que des moyens efficaces pour conduire l'homme à une fin plus élevée et tout intérieure, que l'abbé Moyse appelait *pureté du cœur* ou *charité* (1), et qui ne diffère point en réalité de la perfection évangélique.

Les solitaires la recherchaient avec toute l'ardeur de leur âme. Quelques-uns même y mettaient une tension d'esprit, qui n'était pas sans leur faire courir de graves dangers. Ils avaient un peu trop conscience de la supériorité morale que pouvaient leur assurer une vie pénitente et de longs entretiens avec Dieu. La vaine gloire aurait facilement pénétré dans leur âme à la faveur d'un pareil sentiment. Pour les prémunir contre les séductions du plus attrayant des vices, les anciens racontaient certains épisodes qui devenaient pour tous une utile leçon.

Saint Antoine, disait-on, était occupé à prier dans sa cellude, lorsqu'il entendit une voix lui crier: « Antoine, tu n'es pas encore parvenu à la hauteur d'un certain corroyeur, qui habite Alexandrie. » Le saint homme voulut connaître ce chrétien extraordinaire. Il prit sans retard le chemin de la capitale. Mais quelle ne fut pas sa surprise, quand il se trouva en face d'un brave homme, qui se croyait le dernier de tous (2). Saint Pitiroum était un anachorète de grande vertu. Il habitait la Haute Thébaïde. Un ange lui apparut pour lui dire : « Pourquoi te complaire en toi-même, et te flatter à cause des choses extraordinaires qui s'accomplissent par toi ? Veux-tu voir une femme qui te surpasse en religion et en piété ? » Il lui

1. Cassien, *Conlat.*, I n. 7. p. 13, Ed. de Vienne.
2. *Verba Seniorum. 130.* Pat. lat., LXXIII, 705.

Digitized by Google

révéla les mérites d'une sainte moniale de Tabenne, qui contrefaisait la folle (1). L'un des abbés Macaire entendit, un jour, une voix mystérieuse, qui lui disait : « Macaire, tu n'as pas encore atteint le mérite de deux femmes qui habitent la cité voisine. » Il alla les voir et les questionner sur leur genre de vie. C'étaient deux femmes mariées, qui vivaient dans la charité la plus étroite (2). On parlait encore de deux anciens, qui demandaient naïvement au Seigneur de leur montrer quelle était la mesure de leur sainteté. Une voix leur dit : « Il y a dans une localité de l'Égypte un homme qui s'appelle Eucharistios, et sa femme, dont le nom est Marie. Vous n'avez pas encore atteint leur vertu. » Ils s'empressèrent d'aller à leur recherche, et ils firent la rencontre d'un berger qui vivait avec son épouse dans une continence parfaite, et dans l'exercice de la charité (3).

Vrais ou supposés, ces récits étaient de nature à maintenir les esprits sur le terrain ferme de la simplicité et de l'humilité. La pureté du cœur et la perfection sont incompatibles avec les illusions de la vanité, même lorsqu'elles essaient de s'envelopper sous les plis d'un voile de mysticisme. Mais cette charité, qui sanctifie et consacre dans le sanctuaire de l'âme toutes les actions extérieures et intérieures du moine, suppose et produit tout à la fois le souvenir habituel de Dieu. La pensée de la présence divine doit donc accompagner le religieux partout et marquer son esprit et son cœur d'un sceau indélébile. Or pour en arriver là, il faut surmonter de grands obstacles et combattre des ennemis puissants (4). Ce sont ces luttes incessantes, qui motivent le nom *d'ascèse* donné à l'ensemble des exercices intérieurs par lesquels l'âme du moine se rapproche de Dieu.

Ces luttes supposent une tactique ; et toute tactique peut devenir l'objet d'un enseignement. Les Pères du désert se sont de bonne heure préoccupés de former leurs disciples à cet art important des combats spirituels. Les maximes des Écritures, les épisodes qu'elles racontent, l'expérience des anciens, la connaissance du cœur humain et des conditions au milieu desquelles s'écoulait la vie des moines, leur fournissaient les éléments dont ils avaient besoin pour établir sur une base inébranlable ce que l'abbé Nesteros appelait la *science pratique* de la vie religieuse. Elle a pour but la correction des mœurs, la victoire remportée sur les vices et l'acquisition des vertus ; elle

1. Pallade, *Historia lausiaca*, 44. Pat. gr. XXXIV, 1104.
2. *Verba Seniorum* 197. loc. cit. 778.
3. Ibid., 1006.
4. S. Basile, *Regulæ fusius tractatæ int.* 5, Pat. gr. XXXI, 919-924.

Digitized by Google

est le prélude de la *science théorique*, qui consiste dans la contemplation des choses divines et dans la connaissance des pensées très saintes que renferment les Écritures (1).

Il semblerait de prime abord que la pratique de la vertu ne dût exiger aucun effort dans les solitudes orientales. Comment, en effet, des moines, séparés du monde et de ses séductions, auraient-ils pu connaître les combats que l'homme doit se livrer à lui-même ? Leur existence, semble-t-il, se passait au sein d'un calme imperturbable et à l'abri de toutes les tentations. Mais il n'en fut rien. Car ils portaient avec eux la tentation jusqu'au fond des déserts les plus reculés. Pas un ermite, si solitaire fût-il, qui ignorât ces assauts. Aussi l'ascèse, la lutte spirituelle joua-t-elle partout et toujours un rôle important dans la vie et dans la formation religieuse (2). Or ces combats demandaient un courage à toute épreuve.

Le moine le plus intrépide ne pouvait compter sur lui-même; car ses efforts n'auraient jamais suffi pour lui assurer la victoire. Il avait surtout besoin de l'assistance divine. Une prière humble et confiante était seule capable de la lui obtenir. « Prosterne-toi devant le Seigneur, dit à ce sujet l'abbé Isaïe, et fais-lui cette prière : Venez à mon aide, Seigneur, car je suis faible et incapable de soutenir une pareille lutte. Il te donnera son assistance, si ta demande vient d'un cœur droit. Si tu viens à remporter la victoire, ne t'enorgueillis point. Ne mets jamais ta confiance en toi-même. Mais prends garde, car l'ennemi te prépare une nouvelle attaque plus dangereuse que la précédente (3). »

La ferveur du moine au service de Dieu maintenait son âme en éveil, le prémunissait contre toutes les surprises et développait en lui la bravoure et l'énergie; souvent même elle pouvait à elle seule éloigner les tentations ou les réduire à l'impuissance. Les anciens, pour exprimer cette pensée avec plus de force, se servaient de la comparaison suivante : Les mouches n'approchent pas d'une chaudière en ébullition. Si au contraire elle est tiède, on les voit s'y précipiter, et les vers ne tardent pas à suivre leur passage. C'est ainsi que les démons fuient l'âme du religieux, quand elle est embrasée des feux de l'amour divin; ils tournent en dérision l'âme tiède et ils la poursuivent de leurs attaques (4).

La ferveur se manifeste toujours par une fidélité généreuse à toutes les obligations monastiques. Aussi, saint Jérôme, qui avait

1. Cassien, *Conlat. 16.* p. 399 et s.
2. Cf. S. Nil, *Narratio III.* Pat. gr. LXXIX, 622-626.
3. Isaïe, *Oratio* 4. Pat. gr. XLIII, 1116-17. *Regula* 67, Pat. lat., CIII, 474.
4. *Verba Seniorum*, 204. Palat. t., LXXIII, 205.

Digitized by Google

plus que personne expérimenté ces luttes intimes, conseillait-il à son ami Rusticus cette disposition comme étant le meilleur moyen de surmonter tous les obstacles. En effet, lorsque l'esprit est absorbé par des exercices réglés, qui prennent tout son temps, il lui est bien difficile de s'abandonner à la dissipation de ces pensées étrangères (1). Saint Jérôme, pour s'assurer une victoire plus complète, avait dû ajouter aux occupations ordinaires des religieux l'étude pénible de la langue hébraïque. Mais ce moyen n'était pas à la portée de tous.

L'amour des âmes rendait parfois les supérieurs fort ingénieux, lorsqu'ils se préoccupaient de faciliter à un pauvre moine la victoire sur ses tentations. Un jeune grec, qui avait embrassé la vie religieuse dans un monastère de l'Égypte, était tourmenté par de violentes sollicitations au mal. Rien ne pouvait l'en débarrasser. Son abbé le prit en pitié. Sur son ordre, un frère se mit à l'accabler d'injures. Le patient se plaignit à son supérieur. Celui-ci cita des témoins, qui tous prirent la défense de l'insulteur. Les plaintes devinrent plus vives. Seul l'abbé parut s'intéresser au patient, dans la crainte qu'il ne s'abandonnât à la tristesse et au désespoir. On le traita ainsi durant une année entière. Les ennuis de cette persécution simulée détournèrent son esprit des pensées qui l'avaient si longtemps troublé. Dès lors il fut facile de lui rendre la paix, dont il avait un pressant besoin (2).

Si ses efforts personnels et le secours de ses maîtres ne parvenaient pas à donner au moine le triomphe sur les ennemis de son âme, si la tentation continuait à le harceler, les leçons des anciens étaient là pour le consoler, en lui montrant dans cet état une épreuve voulue de Dieu pour son plus grand bien. L'abbé Daniel se fait l'interprète de cette doctrine dans la quatrième conférence de Cassien.

Les luttes, que le moine avait à soutenir, variaient presque à l'infini selon les individus et les circonstances. Les pensées, que l'on peut avec raison considérer comme les armes de ce duel intérieur, d'après le sentiment commun, venaient les unes de la nature corrompue et de l'esprit déréglé de l'homme; les autres, d'une inspiration des mauvais esprits (3). Il est arrivé parfois que certains Pères, en s'exagérant le rôle du démon, semblaient lui attribuer la responsabilité de toutes les tentations et de toutes les pensées cou-

1. S. Jérôme, *Epist. 125 n. 12-15*. Pat. lat., XXII, 1079-1080.
2. S. Jérôme, *Ibid.*, 1029.
3. *Constitutiones monasticæ*, 17. Pat. gr., XXXI, 1378-82.

Digitized by Google

pables. L'ascèse était à leurs yeux un combat principalement engagé contre les esprits de ténèbres. Mais, en réalité, ce n'était pas généralement à ces êtres insaisissables que le moine avait directement à faire. L'ennemi était plus à sa portée. On lui donnait un nom facile à comprendre. Quand il s'agissait du vice, tous savaient à quoi s'en tenir; l'illusion n'était guère possible. Voici la définition qu'en donne saint Basile: « Le vice est le mauvais usage des facultés que Dieu nous a données pour faire le bien; tandis que la vertu est l'emploi de ces mêmes facultés conformément aux ordres du Seigneur et sur l'inspiration d'une conscience droite (1). »

Quelle que fût leur origine, les mauvaises pensées, quand une fois elles avaient trouvé l'accès du cœur, en produisaient rapidement une multitude d'autres. Leur fécondité rappelait à saint Nil celle des lièvres. Quelle étonnante variété dans cette progéniture (2) ! C'est ce qui faisait dire à Apollonios d'Hermopolis qu'il fallait résister à la tentation dès le principe. De la sorte, on écrasait la tête du serpent et on privait de vie tout le reste de son corps (3). Il fallait donc procéder avec beaucoup d'ordre pour combattre avec succès des ennemis aussi nombreux. Car celui qui s'en serait pris à tant d'adversaires à la fois, aurait vite succombé ou se serait abandonné au découragement. Il n'y avait qu'à les attaquer l'un après l'autre, et, ajoute saint Basile qui donne ces sages conseils, qu'on n'aille pas se livrer au repos, après une première victoire. C'est au contraire un motif pressant d'engager de nouveaux combats, jusqu'à ce que le triomphe soit définitif (4).

Pour rendre l'étude de ces vices plus méthodique et pour faciliter les combats, que les moines devaient leur livrer, quelques-uns des Pères les plus autorisés ont essayé d'établir entre eux une classification. Ils les rattachaient tous à huit vices principaux : la gourmandise, la luxure, l'avarice, la tristesse, la colère, la paresse, la vaine gloire et l'orgueil. Tel est l'ordre dans lequel les donne Évagre (5). Il est le premier qui publie cette liste, mais est-elle bien son œuvre personnelle? Ne l'aurait-il pas recueillie sur les lèvres de quelques-uns des solitaires de Scété, au milieu desquels il vécut longtemps (6)? On la retrouve plus tard sous la plume de Cassien et de saint Nil, mais avec une légère différence. Ils placent la colère avant la tris-

1. S. Basile, *Regulæ fusius tractatæ, inter.* 2. Pat. gr. XXXI, 410.
2. S. Nil, *l.* III, *ep.* 74, Pat. gr., LXXIX, 423.
3. Rufin, *Historia monachorum*, Pat. lat., XXI, 414.
4. S. Basile, *l.* I, *ep.* 42. Pat. gr., XXXII, 350-351.
5. Evagre, *De octo vitiosis cogitationibus ad Anatolium.* Pat, gr., XL, 1271-78.
6. Zöekler, *Askese und Mönchtum*, 253-256.

Digitized by Google

tesse (1). Comme Évagre, ils mettent chaque vice sous la dépendance d'un démon spécial et il arrive souvent que le démon prend le nom et la place du vice auquel il préside.

Les anciens comptaient donc huit vices principaux. Leur liste se conserve dans celle des péchés capitaux, avec deux modifications : la vaine gloire et l'orgueil n'en forment qu'un ; l'envie a pris la place de la tristesse, qui a été supprimée, ce qui les réduit au nombre de sept.

Le démon de la tristesse jouait un rôle très important dans la doctrine ascétique des Pères du désert. Évagre le représente comme un ennemi fort dangereux. Il est impossible de repousser ses attaques si l'on conserve la moindre attache aux biens de la terre (2). Cet esprit mauvais charge le cœur du pauvre solitaire d'un poids accablant, qui lui rend la vie très pénible (3) et peut même le jeter dans le désespoir et lui faire abandonner la solitude. Toute tristesse n'était pas cependant condamnable. Car si le moine devait éviter soigneusement celle qui a pour cause la privation d'un bien temporel ou d'une joie mondaine, il lui était bon d'ouvrir son cœur à celle qui est inspirée par Dieu, et qui vient de la douleur que l'homme éprouve, quand il lui est arrivé de commettre une faute (4). Le souvenir continuel des péchés, si instamment recommandé par les Pères, la pensée de la mort et du jugement, la crainte de Dieu, à laquelle les ascètes de ces temps primitifs donnaient tant d'importance, contribuaient beaucoup à entretenir ce sentiment dans le cœur des moines. Quelques-uns, pour le développer encore davantage, allaient jusqu à conseiller à leurs disciples d'éviter le rire et tout ce qui de près ou de loin pouvait paraître une dissipation. « N'ouvre point ta bouche pour le rire, disait l'abbé Isaïe, ce serait une preuve que la crainte de Dieu te fait défaut (5). » Saint Basile fait remarquer que les rieurs ont été maudits par l'Évangile (6) ; il en conclut que les fidèles ne doivent jamais se permettre de rire, alors surtout que tant d'hommes leur fournissent par leurs péchés une raison grave de s'attrister et de gémir (7). Notre Seigneur n'a point ri, dit-il ailleurs (8). Les anges ne savent pas rire non plus, écrit

1. Cassien, *Instit.*, *l.* VIII et IX. S. Nil, *De octo spiritibus malitiæ.* Pat. gr., LXXIX, 1146-1166.
2. Evagre, *Capita practica.* 10 Pat. gr., XL, 1223.
3. S. Nil. t. II, *ep.* 52, 53. Pat. gr., LXXIX, 222-223.
4. S. Basile, *Reg. brev. tract. inter.* 192-194. Pat. gr., XXXI, 1211.
5. Isaiæ *oratio* 3. Pat. gr., XL, 429 ; regula 22. Pat. lat., CIII, 430.
6. Luc., VI, 25.
7. S. Basile, *Reg. brev. tract. inter.* 31 Pat. gr., XXXI, 1103.
8. Id., *Reg. fus. tract. int.* 17, 961.

Digitized by Google

S. Isidore de Péluse, au prêtre Dorothée (1). Saint Ephrem, lui aussi, condamne le rire et célèbre dans son beau langage l'utilité des larmes et de la tristesse (2). Le reclus Abraham dont il a écrit la vie, ne se permettait pas même de sourire, tandis qu'il passait rarement une journée sans verser des larmes (3).

On dit que l'abbé Pambon ne riait jamais. Les démons, ayant résolu un jour de lui faire perdre un peu de sa gravité, réussirent à le dérider. Fiers de cette victoire, ils se mirent à crier : « Ah ! ah ! Pambon a ri. — Je n'ai pas ri, répliqua le solitaire, qui avait honte de s'avouer vaincu ; je me suis moqué seulement de votre faiblesse (4). » Il serait facile de multiplier les textes et les exemples pour montrer l'aversion que le rire inspirait aux moines.

Toutefois il faut bien se garder de voir là une contradiction avec leurs enseignements sur la tristesse. Ils ne condamnaient généralement pas ce sourire doux et joyeux qui est le reflet sur le visage d'un cœur en paix avec Dieu et avec lui-même (5). La sainte tristesse,qui est le fruit naturel de la componction,et la gravité,qui sied si bien à l'homme séparé du monde,peuvent régner dans une âme en même temps que la joie intérieure, fruit de l'esprit divin(6). D'après saint Basile,dont nous reproduisons la pensée, le souvenir des bienfaits innombrables que l'homme a reçus de Dieu,et la considération de ceux qu'il reçoit à chaque instant sont la source intarissable de l'allégresse spirituelle. Elle se répandait si abondante et si vive dans l'âme de quelques-uns des solitaires, les plus célèbres par leurs austérités presque surhumaines, qu'il ne leur était pas possible de la contenir. Il suffisait de les voir pour se convaincre de leur félicité. La joie et la sérénité, répandues sur la figure de saint Antoine, lui donnaient un charme céleste, qui lui conciliait tous les cœurs ; c'était son signe distinctif. Ceux qui ne l'avaient jamais vu le reconnaissaient sans peine au milieu des moines qui l'entouraient (7), Theonas, qui menait en Thébaïde la vie austère des reclus, se montrait toujours avec un visage joyeux. Tout en lui respirait la

1. S. Isidore Pel. l. 1 ep. 319. Pat. gr., LXXVIII, 367.
2. S. Ephrem, *Sermo quod non oporteat ridere*,Op. gr., t. I, 254.
3. S. Ephrem, *in vitam B. Abraami*. Op. gr., t. II, 11.
4. *Apophtegmata Patrum 13*. Pat. gr. LXV, 371.
5. Cf. S. Basile, *Reg. fus. tract. int.* 17. Pal. gr. XXXI, 961; Isaiæ *oratio* Pat, gr. XL, 1124.
6. S. Basile, *hom.* 4 *et* 5, Pat. gr. XXXI, 217-262. Ces deux homéliés sont un beau commentaire du *Semper gaudete* de S. Paul (Thes. v. 16).
7. S. Athanase, *Vita S. Antonii* 67. Pat. gr. XXVI, 939.

Digitized by Google

grâce. On eût dit un ange vivant parmi les hommes (1). L'abbé Apollonios d'Hermopolis était un grand amateur de la joie monastique. Dès qu'il apercevait un nuage de tristesse sur le front de ses disciples, il ne se donnait aucun repos qu'il ne l'eût dissipé. Aussi y avait-il dans son entourage tant d'allégresse et de félicité que l'on se demandait si vraiment il pouvait y en avoir autant ailleurs (2). Dans les mêmes régions, le fameux Jean de Lycopolis frappait ses visiteurs par le calme de sa physionomie et par le sourire gracieux avec lequel il les recevait. Il laissait ainsi déborder sur sa figure la surabondance de la joie qui l'inondait intérieurement (3).

Les solitaires d'Orient étaient des hommes heureux. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire leurs biographies et les écrits qu'ils nous ont laissés. Leur vie monastique, avec son calme, ses vertus et ses austérités, leur procurait ce bonheur. Cette joie était, au dire de l'abbé Isidore, un lien plus fort que toutes les règles, pour retenir ses disciples dans la clôture rigoureuse qu'il leur imposait (4). Elle semblait la manifestation de la vie surabondante qui animait ces hommes séparés du monde, élevés au-dessus de ses passions et absorbés par les pensées du ciel. Si le cœur faible s'abandonne à la tristesse, quand il se sent accablé par le poids de la vie, du travail et de la douleur, l'âme vigoureuse, qui a conscience de la force que Dieu lui donne, porte sans faiblir un pareil fardeau ; elle laisse à son insu s'épanouir sur ses traits, dans sa conversation, dans sa vie tout entière, le bonheur qu'elle éprouve. Elle peut avec ces dispositions affronter les rudes combats de l'ascèse. Le découragement ne saurait l'atteindre. Elle se jette résolûment dans l'arène décidée à tous les sacrifices. Son œil voit sans se les exagérer les pièges que lui tend l'ennemi. Elle sait les éviter. Il serait surprenant que la victoire ne vînt pas couronner ses efforts.

La persévérance à combattre les huit vices principaux faisait le moine par le fait même progresser dans la pratique de la vertu. Car vices et vertus sont en opposition essentielle. L'affaiblissement des uns a pour conséquence rigoureuse le développement des autres. Celui qui lutte contre la gourmandise et détruit peu à peu l'empire qu'elle exerçait sur ses appétits, travaille à l'acquisition de la vertu de sobriété. Les défaites du démon de l'orgueil sont des triomphes pour l'humilité. Il faut en dire autant de l'ensemble des vices et des ver-

1. Rufin, *Hist. monach.* 6. Pal. lat XXI,408 ; Pallade, *Hist. lausiaca* 50. Pat. gr. XXXIV, 1134.
2. Rufin. *Ibid.*, col. 413.
3. *Ibid.* col. 395, Pallade, 43, col. 1117.
4. Rufin, *ibid.*, 17, col. 439.

Digitized by Google

tus. Cela explique pourquoi les péchés capitaux ont fourni à l'enseignement ascétique le point de départ des développements les plus vrais et les plus utiles (1).

Cet enseignement poursuivait un but pratique. Il visait à la formation du moine. C'était, on le conçoit, chose d'une importance capitale.

Tout art a ses règles précises. Nul ne peut l'exercer, s'il n'a reçu au préalable les leçons d'un maître expérimenté. L'ascèse, qui est l'art le plus difficile et le plus délicat, ne saurait échapper à cette loi générale. Les nouveaux venus avaient plus que personne besoin de s'y soumettre. On vit parfois des hommes, recommandables par leur sainteté et leur séjour prolongé dans le désert, qui ne rougissaient pas de solliciter les lumières de quelques vétérans. L'abbé Arsène fut du nombre. On le considérait pourtant comme une lumière de la solitude. Il avait occupé dans le palais impérial une situation des plus honorables avant d'embrasser la vie monastique à Scété. Ses frères admiraient ses vertus plus encore que la science de l'ancien maître de l'empereur Arcadius. Ses conseils étaient religieusement suivis par ceux qui avaient le bonheur de les recevoir. Or, Arsène, si perspicace quand il s'agissait d'autrui, se croyait incapable de se guider lui-même. C'était humilité de sa part ; c'était aussi prudence. Quel est, en effet, l'homme sûr de se connaître ? Il soumettait un jour ses pensées à un vieux moine copte dont la culture intellectuelle laissait fort à désirer. « Comment, abbé Arsène, lui dit quelqu'un, vous, si instruit dans la langue latine et dans la langue grecque, soumettez-vous vos pensées à cet ignorant ? — J'ai appris il est vrai, le latin et le grec, répliqua-t-il ; mais je n'ai pas encore réussi à apprendre l'alphabet de la science que possède cet ignorant (2). »

Les maîtres de la vie ascétique exigeaient de leurs disciples une disposition sans laquelle tous leurs soins eussent été inutiles. Ils voulaient former des âmes. Les âmes devaient donc se manifester à leurs yeux, afin qu'ils pussent lire leurs pensées et leurs sentiments comme dans un livre ouvert. Il faut voir autre chose qu'un exercice d'humilité dans la confidence des pensées les plus intimes qu'ils recevaient des hommes placés sous leur direction. Cassien avait remarqué cet abandon parmi les moines égyptiens. Ils se faisaient un devoir de manifester toutes leurs pensées aux anciens, dès qu'ils en avaient conscience. Ils ne se permettaient jamais de prononcer

1. Cfr surtout *Les Institutions et les conférences de Cassien.*
2. *Verba Seniorum, XV*, 7. Pat. lat. LXXIII, 954.

Digitized by Google

eux-mêmes sur la valeur qu'elles pouvaient avoir. Le jugement des anciens était la règle de leur propre jugement, ils croyaient bon ou mauvais ce qui avait été déclaré tel (1). » L'expérience montrait que par ce moyen le religieux acquérait l'art de discerner le mérite de ses pensées, et trouvait un remède efficace contre le mal que pourraient lui faire une tentation ou une chute morale. Cette docilité humble et sincère contribuait beaucoup à la formation du jugement et donnait peu à peu au moine la discrétion ou sagesse spirituelle, que saint Antoine nommait la mère des vertus (2).

Pour faciliter cette ouverture de cœur, les anciens témoignaient une miséricordieuse condescendance à tous ceux qui recouraient à leurs conseils. Ils s'ingéniaient parfois pour provoquer une confiance plus entière. L'abbé Macaire avait appris par un moyen surnaturel qu'un moine, nommé Theopempos, cédait très facilement aux pensées que lui suggérait le démon. Il alla le visiter dans sa cellule. « Comment te trouves-tu, mon fils, lui demanda-t-il ? — Grâce à tes prières, je suis bien. — N'es-tu pas assailli par des pensées importunes ? » Le malheureux frère, qui avait honte de déclarer son état, préféra mentir. « Je suis bien pour le moment. » Mais le saint homme, sans se décourager, prit un détour afin de le mettre sur la voie d'une confidence. « Voilà longtemps que je suis dans la solitude; tout le monde m'entoure d'honneurs ; eh bien ! malgré mon grand âge, il m'arrive d'être troublé par mes pensées. — Père, je crois qu'il m'arrive la même chose. » L'abbé Macaire lui parla de plusieurs tentations, comme s'il les eût éprouvées lui-même, jusqu'à ce qu'il eut obtenu par ce moyen un aveu complet. Puis il lui demanda : « Quelle règle suis-tu dans tes jeûnes ? — Je jeûne jusqu'à none. — Jeûne jusqu'au soir ; médite constamment les Écritures. Lorsque tu seras troublé par la tentation, dirige ton cœur vers Dieu, et il viendra te secourir. » L'abbé Macaire se retira. Le moine avait retrouvé la paix intérieure (3).

Parfois quelques anciens, aveuglés par l'étroitesse d'esprit et par un caractère difficile, ne comprenaient pas les faiblesses de leurs frères. Au lieu de recevoir leurs confidences avec une respectueuse bonté, ils les renvoyaient sans la moindre parole de consolation, si même ils n'allaient pas jusqu'à les attrister par des humiliations indiscrètes. Il y en eut qui apprirent à leur dépens à se montrer plus miséricordieux. En voici un exemple que Cassien apprit de l'abbé

1. Cassien, *Institut.*, l. IV, 8, p. 53.
2. Id., *Conlat.*, II, 57-59.
3. *Verba Seniorum*, l. III, 61. Pat. lat., LXXIII, 769-770.

Digitized by Google

Moyse. Un frère avait confié les tentations qui le harcelaient à un ancien. Celui-ci le traita avec arrogance et mépris. La tristesse et le désespoir s'emparèrent de son âme; il était sur le point de renoncer à sa vocation. Fort heureusement l'abbé Apollo, qu'il rencontra, lui rendit, par ses conseils et sa bonté, un peu de force et de courage. Ce saint homme voulut donner une leçon à l'ancien. Elle était méritée. Il conjura le Seigneur de lui faire subir la tentation qui avait tant troublé le pauvre frère. Sa demande fut exaucée. Le vieillard, surpris par l'évidence des pensées honteuses qui agitaient son cœur, se mit à courir comme un insensé. Apollo s'en aperçut, il l'aborda pour lui donner d'utiles conseils. « Dieu, lui dit-il, a permis que tu fusses violemment tenté malgré ta vieillesse pour t'apprendre à te montrer plus condescendant envers les jeunes religieux éprouvés par la tentation (1). »

(A suivre.)

Dom J. M. BESSE.

1. Cassien, *Conlat.*, 34-36.

Digitized by Google

LE COMPUT PASCAL.

Le comput pascal a pour objet de déterminer la date de la fête de Pâques. C'était autrefois une matière importante dans le domaine des sciences ecclésiastiques : aussi dans l'Antiquité, c'est-à-dire du IIIe au VIe siècle, elle occupa plusieurs personnages illustres des Églises d'Occident et d'Orient ; au moyen âge, c'était un objet ordinaire d'enseignement pour les clercs : plusieurs conciles, jusques et y compris celui de Trente (1), rappelèrent l'obligation d'étudier le comput.

Si l'on veut suivre la science du comput dans les différents stades de son évolution, il faut consulter le grand et remarquable ouvrage de Gilles Boucher (2), où se trouve exposée la théorie des systèmes de comput qui ont précédé le Calendrier Grégorien. Le P. Petau traite la même matière dans son traité *de doctrina temporum* (3). Mais comme ces auteurs sont les premiers qui ont éclairé cette matière confuse, plusieurs points de leurs doctrines sont encore peu sûrs. Grâce aux travaux de nos contemporains, entre autres J.-B. de Rossi (4), Mommsen (5), Br. Krusch (6), la lumière s'est faite sur diverses questions dont la solution laissait jusqu'à présent à désirer. La difficulté d'ailleurs consiste seulement à éclaircir les systèmes en vigueur avant le VIIe siècle ; car à partir de ce moment les principes du comput Alexandrin s'introduisent partout. Le savant traité du Vénérable Bède « *de temporum ratione* » (7) nous donne une bonne idée de ce qu'était au moyen âge la science du comput. Cet opuscule fit autorité jusqu'au XVIe siècle, époque de la réforme du Calendrier. Pour la connaissance détaillée du système actuel

1. Sessio XIV, de reform. c. XVIII.
2. *De doctrina temporum, Commentarius in Victorium Aquit. aliosque antiquos canonum paschalium scriptores.* Antwerpiæ, Plantin, 1633.
3. *De doctrina temporum.* Antwerpiæ, 1703.
4. *Inscriptiones christianæ Urbis Romæ.* T. I, Præf. Romæ 1861.
5. *Monumenta Germ. histor. Auct. antiquiss.* IX et *Der Chronograph vom J. 354.* Leipzig, 1850.
6. *Der 84jährige Ostercyclus und seine Quellen.* Leipzig, 1880.
7. Migne, Patr. lat., t. 96, p. 522.
8. *Romani Calendarii a Gregorio XIII emendati explicatio.* Antwerpiæ, 1603.

Digitized by Google

selon le Calendrier Grégorien, on consultera Clavius (8), l'un des principaux auteurs de cette réforme.

De nos jours le comput, qui avait tant d'importance pour les anciens, n'excite plus beaucoup d'intérêt ; il est actuellement si aisé et si simple de déterminer exactement la date de Pâques. D'autre part il se trouve aussi des savants assez nombreux qui lui dénient une raison d'être et proposent de fixer Pâques au 3e dimanche après l'équinoxe de printemps à partir du siècle prochain. C'est là certes méconnaître la tradition chrétienne tout entière : si l'on n'a pas songé à une simplification de ce genre dans les temps où le comput était sujet à de très grandes difficultés, et cela par respect pour une tradition vieille seulement de peu de siècles, combien moins est-on en droit à présent de rompre la tradition de dix-neuf siècles, alors qu'il n'y a plus de motif provenant des difficultés ou d'incertitudes dans le comput qui puisse plaider en faveur de ce changement.

Nous nous proposons, dans ce rapide aperçu sur l'histoire du comput et sur les lois qui le gouvernent, de mettre en lumière la tradition constante que l'Église a observée dans la célébration de Pâques, et de faire connaître, dans leurs éléments essentiels, les principaux systèmes de supputation qui ont été en usage. Cet exposé rapide en donnant la preuve de l'assertion que nous venons d'émettre, dispensera de recourir à des ouvrages très arides ou trop étendus pour acquérir les notions nécessaires sur ce point d'histoire ecclésiastique.

Nous mettrons donc d'abord en évidence les principes généraux, universellement et toujours admis (on peut le dire presque sans restriction) sur lesquels reposent les lois qui règlent la date de Pâques. Après avoir montré, dans la mesure du possible, la constante observation de ces règles, il ne sera pas inutile de dire un mot sur leurs raisons d'être, car elles sont aujourd'hui une chose encore moins connue que les règles elles-mêmes. Les principes une fois posés, nous examinerons les différentes méthodes d'application qui en ont été faites. Nous donnerons un peu plus de développement à la méthode adoptée depuis la réforme de Grégoire XIII, nous montrerons que c'est la plus parfaite de celles qui ont été en usage jusqu'à présent ; d'ailleurs c'est actuellement celle qu'il importe le plus de connaître. Pour ne pas trop nous étendre, nous glisserons rapidement sur ce qui s'est pratiqué dans les diverses Églises particulières, des Gaules, d'Angleterre, et nous nous attacherons à mettre en évidence l'évolution des systèmes suivis par l'Église romaine.

Digitized by Google

I. Des éléments qui déterminent la date de Paques.

Nous pouvons affirmer d'une manière générale, que les trois éléments suivants ont toujours servi à déterminer la date de Pâques : 1° le 1er mois de l'année, dans le sens que nous donnerons tout à l'heure à ce mot, 2° le 14e jour de la lune du 1er mois, 3° le dimanche, à l'exclusion des autres jours de la semaine. Commençons par le dernier de ces points qui offre moins de difficultés.

1. La célébration de Pâques le dimanche est une différence caractéristique entre l'Église chrétienne et la Synagogue. Cette dernière, en effet, selon la loi de Moïse, célébrait sa Pâque le 14e jour du premier mois, et n'avait aucune raison de la reporter à un jour déterminé de la semaine. L'Église chrétienne au contraire, voulant célébrer la Résurrection du Seigneur plutôt que l'ancienne Pâque, figure de la nouvelle, fixa invariablement au dimanche l'anniversaire de ce grand événement. Les monuments les plus anciens de l'Église romaine nous montrent, dès le commencement du IIe siècle, la loi de la célébration de Pâques au dimanche, comme déjà en vigueur depuis longtemps. Aussi d'après le témoignage d'Eusèbe (1), S. Irénée écrivait au pape S. Victor I que les pontifes précédents, Anicet, Pie, Hygin, Télesphore, Xyste (120) avaient tous observé Pâques le dimanche. Cette loi cependant n'était pas encore dès lors universelle ; la lettre de S. Irénée a précisément pour objet d'attirer l'attention du pape sur ce point que les chrétiens d'Orient avaient pu observer leurs Pâques le même jour que les Juifs, sans être pour cela condamnés par l'Église Romaine. S. Victor cependant prescrivit (vers l'an 197) de ne plus célébrer à l'avenir Pâques un autre jour que le dimanche, et, en outre, de la fêter en tous lieux le même jour qu'à Rome. Peu importe pour la question que nous traitons ici que le Pontife ait ensuite excommunié les récalcitrants ou non, il nous suffit de constater que la loi de célébrer Pâques le dimanche a reçu dès lors le caractère d'universalité qu'elle n'a jamais perdu dans la suite. Les quartodécimans semblent n'avoir pas survécu longtemps à leur condamnation ; S. Épiphane, il est vrai, combat au IVe siècle encore des hérétiques nommés par lui quartodécimans (2) ; mais il faut remarquer que ce n'étaient plus là des quartodécimans au sens propre du terme : s'ils ne tenaient pas compte du dimanche dans la célébration de Pâques, ils n'observaient pas davantage le 14e jour de la lune, puisqu'ils avaient adopté une

1. *Hist. eccl.*, v, 24. Migne, Patr. Gr., t. 20, p. 493.
2. *Adv. hæreres. her.*, 50. Migne, Patr. Gr., t. 41, p. 881.

Digitized by Google

date fixe, le 25 mars ; de même que cela se fit dans les Gaules, où aux IVe et Ve siècles, Pâques fut longtemps célébré le 25 mars, jour considéré comme l'anniversaire exact de la passion du Seigneur.

2. Le second élément qui détermine la fête de Pâques, est, disions-nous, le 14e jour de la lune. C'est de ce jour qu'il faut partir pour arriver à fixer la fête, il a été toujours le *terminus à quo*, mais on a beaucoup varié dans la manière de faire succéder Pâques à ce terme. Les Juifs célébraient la fête au 14e jour du 1er mois, d'après les prescriptions de la Loi : (Exode, XII ; Lévitique, XXIII ; Nombres, IX et XXVII). En aucun de ces textes il n'est parlé du 14e jour *de la lune*, mais bien du 14e jour *du mois ;* le IIIe livre d'Esdras cependant dit 14e lune, là où les livres canoniques disent 14e jour du mois, ce qui suffit à établir l'identité des deux indications. On sait d'ailleurs parfaitement que les mois juifs commençaient à la nouvelle lune, inutile donc de nous attarder sur ce détail.

Les peuples chrétiens ont suivi trois systèmes : dans le premier, Pâques pouvait aller du 14e jour inclusivement jusqu'au 20e inclus ; dans le second système (universellement en vigueur depuis le IXe siècle), le 15e et le 21e jour sont les limites admises ; enfin le troisième (qui fut longtemps celui de l'Église Romaine) veut que Pâques n'arrive jamais avant le 16e jour de la lune et conséquemment puisse s'avancer jusqu'au 22e.

Le premier système conserve quelqu'affinité avec les usages juifs : si en effet le 14e jour est un dimanche, les juifs auront leur Pâque le même jour que les chrétiens. C'est là précisément ce qu'ont voulu éviter les Pontifes romains (1) ; aussi sommes-nous d'avis que la Pâque du 14e jour n'a jamais été admise au moins en principe, dans l'Église Romaine. M. Krusch (2) prouve, il est vrai, qu'on s'est servi à Rome vers la fin du IIIe siècle et jusqu'au milieu du IVe, de supputations qui pouvaient conduire au 14e jour ; mais en ce temps, cela pouvait passer inaperçu aux yeux de l'autorité compétente ; d'ailleurs par suite de la condition qu'on s'était imposée de ne jamais dépasser le 21 avril, comme nous le dirons tout à l'heure, on devait nécessairement enfreindre les limites de l'âge de la lune.

Le second système, qui admet le 15e jour pour premier terme pascal, était dans l'origine propre aux supputations des Alexandrins, plus tard il s'est introduit dans tout l'Occident. Il doit vraisemblablement sa naissance à la condamnation du système juif ou quar-

1. Eusèbe, *l. c.*
2. *Der 84 jährige Ostercyclus*, pp. 20 et 65.

Digitized by Google

todéciman : la 14e lune ne pouvant être admise, rien de plus naturel que de prendre la suivante pour limite. Cette disposition a encore l'avantage de ne pas faire descendre trop bas la fête de Pâques, qui cependant déjà avec le 15e et le 21e jour pour termes peut être retardée jusqu'au 25 avril. Que la supputation alexandrine soit dérivée de celle des Hébreux, c'est un fait que semble établir la lettre de Pascasinus, évêque de Lilybée, au pape S. Léon Ier. Interrogé sur la date de Pâques pour l'an 444, il répond « Cum Romana supputatio... nobis dubietatem afferret... ad Hebreorum, hoc est legalem supputationem nos convertimus, quæ cum a Romanis ignoratur, facile errorem incurrunt » (1).

Le troisième système enfin admettait seulement le 16e jour de la lune comme première date licite pour Pâques. La raison d'être de cette disposition est facile à découvrir : Jésus-Christ est mort le 14e jour de la lune, le jour de la Pâque des Juifs (2), il est ressuscité le 16e, c'est donc là le jour le plus convenable pour célébrer la Résurrection. La 1re trace de cette observance nous est donnée dans le canon pascal de S. Hyppolite, lequel commence à l'année 222. Elle se retrouve ensuite dans la *supputatio Romana*, et plus tard encore dans le canon pascal de Victorius d'Aquitaine. Nous aurons à parler de ces documents dans la seconde partie de notre étude.

3. Le troisième point à considérer est que Pâques doit être célébré dans le courant du premier mois de l'année. Énoncée en ces termes généraux, cette règle n'a jamais souffert d'exception. La loi ancienne est formelle à cet égard, l'Église n'a pas voulu modifier cette disposition et n'avait aucune raison de le faire. Bien plus, tous les computistes qui sont dans la nécessité de réfuter les systèmes de leurs adversaires, accusent ceux-ci de fixer Pâques soit au 2e soit au 12e mois, contrairement à la loi divine. Enfin les tables pascales qui nous sont connues manifestent cette constante préoccupation de leurs auteurs, d'enserrer la fête de Pâques dans les limites d'un même mois.

Comment déterminer ce mois ? C'est l'équinoxe du printemps qui doit le déterminer, mais les difficultés d'application de ce principe encore vague lui-même, ont donné lieu à bien des divergences. Les Livres saints font foi que c'est au commencement du printemps qu'a eu lieu la sortie des fils d'Israël de l'Égypte : « mensis novorum, quando egressus es de Aegypto » et « mense enim verni

1. Patr. Lat., t. 54, p. 607.
2. Joan., XVIII, 28.

Digitized by Google

temporis egressus es de Aegypto (1) ». Peu importe pour nous le procédé suivi par les Juifs avant l'époque chrétienne pour calculer ce mois (2), il nous suffit de savoir qu'au commencement de l'ère chrétienne ils observaient à cet effet le cours des astres. Voici ce que dit Josèphe (3) : « Moyse a ordonné de célébrer la Pâque au mois Xantikos, qui chez nous se nomme Nisan et est le premier de l'année, à la 14e lune, le soleil étant dans la constellation du Bélier. » D'après ce texte, il paraît que les Juifs n'observaient pas tant l'équinoxe vrai, que l'arrivée du soleil dans la constellation du Bélier : il est clair qu'il en peut résulter une différence de plusieurs jours dans les computs ; cela nous explique aussi pourquoi différentes tables pascales admettent comme point de départ des dates bien antérieures à l'équinoxe. Il est à remarquer, en effet, qu'en vertu du mouvement de précession, l'équinoxe rétrograde de 50″ par an, de sorte que se trouvant à l'entrée de la constellation du Bélier au commencement de l'ère chrétienne, il devait s'être déplacé de 4 ½° vers le temps du Concile de Nicée. Si donc aux IIIe et IVe siècles au lieu d'observer l'équinoxe vrai, on s'est borné à considérer l'entrée du soleil dans le Bélier on a commis une erreur de 4 ½ jours (puisque le soleil parcourt 1° par jour), et au lieu de fixer l'équinoxe au 21 mars, sa date véritable, on l'a fait avancer jusqu'au 16 mars. C'est de cette manière que calculait S. Anatole de Laodicée. Eusèbe, qui le cite, dit que, selon lui, le 22 mars, jour de l'équinoxe vrai au commencement du IIIe siècle, le soleil est déjà depuis 4 jours dans le Bélier, ce qui est exact (4). C'est sur cette erreur aussi que semble s'appuyer le canon pascal de S. Hyppolite. Enfin au temps du Concile de Nicée, nous voyons les Juifs vivement accusés de ne plus observer l'équinoxe et de faire leur Pâque trop tôt (5), ce qui s'explique fort bien s'ils se bornaient à observer l'entrée du soleil dans la constellation du Bélier.

On est fondé à croire que durant les deux premiers siècles, les chrétiens s'en rapportèrent aux calculs des Juifs dans la question purement astronomique du 1er mois ; S. Épiphane nous l'assure : « Les apôtres, dit-il, ont prescrit aux premiers chrétiens de célebrer Pâques avec les fidèles venus de la circoncision (6) », non au même jour que les Juifs, mais d'après les renseignements donnés par eux.

1. Exode, XXIII et XXXIV.
2. Cfr. Duchesne, *Les origines du culte chrétien*. Paris, 1889, p. 226.
3. *Antiq. juives.*, l. III, c. X, 5. Τῷ δε μηνὶ τῷ Ξανθικῷ ὃς Νισὰν παρ' ἡμῖν καλεῖται καὶ τοῦ ἔτους ἐστὶν ἀρχὴ, τεσσαρεσκαιδεκάτῃ κατα σελήνην, ἐν κριῷ τοῦ ἡλίου καθεστῶτος...
4. *Hist. eccl.*, lib VII, c. 31. Patr. gr., t. 20, p. 727.
5. S. Epiphanii *adv. hæres.*, LXX. Patr. gr., t. 42, p. 359.
6. *Ibid.*

Digitized by Google

C'est l'opinion émise aussi dans le prologue attribué à S. Cyrille d'Alexandrie : « jusqu'au IIIe siècle, y est-il dit, on s'en est tenu au comput des Juifs, mais alors on a voulu faire mieux qu'eux sans cependant y réussir parfaitement (1) ». Le canon de S. Hyppolite, qui paraît être le premier essai des occidentaux en ce genre, admettait la fête de Pâques dès le 18 mars, et rejetant la 14e et la 15e lune, il fixait implicitement l'équinoxe au 16 mars.

La supputation romaine du IVe siècle, au contraire, considère le 22 mars comme trop tôt encore et admet pour première date licite de Pâques le 23, ce qui revient à donner à l'équinoxe sa véritable place, le 21. Au siècle suivant Victorius d'Aquitaine admet Pâques au 22 mars sans cependant admettre la 15e lune (2), mais son système n'est qu'une sorte de transaction entre les orientaux et les occidentaux.

Les computistes de l'Orient (après S. Anatole) admettent unanimement le 21 mars comme jour de l'équinoxe ; seulement tous ces témoignages sont postérieurs au Concile de Nicée, ce qui pourrait déjà faire supposer que le Concile a donné quelque règlement à ce sujet. Ceci résulte d'ailleurs des différents documents qui nous restent concernant les décrets de Nicée. Il est difficile de déterminer ce qui y fut décidé concernant Pâques (3), cependant il est certain qu'on y insista sur l'unité à obtenir dans la célébration de cette fête. La lettre des Pères aux Alexandrins (4) contient ce passage : « Tous les frères de l'Orient qui ne s'accordaient pas (sur la question de Pâques) avec les Romains, avec vous, et avec ceux qui suivent depuis le commencement *vos usages*, feront désormais la Pâque en même temps que *vous* ». C'est donc d'après Alexandrie que se réglera tout le monde chrétien. Si on rapproche de ce texte le passage suivant de S. Léon dans une lettre à Marcien (5) : « Studuerunt quidem sancti patres occasionem hujus erroris (i. e. ineptæ electionis diei Paschatis) auferre, omnem hanc curam Alexandrino antistiti delegantes », il est bien rationnel de considérer comme auteurs de cette délégation les Pères de Nicée, surtout si on y ajoute que S. Théophile d'Alexandrie avait composé une table pascale commençant à l'an 380 et qui était consultée à Rome. Il n'y a pas de raison d'argumenter contre l'existence des décisions de Nicée par ce fait qu'à Rome jusqu'au VIe siècle on ne suivit

1. Krusch, *ouv. cité*, p. 327.
2. Cf. Boucher, *ouv. cité*.
3. Cf. Duchesne, *La question de la Pâque au Concile de Nicée*, *Revue des questions hist.* 1880, t. XXVIII, pp. 5-42.
4. Théodoret. Cyr. *Hist. eccl.*, lib. I, c. VIII, Patr. gr., t. 62, p. 931.
5. Patr. lat., t. 54, p. 1055.

Digitized by Google

pas le comput Alexandrin ; S. Léon lui-même avoue la commission donnée à l'évêque d'Alexandrie, mais il ne se tient pas satisfait pour cela (1). Pour expliquer comment au IVe siècle on est resté entièrement soumis à la *supputatio romana*, il suffit d'admettre que l'Évêque d'Alexandrie n'a pas rempli à temps la mission dont il était chargé.

Nous parlerons plus loin d'un témoignage important d'une lettre de S. Ambroise aux évêques d'Émilie ; pour le moment nous voulons seulement établir qu'à partir du Concile de Nicée ce fut une règle commune à l'Orient et à l'Occident de considérer l'équinoxe comme arrivant le 21 mars, et de n'admettre comme lune pascale que celle dont le 14e jour suivrait cette date.

Supposons maintenant que le 21 mars soit le 15e jour de la lune, la lunaison suivante commencera le 5 avril (car la lunaison précédente a 29 jours dans ce cas), son 14e jour sera le 18 avril, et si le 18 avril est un dimanche, la fête sera reportée à sa limite extrême, le 25 avril. C'est là le système Alexandrin. Mais, dira-t-on, du 22 mars au 25 avril il y a 35 jours, comment ces jours sont-ils tous dans le premier mois ? La réponse n'est pas difficile, le 1er mois en effet peut commencer dès le 8 mars, et peut ne commencer qu'au 5 avril, selon les années, par conséquent ses limites s'étendent au total à 60 jours. Il faut donc définir comme 1er mois celui dont le 14e jour coïncide avec le jour de l'équinoxe ou suit le premier ce jour.

Cependant on n'admit pas facilement ce point à Rome. D'après une tradition antique Pâques ne pouvait descendre plus bas que le 21 avril. Cette tradition venait sans doute d'une fausse intelligence du premier mois, ou d'une analogie avec le rit judaïque, dans lequel en effet le 14e jour même étant la Pâque, il ne pouvait occuper que 30 places différentes sur le calendrier. Mais il est évident que cette disposition est incompatible avec les deux autres règles qui fixent la date de Pâques, et qu'ainsi en certaines années il n'y aurait pas de Pâques satisfaisant aux trois règles à la fois. En 455, par exemple, la 14e lune tombait le 17 avril ; ce jour étant un dimanche, Pâques devait être célébré le 24 avril selon le système Alexandrin, ce qui dépassait les limites permises à Rome ; aussi pour sortir de cette difficulté avait-on admis que les lunes 17 à 22, pourvu qu'elles suivissent le 21 mars, pouvaient déterminer Pâques ; mais cet expédient ne suffisait pas encore ; ainsi en 387 on avait le 21 mars 16e lune et dimanche, c'était trop tôt ; le 28 mars c'était la 23e lune

1. Patr. lat., t. 54., p. 1055.

Digitized by Google

qui ne convenait pas davantage ; restait le 25 avril, qui dépassait la limite consacrée par l'usage. Ce procédé pouvait aussi conduire à 2 Pâques en une même année et laissait alors indécise la date de la fête.

Qu'il nous suffise pour le moment d'avoir signalé ce point sur lequel nous reviendrons avec plus de détail à propos de la *supputatio romana.*

Comme conclusion de cette première partie, il ne sera pas inutile d'exposer les motifs qui ont déterminé l'Église à fixer la fête de Pâques de la manière que nous venons d'indiquer. En tout temps, il s'est rencontré des hommes qui ont pensé qu'il aurait mieux valu assigner à cette fête un jour fixe, par exemple le 27 mars, que la tradition considère comme le jour de la Résurrection. A cela nous pouvons répondre d'abord que si les années et les mois étaient réglés sur le cours de la lune et du soleil à la fois, comme chez les Juifs, Pâques aurait une date à peu près fixe. On pourrait aussi alléguer que la Pâque étant déjà célébrée dans l'ancienne loi tandis que les autres fêtes de l'Église commémorent des événements accomplis après l'introduction du calendrier Julien, il était assez naturel de suivre pour la première fête une règle particulière. L'Église a été émancipée des lois cérémoniales de l'ancien Testament, en cette matière aussi elle ne les suit que de loin. Mais si le 14e jour lui-même n'est plus jamais la fête, le sens symbolique de cette date est au moins conservé. Le dimanche a été substitué au 14e jour précisément pour accuser la différence entre la Synagogue et l'Église, et pour honorer plus particulièrement la Résurrection du Christ. L'ancienne supputation romaine exprimait plus clairement cette intention que le système Alexandrin, puisqu'elle exigeait l'interposition d'un samedi entre le 14e jour et le jour de Pâques, de même que le jour du Sabbat s'était trouvé entre la mort et la Résurrection du Seigneur : le jour consacré au commencement du monde par le repos de Dieu devait être aussi le jour du repos du Christ dans le tombeau.

Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'entrer davantage dans des considérations mystiques, vu les limites imposées à cet article ; nous renvoyons donc nos lecteurs aux SS. Pères, surtout à S. Augustin (1) et au vénérable Bède (2),qui ne sépare jamais les considérations scientifiques de leur signification symbolique.

Il est intéressant cependant de constater de quelle manière les

1. *Ad inquis Januar.*, II. Patr. lat., t. 33, p. 299.
2. *De Paschae celebratione*, Patr. lat., t. 90, p. 599.

Digitized by Google

écrivains anciens rendaient compte de la date de Pâques. D'après eux le monde ayant été créé à l'équinoxe du printemps et à la pleine lune, il devait être régénéré le même jour par la passion du Christ. Voici un fragment d'un traité sur la fête de Pâques, autrefois attribué à S. Athanase d'Alexandrie, mais qui semble être du VIe siècle (1) et n'est certainement pas de provenance orientale. Nous traduisons en abrégeant assez notablement :

« Définissons le premier mois de l'année et le premier jour de ce mois, en nous appuyant, comme nos ancêtres, sur la date de la Passion et de la Résurrection du Seigneur. La tradition rapporte que le Seigneur est ressuscité le VI des calendes d'avril, un dimanche, et que la 5e férie précédente il avait mangé la Pâque avec ses disciples. Il en devait être ainsi parce que la créature qu'il délivrait par son sang, avait été au même temps soumise à la servitude.

« Il nous faut donc prouver que c'est en ce temps de l'année que Dieu créa le monde ; la Genèse en effet enseigne que le monde a commencé au printemps, puisqu'à l'apparition de la terre ferme, Dieu dit : « Que la terre produise les herbes, les plantes et les arbres. » Or c'est au printemps que nous voyons tout germer, il n'y a donc pas de doute que le commencement du monde ne fut dans cette saison. Mais, parmi les trois mois du printemps, ce fût le mois du milieu qui marqua le commencement du monde, et dans ce mois, le jour du milieu... En ce jour, en effet, qui est le VIII des calendes d'avril, le jour et la nuit sont égaux, de même qu'au jour de la création, puisque la Genèse dit : « Dieu divisa la lumière des ténèbres et appela la lumière jour, et les ténèbres nuit. » Or toute division entraîne l'égalité, nous concluons donc que le jour et la nuit étaient égaux au commencement du monde.

« Mais nos prédécesseurs ajoutèrent avec raison trois jours au VIII des calendes d'avril, puisque trois jours étaient déjà passés, lors de la création du soleil. Le commencement du monde était donc le XI des calendes d'avril... De plus il n'y a pas à douter que le premier jour du monde ne fut un dimanche, puisque le 7e était le Sabbat. Enfin le 4e jour la lune a été créée pleine, parce qu'elle devait aussitôt commencer à illuminer la nuit.

« Mais comme chaque année le XI des calendes d'avril, la 14e lune et le dimanche ne pouvaient se retrouver ensemble, les anciens jugèrent bon d'assigner un mois entier au commencement du monde, et cela sur l'autorité de l'Écriture qui dit : « Ce mois sera pour vous le premier des mois de l'année. » Ainsi ils terminèrent ce mois au

1. Krusch, *ouv. cit.*, p. 328 ; Migne, P. gr., t. 28, p. 1606.

Digitized by Google

XI des calendes de mai. De plus comme le dimanche ne concorde pas toujours avec la 14e lune, ils étendirent la lune à 7 jours pour conserver le dimanche. Il peut donc arriver qu'on retarde Pâques jusqu'à la 21e lune, si le dimanche l'exige, pourvu toutefois que la fête reste comprise entre le XI des calendes d'avril et le XI des calendes de mai.

«Nos pères ont été plus attentifs à conserver la lune et le jour de la semaine que le XI des calendes d'avril, parce que la pleine lune illumine toutes les ténèbres de la nuit, et parce que le dimanche est la résurrection des jours. Il fallait donc plutôt conserver la lune et le dimanche pour signifier la joie de la création du monde et de la libération de la créature. Ils jugèrent aussi que le caractère sacré du dimanche est supérieur à celui du jour de la lune, et si les deux ne peuvent s'observer en même temps, ils préfèrent conserver le dimanche, parce que tout le salut est dans la résurrection, or c'est le dimanche qui est le premier jour et la résurrection des jours, et c'est pour cela que le Seigneur ressuscita en ce jour. Si la lune s'étend jusqu'à son 21e jour, elle n'éclaire plus, il est vrai, toute la nuit, mais cependant la plus grande partie de la nuit. Elle est précédée de ténèbres mais elle dissipe les ténèbres qui viennent après elle ; aussi c'est avec sagesse que les anciens ont préféré étendre la fête de Pâques jusqu'à la 21e lune que de la célébrer avant la 14e parce qu'il est préférable de laisser les ténèbres derrière soi, que de ne pas vaincre celles qu'on a devant soi.»

(A suivre.) D. RAPHAEL PROOST.

Digitized by Google

CHRONIQUE DE L'ORDRE.

ROME. — Séminaire grec de St-Athanase. Le 4 novembre dernier, il y avait une année révolue que l'Ordre Bénédictin avait pris possession, d'une manière effective au moins, du collège de rit grec situé dans la Ville éternelle.

Dans l'espace de l'année scolaire écoulée, de dix-huit, le nombre des séminaristes s'est élevé à quarante. Les différents éléments qui le composent se répartissent ainsi : Grecs proprement dits, c'est-à-dire de la Grèce et de la Turquie d'Europe, 15 ; Grecs melkites, 14 ; Italo-Grecs, 11.

La mort du R. P. D. Charles Kühne, arrivée au mois de septembre dernier, a fait un grand vide dans la petite communauté de Saint-Athanase. C'est le R. P. D. Henri von Rickenbach, de l'abbaye d'Einsiedeln, qui a été chargé de la direction du collège en remplacement de son confrère décédé.

Le Révérendissime Père abbé Hildebrand de Hemptinne, primat de l'ordre, procureur et représentant de Sa Sainteté le Pape Léon XIII au collège Saint-Athanase, en seconde la direction de son influence et de ses conseils. Grâce à son impulsion et au zèle de nos confrères, d'heureux résultats ont été déjà acquis jusqu'à ce jour. Suivant les vues et les désirs de Léon XIII, les réformes introduites ont eu pour but de donner aux jeunes lévites une éducation en rapport direct avec le rôle qu'ils devront remplir plus tard dans leurs pays, et d'enlever tout prétexte aux schismatiques qui accusent l'Église Romaine d'introduire par force les coutumes et les rites latins. C'est ainsi que les prières, les cérémonies et le chant de la liturgie se font conformément aux usages et traditions de l'église orientale. Deux pères même, jouissant de la faveur accordée par Léon XIII aux religieux du collège, célèbrent la sainte messe et les autres offices de la liturgie selon le rit de saint Jean Chrysostome. La langue grecque, tant ancienne que moderne, est remise partout en honneur. Aux cours ordinaires de grec suivis à la Propagande, mais insuffisants pour les besoins du séminaire, les Pères suppléent par des leçons privées. A celles-ci, il faut ajouter aussi l'enseignement de la langue française et de la liturgie orientale. Enfin, depuis une année, les séminaristes portent le costume ecclésiastique en usage parmi les prêtres de rit grec.

Sa Béatitude, le Patriarche de Jérusalem, d'Antioche et de Constantinople, Monseigneur Géraigiry, pendant le séjour qu'il fit à Rome au collège Saint-Anselme, faute de place à Saint-Athanase, visita plus d'une fois le séminaire de son rit et saisit toutes les occasions pour en témoigner sa vive satisfaction tant au Pape qu'au Primat de l'Ordre.

Digitized by Google

Voulant donner à ce dernier une marque de sa gratitude et de sa sympathie particulières, Sa Béatitude, avant son départ pour l'Orient, lui conféra le titre de *Protopresbyteros* de son église patriarchale à Antioche, avec droit aux privilèges et aux insignes dus à cette haute dignité.

Puisse l'union de l'Église Grecque avec l'Ordre Bénédictin, s'accentuer de plus en plus et permettre aux fils de Saint-Benoît de ramener un jour le Levant schismatique dans le giron de l'Église catholique !

***

Nous extrayons d'une lettre adressée de Rome à *La Vérité* de Paris et publiée dans le N° du 12 décembre le passage suivant relatif à la clôture du Jubilé de la Commémoration des Défunts :

« Une touchante et bien belle cérémonie a eu lieu dimanche dernier à Rome pour la clôture du centenaire de l'institution de la Commémoration des défunts. Le matin, dom Hildebrand de Hemptinne a célébré la messe solennelle dans la basilique de Saint-Laurent hors les Murs. Le primat des bénédictins était assisté de tous les religieux de l'abbaye-collège de Saint-Anselme sur l'Aventin qui, sous la direction du recteur, dom Laurent Janssens, ont exécuté le splendide et émouvant chant monastique, qui n'a pas peu contribué à donner un caractère de grave solennité à cette cérémonie.

« Dans l'après-midi, une grande procession est sortie de la même basilique; six cents personnes portaient des torches allumées. On s'est rendu au grand cimetière de Campo Verano, où déjà reposent plus de 500,000 défunts; la procession en a traversé les allées principales, et, sous le dais, le R^me^ P. Krug, abbé du Mont-Cassin, portait le Saint-Sacrement. La procession s'est arrêtée devant la chapelle centrale, où l'abbé a donné, sous le péristyle, la simple bénédiction eucharistique sur les nombreux vivants et morts qui l'entouraient dans cette nécropole. »

***

Le 19 novembre dernier ramenait le sixième centenaire de la mort de sainte Mechtilde, l'illustre moniale d'Helfta en Saxe. Née de la noble famille de Hackeborn, en 1241, elle fut dès son âge le plus tendre confiée aux religieuses de Rodardsdorf, où se trouvait déjà sa sœur Gertrude, qu'elle accompagna plus tard au monastère d'Helfta. Ame d'élite, doublement compagne de la grande sainte Gertrude, elle a consigné dans son « Livre de la grâce extraordinaire » les faveurs dont il plut au Seigneur de la combler.

Les fêtes du centenaire ont été célébrées avec un éclat tout particulier chez les moniales bénédictines anglaises de Rome. Elles furent rehaussées par la présence des cardinaux Séraphin Vannutelli, Mazzella et Parocchi. Sur l'autel, entourée de lis et de roses, se dressait la statue de la Sainte, tenant en mains un parchemin sur lequel se trouvait noté le *Kyrie fons*

Digitized by Google

bonitatis, occupée à chanter la louange divine. Sainte Mechtilde fut en effet pendant quarante ans la maîtresse du chœur d'Helfta, la *cantrix Mechtildis* comme l'appelle sainte Gertrude. La renommée de son talent, unie à celle de sa sainteté et de ses révélations, se répandit bientôt en dehors de l'Allemagne. Son livre, apporté à Florence par des Dominicains, put être connu de l'immortel auteur de la *Divine Comédie*, qui aurait célébré, croit-on, au 28e chant du « Purgatoire » Mechtilde.

donna soletta che si gìa
Cantando, ed iscegliendo fior da fiore
Ond'era pinta tutta la sua via.

A l'occasion du centenaire, les moniales anglaises ont publié une vie de sainte Mechtilde et édité une image, qui rappelle la statue dont nous parlions plus haut.

***

ITALIE. — Comme nous l'avons précédemment annoncé, sur l'initiative du Rme abbé de St-Jean de Parme, les fêtes du centenaire de la commémoraison des défunts ont été solennellement célébrées à Parme. Le clergé séculier et régulier y prit une large part. Le 3 novembre, S. É. le cardinal Svampa, archevêque de Bologne, rehaussa la fonction de sa présence. A l'occasion du centenaire, le Rme abbé de St-Jean, D. Maur Serafini, a publié un opuscule : *Il dì dei morti. Ricordo del nono centenario della istituzione della commemorazione di tutti i fedeli defunti celebrato con solenni suffragi nella chiesa abbaziale-parrochiale di S. Giovanni ev. in Parma.* Parma, Fiaccadori, 1898, 78 pp. in-18, pour rappeler le souvenir de ces fêtes. On y trouve les actes relatifs à l'organisation du comité, un aperçu historique sur le culte des morts et l'institution de la fête du 2 novembre, plus une relation des solennités de Parme.

***

ALLEMAGNE. — L'archiabbaye de Beuron a reçu l'autorisation de fonder un nouveau monastère dans la propriété Wermelt à Gerleve, paroisse de Billerbeck (Westphalie). Cette fondation s'effectuera au printemps de cette année.

***

Le 17 novembre dernier, S. G. Mgr l'évêque de Fulde a donné la bénédiction à la première abbesse du monastère des Bénédictines de cette ville.

***

Le 18 du même mois, S. G. Mgr Schmitz, évêque auxiliaire de Cologne, a consacré l'église du nouveau monastère des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle à Kreitz près de Neuss, colonie du monastère de N.-D. auxiliatrice d'Endenich, près de Bonn.

***

Digitized by Google

Les 17, 18 et 19 du mois de septembre dernier, on a célébré avec une grande solennité à Eibingen, le huitième centenaire de la naissance de sainte Hildegarde, l'illustre voyante du XIIe siècle, abbesse du Mont-St-Rupert, et fondatrice ou plutôt restauratrice du monastère d'Eibingen, décédée le 17 septembre 1179. Après la destruction de leur monastère par les Suédois le 18 avril 1632, les Bénédictines du Rupertsberg se réfugièrent dans celui d'Eibingen, emportant avec elles les précieux manuscrits originaux des œuvres de sainte Hildegarde ainsi que ses reliques. La sécularisation qui mit fin à l'existence de tant de communautés religieuses au commencement de ce siècle, atteignit aussi Eibingen. La dernière abbesse Marie-Philippine de Guttenberg, mourut le 26 mars 1804, mais ce ne fut que le 31 mars 1814, que les dernières moniales durent abandonner leur maison. Les manuscrits de sainte Hildegarde passèrent à la bibliothèque de Wiesbaden, le mobilier de l'église fut affecté à la chapelle Saint-Roch près de Bingen, où l'on transféra les reliques de saint Rupert. Le monastère, dont on renversa une partie, fut transformé en école et en presbytère : l'église sert au culte catholique. C'est au zèle et à la piété d'un curé de Eibingen, M. Louis Schneider (1840-1864), que le culte de sainte Hildegarde doit sa restauration. Il rassembla les reliques éparses de l'illustre abbesse et les plaça dans un nouvel et splendide autel. Son successeur, M. Schmelzeis (1864-1884), publia une excellente vie de la sainte, et, en 1879, organisa les belles fêtes du septième centenaire de la mort de la sainte. Bientôt les filles de St-Benoît reprendront possession de cette terre sanctifiée par les vertus de la grande abbesse du XIIe siècle ; une colonie de Bénédictines de Saint-Gabriel de Prague, de la congrégation de Beuron, viendra renouer les glorieuses traditions du Rupertsberg et de sa filiale d'Eibingen.

***

Le 26 novembre, au cercle colonial de Berlin-Charlottenburg, le P. Adams, bénédictin de Sainte-Ottile, a donné une conférence sur l'activité des missionnaires bénédictins dans l'Afrique orientale allemande. Après avoir exposé l'état actuel des différents postes dirigés par les moines, le conférencier a fait connaître les procédés d'éducation employés par les missionnaires et s'est particulièrement étendu sur son séjour dans l'Uhehe, sur les mœurs et les usages de cette région. Le général-major Liebert, gouverneur de l'Afrique orientale, s'est levé pour remercier le Père de l'intéressante conférence faite devant un public d'élite où l'on remarquait le gouverneur de Berlin, le général von der Planitz, directeur de la section coloniale au ministère des affaires étrangères, les princes d'Arenberg et Radziwill et de nombreux officiers, et rendit hommage au zèle et à l'intelligence des missionnaires qu'il a appris à estimer en les voyant tous les jours à l'œuvre à Dar-es-Salaam, où religieux et religieuses se sacrifient pour former les jeunes générations noires au travail et les amener à la civilisation chrétienne.

***

Digitized by Google

FRANCE. — S. É. le cardinal Perraud, évêque d'Autun, a été autorisé par le Saint-Père à ériger dans l'église de N.-D. de Cluny une archiconfrérie de prières pour les âmes du Purgatoire, avec pouvoir d'agréger dans toute l'étendue de la France et de ses colonies les confréries qui seront ultérieurement établies en union avec elle. Une petite brochure publiée par S. É. le cardinal Perraud : *Le jubilé de Cluny: Indication des cérémonies et exercices religieux qui auront lieu à Cluny du 31 octobre au 9 novembre...* Autun. Dejussieu, 1898, 28 pp. in-18, contient, outre le programme des fêtes, la dernière lettre pastorale du cardinal, le bref pontifical du 25 mai 1898, les statuts de l'archiconfrérie de N.-D. de Cluny, etc.

***

Le 4 novembre dernier, le R^me^ P. abbé de Sainte-Marie-Madeleine, Dom Gauthey, de retour des fêtes de Cluny, a failli être la victime d'un odieux attentat. Il se rendait à Saint-Barnabé, maison occupée par un groupe de ses religieux depuis l'expulsion, quand, arrivé à la Blancarde, il fut attaqué par un Italien, qui lui asséna deux violents coups de bâton sur les épaules, puis lui donna un coup de stylet dans le bas-ventre. Les habits amortirent le coup, qui aurait pu causer une blessure mortelle. Le P. abbé, en essayant de fuir, tomba évanoui devant un café. Les clients se portèrent à son secours et voulurent se saisir de l'assassin. Celui-ci continuant de frapper de son stylet blessa deux personnes. (*Bulletin* de Ligugé.)

***

AMÉRIQUE. — Les journaux ont parlé à différentes reprises dans les derniers temps, des troubles qui ont éclaté chez les Indiens du Minnesota. Ces troubles, qui se renouvellent périodiquement et qui ne s'apaisent que par des répressions sanglantes, ont leur origine dans la mauvaise foi dont le gouvernement use envers les Indiens. Les traités conclus avec les Indiens sont aussitôt oubliées par les émissaires du gouvernement. L'Indien proteste, mais on ne l'écoute pas ; il faut, pour attirer l'attention sur lui, qu'il se révolte, et alors on trouve un prétexte facile pour le dompter et le dépouiller. Chose curieuse ; si l'Indien se révolte contre le blanc qui le trahit, il conserve toute sa confiance à la robe noire. Le gouvernement le sait bien; aussi quand il a besoin de traiter avec l'homme rouge fait-il appel au prêtre catholique. Cette fois encore, le gouvernement a sollicité l'intervention d'un prêtre, le R. P. Aloïs Hermanutz, bénédictin de l'abbaye de Saint-Jean de Collegeville. Celui-ci s'est rendu, en compagnie de M. Beaulieu et d'un chef, dans le camp ennemi ; il y fit un éloquent discours que les Indiens écoutèrent avec le plus grand respect, et réussit à obtenir la cessation des hostilités.

***

AUTRICHE. — Le Bourgmestre de la ville de Lienz en Tyrol, M.W. Hofmann, vient de lancer le manifeste suivant :

« Cent ans sont écoulés, depuis que Bède Weber a vu la lumière du jour

Digitized by Google

à Lienz. Comme prêtre et professeur, comme savant, poète et littérateur, il est devenu une gloire de son temps, un des hommes les plus célèbres du Tyrol, qui possédait en lui un de ses meilleurs connaisseurs, un de ses peintres les plus dévoués. Nous songeons à consacrer le souvenir de cet homme, le fils le plus illustre de notre ville, dont les restes mortels reposent depuis 40 ans dans le cimetière de Francfort sur le Mein, où il a passé comme curé de la paroisse catholique les dix dernières années de sa vie, par un monument digne de lui dans cette ville qui l'a vu naître, et nous convions tous ceux qui ont connu personnellement cet homme éminent, ou ont appris à le connaître dans ses écrits si pleins d'un noble enthousiasme, à apporter leur obole. Les dons peuvent être adressés soit au comité du monument de Bède Weber, soit au magistrat de la ville de Lienz (Lienz, Tyrol), décembre 1898. »

D. Bède Weber, auquel nous avons consacré quelques pages dans notre dernier numéro, était un bénédictin de l'abbaye de Marienberg.

***

BELGIQUE. — *L'abbaye du Mont César à Louvain.* — Lorsqu'on quitte Louvain par la rue de Malines avant de prendre la chaussée de ce nom, on se trouve bientôt au pied d'une colline élevée couronnée d'un vase énorme, légendaire. C'est le Mont-César, qui portait jadis un vaste château fort qu'illustrent de glorieux souvenirs et dont il ne reste à présent que de rares débris. Une vaste construction dont les toits neufs flamboient au soleil commence à donner une nouvelle vie à la montagne ; c'est l'abbaye bénédictine de Notre-Dame du Mont-César, qui ouvrira bientôt ses portes à une colonie de son aînée, de sa mère de Maredsous.

Le nom de César évoque naturellement celui du conquérant des Gaules, mais le vainqueur de nos ancêtres n'a rien à faire avec la colline louvanienne. Les documents antérieurs au XVIe siècle parlent du château de Louvain, du Castrum Lovaniense, Borght van Loven ; c'était en effet une forteresse élevée par le comte de Louvain, Lambert I, à la fin du Xe siècle ou au commencement du XIe siècle. Le nom de César lui fut donné au XVIe siècle par les humanistes, qui décorèrent de l'appellation de « Castrum Caesaris » le « Borght ons Heeren des Keizers », séjour préféré de Charles-Quint.

La proximité de la ville de Louvain, la belle vue dont on jouissait de la hauteur du château en firent l'habitation favorite des souverains brabançons. Restauré au XIIe siècle, comme on peut le conjecturer par l'état même de la maçonnerie analogue à celle des remparts de la ville élevés en 1156, le château de Louvain devint, sous le duc Henri III, le rendez-vous des gens de lettres et des artistes tels que le roi des ménestrels Adenez, le chantre Gilbert de Berneville. Au XIVe siècle le château fut peu à peu abandonné par les souverains. On le restaura dans la seconde moitié de ce siècle, à la suite d'une promesse faite par le duc Wenceslas et son épouse Jeanne d'y venir habiter. En 1380 on y signale l'existence d'un atelier monétaire. Philippe de

Digitized by Google

Saint-Pol y résida souvent et y donna des fêtes splendides. Au XVe siècle les États du pays y tinrent souvent leurs séances. Charles-Quint y fut élevé sous la conduite d'Adrien Florent d'Utrecht, qui devait ceindre un jour la tiare pontificale sous le nom d'Adrien VI. Il y séjourna fréquemment de 1505 à 1510, logeant parfois à la commanderie de Chantraine située à proximité du manoir.

Détruit par un incendie dans les premières années du XVIe siècle, le château fut réparé en 1505. Charles-Quint, qui l'affectionnait à cause du souvenir de son enfance, ne négligea rien pour en activer la restauration. Mais après la mort du grand empereur il fut entièrement oublié. Au point de vue stratégique, il avait perdu toute importance, car il se trouvait commandé par les collines qui entourent la ville, et l'artillerie en devait avoir facilement raison. Les souverains et les gouverneurs généraux qui honoraient Louvain de leur présence, ne daignaient même plus en gravir la côte. Un châtelain ou gouverneur gardait la vieille forteresse et louait les différents quartiers de l'intérieur à des particuliers. De retour d'un pèlerinage à Montaigu en 1617, les archidues Albert et Isabelle daignèrent visiter l'antique forteresse : Erycius Puteanus, un humaniste distingué, qui en était le châtelain depuis 1614, leur en fit les honneurs. Pour perpétuer le souvenir de cette visite, il en publia, deux ans plus tard, une relation sous le titre de : *Arx Lovaniensis a Principibus lustrata* (Lovanii, Masius, 1619, 36 pp. in-18). Cet homme de lettres, qui savait apprécier l'importance historique du monument confié à sa garde, veillait avec un soin jaloux à l'entretien du vieux manoir, où, tous les jeudis, il réunissait une académie d'étudiants. Sa mort (1646) fut le point de départ d'un oubli plus grand encore que celui où il l'avait trouvé.

Dès ce moment le château est entièrement négligé. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, l'administration des domaines fait démolir trois bastions, une partie du mur de clôture. Cette œuvre de démolition se poursuivit pendant le XVIIIe siècle. La barbarie du goût de l'époque, l'incurie pour les souvenirs du passé amenèrent la destruction d'un monument qui valait la peine d'être conservé.

« Le château de Louvain, dit M. Van Even, le savant archiviste de Louvain auquel nous empruntons ces détails, était d'un aspect fort pittoresque. Il était bâti en forme de triangle et occupait environ un quart du sommet de la colline qui lui servait d'assiette. Un pont-levis défendu par deux tours de forme circulaire, donnait accès à la porte d'entrée, qui se trouvait entre deux donjons plus considérables et réunis par une courtine. Elle conduisait dans une cour assez large, bordée de droite et de gauche d'un mur d'enceinte en pierre de taille, flanqué de quelques tours rondes et carrées. Au fond de la cour s'élevaient les bâtiments d'habitation, composés d'un rez-de-chaussée et d'un étage percés chacun de sept fenêtres en style ogival. Le toit formait un nombre pareil de pignons dont les côtés étaient ornés de

Digitized by Google

crochets. Derrière ces bâtiments s'élevait un donjon carré et à droite un donjon de forme circulaire... La chapelle qui se trouvait également à droite, avait été rebâtie en style ogival tertiaire en 1523 » (*Louvain monumental*, 1860, p. 125).

La démolition du château fut autorisée par Joseph II ; les matériaux en furent mis en vente publique en 1783. On n'en devait conserver que les murs de substruction et le puits. L'emplacement fut divisé en quatre lots et mis en vente. Aujourd'hui il ne reste de la vieille forteresse féodale que le puits et quelques fragments des murs de substruction.

Au Nord du Mont-César, entre les escaliers et le chemin de terre qui conduit au canal, on aperçoit les restes d'une ancienne commanderie des chevaliers des Hospitaliers de St-Jean. Après la suppression des Templiers en 1311, les Hospitaliers avaient cédé au duc de Brabant la résidence de Kesselstein contre une habitation au sommet de la montagne. Cette habitation comprenait une maison et une chapelle qui remontait à l'an 1140. La commanderie était placée sous le vocable de S. Nicolas. La chapelle fut reconstruite en 1457 et consacrée en l'honneur de S. Jean-Baptiste. Plus tard les Hospitaliers se retirèrent à la commanderie des Vieux-Joncs près de Hasselt, et louèrent leur demeure aux Dominicains irlandais qui y séjournèrent jusqu'en 1650. La chapelle fut alors confiée à un prêtre séculier ; elle fut vendue en 1799 et la tour en fut démolie en 1801. Une restauration intelligente de ce qui reste des anciens bâtiments pourrait tirer bon profit de ces restes.

Lorsqu'on se place au sommet de la colline et qu'on embrasse d'un seul coup d'œil la ville qui s'étend à ses pieds, on jouit d'une vue superbe. En face de soi, l'on aperçoit la flèche de Sainte-Gertrude, ancienne église abbatiale de Chanoines-réguliers, plus loin la collégiale de S. Pierre, l'Hôtel-de-ville et les Halles ; à gauche, en se détournant, on découvre l'ancienne abbaye bénédictine de Vlierbeek, dont l'église sert à la paroisse de Kesselloo, puis on découvre l'église de S. Joseph, au delà de laquelle on devine l'abbaye norbertine de Parc ; en tournant par la droite on salue l'église de St-Michel, puis, au loin, la forêt d'Héverlé, et l'on redescend vers le bas de la ville par St-Quintin, le béguinage, Saint-Jacques, et les constructions modernes des Cellites et des Frères des Écoles chrétiennes. Le panorama est superbe.

L'emplacement, tout le monde en convient, est admirablement choisi pour une fondation monastique : *Benedictus montes !* Le monastère formera plus tard un carré. L'aile des bâtiments déjà construite, et qui mesure 96 mètres de long, comprend, outre les cellules d'hôtes, le réfectoire qui servira de chapelle provisoire, et différentes salles communes. L'étage est occupé par les cellules.

L'abbaye du Mont-César sera dédiée à la Reine du ciel, *Regina cœli*, à celle que l'Écriture appelle « terribilis ut castrorum acies ». Puisse-t-elle pro-

Digitized by Google

téger les fils de S. Benoît, qui du haut de la colline qui a vu passer tant de grandeurs terrestres, feront monter vers le ciel les accents de la prière liturgique !

***

STATISTIQUE : La congrégation américaine cassinienne compte actuellement sept abbayes et trois prieurés avec 325 prêtres, trois diacres, 1 sous-diacre, 90 étudiants minorés, 28 novices, 194 frères convers profès et 28 novices convers, soit 669 religieux.

***

L'ordo de la Congrégation de Beuron pour l'an 1899 se termine par la statistique suivante, où nous modifions quelques renseignements pour notre abbaye :

Abbaye de Beuron :	145 religieux,	dont 73 moines de chœur.
» de Maredsous :	134 rel.,	dont 78 moines de chœur.
» d'Emaus :	76 rel.,	dont 39 moines de chœur.
» de Seccau :	92 rel.,	dont 42 moines de chœur.
» de Laach :	105 rel.,	dont 37 moines de chœur.
» de Cucujaes (Portugal),	28 rel.,	dont 16 moines de chœur.
» d'Erdington :	22 rel.,	dont 14 moines de chœur.

Deux membres de la congrégation exercent la charge abbatiale en dehors d'elle : Fort-Augustus (Écosse) et Olinda (Brésil). Le total est donc de 604 religieux.

La congrégation compte deux monastères de bénédictines : l'abbaye de St-Gabriel à Prague (34 relig. de chœur et 30 converses); l'abbaye de Ste-Scolastique de Maredret (25 religieuses, dont 15 de chœur).

***

NÉCROLOGIE. — Le 24 octobre, au monastère de S. Salvador del Moral (dioc. de Burgos, Espagne), la R. D. Julienne Saez, à l'âge de 73 ans, dont 42 de vie religieuse ;

le 18 novembre, à l'abbaye de St-Augustin de Ramsgate (Angleterre), le R. P. Dom Cuthbert Constable, né à Londres le 25 décembre 1833, profès le 5 octobre 1893, ordonné prêtre le 30 octobre dernier ;

le même jour, à Dar-es-Salaam (Afrique allemande), le Fr. Beatus Lehner, de la Congrégation des missions de Sainte-Ottile, à l'âge de 38 ans, dont 4 de profession;

le même jour, à l'abbaye de St-Meinrad (États-Unis), le R. Fr. Édouard Reichenberger, diacre, né le 21 fév. 1870, profès le 27 août 1893;

le 20 novembre, à l'abbaye d'Admont (Styrie), le R. P. D. Alexandre Dupky, né le 19 juillet 1847, profès le 25 novembre 1866 ;

le 3 décembre, à l'abbaye de Raigern (Moravie), le R. P. D. Boniface Vajda, né le 18 septembre 1839, profès le 5 avril 1864 ;

Digitized by Google

le 4 décembre, à l'abbaye d'Altenbourg (Autriche), le R. P. Dom Charles-Kràl, né le 13 décembre 1841, profès le 29 septembre 1862 ;

le 5 décembre, à l'abbaye de St-Clément de Merkelbeck (Hollande), le Rév. Fr. Clément Wolters, né le 16 février 1878, profès le 12 décembre 1897 ;

le 7 décembre, à l'abbaye de St-André de Sarnen (Suisse), Dame Anne-Cécile Bucher, à l'âge de 72 ans, dont 50 de profession.

BIBLIOGRAPHIE.

Vie de S. Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux, par un religieux de la Grande Chartreuse, Montreuil-sur-mer. Impr. N.-D. des Prés, 1898, XVI-682 pp. gr. in-8°.

LA culture des études historiques dans les différents ordres religieux a toujours eu pour conséquence d'appeler l'attention sur les origines et les annales de ces familles monastiques. D'un autre côté, la restauration des familles religieuses à notre époque n'a pu être isolée d'une étude sérieuse de l'esprit qui a présidé à leur fondation et qui a présidé à leur merveilleux développement dans le passé. L'amour filial autant que l'intérêt même des ordres religieux détermine et provoque ces travaux d'histoire monastique et d'hagiographie dont le nombre se multiplie à notre époque. La famille Cartusienne ne pouvait rester étrangère à ce mouvement : ses merveilleuses origines, ses glorieuses annales, offrent des sujets d'étude aussi propres à éveiller l'intérêt qu'à nourrir la piété. Sans parler ici de l'impression des *Annales* et des *Éphémérides* de l'ordre, sans parler de la réédition des œuvres de Denys le Chartreux, Lansperge et d'autres que nous devons au zèle des supérieurs actuels de la Chartreuse, la *Vie de S. Bruno*, écrite par un solitaire de la Grande Chartreuse avec un zèle et une piété dignes d'éloge, en est une nouvelle preuve. Le Chartreux n'est pas un érudit de profession ; homme de solitude, il ne peut se livrer aux recherches que nécessite l'historiographie moderne. Mais si le sujet est de ceux qui ne réclament pas ces déplacements, et où il s'agit avant tout d'utiliser les trésors de famille accumulés par des générations laborieuses, il pourra fournir d'excellents travaux qui instruiront et édifieront.

L'auteur de la *Vie de S. Bruno* s'est chargé de nous exposer lui-même son plan : « montrer comment S. Bruno a été choisi par Dieu pour fonder un ordre où la vie érémitique tempérée sagement par la vie cénobitique, est devenue accessible à des hommes de tout âge, de toute condition et de tout caractère ; chercher d'abord comment il fut préparé à cette mission pendant sa carrière de professeur de théologie, et pendant ses nobles luttes pour la défense de la liberté de l'Église ; le voir ensuite renfermé dans le désert de la Grande Chartreuse et plus tard dans celui de la Tour ; raconter enfin comment, après s'être caché avec un soin extrême, il a été glorifié

Digitized by Google

et entouré d'un culte, qui se traduit encore en Calabre, par des manifestations enthousiastes : tel est le sujet que nous devons aborder. Il est très attrayant en lui-même, et pour un Chartreux surtout il offre le plus vif intérêt ». Cet exposé est juste, et le lecteur reçoit une grande et belle idée de S. Bruno, en même temps qu'il se rend un compte exact de la nature et de l'organisation de l'institut Cartusien. L'auteur a suivi le Saint avec l'amour le plus filial, enregistrant toutes les pieuses traditions qu'éveille son nom, sans toutefois vouloir les défendre à outrance quand elles ne paraissent pas suffisamment fondées. Évitant les excès de la critique, il se garde de tomber dans ceux de la crédulité. Cette vie n'est pas écrite uniquement pour les savants ; elle s'adresse à la piété des catholiques, qu'elle veut édifier en leur faisant connaître la vie, les vertus et les œuvres d'un grand saint.

La vie chrétienne pour faire suite à l'Exposition de la doctrine catholique par les grands écrivains français. Textes recueillis par le P. Paul-Joseph DE BUSSY, S. J. Tours, Mame, 1898, 476 pp. in-8°.

APRÈS avoir fait connaître dans son premier volume de l'*Exposition de la doctrine* catholique, la divine personne, la vie et les principaux mystères de JÉSUS-CHRIST, le P. de Bussy montre l'œuvre du Christ, la vie divine qu'il communique à ses membres, les canaux de cette vie, les opérations saintes qui l'entretiennent, la développent et enfin la conduisent à son terme, la vie céleste et éternelle : la grâce, la prière, les sacrements, la vie chrétienne, la vie éternelle, tels sont les objets de ce second volume. L'éditeur s'est borné au rôle du compilateur, ou plutôt de glaneur intelligent. Son travail est une « chaîne » de textes empruntés aux écrivains français de premier ordre : S. François de Sales, Bossuet, Bourdaloue, Ravignan, Monsabré, etc., dont les pages fortement pensées et noblement exprimées fournissent l'exposition et l'explication des grandes vérités et des enseignements dont le P. de Bussy a composé l'enchaînement. Comme choix de lectures, comme recueil de textes classiques, le livre du P. de Bussy se recommande à l'attention des catholiques soucieux d'acquérir une notion claire et solide de leur foi, des richesses et des beautés du dogme, des merveilles de la vie chrétienne et surnaturelle. Au contact des grands écrivains, qui furent de grands croyants, l'intelligence et le cœur trouvent un aliment solide ; la foi est éclairée et nourrie, l'esprit goûte les charmes d'une parole qui est l'expression du vrai et du beau.

Le curé de campagne à ses paroissiens sur l'Évangile du dimanche, par le Rév. P. Anselme DE FONTANA, ex-provincial des Capucins. Traduit de l'italien par l'abbé Henri Dorangeon. Paris, Téqui, 29, rue de Tournon, 1898, 551, pp. in-8°.

LES homélies du P. Anselme de Fontana jouissent en Italie d'une popularité méritée. Claire, brève et appropriée au public auquel elle est destinée, cette exposition du dogme et de la morale se distingue

Digitized by Google

par une grande simplicité. L'auteur a considéré les besoins réels du peuple chrétien à notre époque, et les enseignements qu'il lui donne, les conseils qu'il lui prodigue partent d'une âme sacerdotale qui a été longtemps en contact avec le peuple. L'auteur d'ailleurs fournit un cadre susceptible d'être élargi. Le traducteur a prévu l'usage qu'en feront ses confrères du ministère et a laissé après chaque homélie deux pages blanches où ils peuvent faire les additions et corrections jugées utiles.

Theologia moralis, auctore Augustino LEHMKUHL, Soc. Jesu, edit. nona ab auctore recognita et emendata. 2 vol in-8°. Fribourg en Brisgau, Herder, 1898. Prix : 20 frs broché; relié, 25 frs.

DEUX années se sont à peine écoulées depuis la publication de la huitième édition de la théologie morale du P. Lehmkuhl, et déjà le savant professeur peut en donner une nouvelle édition. Ce succès brillant et d'ailleurs mérité est la meilleure preuve de l'excellence de ce travail, dont la popularité le disputera bientôt à celui de Gury. Elle a comme sa devancière une casuistique abondante ; elle l'emporte sur elles par la valeur des raisons alléguées dans la solution des cas de conscience et surtout par l'enchaînement et la clarté d'exposition des principes. A ces qualités, il faut ajouter une érudition peu commune, spécialement une connaissance approfondie de la législation des différents pays. En comparant cette neuvième édition avec la précédente on ne constatera pas de changements notables. Mais l'auteur, pour améliorer sans cesse son travail, le revoit sans cesse. Il a tenu compte des plus récents décrets du Saint-Siège, notamment de la nouvelle législation de l'Index, dont il donne un commentaire succinct à la fin du second volume. De même, il a adapté son manuel au nouveau code civil de l'empire germanique, rappelant les dispositions des lois antérieures, afin de cette façon de faciliter la tâche au théologien et au confesseur dans tout ce qui concerne les devoirs de la justice.

Le savant auteur n'a pu passer sous silence les récentes attaques contre le probabilisme, notamment la dissertation : *Apologetica de æquiprobabilismo* du P. De Caigny. L'on nous dispensera aisément d'entrer ici dans la discussion d'une question sans cesse renaissante au sein des écoles; qu'il nous suffise de constater que le P. Lehmkuhl rencontre brièvement les objections dans sa préface et dans l'exposition du probabilisme. La question, d'ailleurs, est absolument libre. Enfin, dans son magistral travail, le savant jésuite s'occupe aussi de la question sociale. Cette répercussion des enseignements de Léon XIII est sensible dans le traité de la justice. La théologie morale du P. Lehmkuhl est pour le théologien aussi bien que pour le prêtre occupé aux travaux du ministère un arsenal bien fourni. On ne le quitte pas sans profit.

Digitized by Google

Apologie des Christenthums von Dr Franz HETTINGER. Fünfter (Schluss)-Band : Die Dogmen des Christenthums. Dritte Abtheilung. Siebente Auflage, herausgegeben von Dr Eugen MÜLLER. Fribourg, Herder, 1898, 640 pp. in-8°. Prix : 5 frs ; relié, 7,25.

LA septième édition de l'Apologie d'Hettinger, dirigée par M. Eugène Müller, professeur de théologie au Séminaire de Strassbourg est terminée. Le cinquième et dernier volume comprend les chapitres 19 à 24, ceux qui traitent du magistère infaillible du siège apostolique de l'Église catholique, de l'Église et de la civilisation, du christianisme et du paganisme, de l'intervention divine dans le monde et du christianisme. Il nous semble inutile de revenir ici sur les qualités hors ligne du travail du Dr Hettinger. Cet ouvrage classique se distingue par une richesse de fonds peu commune et par une beauté de forme littéraire qui lui assigne une place à part dans la littérature allemande. Ces qualités se font surtout jour dans cette partie de l'apologétique où l'auteur pouvait plus librement s'étendre sur un sujet connexe à l'histoire universelle, et mettre à profit ses nombreuses lectures aussi bien que ses expériences personnelles. Hettinger fut un vaillant défenseur de l'Église Romaine et de l'unité catholique, qu'il sut parfaitement mettre en lumière en face du désagrègement du protestantisme contemporain. Il fut un prêtre épris de l'idéal chrétien, et son enthousiasme pour la cause du Christ, qui est la voie, la vérité et la vie, donne à son travail une chaleur qui se communique de suite au lecteur.

Vie du P. Dominique de la Mère de Dieu, de la congrégation des Passionistes, apôtre de l'Angleterre, par le P. LUC de S. JOSEPH, traduite de l'italien par le chan. F. LABIS. Tournai, Casterman, 1898, 400 pp. in-12 avec portrait. Prix : 2 frs.

LE nom du P. Dominique de la Mère de Dieu est intimement lié au mouvement religieux qui a poussé en Angleterre tant d'âmes vers l'Église catholique. Le passioniste italien n'a vécu que pour la conversion de ce pays ; il a souffert, il est mort pour elle. L'œuvre qu'il a fondée dans les larmes produit aujourd'hui les fruits de salut dont il a posé les germes. Fils de simples cultivateurs, admis à la cléricature à un âge avancé, prévenu de lumières surnaturelles, le disciple de S. Paul de la Croix se fit remarquer par l'héroïsme de ses vertus, la pénétration de son esprit, l'ardeur de son zèle. Fondateur du couvent d'Ère en Belgique, il introduisit son ordre en Angleterre, et consacra à la conversion des protestants tout ce qu'il avait de force et de zèle. Sa vie de pénitence et de mortification abonde en traits merveilleux. L'auteur de sa vie a réuni un grand nombre de traits qui manifestent à l'évidence les grâces extraordinaires dont il fut comblé. Léon XIII, qui avait connu le P. Dominique pendant sa nonciature à Bruxelles, dans le bref laudatif qu'il a adressé à l'auteur, montre l'opportunité de ce travail : « Ce que vous avez mis en relief, dit-il, et la description que vous faites de ses travaux apostoliques nous paraît venir très à propos de nos jours. Si en effet le zèle des catholiques pour le salut de cette nation est déjà heureusement excité en tous lieux, les illustres exemples de Dominique sont bien propres, croyons-nous, à l'augmenter encore, avec l'aide de Dieu, et à l'enflammer de plus en plus. »

Digitized by Google

LE SYSTÈME MUSICAL DE L'ÉGLISE GRECQUE.

DANS son état actuel, le chant de l'Église grecque offre un ensemble de particularités étranges qui sont de nature à étonner un musicien occidental. Sans parler ici des défauts inhérents à toute exécution peu soignée, il y a, dans la théorie aussi bien que dans la pratique de cette Église, des traits qui déroutent l'oreille habituée aux cantilènes diatoniques de l'Église d'Occident. Ainsi, l'on y rencontre des intervalles, des gammes entières, chromatiques (1), et même enharmoniques ; bien plus, la gamme normale de Do elle-même, par la nuance de quelques-uns de ses intervalles, diffère sensiblement de celle à laquelle nous sommes accoutumés. Ce phénomène a maintes fois éveillé la curiosité des savants. On s'est demandé si ces altérations étranges existaient dès l'origine dans le chant de l'Église grecque ; ou si elles y avaient été introduites à une époque plus récente, et sous l'influence d'agents étrangers. D'après plusieurs savants grecs et occidentaux, elles remonteraient à l'époque de l'invasion musulmane dans l'empire grec ; d'après d'autres auteurs elles se seraient introduites à la suite des relations que les Grecs de Constantinople entretinrent avec les peuples slaves. Mais la plupart des musiciens grecs, tout en reconnaissant l'état de décadence dans lequel se trouve leur art, rejettent toute influence étrangère, et considèrent leur musique nationale comme une continuation directe de la musique antique.

Cette assertion est grave, et, à première vue, paraît être en contradiction manifeste avec les faits. Aussi n'a-t-elle pas même été jugée digne d'une réfutation sérieuse par la plupart de ceux que

1. Ceux de nos lecteurs qui ne seraient pas assez au courant des termes techniques de la science musicale, nous permettront cette remarque indispensable. Un intervalle *diatonique* est un ton renfermé dans la série *naturelle* des tons, telle que tout homme non dépourvu d'oreille musicale la chante naturellement et sans recherche. Un ton *chromatique* est celui qui s'écarte de cette série naturelle. Le ton *enharmonique* peut se figurer comme une nuance légèrement haussée ou baissée de l'un ou de l'autre des deux précédents ou comme la différence entre ces nuances. Ainsi Do-Re est un intervalle diatonique, Do-Do ♯ est un intervalle chromatique ; entre Do ♯ et Re ♭ il y a un intervalle ou une nuance enharmonique.

Digitized by Google

leurs études ont amenés à comparer la musique byzantine moderne avec celle de l'antiquité. Mais n'ont-ils pas fait trop bon marché des traditions des Néo-grecs ? et les contradictions que renferme le système actuel ne trouveraient-elles pas une solution plus juste et plus simple ailleurs que dans la supposition d'influences étrangères ? Nous le pensons.

Nous croyons qu'au fond les Grecs ont raison, mais nous leur demandons préalablement de vouloir reconnaître l'erreur où ils sont tombés dans l'interprétation de certains termes de leur théorie musicale. Celle-ci nous paraît renfermer un fonds traditionnel très ancien, mais sa véritable interprétation s'est perdue ; de là l'état de décadence de la musique grecque moderne. Notre étude, en rectifiant cette interprétation, sera, en définitive, un plaidoyer scientifique en faveur de l'ensemble de leur théorie musicale.

Sans doute, il est toujours téméraire de s'aventurer en pays étranger et de s'y poser en meilleur connaisseur que les gens du pays même ; mais, nous osons l'espérer, les résultats de notre étude seront de nature à faire excuser la hardiesse d'un ἀλλοεθνής.

En nous mettant à l'œuvre, nous visons à autre chose qu'à établir une pure théorie; nous voudrions contribuer à la réforme du chant de l'Église grecque. Cette réforme, les Hellènes l'appellent de tous leurs vœux, et l'on ne peut qu'applaudir aux louables efforts tentés chez eux pour mener cette entreprise à bonne fin. L'on ne trouvera pas étrange qu'un moine latin apporte sa pierre à la restauration de l'antique édifice de la musique grecque. En confiant aux Bénédictins la direction du collège grec de St-Athanase à Rome, Sa Sainteté le Pape Léon XIII a montré qu'il destinait leur Ordre à servir de trait d'union entre les églises d'Orient et d'Occident, par la culture de la sainte liturgie, foyer commun de la vie spirituelle dans les diverses Églises.

La marche de ce travail est indiquée par son but même. Une analyse sommaire mettra d'abord sous les yeux du lecteur les questions de théorie et de pratique, sur lesquelles porte cette étude. Cela fait, nous lui soumettrons les opinions de différents critiques. Nous terminerons par l'exposé de notre sentiment personnel. Nous ne nous flattons pas de résoudre toutes les difficultés, nous voulons seulement poser un jalon sur une voie où d'autres, nous l'espérons, ne tarderont pas à nous dépasser.

Dans la première de ces trois parties nous donnons quelques spécimens de mélodies qui peuvent servir à appuyer et à expliquer nos remarques ; elles sont empruntées aux ouvrages de MM. Bour-

Digitized by Google

gault-Ducoudray (1) et Christ (2). Transcrits en notation occidentale avec le concours de musiciens hellènes, ces textes mélodiques présentent de plus grandes garanties d'authenticité et se prêtent mieux à notre analyse que les mélodies empruntées aux livres liturgiques eux-mêmes. Quand nous disons *authenticité*, c'est dans le sens qu'elles représentent bien la pratique actuelle, mais celle-ci, à notre avis, a besoin d'être rectifiée tant au point de vue des intervalles que du rythme, pour être d'accord avec la véritable tradition que nous cherchons à établir.

Quant aux questions de théorie, nous recourrons, pour les exposer, aux termes mêmes qu'emploient les Grecs dans leurs manuels d'enseignement, depuis qu'en 1818, leur méthode dite « nouvelle » (νέα μέθοδος) est venue simplifier la notation et faciliter l'étude du chant sacré (3). Parmi ces ouvrages nous signalons entr' autres le Κρηπὶς τοῦ Θεωρητικοῦ καὶ Πρακτικοῦ etc., de Theodoros Phokaeus, (3e éd. Athènes, Michalopoulos, 1893) ; le Θεωρητικὸν Μέγα de Chrysanthos (Trieste, 1832); mais surtout l'Εἰσαγωγή de ce dernier auteur (Paris, Rignon, 1821), que nous suivrons de préférence à tout autre, parce que l'époque de sa publication en fait le point de jonction naturel entre l'ancienne tradition et la « nouvelle méthode ».

I.

La théorie actuelle.

1. *La gamme normale.* La gamme normale « diatonique » des Byzantins modernes, base de toute leur théorie et de leur pratique musicales, correspond à celle que l'on considère d'ordinaire comme la gamme du premier mode grégorien, c.-à-d. Re Mi Fa Sol la si ♮ do re. Mais elle en diffère en ce que le *Mi* et le *si* sont plus graves d' « un quart de ton » (M. Bourgault-Ducoudray), environ. Le *la* peut subir la même dépression dans certains modes et dans certains cas : nous indiquerons cette nuance dans les mélodies, par un o, soit accidentel, soit mis à la clef. Du reste, cette gamme diatonique n'a pas, comme la nôtre, des *demi-tons* entrecoupant la succession des tons entiers ; elle ne renferme que des *tons* de différente grandeur, à savoir, le ton majeur, le ton mineur, le ton minime (τόνος μείζων,

1. *Études sur la musique ecclésiastique grecque.* Paris, Hachette, 1876.
2. *Anthologia graeca carminum christianorum.* Leipzig, Teubner, 1871.
3. Par voie de conséquence, les traités didactiques ont été modifiés. Mais, au dire des auteurs, le chant est resté le même.

Digitized by Google

ἐλάσσων, ἐλάχιστος', lesquels, alternant entre eux et se répétant à la façon de nos tons et demi-tons, constituent l'Octave.

Voici, du reste, les termes mêmes dont se sert, à ce sujet, Chrysanthos (Εἰσαγωγή, κεφ. 0'), suivi en cela par tous les théoriciens postérieurs : « Les musiciens ecclésiastiques, dit-il, nous ont transmis huit tons (ὀκτὼ ἤχους); ils en ont appelé quatre *authentes* (1); trois *plagaux*, et un *grave* (βαρύς). Ces huit tons ne se rapportent ni au même genre, ni au même système, mais à trois genres différents, le diatonique, le chromatique, l'enharmonique, et à trois systèmes différents, l'Octacorde ou Octave, le Pentacorde ou la Roue (τροχός), le Tétracorde ou la Triphonie. Le genre diatonique est celui dont l'échelle *ne contient que des tons ;* le chromatique est celui dont l'échelle *contient aussi des demi-tons ;* l'enharmonique est celui dont l'échelle *renferme aussi des quarts de ton* ».

« Le système de l'octave est celui qui embrasse sept intervalles ou huit tons, p. e.

πα,	βου,	γα,	δι,	κε,	ζω,	νη,	πα'
[*Re*,	*Mi*,	*Fa*,	*Sol*,	*la*,	*si*,	*do*,	*re*.]

Re-Mi et la-si sont des tons mineurs ; Mi-Fa et si-do des tons minimes ; Fa-Sol, Sol-la, do-re, des tons majeurs » (κεφ.θ').

On le voit, les deux tons minimes Mi-Fa, si-do, correspondent aux deux demi-tons de notre gamme majeure de Do, tout en étant plus grands qu'eux. De là une grande difficulté pour les Occidentaux à apprécier ces intervalles inusités et encore plus à les observer dans le chant.

« Pour que le débutant acquière l'usage de ces intervalles, continue notre auteur, il lui faut une grande attention et l'enseignement d'un maître hellène. Un guide étranger ne saurait l'initier à l'exacte pratique des règles. »

Or voici ce que ces règles déterminent :

Toute l'Octave est divisée en 68 parties ou unités, le ton minime en a 7; le ton mineur, 9 ; le ton majeur, 12. Selon quelques-uns le ton minime ne devrait avoir que 6 parties sur l'ensemble qui, dans ce cas, se réduirait à 66 unités. Nous aurons, plus tard, à revenir sur ce point. Il suffira pour le moment de donner le tableau représentant en chiffres les trois sortes d'intervalles :

1. Nous préférons avec M. Gevaert, comme plus technique, le terme « *authentes* », au terme plus usuel : « *authentiques* ».

Digitized by Google

πα	βου	γα	δι	κε	ζω	νη	πά
9	7	12	12	9	7	12	
Re	*Mi*	*Fa*	*Sol*	*la*	*si*	*do*	*re*

2. *Le premier mode.* « Le premier mode, disent Chrysanthos (εἰσαγωγή, κεφ. ι') et les autres théoriciens, emploie la gamme diatonique, d'après le système de la Roue (τροχός), le plus souvent de la manière suivante :

Do | *Re* *Mi* *Fa* *Sol* | *la* *si* *do* *re*

c.-à-d. qu'il cherche à avoir les deux tétracordes égaux, Re-Mi étant semblable à la-si, Mi-Fa à si-do, Fa-Sol à do-re. Le Do a été ajouté au grave, tant pour compléter le pentacorde Do Re Mi Fa Sol, que pour mesurer l'intervalle Do-Re sur celui de Sol-la, auquel il est égal. Si l'on veut aller plus loin que re, on ajoute, à l'aigu, un troisième tétracorde semblable aux deux premiers, et ainsi de suite. »

Qu'on nous permette, avant de continuer notre analyse, de rapprocher ce passage du texte correspondant du traité médiéval du « Musica Enchiriadis ». On ne peut n'être pas frappé de la similitude des deux systèmes : dans l'un et dans l'autre, des tétracordes séparés, ou, ce qui revient au même, des pentacordes enchaînés les uns aux autres, répétant chacun uniformément la même série d'intervalles de tons et de demi-tons, Re 1 Mi ½ Fa 1 Sol | la 1 si ½ do 1 re.

Les théoriciens néo-grecs accordent qu'on peut continuer plus haut et aussi haut qu'on veut. Toutefois, se sont-ils aperçus que déjà au tétracorde suivant on arrive fatalement à un ton réputé chromatique, et à d'autres encore, à mesure qu'on avance dans les régions aiguës ? En effet, une succession de tétracordes à la fois semblables et distincts amène nécessairement la suite : mi 1 FA ♯ ½ sol 1 la | si 1 DO ♯ ½ re 1 mi, etc. Or, s'il en est ainsi, comment l'auteur peut-il écrire dans la même phrase : « Le premier mode emploie l'*échelle diatonique* selon le système [tétracordal] de la Roue » ? N'est-ce pas dire, en d'autres termes : ce mode emploie l'échelle diatonique selon le système chromatique ? Mais alors, n'y a-t-il pas là une contradiction ? On le croirait, sans doute, si, comme les théoriciens byzantins, on voyait dans ce langage la loi même du développement mélodique : plus loin nous nous rallierons à une autre interprétation.

Digitized by Google

L'auteur ajoute qu'on procède d'une façon analogue en reproduisant de nouveaux tétracordes au-dessous du Re grave, ce qui donne le ton chromatique Si ♭ et plus loin Mi ♭ etc.

Pour faire mieux comprendre cette théorie, il sera utile d'exposer ici la manière dont les Grecs « *solfient* » cette gamme. On y retrouve un procédé en tout point semblable à celui que le moyen âge latin a connu sous le nom de « mutation de la main guidonienne ». C'est ce qu'exprime nettement, du reste, l'ancien terme παραλλαγή *(mutation)* dont les Grecs d'aujourd'hui ont affaibli le sens, jusqu'à lui donner la simple signification de *solfège* (1). On monte du Re jusqu'au Sol; si l'on veut continuer plus haut, on ne nomme pas la note *la* par son nom; mais elle prend le nom de Re; de même le *si* prend le nom de Mi et ainsi de suite. On emprunte donc aux notes inférieures correspondantes le nom et le caractère tonal :

I	II	III
Re 1 Mi ½ Fa 1 Sol	re 1 mi ½ fa 1 sol	re 1 mi ½ fa 1 sol etc.
pour : la si do re		mi fa ♯ sol la etc.

On procède d'une manière analogue en descendant.

Antérieurement à la « nouvelle méthode », on employait pour ce « solfège » (παραλλαγή) une série de formules particulièrement aptes à fixer et à déterminer le caractère propre à chaque note de tétracorde. Nous aurons plus loin à en faire l'examen.

Telle est la théorie des Néogrecs relativement au premier mode ou ton. La pratique diffère quelque peu, et donne lieu à quelques observations. En effet, M. Bourgault-Ducoudray, qui a surtout pris à tâche et a eu le mérite de recueillir et de fixer les faits pratiques de la musique ecclésiastique grecque, affirme que dans une certaine catégorie de chants (les chants hirmologiques), le premier mode authente est bien diatonique, mais que dans d'autres (les chants stichirariques), le Mi n'est pas fixe, mais est soumis à ce que les Grecs appellent *la loi d'attraction* (que nous rencontrerons encore plus d'une fois dans la suite). Voici cette loi : lorsque la mélodie descend, le Mi s'abaisse d'un quart de ton, de manière à ce qu'il y a distance égale entre Fa-Mi et Mi-Re; lorsque, au contraire, la mélodie monte, cet intervalle redevient diatonique. Voici, du reste, une mélodie du premier mode ou ton, tirée de l'ouvrage de M. Bourgault-Ducoudray. L'intervalle en question est indiqué par un o mis à la clef, mais ne gardant sa valeur que lorsque la mélodie descend. (N° 1, voir ci-dessous p. 64).

1. Cf. Tzetzes, *Über die altgriechische Musik in der griech. Kirchenmus*, München, Kaiser, 1874, p. 73.

Digitized by Google

Le musicien qui est au courant des modes grégoriens, remarquera que cette mélodie a pour base de son mouvement le tétracorde Re Mi Fa Sol, qu'elle ne dépasse que dans dans le passage final, pour monter jusqu'au do aigu. Comme constitution modale cela ressemble plus à un premier mode plagal grégorien transposé à la quarte aiguë qu'au premier authente. De fait, les chants du premier authente des Byzantins correspondent généralement au premier plagal des Latins, et vice-versa le premier mode plagal des Byzantins à notre premier authente, inversion qui se rencontre aussi dans plusieurs autres modes.

Si nous nous sommes arrêté un peu longuement au premier mode authente, c'est qu'il forme le point de départ de toute la théorie des modes en général, comme nous aurons l'occasion de le constater en son lieu. Nous pourrons désormais être plus bref.

M. Bourgault-Ducoudray rattache, dans son exposé, chaque ton plagal au mode authente correspondant, suivant la théorie grégorienne, et continue à l'endroit où nous sommes par le premier mode plagal. Nous préférons, pour des raisons qu'on comprendra plus loin, suivre la marche adoptée par les théoriciens byzantins : parcourons donc d'abord séparément la série des modes authentes, pour passer ensuite à celle des plagaux. Nous arrivons ainsi au

3. *Second mode authente.* « Celui-ci, dit Chrysanthos, d'accord avec les autres théoriciens, emploie une échelle chromatique qui procède par diphonie égale de la manière suivante. Partant du Sol nous faisons, en descendant, de l'intervalle Sol-Fa un ton majeur, puis de Fa-Mi un ton minime. Mi-Re forme encore un ton majeur, le Re prenant ♭ (ὕφεσιν), et Re ♭ -Do encore un ton minime, et ainsi de suite. En montant de Sol à l'aigu, nous aurons d'abord Sol-la un ton minime, le *la* prenant ♭ (ὕφεσιν), puis la♭-si un ton majeur, puis si-do de nouveau un ton minime, et ainsi de suite, de sorte que nous aurons à peu près l'échelle que voici :

$$\text{Do}\ \underset{\frac{1}{2}}{\left(\tfrac{3}{4}\right)}\ \text{Re}\,\flat\ \underset{1\,\frac{1}{2}}{\left(\tfrac{5}{4}\right)}\ \text{Mi}\ \underset{\frac{1}{2}}{\left(\tfrac{3}{4}\right)}\ \text{Fa}\ 1\ \text{Sol}\ \underset{\frac{1}{2}}{\left(\tfrac{3}{4}\right)}\ \text{la}\,\flat\ \underset{1\,\frac{1}{2}}{\left(\tfrac{5}{4}\right)}\ \text{si}\ \underset{\frac{1}{2}}{\left(\tfrac{3}{4}\right)}\ \text{do.}$$

Chrysanthos prend soin de prévenir le lecteur que « la détermination des intervalles de cette échelle n'est qu'approximative (τὰ διαστήματα ταύτης τῆς κλίμακος οὕτως ἔχουσιν ἐγγὺς τῆς ἀληθείας σχεδόν) », de façon que les intervalles de $^3/_2$ tons seraient en réalité un peu moindres, et ceux d'½ ton un peu plus grands, que les intervalles homologues de notre musique occidentale. Cela ne diminue

Digitized by Google

cependant pas l'impression d'étrangeté que nous éprouvons en présence d'une telle échelle.

Du reste, la description de l'auteur ne s'accorde pas, ce semble, avec les données de la pratique, fournies par les documents de M. Bourgault-Ducoudray. A en croire ce dernier, il y a, d'abord, « un *la fixe trop bas d'un quart de ton* », au lieu du la ♭ normal de Chrysanthos. Il est vrai que la « détermination approximative » des intervalles de l'auteur hellène permet de concilier les deux données en apparence divergentes. Mais ce n'est plus possible pour d'autres intervalles, dont l'écrivain français fixe la portée et la valeur comme suit. « Le Re, dit-il,... *est trop haut d'un quart de ton* », et, « le Fa... *obéit à la loi d'attraction* » (Études, p. 25). Un « Re fixe » haussé d'un quart de ton et un Fa variable ne s'accordent pas avec un Re ♭ et un Fa naturel fixe tels que l'écrivain hellène les établit.

Peut-être existe-t-il deux ou même plusieurs formes différentes du même mode. On le croirait volontiers en comparant certains exemples recueillis par M. Christ et conformes à l'échelle de Chrysanthos avec d'autres exemples publiés par M.Bourgault-Ducoudray et fidèles à son échelle. En tout cas, tout en faisant abstraction des données théoriques, chacun de ces auteurs peut asseoir l'autorité de ses documents sur le témoignage d'un maître hellène praticien. M. Christ invoquera l'archimandrite Eustathios Thérianos (1), et surtout M. Paranikas, ancien enfant de chœur, puis son élève à l'université de Munich à l'époque où il préparait la publication de son ouvrage; M. Bourgault-Ducoudray en appellera à divers maîtres de chant. L'exemple que nous donnons en premier lieu, N° 2, a été écrit par lui sous la dictée de l'Archimandrite Aphthonidis à Constantinople et est qualifié par lui de « mélodie d'une véritable sublimité d'expression. » (N° 2.)

Les deux exemples suivants sont empruntés au recueil de M. Christ (*Anthol.*, prolegomena). Le premier est manifestement du type antique phrygien (7e mode grégorien) que nous aurons à décrire plus loin. (N° 3.)

Le second exemple se tient dans l'échelle du second mode plagal, bien qu'il soit classé comme second mode authente. En effet, les théoriciens font remarquer que « ce ton emploie souvent... l'échelle du second plagal, soit par voie de modulation passagère, soit d'une manière continue », ainsi que nous le verrons en parlant de

1. Voir Παπαδόπουλος, συμβολαὶ εἰς τὴν ἱστορίαν τῆς παρ' ἡμῖν ἐκκλησιαστικῆς μουσικῆς (p. 504) ἐν Ἀθήναις παρὰ Κουσουλίνῳ, 1890. Cf. *Gazette musicale de Paris*, 1876, n° 73.

Digitized by Google

ce mode. Voici ce curieux morceau, cité aussi par M. Gevaert [1] comme spécimen de chant chromatique. (N° 4.)

Lorsqu'on compare entre elles ces données théoriques et pratiques aussi différentes les unes des autres qu'étranges en elles-mêmes (si l'on en excepte l'exemple n° 3), on ne sait que dire. On reste interdit, — surtout si l'on rapproche ce mode byzantin du second mode authente (= 3 me) grégorien. Où trouver quelque point de ressemblance ? On est dérouté. Mais continuons notre examen.

4. *Le troisième mode authente.* D'après les théoriciens (Chrysanthos, Theodoros Phokaeus etc.) « ce mode emploie la gamme diatonique. Lorsque cependant, ajoutent-ils, le Fa [sa note fondamentale] est surmonté du signe 𝄢 du genre enharmonique, l'échelle devient enharmonique : ceci exige, en descendant à partir du Fa, d'abord un quart de ton majeur : Fa-Mi, puis deux tons majeurs : Mi-Re, Re-Do; pareillement, au-dessus du Fa, deux tons majeurs : Fa-Sol, Sol-la. Si le même signe est placé sur le si (= si ♭), le mode procède selon la triphonie égale, et il en résulte une échelle du genre de celle-ci (nous y ajoutons les chiffres par lesquels les Grecs déterminent la distance des intervalles) :

Re 1 13 Mi 3/4 Fa 1 12 Sol 1 12 la 5/4 si♭ 1 11 do 1 12 re. »

De fait, c.-à-d. dans la pratique, dit M. Bourgault-Ducoudray, « la gamme du troisième mode [authente], appelé enharmonique par les auteurs byzantins, n'est autre chose que la gamme européenne de Fa majeur.....C'est l'ancien *hypolydien* diatonique, ou le cinquième mode grégorien avec si ♭. La finale est toujours Fa ; les cadences intérieures peuvent aussi se reposer sur le Re» (p.35). Le chant suivant, tiré de l'ouvrage de cet auteur, permettra au lecteur d'en juger par lui-même. (N° 5.)

5. *Le quatrième mode authente.* « Ce mode, nous dit la théorie, emploie la gamme diatonique, selon le système de l'Octave, avec les intervalles expliqués en parlant du premier mode. — Il contient trois sortes de chant, les chants papadiques, les chants stichirariques, et les chants hirmologiques. Les premiers ont pour *ison* (= base) Sol ; les seconds, Re ; les derniers, Mi », ce qui nous donne trois variétés avec les finales mélodiques : Sol, Mi, Re. Laissons maintenant M. Bourgault-Ducoudray commenter, compléter et recti-

1. *Musique de l'antiquité*, I, p. 293.

Digitized by Google

fier même la théorie par des observations puisées dans la pratique des maîtres : nous constaterons ainsi que la prétendue échelle diatonique de ce mode n'est nullement exempte d'altérations anti-diatoniques.

Parlant d'abord 1. des chants papadiques, chants richement ornés et dotés de la finale Sol: « Cette variété, dit l'auteur, désignée sous le nom de ἅγια (hagia), constitue un mode véritable. C'est l'*hypoghrygien* antique (gamme de Sol avec Fa naturel) sauf les altérations suivantes : »

a) *la* élevé d'un quart de ton,

b) *si* abaissé d'un quart de ton,

c) *Fa* et *Re* (grave) soumis aux altérations accidentelles da la loi d'attraction déjà connue.

2. Dans les chants modérés, *stichirariques*, ayant la finale Re, « nous retrouvons la gamme *phrygienne*, que nous avons déjà rencontrée dans plusieurs mélodies du premier mode plagal ».

3. A propos des chants hirmologiques (chants vifs) et de quelques chants stichirariques ayant pour finale Mi : « Cette variété, lisons-nous, désignée sous le nom de *légétos* a un rôle important dans la musique de l'Église grecque. Beaucoup des mélodies expressives appartiennent à ce mode, dans lequel on retrouve un proche parent du *dorien* antique et du troisième mode de notre chant grégorien. » Il partage avec eux la finale Mi et l'étendue Mi-si ; mais en diffère d'abord en ce que dans son pentacorde *Fa* se hausse d'un quart de ton quand la mélodie monte, et *la* s'abaisse d'un quart de ton quand la mélodie descend. De plus, *Re est toujours distant de Mi de trois quarts de ton seulement*, au lieu d'un ton entier.

Le quatrième mode diffère de même du deuxième, en ce que dans celui-ci *la* est fixe, c.-à-d. toujours distant de trois quarts de ton de Sol, tandis que dans le quatrième il est soumis à la loi de l'attraction et varie entre la ♮ et la ♯. Puis, les finales sont différentes : Sol dans le second mode, Mi dans le « légétos ».

Voici maintenant quelques exemples (1) de ces différentes formes du quatrième mode. Comme type de chant papadique avec finale Sol nous donnons un fragment du chant de la messe, nommé χερουβικόν, de Petros Lampadarios. On y remarque les répétitions non seulement de mots, mais aussi de demi-mots (2). (N° 7.)

1. Empruntés à l'ouvrage de M. Bourgault-Ducoudray.

2. Voici les paroles telles qu'elles sont distribuées sous la mélodie : Οἱ τὰ χερουχερουβὶμ μυστικῶς εἰκονίζο-εἰκονίζοντες καὶ τῇ ζωο(νο) ποι-ζωοποιῷ Τριάδι τὸν τρισά(κα) γιον ὕμνον προσᾴ-ὕμνον προσᾴδοντες, πᾶσαν τὴν βιωτι-βιωτικὴν ἀποθώμεθα μέρι-μέριμναν, ὡς τὸν βασι-τὸν βασιλέ(νεχε)-βασιλέα τῶν ὅλων ἀποδεξόμενοι ταῖς ἀγγελι-ἀγγεγικαῖς ἀοράτως δορυφορούμενον τάξεσιν. Ἀλληλούϊα.

Digitized by Google

Un autre exemple appartient à la forme hirmologique avec finale *Mi*. Si, à la même source, nous ne trouvons point de type spécial pour la forme stichirarique avec finale Re, du moins peut-on voir, dans la mélodie citée en dernier lieu, plusieurs fois figurer le Re comme finale secondaire.

Du reste, la division de ces variétés n'est pas aussi tranchée dans la pratique que le langage des théoriciens le ferait supposer. Ainsi il y a parmi les chants nommés καθίσματα des pièces qui, tout en étant du genre stichirarique, ont cependant la finale Sol du papadique.

Dans tous les cas il est incontestable que ce mode, aussi bien que les précédents, tout en s'affichant comme diatonique, a de réelles affinités chromatiques et « enharmoniques ».

6. « *Le cinquième mode ou le premier plagal*, d'après Chrysanthos (Εἰσαγωγή, κεφ. ιδ'), n'a pas de gamme propre, mais emploie l'échelle diatonique du premier authente :

Re Mi Fa Sol la si do re.

Aussi a-t-il été appelé le plagal du premier, vu que le premier a coutume de passer en lui (διότι συνεθίζει νὰ πλαγιάζῃ εἰς αὐτὸν ὁ Πρῶτος ἦχος) : on observera ce fait dans le verset < Κυκλώσατε λαοί = Circumdate populi Sion > au passage < ὅτι αὐτός ἐστιν ὁ θεὸς ἡμῶν = quoniam ipse est Deus noster > ». Le passage signalé par Chrysanthos et que nous retrouvons dans l'Anastasimatarion de Tsiknopoulos (Athènes, 1895, p. 7), descend jusqu'au Sol grave et semble, à première vue, exclure plutôt que prouver l'identité d'échelle pour les deux modes : à moins que, par cette prétendue identité, l'auteur ne veuille entendre qu'une correspondance qualitative des intervalles et non une véritable égalité quantitative de leur étendue (1). Mais contentons-nous ici de signaler cette anomalie. « Cependant, continue Chrysanthos, le *si* est souvent affecté du signe du genre enharmonique (ὕφεσις) et n'est donc plus qu'à un quart de ton du *la;* ce qui donne alors une échelle mixte, composée d'un tétracorde diatonique Re Mi Fa Sol, et d'un tétracorde enharmonique la si♭ do re. »

Notons, comme complément, quelques observations fournies par M. Bourgault-Ducoudray. Dans les chants hirmologiques, la mélodie ne dépasse pas au grave le *Si* ♮, ni le *la* à l'aigu. Dans les chants stichirariques, la mélodie peut monter jusqu'au *re* aigu, le *si* étant, dans ce cas, soumis à la loi d'attraction. « La nuance de trois quarts

1. C.-à-d. que l'échelle du premier plagal n'est que la continuation au grave de celle du premier authente.

Digitized by Google

de ton de *la* à *si* se trouve dans toutes les mélodies de ce mode ayant pour base et finale *la*. » Les exemples publiés par le même auteur, et auxquels nous empruntons le chant ci-dessous (N° 8) se terminent presque tous par Sol. Cependant il est à remarquer que ce sont là moins des morceaux différents que des fragments d'un même chant, dont plusieurs versets se terminent par un Sol ou un la, mais dont le dernier se clôt d'ordinaire par Re, finale légitime et régulière, si nous ne nous trompons, du premier mode plagal.

7. *Le sixième mode ou second mode plagal.* « Le sixième mode, nous dit encore Chrysanthos (Εἰσαγωγή, κεφ. ιέ), a été nommé le plagal du second, parce qu'il emploie comme lui l'échelle chromatique et parce que, de plus, le second authente a coutume de passer en lui, ainsi qu'on le voit dans le verset < Σὲ τὸν σταυρωθέντα καὶ ταφέντα. = Te crucifixum ac sepultum > aux mots < καθὼς εἶπεν ὁ παντοδύναμος = sicut dixit omnipotens>. Voici l'échelle du second mode plagal ; elle est entièrement chromatique : Re Mi ♭ Fa ♯ sol la si ♭ do ♯ re ».

Cette gamme « a ses deux tétracordes semblables au tétracorde supérieur de notre gamme mineure ascendante (M. Bourgault Ducoudray, p. 31) ». « Souvent cependant, continue Chrysanthos, ce mode emploie aussi l'échelle mixte : Re Mi ♭ Fa ♯ Sol la si do re, le premier tétracorde seul étant chromatique, le second diatonique (1) ». « Si la mélodie descend au Si grave... presque toujours on entre alors dans le second mode, et l'on chante Re Do Si par analogie aux intervalles Sol Fa Mi du second mode » (Bourgault-Ducoudray, l. c.).

Il n'en faudra pas davantage pour donner au lecteur une idée de la constitution de ce mode. Ajoutons seulement avec les théoriciens cette remarque pratique que les chants hirmologiques du second mode plagal se chantent tous dans l'échelle du second mode authente et que, vice-versa, tous les chants hirmologiques du second mode authente se chantent dans l'échelle du second mode plagal. La raison de cet échange bizarre est inconnue. Théodore Phokaeus

1. D'après l'interprétation que les savants donnent à certaines théories de la musique grecque antique, cette échelle n'aurait pas été inconnue aux ancêtres des Byzantins modernes. V. Gevaert, *Musique de l'Antiquité*, I, p. 292. L'analyse que le même auteur donne des deux hymnes apolliniques découverts à Delphes en 1893 et 1894, fait même voir, dans certains passages du premier de ces morceaux, composé au IIe s. avant notre ère, l'emploi pratique de cette échelle appelée par lui néo-chromatique. V. Mélopée, append., pp. 398 et 470. D'autres savants, il est vrai, ont préféré voir dans les passages en question des mouvements mélodiques de genre *enharmonique*, ce qui, de par la notation, peut être admissible, mais ce que, pour d'autres raisons (que nous n'avons pas à examiner ici) M. Gevaert croit devoir rejeter. Selon nous, *adhuc sub judice lis est*. C'est pour ce motif que nous jugeons préférable de laisser de côté ces exemples.

Digitized by Google

se contente d'en appeler à l'usage traditionnel que les fondateurs de la « nouvelle méthode » ont reçu de leurs devanciers (κεφ.τέ).

Notre premier exemple, le chant « Κύριε ἐκέκραξα » emprunté à M. Bourgault-Ducoudray, se retrouve un peu enrichi dans le Νεώτατον Ἀναστασιματάριον de Tsiknopoulos (p. 341) (N° 9).

Le second (N° 10), dû à M. Christ (1), est la quatrième ode d'un canon du samedi saint. Le *Mi* y figure comme finale, tout comme dans les troisième et quatrième modes grégoriens. Mais quelle différence dans les intervalles !

8. Le *septième mode ou le troisième plagal.* « Le septième mode n'a pas été nommé [par les anciens] plagal du troisième mode, parce que ce dernier ne passe pas d'ordinaire en lui ; mais il a été nommé Βαρύς = grave, parce que son ison [base] est le plus grave de tous les isons des sept autres modes ou tons. Dans les chants papadiques, il a pour ison le Si grave du système de l'Octave [c.-à-d. Si ♮ suivant l'interprétation reçue] ; dans les chants stichirariques et hirmologiques, le Si grave du système de la Roue [c.-à-d. Si ♭]. Or, comme ce dernier Si ♭, comparé au Si ♮, est une note variable, et que, d'un autre côté, les intervalles Si ♭-Do-Re correspondent aux intervalles Fa-Sol-la, l'ison du ton ou mode grave stichirarique et hirmologique se trouve transféré au Fa ».

« Le ton Βαρύς emploie la gamme enharmonique du troisième mode authente. Souvent cependant il prend aussi l'échelle diatonique, en particulier dans les chants stichirariques, selon la Roue [donc avec Si ♭ grave ?], et dans les chants papadiques, selon l'Octave [donc avec Si ♮ ?] » (2).

Somme toute, nous avons là deux variétés de ce mode. La première représente proprement le plagal du troisième authente et ne se distingue guère de celui-ci que par l'étendue de l'échelle qui descend ici d'un ou de deux tons plus bas. La seconde ayant « pour base Si naturel... mérite seule le nom de *mode grave.* On sait, en effet, que la plus grave des harmonies ou gammes diatoniques antiques était la mixolydienne. » (Bourgault-Ducoudray, p. 38.)

Deux remarques compléteront ces notions. D'abord « le Sol de l'Octave supérieure obéit à la loi d'attraction et s'abaisse d'un quart de ton lorsque la mélodie descend. » (ib.) Puis, « dans un certain nombre de chants, il arrive que le *mode grave* fait reposer ses cadences intérieures sur Re. Dans ce cas il participe à la fois du

1. *Anthologia*, etc., p. CXCVI.
2. Chrysanthos, Εἰσαγωγή, κεφ. ις'.

Digitized by Google

premier mode et du *troisième plagal* et prend le nom de πρωτόβαρυς (premier grave). » (ib.) L'on obtient ainsi une troisième variété.

Voici un exemple pour chacun de ces trois types : le N° 11 avec Fa pour base se chante le dimanche de Pâques. Le N° 12 (base Si) et le N° 13 (base Si avec cadences intérieures sur Re) se chantent au lever du soleil. (Ibid.)

9. *Le huitième mode ou quatrième plagal.* « Le huitième mode, dit Chrysanthos (Εἰσαγωγή, κεφ. ιζ'),a été appelé le plagal du quatrième, parce que celui-ci lui fournit volontiers des modulations : on le voit au passage < Φθαρεῖσαν τοῖς πάθεσι > du verset < Ὁ διὰ σὲ, θεοπάτωρ > (1). L'échelle est diatonique suivant le système de l'Octave [Do Re Mi Fa Sol la si do], mais quelquefois aussi, suivant celui de la Triphonie ». L'auteur nous explique plus loin que, dans ce dernier cas, la mélodie des trois intervalles Do 1 Re 1 Mi $\frac{1}{2}$ Fa se reproduit identiquement au-dessus du Fa : Fa 1 Sol 1 la $\frac{1}{2}$ sib, de sorte qu'on a deux tétracordes conjoints avec Fa pour centre, et même pour base (ἴσον). « La mélodie, dit-il, — et ses termes mêmes rappellent à s'y méprendre certaines tournures du célèbre Scolica Enchiriadis (2) — monte en *partant de Fa comme à partir de Do* (τὸ μέλος ὁδεύει ἀπὸ τοῦ γα, ὡς ἀπὸ τοῦ νη). » Voici, du reste, le tableau qu'on nous fournit, et où les chiffres accoutumés 12, 9, 7 représentent les trois sortes de ton, majeur, mineur et minime :

Do	*Re*	*Mi*	*Fa*	*Sol*	*la*	*si*	*do*
12	9	7	12	9	7	12	
majeur	mineur	minime	majeur	mineur	minime	ton majeur	

M. Bourgault-Ducoudray constate un intervalle de $\frac{5}{4}$ de ton entre Do et Re et de $\frac{3}{4}$ de ton entre Re et Mi, et, de plus, fait remarquer que, lorsque la gamme de ce mode dépasse do à l'aigu, elle équivaut à notre gamme majeure occidentale. Voici encore deux autres observations de la même source. Dans les *chants vifs* qui ont le si ♭ (voir ci-dessus), cette note soumise à la loi d'attraction, se transforme en

1. V. Νεώτατον Ἀναστασιματάριον de Tsiknopoulos, p. 215.

2. V: Migne, Patr. lat., 132, col. 985, où l'auteur, pour expliquer les diverses espèces d' « absonia », s'exprime en ces termes : « Si enim ascendendo sursum proxime post protum sonum (D), metiatur tritus *veluti post deuterum* (on chante l'intervalle DE comme si c'était EF), haec una erit absonia ». etc.

Digitized by Google

si ♮ lorsque la mélodie vient à la dépasser à l'aigu, pour redevenir si ♭, lorsque la mélodie redescend. Dans les *chants lents*, quand on dépasse le Sol, on sort du mode pour passer dans le quatrième authente, avec le Sol pour base, et le *la* haussé d'un quart de ton. Deux exemples nous feront comprendre les deux systèmes de chant en question : le N° 14 appartient au premier, le N° 15 (commencement et fin d'un chant de Carême) appartient au second (1).

Telle est en substance la théorie byzantine sur les modes. Les théoriciens byzantins la complètent par un chapitre consacré aux altérations : περὶ φθορῶν. Une seule de ces altérations (φθοραί) présente quelque intérêt pour les connaisseurs du chant grégorien. Elle a trait au fameux mode « Tenano » ou « Nenano », nommé par Aurélien de Réomé (ch. VIII) parmi les quatre modes supplémentaires que les Grecs auraient introduits « pour ne point céder le rang aux Latins (ne forte inferiores invenirentur gradu) » qui, par l'autorité de Charlemagne, avaient adjoint quatre modes supplémentaires aux huit anciennement reconnus. Voici ce que dit Chrysanthos (Εἰσαγωγή, κεφ. ιή) : « Le signe ⋊ tourné vers le bas domine quatre sons et indique la propriété du *Nenano*. Placé sur Sol, il marque qu'il faut un dièze sur Fa et sur Re, « donc Fa ♯ et Re ♯ », tandis que, ajoute Theodoros Phokaeus (κεφ.κβ'), Mi et Do gardent leur valeur diatonique. D'après une page inédite du XVIe siècle, écrite par le moine Pachomios Rhousanos (2), le mode Nenano se rattache d'ordinaire au deuxième plagal et quelquefois au premier plagal.

Nous arrêtons ici notre résumé. Il peut suffire à donner au lecteur une idée de la théorie et de la pratique musicales de l'Église grecque. Dans son état actuel la musique grecque offre un problème presque insoluble ; elle provoque des jugements très variés et pour la plupart défavorables. Les Occidentaux, les Hellènes eux-mêmes ne lui ménagent point de sévères critiques, accompagnées, cela va sans dire, de nombreux conseils de réforme. Examiner les uns et les autres, fera l'objet du chapitre suivant de cette étude.

D. Hugues GAISSER.

1. Nous tenons à prévenir le lecteur dès à présent contre un malentendu. Si nous avons laissé parler souvent M. Bourgault-Ducoudray, ce n'est pas que nous adoptions chaque fois son interprétation de la théorie byzantine, c'est parce que sa manière de dire servira plus d'une fois de point de départ ou de base pour la rectification que nous espérons en donner plus loin.

2. Bibliothèque de St-Marc de Venise, cl. II, cod. 103, f. 259r.

Digitized by Google

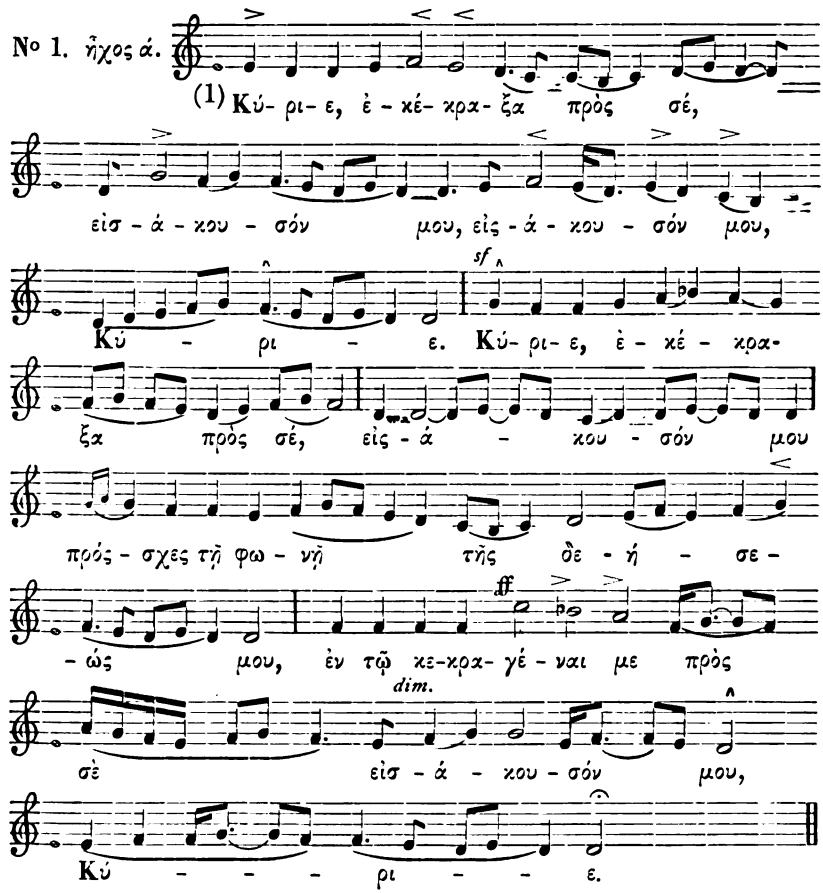

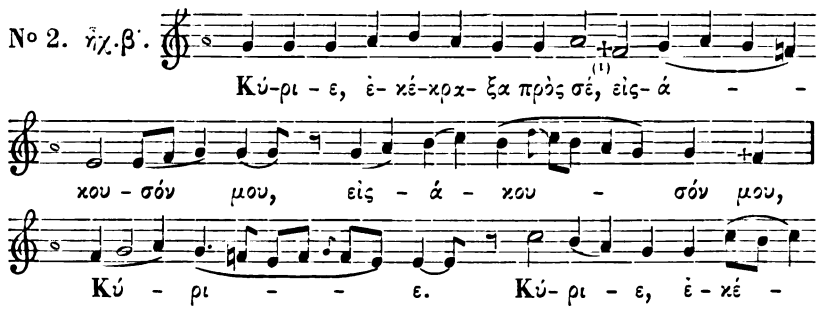

1. Le signe de ✢ qu'on rencontre dans ce morceau et dans d'autres qui suivent a été choisi par nous pour indiquer que la note qui en est affectée, se trouve haussée d'un quart de ton environ, suivant la constatation de M. Bourgault-Ducoudray. Le signe de ∘ indique au contraire un ton baissé d'un quart de ton.

Digitized by Google

χρα - ξα πρὸς σε, εἰσ- ά - κου -

σόν μου, πρός- σχες τῇ φω- νῇ τῆς δε - ή -

σε - ώς μου. Ἐν τῷ κε- κρα - γέ - ναι

με πρὸς σὲ εἰς - ά - κου - σόν

μου, Κύ - - ρι - - ε.

Nº 3. ἠχ. β'.

Οἶ-κος τοῦ Ἐ- φρα - θά, ἡ πό - λις ἡ

ἁ - γί - α, τῶν προ-φη - τῶν ἡ δό - ξα, εὐ -

τρέ- πι- σον τὸν οἶ - κον, ἐν ᾧ τὸ θεῖ - ον τίκ τε- ται.

Nº 4. ἠχ. β'. *Andante.*

Ὅ - τε ἐκ τοῦ ξύ- λου σε νε - κρὸν

ὁ Ἀ - ρα - μα θεί - ας κα - θεῖ - γε τὴν τῶν ἁ - πάν -

των ζω - ήν, σμύ-ρνῃ καὶ σιν - δό - σι σὲ, χρισ - τε, ἐ -

νεῖ - λη - σε, καὶ τῷ πό - θῳ ἠ - πεί - γε-

Digitized by Google

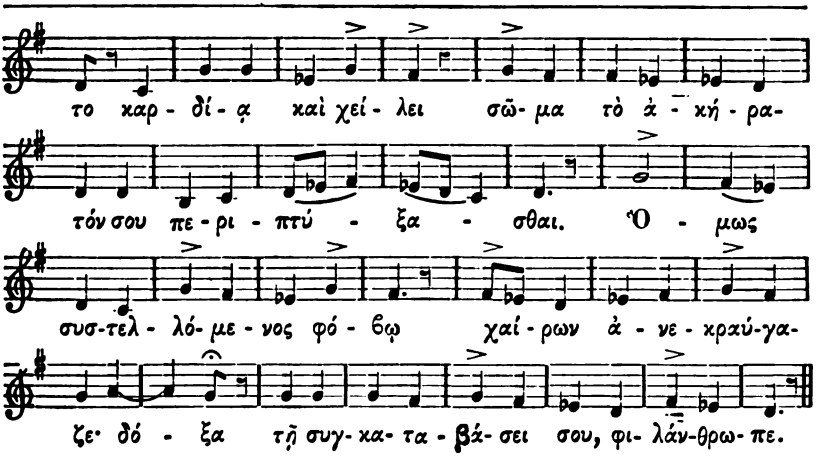

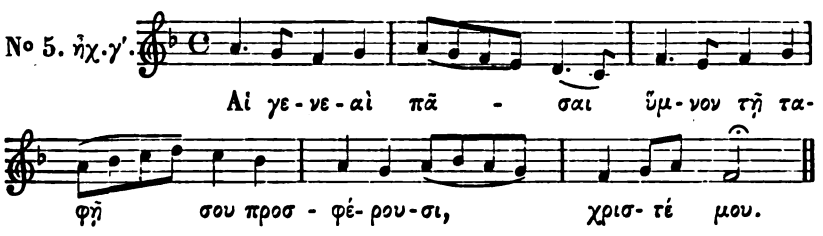

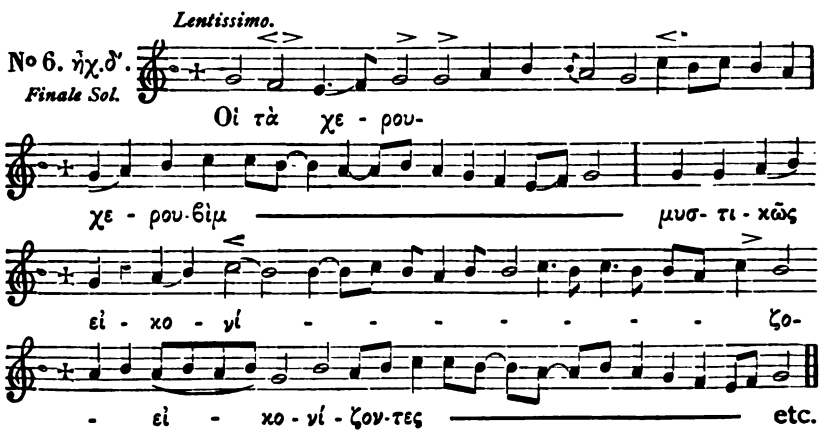

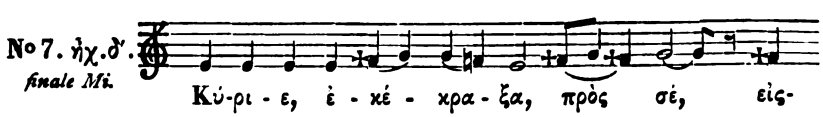

Digitized by Google

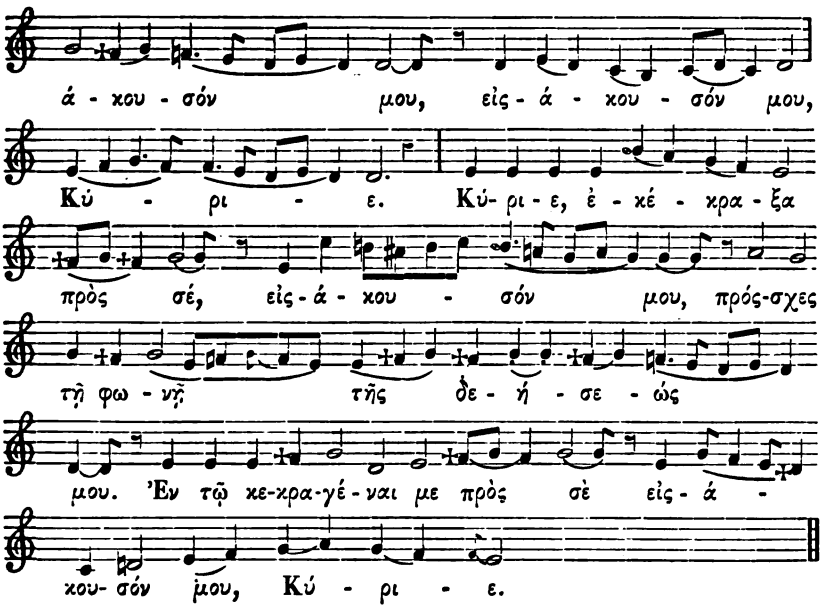

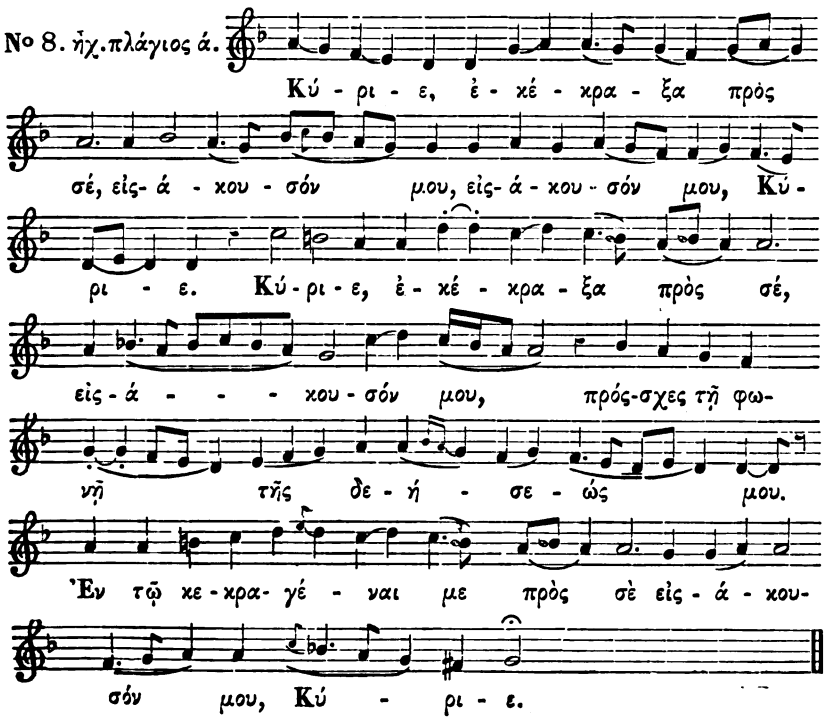

Digitized by Google

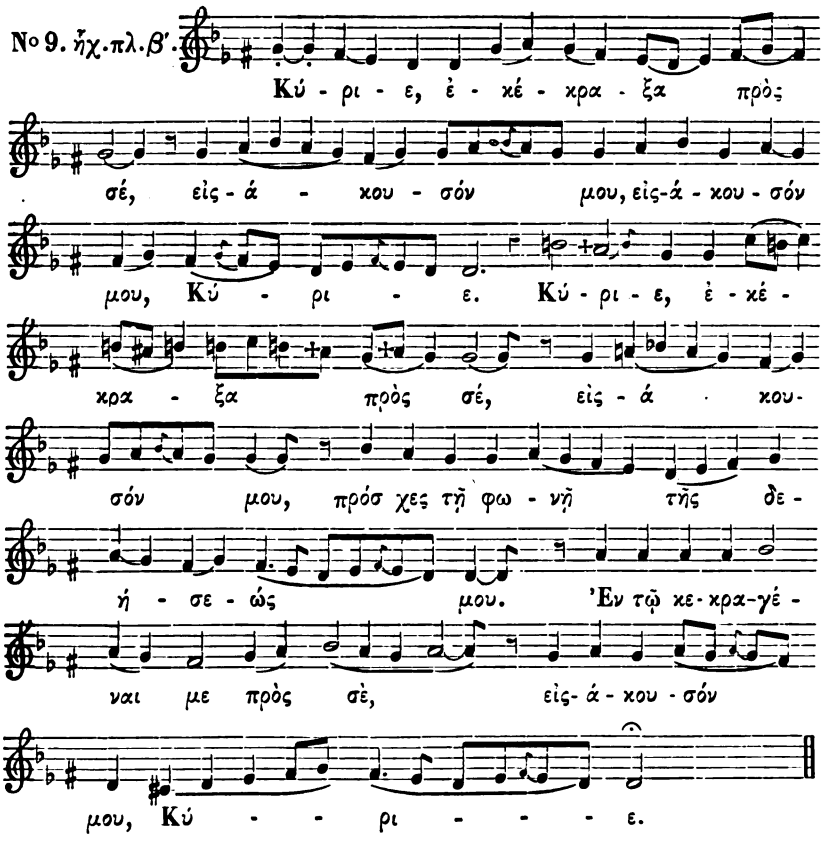

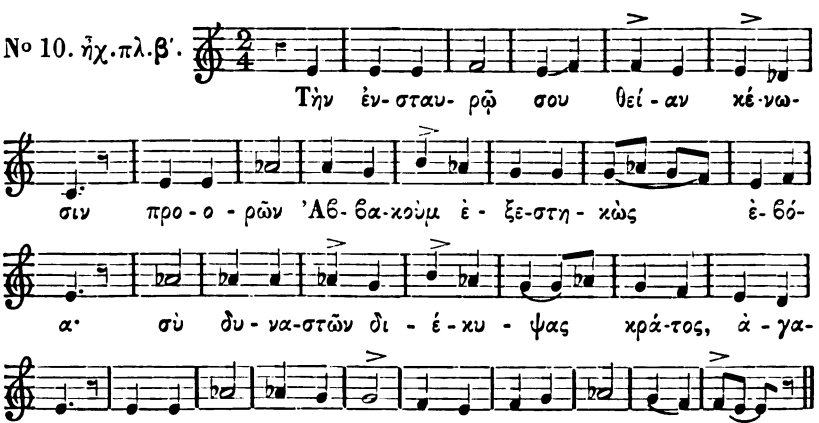

Digitized by Google

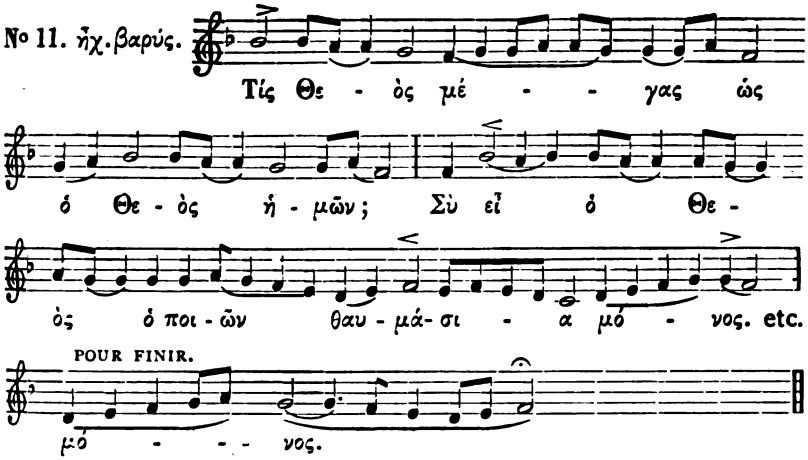

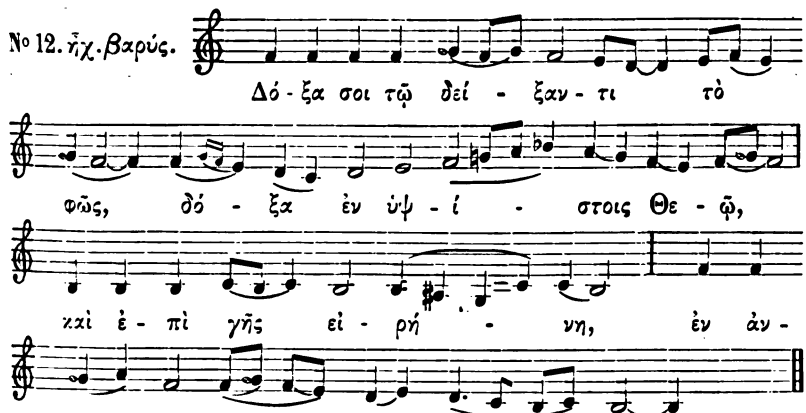

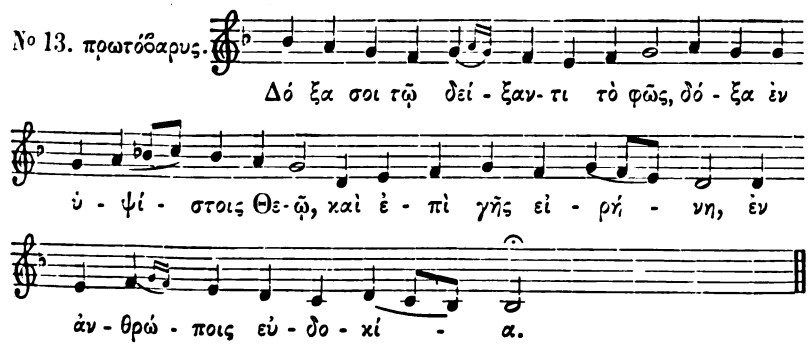

Digitized by Google

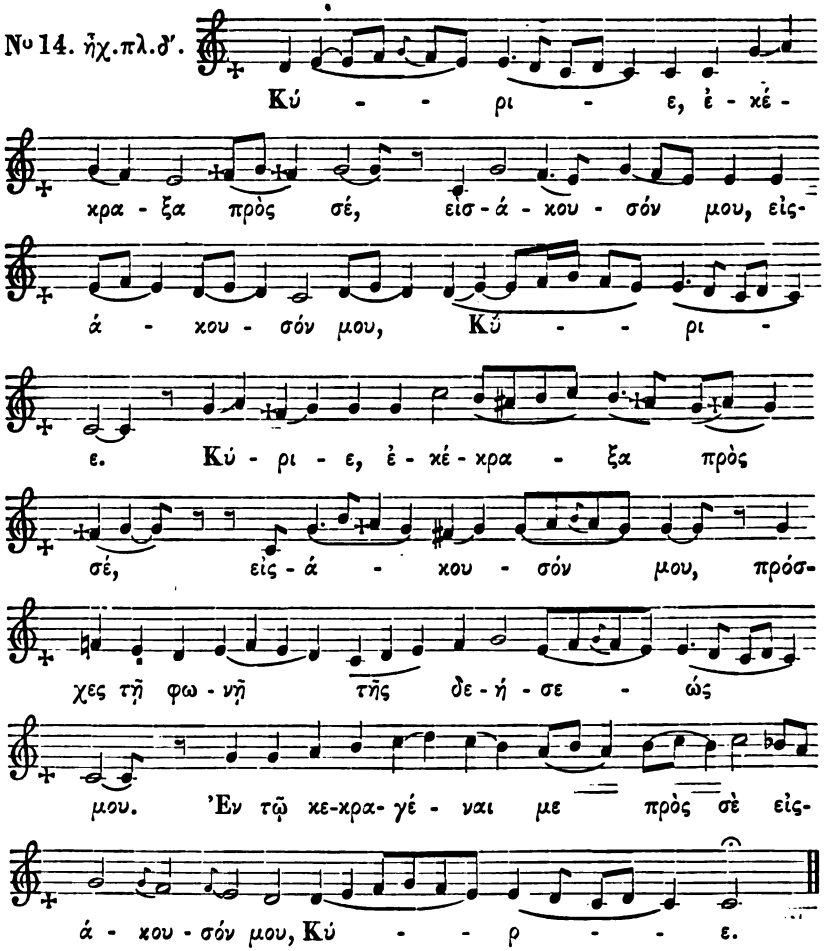

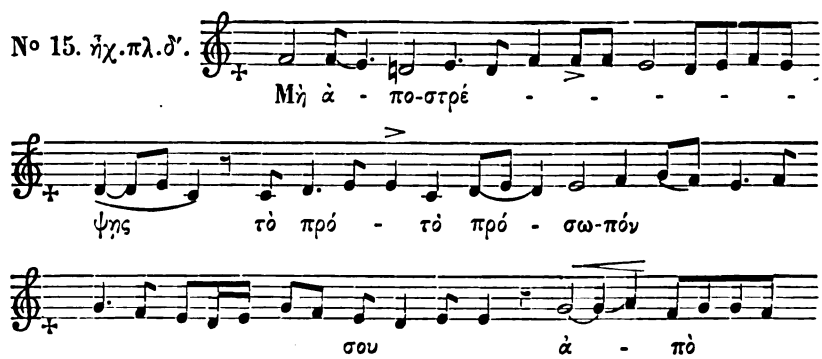

Digitized by Google

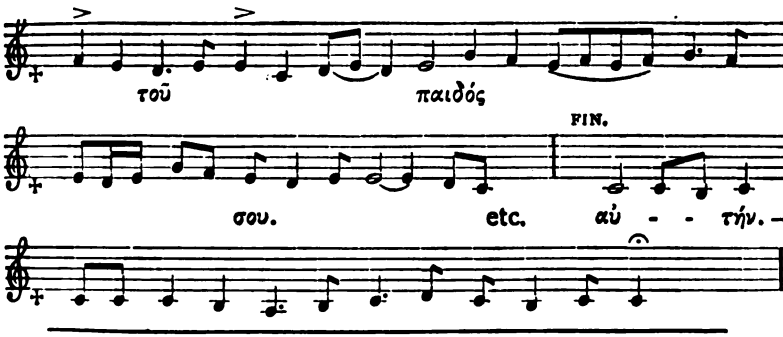

Digitized by Google

D'où était évêque Nicasius, l'unique représentant des Gaules au concile de Nicée?

DANS le second fascicule des *Scriptores sacri et profani* de la collection Teubner, trois érudits allemands viennent de publier avec tout le soin qu'on pouvait désirer les listes des noms des Pères qui prirent part au premier concile de Nicée, d'après les documents latins, grecs, coptes, syriaques, arabes et arméniens (1). Sur ces différentes listes, la Gaule n'est représentée que par un seul nom : celui de l'évêque Nicasius.

Il serait intéressant de savoir au juste de quelle église ce Nicasius était évêque.

Voici comment jusqu'à présent la question se présentait.

Dans son édition des Conciles, Labbe (II, 54) donne dans le texte *Nicasius Divionensis*, et en marge *Dovensis*, *Diniensis aut Diensis*. Hardouin (I, 319-320) reproduit d'un côté *Nicasius Divionensis* d'après Labbe ; puis, en face, dans la liste dressée par lui d'après les manuscrits, il a *Nicasius Diniensis*, avec ces variantes en marge « al. *Dovensis*. al. *Nicheus Duxias* ». Et, comme pour rendre inacceptable la leçon admise par Labbe, il fait remarquer que Divio (Dijon) n'était, à l'époque dont il s'agit, qu'un simple *castrum* dépendant de l'évêché de Langres.

C'est d'après ces indications que les historiens ont dû se prononcer touchant le siège occupé par Nicasius.

D'après le texte de Labbe, il eût été naturel de songer d'abord à Dijon. Il ne semble pas toutefois qu'on l'ait fait sérieusement dans le passé, sans doute pour le motif indiqué par Hardouin. Hefele pourtant n'hésite pas à mentionner « Nicasius de Dijon » parmi les évêques présents à Nicée (2).

L'autre leçon, *Diniensis*, parlait en faveur de Digne, ville épiscopale de la Provence. Cependant, dans cette localité même, les gens

1. Patrum Nicaenorum nomina latine graece coptice syriace arabice armeniace sociata opera ediderunt H. Gelzer, H. Hilgenfeld, O. Cuntz. Lipsiae, 1898.

2. *Conciliengeschichte*, 1ère édit., I, 258.

Digitized by Google

les plus habiles se sont abstenus de revendiquer pour elle le Nicasius présent à Nicée : il n'existait là, de leur aveu, aucune tradition relative à ce personnage.

Il n'en était pas de même à Die, en Dauphiné. Une croyance remontant pour le moins, paraît-il, au XIe siècle, attribuait à cette église l'honneur d'avoir eu Nicasius pour évêque (1). Tillemont s'y montre assez favorable, Chastelain l'admet dans ses additions au Martyrologe, p. 1000 ; de nos jours enfin, B. Hauréau et M. l'abbé Duchesne (2) l'enregistrent comme universellement acceptée.

Mais voilà qu'avec la récente édition des listes de Nicée, tout semble remis en question. Dans la table des noms d'évêques, p. 225, le titre *Divionis* est de nouveau accolé au nom de Nicasius ; dans la carte géographique, à la fin du petit volume, c'est encore la ville de Dijon qui est seule indiquée, bien qu'avec un point d'interrogation *(Divio ?)*.

Pour juger si les éditeurs ont eu raison de donner leur préférence à cette indication topographique, examinons les données fournies par les différentes listes.

Sur les deux documents grecs mis à profit, un seul, la liste de Théodore le lecteur (VIe siècle), nous a transmis en ces termes le nom de Nicasius :

Γαλλιῶν Νικάσιος Δουΐας.

Des quatre familles latines, trois seulement peuvent nous fournir quelque indication.

La première famille a conservé généralement la forme grecque des noms de personnes et de lieux ; elle donne

Nicheus (*al.* Nicheius) Duxias.

La seconde famille, qui, dans la plupart des cas, a transformé les

1. Je ne suis pas encore, je l'avoue, complètement rassuré sur la valeur et l'ancienneté des documents qui attestent cette croyance. Tillemont (H. E. VI, 644,) parle d'un acte fait vers l'an 1075 par le célèbre Hugues, légat de saint Grégoire VII, témoignant qu'à cette époque on honorait dans la cathédrale de Die le corps d'un évêque Nicaise, identifié dès lors avec celui de Nicée. Hauréau (Gall. christ., XVI, 511) se fonde également sur un acte de 1075, mais c'est celui par lequel Grégoire VII institue Hugues de Die son légat. Il en cite textuellement les mots suivants, sans toutefois indiquer la source d'une façon précise : « memorandi illius Nicasii, qui pro ecclesia gallicana sanctae et oecumenicae adfuit Nicaenae synodo ». Je ne sais comment expliquer le fait, mais toutes mes recherches pour retrouver ce passage dans la correspondance de Grégoire VII sont demeurées jusqu'ici sans résultat. Tillemont, ainsi que G. Henschen (Acta SS., edit. noviss., April. I, 824), mentionnent également, à l'appui de la tradition de Die, une vie ancienne de saint Marcel, évêque de cette ville au Ve siècle. Mais cette vie elle-même est devenue introuvable, depuis la mort de celui qui s'apprêtait à la lancer dans le public, le trop fameux Polycarpe de la Rivière.

2. Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, I, 228.

Digitized by Google

noms propres de lieux en adjectifs, offre une traduction plus exacte du grec :

Galliarum Nicasius Douiensis

avec les variantes *Dobiensis*, *Debiensis*, *Bodiensis*, *Douensis*.

La troisième famille, représentée par cinq mss., a :

Galliarum Nicasius Diuiensis

variantes : *Diuiennis* (corrigé *Diuiensis*) ; *Diniensis* (? corrigé de même) ; un seul manuscrit porte *Diuionensis*.

La version syriaque du cod. de Nitrie (commencement du VIe s.):

Njk'sjws d. Dw'j's *(Nicasius Duias)*.

Une autre liste syriaque, conservée par le métropolite Ebediesu († 1318) :

Njk'sjws d. Dw'j' *(Nicasius Duiae)*

La version arménienne :

Nikasios i Divosē *(Nicasius e Diuo)*

Enfin, dans l'essai de restitution tenté par les éditeurs, ch. XI de la préface, ceux-ci ont simplement adopté pour Nicasius le texte de Théodore le Lecteur : Νικάσιος Δουΐας.

Parmi toutes ces formes diverses que revêt dans les listes le nom de lieu, un radical s'indique manifestement : *Doui*, *D'ui*, *Dwi*, *Dui*, *Diu*.

Ce radical oblige d'abord à éliminer Digne, *Diniensis*, variante douteuse d'un manuscrit unique, en tout cas corrigée, et provenant de la confusion, si habituelle aux copistes, des lettres *u* et *n*.

J'avais cru d'abord, en voyant les éditeurs accepter à deux reprises *Divio*, qu'il était permis de songer à *Divona*, nom de la ville des Cadurces (Cahors), siège d'un évêché qui remonte à une assez haute antiquité. Mais, tout bien examiné, l'addition de cette syllabe *on* au radical primitif est trop insuffisamment attestée par l'unique ms. lat. *Q*.

A plus forte raison, y a-t-il lieu de renoncer absolument à Dijon, *Divio*, dont le premier évêque date de 1731.

Aucun autre nom d'ancien évêché gaulois ne se rapprochant tant soit peu de l'indication fournie par nos listes, reste à voir si celle-ci peut s'appliquer à Die.

Il faut bien avouer que l'ancienne appellation de Die ne varie guères : *Dea Vocontiorum*, *Dea Aug. Voc.*, *Civitas Deensium*.

Mais ce n'est là que le nom latinisé de Die. Ville gauloise, elle a dû porter à l'origine un nom gaulois. Or, précisément, les érudits

Digitized by Google

contemporains nous apprennent que *Dea*, Die, n'est qu'une forme contractée de *Dêva*, dans Ptolémée Δηούας. De plus, ils montrent par de nombreux exemples que, dans les différents dialectes celtiques, *Dêva* a comme équivalents, tantôt *Dee*, *Dê*, tantôt *Dwy*, *Duis*, ou *Div*. On peut voir toutes les indications nécessaires à ce sujet dans le tome II de la *Revue celtique* (1873-75), p. 2 suiv., article de M. Adolphe Pictet sur « Quelques noms celtiques de rivières ».

Conclusion: L'édition critique des listes des Pères présents à Nicée ne change rien à l'opinion reçue communément jusqu'ici, touchant le siège du seul prélat gaulois qui prit part à cette assemblée. Au contraire, elle la confirme, en restituant sa physionomie celtique au nom de la vieille cité des Voconces. Il n'y a plus à songer ni à Dijon ni même à Digne : le Nicasius qui représenta l'église des Gaules au grand concile œcuménique de 325 était réellement évêque de Die.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT ASCÉTIQUE

DANS LES PREMIERS MONASTÈRES ORIENTAUX.

II

LES Pères puisaient leur doctrine spirituelle, comme leurs règles, à la source des divines Écritures, vivifiées et complétées par la tradition monastique. Les solitaires se transmettaient les uns aux autres tout un ensemble de conseils moraux, d'anecdotes édifiantes, que chacun pouvait enrichir par ses observations personnelles. Le maître n'était pas tout dans ces entretiens ascétiques ou conférences. Les moines aimaient à échanger leurs idées et à mettre leurs lumières en commun. On les voyait causer durant un temps plus ou moins long. Ils étaient deux, trois, quatre, souvent plus nombreux. Dans certaines circonstances tout un groupe se réunissait pour une conférence spirituelle.

Saint Antoine, dont les exemples exercèrent sur ce point comme sur la vie monastique tout entière une influence si heureuse et si profonde, a pris soin de tracer lui-même à ses disciples la méthode qu'il convenait de suivre dans ces entretiens. Ils étaient réunis à ses côtés. «Les Écritures, leur dit-il, sont à la vérité suffisantes pour notre instruction. Il est utile néanmoins de nous exhorter les uns les autres et de nous animer ainsi à la pratique de la vertu. Communiquez donc avec une confiance toute filiale à celui qui est votre père selon Dieu les choses que vous connaissez. Pour moi, qui vous surpasse par le nombre de mes années, je vous dirai ce que j'ai appris de mes prédécesseurs et ce que l'expérience m'a enseigné»(1).

Comme la doctrine des Livres saints était le fondement de toute leur vie spirituelle, les moines les prenaient souvent pour sujets de leurs conférences. Quelques esprits, affamés de spéculations nuageuses, voulurent parfois s'écarter de la méthode pratique chère aux anciens. Une tendance, trop commune parmi les Orientaux et entretenue par la solitude, les portait à soulever des questions inutiles, et quelquefois même dangereuses. Fort heureusement le

1. S. Athanase, *Vita S. Antonii*, 16; Pat. gr., XXVI, 867.

Digitized by Google

bon sens et l'humilité des hommes les plus estimés ramenaient ces téméraires sur un terrain plus ferme et plus sûr.

Dans une de leurs réunions, les moines de Scété se prirent à agiter la question de Melchisédech et de son sacerdoce, qui troubla plusieurs esprits à cette époque. Comme ils n'arrivaient pas à s'entendre, ils mandèrent l'abbé Copres, que sa doctrine et ses vertus rendaient particulièrement estimable. Ils cherchèrent à connaître son sentiment. Le saint homme profita de l'occasion pour leur donner une leçon, qui ne resta pas sans effet. Au lieu de leur répondre, il se frappa la bouche par trois fois. Puis en se parlant à lui-même, il dit : « Malheur à toi, Copres, qui négliges ce que Dieu t'ordonne de faire, et qui oses scruter ce qu'il ne te demande point. » Ce langage fut compris. Chacun, sans souffler mot, reprit le chemin de sa cellule (1).

Un anachorète, étant venu rendre visite à l'abbé Poemen, se mit aussitôt à l'entretenir des divines Écritures et des questions les plus élevées. Poemen ne disait pas mot. A la fin, sortant de son silence, il laissa échapper ces quelques paroles : « Cet homme est un esprit supérieur ; il parle des choses célestes. Quant à moi, je suis bien terre à terre ; c'est à peine si je puis parler des choses d'ici-bas. S'il m'avait entretenu des passions qui agitent le cœur du moine, peut-être aurais-je trouvé quelque chose à lui dire. Mais puisqu'il parle des choses célestes, il me faut bien lui avouer mon ignorance. » Ce langage ironique ouvrit les yeux du moine et lui fit voir combien sa prétention était ridicule (2).

Le trait suivant montre en quelle estime saint Antoine tenait l'humilité et la simplicité dans les conférences monastiques. Quelques anciens lui rendirent un jour visite. L'abbé Joseph était du nombre. Le Saint se mit à parler des Écritures. S'adressant aux moins âgés, il leur demanda le sens de telle ou telle parole. Chacun donna la réponse qui lui semblait la meilleure. A tous, Antoine fit cette réflexion : « Vous n'y êtes pas encore. » Quand vint le tour de l'abbé Joseph, il lui dit : « Et toi, quel est ton sentiment ? — Je n'en sais rien ». Telle fut sa réponse. Le Patriarche fit ressortir tout ce qu'il y avait de sagesse dans cette modestie. « L'abbé Joseph, dit-il, est le seul qui ait trouvé la voie de la vérité, en répondant qu'il ne savait rien (3). »

Après les divines Écritures venait l'autorité des anciens ou la

1. *Verba Seniorum*, XV, 24; Pat. lat., LXXIII, 958.
2. *Ibid.*, 184, 6, 799-800.
3. *Ibid.*, XV, 4, 953.

Digitized by Google

tradition. Les conférences étaient émaillées de maximes spirituelles et de traits édifiants, qui circulaient de bouche en bouche. « Nous croyons utile, disait l'abbé Moyse à Cassien, de montrer tout d'abord l'excellence de la vertu de discrétion par les maximes des Pères (1). » Lorsqu'on eut rédigé les vies des Pères et le recueil de leurs sentences, ce fut un aliment de choix pour les entretiens monastiques (2). Ils allaient même loin en pareille matière, ne craignant pas de faire connaître les chutes des moines et certaines fautes scandaleuses.

Cassien dit que c'était un usage général parmi les moines égyptiens. Ils mettaient ainsi sous les yeux des jeunes frères le tableau des combats qu'ils auraient à soutenir et des défaites qu'il leur fallait craindre (3). Il a lui-même suivi cette ligne de conduite.

Mais rien ne valait l'expérience personnelle. Car dans l'ascèse, comme dans tous les arts, les praticiens sont les vrais maîtres ; ils sont les seuls à connaître les secrets du métier (4). La science acquise de la sorte ne saurait être stérile. C'est une doctrine vivante, qui devient dans l'âme une semence féconde (5). Aussi l'abbé Nesteros insiste-t-il fort sur l'obligation où est le moine de n'enseigner aux autres que ce qu'il a lui-même pratiqué (6). L'abbé Pœmen compare l'homme qui enseigne, sans remplir cette condition, à une fontaine profonde, où tous puisent de l'eau pour se désaltérer et se laver, et qui néanmoins est incapable de se nettoyer elle-même (7). L'abbé Théodore entendit un frère parler de choses dont il n'avait point fait l'expérience personnelle. « Tu n'as pas encore de bateau ; tu n'as pas encore pu jeter sur lui ta charge, et tu te figures déjà être arrivé à la ville. Commence donc par travailler, et alors le langage que tu tiens ne sera pas déplacé sur tes lèvres (8). »

On n'insistait pas moins sur les dispositions dans lesquelles il convenait d'assister aux conférences et d'écouter ce qui s'y disait. Les moines devaient par-dessus tout se préoccuper de recevoir les lumières dont ils avaient besoin pour leur sanctification personnelle et de faire passer dans la pratique les enseignements qu'ils recueillaient ainsi. A quoi bon, en effet, accumuler dans sa mémoire la

1. Cassien, *Conl.*, II, p. 39 ; *Conl.*, XIV, 408-409. éd. Vienne.
2. Cf. *B. Zosimae alloquia*, 10; Pat. gr., LXXVIII, 1694.
3. Cassien, *Instit.*, l. XI, p. 202 ; l. VII, p. 137.
4. Id., *Conlat.* XXI, 607.
5. *Ibid. et conl.*, XIV, 421.
6. *Ibid.*, 409.
7. *Verba Seniorum*, 183; Pat. lat. LXXIII., 799.
8. *Apophtegmata Patrum.*, Pat. gr., LXV, 190.

Digitized by Google

doctrine des anciens, si on ne la développait point par l'expérience que donne l'exercice (1) ?

C'était la recommandation que faisait à Cassien l'abbé Nesteros : « Voici le premier pas à faire dans la vie spirituelle ; il consiste à écouter attentivement les enseignements des Pères, à les renfermer avec soin dans le secret de son cœur, en se préoccupant plus de les mettre en pratique que de les rapporter aux autres (2). »

Il y avait fort à insister sur ce point. Car plusieurs, accablés par le poids de la solitude, trouvaient dans la recherche des entretiens spirituels un pieux prétexte pour sortir de leurs cellules et s'en aller de côté et d'autre dissiper leur ennui et faire perdre le temps de leurs frères. On en voyait encore qui couraient de cellule en cellule, écoutant l'un, questionnant l'autre, frappant toujours de préférence à la porte des anciens, les plus instruits et les plus considérés. Ils s'appropriaient leur doctrine qu'ils colportaient ensuite de droite et de gauche, dans le but de se concilier l'estime de ceux qui les écoutaient (3).

Les hommes graves ne se souciaient guères de gaspiller leur temps avec ces paresseux et ces vaniteux. Parfois même ils les recevaient assez mal. Quelques moines vinrent un jour trouver l'abbé Filica, pour lui demander un entretien. Le vieillard, qui connut leurs dispositions, gardait le silence. Comme ils insistaient, il finit par leur dire : « Vous voulez entendre une conférence ? — Oui, répondirent-ils. — Mais il n'y a plus de conférence désormais. Quand les frères interrogeaient les anciens et qu'ils pratiquaient leurs enseignements Dieu mettait des paroles sur leurs lèvres. Aujourd'hui les frères posent bien les questions, mais ils ne font pas ce qui leur est dit ; et Dieu enlève aux anciens la grâce de la parole. Ils ne trouvent plus que dire, parce qu'il n'y a personne qui veuille pratiquer (4). »

A côté de ces moines vains et fainéants,il y en avait d'autres que la tiédeur avait conduits au dégoût des choses spirituelles. Ils portaient un habit saint, ils suivaient des exercices sanctifiants ; mais leur âme était constamment occupée des biens et des plaisirs de la terre. Ils ne comprenaient rien au langage des hommes dominés par l'amour de Dieu et par le mépris du monde ; l'égoïsme et l'orgueil régnaient en maîtres sur ces cœurs d'où la pensée du ciel était

1. Cassien., *Conl.*, XIV, 408-409.
2. *Ibid.*, 408.
3. Rufin, *Hist. mon.*, I. Pat. lat., XXI, 393.
4. *Apophtegmata Patrum*. Pat. gr., LXV, 434.

Digitized by Google

absente. Cassien a tracé quelque part le portrait de l'un de ces moines. Il se montre durant une conférence au milieu des frères ; son œil errant ne peut se fixer nulle part ; au lieu de laisser échapper de sa poitrine des soupirs qui trahiraient l'émotion de son cœur, il affecte une toux particulière. Ses doigts s'agitent ; il simule les mouvements d'un homme qui écrit ou qui peint. Ses membres sont dans une continuelle agitation. Tout ce qui se dit sur la correction des mœurs l'irrite ; il se figure que l'ancien le vise personnellement et il se demande avec anxiété et aigreur quels sentiments le portent à tenir un pareil langage. Dans ces dispositions, les entretiens spirituels, qui profitent tant aux âmes pieuses, lui sont très préjudiciables (1). Cet état d'esprit pouvait, cela se comprend, inspirer de sérieuses inquiétudes (2).

On en rencontrait d'autres qui, sous l'influence de ce même dégoût, s'abandonnaient au sommeil, dès que l'entretien roulait sur les choses de Dieu. Sous le ciel de l'Égypte et de la Syrie, le sommeil était une véritable tentation même pour des hommes généreux. Ils avaient besoin de continuels efforts pour vaincre cet ennemi. L'abbé Mœches avouait à Cassien qu'il lui avait fallu de longues et ferventes prières pour obtenir du Seigneur la grâce d'écouter les entretiens spirituels sans jamais dormir, quelle que fût leur longueur (3). Le démon, qui, d'après lui, avait ces conférences en horreur, ne négligeait rien de ce qui pouvait en compromettre l'efficacité. Il réussissait à provoquer parmi les assistants des conversations futiles. Dès qu'une bouche s'ouvrait pour raconter une histoire divertissante, on voyait immédiatement sortir de la torpeur ceux que les instructions pieuses avaient le privilège d'endormir (4). Mœches faisait tout le contraire : il s'endormait aussitôt que la conversation perdait de sa gravité pieuse.

Les anges, ces amis sincères du moine, se réjouissaient fort, disait-on, à la vue des frères réunis pour conférer des vérités saintes. Un frère les aperçut qui considéraient avec une joie indicible quelqu'une de ces assemblées. Mais, à un moment, l'entretien changea de sujet ; on se mit à parler de choses et autres. Les esprits célestes prirent la fuite sur-le-champ, pour faire place à d'immondes pourceaux (5).

Ces bavardages inutiles inspiraient une vive répulsion à l'abbé Jean le Nain. On le savait autour de lui. Quelques frères résolurent

1. Cassien, *Instit.*, l. XII, 225-226.
2. S. Ephrem, *De vita spirituali*, ap. gr., t. I, 281-282.
3. Cassien, *Instit.*, l. V, 103-105.
4. *Ibid.*
5. *Verba Seniorum*, Pat. lat., LXXIII, 762.

Digitized by Google

de le soumettre à une épreuve, en prenant un moyen détourné pour le faire causer de choses purement temporelles. « Nous rendons grâces à Dieu, lui dirent-ils, de ce que les pluies ont été abondantes cette année. Les palmiers sont arrosés, ils poussent de nombreux rameaux; les frères auront de quoi travailler. » Au lieu de les suivre dans cette voie, Jean s'éleva à des considérations d'un ordre tout spirituel. « Il en est ainsi de l'esprit du Seigneur, répondit-il. Lorsqu'il descend dans le cœur des hommes, il les renouvelle et ils produisent des fruits abondants dans la crainte de Dieu (1). »

Lorsque la ferveur eut diminué dans certaines solitudes égyptiennes, les moines se montrèrent plus indifférents pour les conférences spirituelles. Ils s'entretenaient plus volontiers de bagatelles et de choses profanes. Les anciens en furent attristés; ils rappelaient avec regret les temps heureux où ils conféraient uniquement de ce qui était utile à leurs âmes. Alors, quand ils se séparaient, leurs cœurs embrasés s'élevaient vers le ciel. Aujourd'hui, continuaient-ils, nous nous dénigrons les uns les autres, et nous nous poussons à un relâchement lamentable (2).

Lorsque ces exhortations venaient d'hommes expérimentés et pénétrés de l'amour de Dieu et qu'elles étaient reçues par des moines humbles et vraiment désireux d'arriver à la perfection, elles ne manquaient pas de les exciter à la pratique de la vertu et de redoubler la ferveur de leurs prières (3). Quand, par exemple, c'était un saint Antoine qui parlait, son enseignement semait la paix et la joie dans l'âme de ses auditeurs. Chez les uns, sa parole excitait les feux de la divine charité; tandis qu'elle secouait la paresse des autres (4).

On estimait heureux les moines qui avaient une mémoire assez sûre pour conserver fidèlement le souvenir de ce que leur disaient les anciens, mais ils étaient fort rares. Un frère, qui était loin de posséder un privilège aussi enviable, confiait à un vieillard la peine qu'il en éprouvait. « Il m'arrive souvent, lui dit-il, d'interroger les Pères pour obtenir d'eux une parole utile à mon âme. Mais il m'est impossible de retenir ce qu'ils me disent. » L'ancien avait dans sa cellule deux vases vides. Il dit au jeune frère : « Prends l'un de ces vases, va le remplir d'eau; puis, après l'avoir nettoyé, tu le videras, et tu le remettras bien propre à sa place. » Le frère fit cette opération une première et une seconde fois. Il mit les vases l'un à côté de

1. *Apophtegmata Patrum*, Pat. gr., LXV, 207.
2. *Ibid.*, 302. *Verba Seniorum*, Pat. lat., LXXIII, 762.
3. Cassien, *Conlat.*, IX, p. 273.
4. S. Athanase, *Vita S. Antonii*, 44. Pat. gr., XXVI, 907.

Digitized by Google

l'autre, sur un ordre de l'ancien, qui lui demanda : « Quel est le plus propre des deux? » — Celui que j'ai rempli d'eau et nettoyé, répondit-il. — Ainsi en est-il d'une âme, remarqua l'ancien, qui écoute souvent la parole de Dieu. Elle ne conserve peut-être rien de ce qui lui est dit, mais elle obtient une pureté supérieure à celle d'une âme qui n'interroge jamais un ancien pour entendre la parole du salut (1). »

Cet ancien, pour éclairer son jeune interlocuteur, avait employé un procédé fort en honneur spécialement parmi les moines de Scété, qui recouraient volontiers aux leçons de choses. Notre-Seigneur et les écrivains inspirés s'étaient maintes fois servis de cette méthode d'enseignement, qu'on peut nommer parabolique, pour exprimer leurs pensées avec plus de force et de grâce. Elle devait fortement impressionner des natures simples et méditatives. Les *Verba Seniorum* en conservent de nombreux exemples (2). En voici quelques-uns.

Les Pères de Scété étaient réunis pour conférer ensemble de la vie de quelques-uns d'entre-eux et de divers sujets. L'abbé Pior gardait un profond silence. Il se leva tout d'un coup, prit un sac, et sortit; après l'avoir rempli de sable, il le chargea sur son dos ; il remplit encore de sable un linge de petite dimension, qu'il porta devant lui. Les moines lui demandèrent ce que cela voulait dire. « Le sac, qui porte une grande quantité de sable, leur répondit-il, représente mes péchés, qui sont très nombreux ; je les rejette sur mon dos, car je ne veux point les voir pour les regretter et les pleurer. Et voyez comment j'ai mis sous mes yeux les quelques fautes de mon frère; elles me tourmentent afin que je le condamne. Mais ce n'est pas ainsi qu'il faut juger. Ce sont mes péchés qui doivent être mis devant moi, afin que je puisse les considérer et prier Dieu de me faire miséricorde. — La voie que tu nous indiques, dirent les Pères, est vraiment une voie de salut (3). »

L'abbé Poemen, un autre abbé, plus ancien que lui, nommé Nub et cinq autres Pères fuyaient le désert de Scété, lorsque les Barbares l'envahirent et massacrèrent un grand nombre de moines. Ils arrivèrent à Thérenuthi, où il y avait un temple abandonné, dans lequel on voyait encore une idole. Ils restèrent là sept jours en attendant que Dieu leur fît connaître la partie de l'Égypte où ils devaient se retirer. L'abbé Nub dit à ses compagnons : « Que chacun de nous

1. *Verba Seniorum*, 178. Pat. lat., LXXIII, 798.
2. *Verba Seniorum*, l. X, 37, p. 35, 65, etc. Pat. lat., LXXIII, 918-919, 922, 923, 306, 772, 798.
3. *Verba Seniorum*, 136 ; *ibid.*, 786.

Digitized by Google

pendant cette semaine vive dans la retraite, sans adresser la parole à personne. » Quant à lui, il allait tous les matins dans le temple jeter des pierres contre l'idole ; il s'y rendait encore le soir et on l'entendait lui dire : « J'ai eu tort, pardonne-moi. » Cela se renouvela tous les jours de la semaine. Les moines se réunirent selon leur coutume le samedi pour vaquer ensemble au service divin. L'abbé Poemen demanda à l'abbé Nub : « Qu'as-tu donc fait durant toute la semaine? Pourquoi demander pardon à une idole, toi qui es chrétien? » Le vieillard lui répondit : « C'est à cause de vous que j'ai fait cela. Dites-moi, est-ce que cette idole, quand je lui jetais des pierres, a prononcé un seul mot ou s'est mise en colère? Lorsque je lui ai demandé pardon, s'est-elle enorgueillie? — Évidemment non. — Eh bien! mes frères, nous voilà au nombre de sept; si vous voulez que nous habitions ensemble; prenons cette idole pour modèle. Que personne ne se fâche, s'il est injurié; que nul ne s'enorgueillisse, lorsqu'on lui fait des excuses (1). »

On demandait un jour à un ancien ce qu'il fallait faire pour être sauvé. Il commença par se dépouiller de ses vêtements, et par prendre une ceinture ; puis il étendit les bras. « Le moine, dit-il alors, doit se dépouiller de tous les biens du siècle et se crucifier contre la tentation et les combats du monde (2). »

L'abbé Isaïe voulut donner aux frères une leçon de choses. C'était le temps de la moisson. Il prit une branche à la main et se rendit à l'aire où un fellah triait son grain. « Donne-moi du blé, lui dit le moine. — Aurais-tu fait la moisson, abba? — Non. — Pourquoi donc veux-tu recevoir une provisoin du blé, puisque tu n'as point moissonné?— Celui qui n'a pas moissonné, ne peut donc pas recevoir de salaire? — Non certes. » Isaïe revint trouver les frères et leur dit : « J'ai fait cela pour vous montrer que celui qui ne travaille pas ne recevra point de récompense de la main de Dieu (3). »

Les anciens ne se pressaient pas toujours de répondre aux questions qui leur étaient posées. Ils avaient besoin de prier pour connaître la volonté du Seigneur.

Deux frères allèrent un jour consulter l'abbé Pambo. Le premier lui dit : « Abba, je passe deux jours sans manger, et je me contente de deux petits pains : penses-tu que je sauve ainsi mon âme, ou suis-je victime d'une illusion? » Le second lui dit : « Abba, je

1. *Verba Seniorum*, 144; Pat. lat., LXXIII, 804.
2. *Ibid.*, l. VI, 16, col. 841.
3. *Apophtegmata Patrum*, Pat. gr., LXV, 182.

Digitized by Google

recueille du travail de mes mains deux mesures par jour ; j'en garde une partie pour moi, et je donne le reste aux pauvres ; penses-tu que je sauve mon âme,ou suis-je victime d'une illusion? » Malgré toutes leurs instances, le vieillard ne disait rien. Ils se disposaient à se retirer après quatre jours d'attente, lorsque des clercs leur dirent de ne point s'attrister, car le saint homme avait l'habitude de ne donner son avis qu'après avoir connu la volonté divine. Encouragés par ces paroles,ils se présentèrent devant l'abbé Pambo. « Prie pour nous, abba, lui dirent-ils. — Vous voulez vous en aller? répondit le vieillard. — Oui. » Pambo fixa sur eux un regard scrutateur ; puis il se mit à écrire sur le sol en disant : « Pambo passe deux jours sans manger, et il se contente de deux petits pains ; penses-tu qu'il est moine en cela? non. » Il recommença en disant : « Pambo par son travail journalier gagne deux mesures, et il les distribue aux pauvres ; penses-tu qu'il soit moine en cela? Pas encore. » Après quelques instants de silence, il ajouta : « Il est bon de travailler, mais tu ne seras sauvé que si ta conscience ne te fait aucun reproche dans tes relations avec tes frères. » Les deux moines se retirèrent heureux et édifiés (1).

Les ermites, pour jouir des entretiens spirituels d'un homme de Dieu, n'hésitaient pas à entreprendre des voyages parfois assez longs. Le plus souvent leurs relations se bornaient aux solitaires de la contrée. Ceux qui brûlaient du désir d'atteindre la perfection trouvaient dans ces pieuses visites un moyen très efficace de raviver leur ferveur. Le temps qu'ils passaient ensemble était généralement employé de la manière la plus édifiante. Un frère rendait visite à un anachorète. Au lieu de s'entretenir des choses divines ou de prendre quelque nourriture, ils commencèrent par s'inviter mutuellement à louer le Seigneur. Ils récitèrent les cent cinquante psaumes, puis ils lurent les écrits de deux Prophètes. La nuit fut absorbée par ces pieux exercices. Lorsque le soleil se fut levé, les deux moines se mirent à causer. Leur entretien roula tout entier sur la vie spirituelle. Telle était l'avidité de leur âme qu'ils ne songèrent point à leur repas (2). C'est là, il faut le reconnaître,un fait qui sort de l'ordinaire. Tous les moines ne montraient pas le même zèle, nous l'avons vu déjà ; et l'occasion de le constater se présentera souvent encore. Mais les récits de Cassien, de Pallade, de Rufin, des *Verba Seniorum* fournissent des preuves nombreuses et manifestes de la sincérité et de l'ardeur avec les-

1. *Verba Seniorum* l. V. 65, Pat. lat., LXXIII, 923-924.
2. *Ibid., col.* 742.

Digitized by Google

quelles un grand nombre de moines recherchaient la parole d'un maître (1). Les voyages que Cassien et son ami Germanus entreprirent à cet effet, sont restés célèbres dans l'histoire du monachisme et de la théologie ascétique. Les anciens qu'ils visitaient, ne se rendaient pas facilement à leurs désirs. Il leur fallut parfois insister longtemps pour vaincre leur répugnance et leur donner une preuve évidente de la pureté de leurs intentions.

Il arrivait aux moines, qui entreprenaient de ces excursions ascétiques, de se rencontrer sur les bords du Nil ou sur un point fréquenté du désert. Syrus, Isaias et Paul, qui allaient visiter l'abbé Anuph, se trouvèrent ainsi près du fleuve en attendant une barque qui pût les transporter. C'était une excellente occasion de s'édifier mutuellement. Ils surent en profiter. « Racontons-nous, se dirent-ils, la vie que nous menons, et la manière dont nous honorons le Seigneur.» Chacun se mit à dire ce qu'il faisait et à raconter ce qu'il recevait de Dieu (2).

Parfois un vétéran de solitude, au cours d'un voyage, surprenait par sa visite un moine ou un groupe de frères, réunis pour s'édifier. Sa présence causait une joie profonde. Il lui était bien difficile de se soustraire aux instances que chacun lui faisait pour obtenir un entretien spirituel. Macaire l'Égyptien arriva ainsi de Scété dans le monastère de l'abbé Pambo à Nitrie. C'était le jour de l'oblation ; tous les moines étaient donc réunis autour de leur Père. Les anciens dirent à l'abbé Macaire : « Dites aux frères une parole d'édification. » Il leur parla des luttes que les démons livrent aux solitaires (3).

L'abbé Poemen fit mieux encore. Des religieux lui demandaient une instruction spirituelle. Un séculier se présenta sur ces entrefaites. Poemen lui dit sans préambule : « Fais un discours aux frères. » Surpris par cette invitation, l'excellent homme se sentait incapable d'obéir : « Excuse-moi, Père, dit-il, je suis venu m'édifier.» Mais il dut céder. Se tournant vers les moines, il leur adressa une exhortation, dont ils se montrèrent fort satisfaits (4).

Ces conférences ne pouvaient avoir lieu à des heures régulières. Les ermites recevaient et entretenaient leurs hôtes quand ils se présentaient chez eux. Mais ils étaient beaucoup plus libres s'ils les gardaient quelques jours dans leurs cellules. Les Pères d'Égypte

1. Cf. Rufin, *Hist. mon.*, 6, 1, 7, 9, 10, etc. Pat., lat. XXI, 795-449; Pallade, *Lausiacca.*, 43, 52, 54, 55, etc., Pat. gr., XXXIV, 1111-1158.
2. Pallade, 55, etc. Pat. gr., XXXIV, 1158.
3. *Verba Seniorum*, l. III, c. 4; Pat. lat., LXXIII, 1006.
4. *Apophtegmata Patrum*, 109; Pat. gr., LXV, 350.

Digitized by Google

donnaient généralement audience à Cassien sur le soir. Sa première conférence avec l'abbé Chérémon se termina pour le repas ; la seconde commença après et se prolongea toute une partie de la nuit (1). Il en eut une troisième après l'office du matin (2). Celles qu'il reçut de l'abbé Sérénos et de l'abbé Théonas commencèrent le soir et se terminèrent bien avant dans la nuit (3).

La fin du jour semblait aux Pères une heure très favorable pour s'entretenir des vérités éternelles. Saint Jérôme, dans sa lettre à la vierge Eustochium, représente les moines réunis, le soir, à l'heure de None, quand leurs prières sont terminées, autour de celui qu'ils nomment leur père. Ils l'écoutent dans un profond silence. Personne n'ose jeter les yeux sur son voisin. Les larmes des auditeurs sont l'éloge du conférencier ; elles coulent en silence le long des joues. Chacun s'efforce de dominer la componction qui l'envahit et ne laisse pas échapper le moindre soupir (4). C'est à cette même heure que Apollonios d'Hermopolis convoquait ses disciples, lorsqu'ils avaient communié et pris leur frugal repas ; il les retenait jusqu'à la nuit (5).

Les solitaires d'une même contrée profitaient de leurs réunions hebdomadaires du dimanche ou du samedi pour causer de leurs intérêts spirituels. Ceux du Sinaï plaçaient généralement leurs conférences le dimanche après la messe (6). Les *Verba Seniorum* parlent d'un groupe composé de sept moines, qui habitaient dans le voisinage des Sarazins. Ils se réunissaient le samedi soir ; après avoir pris leur repas à l'heure de None, ils s'asseyaient pour s'entretenir jusqu'à vêpres, c'est-à-dire jusqu'à la dernière heure du jour, des divines Écritures. Ils ne s'occupaient pas plus des choses de la terre que si elles n'eussent jamais existé ; le bonheur du ciel, la joie des élus, les châtiments des pécheurs faisaient toute la matière de leurs conversations (7).

(A suivre.) Dom J. M. BESSE.

1. Cassien, *Conlat.*, XII, 359-360.
2. *Ibid.*, *concl.* XIII. 362.
3. *Ibid.*, *Conl.*, VII, XXI, XXII.
4. S. Jérome, *ep. 22 ;* Pat. lat., 420.
5. Rufin, *Hist. monach.*, Pat. lat., XXI, 418.
6. S. Nil, *Narratio III ;* Pat. gr., LXXIX, 622.
7. *Verba Seniorum*, 200 ; Pat. lat., LXXIII, 804-805.

Digitized by Google

MÉLANGES.

I. Dom Martin Gouffart, abbé de Saint-Denis de Broqueroie. — M. H. Michaelis a retrouvé récemment le livre de raison de Toussaint Gouffart, bourgeois de Marche-en-Famenne et père de l'abbé de Saint-Denis de Broqueroie, Dom Martin Gouffart.

Les Gouffart appartenaient à une famille aisée et considérée. Toussaint Gouffart, avant d'épouser Marguerite de Gennereit, fille de maître Henri de Gennereit, greffier de Soy, avait passablement vu du pays, car il s'était enrôlé dans des compagnies militaires et avait pris part à la campagne de Hongrie contre les Turcs (1595). Il eut huit enfants, dont une fille carmélite à Marche et deux prêtres, André prêtre séculier (✠ 14 avril 1629) et Jean, l'abbé de Broqueroie.

Voici ce qu'en dit le père dans son livre de raison « Jean Gouffart nasquit l'an 1607 le 9e mars à midy, fut baptisé le mesme jour, eut pour parrains Jean-George de Baude et Jean Crespu et pour marrine Saincton le Mignon.

« L'an 1627 le 29 septembre est parti pour aller à St-Denis lez Mons où le 8 octobre il est entré ; et puis le jour de St-Martin le 11 novembre dudit an a pris l'habit de religieux bénédictin réformé, son nom luy a été changé et nommé Martin ; l'an 1628, le 12 novembre a illec faict sa profession. L'an 1636 le jour de la Nativité Notre Seigneur, a célébré ses prémices à l'abbaye d'Afflighem où il avait esté envoyé porter la réforme et eut le bonheur de chanter les trois hautes messes de la solennité dudit jour, à minuit, à l'aurore et d'huit heures. — Laus Deo.

Le 22 may 1646 il a esté béni et consacré abbé de St-Denis ».

Toussaint Gouffart, qui avait perdu sa femme le 16 janvier 1637, mourut le 20 janvier 1648. (*Annales de l'Institut Archéologique d'Arlon*, XXXIII (1898), 250-254.) — Sur Dom Martin Gouffart, voir Berlière, *Monasticon belge*, I, 241.

II. Dom Fonteneau. — Signalant dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (janvier 1899, pp. 18-19) l'étude sur Dom Fonteneau publiée dans la *Revue Bénédictine* (août et octobre 1898), par le R. P. Dom Besse, M. Louis Audiat fournit une nouvelle indication au sujet de ce savant Mauriste, qui fut chargé d'écrire une histoire

Digitized by Google

générale du Poitou avec dom Boudet, de Rochefort. M. Audiat a donné dans les *Archives historiques de la Saintonge et d'Aunis*, t. XII, 246, en tête de l'*Histoire de l'abbaye Notre-Dame hors les murs de Saintes*, par Dom Boudet, quelques détails sur l'auteur, et *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. X, p. 73, et 145-154, XI, 220, sur Dom Léonard Fonteneau, ses travaux, l'inventaire de ses manuscrits à Saint-Jean d'Angély.

III. Tentative de sécularisation de l'abbaye de Saint-Ghislain en 1430. — La tentative faite en 1430 pour supprimer l'abbaye bénédictine de Saint-Ghislain et en transformer l'église en collégiale est un fait qui a échappé aux minutieuses recherches du savant annaliste de cette abbaye, Dom Pierre Baudry, ou plutôt, s'il a eu connaissance des négociations entamées en cour de Rome par l'abbé Jean de Layens, il n'en a pu pénétrer le secret, que celui-ci eut d'ailleurs intérêt à cacher dans ses livres de comptes.

Jean de Layens, moine de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, docteur en théologie, prévôt d'Haspres, avait été élu abbé de Saint-Ghislain en 1402. C'était un homme de science et d'expérience qui jouissait de l'estime de l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, et du comte de Hainaut. Il assista aux conciles de Pise et de Constance, et fut chargé de plusieurs missions politiques. D. Baudry loue son zèle à promouvoir les études et à restaurer la discipline (Cf. Berlière, *Monasticon belge*, I, 261).

Dom Baudry, qui eut à sa disposition les comptes de l'abbaye, parle « des affaires importantes concernant l'Église » auxquelles l'abbé Jean de Layens fut employé sur la fin de sa vie. Jean de Layens, dit-il, « se tint, la plus grande partie de l'année 1428 et la suivante, à Cambray, où il loua même un hôtel, comme nous l'apprenons des comptes de ce temps-là, qui ne disent pas quelles furent ces affaires dont peut-être on traita au synode, qui s'y tint la dernière semaine de septembre 1428, auquel assista ce prélat » (*Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, ap. Reiffenberg, *Monuments*, VIII, 550).

L'excellent Dom Baudry eût été bien surpris d'apprendre ce qui se cachait sous les vagues indications des comptes du monastère, et son indignation à l'égard de l'abbé retiré à Cambrai eût éclaté en amers reproches, s'il avait pu découvrir qu'il ne s'agissait de rien moins que de la ruine de la fondation de Saint-Ghislain. Il s'agissit tout simplement de la transformation de l'église de Saint-Ghislain en collégiale. Nous ne savons à quel motif obéit l'abbé Jean

Digitized by Google

de Layens pour proposer cette mesure. Il y a tout lieu de croire que le nouvel évêque de Cambrai, Jean de Gavre, fut l'instigateur de cette proposition, dont il comptait faire profiter son clergé.

Le 8 novembre 1428 l'abbé de Saint-Ghislain était arrivé à Cambrai avec le cellerier du monastère, D. Jean Hecquet. Peu de temps après, il envoyait à Rome Gérard *Sutoris* (Couturier), recteur de l'église paroissiale de Saint-Nicolas à Tournai. Ce prêtre partit le même mois « chargé des commissions de l'abbé, qui en reçut des lettres l'année suivante, lesquelles lui furent portées par messire Aubert Alemaing à Cambray, le lundi des Pâques, où il en reçut encore d'autres au mois de may, dont il fut très satisfait. Le 22 du même mois, il fit venir à Cambray Dom Jean Hecquet, religieux très expérimenté et très habile dans les affaires, pour conférer avec lui sur celles contenues dans ces lettres, dont le compteur semble nous avoir voulu dérober à dessein la connaissance, s'étant contenté de nous apprendre seulement que ce prélat envoya ce chanoine à Rome pour les affaires de l'église » (Baudry, 550).

Voici ce qui se passait :

Le 19 avril 1430, Martin V, à la demande de Jean, abbé de Saint-Ghislain, consentait à supprimer le monastère grandement déchu par la faute de quelques-uns de ses prédécesseurs, et à sa transfortion en collégiale (*Repertorium germanicum*, 1897, I, n° 1704, pp. 276-277). L'évêque Jean de Cambrai et Raoul Le Prêtre, archidiacre de Hainaut, furent chargés de cette transformation. Le 23 mars 1431, les dignitaires diocésains étaient réunis dans le palais épiscopal de Cambrai et fixaient le choix des futurs titulaires de la collégiale de Saint-Ghislain : maître Guy Serrarius, du diocèse de Langres, maître-ès-arts et bachelier en théologie, était proposé pour le décanat, Gérard Couturier, de Luneville, bachelier en droit canon — l'envoyé de l'abbé Layens — pour la fonction de chantre, Arnold de Gavre, de famille noble (c'est son titre), pour un canonicat, etc. Le nombre des titulaires était de quatorze (*Repertorium*, n° 271, p. 52). Le 31 octobre de la même année, Gérard Couturier présentait l'acte notarial à la chambre apostolique, mais il était trop tard, et le messager de Cambrai devait réclamer l'absolution pour ce retard (*ib.*, et n° 1932, p. 313).

Que s'était-il passé entretemps ? Le 5 octobre Eugène IV, en considération de la comtesse Jacqueline de Hainaut, dans les domaines de laquelle le monastère de Saint-Ghislain était situé, révoquait la bulle de Martin V et décrétait le maintien de l'abbaye (*ib.*, n° 1704, pp. 276-277). Le pontife chargeait en même temps les

Digitized by Google

abbés de St-Pierre d'Hasnon et de St-Feuillen du Rœulx ainsi que le doyen de Cambrai de travailler à la réforme du monastère de Saint-Ghislain, de citer l'abbé, et, au cas où il serait nécessaire de le déposer de sa charge, d'en référer à Rome » (*Ib.*, nº 1705, p. 277).

La nouvelle de la future suppression du monastère de Saint-Ghislain avait dû transpirer. Soit que l'abbé Jean de Layens se fût repenti de son imprudence, soit que la comtesse de Hainaut se soit opposée au changement désiré par l'évêque de Cambrai, il est certain qu'on demanda à Rome l'annulation de la bulle de Martin V. Eugène IV, qui avait à cœur la réforme des monastères et dans l'entourage duquel on rencontre plus d'un bénédictin, dut se prêter de bonne grâce à cette mesure. Jean de Layens, d'accord avec l'évêque de Cambrai, auquel on avait promis une jolie gratification, sollicita en cour de Rome l'autorisation de se donner un coadjuteur avec droit de succession. Gérard Sutoris était l'agent chargé de négocier l'affaire. Effectivement l'autorisation fut accordée en janvier 1431, mais sur l'opposition du Duc de Bourgogne (Baudry, 551-552), elle fut révoquée en mars (*ib.*, 555). Jean de Layens mourut le 2 avril 1432.

Après la mort de ce prélat il ne fut plus question de modifier l'état du monastère. L'élection du successeur de Jean de Layens eut lieu pendant la semaine sainte. Le choix des religieux se porta sur Dom Pierre Bourgeois, qui fut nommé par le pape en mars 1432 (*ib.*, 561).

D. U. B.

Digitized by Google

CHRONIQUE DE L'ORDRE.

ROME. — L'Abbé Primat de l'Ordre de St-Benoît a prié M. le comte Revertera Salandra, ambassadeur d'Autriche près le St-Siège, de remettre une adresse de félicitations et une médaille d'or du patriarche St Benoît à Sa Majesté Apostolique l'Empereur François-Joseph I à l'occasion de son jubilé. Ce témoignage de gratitude pour la bienveillance dont Sa Majesté Apostolique n'a cessé de faire preuve durant son règne envers l'Ordre de St-Benoît, a été très gracieusement accueilli par le Souverain.

FRANCE. — Nous extrayons de la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1898, 657-658), la note suivante relative aux fouilles qui se font actuellement à l'abbaye de Glanfeuil :

« Le 24 juillet 1898, une réunion d'archéologues a constaté les résultats des fouilles récemment exécutées sous la direction du Révérend Père Camille de la Croix, dans l'intérêt de l'histoire de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil.

Après avoir procédé à un examen détaillé des fouilles et pris connaissance des plans relevés au jour le jour sur le terrain, ils ont reconnu :

1° Dans le préau du cloître et sous le sol de l'ancienne église abbatiale du XIIe siècle, les vestiges très apparents de constructions gallo-romaines, nettement caractérisées par des pans de murs en petit appareil avec chaînes de briques, par la nature des mortiers, par de nombreux débris de tuiles et de poteries, par des traces d'incendie et d'une salle bétonnée. La situation de ces ruines au-dessous du sol du XIIe siècle, ainsi que leurs caractères techniques, indiquent d'une manière indiscutable qu'elles appartiennent à un établissement gallo-romain très antérieur à la première église abbatiale.

2° Ils ont reconnu, dans la chapelle Saint-Martin, l'existence, à cinquante centimètres au-dessous du niveau du carrelage actuel, d'un système de murailles s'étendant sous les constructions du XIIe siècle et dessinant un édifice primitif à chevet carré, composé d'une nef principale de $2^{m}05$ de largeur entre deux fondations, avec deux bas-côtés ou couloirs latéraux de $0^{m}65$ de largeur.

Ils ont reconnu en outre, à l'intérieur de la nef principale de cet édifice primitif, du côté de l'épître, et à cinquante centimètres également au-dessous du sol, l'emplacement d'un sarcophage antique adjacent aux fondations. Ce sarcophage, en partie conservé, leur ayant été représenté, ils ont constaté que les plats étaient faits au taillant, les deux têtes à la pointe striées en double chevron, et que les arêtes ne portaient aucune ciselure, caractères distinctifs de l'époque avancée mérovingienne. Ce sarcophage avait été fouillé et était isolé au milieu de sépultures toutes différentes. »

Digitized by Google

Depuis la publication de cette note, le R. P. de la Croix a envoyé au *Bulletin de saint Martin et de saint Benoît* de l'abbaye de Ligugé (janvier 1899, pp. 98-102), une lettre détaillée sur les fouilles dirigées par lui. Il serait peut-être prématuré de porter actuellement un jugement définitif sur le résultat de ces fouilles ; nous attendrons que les travaux soient plus avancés.

STATISTIQUE. — La Congrégation Américano-Cassinienne compte, comme nous l'avons dit précédemment, 669 religieux.

Ils sont répartis comme suit :

Archiabbaye de St-Vincent : 109 prêtres, 25 clercs profès, 5 novices de chœur et 82 convers.

Abbaye de St-Jean, Collegeville ; 79 prêtres, 22 clercs profès, 35 convers.

Abbaye de St-Benoît d'Atchison : 44 prêtres, 10 clercs profès, 4 novices et 21 convers.

Abbaye de St-M. de Newark : 24 prêtres, 14 clercs profès, 4 novices, 17 convers.

Abbaye de Mary-Help, Belmont : 23 prêtres, 6 clercs profès, 3 novices, 24 convers.

Abbaye de St-Bernard, Cullmann ; 18 prêtres, 7 clercs profès, 8 novices, 22 convers.

Abbaye de St-Procope, Chicago : 11 prêtres, 2 clercs profès, 9 convers.

Prieuré de Cluny, Wetaug : 5 prêtres, 5 clercs profès, 2 novices, 1 convers.

Prieuré de St-Léon en Floride : 6 prêtres, 3 clercs profès, 2 novices, 11 convers.

Prieuré de St-Léandre (Colorado) : 6 prêtres.

***

L'*Ordo* de la Congrégation de Bavière donne l'état suivant :

Abbaye de Metten : 62 religieux, dont 49 moines de chœur.

Abbaye de St-Étienne d'Augsbourg et prieuré d'Ottobeuron : 72 rel., dont 32 de chœur.

Abbaye de Scheyern : 39 rel., dont 24 de chœur.

Abbaye de St-Boniface et prieuré d'Andechs : 66 rel., dont 26 de chœur.

Prieuré de Weltenbourg, 11 rel., dont 6 de chœur.

Prieuré de Schaeftlarn, 33 rel., dont 12 de chœur.

Soit un total de 303 religieux : 149 moines de chœur (dont 126 prêtres) et 154 convers.

***

L'abbaye de St-Meinrad en Amérique compte 52 prêtres, 9 clercs, 6 novices de chœur et 40 convers : total 107 religieux.

***

L'abbaye d'Einsiedeln (Suisse) compte 92 prêtres, 14 clercs profès de chœur, 3 novices, et 34 convers, soit 143 religieux.

Digitized by Google

L'abbaye de St-Benoît de Fort-Augustus (Écosse) compte 58 religieux, dont 26 moines de chœur, 12 alumni et 20 convers.

Le prieuré de Bénédictines de Ste-Scolastique (Écosse) compte actuellement 16 religieuses.

***

L'abbaye de Cava, *nullius*, compte, outre les R^mes^ Mgr Salvado, évêque d'Adrana et abbé de la Nouvelle Nursie en Australie, Mgr de Riso, évêque de Catanzaro, et D. Silvano de Stephano, abbé de St-Pierre de Saviniano et administrateur de St-Pierre de Pérouse, quatorze moines profès de chœur, sept novices et alumni et neuf convers.

***

L'*Ordo* de la congrégation de Subiaco contient un supplément au catalogue des moines publié précédemment (novembre 1897 à novembre 1898).

La province italienne a une augmentation de 4 profès de vœux simples, la province belge de neuf et deux convers, la province anglaise de deux clercs, la province de France de vingt-deux clercs, dont 5 à Belloc, 2 à Kerbeneat, 9 à St-Benoît d'Encalcat, 3 à Buckfast, 3 au Sacré-Cœur dans le Territoire indien plus huit convers ; la province d'Espagne de 17, dont 14 à Montserrat et 2 à Samos, plus 5 convers.

***

NÉCROLOGIE. — Sont décédés : le 14 octobre 1898, au monastère de Fahr (Suisse), S. Scholastique Bächli, à l'âge de 67 ans, dont 40 de prof. ;

le 17 novembre, à St-Pierre de Cagli, S. Minima Catterini, à l'âge de 71 ans, dont 43 de rel. ;

le 12 décembre, à l'archi-abbaye de Martinsberg (Hongrie), D. Vincent Kühn, à l'âge de 56 ans, dont 39 de rel. ;

le 21 décembre, au monastère d'Endenich (Allemagne), S. Agathe Huyskens, à l'âge de 80 ans, dont 40 de prof. ;

le 23 décembre, à l'abbaye de Muri-Gries (Tyrol), le R. P. D. Jean Segrist, à l'âge de 59 ans, dont 39 de prof. ;

le 24 décembre, au monastère d'Endenich (Allemagne), Dame M. J. Pancrace Pilgram, à l'âge de 21 ans, dans la 1re année de sa prof. ;

le 28 décembre, au monastère du Temple à Paris, S. Marie-Dosithée Zugasty, à l'âge de 28 ans, dont 5 de prof. ;

le 30 décembre, au même monastère, la T. R. Mère Scholastique Lesourd, prieure, à l'âge de 64 ans, dont 44 de profession et 17 de priorat ;

le 2 janvier 1899, au monastère de Downside (Angleterre), le R. P. D. Éphrem Guy, à l'âge de 66 ans, dont 46 de prof. ;

le 3 janvier, au monastère d'Ottobeuron (Bavière), le fr. Romain Kendler, à l'âge de 84 ans, dont 55 de prof. ;

le 10 janvier, à l'abbaye du Muri-Gries (Tyrol), le R. P. D. Henri Blaas, à l'âge de 66 ans, dont 44 de profession.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

L'Ascétique chrétienne, par M. J. Ribet. Nouvelle édition. Paris, Poussielgue, 1898, XIV-528 pp. in-8°. Prix : 5 frs.

L'EXCELLENTE réputation dont jouit *L'Ascétique chrétienne* du chanoine Ribet, faisait vivement désirer la réédition de ce travail. La solidité du fond s'y unit à une forme toujours heureuse et à une disposition des matières qui en font un manuel vraiment classique. L'analyse seule du travail en fera ressortir l'importance et les avantages pratiques. Après avoir donné la définition de l'Ascétique, « de cette partie de la science sacrée qui expose les principes de la perfection chrétienne et trace les règles pratiques pour opérer cette ascension de l'âme vers Dieu », l'auteur montre comment elle se distingue de la mystique, en fait saisir l'importance, puis expose la division des matières qu'il doit traiter : la perfection chrétienne, ses obstacles, ses moyens. La perfection chrétienne a besoin d'être clairement définie ; l'auteur écarte les fausses notions, expose les deux termes de la perfection, l'âme et Dieu, détermine son essence, son étendue, ses étapes, montre sa pratique dans la profession religieuse et le sacerdoce (état de perfection), dans le monde (perfection commune). La seconde partie du traité est consacrée aux obstacles : tentation, concupiscence (en général, orgueil, sensualité, richesses), monde, démon. La troisième traite des moyens d'atteindre la perfection : a) moyens intérieurs : désir de la perfection, connaissance de soi-même (défaut dominant, attrait dominant), prière (en général, difficultés), espèces de prière (l'auteur s'étend longuement sur l'oraison mentale); b) moyens extérieurs : direction spirituelle, sa nécessité, choix d'un directeur, rapports avec le directeur ; règlement de vie, mortifications, rapports sociaux, lectures, confession, communion, dévotions. Toutes les matières traitées dans ce livre s'enchaînent d'une manière très logique, avec une méthode parfaite ; le travail de M. Ribet est un excellent guide non seulement pour les prêtres, qui en raison de leur ministère sont appelés à guider les âmes vers Dieu, mais pour tous ceux qui aspirent à la vie de perfection et veulent marcher sur le terrain ferme de la véritable doctrine. L'auteur a puisé aux sources les plus pures de la théologie catholique ; il ne parle que sur la foi des docteurs et des maîtres de la vie spirituelle.

Montalembert, d'après son Journal et sa Correspondance, par le R. P. Lecanuet, prêtre de l'Oratoire. Tome II : La liberté d'enseignement (1835-1850), in-8° écu avec portrait, XI-520 pp. Paris, Poussielgue.

VOILA un beau livre, qui fait aimer et admirer un grand homme, parce que c'était un grand chrétien. C'est là, ce semble, la vraie note du caractère de Montalembert, d'avoir aimé l'Église comme on aime une mère : tout le monde connaît sa fameuse phrase : « l'Église c'est plus qu'une femme, c'est une mère » : ce ne fut pas sur ses lèvres un mot de rhétorique : ce fut vraiment

Digitized by Google

un cri montant de son cœur. Il aima l'Église avec une fidèle passion, et lui donna toute sa vie. Sa sérieuse jeunesse, fourvoyée mais sincère et débordante d'enthousiasme, son âge mûr, glorieuse réparation de ses hésitations d'un moment, nous sont maintenant bien connus par l'ouvrage du R. P. Lecanuet de l'Oratoire, qui a puisé aux sources les plus sûres et les plus confidentielles les documents de la vie du grand orateur. Et quelle noble figure ressort de ce livre écrit simplement, froidement presque, mais tout entier fait de citations et de pièces souvent inédites !

Toutes les grandes causes perdues exaltent Montalembert, tous les opprimés le trouvent à l'avant-garde de leurs défenseurs ; les Belges, les Polonais, les Suisses, n'ont pas de plus ardent avocat de leurs justes et inutiles revendications. Quelque part où la liberté périclite, Montalembert accourt et la venge, en proclamant bien haut, au milieu des admirations, littéraires hélas !, de ses collègues de la chambre des Pairs, ses imprescriptibles droits et l'amour qu'il a pour eux. Mais quand c'est la liberté de l'Église qu'il défend, alors il devient sublime, c'est que l'Église et la Liberté sont ses deux passions dominantes ! Et quels chefs-d'œuvre nous leur devons ! Sans doute son libéralisme ne fut pas toujours exempt de chimères. Mais n'eût-il eu pour effet que ces discours de flammes qui électrisèrent la France sous la monarchie de Juillet et y créèrent le parti catholique, il faudrait lui pardonner son excès même, corrigé du reste bientôt par la révolution de 1848. C'est cette période de sa vie parlementaire — sa vie intime nous reste encore dérobée — que le P. Lecanuet nous retrace dans ce second volume. Il porte comme titre : la liberté d'enseignement, et de fait, c'est elle que nous voyons sans cesse reparaître en tête des soucis, des travaux, des souffrances de Montalembert. Ce qu'il a dû lutter pour l'obtenir ! Ce qu'elle a dû lui coûter ! Non pas de luttes et de batailles contre les ennemis de l'Église — cela c'était honneur et plaisir pour lui, — mais de déchirement de cœur et d'esprit venant de ses amis, et de reproches amers de ses plus intimes confidents ! C'est où l'homme apparaît très grand sous le grand orateur, c'est où ce caractère si haut se montre vraiment humble, malgré sa fierté de croisé, ses saillies de combattant. Il a su donner à l'Église plus que son talent, plus que son éloquence, plus que son cœur, il lui a donné le sacrifice de sa popularité et de chères amitiés. Et maintenant que cette fameuse loi Falloux est tant attaquée et que le peu qui en restait menace d'être jeté par terre, c'est le moment d'en reconnaître les bienfaits et d'en rendre hommage à qui de droit. Le livre du R.P. Lecanuet montre à qui reviennent ces hommages. Nous souhaitons vivement que son livre soit lu et médité par tous les catholiques ; ils y trouveront des enseignements aussi bons à admirer qu'à suivre à l'heure présente.

F.

Digitized by Google

Les manuscrits des anciennes maisons religieuses d'Alsace, par A. M. P. INGOLD. Paris, Picard, 1898, 71 pp. gr. in-8°.

L'AUTEUR de cet inventaire a dressé une liste sommaire, accompagnée parfois de renseignements bibliographiques, des manuscrits encore conservés, qui proviennent des anciennes maisons religieuses d'Alsace. Outre l'utilité qu'il y a à signaler les richesses manuscrites conservées ou cachées dans les bibliothèques, il y a intérêt à reconstituer le catalogue des anciennes bibliothèques monastiques.

Geschichte Roms und der Päpste im Mittelalter, von HARTMANN GRISAR, S. J., Fribourg en Brisgau, Herder. — Troisième livraison, pp. 129-192, avec nombreuses illustrations et plans. Prix : 2 frs.

NOUS rappelons l'attention de nos lecteurs sur cette superbe publication, sur laquelle nous reviendrons, quand le premier volume sera terminé. Dans cette livraison l'auteur continue la description de Rome, (régions, aqueducs, édifices, églises après Constantin, forum).

Alsatia sacra ou statistique ecclésiastique et religieuse de l'Alsace avant la Révolution avec des notes inédites de Schœpflin I. Nouvelles œuvres inédites de Grandidier, publiées par l'abbé A M. P. INGOLD. III. Colmar, Hüffel, 1898. XVI-448 pp.

COMME le vaillant éditeur des œuvres inédites de Grandidier le dit lui-même, nous avons dans ce troisième volume la partie la plus intéressante des papiers inédits de l'historiographe de l'Église de Strassbourg. Quelles que soient les lacunes et les imperfections du travail de Grandidier, on ne peut que se réjouir de voir mettre au jour les notes réunies par lui. Ce sont de précieux jalons, si l'on veut; ce sont des indications qu'il serait parfois mal aisé de retrouver ; en tout cas c'est une excellente piste pour les chercheurs.

Ce premier volume de l'*Alsatia sacra* est divisé en deux parties : clergé séculier et clergé régulier. Le premier livre de la première partie traite des évêchés de Strassbourg et de Bâle : évêques, suffragants et grands vicaires ; le second, des chapitres et collégiales d'hommes dans les évêchés de Strassbourg, Bâle, Spire (-Landau) et l'archevêché de Besançon (= Belfort) ; le troisième, des chapitres de femmes.

La deuxième partie concerne les ordres de S. Benoît, de Cluny et de Cîteaux. L'auteur fournit des notices sur 22 monastères de l'ordre de S. Benoît, 12 de la congrégation bénédictine de Cluny et 10 de l'ordre de Cîteaux. Trois appendices sont consacrés aux grands officiers de l'église de Strassbourg, aux formules du renouvellement des fiefs de l'évêché de Strassbourg, aux abbayes d'Alsace en 1789. Cette dernière partie du travail de Grandidier peut être considérée comme une excellente contribution à l'histoire monastique. Nous y reviendrons dans notre prochain bulletin d'histoire bénédictine.

D. U. B.

Digitized by Google

Le testament de S. Césaire d'Arles et la critique de M. Bruno Krusch.

DANS le IIIe vol. des *Scriptores rerum merovingicarum* (1), M. Bruno Krusch a ébranlé le crédit de bien des pièces qu'on avait jusqu'ici admises sans le moindre scrupule. Le testament de saint Césaire, évêque d'Arles, est de ce nombre.

M. Krusch fait lui-même remarquer que ce testament a été tenu pour authentique par tous les auteurs, même les plus récents, qui se sont occupés de Césaire. Lui, pourtant, n'y voit qu'une pièce fabriquée par un clerc de l'église cathédrale d'Arles, au détriment du monastère de vierges fondé par le saint évêque. Voici quelles sont ses raisons : 1° Le fait que cet acte, rédigé en apparence en faveur du monastère, est en réalité tout à l'avantage de la cathédrale et de l'évêque, auquel on reconnaît un pouvoir sans limite sur les religieuses et sur leurs biens, contrairement au privilège authentique concédé par le pape Hormisdas, tandis qu'on a grand soin de rappeler l'exemption de tout tribut dont jouit l'église d'Arles ; 2° La forme de lettre donnée à un testament, preuve évidente que le rédacteur ne s'entendait guère à dresser des actes publics ; 3° L'assertion d'après laquelle Césaire serait né de parents pauvres, alors qu'on sait aujourd'hui avec certitude qu'il était de noble origine (2).

Avant d'examiner la valeur de ces arguments, je dirai quelques mots touchant le texte du document ainsi malmené par M. Krusch.

Tout d'abord, il faut savoir que le texte reçu du testament de saint Césaire est des plus défectueux, et n'offre que fort peu de garanties. Celui de Saxi a été suivi par presque tous les éditeurs subséquents, et, comme on le verra tout à l'heure, il était loin de mériter confiance. L'édition de Bréquigny elle-même est fort peu satisfaisante : de sorte qu'il sera nécessaire de suppléer ici à ce manque d'informations critiques.

1. MON. GERM. HIST. Scriptorum rerum merovingicarum tomus III, edidit Bruno Krusch. Hannoverae, 1896, p. 450.

2. Krusch avait déjà exposé ces mêmes objections en 1895, dans le tome XX du *Neues Archiv*, p. 539, note 2. Il ne voyait pour lors qu'une interpolation dans le passage de la *Vita Caesarii* du ms. Paris 5295 relatif à l'immunité accordée à l'église d'Arles; dans le tome III des *Script. rer. merov.* p. 464 (cf. p. 456), il consent à l'admettre comme authentique.

Digitized by Google

L'original du Testament a disparu depuis longtemps ; mais heureusement il en existait encore au siècle dernier une transcription suffisamment fidèle, quoique fruste par endroits, dans une charte de l'an 992, par laquelle Guillaume Ier, comte de Provence, en confirmait la teneur. On trouve, au sujet de cette copie, une note assez intéressante dans le « Recueil de pièces sur la Provence, fait par MM. de Saint-Vincens, père et fils. 1790 » (1).

Testament de St Cezaire Evêque d'Arles,
décédé le 27 aout 543, à l'âge de 73 ans.

L'original de cet acte est perdu depuis plusieurs siècles : il n'en reste qu'une copie authentique qui est dans les archives de l'abbaye de St Cezaire et qui a été fait (*sic*) l'an 992 par l'ordre de Guillaume comte de Provence au bas de laquelle ce prince fit en même temps écrire son testament. Comme ce prétieux monument étoit devenu difficile à lire par la vetusté de l'encre qui avoit jauni, il y a environ soixante ans qu'un ignorant offrit à l'abbesse de faire revivre l'écriture ; et cette dame ayant imprudemment ajouté foy à son assurance, il répandit sur le parchemin une liqueur noire qui en a effacé en grande partie les caractères, de manière qu'on ne peut plus déchiffrer que quelques mots par cy par là depuis le commencement du testament de St Cezaire jusque vers le milieu. Saxi l'a donné en entier à la page 101 de son ouvrage intitulé *pontificium arelatense* ; mais les fautes grossieres et sans nombre que cet éditeur a fait dans la portion qui n'est pas altérée persuadent qu'il a été aussi peu correct à l'égard du fragment qui ne subsiste plus. Quoi qu'il en soit, je le suivrai en observant de marquer par des points ce qui est conservé, afin qu'on voye la difference qu'il y a entre la vraye leçon et celle de Saxi.

Mais nous avons mieux encore que cette restitution partielle due à Fauris de Saint-Vincens. Parmi les pièces qu'il a fait entrer dans son *Histoire et cartulaire de l'abbaye roïale de Saint-Césaire d'Arles* (2), l'abbé Laurent Bonnemant, sous-chanoine de la primatiale de Saint-Trophime à la fin du siècle dernier, nous a transmis une collation complète, faite en 1718, c'est-à-dire antérieurement à l'accident mentionné ci-dessus.

1. Bibl. d'Aix, manuscrit 799, art. 4 (Catalogue général des manuscrits... de France, t. XVI, p. 356).

2. Bibliothèque d'Arles, ms. 168, 2e partie, p. 227-230 (Catalogue général etc., t. XX, p. 423)

Digitized by Google

En marge de cette copie, on lit la note suivante :

> Collationé en 1718 sur l'examplaire au pied duquel est l'original de la confirmation des choses leguees par le testament faicte par Guillaume comte de Provence l'an 992 conservé dans les archives du monastere de St Cesaire.

A la fin, Bonnemant a fait suivre la copie de ces mots :

> Feu Mr Jean Raybaud sçavant avocat de la ville d'Arles avoit fait cette copie en 1718, comme il l'a marqué lui-même de sa propre main à la marge de la page 227, et par conséquent il l'a faite avant que le parchemin sur lequel il a travaillé fut gaté de la manière que je l'ai marqué dans mon *Pontificium Arelatense* de Saxi [1].

Outre la charte de 992, il existe une autre famille de textes représentée par le *Livre autographe B*, fol. 29-32, et le *Liber authenticus* ou *Livre noir* de l'archevêché d'Arles, fol. 19v-21v, tous les deux du XIIe siècle, conservés aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Le second de ces textes offre un grand nombre de ratures et de corrections ; l'un et l'autre présentent avec la copie de 992 des variantes considérables. Ces variantes peuvent provenir de trois causes : d'abord, l'inhabileté des scribes à déchiffrer l'original qu'ils avaient sous les yeux ; ou bien, l'insertion dans le texte de gloses postérieures destinées à préciser certains points, tels que les mots *in quo est sita ecclesia sanctae Mariae de Ratis* ajoutés à la mention de l'*agellus Silva* ; ou enfin, des changements voulus, comme celui du titre authentique *episcopus*, donné au chef de l'église d'Arles, en celui d'*archiepiscopus*.

Évidemment, ce qu'il y a de mieux à faire ici est de se rapprocher le plus possible du texte primitif de l'acte de 992 : je le donnerai en me conformant presque dans les moindres détails à la collation de J. Raybaud, que je désignerai par la lettre *R*.

Voici l'explication des autres sigles employés ci-dessous dans l'annotation critique du texte :

V. Collation de la charte de 992 par F. de Saint-Vincens, ms. d'Aix 799. Cet érudit ayant suivi Saxi, comme il le déclare lui-même, pour toute la portion du texte devenue illisible dans la charte de confirmation, je me suis borné à relever les variantes des passages qu'il lui a été possible de déchiffrer et qu'il a indiqués par des points dans sa copie.

1. Il s'agit de l'exemplaire de l'ouvrage de Saxi annoté et corrigé par Bonnemant, aujourd'hui Bibl. d'Arles, ms. 125 (Catal. génér , t. XX, p. 399).

Digitized by Google

D. Édition de Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 104-107. Ce texte est celui que de Bréquigny avait constitué en 1789 d'après une collation de la charte de 992 que lui avait procurée Papon. Cette collation ressemble beaucoup à celle de Saint-Vincens, et, comme elle, a été exécutée postérieurement à l'accident qui rendit illisible toute la première partie de l'acte. Elle est donc presque sans autorité pour toute cette portion : l'éditeur n'a guère fait que transcrire le texte de Saxi-Baronius. La seconde partie elle-même est assez défectueuse, notamment dans le passage où sont énumérés les divers domaines affectés à l'entretien des religieuses de Saint-Jean.

B. Livre autographe B, aux Archives départementales, Marseille.

N. Livre noir, même dépôt.

S. Texte envoyé à Baronius par P. Saxi, chan. d'Arles (✠1637), et reproduit ensuite par lui-même dans son *Pontificium Arelatense* (1). Bréquigny remarque avec justesse que ce texte s'éloigne d'une façon trop notable de la copie de 992, pour qu'on puisse le regarder comme exécuté sur elle. De fait, il se rapproche beaucoup plus des exemplaires B. et N. : les variantes qui le séparent de ceux-ci sont presque toutes des essais de corrections, attribuables vraisemblablement à l'éditeur lui-même.

J'avais cru d'abord pouvoir tirer aussi parti d'une traduction française du Testament, qui fait partie d'un recueil de documents relatifs à la ville d'Arles, Bibliothèque d'Aix, ms. 819 (Catalogue général, etc., t. XVI, p. 370) ; mais un examen attentif m'a montré que cette traduction n'ajoute rien aux collations R et V.

On ne pourrait probablement pas en dire autant du *Testamentum S. Caesarii Arelatensis* contenu, avec d'autres pièces relatives à l'archevêché d'Arles, parmi les manuscrits de Peiresc, à Carpentras, ms. LXXIV, 1er vol. (Catalogue de Lambert, 1862, t. III, p. 16-19). Malheureusement, toute la peine que je me suis donnée pour obtenir quelques renseignements relativement au caractère de cette copie est demeurée jusqu'à présent sans résultat.

TESTAMENTUM SANCTI CAESARII.

Pax ecclesiae Arelatensi. Caesarius episcopus presbiteris et diaconibus, sanctae ac venerabili Caesariae abbatissae, quam Dominus per meam parvitatem in monasterio nostro praeposuit, ac
5 universae congregationi, quam ibi Dominus sua gratia collocaverit,

2 Arelatensi] Arelatensis *R.* et diac.] *SD om.* et. 4 praeposuit] proposuit *BN.*

1. *Pontificium Arelatense, seu Historia primatum sanctae Arelatensis ecclesiae.* Aix, 1629, in-4°, p. 101.

Digitized by Google

in Domino Deo aeternam salutem. Cum ecclesiastica pietas consuetudinis suae rem faciat, scilicet quo peregrinis et destitutis opem largitionis impendat : quanto magis cum oportunitas aut necessitas fuerit, ut sanctis quibusque et Deum timentibus aliqua
10 largiatur, amplius debet pia misericordiae suae viscera dilatare? Et ideo iuxta hanc epistolam, quam manus nostrae subscriptione roboravimus, cuique diem et consulem subtus adiecimus, Deo dispensante hoc testamentum meum condidi, vel manu mea propria subscripsi, atque iure pretorio vel iure civili et ad vicem codicillorum
15 confirmavi. Ego Caesarius peccator cum debitum humanae carnis reddidero, cunctum monasterium Arelatense sancti Iohannis, quod ego condidi, sub potestate Arelatensis pontificis canonice sit, heredemque meum esse volo ac iubeo ; ceteri ceteraeve exheredes sint. Totum quod cuique aut per hoc testamentum meum dedero, le-
20 gavero, darive iussero, ut detur fiat. Ceterum autem Arelatensem episcopum coheredem meo monasterio relinquo : quos quasque liberos liberasve esse iussero, liberi liberaeve sint totae. Ego tamen cum nihil de parentum bonis habuerim, non sine verecundia testamentum meum hoc curare praesumpsi ; illa tamen me ratio com-
25 pulit, quia aliquae personae religiosae et Deum timentes******** pietatis affectu aliquid ecclesiae meae contulerunt. Et ne forte

6 Deo] *RVBN ; om. D.* 7 faciat] *BNSD ajoutent* ordinabiliter. scilicet] *RS ;* videlicet *BN.* 8 oportunitas] *RBN ;* opport. *S.* 9 aliqua] *om. N.* 10 suae] *om. D.* 13 mea propria] *R (cf. ci-dessous l. 112) ; les autres exemplaires om.* mea. 14 ad vicem codicillorum confirmavi] *RV, N 2 m. ;* ad vicem codicillorum firmavi *D ;* ad vicem illorum codici confirmavi *B, N 1 m. ;* ad vicem illorum codicillo firmavi *S.* 16 Arelatense] Arelatensis *BN, R avec correction pardessus.* 18 exheredes sint. Totum quod] *RS ;* exheredes sint tote. Quod *BN.* 20 Arelatensem episcopum] *S;* Arelatensi episcopo *RBN.* 21 coheredem] *RS;* coheredi *BN.* meo monasterio] *RS;* meo monasterium *BN.* quos quasque liberos liberasve] *R;* quosque liberos quasque liberas *SBND.* 22 totae] *R ;* omnes *SBND.* 23 non sine verecundia] *RV ; om. SBN.* test. m. hoc curare praesumpsi] *R;* hoc test. meum praesumere erubui *SBND.* 24 me ratio] *Leçon conjecturale. Dans R l'espace avait été d'abord laissé en blanc, puis on a adopté* me scio ; mestio *BN;* me sententia *SD. Il est probable que le copiste de 992 lui-même n'a pas su lire l'original : on sait que dans la minuscule mérovingienne on prend facilement les* r *pour des* s, *et que l'*a *est généralement lié avec la lettre qui le suit.* 25 quia aliquae personae religiosae et Deum timentes diem incertum pietatis affectu aliquid ecclesiae meae contulerunt] *R. Saxi et les deux livres de l'archevêché d'Arles s'écartent notablement de R :* ut plerosque (vel plerasque *S en marg.*) Salvatoris formidanda, qua iniqui audituri sunt dicentem, Ite in ignem aeternum, pietatis affectu aliquid ecclesiae meae contulisse *SD;* ut plerosque seu plerasque salvatoris formidantes, qua iniqui audituri sunt die ite in ignem aeternum pietatis affectu aliquid ecclesiae meae contulisse *BN. Le texte même de R n'est pas entièrement satisfaisant, on ne sait pas de quoi dépendent les mots* diem incertum ; *l'auteur de la transcription avait d'abord écrit* certum *qu'il a aussitôt remplacé par* incertum.

Digitized by Google

post obitum meum aliqui de parentibus meis, exceptis his rebus quas illis pro eologiis donavi, inquietare praesumant cui praesum ecclesiam, ideo hanc voluntatem meam facere volui, in quam vo-
30 luntatem volo ac iubeo ut nullus de parentibus meis apud ipsum monasterium vel pontificem Arelatensis ecclesiae nisi id quod ego illis dedero aliquid praesumant requirere. Sancto et domino meo pontifici qui mihi indigno digne successerit, licet omnia in sua potestate sint, tamen si iubet et dignum ducit, vestimenta paschalia quae mihi data sunt omnia illi serviant, simul cum casula villosa meliore et tunica vel gaunape quod melius dimisero. Reliqua vero vestimenta mea excepto birro auricularii mei tam clerici quam laici cum gratia vel ordinatione domni episcopi sibi ipso iubente immo donante dividant. Ea vero quae monasterio ante
40 per donationem contulimus ✠ confirmo ; et si cui aliquid per epistolam aut per pitacium aut verbo pietatis intuitu contuli, valere volo. Hoc etiam precor, ut cellam, quam bonae memoriae Augustus subdiaconus in atrio sancti Stephani euntibus parte dextra habuit, provisoribus monasterii propter custodiendam illorum
45 famam domnus episcopus perpetuo dignetur iure concedere, ita ut eam sibi succedentes monasterii provisores habeant. Et hoc specia-

27 aliqui] aliquid *S.* his] *RBN;* iis *S.* 28 eologiis] *R sur espace laissé d'abord en blanc;* elogiis *SBN.* donavi] *RBN;* donaro *SD.* 29 facere volui] *R* (voluntas *est classique dans le sens de testament*) ; tractare amplius desideravi *SBND.* in quam voluntatem *(pour* in qua voluntate*?)* volo ac iubeo] *R; om. SBND.* 30 ut nullus] *R;* qua *SBND.* apud] *R;* vel apud *BN;* ne apud *SD.* 31 monasterium] *SBND ajoutent* praefatum. nisi] *R;* praeter *SBND.* ego] *R; om. SBND.* 32 dedero] *SBND ajoutent* ac dederim, *et om.* aliquid. 33 pontifici] *RVD;* archiepiscopo *SBN. C'est là, comme je l'ai dit, une des altérations caractéristiques de cette seconde famille de textes.* 34 si iubet] *RBN;* si lubet *SD. La formule* si iubetis *revient fréquemment dans les homélies de Césaire.* ducit] *SBN;* ducet *R.* vestimenta] *RBN;* indumenta *SD.* paschalia] *R om. l'*h. 35 casula] casulla *BN.* 36 meliore] *RBN; om. SD.* gaunape] *RB;* gannape *N;* galnape *SD.* 37 birro] *RSBN;* birreto *VD.* auricularii] *BN, c'est-à-dire « mes secrétaires »;* auricularis *R, soit qu'il ait pris le dernier* i *pour un* s, *soit qu'il y ait eu en effet* auricularis *pour* auriculares ; auriculari *VD, se rapportant à* birreto ; amiculari *S, d'où le mot a passé dans l'édition bénédictine de du Cange.* 38 domni] *RBN;* domini *SVD.* episcopi] *RVD;* archiepiscopi *SBN.* 39 ante] *RS;* aut *BN.* 40 contulimus] *RBN;* contuli *SD.* ✠ confirmo] *R; le signe de la croix, dans toute la suite de la copie, paraît destiné à noter les endroits de l'original que le transcripteur de 992 n'avait pas su déchiffrer ;* nunc affirmo *SD;* affirmo *BN.* 42 etiam] *SBND insèrent ici* assuete. ut] *R;* quatenus *SBND.* 43 subdiaconus] *S, et c'est, semble-t-il, la leçon la plus naturelle;* subdito *B; même leçon dans N, où pourtant le* t *forme presque un* a *avec l'*i *qui précède; on dirait que R avait d'abord écrit* subdiuo *mais l'*u *a été aussitôt changé en* a. 44 propter custodiendam illorum famam] *RBN;* propter custodiam illorum firmam *SD;* 45 domnus] *BN, R 2 m.;* dominus *S, R 1 m.* episcopus] *RVD;* archiepiscopus *SBN.* 46 succedentes] *RBN;* succedendam *SD.*

Digitized by Google

liter volo, et ita domne episcope precor, ut sive provisorem ad monasterium sive presbiterum ad basilicam sanctae Mariae nullum alium sancta congregatio habeat, nisi quem sibi ipsa elegerit
50 vel petierit ordinari. Et licet de tua, domne pontifex, pietate praesumam, tamen ne forte contra monasterium vestrum aliquorum subgestiones importunas habeatis, adiuro vos per Patrem et Filium et Spiritum sanctum et per tremendum diem iudicii, ne unquam apud vos prevaleat, ut ancillas vestras iniuste contristari
55 adquiescatis, aut aliquid illis auferri de his rebus quas eis contulimus permittatis : quia Deo propitio non sine discretione vel iustitia quibuscumque secularibus iure directo res ecclesiae vendidimus, nisi hoc tantum quod ecclesiae minus utile et infructuosum est ; ut quod animabus sanctis et Deo vacantibus cum sanctorum
60 fratrum consensu vel subscriptione tribuimus, perpetuo illis iure permaneat. Et vos, domnae filiolae, per sanctam Trinitatem inseparabilem et per Domini nostri Iesu Christi adventum adiuro, ut pontifici qui mihi indigno ordinante Deo digne successerit omni affectu sicut per Dominum rogetis, ac pura mente diligatis, et
65 per vostram inobedientiam ne contristetis. Confidimus enim de Dei misericordia, quod ita omnibus sacerdotibus..... quod a religiosis conlatum est casto amore impendant, ut nihil vobis quod ad sustentandum corpusculum opus est deesse permittant. Te iterum atque iterum, sancte pontifex, per gratiam divinam rogo... omnia, ut

47 domne] domine *SD.* episcope] *RVD;* archiepiscope *SBN.* precor] *avec* e *cédillé.* ut] *RBN; om. SD.* 48 presbiterum] *R avait d'abord laissé du blanc, sur lequel il s'est décidé à écrire* presbiterarium. 49 sancta congr. habeat] *R;* hab. congr. sancta *SBN.* sibi] *R; om. SBND.* 50 domne] domine *S.* pontifex] *R;* episcope *V;* archiepiscope *SBN.* 51 tamen] tu *BN, de* tũ *mal lu.* vestrum] *R sur espace laissé d'abord en blanc;* nostrum *SBND: peut-être y avait-il* uostrum, *comme ci-dessous ligne 65.* 52 subgestiones] *R 2 m.;* subiectiones *R 1 m. BN, il semble que la copie de 992 devait se lire ainsi;* suggestiones *SD.* 54 prevaleat] *SBND insèrent ici* hostis antiquus, *mots que le sens ne requiert nullement.* iniuste] *R; om. SBND.* 55 de his] *RBN;* de iis *SV.* rebus] *RV; om. SBN.* quas eis contulimus] *R;* quas illis contul. *V;* quae possident eisque contulimus *SBN.* 56 propitio] propicio *BN.* 59 ut] *RV;* et *SBN.* 61 Et vos] *RV;* Vos vero *SBN.* 63 pontifici] *RVBN;* pontificem *S.* 64 sicut per Dominum] *RV;* ut dominum *SBN.* 65 vostram] *V (cf. ci-dessus, ligne 51);* vestram *RSBND; BN insèrent* eum. 66 omnibus sacerdotibus] *Il doit manquer ici quelque chose; à en juger par la teneur invariable des phrases que Césaire commence par* Confidimus *ou* Credimus de Dei misericordia quod ita, *il faudrait suppléer à cet endroit les mots* inspirare dignabitur ut, *qui complètent fort bien le sens.* quod a *leçon conjecturale;* quia *BN;* quam *VD;* quibus *S;* ac *R.* religiosis] *RVBN;* religionis *S.* 67 conlatum] *R;* contactum *V;* contractum *D;* collatum *BN;* collatio *S.* casto amore impendant] *RVBN;* castum amorem impendat *S.* 68 permittant *RVBN;* permittat *S.* 69 sancte pontifex] *RV;* pontifex optime *S;* pontifex aut prime *BN.* per gratiam divinam rogo] *RV;* rogo gratia divina *SBN.* omnia ut] *R;* omnia et *VD; om. SBN. Je soupçonne qu'il y a eu d'abord* ante omnia, ut *expression particulièrement fréquente dans Césaire.*

Digitized by Google

70 monasterium sanctarum virginum habeas in Domino commendatum, et famam illarum cum grandi pietate concedas provideri; et si aliquis vobis sinistrum consilium dare voluerit, cum pietate respondete, quia res quae cum consilio episcopi factae sunt aut datae sunt, quia nec auferri non solum non debent sed omnino nec
75 possunt. Et praecipue quia et hoc ipsi sancti papae urbicanis suis auctoritate ⁘ ut hoc de te sancto et domno meo pontifice credam. Numquam enim apud te tantum praevalere poterit iniqua suggestio, ut contra iustam voluntatem qualiscumque antestitis ⁘ per meum studium substantia ad te multum profecerit et prope
80 duplicata sit. Additur et hoc, quod Deus misericors per parvitatem meam etiam immunitatem tributorum tantum iuxta urbem et infra quam etiam in suburbanis et villis ex maxima parte concesserit. Agellum igitur Ancharianum, unde parvam particulam monasterio dedimus, multa ⁘ servavimus : nam plus minus cen-
85 tum aripennos vineae et trecentorum modiorum campos reservavimus, et supradicto monasterio centum modiatas de terra ⁘ quae ego plantavi habent modiatas quadraginta, et de vetere vinea vix triginta aripennos contulimus. Agellum Gallicinianum,

70 monasterium sanctarum virginum habeas in Domino comendatum] *R ;* mon. sanct. virg. habeas in curam maximam commendata *VD ;* praefati monasterii ut curam maximam habeas *S;* praefatum monasterium ut omnium maximum habeas *BN.* 71 famam] *RBN;* familiam *SVD.* cum grandi pietate] *om. D.* concedas] *RV;* satagas *SBN.* et si aliquis vobis sinistrum consilium dare voluerit] *RV;* quod si alicuius persona iniustum tibi dederit consilium *SBN.* 72 cum pietate] *RV;* cum auctoritate *S;* cum astutia te *BN.* respondete] *V* (te *sur grattage*); respondere *RD;* respondendum deprecor *SBN.* 73 quia] *RSBN;* quod *VD.* factae sunt aut datae sunt] *R;* facta sunt aut acta sunt *VD;* quia hoc quod episcopi agitur verbo *SBN.* 74 quia nec auferri... nec possunt] *RV;* non solum auferri non debet, verum etiam nec omnino potest *S; de même BN, sauf qu'ils om. la négation avant* debet. 75 Et praecip.] *RVBN;* Tum *S.* ipsi sancti... auctoritate ⁘] *RV;* ipsa sancti papae Urbicani suasit auctoritas *S;* ipsi sancti pape urbicanis (urbanicis *N*) suis auctoritate *BND; D met des points... après* quia et *et après* ut hoc. *La lacune indiquée par la croix de la copie de 992 doit avoir été quelque chose comme* sanxerunt, absit... 77 tantum] *RV, om. SBN.* praevalere poterit] *RV;* praevalebit *SBN.* iniqua] *RV;* tam iniqua *S;* tantum iniqua *BN.* 78 antestitis] *V;* antestis *R;* antistes *NB;* antistitis *SD.* 79 per meum studium] *RVD;* pro meo studio *SBN.* ad te] *SBN;* a te *RVD. La chute du* d *s'explique aisément.* 80 quod] *VSBN;* quae *R sur le blanc laissé d'abord, peut-être pour* quia. 81 immunitatem] immunitate *RVD;* inmunitate *BN.* tantum] *RVBN;* tam *SD.* 82 ex maxima] et maxima *VBN.* concesserit] *RVBN;* concessit *SD.* 83 Ancharianum] *RVBN;* Auchariannum *S.* 84 servavimus] *RVBND;* servamus *S.* 85. 88 aripennos] *RVBN;* aripennes *S.* 85 trecent.] tricent. *R.* 86 et supradicto monasterio centum] *RVBN;* ita quod supradictum monasterium tantum *S.* 87 quae] *RV;* quas *BN;* quam *S.* habent] *RVBN ;* habeat *S.* 88 Gallicinianum] *R;* gallicinnanum *B;* gallicinanum *N;* gallicianum *V;* Galliciniacum *D;* Gallicumanum *S. Après ce mot, il y a quelques points dans VD; les mots* et agellum *rayés dans R. Tout le passage est passablement altéré dans D.*

Digitized by Google

Neocleanum, vel agellum Gemellis cum stagnis et paludibus cum
90 omni iure vel termino suo, et pastum in Campo lapideo, vel si
qua alia sunt, vel campum in Triphontio super viam munitam,
vel reliqua quaeque sunt, et agellum Ornedum, et agellum Mar-
tinatis, et agellum Silvam, et agellum Missinianum cum omnibus
ad se pertinentibus pascuis paludibus cum omni iure et termino
95 suo sanctae huic ecclesiae reservavimus in stipendiis earum. Unde
te, sancte pontifex, adiuro ut si Deus omnipotens per manus se
timentium sanctae matri ecclesiae et monasterio sanctarum virgi-
num aliquod maius bonum dederit, tua sancta dilectio unum ab
altero non disiungat. Si vero, quod Deus non patiatur, congrega-
100 tio ibi aut congregata non fuerit aut forte postea, quod absit, cum
congregata fuerit, esse desierit, ad matrem ecclesiam revertantur.
Et haec quidem ego, ut timori meo satisfacerem, scripsi. Nam
absit ut de tua, piissime pontifex, inscientia inculperis : quia, ut
supra iam dixi, pietas divina concessit, ut per meam humilitatem
105 immunitas ecclesiae in tot capitibus daretur. Quod monasterio
cum fratrum consensu dedimus per hanc voluntatem meam con-
firmo. Ancillae vestrae Caesariae abatissae quem ipsa fecit man-
tum maiorem quem de gaunabe fecit dari volo. Domno meo Leoni
presbitero manutergium dari volo. Domno meo Cypriano episcopo
110 mantum et cinctorium meliorem dari volo. Quicquid ⁂ Braciano

89 Neocleanum] *RVBND;* Mercloanum *S.* vel agel.] *VSBN;* et agel. *R.* Gemellis] *RVBN;* Gemellos *S.* 90 vel term.] *RV;* et term. *SBND.* pastum] *RVBN;* pastam *D;* pascua *S.* 91 alia] *RS;* aliqua *BN.* Triphontio] *RV;* trifontio *BN;* Trifinitio *S.* 92 quaeque sunt] *R* (*il avait d'abord écrit* quaecumque) *BN;* quaecumque sunt *S;* quaecumque sint *D;* quaeque sint *V.* Ornedum] *RVBN;* Oruedum *S.* Martinatis] Martiniatis *D, et om.* agellum *avant* silvam. 93 Silvam] *V;* sylvam *R;* Silvanum *SBN. C'est à ce mot que se trouve accolée dans SBN l'interpolation:* in quo est sita ecclesia santae Mariae de Ratis. *Cf. Faillon, Monuments inédits sur l'apostolat de Ste Marie-Madeleine en Provence, t. I, col. 1309 suiv.* Missinianum] *R (sur* Massimanum *rayé) V;* Missianianum *BN;* Missiamanum *S.* 94 ad se] a se *R (cf. ci-dessus, ligne 79);* sibi *VSBND.* 95 sanctae huic] *R (sur* arelatensi *rayé) BN;* sanctae tuae *VSD.* stipendiis] stipendium *D.* 98 aliquod] aliquid *RVD.* unum] una *RVD.* 101 ecclesiam] ecclesiae *R;* ecclesie *V.* 102 Et haec] *RV; SBND om.* Et. 103 inscientia] *SBN;* aut descientia *V;* aut ** scientia *R (deux lettres rayées entre les deux mots).* 105 immunitas] *S;* munitas *RVBND.* ecclesiae] *RVS;* aecclesias] *BN.* capitibus] capitibis *V.* daretur] *S;* daret ut *N 1 m. B;* daretur ut *N 2 m. RVD.* 107 vestrae] *RBN;* nostrae *VSD.* abbatissae] *om. D.* quem ipsa fecit] *N;* que i. f. *B;* quod i. f. *RVD; om. S.* 108 gaunabe] *R (sur* gaunaube *rayé) VBN;* cannabe *S.* 108-109 Domno... volo] *om. S.* 109 manutergium] manutergio *R;* manutantum *D.* 110 et cinctorium meliorem] *RV;* et cunctorum meliorem *D;* et cinctorium melius *SN (en marge) B;* e cunctis meliorem *S (dans le texte).* 110 ⁂] *R;* servo meo *SVD;* servavimus *B; même mot, mais rayé, dans N.* Braciano] *V;* Bratiano *R;* Briciano *SBN.*

Digitized by Google

contulimus, per hoc testamentum meum confirmo. Agritia puella mea propria libentissime monasterio sanctae Caesariae abbatissae serviat : et veregariolas quas illis vel parentibus eorum dedi ✠ confirmo. Omnes cubicularios meos tibi, domne episcope, coram
115 Deo et angelis eius commendo.

Tout défectueux qu'il est encore à certains endroits, le texte du Testament ainsi constitué peut du moins servir de base à une comparaison philologique avec les autres écrits publiés ou encore inédits de saint Césaire. Or, il est impossible à quiconque est tant soit peu familiarisé avec le langage de celui-ci de ne point reconnaître dans la pièce incriminée par M. Krusch nombre des expressions favorites de l'évêque d'Arles. J'en signalerai brièvement quelques-unes.

PER MEAM PARVITATEM (lignes 4 et 80). Césaire : *Cum enim parvitatem meam haec s. insula*... (Serm. aux moines « Miror fratres dil. dominum meum ») ; *orate ut eum etiam parvitas nostra suscipere* (même serm.) ; *Quicumque parvitati meae in hac causa voluerit* (Pièce relative à l'affaire de Contumeliosus) etc.

CONSUETUDINIS SUAE REM FACIAT (l. 6). Césaire : *consuetudinis suae rem fecit Dominus* (Serm. inéd. « De incendio populum vastante et de virga Aaron » ; cf. Append. August. serm. 31, n. 3, Origène interpolé par Césaire) ; *nominis sui rem fecit* (serm. inéd. « De caeco nato »).

SANCTIS QUIBUSQUE ET DEUM TIMENTIBUS (l. 9). Césaire : *sanctis et Deum timentibus christianis* (Append. s. 111, n. 7) : *cum iustis et Deum timentibus* (App. s. 11, n. 6) *sed etiam sanctis et Deum timentibus* (App. 253, n. 1). J'ai noté une dizaine d'autres exemples.

DEO DISPENSANTE (l. 12).Césaire : *Quotiens Domino dispensante tribulari permittimur* (App. 34, n. 6).

PIETATIS AFFECTU, PIETATIS INTUITU (l. 26 et 41). Césaire : *Nisi forsan aliquid pietatis intuitu monasteriis fuerit largiendum* (Lettre au pape Symmaque, Migne 67, 1265 c.) ; *Pro intuitu paternae pietatis* (Prologue de l'Homéliaire pour les fêtes, Rev. Bénéd., X, 72).

ADIURO VOS... PER TREMENDUM DIEM IUDICII (l. 52) ; PER D. N. I. CHRISTI ADVENTUM ADIURO (l. 62) ; UNDE TE SANCTE PONTIFEX ADIURO (l. 95). Césaire : *Et ideo rogo, et per tremendum*

111 contulimus] *RVBN;* contuli nunc *S.* Agritia p. m. propria] Agritiam puellam meam propriam *R.* 112 sanctae] *RV;* et *S; om. BN.* abbatissae] *om. D.* 113 dedi ✠] *V; dans R la croix est au-dessus du mot.* 115 commendo] comendo *R.*

Digitized by Google

diem iudicii vos adiuro (App. 295, n. 5); *Hoc enim deprecor, et per tremendum diem iudicii vos adiuro* (App. 277, n. 4); *obsecro, et per gratiam quam accepistis adiuro* (Serm. « De die tertia in Pascha » Rev. Bén., XIII, 196); *rogo vos, et per illum cuius pretioso sanguine redempti estis adiuro* (Pseudo-Aug. serm. 106, n. 2. Mai, N. P. B. I, 222); *cum grandi affectu caritatis adiuro* (Reg. virg. n. 63. Bolland. t. 2 de janv. p. 17); *per eum cui vos immaculate servitis adiuro* (Admonition aux évêques. Malnory, S. Césaire, p. 294 et 307), etc.

NISI HOC TANTUM QUOD ECCLESIAE MINUS UTILE ET INFRUCTUOSUM EST (l. 58). Concile d'Agde, can. 7 : *Minusculas vero res, aut ecclesiae minus utiles...* ; can. 45 : *Terrulas aut vineolas exiguas et ecclesiae minus utiles aut longe positas parvas episcopus... distrahendi habeat potestatem.* « Il est probable que ce fut Césaire lui-même qui fit inscrire cet amendement. Dans son testament, il réclame l'indulgence pour avoir aliéné en faveur de son monastère des terres d'église de peu de valeur et trop éloignées pour être exploitées utilement » (Malnory, S. Césaire, p. 87).

ORDINANTE DEO (l. 63). Césaire : *Deo ordinante praeponitur* (Serm. inéd. sur l'Église et la Synagogue); *exhibeat Deo ordinante servitium* (Serm. « De martyribus » etc. Rev. Bén., XIII, 208).

CONFIDIMUS ENIM DE DEI MISERICORDIA QUOD ITA (l. 65). Voir dans la Rev. Bén., X, 76 suiv. une série de vingt passages de Césaire identiques à celui-ci : il serait aisé d'ajouter encore à cette liste.

CUM GRANDI PIETATE (l. 71). P. Lejay, Les sermons de Césaire d'Arles, Revue Biblique, octob. 1895, IV, 596 : « *Cum* sert à former quantité de locutions circonstantielles qui reviennent à satiété : *Cum grandi humilitate..., cum grandi cautela..., cum grandi reverentia et timore, cum grandi diligentia, cum grandi tremore* ». Les exemples sont sans nombre.

PARVAM PARTICULAM (l. 83). Césaire : *posteriolas vel cuniculas parvulas* (Admon. aux évêques. Malnory, S. Césaire, p. 295 suiv.); *infantula parvula* (Reg. virg. n. 7).

SI VERO, QUOD DEUS NON PATIATUR (l. 99). Césaire : *Si vero, quod Deus non patiatur, malis nos actibus* (Homél. inéd. « in depositione S. Honorati ») ; *Si vero, quod Deus non patiatur, et mala opera* (Append. serm. 266, n. 1) ; *ne forte, quod Deus non patiatur, impleatur in nobis* (App. 37, n. 8) ; *Si quis, quod Deus non patiatur, obedire neglexerit* (Lettre à Césarie et aux religieuses, Migne, 67, 1135 c.) ; *Quaecumque autem, quod Deus non patiatur, in tantum* (Reg. virg. n. 25) ; *Et si forte, quod Deus non patiatur, fuerit aliqua* (ibid. n. 65) etc.

Digitized by Google

CORAM DEO ET ANGELIS EIUS (l. 115). Césaire : *coram Deo et angelis eius profiteor* (App. 288, n. 5) ; *contestor te hodie coram Deo et angelis eius* (Serm. « in ordinatione episcopi » Mai, N. P. B. t. I, p. 218) ; *coram Deo et angelis eius contestor* (App. 289, n. 4) ; *coram Deo et sanctis angelis eius contestamur* (Append. 265, n. 5) ; *contestor vos coram Deo et angelis eius* (App. 278, n. 6) ; *coram Deo et angelis eius obtestor* (Reg. virg. n. 30) ; *coram Deo et angelis eius denuntietur* (ibid. n. 42) ; *contestor coram Deo et angelis eius, ut nihil* (ibid. n. 43) ; *coram Deo et angelis eius admoneo et contestor* (ibid. n. 47) ; *et ideo coram Deo et angelis eius contestamur* (ibid. n. 48), etc.

On pourrait relever dans ces quelques pages bon nombre d'autres tournures familières à Césaire, telles que *Et ideo*, *Et licet*, *si iubet*, *Deo propitio*, *iterum atque iterum rogo*, *nec debent omnino nec possunt*. Celles que j'ai choisies de préférence comme particulièrement caractéristiques suffiront, je crois, à démontrer que si réellement le Testament venu jusqu'à nous sous le nom de l'évêque d'Arles est l'œuvre d'un faussaire, comme on le prétend pour la première fois, il faut que ce faussaire ait été un homme d'une habileté peu commune : du moins ne pourra-t-on pas lui refuser le mérite de s'être assimilé à merveille le langage si original du personnage qui est censé rédiger l'acte.

Pourtant, M. Krusch n'hésite pas à le taxer tout ensemble et d'impéritie manifeste et de fourberie intéressée. J'ai donné ci-dessus les considérations qui ont porté l'érudit allemand à formuler un jugement aussi sévère. Il nous reste à examiner par le détail chacune de ces difficultés en commençant par les deux dernières, dont la solution exigera moins de développement.

M. Krusch reproche donc, entre autres choses, à l'auteur du Testament de s'entendre fort peu à la rédaction des actes publics, et cela, parce qu'il a adopté la forme de lettre pour un document de ce genre.

Je ne vois pas bien, je l'avoue, ce qu'il peut y avoir de si grave dans l'espèce. Au mot *Epistolae*, Du Cange fait remarquer que les exemples de cette forme de lettres donnée aux actes publics se multiplient vers le déclin de l'empire ; il renvoie à ce sujet aux formules contenues dans les *Variae* de Cassiodore, lesquelles sont précisément contemporaines de Césaire. Parmi les formules de Marculfe, il en est une (II, 37), intitulée : *Gesta iuxta consuetudinem Romanorum, qualiter donationes vel testamenta legentur.* La procédure qui y est décrite est empreinte d'une véritable solennité, et

Digitized by Google

correspond bien au droit qui régnait en Gaule au VIe siècle. Après une requête adressée au défenseur et aux *curiales* de la cité pour faire enregistrer parmi les actes municipaux un testament ou une charte de donation quelconque, le demandeur doit d'abord lire l'acte qui lui confère la qualité d'exécuteur testamentaire : c'est le *mandatum*. Ensuite, c'est l'acte même du testament dont les représentants de la cité exigent la lecture. Or, à deux reprises, ce testament est désigné sous le nom d'*epistola :* " Epistola quae recitata est... Et quia epistola donationis *aut* cessionis *seu* testamenti... " Donc, en attendant que M. Krusch ait exposé ses motifs d'une façon plus explicite, rien ne nous autorise à voir un vice rédhibitoire dans la forme de lettre donnée à notre testament.

Krusch voit une autre indice d'imposture dans ce passage : *Ego tamen cum nihil de parentum bonis habuerim* (l. 22). Pour lui, ces expressions signifient que Césaire serait « un homme sans naissance, issu de parents pauvres », alors que la noblesse de son origine est aujourd'hui hors de doute.

A cela je réponds : d'abord, que cette origine noble de Césaire n'est pas aussi acceptée de tous qu'on veut bien le dire. De fait, le seul passage de sa biographie qui nous renseigne sur ce sujet manque de clarté et de précision ; *cuius parentes, aeque prosapies (quod est magnum et praecipuum honoris ac nobilitatis exemplum) supra omnes concives suos fide potius et moribus floruerunt* (Vita I, 3). Le sens à donner à la phrase dépend des mots *aeque prosapies*. Si l'on admet cette leçon, comme l'a fait M. Krusch, cela veut dire simplement que les parents de Césaire, aussi bien que ses ancêtres, se sont distingués entre tous leurs concitoyens par la foi et les vertus chrétiennes, lesquelles constituent, après tout, la véritable et principale noblesse. Un manuscrit porte *atque prosapies* : le sens serait alors sensiblement le même. Mais il y a une autre variante, *aeque prosapiae*, qui permet de deviner comme leçon primitive *aeque prosapia, et*. De cette manière, la phrase serait bien construite, et il n'y aurait plus place au doute touchant l'illustre origine du saint.

Mais accordons que la famille de Césaire appartenait réellement à la noblesse : qu'y a-t-il en cela de contraire à la phrase incriminée du testament ? L'auteur de celui-ci dit qu'il n'a rien reçu en partage de ses parents. Or, cela ne veut pas dire nécessairement que ces parents étaient pauvres ; de fait, nous savons qu'ils jouissaient d'une certaine aisance. Mais nous savons pareillement que Césaire, dès son entrée dans la cléricature, avait déjà renoncé en principe

Digitized by Google

au *praedium* paternel (1). Le sacrifice fut plus complet encore, lorsque, deux ans plus tard, il s'enfuit secrètement à Lérins, sans avoir même dit adieu à sa mère, et accompagné d'un serviteur dévoué, « la seule part, dit son plus récent et son meilleur biographe (2), la seule part qu'il ait eue sur les biens de son patrimoine. » En vérité, il n'y a pas beaucoup à craindre pour l'authenticité du testament de saint Césaire, si l'on n'y relève point d'autre contradiction que celle-là.

Mais, précisément, M. Krusch en a cru découvrir une autre d'une gravité telle, qu'elle entache l'acte dans sa substance. Pour qui connaît la tendresse toute paternelle que Césaire portait à son monastère de vierges, il est clair que son testament a dû être rédigé principalement en faveur de celles-ci ; et de fait, la pièce qu'on a prise jusqu'ici pour ce testament semble à première vue conforme à ce concept. Comment donc se fait-il qu'en réalité l'acte est, au contraire, tout à l'avantage du clergé de l'église cathédrale, qu'il va même jusqu'à supprimer au profit de l'autorité épiscopale le privilège de l'exemption obtenu jadis du pape Hormisdas pour le monastère de Saint-Jean, au lieu qu'il a soin de faire sonner bien haut l'immunité accordée à la métropole arlésienne par le pouvoir séculier ?

Pour le coup, il faut bien se résigner à l'avouer, M. Krusch ne paraît pas avoir eu une idée exacte de la façon dont Césaire avait doté sa fondation religieuse, ni de la situation de cette fondation vis-à-vis de l'« église-mère », au point de vue tant spirituel que temporel. Que n'a-t-il lu ou pesé plus mûrement ces passages (p. 118 suiv.) où Malnory décrit si finement les préoccupations sous l'empire desquelles le vieux pontife dut formuler l'expression de ses dernières volontés ? Il faut bien se rappeler, en effet, que Césaire, dénué de ressources personnelles, avait été contraint, pour doter l'établissement qui lui était si cher, d'aliéner plusieurs lots de terre appartenant à son église. Cette aliénation était autorisée d'avance par le concile d'Agde ; mais elle se trouvait être en contradiction flagrante avec un édit civil de Théodoric et les actes d'un concile tenu par Symmaque. L'évêque d'Arles en conçut des scrupules, et chercha à diverses reprises à se mettre en règle du côté de Rome.

1. Vita I, 4, suiv. : nec pateretur ultra supplicem a parentibus ad praedium affectusque pristinos revocari.... deliberat artius semet ipsum expeditiusque iuxta evangelium divino mancipare servitio, ut pro amore regni caelestis non solum parentibus sed et patriae redderetur extraneus... Cumque iter cum uno tantum famulo socius ageret...

2. A. Malnory, p. 5, dont M. Krusch n'a peut-être pas toujours apprécié le travail à sa juste valeur.

Digitized by Google

Une première décision sollicitée par lui auprès du pape Symmaque avait spécifié que les terres données par les évêques aux monastères seraient concédées seulement en usufruit, la propriété de ces terres devant demeurer à l'église. Quelques années plus tard, le pape Hormisdas accorda une déclaration plus explicite, qui légitimait les aliénations en question, non toutefois sans faire entendre quelques remontrances. Puis, voilà que dans les dernières années de sa vie l'évêque d'Arles s'était vu refuser catégoriquement par le pape Agapet l'autorisation de vendre aucune des terres appartenant à son église. Dans de telles circonstances, on conçoit les craintes qu'il dut éprouver à ses derniers moments, en songeant qu'après sa mort on pourrait s'autoriser de la discipline romaine pour annuler des donations en contradiction apparente avec cette discipline. Sa volonté avait suffi, de son vivant, à défendre et maintenir son œuvre de prédilection ; mais il pouvait à bon droit se demander si ses successeurs fermeraient les yeux sur ce qu'on pourrait découvrir d'excessif dans ces générosités faites à une communauté de femmes aux dépens de l'église épiscopale. Ce qu'il avait de mieux à faire, c'était évidemment, après s'être insinué dans l'esprit de son successeur en lui témoignant la plus entière confiance, de dissimuler habilement l'importance de la dotation qu'il craignait tant de voir un jour attaquée. C'est là toute l'explication du mystère qui a tant étonné M. Krusch ; c'est pour ce motif que, « spécifiant plusieurs parcelles de terres qu'il distrait du domaine de son église, il (le testateur) ne semble les énumérer qu'en tremblant, à l'idée qu'on pourra les lui reprocher, et il plaide les circonstances atténuantes. Il rappelle que son passage sur le siège d'Arles a presque doublé la fortune de son église, qu'il lui a obtenu de la part des souverains les immunités les plus étendues ; puis enfin, comme il sent bien que toutes ces excuses ne peuvent légitimer une expropriation, il ordonne que ces legs, le jour où le monastère viendra à disparaître, fassent retour à l'église d'Arles. Ce testament est donc établi conformément à la décrétale de Symmaque (1). »

Voilà pour le temporel. Quant aux avantages spirituels, il est bien vrai que le privilège du pape Hormisdas avait formellement exempté les moniales de Saint-Jean de toute espèce de sujétion vis-à-vis de l'évêque. Mais cette exemption, d'après Césaire lui-même, consistait simplement en ce que l'évêque n'avait le droit, ni d'intervenir dans la nomination de l'abbesse, ni de rien changer aux constitutions régissant le monastère, ni enfin de s'immiscer dans les

1. Malnory, p. 119.

Digitized by Google

affaires intérieures de la communauté. Elle n'excluait point (Hormisdas au reste le déclare explicitement [1]) certains droits inhérents à la charge pastorale, tels que le pouvoir de désigner le prêtre chargé de desservir l'église du monastère [2], « celui de bénir l'abbesse élue, de célébrer de temps en temps dans l'oratoire, enfin d'intervenir dans certaines grosses infractions prévues par les canons [3]. » Et c'est ainsi que la phrase du testament *sub potestate Arelatensis pontificis canonice sit* n'est nullement aussi inconciliable qu'elle en a l'air avec la clause du privilège d'Hormisdas [4].

Le double but que je m'étais proposé dans ce travail est atteint : examiner la valeur des objections émises par M. Krusch contre l'authenticité du Testament de saint Césaire, et donner de ce document un texte un peu moins fautif que celui ou ceux qu'on possédait jusqu'ici. On voudra bien me permettre, en terminant, une simple remarque. En présence des attaques dont les jugements de l'érudit allemand ont été l'objet dernièrement de la part de savants d'une compétence exceptionnelle, j'étais plus d'une fois, je l'avoue, demeuré indécis. Maintenant que j'ai pu me rendre par moi-même un compte exact de la façon dont le collaborateur des *Monumenta Germaniae* a procédé dans la question du testament de l'évêque d'Arles, il m'est bien difficile de ne pas le soupçonner d'avoir agi en d'autres occasions avec la même sévérité hâtive et outrée. Ne nous étonnons pas trop, si nous voyons encore émerger de temps à autre quelques « sauvés » parmi les nombreuses victimes de ce terrible critique qu'est M. Bruno Krusch.

D. G. MORIN.

1. Quamobrem petitionibus Fraternitatis tuae libentissime annuentes, apostolica auctoritate firmamus atque decernimus, ut nullus episcoporum, successorum quoque tuorum, in antedicto monasterio audeat sibi potestatem aliquam penitus vindicare, nisi tantum pro Dei intuitu *pastoralem sollicitudinem gerens* familiam Christi Domini ibidem positam congruis quibusque temporibus iuxta quod condecet sincero animo cum suis clericis studeat visitare (Act. SS. edit. noviss. t. 2, Januar. p. 19).

2. Encore le testament insiste-t-il (*Et hoc specialiter volo...* l. 46) pour que l'évêque ne choisisse d'autre proviseur, n'ordonne d'autre desservant, que ceux sur lesquels sera tombé le choix de la communauté.

3. Malnory, p. 271.

4. Krusch reproche au prétendu faussaire, auteur du testament, d'avoir dit en termes exprès que tout était laissé au pouvoir de l'évêque ; mais, si l'on y regarde de près, ces mots *licet omnia in sua potestate sint* n'ont trait directement qu'aux vêtements à partager entre le successeur et les anciens familiers de Césaire, et ne sont au fond qu'une de ces formules de politesse dont furent de tout temps coutumiers les habitants du sol gaulois.

Digitized by Google

L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

IL fut un temps — et il n'est pas encore bien loin de nous — où l'histoire ecclésiastique occupait dans le cadre des études théologiques une place assez restreinte. C'était une matière accessoire, dont on ne s'avisait pas d'examiner l'importance. Quiconque s'était fait une idée quelque peu exacte des principaux événements de l'Église à travers les siècles, celui qui avait pu se mettre en tête un nombre plus ou moins considérable de dates et de faits, celui-là avait profité du cours.

Un professeur qui se respectait, se préparait naturellement avec tout le soin possible à la classe qu'il devait donner, et, s'il n'avait pas à la main un manuel convenable, il expliquait, et, à l'occasion, dictait ce qu'il jugeait approprié aux besoins de ses élèves.

Si ce professeur était un « studax », un homme qui aimait à se tenir au courant du mouvement scientifique par les livres et les revues, il pouvait vivement intéresser son auditoire, éclairer les idées de ses élèves, élargir leur horizon, leur rendre la matière utile autant qu'attrayante. Il avait les éléments d'un excellent cours, que les circonstances seules empêchaient de produire tous ses fruits.

Parfois le cours d'histoire se réduisait à l'examen ou même à la lecture d'un certain nombre de thèses, réunies entre elles par le lien que voulait bien leur donner le professeur. Les thèses étaient apprises isolément, sans qu'on se demandât quelle place elles pouvaient bien occuper dans l'ensemble de l'histoire. La classe se transformait aisément en cours d'apologétique ; un heureux choix de lectures et de citations tirées des grands écrivains de l'époque moderne, bien mises en relief par un professeur éloquent, devait plaire aux élèves et leur rendre le cours d'histoire très agréable et surtout très facile, d'autant plus facile que l'examen ne portait que sur quelques questions soi-disant principales.

Parfois encore, pour arriver au bout de la matière réglementaire, on prenait un chemin de traverse, et le professeur se tirait d'affaire en faisant lire à haute voix par un élève le manuel, mettons Alzog, sauf à le corriger, quand l'auteur lui paraissait trop « allemand », par une note tirée de Darras !

Digitized by Google

Les résultats qu'on devait attendre d'un pareil procédé, il est superflu, ou plutôt il serait triste de le dire.

A part des exceptions honorables, mais rares, l'impression qui se dégage de l'expérience de plusieurs générations encore vivantes, est que le cours d'histoire ecclésiastique n'a exercé aucune ou presque aucune influence sur ceux qui devaient le suivre. L'on n'y attachait pas toute l'importance qu'il mérite, et l'élève qui, à l'insu de ses maîtres, se rendait compte du peu de préparation qu'on y apportait, ne se souciait guère de se graver dans la mémoire les trois volumes de Wouters, la traduction d'Alzog ou les gloses marginales à l'aide desquelles on le corrigeait. C'est bien le cas de répéter avec Cicéron : *Honos alit artes..., jacentque ea semper quae apud quosque improbantur* (Tuscul., I, 2). Préparation insuffisante de la part de certains professeurs, étrangers à l'étude des sources de l'histoire, dépourvus des moyens de se mettre au courant du mouvement historique moderne, ignorance ou méconnaissance de l'importance de l'histoire de l'Église, du but qu'elle doit se proposer, de son rôle à notre époque, même de ses relations avec la théologie positive, manque de méthode dans l'enseignement de cette branche : telles sont les causes qui ont paralysé dans notre pays l'étude de l'histoire de l'Église.

Ces causes ont-elles réellement provoqué le désarroi des cours d'histoire dont on se plaignait jadis et les ont-elles vraiment empêchés de produire des résultats sérieux? Il serait difficile de le contester, lorsque l'on examine de près le recrutement des professeurs et la fausse idée que l'on se faisait du cours d'histoire et de son rôle.

On a beau reconnaître et vanter les qualités intellectuelles d'un homme, penser peut-être qu'avec un manuel on en fera un bon professeur, si cet homme ne s'est pas préparé d'une manière spéciale à une science ou à un art, il pourra bien enseigner ce qu'il aura appris, mais son horizon sera forcément restreint et sa méthode défectueuse. En supposant même qu'il y mette toute son ardeur, suppléera-t-il au défaut de formation spéciale? La chose est au moins fort douteuse. J'ai connu un excellent homme qui s'était particulièrement adonné à la littérature et qui fut un beau jour «bombardé» professeur de mathématiques. Il fit tout son possible pour mettre ses cahiers en règle, mais ses explications manquaient de vie, et, quand il avait bien instrumenté au tableau, on pouvait s'attendre à l'inévitable conclusion : « *qui potest capere capiat* » ! On ne tarda pas à voir qu'on s'était trompé d'enseigne, et on lui confia une chaire de littérature, qu'il occupa à la plus grande satisfaction de ses élèves.

Digitized by Google

Tout le monde n'est pas capable d'enseigner l'histoire ; il faut des aptitudes spéciales, des connaissances spéciales, une formation spéciale. Je ne veux pas entrer dans des considérations d'une nature plus délicate sur le choix des personnes appelées à l'enseignement. Je passe de même sous silence le nombre d'heures consacrées à cette branche et l'état d'infériorité et de suspicion dans lequel on l'a parfois laissée ; il pourrait sembler oiseux d'évoquer encore les malheurs du passé ou de prêcher des convertis. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce côté de la question, en mettant en lumière la véritable notion de l'histoire de l'Église et son rôle à l'heure présente. Bien déterminer cette notion et ce rôle, c'est faire saisir l'importance de l'histoire ecclésiastique, et montrer la place qui lui revient, non seulement dans le cadre général de l'histoire universelle, mais encore et surtout dans celui des études théologiques.

Grâce à Dieu, une amélioration sensible s'est produite dans notre pays et nous commençons à recueillir les fruits des excellentes mesures prises depuis quelques années en faveur d'une culture sérieuse de l'histoire ecclésiastique. Laissant de côté l'Allemagne, où l'enseignement de cette branche est en honneur et s'est mis depuis longtemps à la hauteur des nécessités de l'époque, on peut constater avec plaisir les heureux résultats produits au sein de notre Université catholique. Les cours d'histoire ecclésiastique, fécondés par les conférences ou séminaires d'application, rivalisent de zèle avec ceux de nos voisins. Des jeunes gens bien doués, chez qui on a découvert des aptitudes spéciales pour les études historiques, y sont formés aux meilleures méthodes, instruits des procédés modernes, initiés aux travaux pratiques, mis au courant des publications de tous genres qui leur font connaître le véritable état du mouvement scientifique. Appelés alors à occuper des chaires d'histoire, tant dans l'enseignement supérieur que moyen, ils propagent autour d'eux la méthode qu'ils ont pratiquée à l'Université, et donnent à leurs cours la vie et l'intérêt, qui faisaient trop souvent défaut jusqu'ici.

Ce mouvement mérite d'être signalé et encouragé. Il le sera à mesure que l'on comprendra mieux le rôle et l'importance des études historiques.

Le 10 octobre dernier, le Dr Albert Ehrhard, ancien professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Würzbourg en Bavière, inaugurait à l'Université de Vienne, où il venait d'être appelé en qualité de professeur ordinaire, son cours d'histoire de l'Église. Sa conférence d'inauguration avait pour sujet : la notion et le rôle

Digitized by Google

de l'histoire ecclésiastique à l'heure présente (1). Les idées émises par le savant professeur sont marquées au coin de l'expérience et du bon sens. L'ampleur avec laquelle il a envisagé son sujet, la justesse de ses observations, les indications précieuses qu'elles contiennent méritent d'attirer l'attention des catholiques. C'est tout un programme que le Dr Ehrhard leur trace, mais un programme dont l'opportunité et l'importance sont justifiées par d'excellentes raisons. Le discours du Dr Ehrhard garde toute sa raison d'être au delà des frontières de l'Autriche et de l'Allemagne. Notre pays peut largement profiter des idées qu'il renferme ; si toutes ne sont pas neuves, elles auront du moins l'avantage d'éclairer certains. esprits et de leur faire envisager de plus haut et de plus près à la fois une question dont l'importance leur a longtemps échappé. Nous croyons qu'il y a une utilité réelle à les faire connaître, ne fût-ce que d'une manière sommaire, en les accompagnant de quelques remarques personnelles.

Quelle place occupe l'histoire de l'Église au sein de l'histoire universelle dans le cadre des études historiques ? Quelle est la place qui leur revient dans les études théologiques ? Quelles sont les qualités que doit posséder l'histoire ecclésiastique pour remplir son rôle à notre époque? Telles sont les trois questions posées, examinées et résolues par le professeur de Vienne.

***

L'histoire universelle embrasse tout le monde créé, dans son origine, son développement et ses transformations ; mais l'histoire réelle et complète d'une foule d'êtres créés n'existe que dans l'esprit du créateur ; elle échappe au regard et conséquemment à la science de l'homme. Dieu a mis des limites à la science de l'homme.

L'histoire de la nature inanimée, à raison de la différence essentielle que l'âme établit entre l'homme et l'animal, peut et doit être séparée de l'histoire universelle. Celle-ci peut être identifiée avec celle de l'humanité. L'évolution et le développement de l'humanité, depuis l'état rudimentaire des peuplades les plus reculées jusqu'à l'apogée des grands peuples civilisés, les manifestations de la civilisation dans toutes ses relations avec les forces de la nature, tel est l'objet spécifique de l'histoire universelle.

Une même loi préside à ce développement, c'est l'effort universel et incessant vers la réalisation de l'idéal de l'humanité, ainsi que vers la glorification de Dieu, qui en est la résultante inséparable.

1. *Stellung und Aufgabe der Kirchengeschichte in der Gegenwart.* Stuttgart, Roth, 1898, 42 pp. 8°

Digitized by Google

Pour atteindre ce but l'humanité doit réaliser l'idéal du vrai, du bon et du beau ; du vrai dans les sciences, du bon dans la vie morale et sociale ainsi que dans le bien-être matériel, du beau dans les arts. La poursuite de ce but suppose et établit pour l'humanité un désir d'union plus intime avec la source vivante et la personnification de cet idéal, avec Dieu, par la religion et l'esprit de religion. Cet esprit est la norme, la mesure générale et universelle à laquelle se calculent le travail et le progrès de l'humanité vers la réalisation de son idéal.

Envisagée de ce point de vue, l'histoire de l'Église apparaît comme la partie principale et la plus noble de l'Histoire universelle. En effet qui pourrait mettre en doute la supériorité du christianisme sur les autres religions ? Sa doctrine, ses institutions comme les bienfaits qu'il a répandus dans le monde, lui assignent la première place. L'histoire ecclésiastique n'est autre chose que celle du christianisme dans ses manifestations au sein de l'humanité. Il y a plus : le christianisme s'impose à l'humanité d'une manière absolue. Seul il lui donne les moyens d'atteindre son but, seul il dissipe par sa clarté les ténèbres qui enveloppent l'histoire du monde, seul il perce le voile du mystère qui couvre le berceau de l'homme. Ce mystère, c'est le fait qui domine toute l'histoire de l'humanité, c'est l'Incarnation du Fils de Dieu, dans sa préparation pendant quarante siècles, dans son accomplissement à la plénitude des temps, dans sa continuation et sa perpétuité au sein de l'humanité rachetée. L'histoire de l'Église, qui examine et expose ce fait dans toute son ampleur, forme donc le centre de l'histoire universelle.

En effet, si le Christ est considéré comme le point central de l'histoire universelle, les longs siècles qui l'ont précédé, avec leurs ombres et leurs lumières, avec leurs efforts de toutes natures vers l'idéal et leurs misères de tous genres, trouvent une raison d'être supérieure, une unité de plan dans la préparation positive ou négative au salut apporté par le Christ. De même, les siècles qui le suivent se ramènent à l'unité d'une même idée et d'un même plan, l'action du christianisme dans l'Église et par l'Église. Le Christ divise l'histoire universelle en deux parties ; c'est là un fait consacré par les siècles et devant lequel tout le monde doit s'incliner. C'est le christianisme qui a créé l'histoire universelle ; avant lui on ne connaissait que le nationalisme particulariste ; l'idée de la Providence était absente de celle de l'histoire du monde.

Les considérations du Dr Ehrhard, que nous venons de reproduire d'une manière succincte, ne sont qu'un résumé de la synthèse

Digitized by Google

de l'histoire telle que l'ont comprise les Augustin et les Bossuet. Cette philosophie ne détruit pas l'histoire positive; au contraire elle la suppose comme base, et ce n'est qu'à la condition de reposer sur des fondements solides qu'elle lui sert de couronnement. A la lumière du fait divin, de l'Incarnation du Verbe, on voit le but vers lequel marche l'humanité ; l'homme, le monde, la création tout entière nous apparaissent dans l'unité d'un seul et même plan providentiel. Dieu en est le terme initial et le terme final. L'histoire qui embrasse les temps compris entre ces deux termes, pendant lesquels s'agite la créature qui vient de Dieu et qui retourne à Dieu, l'histoire a Dieu pour cause finale.

Par la création Dieu a voulu glorifier son être et manifester sa puissance et sa bonté. L'homme, qui devait être le centre de la création en même temps que l'organe par lequel toutes les créatures rendraient gloire à Dieu, avait été enrichi par le Créateur de dons surnaturels, qui le mettaient en rapport avec la fin surnaturelle qui lui avait été assignée. L'humanité entière, appelée à l'héritage des glorieuses prérogatives accordées à nos premiers parents, devait ainsi à travers les âges, procurer la gloire de Dieu, jusqu'au jour où il aurait plu au Très-Haut de compléter et d'arrêter le nombre des êtres appelés à jouir de sa gloire dans le ciel. Dieu avait subordonné ces bienfaits et cette fin à la liberté de l'homme. Adam désobéit à Dieu ; à la suite de ce péché, l'adoption divine, en vertu de laquelle tout homme était élevé par sa naissance à l'ordre surnaturel, fut violemment rompue et cessa d'être.

Mais Dieu, dans sa bonté, n'abandonna point la créature coupable ; le Fils de Dieu lui-même réhabilitera l'homme par son Incarnation ; il restaurera l'ordre troublé par la faute originelle.

En proie à la triple concupiscence que le péché a laissée dans son être, l'homme s'éloigne graduellement de Dieu. Privé de l'appui divin, il est abandonné à sa faiblesse native, il s'égare dans un dédale d'erreurs, qui peu à peu obscurcissent en lui jusqu'à la notion de la divinité et du devoir. Dieu voulait faire sentir à sa créature l'impuissance où elle était de se relever elle-même et de retrouver sa grandeur et sa force premières. Il eut pitié d'elle et lui donna son Fils, dont la venue, annoncée après la chute, était désirée et attendue au sein des nations.

Dieu, qui est le principe et la fin de l'histoire, l'est donc par son Christ, qui doit lui procurer la glorification la plus digne de lui, puisqu'elle sera infinie comme lui, dans l'établissement de son royaume sur terre, dans l'Église. Le Christ rend la paix au monde :

Digitized by Google

en le réconciliant avec Dieu et, en lui apportant la vérité de sa doctrine,il dissipe les ténèbres des intelligences ; par la loi qu'il lui donne, il redresse les cœurs et les volontés.

L'histoire est donc la réalisation dans le temps du dessein que Dieu a conçu de toute éternité de se procurer par le Christ un culte et des hommages qui soient dignes de lui et qui aient leur source dans la liberté de l'homme. Le Christ est le centre de toute l'histoire, le fondement unique et véritable de celle qui finit à sa naissance aussi bien que de celle qui y prend son origine. Le Christ vit en elle et vivra en elle jusqu'à la fin des temps par l'Église, qui est son royaume ici-bas. Les temps qui l'ont précédé ne s'expliquent que par lui ; c'est sa venue, c'est son Incarnation qui leur donne leur vraie signification. L'établissement du Christianisme ou de l'Église, qui en est la forme concrète, termine et complète l'œuvre de la révélation. C'est le Christ qui en sera la fin, au jour où le nombre des élus sera parfait pour compléter son corps mystique au sein de la gloire éternelle.

Dans ce grand drame qui s'appelle l'histoire et que Dieu lui-même a composé, les peuples qui paraissent sur la scène ont reçu de lui leur mission ; les hommes doivent exécuter le rôle qui leur a été assigné par Dieu ; tous marchent vers le dénouement déterminé par lui.

***

Puisque l'objet de l'histoire est l'étude et l'exposé de l'œuvre du Christ, il est clair qu'elle fait partie intégrante de cette science qui a pour objet le christianisme lui-même, la Théologie. Quelle est donc la place qui lui revient au sein de la Théologie ? Écoutons de nouveau le Dr Ehrhard.

L'histoire ecclésiastique a pour but de rechercher, d'étudier et d'exposer la vie de l'Église dans toute son ampleur,dans toutes ses manifestations,depuis le jour de son entrée dans le monde,en suivant toutes les phases de son développement jusqu'à l'heure présente. Elle examine et étudie dans les faits tout le travail opéré par l'Église et dont les résultats traités scientifiquement constituent les diverses disciplines systématiques de la Théologie spéculative et pratique. Intimement liée à chacune d'elles, puisque toutes ces branches avec l'exégèse ne forment qu'une même théologie, la connaissance scientifique du christianisme, elle en est cependant indépendante ; comme elles, elle n'a qu'un guide, la vérité, la vérité qui est une, qu'elle soit connue par les forces de la raison individuelle,

Digitized by Google

qu'elle s'impose par l'évidence des faits, qu'elle soit déclarée par l'autorité de l'Église, appuyée sur les sources de la Révélation.

La place qui revient à l'histoire en théologie est également déterminée par le caractère essentiellement historique du christianisme, et par le lien indissoluble qui existe entre le christianisme et l'Église. Le christianisme n'est pas entré dans le monde comme le résultat d'un simple développement logique,mais comme un fait historique. C'est le grand fait divin, dont le germe posé dans la promesse d'un rédempteur, s'est développé au cours des siècles, a donné son fruit dans l'Incarnation et mûrit dans le temps pour le jour de l'Éternité.

Fait historique, le christianisme doit être considéré comme tel ; il appartient à l'histoire, il constitue une section de la théologie. Dès son origine, le christianisme est inséparable de l'Église.Celle-ci est son organe au sein de l'humanité ; c'est elle qui en fait une puissance dans le monde ; c'est elle qui propage ses idées et en distribue les bienfaits. L'importance du christianisme, son action universelle ne peuvent être connues et appréciées que par l'histoire de l'Église ; seule, elle peut donner une idée exacte des desseins de Dieu sur le monde et de la marche providentielle des événements qui ont préparé et suivi le grand fait de l'Incarnation, centre de l'histoire universelle.

Jusque bien avant dans le XVIIe siècle, la théologie avait conservé son rôle prédominant dans la culture intellectuelle du monde chrétien. On pouvait discuter l'autorité de l'Église ; le fait divin n'était pas nié. Peu à peu la théologie s'est retirée de la culture générale ; seule, à l'heure actuelle, l'histoire de l'Église peut rappeler, signaler et montrer l'importance et l'heureuse influence de la théologie pour la vie intellectuelle des peuples chrétiens. Est-il nécessaire de dire que la lutte est actuellement sur le terrain des faits, que c'est là que nous rencontrons nos adversaires, que c'est là que se livre le combat entre les défenseurs du fait divin et ses adversaires de toutes nuances ? L'un de ces derniers, le plus célèbre en Allemagne, le disait naguère : « la question des origines de l'Église, envisagée au point de vue historique, sera le grand problème de l'avenir. C'est l'histoire qui donnera la solution des grandes questions soulevées sur l'Église, ses dogmes, ses institutions et son organisation. » La théologie nous donne l'exposé systématique, raisonné du dogme catholique ; l'histoire en fera admettre la vérité historique par une apologétique saine, complète, mise en rapports avec les aspirations,les besoins et les exigences de notre temps.

Digitized by Google

***

A quelles conditions l'histoire remplira-t-elle son rôle à notre époque, quelles qualités doit-elle posséder? La réponse à cette question fera toucher du doigt les lacunes que nous avons signalées en parlant plus haut de l'enseignement de l'histoire, de l'idée qu'on se faisait de ce cours, de la méthode longtemps suivie pour l'enseignement de cette matière et du choix des professeurs ; elle indiquera en même temps la manière d'y remédier.

Le professeur doit avoir les qualités qui font l'historien : une connaissance approfondie, aussi complète que possible, des sources de l'histoire et des sciences auxiliaires de l'histoire. Sa critique doit être réfléchie, aussi éloignée de la manie de tout renverser pour avoir l'air de faire acte d'indépendance, que de cette pruderie qui veut sauvegarder les traditions, fussent-elles même mal assurées, parce qu'à ses yeux les ébranler ce serait ébranler l'esprit de foi ; son interprétation des sources et des faits sera strictement objective ; l'examen qu'il en fera sera raisonné, et ce n'est qu'après avoir mûrement pesé la valeur des faits allégués, sans se laisser troubler par quelque considération d'ordre secondaire, mais uniquement poussé par l'amour de la vérité, qu'il portera son jugement. Il fera davantage ; il s'efforcera de saisir la portée réelle des faits, tant dans leur origine que dans leurs causes et leurs effets.

J'ai prononcé le mot de critique et de traditions ; ils sont encore de nature à effrayer certaines âmes timorées ou des esprits peu habitués à se tenir au courant des études. La critique n'est autre chose que l'art et l'habitude de juger sainement les choses et de discerner la vérité, pour acquérir la certitude propre à l'histoire, une certitude morale, qui doit exclure toute crainte prudente, mais non toute possibilité du contraire. C'est ce que nous faisons dans la vie ordinaire. Refuser d'accepter franchement les données de l'histoire sérieusement étudiée, conséquemment rejeter les résultats de la critique, c'est combattre en quelque sorte la vérité elle-même, c'est méconnaître le devoir qui s'impose à tout homme loyal, celui de chercher la vérité, c'est méconnaître une des voies par lesquelles Dieu manifeste aux hommes la vérité.

Les excès de la critique ont mis en garde contre l'exercice même de la critique certaines personnes animées d'un zèle louable, mais qui confondent parfois des traditions religieuses avec la religion, des personnalités ecclésiastiques avec l'Église. Ce mot les froisse ; on peut le remplacer par celui de recherche, d'amour de la vérité.

Digitized by Google

« Tandis que la tradition, la majesté des souvenirs et des noms consacrés exercent sur l'esprit religieux un souverain empire, dit fort bien M. Henri Margival, la critique froisse en lui certains sentiments profonds et mal définis ; elle inquiète les pudeurs de l'âme et blesse certaines délicatesses de la foi. La précision critique qui cherche à dissiper la confusion, à débrouiller les notions complexes passe aisément pour témérité ; l'ardeur de tout comprendre est tenue pour curiosité frivole, sinon sacrilège ; on trouve je ne sais quel air irrespectueux à cette audace méthodique qui aborde froidement toutes les questions, et d'autre part les hésitations d'un esprit juste et mesuré, qui, croyant avoir trouvé la clé de mainte énigme, la propose timidement sans l'imposer, sont taxées de scepticisme. Aussi quand de tels intérêts spirituels sont en jeu, le moyen d'être surpris des procédés sommaires dont on use pour défendre ce qu'on croit être la seule conception légitime de la religion (1) ! »

Ici se pose une objection — et on l'entend fréquemment. Si le professeur d'histoire admet l'origine divine de l'Église, la valeur absolue de ses dogmes essentiels, de sa morale et de ses institutions, s'il admet l'assistance permanente du Saint-Esprit au sein de la société fondée par le Christ, n'est-il pas vinculé dans ses recherches, n'est-il pas lié dans le jugement qu'il doit porter sur les faits historiques ? L'objection est plus spécieuse que fondée, et le Dr Ehrhard a grandement raison d'affirmer que le catholique est aussi libre dans ses jugements, que l'adversaire de l'Église qui ne voit en elle qu'une institution humaine. Car pour juger l'histoire de l'Église, il faut être fixé sur les grandes questions qui la concernent. Catholique ou non, on aborde l'histoire avec des idées arrêtées d'avance. La raison est que le jugement historique est conditionné par des idées philosophiques. Il est impossible d'être libre de toute idée préconçue ; l'important est d'être exempt de préjugés. On doit au préalable contrôler l'exactitude de ses idées philosophiques. Ce n'est point sur le terrain de l'histoire proprement dite que l'antagonisme des idées peut être résolu, c'est sur celui de la philosophie et de l'apologétique.

M. Brunetière, qui en maintes rencontres a déjà eu l'occasion d'examiner les prétentions de la science moderne ou, pour mieux parler, de savants modernes, établissait naguère encore dans une lettre adressée à un journal de Paris, le 3 janvier dernier, et reproduite par d'autres feuilles, ce qui distingue la science de l'érudition.

1. *Revue d'hist. et de litt. relig.*, II (1897), p. 245.

Digitized by Google

Nous pouvons nous dispenser de discuter s'il faut, oui ou non, refuser à l'histoire le nom de science; c'est peut-être une question de mots, mais il faut admettre avec M. Brunetière que la science n'a pu révéler à l'homme le mystère de son origine, la raison d'être et le but de son existence. La science moderne a fait de superbes conquêtes, mais elle a ses limites; encore faut-il se garder de confondre les savants avec la science. « Certains savants, dit l'éminent académicien, se croient de bonne foi l'incarnation de leur propre science, et, parce que les conclusions de cette science sont ou semblent être pour le moment inattaquables, ils s'imaginent que leurs opinions politiques ou morales participent de cette espèce d'infaillibilité. Ce n'est pas attaquer « l'esprit scientifique », s'il existe, que de se moquer un peu de la confiance qu'ils ont en eux, et c'est bien moins encore attaquer la science. » On peut être un érudit de premier ordre, un linguiste distingué, un philologue habile ; on pourra parler avec compétence de la critique des sources, de la filiation des manuscrits, de mille autres choses, et cependant on n'aura aucun droit de nier à priori ou de trancher en vertu de ces connaissances les questions d'ordre purement rationnel et métaphysique. Ce sont là deux domaines distincts. Invoquer dans ces dernières questions l'autorité que l'on possède dans un autre domaine, c'est une prétention ridicule. Au point de vue strictement scientifique la plupart des catholiques sont dans une situation plus favorable, plus normale qu'un grand nombre de leurs adversaires. Les études de philosophie et de théologie positive les ont mis à même de contrôler leurs idées et de vérifier la justesse de leur point de vue; ils ont donné une base rationnelle raisonnée à leurs convictions religieuses et morales. Un grand nombre de leurs adversaires sont sous l'empire de préjugés reçus dans l'éducation de famille, dans des milieux politiques, ailleurs encore, et souvent leur plus grand préjugé est de croire qu'eux seuls sont à l'abri de préjugés.

Mais, dira-t-on, l'amour de l'Église ne va-t-il pas empêcher l'historien catholique d'être strictement et consciencieusement véridique ? Nullement. Il est vrai qu'il est des catholiques qui donnent prise à cette objection. Il existe des procédés d'apologétique coûte que coûte, à outrance, que des esprits étroits, scrupuleux, et généralement d'une science peu étendue, veulent maintenir et populariser à tout prix. Cette façon de procéder discrédite l'Église, et fournit aux adversaires une arme qu'ils aiment à retourner contre les savants catholiques.

Mais en quoi, demande le Dr Ehrhard, l'amour de l'Église, de

Digitized by Google

cette admirable institution, bienfaitrice et éducatrice de l'humanité, porte-flambeau de la vraie civilisation, dispensatrice de la grâce divine, en quoi cet amour est-il nécessairement opposé à l'amour de la vérité ? Le véritable amour accepte l'objectivité des faits, il ne change rien à la réalité des choses. Or, dans l'Église, il y a du divin et de l'humain, des choses essentielles et d'autres accessoires, il y a des choses absolues et d'autres transitoires, il y a des choses parfaites et d'autres imparfaites, il y a de la lumière et de l'ombre. La lumière excite l'enthousiasme, l'ombre appelle le blâme. Il est juste d'admirer ce qu'il y a de beau, de vrai et de bon dans les faits ; c'est là un des devoirs que l'amour de la vérité impose à l'historien.

Mais en même temps le savant catholique doit savoir reconnaître, apprécier et exposer les côtés sombres qu'il rencontre dans les annales du passé. L'Église ne craint pas la lumière, entend-on répéter parfois ; la meilleure apologie des papes c'est leur histoire, dit-on avec le célèbre historien protestant Pertz, mais ce que certaines gens font de ces aphorismes, il est triste de le dire. Ne touchez pas à un défaut de la cuirasse, ne découvrez pas la couronne, on crierait au scandale. Ces gens ont leur armoire toute remplie de savon ; ils sont toujours prêts à faire la lessive de l'histoire, sauf à trouer le linge à force de frotter les taches. Avec ce système, on serait tenté de croire que les abus et les scandales viennent nécessairement de l'Église et lui sont imputables, tandis qu'ils ne le sont qu'à certaines personnalités qui se sont écartées de son idéal. Ainsi en est-il aussi des faits et des institutions ; les siècles passés ne doivent pas se juger à la mesure du nôtre.

L'historien a le devoir de signaler et de juger, à la norme du droit et de la vérité, les faits et les personnes de l'histoire. Sa lumière, sa mesure c'est la vérité. Mieux il aura saisi les côtés sombres de l'histoire, mieux il pourra faire ressortir les grands côtés, les côtés lumineux de l'histoire de l'Église, ceux qui répondent à son idéal divin. « L'honneur de l'Église, disait M. Hemmer, n'est pas spécialement intéressé à la défense d'une mémoire particulière ; il ne serait terni que si l'on pouvait accuser l'Église de rechercher ou d'obtenir l'exaltation de l'un de ses enfants, par le moyen d'un silence calculé ou d'une dissimultation de titres (1) ».

Naturellement le professeur et l'écrivain tiendront compte des capacités intellectuelles de leur auditoire ou de leur public. Rien donc n'empêche que le savant catholique soit strictement objectif et impartial, et remplisse les conditions requises de l'historien.

1. Hemmer, *Le Cardinal Manning*, Paris, 1897, p. X.

Digitized by Google

*
* *

Aux qualités générales énumérées plus haut, il faut, pour que l'histoire de l'Église soit réellement vivante, lui reconnaître des qualités spéciales ; il faut qu'elle étende sans cesse son domaine et qu'elle l'approfondisse sans cesse.

Une science ne peut rester stationnaire ; elle doit se développer sous peine de disparaître ou de s'effacer. La théologie n'a point échappé à cette loi ; aussi peut-elle montrer, à chaque période de l'histoire, comme un aspect nouveau qui lui donne plus d'ampleur et de force. A la théologie biblique des Pères a succédé la théologie spéculative des scolastiques. Au XVIe siècle, au milieu des polémiques suscitées par le protestantisme, l'apologétique catholique fut amenée à scruter davantage la tradition chrétienne et à créer la théologie positive, qui n'abandonna rien de ce que la scolastique avait élevé de grand et de toujours vrai, mais assit le magnifique édifice de la théologie spéculative sur la base inébranlable de la tradition. De nouvelles nécessités ont surgi ; la théologie doit aujourd'hui être étudiée également au point de vue historique.

L'histoire de l'Église a pour mission de suivre la marche de la vie de l'Église dans toutes ses manifestations, non seulement dans son expansion à travers le monde, mais encore dans sa vie la plus intime ; rien n'en peut être exclus. Plus le groupement matériel et chronologique des faits sera disposé avec art, et mieux on en saisira le développement. Il importe donc de bien diviser la matière en âges et en périodes, qui offrent un caractère d'unité. Il s'agit de faire revivre le passé ; il faut donc le replacer dans un cadre dont l'ensemble permette de saisir l'agencement des parties.

A côté de cette histoire générale, il y a une large place pour les études de détail, nécessaires pour donner à l'étude d'ensemble sa raison d'être et sa réalité. Quel vaste champ d'action s'ouvre ici au savant catholique ! L'histoire des églises particulières, des diocèses, des paroisses, comme celle des institutions de l'Église et des sciences ecclésiastiques sollicite tour à tour son zèle et sa curiosité. Il y a du travail pour tous.

Mais il est quelques sujets qui s'imposent particulièrement à l'attention du savant catholique obligé de se défendre contre les attaques des adversaires de l'Église ou de les prévenir. Nous le disions plus haut, c'est sur le terrain des faits que la lutte est placée. Le protestantisme, surtout le protestantisme libéral et rationaliste, combat l'Église, comme une institution en contradiction avec le christianisme primitif. Il prétend prouver que la déviation du chris-

Digitized by Google

tianisme primitif a commencé dès le jour de son entrée dans le monde des Gentils au contact de l'Hellénisme. Les résultats de cette hellénisation de l'œuvre et de la pensée du Christ furent les dogmes spéculatifs de la Trinité et de l'Incarnation, qui devinrent et sont restés la norme de l'Église catholique, à laquelle d'ailleurs on ne refuse pas le droit de se considérer comme l'héritière directe et légitime de l'ancienne Église chrétienne. Le protestantisme libéral a écrit dans ce sens une histoire des dogmes chrétiens; le *Dogmengeschichte* de Harnack jouit d'une réputation universelle.Or que peut être une histoire du dogme écrite sous l'influence du libéralisme ou du rationalisme protestant, sinon une attaque contre la divinité du Christ, une attaque contre la divine origine de l'Église? Si les premiers chrétiens ont pensé autrement que nous sur ces questions importantes, ce ne sont pas les spéculations les plus subtiles de la philosophie qui pourront donner une réalité à notre christianisme. Il y a donc une utilité incontestable à aborder actuellement l'histoire de nos dogmes,et à établir par les faits la réalité historique de nos croyances dès l'origine de l'Église.

Une histoire chrétienne de la civilisation, qui établirait les rapports entre l'Église et la civilisation, son action sur l'état de la civilisation et le progrès matériel, intellectuel et moral de la société, serait une œuvre éminemment utile. Il en est de même d'une histoire générale de la littérature théologique au moyen âge.

Ces indications ne visent que le développement externe du travail qui incombe au savant catholique; car à côté de ces recherches, il est un autre travail aussi important, peut-être plus urgent, c'est le travail interne, celui qui s'opère en profondeur, qui creuse plus avant les différents côtés de la science de l'histoire. Ce travail peut être envisagé à un triple point de vue.

Il est des côtés, des aspects de la vie et de l'activité de l'Église qui n'ont pas encore été examinés ou ne l'ont été que d'une manière insuffisante. Il y a là une mine inépuisable de travaux, qui peut être exploitée avec profit pendant de longues années par quiconque voudra aborder l'étude de l'histoire de l'Église. Toutes ces monographies, ces études de détail seront autant de pierres destinées à servir un jour au grand édifice d'une histoire complète de l'Église.

Ailleurs, et ce travail a tout autant d'importance, si pas plus, et offre plus de difficultés, il faut chercher de nouvelles sources ou procéder à l'examen des anciennes. Les superbes découvertes faites dans les vingt-cinq dernières années sont là pour montrer ce que les bibliothèques, les archives et le sol lui-même bien fouillés peu-

Digitized by Google

vent encore mettre au jour de riches matériaux pour servir à l'histoire la plus reculée de l'Église. L'examen des sources déjà connues a produit des résultats non moins féconds. Sur bien des questions, le dernier mot n'est pas dit.

L'attention est attirée de ce côté, et l'on a souvent la joie d'enregistrer de nouvelles découvertes, qui toutes contribuent à jeter quelque lumière sur le passé de l'Église. On aurait tort de croire l'ère des précieuses trouvailles fermée ; l'Orient recèle encore plus d'un trésor, et nous applaudissons à l'appel adressé récemment par le professeur Krüger de Giessen aux jeunes travailleurs en faveur d'une culture plus intense encore des études patristiques dans leurs rapports avec l'histoire de l'Église primitive. Assurément la part que prennent les catholiques à ce mouvement scientifique est moindre que dans les XVIIe et XVIIIe siècles ; différentes causes expliquent cet état d'infériorité relative. La science protestante dispose d'un outillage admirable en Allemagne et en Angleterre, d'une influence prépondérante dans le monde universitaire, elle peut compter sur de larges subsides de la part de l'État ; elle n'a pas à s'inquiéter outre mesure d'un ministère paroissial qui n'est qu'un jeu en comparaison de la vie de travail réclamée des prêtres catholiques. D'ailleurs, il importe de le proclamer bien haut, le clergé catholique en Allemagne occupe une place honorable dans le mouvement scientifique ; les pays de race latine commencent à s'y associer résolûment, et l'on peut envisager l'avenir avec confiance, si toutes les bonnes volontés et toutes les influences se mettent d'accord pour faire revivre parmi nous les glorieuses traditions du passé.

Enfin il est une autre préoccupation qui doit tenir en éveil l'historien de l'Église. Sa tâche serait trop aisée s'il n'avait qu'à réunir une masse de faits et à les présenter dans un groupement soit purement matériel, soit strictement chronologique. Il doit exposer son sujet de manière à lui rendre une vie réelle. L'ensemble de son tableau doit être composé de parties qui se tiennent entre elles ; il faut qu'on sente que l'étude des causes et des effets, qui relient les faits entre eux et exercent les uns sur les autres une influence réciproque, a présidé à l'organisation de ce tableau.

Ce serait une grave erreur de croire que tout le travail de l'historien ne consiste qu'à compiler et qu'il sort de son rôle dès qu'il hasarde un jugement. Au contraire, il n'arrivera à produire un tableau vivant du passé de l'Église qu'à la condition de pénétrer dans ce passé, d'en revivre la vie, d'en saisir tous les rouages, d'en connaître tout l'organisme. L'homme n'est pas un automate ; il ne

Digitized by Google

vit pas isolé dans la société, il dépend de Dieu. Ses actes sont sous l'influence de causes qui l'affectent soit personnellement, soit en raison de ses relations avec son milieu.

Les hommes qui ont produit les faits dont se composent les annales du passé ont eu une vie à eux ; ils ont poursuivi un but ; leurs pensées, leurs efforts se sont dirigés vers le but qu'ils voulaient atteindre. La connaissance de ce but permet de se faire une idée de leur vie intellectuelle et de leur caractère. A l'aide de leurs actes, de leurs paroles, de leurs écrits, il est permis de reconstituer leur personnalité et leur individualité. Dans le temple de l'histoire, on ne peut admettre des types de convention, semblables à ces statues de granit, qui ornent le portail de nos grandes basiliques et qui offrent entre elles un air de parenté, qui permet de les reconnaître et de les identifier partout où on les rencontre.

Le milieu dans lequel se trouve un homme exerce sur sa vie une grande influence. Sans vouloir exagérer l'importance que certaines théories modernes accordent à l'influence des masses et de la vie matérielle sur les individus, il n'en est pas moins vrai que les conditions matérielles, économiques, politiques, intellectuelles, morales, religieuses et sociales,l'état général de la civilisation influencent l'action et la vie des individus. Tout homme est enfant de son siècle ; il n'en est pas nécessairement l'esclave ; au contraire les hommes qui ont marqué dans l'histoire, ont été à la fois les fils et les maîtres de leur temps. Ce fait se vérifie à toutes les pages de la vie de l'Église. Celle-ci a agi sur les siècles et sur les peuples ; les peuples et les temps ont réagi sur elle. Ses membres sont en même temps les membres d'une société, d'un État, d'une race; ils participent forcément aux avantages et aux défauts de leur temps et de leur milieu. L'histoire de l'Église est donc obligée de tenir compte de celle de la civilisation générale, si elle veut donner une idée exacte des relations qui l'unissent aux milieux dans lesquels elle a exercé son activité. Ce sera souvent là qu'il faudra chercher la raison des anomalies apparentes, des défectuosités qu'offre l'histoire de l'Église dans ses rapports avec l'idéal de ses dogmes et de sa morale.

Enfin,—et cette considération donnera la solution d'une objection — l'histoire approfondie des faits du passé sera plus à même qu'une étude à vol d'oiseau de faire reconnaître l'action divine dans le cours des événements s'exerçant par sa Providence naturelle et surnaturelle. Le monde n'est pas livré aux caprices du hasard, il est régi par une puissance supérieure, devant laquelle la raison humaine

Digitized by Google

s'incline. L'historien de l'Église, dont les convictions religieuses sont fondées sur une étude de leur vérité et réalité, n'aura pas de peine à reconnaître cette action providentielle qui s'étend aux sociétés comme aux individus, et qui est la raison dernière de la permanence de l'Église catholique au milieu des bouleversements des nations. Il verra les hommes s'agiter avec leurs passions, il les verra conspirer, à leur insu parfois, contre la société divine dont ils étaient les infidèles ministres; il pourra constater que certains de ses chefs ont parfois été traîtres à leur mission ; si elle n'a jamais succombé, c'est qu'il est en elle un germe secret de vitalité, que les efforts de l'homme n'ont jamais pu étouffer, parce qu'il est divin.

Nous nous sommes longuement étendus sur le travail du Dr Ehrhard, parce que les idées qu'il contient pourront, croyons-nous, éclairer plus d'un esprit et donneront une idée exacte de la nature et de l'importance des travaux historiques à notre époque. Notre pays ne peut rester en arrière sur l'Allemagne. C'est pour nous,comme pour nos coreligionnaires d'au delà du Rhin,un devoir de nous lancer hardiment, courageusement dans le mouvement. Il ne s'agit pas de mettre au premier rang de nos préoccupations des prétentions apologétiques, mais bien les intérêts de la vérité. D'ailleurs un savant catholique est une apologie vivante de la religion ; il impose le respect, il commande la confiance.

Le champ d'action qui nous est ouvert est extrêmement vaste ; pour le défricher entièrement, il faudra du temps et des bras. Pas plus que la France, nous ne possédons un manuel d'histoire qui réponde aux exigences de l'époque, qui soit au point précis de l'érudition moderne. Nous sommes tributaires de l'Allemagne. Possédons-nous une histoire de nos diocèses ? Nous n'en avons que des fragments. Et nos anciens monastères, et nos collégiales, et nos paroisses, et toutes les institutions du passé, et l'histoire de la civilisation dans notre pays, toutes ces sections de l'histoire belge ont-elles livré tous leurs secrets ? Non, tant s'en faut. Il existe déjà des travaux sur une foule de sujets, mais le dilettantisme a souvent présidé à leur rédaction. On réclame aujourd'hui des travaux complets et méthodiques ; or un travail ne peut produire des résultats féconds et durables qu'à la condition d'avoir été soigneusement préparé, mûrement pensé et méthodiquement travaillé.

L'autodidactisme offre bien des dangers ; on ne peut calculer la perte de temps et la déperdition de forces qu'il entraîne forcément et souvent sans grand profit. Les cours pratiques d'histoire annexés à notre université catholique sont et deviendront les pépinières de

Digitized by Google

nos futurs historiens. Les fruits qu'ils ont déjà produits sont le garant de leur vitalité. Les jeunes gens doués d'aptitudes spéciales apprendront à s'y faire une idée exacte de la nature, de la méthode et de l'importance de l'histoire ecclésiastique ; ils deviendront à la fois des publicistes et des professeurs capables d'enseigner une science qu'ils posséderont, et de féconder leur enseignement par la conscience qu'ils auront de la mission qu'ils remplissent. Les sciences théologiques seront les premières à profiter de l'étude méthodique et approfondie de la théologie positive, inséparable de la culture de l'histoire ecclésiastique, et pourront utiliser les nombreux et nouveaux documents que la science moderne a mis au jour, et dont l'importance dogmatique ou disciplinaire n'a pas encore été assez mise en relief dans les manuels classiques.

D. URSMER BERLIÈRE.

Digitized by Google

STATISTIQUE DE L'ORDRE BÉNÉDICTIN.

Nous avons donné, en décembre 1894, une statistique de l'ordre bénédictin, dressée à l'aide du deuxième catalogue général publié à Rome en 1894. La troisième édition, publiée à la fin de 1898, nous permet de compléter les renseignements précédents. Ce petit volume, imprimé avec soin par la firme Desclée, est enrichi des photographies de S. S. Léon XIII, protecteur de l'ordre, des cardinaux Sanfelice, Dusmet, Celesia et Vaszary.

La famille bénédictine compte actuellement deux cardinaux :

S. É. le cardinal Michel-Ange Celesia, archevêque de Palerme, profès de la Cong. du Mont-Cassin ;

S. É. le cardinal Vaszary, archevêque de Gran (Hongrie) ;

deux archevêques : Mgr Benoît Scarisbrick, arch. de Cyzique (cong.angl.), et Mgr Dominique Lancia di Brolo, arch. de Monreale (cong. du Mont-Cassin) ;

sept évêques : NN. SS. Rosendo Salvado, ep. Adrian., abbé de la Nouvelle-Nursie (Australie) ; Louis Fink, de Leavenworth (Amérique), Cuthbert Hedley, de Newport (Angleterre), Bernard de Riso, de Catanzaro (Italie), Léon Haid ep. Messenen. i. p. vicaire apostol.de la Caroline du Nord (Amérique), Étienne Gerbino, év. tit. de Drepanum (Sicile), Augustin O' Neill, de Port-Louis (I. Maurice).

Le primat de l'ordre est le R^me^ D. Hildebrand de Hemptinne, abbé de St-Anselme à Rome et de Maredsous, consulteur de la S.C. des Évêques et Réguliers.

Six abbayes sont *nullius* : Mont-Cassin, Cava, Monte-Vergine, St-Paul de Rome (Italie), Martinsberg (Hongrie), Nouvelle-Nursie (Australie).

L'ordre compte 14 congrégations et quelques monastères indépendants.

I. Congrégation du Mont-Cassin ou de Sainte-Justine de Padoue.

Président : le R^me^ D. Boniface Krug, abbé du Mont-Cassin :

1. Archiabbaye du Mont-Cassin ; 26 moines du chœur, 25 frères. Le diocèse du Mont-Cassin compte 220 églises, dont 53 sont paroissiales, 120000 fidèles et environ 220 prêtres séculiers. Les deux

Digitized by Google

séminaires diocésains comptent 150 élèves ; le collège annexé à l'abbaye 90.

2. Abbaye de St-Paul de Rome : 28 moines, 12 fr.

Le diocèse compte 4 paroisses, 4700 âmes, 20 prêtres séculiers.

3. Abbaye de Cava : 20 moines, 6 postulants, 8 frères. Le monastère dirige un séminaire diocésain (120 élèves), un collège (120 élèves), un séminaire de clercs (30 élèves). Le diocèse compte 16 paroisses, 48 prêtres, 31 clercs, 27840 fidèles.

4. Abbaye de St-Pierre de Modène : 1 m.
5. Abbaye de N.-D. à Florence : 3 m.
6. Abbaye de St-Pierre à Pérouse : 5 m., 2 fr.
7. Abbaye de Ste-Catherine à Sienne : 2 m.
8. Abbaye de St-Pierre d'Assise : 2 m., 1 fr.
9. Abbaye de N.-D. à Cesena : 8 m., 3 fr.
8. Abbaye de St-Nicolas de Arena (Catane) : 10 m., 1 fr.
9. Abbaye de St-Martin à Palerme : 10 m.
10. Abbaye de N.-D. de Monreale : 6 m.
11. Abbaye de Farfa : 1 m.
12. Abbaye de St-Pierre de Savigliano : 1 m.
13. Prieuré de S. Benoît près Sienne : 1 m.

La majeure partie de ces monastères a été supprimée par la Révolution italienne, qui n'a laissé aux moines que quelques chambres de leurs anciens monastères, où ils restent en qualité de gardiens des sanctuaires ou de curés.

II. Congrégation Anglaise.

Président : le R^me^ D. Anselme O' Gorman, abbé de Westminster.

1. Prieuré de St-Michel de Belmont (cathédrale du dioc. de Newport et noviciat), 12 chanoines, 18 clercs, 14 novices, 1 convers.
2. Prieuré de St-Grégoire à Downside : 78 m.
3. Prieuré de St-Laurent d'Ampleforth : 82 m., 4 fr.
4. Prieuré de St-Edmond de Douai (et résidence de Great Malvern), 87 m., 4 fr.

III. Congrégation Helvétique.

Président : le R^me^ D. Colomban Brugger, abbé d'Einsiedeln.

1. Abbaye d'Einsiedeln : 107 m., 31 fr.
2. » d'Engelberg : 38 m., 11 fr.
3. » de Muri-Gries : 51 m., 10 fr.
4. » de Mariastein à Delle : 31 m., 6 fr.
5. » de Dissentis : 19 m., 12 fr.
6. Prieuré de Mount-Angel (Oregon, États-Unis) ; 19 m., 38 fr.

Digitized by Google

IV. Congrégation Bavaroise.

Président : le Rme D. Eugène Gebele, abbé de St-Étienne d'Augsbourg.

1. Abbaye de Metten : 45 m., 13 fr.
2. » de St-Étienne d'Augsbourg : 28 m., 22 fr.
3. Prieuré d'Ottobeuron : 5 m., 17 fr.
4. Abbaye de Scheyern : 24 m., 13 fr.
5. » de St-Boniface à Munich : 22 m., 25 fr.
6. Prieuré d'Andechs : 4 m., 35 fr.
7. » de Weltenburg : 7 m., 6 fr.
8. » de Scheftlarn : 14 m., 20 fr.

V. Congrégation Brésilienne.

Président : le Rme D. Dominique Machado, abbé de Bahia.

1. Abbaye de St-Sébastien à Bahia : 3 m.
2. » de Montserrat à Rio de Janeiro : 3 m.
3. » d'Olinda : 22 m., 8 fr., 10 oblats.
4. » de N.-D. à St-Paul : 1 m.
5. » de Montserrat à Parahyba : 1 m.
6. » de Graça à Bahia : 1 m.
7. » de Brotas.
8. Présidence de Santos.
9. » de Sorocaba.
10. » de Parnahyba.
11. » de Jundiahy.

VI. Congrégation de France.

Président : le Rme D. Delatte, abbé de Solesmes.

1. Abbaye de Solesmes : 53 m., 14 fr.
2. » de Ligugé : 31 m., 9 fr.
3. » de Ste-Madeleine à Marseille : 21 m., 9 fr.
4. » de Silos (Espagne) : 38 m., 16 fr.
5. » de St-Maur de Glanfeuil : 16 m., 10 fr.
6. » de St-Vandrille à Fontenelle : 22 m., 9 fr.
7. Prieuré de St-Paul de Wisques : 9 m., 5 fr.
8. » de N.-D. des Victoires à Auteuil : 7 m.
9. » de Farnborough (Angleterre) : 8 m., 4 fr.
10. » de Kergonan : 7 m., 4 fr.
11. Résidence de Cogollada à Saragosse : 3 m., 7 fr.

Digitized by Google

VII. Congrégation américaine-cassinienne.

Président : le Rme D. Innocent Wolf, abbé d'Atchison.

1. Archiabbaye de St-Vincent : 134 m., 86 fr.
2. Abbaye de St-Jean à Collegeville : 102 m., 33 fr.
3. » d'Atchison : 55 m., 19 fr.
4. » de Newark : 36 m., 14 fr.
5. » de Mary-Help : 29 m., 22 fr.
6. » de St-Bernard à Cullman : 25 m., 23 fr.
7. » de St-Procope à Chicago : 13 m., 7 fr.
8. Prieuré de Cluny à Wetaug : 12 m.
9. » de St-Léon en Floride, 7 m., 7 fr.
10. » de St-Léandre (Colorado), 6 m.

VIII. Congrégation de Beuron.

Président : le Rme D. Placide Wolter, archiabbé de Beuron.

1. Archiabbaye de Beuron : 68 m., 69 fr.
2. Abbaye de Maredsous : 66 m. (actuellement 80), 57 fr.
3. » d'Emaus à Prague : 43 m., 38 fr.
4. » de Seccau (Styrie) : 41 m., 50 fr.
5. » de Laach : 31 m., 66 fr.
6. » de Cucujaes (Portugal) : 17 m., 12 fr.
7. » d'Erdington (Angleterre) : 14 m., 8 fr.

IX. Congrégation Helvéto-Américaine.

1. Abbaye de St-Meinrad : 64 m., 42 fr.
2. » de Conception : 37 m., 22 fr.
3. » de New-Subiaco : 69 m., 24 fr.
4. Prieuré de St-Joseph : 15 m., 7 fr.

X. Congrégation de Subiaco.

Président : le Rme P. Dominique Serafini, abbé de Subiaco.

A. *Province d'Italie.*

1. Abbaye de Ste-Scolastique à Subiaco : 25 m., 10 fr.
2. » St-Julien à Gênes : 17 m., 3 fr.
3. » St-Jean à Parme : 16 m., 2 fr.
4. » de Praglia : 13 m., 11 fr.
5. Résidence de St-Ambroise à Rome : 2 m., 2 fr.
6. Abbaye de Monte Vergine : 25 m., 5 fr.

B. *Province d'Angleterre.*

1. Abbaye de Ramsgate : 26 m., 7 fr.
2. Mission d'Auckland : 4 m., 4 fr.

Digitized by Google

C. *Province de Belgique.*

1. Abbaye d'Afflighem : 25 m., 11 fr.
2. » de Termonde : 15 m., 7 fr.
3. » de Steenbrugge : 18 m., 6 fr.
4. » de Merkelbeke (Hollande) : 32 m., 7 fr.

D. *Province de France.*

1. Abbaye de la Pierre-qui-vire : 18 m., 5 fr.
2. » de Buckfast (Angleterre) : 16 m., 5 fr.
3. Résidence de St-Benoît-sur-Loire : 5 m., 1 fr.
4. Abbaye du S. C. (Oklahoma, Amérique) : 36 m., 8 fr.
5. » de Belloc : 43 m., 29 fr.
6. Résidence de St-Léon à Pau : 4 m., 2 fr.
7. Abbaye de St-Benoît d'Encalcat : 20 m., 7 fr.
8. Prieuré de Bethisy : 3 m., 1 fr.
9. » de Kerbeneat : 16 m., 7 fr.

E. *Province d'Espagne.*

1. Abbaye de Montserrat : 77 m., 17 fr.
   et Missions des Philippines : 14 m., 11 fr.
2. Abbaye de Samos : 19 m., 5 fr.
3. Prieuré de Valvanera : 11 m., 5 fr.
4. » de Pueyo : 7 m., 5 fr.
5. » de St-Claude : 5 m., 2 fr.

XI. Congrégation de l'Imm. Conc. en Autriche.

Président : le R^me^ P. Adalbert Dungel, abbé de Göttweig.

1. Abbaye de Kremsmünster : 105 m.
2. Abbayes de Břevnov : 22 m.
   et de Braunau : 40 m.
3. Abbaye de St-Lambrecht : 48 m.
4. » de Göttweig : 70 m., 4 fr.
5. » d'Admont : 72 m., 1 fr.
6. » de Melk : 93 m.
7. » de St-Paul en Carinthie : 37 m.
8. » de Seitenstetten : 63 m.
9. » d'Altenburg : 28 m.
10. » des Écossais à Vienne : 77 m.

Digitized by Google

XII. Congrégation de St-Joseph en Autriche.

Président : le R me D. Romuald Horner, abbé de Salzbourg.

1. Abbaye de St-Pierre à Salzbourg : 48 m., 15 fr.
2. » de Michaelbeuern : 22 m.
3. » de Raigern : 24 m.
4. » de Lambach : 24 m., 6 fr.
5. » de Marienberg : 36 m., 8 fr.
6. » de Fiecht : 25 m., 7 fr.

XIII. Congrégation de Ste-Ottile pour les missions.

Fondée en 1884, affiliée à la Confédération bénédictine en 1897.

Supérieur général : le Rme D. Ildephonse Schober, abbé de Seccau.

1. Prieuré de Ste-Ottile (Bavière) : 23 m., 66 fr.
2. Préfecture apostolique du Zanzibar méridional :
   a) station de Dar-es-Salaam : 2 m., 2 fr.
   b) » de Kollasini : 3 m., 4 fr.
   c) » de Lukuledi : 2 m., 2 fr.
   d) » de Nyangao : 1 m., 2 fr.
   e) » d'Iringa : 3 m., 3 fr.

XIV. Congrégation hongroise.

1. Archiabbaye de Martinsberg.
2. Abbaye de Bakonybel
3. » de Tihany
4. » de Dömölk
5. » de Zalavar

} 208 m.

La Congrégation compte 6 résidences avec gymnase à Raab, Gran, Komorn, Güns, Pápa, Oedenburg.

XV. Monastères indépendants.

1. Abbaye et préfecture apostolique de la Nouvelle-Nursie (Australie), *nullius* : 6 m., 43 fr., 4 oblats.
2. Abbaye de Fort Augustus (Écosse) : 28 m., 20 fr.
3. Prieuré de St-Gall (North Dakota) : 8 m., 4 fr.
4. Abbaye et Collège de St-Anselme (Rome), résidence de l'abbé primat : 14 professeurs, 58 élèves, 14 fr.
5. Collège grec de St-Athanase : 4 m., 3 fr.

Le total des monastères est de 128.

Digitized by Google

Le nombre des religieux est de 4948, dont 2628 prêtres, 669 clercs, 1202 frères, 449 novices.

En 1880 le nombre des monastères était de 107, avec 2741 religieux :

En 1894, il était monté à 119 avec 4295 religieux.

Pendant les quatre dernières années, il y a eu une augmentation de 9 monastères et de 653 religieux.

BIBLIOGRAPHIE.

LES TRAVAUX DE MGR PUYOL SUR L'IMITATION :

1. *Héliotypies des principaux manuscrits du livre* DE IMITATIONE CHRISTI. 35 planches avec explications. Paris, Retaux, 1898, in-4°. Prix : 20 frs.
2. *Paléographie de l'*IMITATION. *Classement et généalogie des textes.* Même librairie, 1898, VIII-330 pp. in-4°. Prix : 10 frs.
3. *Descriptions bibliographiques des manuscrits et des principales éditions du livre* DE IMITATIONE CHRISTI. Même librairie, 1898, VI-490 pp. in-8°. Prix : 5 frs.
4. *Variantes du livre* DE IMITATIONE. Même librairie, 1898, VIII-447 pp. in-8°. Prix : 5 frs.
5. *De Imitatione Christi libri quatuor.* Novis curis edidit et ad fidem codicis Aron. recognovit Petrus Eduardus Puyol. Même librairie, 1898, XLI-352 pp. in-8°. Prix : 5 frs.
6. *Les quatre livres de l'Imitation.* Même librairie, 1898, XXI-573, pp. in-8°. Prix : 5 frs.
7. *La doctrine du livre* DE IMITATIONE CHRISTI. Même librairie, 1898, VII-650, in-8°. Prix : 5 frs.

MGR Puyol met à l'aise pour parler franchement de ses travaux. S'adressant « aux adeptes de l'Imitationisme », parmi lesquels l'auteur de ces lignes ne veut prendre que la toute dernière place, il leur dit : « Nous sommes confrères, puisque nous faisons partie d'une corporation qui, depuis plusieurs siècles, subsiste par la cohésion d'un vrai culte pour l'admirable livre *De Imitatione Christi.* Nous sommes collègues, puisque nous travaillons, conjointement, à une même œuvre religieuse ou littéraire. Nous sommes associés, puisque nous avons but commun et mêmes espérances. Les bons auteurs de synonymie enseignent que le lien nécessaire entre des confrères, c'est l'estime réciproque ; entre des collègues, c'est le bon accord ; entre des associés c'est l'équité. Il n'y a pas lieu de le dissimuler : l'histoire de l'Imitationisme nous montre que ce triple devoir n'est pas strictement observé parmi nous. »

Mgr Puyol a raison de déplorer les excès de langage qui ont échappé à plus d'un Imitationiste ; quant aux divergences d'opinion, c'est une autre

Digitized by Google

affaire. Il faut peut-être avouer que c'est à ces divergences d'opinions que l'Imitationisme doit son origine, ses développements et une longévité extraordinaire qui pourrait bien ressembler à celle du juif errant. Pour ce qui regarde le partage des bénéfices entre associés, nous reconnaissons la justesse des observations de Mgr Puyol. « Ces bénéfices, dit-il, chacun le sait, ne peuvent être matériels. Ils doivent se réduire à quelque considération pour le mérite littéraire ou scientifique de certains associés. Or, il est aussi difficile de rencontrer un Kempiste rendant juste hommage à un Gerséniste, qu'un Gerséniste s'inclinant devant le savoir et la sagacité d'un Kempiste. »

A maintes reprises j'ai exposé dans cette Revue mes opinions anti-gersénistes. D'aucuns peuvent se scandaliser que, bénédictin, je ne suive pas la manière de voir d'illustres Mauristes et d'autres encore morts ou vivants. A cela, il me serait facile de répondre que le seul mobile auquel je doive obéir en écrivant est la vérité. Toutes les élucubrations gersénistes ne m'ont jamais convaincu. Inutile de dire pourquoi ; il faudrait un volume pour répondre à toutes les argumentations et objections des Gersénistes, et ce que je dirais ne changerait rien à l'état des choses et des esprits.

Cela dit, je m'empresse de rendre hommage à la sincérité, au savoir, à la patience, au courage intrépide de Mgr Puyol et d'exprimer tous les regrets que j'éprouve de ne pouvoir adopter la thèse qui lui est chère et qu'il défend avec une intrépidité inébranlable. Faire connaître ses travaux, c'est en quelque sorte servir la cause de l'Imitationisme. Ils sont nombreux et variés, mais ils tendent tous au même but.

En publiant ses « *Héliotypies des principaux manuscrits du livre de Imitatione Christi* » en quatre livraisons de dix planches chacune, Mgr Puyol a rendu un grand service aux Imitationistes ; il les a mis en état de juger par eux-mêmes des caractères internes de manuscrits, sur lesquels il leur était difficile jusqu'ici de se faire une conviction raisonnée.

La « *Paléographie, classement, généalogie du livre de Imitatione Christi* » est extrêmement importante pour la thèse gerséniste. L'auteur examine d'abord le côté paléographique de la question : ponctuation, orthographe, points sur les i, paragraphes et stichométrie. Vient ensuite le classement des textes. Mgr Puyol reconnaît une double classe de manuscrits : une classe italienne et une classe transalpine; chacune d'elles se divise à son tour en genres, en dehors desquels il y a des espèces. Le classement des textes, dit le savant auteur, ne résout pas la question de la généalogie du texte. Nous nous trouvons en présence de soixante-cinq mss. dont nous avons réduit les leçons à une vingtaine d'espèces, qui, elles-mêmes, se réduisent à cinq genres. Le tout se range en deux classes. Le résultat des recherches généalogiques est que « le texte de la classe italienne est celui qui présente le plus de caractères de primordialité. Parmi les textes italiens, les deux codices *Aron.* et *Raven.* sont ceux qui paraissent donner le texte générateur.

Digitized by Google

S'ils n'offrent pas la leçon même de l'autographe, ils ne doivent guère s'en éloigner. Enfin pour aboutir à une conclusion ultime, le ms. d'Arone est supérieur à tous les autres, même à son congénère de Ravenne. De tous les mss. de l'*Imitatione Christi*, c'est à peu près le seul qu'on puisse reproduire quasi-textuellement, sans avoir besoin de retoucher le texte dans l'ensemble. »

Les « *Descriptions bibliographiques des manuscrits et des principales éditions du livre de Imitatione Christi* » constituent un heureux ensemble de précieux renseignements sur les manuscrits connus de l'Imitation, leur provenance, leur composition, leur histoire, tous renseignements utiles et nécessaires à quiconque veut se rendre compte de l'histoire de l'Imitationisme. Nous y notons des notices assez détaillées sur les codices d'Arone, de Cava, du collège de Clermont, de Gaesdonck, de Monsee (= Lunælacus), Polirone, Melk, Salzbourg, Thévenot; pour la Belgique sur les codices d'Afflighem, de la chartreuse de Bois-St-Martin (codex Baenst), de Bethléem près Louvain, de St-Pierre à Gand, du Val des Grâces à Bruges, quinze de la Bibl. royale de Bruxelles, entre autres ceux d'Hérinnes (123 et 128, car ce dernier attribué à une chartreuse de la Chapelle en Flandre appartient réellement à la chartreuse de la Chapelle à Hérinnes), des Dunes, de St-Adrien de Grammont, d'Anvers ou autographe de Thomas a Kempis, de St-Jacques de Liége, de St-Martin de Louvain; — le codex Offligio Benedictinus, signalé à la page 323, n'est autre que le codex d'Afflighem, monastère auquel appartenait le bibliothécaire, D. Odon Cambier, — de Rouge-Cloître, de St-Trond.

A noter une série de renseignements sur quelques éditions du XVe siècle et du XVIe, comparées à l'incunable de Venise, 1483, des recherches sur les premières traductions italiennes et françaises de l'Imitation et sur la version latine de Castulio. Le travail se termine par la table des manuscrits décrits dans le volume (en tout 349), et celle des éditions imprimées (de 1470-1887). — Rappelons ici l'indication donnée dans cette *Revue* (1893, 166-167) d'un manuscrit provenant de l'abbaye de St-Magnus de Füssen, conservé à la bibliothèque de Maihingen, manuscrit terminé en 1459 et qui attribue l'Imitation à « quidam egregius et devotus vir Thomas de monte Ste Angnetis in Traiecto canonicorum regularium ». On s'étonne assurément de voir l'auteur laisser dans l'ombre les dissertations du Dr Pohl, directeur du gymnase de Kempen.

Mgr Puyol a consacré tout un volume à recueillir les « *Variantes du livre de Imitatione Christi* ». « Dans les manuscrits, dit l'auteur, on remarque des types italiens et transalpins, se diversifiant selon les temps et les pays, se partageant en vingt espèces caractérisées. Quant aux imprimés, ils présentent moins de variétés. Ils ne laissent pas néanmoins de reproduire neuf leçons différentes. Il est peu de phrases sur lesquelles ils s'accordent complètement et qu'ils exemptent de variantes.

Digitized by Google

Quelques-uns bouleversent la numération et la distribution des chapitres. Le désaccord s'étend au nombre et à l'ordre des livres. Sans doute, ces différences de texte ne tombent pas sur la substance, et n'engagent sérieusement, ni l'intégrité de l'œuvre, ni la doctrine, ni le style de l'ouvrage. Une première et rapide étude permet d'affirmer que le livre nous est parvenu dans son intégrité substantielle. Quel que soit le texte qu'on adopte, qu'il s'agisse de l'*Aron.*, ou du *Kemp.*, de l'édition de Cajetan ou de celle de Rosweyde, les différences ne sont pas considérables. On ne rencontre pas de leçons qui modifient profondément la pensée et l'expression de l'auteur. Ni le simple fidèle, ni le savant critique n'ont à se méfier du texte qu'ils ont sous les yeux. Alors même qu'ils consulteraient l'*Allat.* ou la recension de Valart, les deux révisions les plus arbitraires, les plus audacieuses et les plus séparées, ils ne risqueraient pas d'être induits en erreur sur le sens et la parole de l'écrivain. Ni l'idée, ni le style ne sont compromis dans l'ensemble et les détails importants. »

— Suit une édition du texte de l'Imitation d'après le Codex Aronensis. Les raisons qui ont déterminé l'éditeur à choisir la leçon de l'Aronensis ont été exposées dans l'étude précédente. « Si l'*Aronensis* n'est pas l'architype de l'œuvre, dit Mgr Puyol, ce précieux manuscrit contient du moins, une reproduction fidèle du prototype, et doit être considéré presque à l'égal d'un exemplaire autographe de l'auteur. »

—Mgr Puyol a également donné une traduction française de l'Imitation accompagnée d'un commentaire. La façon dont l'auteur a disposé le texte, l'indication de la marche des idées, facilitent l'intelligence de la mystique de l'auteur de l'Imitation. En outre, puisque le livre sort du cloître et a été écrit pour des religieux, il importait de faire connaître et saisir cet ascétisme monastique. Mgr Puyol admet que l'auteur était bénédictin et écrivait pour des bénédictins. Peu importe l'ordre auquel il appartenait ; il est certain que ce fut un cénobite qui écrivait en employant le style usité et compris dans les cloîtres de son temps. Le commentaire et les notes trahissent une grande connaissance de tout ce qui a été dit de mieux à propos de l'Institution.

— Enfin pour compléter l'ensemble de ses travaux, Mgr Puyol publie une seconde édition fortement remaniée de son travail sur « *la Doctrine du livre* de Imitatione Christi ». Il a éliminé les questions historiques qui trouveront leur place dans un volume particulier qu'il consacrera à l'*Auteur*. Mgr Puyol s'est attaché à décrire l'état doctrinal de l'Imitation. Les dix livres qui composent ce travail examinent successivement: l'ordonnance du livre, les éléments, le but, l'instrument (liberté d'âme), la discipline de l'esprit (simplicité d'intention), la discipline du cœur (pureté d'affection), la discipline de la volonté, le mysticisme ou le mobile, les résultats, la critique doctrinale. La question historique n'y est pas tout à fait négligée: les passages qui traitent de l'ascétisme bénédictin font assez voir

Digitized by Google

de quel côté Mgr Puyol penche. Les considérations qu'il émet sur certaines manifestations de l'ascétisme bénédictin pourraient être discutées. Pour ma part, j'avoue avoir toujours constaté entre les procédés de l'auteur de l'Imitation et ceux des anciens auteurs bénédictins des divergences assez notables. On peut trouver des échos des pensées de la règle de S. Benoît, c'est vrai, on en trouve dans tous les auteurs monastiques, mais le commerce familier, quotidien avec le texte de la règle, il est impossible de l'y découvrir. Je n'apprécie pas, je constate un fait, d'ailleurs déjà signalé. Je n'en tire pas de conclusion directe, car on pourrait remarquer quelque chose d'analogue à propos de Louis de Blois. Attendons avec patience le travail que Mgr Puyol annonce sur l'*Auteur* de l'Imitation. S'il nous réserve une surprise, nous serons heureux de la communiquer à nos lecteurs et de leur exposer les raisons qui lui ont fait prendre la plume en faveur de la cause de Gersen. D. U. B.

Die theologische Litteratur der griechischen Kirche im sechzehnten Jarh., von Dr th. Ph. Meyer. (Studien zur Gesch. der Theol. und der Kirche, III, 6). Leipzich, Dieterich, 1899, XII-180 pp. in-8° Prix : 5 fr.

L'APERÇU bibliographique de la littérature théologique de l'Église grecque au XVIe siècle que nous donne le Dr Philippe Meyer, sera accueilli avec faveur. Le sujet en lui-même est très intéressant; ce que l'auteur en dit, a d'autant plus de valeur qu'on est ordinairement mal renseigné sur cette période de l'histoire de l'église grecque. Vu la difficulté qu'il y avait à réunir une bibliographie d'un sujet encore peu exploré, on excusera volontiers les lacunes que pourrait présenter le travail de M. Meyer.

L'introduction renferme un coup d'œil général sur la littérature ecclésiastique du XVIe siècle à nos jours. L'auteur y fait remarquer que l'Église grecque, malgré son conservativisme voulu et sa résistance à tout développement interne, a subi l'influence de l'Occident, et que cette lutte contre les adversaires qu'elle rencontrait en Occident, a été la cause involontaire du développement qui s'est opéré dans son sein. Il nous fait connaître les tendances qui se sont fait jour au sein de l'Église grecque dans ses relations avec l'Occident, soit avec le catholicisme, soit avec le protestantisme. Après avoir donné un aperçu sur les sources de la littérature ecclésiastique hellénique, les collections et revues à consulter, l'auteur caractérise brièvement la nature du mouvement théologique des Hellènes au XVIe siècle. Le travail se divise en sept chapitres : théologie systématique, littérature ascétique populaire, littérature liturgique, Bible et exégèse, histoire ecclésiastique, Droit canon. Ces trois dernières branches sont pour ainsi dire nulles; la littérature liturgique est assez développée, en raison même de l'importance de l'office dans l'église grecque. Les livres de dévotion se multiplient au XVIe siècle pour parer aux fâcheux résultats qui résultaient de la ruine des écoles

Digitized by Google

populaires et pour combattre la littérature catholique qui pénétrait en Orient; enfin la théologie systématique est cultivée avec plus d'ardeur dans l'intérêt même de l'orthodoxie menacée. Telle est la marche du livre du Dr Meyer, qui complétera heureusement la deuxième édition de l'histoire de la littérature byzantine de Krumbacher, et où l'on trouvera réunis une foule de renseignements précieux qu'il était malaisé de trouver ainsi groupés.

Le couvent des Dominicains de Namur (1649-1797), par le Chan. V. BARBIER. Namur, Douxfils, 1899, 172 pp. in-8°. Prix : fr. 1,60.

CE ne fut pas sans peine que les Dominicains parvinrent à prendre pied dans la ville de Namur : la ville comptait déjà un bon nombre d'autres communautés religieuses, et celles-ci se croyaient lésées dans leurs intérêts par l'arrivée des nouveaux venus. Le couvent de Namur, fondé par le prince Philippe de Croy, prince de Chimay, fut établi dès 1649, mais ce ne fut qu'en 1667 que l'on obtint les lettres d'amortissement nécessaires à la fondation du couvent, qui eut, dès lors, une existence paisible jusqu'à sa suppression, à la Révolution française. M. le chanoine Barbier, bien connu par plusieurs monographies d'abbayes, soigneusement étudiées et puisées aux documents originaux, consacre une notice intéressante au couvent de Namur. Les anciens documents provenant du couvent, les archives de l'État et de la ville de Namur, dépouillés avec soin lui ont fourni les éléments d'un travail assez complet. Après un aperçu historique sur l'ordre de saint Dominique, plus spécialement aux Pays-Bas, l'auteur raconte la fondation du couvent de Namur. Le récit des difficultés auxquelles elle donna lieu a été consigné par un contemporain, le P. Pasquier: M. Barbier reproduit cette petite chronique, riche en détails sur les mœurs du XVIIe siècle ; il la complète et la contrôle à l'aide des nombreux documents originaux qu'il a recueillis sur les Dominicains de Namur.

La vie des prieurs et les annotations biographiques et bibliographiques qu'il fournit sur les religieux qui ont fait profession au couvent de Namur, seront une utile contribution à l'histoire littéraire de son pays ainsi qu'à celle des anciennes familles du Namurois. M. Barbier est un fouilleur aussi heureux que patient. Dans le chapitre consacré à l'apostolat des Dominicains dans l'ancienne province de Namur, l'auteur publie la liste des villages où les Pères s'acquittaient de travaux apostoliques. Dans l'appendice, l'auteur a réuni une dizaine de documents importants pour l'histoire du couvent. Ce nouveau travail de M. Barbier est digne des précédents ; il nous montre que l'auteur ne perd rien de son ardeur d'antan, et l'on serait tenté de lui demander de reprendre bientôt la plume, pour compléter la série des monographies religieuses du pays de Namur.

Digitized by Google

Der Reformkatholicismus die Religion der Zukunft, dargestellt für die Gebildete aller Bekenntnisse, von Joseph MÜLLER, Doctor der Philosophie. Würzburg, Göbel, 1899.

LE titre seul de cette brochure suffit à la faire condamner. Le *catholicisme réformé* n'est pas plus la religion de l'avenir que le Vieux-catholicisme ou la Réforme. Affirmer le contraire, c'est déjà se séparer du grand arbre, au risque de périr tôt ou tard, faute de sève et de courant vital.

Le pamphlet du Dr Müller n'est au fond qu'une apologie de l'œuvre du Dr Schell. Il comprend deux parties bien distinctes. Dans la première l'auteur asseoit les fondements inébranlables du catholicisme, et démontre l'impuissance de la critique rationaliste ou protestante qui s'acharne à les saper. Cette partie est excellente et ne contient guère que deux assertions regrettables, l'une concernant les dispositions d'intelligence avec lesquelles le savant catholique constate la vérité historique de sa foi ; l'autre attribuant à une jalousie latente le silence de S. Paul sur la présence et l'œuvre de S. Pierre à Rome.

Dans la seconde partie l'auteur développe les raisons et le caractère de sa prétendue réforme. Presque tout ce que nous avons dit précédemment sur les idées du Dr Schell s'applique à cette partie de la brochure du Dr Müller ; avec ceci en sa faveur — et c'est beaucoup — que le Dr Müller combat le *Gottesbegriff* du Dr Schell ; mais avec ceci en sa défaveur — et ce n'est pas peu — qu'il jette le gant avec plus d'audace et provoque plus ouvertement la scission. D. L. J.

Handbuch des Kirchenrechtes II Bd. 2e Abth. par Dr RUDOLF VON SCHÉRER, professeur de droit canonique à l'Université de Gratz. Gratz, U. Moser, 1898-in-8° (VI, 257-880), 14 Mark. 16 frs 50.

CETTE seconde partie du cours de droit canonique de M. le Prof. v. Schérer complète la doctrine du mariage, en partie exposée dans le précédent volume. Elle traite des empêchements, des suites juridiques et de l'indissolubilité de cet acte. Par ci par là, dans une nouvelle édition, il y aura des modifications à apporter par suite de récentes décisions des congrégations romaines : p. ex. p. 273 les doutes subsistant sur la licéité de la « fecundatio artificialis » sont présentement résolus. M. von Schérer du reste s'y montrait assez opposé. — Il en est de même les points relatifs à l'empêchement de religion mixte, à la convalidation d'un mariage nul, au privilège paulinum, etc. (p. 371, 499, 561, etc.)

Peut-être eût-on désiré plus de clarté en des points accidentels, il est vrai, sur les sacramentaux et le culte ; ce qui eût facilité l'intelligence du texte et évité certaines ambiguités. Mais passons.

Le droit des Réguliers termine cette partie (pp. 708-880). Bien que traité d'une façon générale, ainsi que le demande la nature d'un manuel, il n'en est pas moins complet. Dès le commencement, M. le Prof. von Schérer

Digitized by Google

trace une rapide, mais remarquable et intéressante esquisse de l'histoire du droit des Réguliers : chaque ordre, chaque congrégation est passée en revue; les principaux documents, fidèlement cités, permettent de suivre les diverses phases de leur histoire. Le plan du traité est original : l'éminent écrivain s'écarte de la méthode communément suivie en semblable matière; sans lui en faire un reproche, nous constatons cependant que de prime abord cela nuit à la synthèse générale. Parlant du droit d'élection des supérieurs, d'après le droit commun, l'auteur exige que les électeurs soient « in sacris » ; ici nous eussions voulu un aperçu succinct de la controverse. Quant aux formes de compromis et de quasi-inspiration, nous les regardons comme contraires au concile de Trente, ainsi qu'il appert de plusieurs décisions de la S. C. notamment du 3 octobre 1585. Nous ne pouvons nous résoudre à embrasser l'opinion émise sur l'essence de la solennité des vœux (p. 805 et not. 37) ; pour le moment, la doctrine de Sanchez nous paraît préférable à celle de Suarez, et nous ne croyons pas qu'on lui puisse imputer, ainsi que Schönen l'a fait, le reproche de tautologie. La question étant de libre discussion, nous n'insistons pas. — Est-il bien vrai que l'assertion de Ferraris « que les novics sont in statu neutro s. medio » ne se rapporte qu'aux cas réservés, en sorte que les novices peuvent être absous des cas réservés au supérieur régulier par un confesseur séculier, et des cas réservés à l'évêque par un confesseur régulier ? (p. 808 not. 48). Ne doit-elle pas s'entendre d'une façon plus générale : le novice est libre de s'adresser à tout confesseur soit séculier soit régulier, approuvé par l'évêque, sans que le noviciat soit interrompu, ainsi que Lehmkuhl semble l'affirmer ?

M. le Prof. v. Schérer repousse à juste titre la thèse de l'annihilation de la personnalité du régulier par suite de sa profession et montre combien il est faux de se servir, pour prouver cette hypothèse, de certains extraits du droit romain concernant les esclaves et les enfants (p. 819, et not. 96), procédé, du reste, fort peu critique. Très juste est aussi son interprétation de l'obéissance « aveugle » qui exclut, comme l'enseigne fort bien Suarez, la prudence de la chair, mais non tout acte du jugement. (p. 821).

Ces quelques remarques ne touchent que des questions de détail ; l'ouvrage de M. le Prof. von Schérer demeure un travail de haute valeur scientifique. Nous connaissons peu d'auteurs en droit canonique qui fournissent, plus que lui, une littérature aussi riche et aussi complète. Le texte fixe le droit, les notes remplies de précieux documents montrent le développement historique de la doctrine, mettent au courant des opinions, renvoient à des sources de premier choix. Il est presqu'incroyable qu'un seul homme ait pu surmonter une tâche aussi immense. Espérons que M. le Prof. von Schérer nous donnera bientôt la suite de son travail, et nous faisons des vœux sincères pour que la maladie ne lui impose plus de pénible interruption.

D. Pierre BASTIEN.

Digitized by Google

LE COMPUT PASCAL.

II.

Application des règles qui déterminent la fête de Pâques.

AUTRE chose est de prescrire que Pâques doit être célébré le dimanche qui suit la 14e lune du premier mois, autre chose de dire à quel jour de l'année correspondent ces éléments. Pour résoudre ce problème, l'Église a dû recourir aux astronomes et aux mathématiciens, qui, dès les premiers siècles, ne lui firent point défaut : S. Hyppolite, Victorius d'Aquitaine, Denys le Petit, S. Isidore, Bède en Occident; S. Anatole, S. Théophile, S. Cyrille d'Alexandrie, Eusèbe en Orient, pour ne citer que quelques noms particulièrement illustres.

La voie la plus naturelle à suivre devait être de demander aux astronomes d'assigner le plus exactement possible l'équinoxe et la 14e lune; effectivement c'est ce que l'on voulut obtenir dans l'antiquité. Mais les astronomes eux-mêmes n'étaient pas en mesure de fournir ces renseignements d'une manière précise, surtout pour plusieurs années à l'avance; ils se servaient de cycles, c'est-à-dire de séries d'années après lesquelles les phases de la lune reviennent au même temps que dans la série précédente. De tous les cycles le plus célèbre et le plus pratique est le cycle Alexandrin de 19 ans trouvé par Méthon vers 435 av. J.-C., mais, à ce qu'il paraît, déjà connu auparavant en Orient. En voici le principe : Une lunaison comptant 29 jours 12 heures 44 minutes 3,235 secondes, 235 lunaisons font 6939 j. $16^h\ 32'\ 27''$; une année tropique comptant 365 j. $5^h\ 48'\ 46''$, 19 années font 6939 j. $14^h\ 2''\ 36''$, tous les 19 ans donc les phases de la lune reviendraient le même jour, avec 2 heures cependant de retard, en supposant que les années civiles correspondent à l'année tropique.

D'un autre côté on éprouvait le besoin d'avoir des années, des mois et des jours lunaires, ces derniers coïncidant avec les jours civils ; pour y arriver, on plaça alternativement des mois lunaires de 30 et de 29 jours ; chaque année lunaire commune a 354 jours ;

Digitized by Google

mais, pour rétablir la concordance avec l'année solaire, il faut en 19 ans ajouter 7 mois, dont 5 de 30 jours, 1 de 29 jours ; ce sont les mois nommés embolismiques : l'année à laquelle on ajoute un de ces mois est une année embolismique. On ne tient pas compte du jour supplémentaire des années bissextiles dans les mois lunaires ; conséquemment l'on a 19 années de 365 jours ; 19 fois 12 lunaisons de 29½ jours en moyenne, plus 7 mois embolismiques soit 209 jours, en tout 6935 jours.

Cela donné, si, par exemple, le 1er janvier 1880 est le 19e jour de la lune, il en sera de même évidemment pour le 1er janvier 1899. Mais en même temps, il est clair qu'on s'écarte ainsi du mouvement vrai de la lune, si bien que dans le cycle que nous venons de décrire, l'erreur peut atteindre 2 jours ; ainsi, par exemple, le 2 avril 1897 c'était nouvelle lune, à 4 h. du matin, et le cycle donnait pour premier jour de la lune le 4 avril.

Néanmoins, l'Église s'est contentée de ce procédé, à cause de sa simplicité : il ne prêtait pas sujet aux contestations et aux difficultés qu'aurait amenées la détermination des éphémérides exactes ; c'est aussi pour ce motif qu'elle l'a préféré aux phases moyennes de la lune. Quoique ces dernières soient faciles à calculer, la différence des méridiens pourrait faire que la pleine lune tombât le 20 mars en un lieu, le 21 en un autre, d'où nouvelle source de dissentiments. Nous l'avons déjà dit, l'Église n'est nullement astreinte à suivre le mouvement des astres; si elle le fait pour des raisons symboliques, elle satisfait à son but en se servant des indications du cycle ou de celles des astronomes. Nous verrons combien la détermination de Pâques est facile avec le cycle de 19 ans; si l'on en avait fait usage dès les premiers siècles, on n'aurait aucune difficulté à reconstituer les tables pascales des temps les plus reculés; au contraire si à cette époque on s'était servi de calculs astronomiques plus ou moins exacts, ce serait un travail très pénible de reconstituer maintenant ces calculs.

Dans les premiers siècles, on ne se contenta pas des cycles qui reproduisent les jours de la lune aux mêmes dates; on voulut en avoir qui auraient ramené la fête de Pâques aux mêmes jours. On sait qu'après une période de 28 ans (cycle solaire) les jours de la semaine reviennent dans le même ordre (dans le calendrier julien), par conséquent le cycle pascal le plus rationnel, qui reproduirait à la fois le 14e jour de la lune et le dimanche aux mêmes dates, devrait avoir $19 \times 28 = 532$ ans. Seulement une si longue période effrayait les computistes des premiers siècles : aussi se contentèrent-ils d'un

Digitized by Google

cycle de 84 ans (3 × 28). Celui-ci ramène les phases de la lune à leur place, sauf avec une erreur de 1½ jour environ; de même que le cycle de 8 ans qui fut également en usage.

Ceux qui se servaient du cycle de 84 ans comptaient d'ailleurs comme tous les computistes par lunaisons alternatives de 30 et de 29 jours, et inséraient, quand il en était besoin, des lunaisons embolismiques de 30 jours. En 84 ans, on était obligé d'ajouter 30 de ces mois, et il y avait encore 24 jours de reste. Il fallait donc ajouter 6 autres jours pour avoir un nombre entier de lunaisons dans le cycle. Cela se faisait de deux manières: ou bien on divisait les 84 ans en 6 groupes de 14 ans; en 14 ans il s'était écoulé 5110 jours solaires (abstraction faite des années bissextiles) et 5106 jours lunaires, on retranchait alors encore 1 jour à une des lunaisons, ce qui faisait 5 jours d'avance pour l'année solaire, donc après les 6 groupes de 14 ans on avait réalisé une lunaison entière de 30 jours. Dans l'autre manière on divisait les 84 ans en 7 groupes de 12 ans et on opérait comme ci-dessus, sauf qu'à la dernière année du dernier groupe il n'y avait pas de retranchement à faire. Cette suppression d'un jour dans une lunaison se nomme le *saltus lunae;* il se produit chaque fois qu'une lunaison qui devrait avoir 30 jours est réduite à 29. Le *saltus lunae* se retrouve d'ailleurs dans tous les cycles. On le reconnaît dans les tables pascales en remarquant les épactes entre lesquelles il y a une différence de 12 et non de 11. Supposons en effet que l'année solaire commence avec l'année lunaire le 1er janvier. Puisque la 1e de 365 jours dépasse de 11 jours la longueur de la seconde, il se fait que l'an d'après l'année lunaire commence 11 jours avant l'année solaire correspondante; deux ans après, l'année lunaire précède de 22 jours l'année solaire; après trois ans de 33 jours, et ainsi de suite. Mais quand cette différence dépasse 30 jours, on insère un mois embolismique, et le nombre de jours dont le commencement de l'année lunaire précède l'année solaire (ou civile) c'est-à-dire l'épacte, est ainsi diminué de 30. Au cas où il y a lieu de faire un *saltus lunae*, c'est-à-dire de retrancher 1 jour de l'année lunaire, l'épacte doit augmenter d'une unité, conséquemment au lieu de croître de 11 jours d'une année à la suivante, elle croîtra alors de 12 jours.

Nous venons de citer les principaux cycles qui ont été employés. Il en est d'autres qui auraient très bien pu servir, mais on aurait dû les faire très longs pour en tirer quelque avantage. Ainsi J.-D. Cassini en a indiqué un de 11600 ans qui ramène les phases de la lune à moins d'un jour près. En effet 11600 années de 365, 2425

Digitized by Google

jours donnent 4236813 jours, 143472 révolutions synodiques de la lune donnent 4236812, 7 jours.

Dans le calendrier grégorien, les Pâques ne reviennent dans le même ordre qu'après une période de 300000 ans, laquelle même, comme le prouve Clavius, ne suffirait pas encore. Il est d'ailleurs impossible de trouver un cycle exact, même en supposant constantes les durées de l'année et de la révolution lunaire ; car ces durées sont des nombres incommensurables entre eux.

Ces préliminaires posés, nous pouvons maintenant décrire les divers cycles qui furent en usage dans l'Église.

Voyons d'abord comment les Juifs déterminaient leur 14e Nisan, non que notre but soit d'étudier leur mode de supputation, mais celui des chrétiens des deux premiers siècles qui se réglaient sur le leur.

Plusieurs auteurs juifs (1) rapportent que le commencement du mois était déterminé par l'observation directe de la lune ; au dire des Rabbins, des observateurs étaient chargés de surveiller au sommet des montagnes l'apparition de la nouvelle lune, qui était ensuite annoncée au peuple au son de la trompette, d'où ce verset du psaume LXXX: « *Buccinate in neomenia tuba.* » Ce procédé tout primitif devait être d'une pratique bien incommode et donner lieu à de fréquentes erreurs. Plus tard un système de supputation a succédé à l'observation directe, mais il est impossible d'assigner l'époque de son origine. Les auteurs du IVe et du Ve siècle témoignent expressément de l'existence d'un cycle juif, mais sans expliquer sa nature.

Le calendrier moderne des Juifs ne remonte pas au delà du IVe siècle (2), ce n'est donc pas là la « *legalis supputatio hebreorum* » mentionnée par Paschasinus, évêque de Lilybée. Cet évêque n'aurait pas en effet cité comme autorité un système récemment introduit chez les Juifs. Néanmoins la supputation à laquelle il fait appel repose sur un cycle de 19 ans. Scaliger (3) pense que les Juifs, soumis par les Séleucides, adoptèrent le comput de ces derniers; son principal argument est que l'auteur du livre des Machabées, ainsi que Josèphe et les autres auteurs juifs de ce temps se sont servis de l'année des Grecs, dans leur chronologie.

D'un autre côté S. Épiphane (4) dit que les Juifs se servaient d'un cycle de 84 ans, subdivisé en sections de 14 ans; quant aux détails

1. Cfr. Bucherius, *ouv. cité*, p. 315 suiv.
2 Ideler, *Handbuch der Chronologie*, t. II, p. 213.
3. De emendatione temporum.
4. *Adversus hæreses. her.* 70. Migne, Patr. gr., t. XLII.

Digitized by Google

qu'il ajoute, ils sont extrêmement confus. Bucherius (1) néanmoins s'est efforcé de mettre en lumière la composition de ce cycle. Il résulte bien du témoignage de S. Épiphane que les Juifs de son temps se servaient d'un cycle de 84 ans, mais relativement au cycle en usage au Ier siècle, son assertion a assurément moins de valeur. Prosper d'Aquitaine parle de 5 cycles successifs de 84 ans, dont le premier aurait commencé en l'an 46, le second en 180, le dernier en 382, ce qui correspond assez bien avec les commencements des cycles de cette époque qui nous sont connus. Denys le Petit (2), dans sa lettre à S. Pétrone, dit que c'est par des influences juives que le cycle de 84 ans a été introduit à Rome; or, Denys connaissait bien la lettre de Paschasinus où il est question de la *supputatio legalis hebreorum* fondée sur le cycle de 19 années; il doit donc admettre deux cycles juifs, un de 19 ans, un autre de 84.

Il semblerait d'autre part que le cycle de 84 ans, n'ayant sur celui de 19 d'autre avantage que de ramener aux mêmes dates les jours de la semaine en même temps que l'âge de la lune, il n'a pu être introduit que par les chrétiens: les Juifs n'avaient pas besoin de transférer leur Pâque au dimanche, ils la célébraient toujours le 14 Nisan. A cette objection nous pouvons répondre qu'à partir d'une certaine époque la Pâque juive ne pouvait plus occuper indistinctement tous les jours de la semaine, à cause d'une disposition du calendrier juif qui s'opposait à ce que l'année commençât la veille ou le lendemain du sabbat (2); dès lors l'utilité d'un cycle qui ramenait les jours de la semaine à leur place comme ceux de la lune, devenait manifeste.

Nous pensons donc que les Juifs se sont servis dans les trois ou quatre premiers siècles du cycle de 84 ans et que les chrétiens, se renseignant sur eux, ont par le fait même également fixé leur fête de Pâques d'après ce cycle.

Que les chrétiens s'en soient rapportés aux Juifs, sur la fixation de la Pâque aux premiers siècles, nous l'avons déjà dit plus haut. Un autre argument peut se déduire de ce qu'au concile de Nicée on voit pour la première fois les Juifs accusés de ne plus connaître le temps où il faut célébrer la Pâque et de ne plus pouvoir servir d'autorité en ce point; auparavant donc on avait foi en eux.

Le IIIe siècle nous fournit des connaissances plus certaines. Le premier essai fait par les Latins pour corriger le comput juif est le

1. Bucherius, *ouv. cité*, page 315.
2. Cfr Ideler, *l. c.*

Digitized by Google

cycle de 8 ans de S. Hyppolite (1), que S. Jérôme (2) cite comme auteur d'un canon pascal en même temps que d'autres ouvrages. Dans ce cycle les 14es lunes reviennent aux mêmes jours après 8 ans, par conséquent en combinant avec les dimanches, on arrive à une série de $7 \times 8 = 56$ années, après lesquelles Pâques revient dans le même ordre. La table de S. Hyppolite va de l'an 222 à 333 ; son inexactitude saute aux yeux.

Le traité *de pascha computus* de l'an 243 accuse déjà une erreur de 3 jours dans le cycle, ce qui fait supposer qu'il était en usage alors depuis 16 ans. Il est dans tous les cas certain qu'il fut en usage dans le courant du IIIe siècle, mais aussi qu'à la fin de ce siècle il était déjà abandonné. M. Krusch (3) établit comme suit la succession des cycles usités à Rome à partir de cette époque : De la fin du IIIe siècle jusque 310 on suivait un cycle de 84 ans avec *saltus* tous les 14 ans. Ce cycle admettait Pâques, de la 14e jusqu'à la 20e lune. A partir de 312 on suivit la *supputatio romana*, cycle de 84 ans avec *saltus lunae* tous les 12 ans, comme nous l'avons expliqué plus haut. Jusqu'à l'an 343 les limites de la lune paraissent être 14 à 20, à partir de 343 la 16e lune est la première admise. Quand on considère que vers le milieu du IVe siècle un changement de principe a été introduit dans le comput romain, et que les dates Alexandrines y sont admises dans certains cas, on ne peut s'empêcher de voir en ce fait l'influence du concile de Nicée, où le principe de ne pas célébrer la Pâque avec les Juifs que l'on n'avait pas urgé dans le commencement du IVe siècle, fut définitivement consacré, et où l'équinoxe fut fixé au 21 mars contrairement aux idées des Romains qui le croyaient invariablement attaché au 25 mars, où il s'était trouvé 5 siècles plus tôt, au temps d'Hipparque.

Tandis que les principes de la supputation romaine s'affermissaient, en Orient S. Théophile, évêque d'Alexandrie, composait vers 385 une table pascale qui embrassait les années 380 à 480. Elle est perdue, mais les principes qui la régissaient nous sont connus et ne sont autres que ceux du comput Alexandrin. C'étaient les données de cette table qui devaient faire vaciller et finalement abolir la supputation romaine. Après S. Théophile, S. Cyrille d'Alexandrie fit une table de 95 ans s'étendant de l'an 437 à 531; elle servit de base plus tard aux tables de Denys le Petit.

Pendant la première moitié du Ve siècle la supputation romaine fut en pleine vigueur, comme le prouvent les lettres de S. Léon

1. Patr. gr., t. X, p. 875. Cfr. Bucherius.
2. *De viris illustribus*, c. 61. Patr. lat., t. XXIII, p. 705.
3. *Ouv. cité.*

Digitized by Google

écrites à partir de 440. Le 22 mars et le 21 avril sont les limites extrêmes de Pâques, dit-il, fixées par les lois les plus anciennes. Seulement en l'année 444 une grave controverse surgit. Le comput Alexandrin fixait Pâques au 23 avril, la supputation romaine au 26 mars. D'une part l'autorité des Alexandrins en la matière avait été reconnue au concile de Nicée ; d'autre part l'antique tradition, défendait de dépasser le 21 avril. S. Léon en écrivit d'abord à S. Cyrille d'Alexandrie, dont la réponse confirme la date des Alexandrins, puis à Paschasinus, évêque de Lilybée, qui, dans sa réponse, rend compte des raisons pour lesquelles on ne peut célébrer cette année Pâques avant le 23 avril sans troubler toute la théorie. C'est dans cette lettre qu'est raconté un fait merveilleux arrivé à Meltinas où en 417 on avait célébré Pâques le 25 mars au lieu du 22 avril : les fonts baptismaux qui se remplissaient d'ordinaire d'eux-mêmes le samedi saint, restèrent à sec la veille du 25 mars. S. Prosper d'Aquitaine (1) nous apprend que l'opinion des Alexandrins prévalut, et que pour la première fois, Pâques fut célébré le 23 avril ; il se fit ainsi que le 21 avril, jour anniversaire de la fondation de Rome, coïncidant avec le vendredi saint, les réjouissances publiques ordinaires ne purent avoir lieu. « XI Kalendas Maji dies passionis fuit, ob cujus reverentiam natalis urbis Romæ sine circensibus transiit. » Cet événement avait mis en évidence l'imperfection du cycle de 84 ans ; et 4 ans plus tard, en 448 déjà, un nouveau désaccord se présentait entre celui-ci et le comput Alexandrin. Un remaniement du cycle de 84 ans eut lieu : le résultat de ce travail est consigné dans la table pascale de Zeitz (2). C'est la première où les dates limites de la nouvelle lune pascale sont assignées : elle doit commencer au plus tôt le 8 mars, au plus tard le 4 avril : grâce à cette indication, il devenait désormais impossible d'avoir deux dates pour Pâques dans une même année. Cependant comme Pâques y reste toujours compris entre le 21 mars et le 21 avril, il fallait bien encore admettre parfois les nouvelles lunes du 6 et du 7 mars, ainsi que du 5 avril. Cette table modifiée a bien certainement été en usage à Rome, elle seule explique convenablement les dates de certaines Pâques qui suivent 444 et plusieurs autres du VIe siècle. Malgré cette table perfectionnée, une difficulté plus grave encore que celle de 444 se présenta en 455. La table de S. Théophile fixait Pâques au 24 avril, les Romains opinaient pour le 17 avril. S. Léon en écrivit à l'empereur Marcien, pour l'engager à faire faire des recher-

1. Cfr Krusch, *ouv. cité*, p. 101.
2. *Monum. Germ. hist. Auct. antiq.*, t. IX, 2a p. ed. Mommsen.

Digitized by Google

ches par des hommes compétents, afin de se mettre d'accord sur un jour qui ne dépassât pas les limites reçues. Mais les Alexandrins ne cédèrent point. S. Léon une seconde fois accepte leur date « non quia hoc ratio manifesta docuerit, sed quia unitatis, quam maxime custodimus, cura persuaserit (1) ».

C'est après ces événements que S. Léon chargea le célèbre computiste Victorius d'Aquitaine de composer un canon pascal (2). Victorius était limousin de naissance, mais fut plus tard reçu dans le clergé romain. Son cycle est une œuvre de transaction entre le système romain et l'alexandrin : il est fondé sur le cycle de 19 ans, dont la combinaison avec les 7 jours de la semaine donne un cycle pascal de 532 ans. Le *saltus lunae* a lieu la 16e année de chaque série de 19, peut-être en souvenir du cycle de S. Hyppolite. Quant aux autres points il se rapproche plus du système latin que de l'alexandrin. En effet il n'admet pas Pâques avant la 16e lune, mais il admet que la 14e lune pascale puisse arriver le 20 mars, sa 1e lune pascale commence donc le 7 mars, ce qui est une erreur. Pâques arrive au plus tôt le 22 mars, au plus tard le 23 avril. Le cycle de Victorius fut en vigueur dans les Gaules jusqu'au VIIIe siècle. Le concile d'Orléans en 541 le rendit obligatoire, et S. Grégoire de Tours raconte (3) qu'en l'an 590 un miracle semblable à celui de Meltinas décida en faveur de la date indiquée par Victorius.

A Rome également le cycle de Victorius fut sinon suivi, au moins pris en grande considération jusque vers l'an 570. Denys le Petit à propos de l'an 526 écrit que si on place la pleine lune au 11 avril au lieu du 12, on abrège d'un jour l'année embolismique précédente, ce qui ne peut nullement se faire ; or ce reproche frappe uniquement Victorius.

En l'année 550, Victor, évêque de Capoue, fait remarquer l'erreur que commet Victorius cette année-là (4). Cela suppose évidemment le comput victorin en usage en Italie (5).

Entretemps, le comput d'Alexandrie, introduit à Rome par Denys le Petit, gagnait rapidement en autorité. On accuse parfois Denys d'avoir donné quelque entorse à la vérité dans ses écrits pour mieux asseoir l'autorité de son système ; cependant il n'est pas difficile de l'excuser. Voici en résumé la lettre qu'il écrit à S. Pétrone, évêque

1. Patr. lat., t., LIV p. 1101.
2. Édité et commenté par Bucherius, *ouv. cité ;* réédité par Mommsen. *Mon. Germ. hist., l.c.*
3. *Hist. franc.*, l. 10, c. XXIII. (Migne, Patr. lat., t. LXXI, p. 554).
4. Beda, *De rat. Temp.* (Migne, Patr. lat., t. XC, p. 564).
5. Cfr Krusch, *Die Einführung des Griechischen Paschalritus im Abendlande. Neues Archiv*, t. IX.

Digitized by Google

de Bologne (1) : Il veut expliquer, dit-il, quel jour on doit célébrer Pâques, selon les instructions du concile de Nicée. Les Pères de ce concile ont déterminé les 14es lunes à l'aide du cycle de 19 ans, mais d'autres venus après, trompés par des influences privées, ont introduit diverses méthodes erronées. S. Athanase, au contraire, S. Théophile, S. Cyrille d'Alexandrie calculèrent Pâques conformément aux décrets de ce concile. Pour lui, continue-t-il, il veut faire un cycle de 95 ans, dont la 1e année sera la 89e du cycle de S. Cyrille; il diffère seulement de celui-ci, en ce qu'il compte les années à partir de l'Incarnation du Seigneur, et non à partir de Dioclétien, comme on le faisait alors. Il dit ensuite que selon les Pères de Nicée la lune née du 8 mars au 5 avril détermine la fête de Pâques, et explique encore que les mois lunaires sont de 29½ jours. Dans une autre lettre adressée au primecier Boniface et au secondericier Bonus (2), il répète que les Pères de Nicée ont institué le cycle de 19 ans, il explique ensuite où se trouvent dans ce cycle les années communes et les embolismiques. Il donne régulièrement 354 jours aux années ordinaires et 384 aux embolismiques, un *saltus lunæ* tous les 19 ans rétablit la concordance entre les années lunaires et civiles.

Si on compare ces lettres avec celle que S. Ambroise écrit un siècle et demi auparavant (vers 386) aux évêques d'Émilie (3), on s'aperçoit qu'elles tiennent à peu près le même langage au sujet des décisions du Concile de Nicée : « Convenientes ad synodum Nicaenam, decem et novem annorum collegere rationem, et quasi quemdam constituere circulum ex quo exemplum in annos reliquos gigneretur. Hunc circulum enneadecaterida nuncuparunt, etc. » D'autre part les documents contemporains du Concile ne parlent pas du cycle de 19 ans, mais prouvent seulement que tous auront à se régler sur les Alexandrins. On peut donc concilier avec les décisions du Concile les assertions de S. Ambroise et de Denys, si l'on admet que ceux-ci n'ont fait que déclarer plus explicitement ce qui était en vérité l'intention des Pères de Nicée.

Denys le Petit construisit une table pascale allant de l'année 513 à 626 ; d'ailleurs, grâce aux principes qu'il donne, il n'était pas difficile de la continuer. Au VIIIe siècle, le vénérable Bède dresse sa grande table de 532 ans qui s'arrête à l'année 1063. A cette époque le comput était si bien connu de tous les hommes d'Église, qu'il n'y

1. Migne, Patr. lat., t. LXVII, p. 513.
2. Ibid.
3. Ibid., t. XVI, p. 1027.

Digitized by Google

avait plus de difficulté à prolonger ces tables autant qu'on le désirait.

Le système suivi du VIe au XVIe siècle était donc extrêmement simple, un seul cycle de 19 ans donnait toutes les 14es lunes pascales pour autant d'années qu'on le voulait. Il suffisait alors de trouver le dimanche suivant la 14e lune pascale pour avoir la date de Pâques. Chaque année du cycle de 19 ans a son numéro d'ordre qui est le *nombre d'or ;* dans le calendrier on inscrivait les nombres d'or de chaque année en regard des jours où se produisaient cette année les nouvelles lunes, ce qui formait un calendrier lunaire perpétuel très commode, indiquant immédiatement l'âge de la lune. Les lettres dominicales, semblablement inscrites en regard de chaque jour, faisaient trouver le dimanche. On peut trouver dans la préface de tous les bréviaires des règles et des tables pour trouver les nombres d'or et les lettres dominicales : elles reposent sur les principes les plus élémentaires de l'arithmétique et n'ont pas besoin d'explication. Au lieu de cela nous préférons donner ici une formule très ingénieuse due à l'illustre mathématicien Gauss.

Elle permet de trouver Pâques pour une année quelconque comprise entre le VIe siècle et l'an 1582. Elle est applicable au calendrier grégorien également, en y introduisant certains nombres variables ; aussi par raison de simplicité nous l'indiquons de préférence pour l'ancien calendrier.

Divisez le millésime de l'année	par 19	et nommez	le reste	a.
Divisez » »	par 4	»	»	b.
Divisez » »	par 7	»	»	c.
Divisez 19a + 15	par 30	»	»	d.
Divisez 2b + 4c + 6d + 6	par 7	»	»	e.

Pâques aura lieu le 22 + d + e de mars, ou le 22 + d + e — 31 d'avril si 22 + d + e est plus grand que 31.

Terminons cette étude par l'examen de la réforme grégorienne. Nous montrerons d'abord les causes du désordre survenu dans le calendrier, puis la manière dont on y a remédié.

La succession d'années communes et bissextiles, telle qu'elle est observée dans le calendrier de Jules César, donne une valeur moyenne de 365 jours, 6 heures, pour la durée de l'année ; alors qu'en réalité celle-ci est de 365 j. 5 h. 48' 46" pour l'époque actuelle ; il en résulte qu'on commettait un erreur annuelle de 11' 20" ce qui donne en 1250 ans, c'est-à-dire depuis le Concile de Nicée jusqu'en 1582, 10 jours d'anticipation de l'année civile sur l'année

Digitized by Google

astronomique; l'équinoxe au lieu de se trouver au 21 mars était donc monté au 11 de ce mois.

La manière de compter les mois lunaires revenait à donner à ceux-ci une durée de 27559 : 940 soit de 29, 530851 jours, alors que la durée exacte est 29,530589 ; en 1 lunaison, la différence est seulement de 0,000262 de jour, mais après 15264 lunaisons soit 1236 ans, cette différence atteint 4 jours ; il se faisait donc qu'au XVIe siècle, au lieu de célébrer Pâques de la 15e à la 21e lune, on la célébrait en réalité de la 19e à la 25e ; un tel écart ne s'était pas produit depuis le commencement de l'Église, même au milieu des confusions des premiers siècles. Il est à peine nécessaire de faire observer que ce désordre ne se produisait que *per accidens*, sans entamer les principes établis pour la célébration de Pâques.

Pour faire disparaître ces écarts, on supprima en octobre 1582, 10 jours (1), et on diminua aussi de 4 jours l'âge de la lune. Ensuite, pour éviter le retour de ces erreurs, il fut statué que les années qui terminent chaque siècle (par exemple 1700, 1800, 1900), à l'avenir ne seraient plus bissextiles sauf une sur 4; et que en général tous les 300 ans on ferait une correction dans l'âge de la lune, au commencement de l'année séculaire. (En 1900 il en résultera que le *saltus lunae*, qui devrait avoir lieu à cause du nombre d'or 19 de l'année 1899, sera supprimé.)

L'année grégorienne a donc une durée de 365 j. 5 h. 49' 12", ce qui diffère de l'année tropique moyenne seulement de 32' ; pour que cet écart produise 1 jour d'erreur, il faudra 2800 ans. Toutefois nous ne sommes pas encore tellement sûrs de la durée de l'année, ni surtout de ses variations, pour pouvoir dire avec certitude en quelle année il faudra faire cette correction. Les astronomes du moyen âge admettaient pour durée de l'année tropique une valeur qui concordait mieux avec les exigences du calendrier grégorien ; ainsi Alphonse, roi de Castille, donne 365 j. 5 h. 49' 16" ; l'erreur serait donc seulement de 4' par an, de 1 jour après 20000 ans. Copernic, le premier, découvrit que l'année tropique est variable, aussi ne causa-t-il pas peu d'inquiétudes par là aux réformateurs du calendrier : ceux-ci, à demi convaincus seulement de l'exactitude de cette découverte, et désirant introduire un mode de correction stable, ne tinrent pas compte de cette inégalité. Ils firent bien, car la différence entre les durées maxima et minima de l'année est fort petite, elle n'atteint, selon les travaux des astronomes modernes, que 55" par an, Copernic la croyait plus considérable.

1. Ste Thérèse, morte le 4 octobre 1582, fut enterrée le lendemain 15.

Digitized by Google

Quant à la révolution synodique de la lune, on la croyait autrefois un peu plus grande aussi qu'on ne l'estime aujourd'hui, mais la différence est très faible ; les tables de Copernic lui assignent 29 jours 12^h 44' 3" 10'''. Actuellement on admet 29 j. 12^h 44' 2" 54'''. Ces incertitudes sur les mouvements des astres nous montrent qu'il ne faut pas vouloir dès à présent régler le calendrier, et trouver les dates de Pâques pour un avenir éloigné de plusieurs milliers d'années, ce qui ne serait d'ailleurs qu'un divertissement puéril. Mais quoi qu'il en soit des corrections à apporter dans la suite des temps, il importe de remarquer que le calendrier grégorien est néanmoins perpétuel, en ce sens que sa disposition permet de faire les corrections nécessaires sans toucher à l'essence même ou aux principes de ce calendrier. Ce résultat a été obtenu en inscrivant en regard des jours de l'année, non plus les 19 nombres d'or, mais les épactes. Au lieu donc que dans l'ancien calendrier le nombre d'or indiquait les nouvelles lunes, c'est à présent l'épacte qui fait cet office. Autrefois au même nombre d'or correspondait toujours la même épacte, à présent il faut considérer plusieurs cycles d'épactes; pour certaines périodes de temps tel cycle d'épacte correspondra aux nombres d'or ; pour d'autres périodes, il faudra un autre cycle. Ces changements n'ont lieu qu'aux années séculaires, selon des règles simples en théorie, mais que nous croyons inutile de développer ici : elles nous entraîneraient à de longues explications de peu d'intérêt scientifique.

Nous terminons en proposant un moyen pratique de trouver la fête de Pâques dans le calendrier grégorien.

On cherchera d'abord le nombre d'or de l'année dont il s'agit, pour cela on ajoute 1 au millésime de l'année, puis on divise par 19, le reste est le nombre d'or. Si M est le millésime N le nombre d'or, q le quotient de la division $\frac{M+1}{19} = q + \frac{N}{19}$

On procédera ensuite à la détermination de l'épacte par la formule $\frac{(N-1)\,11+\varepsilon}{30} = q' + \frac{E}{30}$ ou encore $\frac{N \times 11 + \varepsilon'}{30} = q'' + \frac{E}{30}$, quant aux valeurs de ε ou de ε' on doit les assigner pour diverse périodes.

Ainsi de 1582 jusque 1700	exclusivement	$\varepsilon = 1$ ou	$\varepsilon' = 20$
de 1700 jusque 1900	»	$\varepsilon = 0$	$\varepsilon' = 19$
de 1900 jusque 2200	»	$\varepsilon = 29$	$\varepsilon' = 18$

Connaissant l'épacte, il faut déterminer la 14e lune ; pour cela on se servira de la formule $\delta = 44 - E$, si cependant la différence est

Digitized by Google

inférieure à 21 on ajoutera 30 ; puisqu'une 14e lune avant le 21 mars ne peut convenir ; dans ce cas la formule sera $\delta = 74 - E$; la date trouvée doit se rapporter au mois de mars ; si par exemple on trouve $\delta = 45$, cela signifie le $45 - 31 = 14$ avril.

Il y a néanmoins encore une observation à faire pour le cas où on trouverait comme épacte 24 ou 25. Si on trouve 24, il faut lui ajouter une unité, c'est-à-dire opérer comme si on avait 25 ; si on a 25 comme épacte, il faut considérer si le nombre d'or est supérieur à 11 ou non. Dans l'affirmative on substituera 26 à 25 ; dans la négative, il n'y a pas de correction à faire.

Reste à déterminer le dimanche suivant la 14e lune. Pour cela le procédé le plus simple consiste à déterminer un jour quelconque, par exemple le 21 mars, par comparaison avec une année bissextile pour laquelle on connaît le jour de la semaine où tombe ce 21 mars. Par exemple en 1600, le 21 mars est un mardi ; on se propose de chercher quel jour de la semaine sera le 21 mars 1898.

Voici les opérations à faire :

$1898 - 1600 = 298$ nombre d'années écoulées de l'une à l'autre.

$298 : 7 = 42 + \frac{4}{7}$ Le reste de cette division donnerait le nombre de jours à ajouter au mardi, s'il n'y avait pas d'années bissextiles.

$298 : 4 = 74 + \frac{2}{4}$ Le quotient de cette division donnerait le nombre d'années bissextiles comprises entre 1600 et 1898, si les 100es années de chaque siècle étaient bissextiles. Mais comme 1700 et 1800 ne le sont pas, il faut retrancher de ce quotient 2 unités. $74 - 2 = 72$.

$72 : 7 = 10 + \frac{2}{7}$ Le reste de cette division donne le nombre de jours à ajouter du fait des années bissextiles, au mardi pris comme origine.

Donc en somme il faut ajouter $4 + 2 = 6$ jours au mardi, c'est-à-dire que le 21 mars 1898 est un lundi.

Pour savoir quel jour sera la fête de Pâques en 1898, voici les résultats que donnent les règles ci-dessus.

$\frac{1898 + 1}{19}$ donne pour reste le nombre d'or 18.

$\frac{(18 - 1)\,11}{30}$ donne pour reste l'épacte 7.

$44 - 7 = 37$ ce qui revient au $37 - 31 = 6$ avril.

Digitized by Google

Nous venons de voir que le 21 mars est un lundi, le 27 est donc un dimanche, de même le 3 avril, puis le 10 avril. C'est donc le 10 avril qui est la date de la fête de Pâques.

Cette méthode est surtout avantageuse, lorsqu'il s'agit de déterminer Pâques pour plusieurs années successives. Ainsi pour l'année 1899, les résultats précédents donnent immédiatement :

Épacte 7 + 11 = 18
14e lune 44 — 18 = 26 mars.

Or le 26 mars est un dimanche, donc Pâques sera le 2 avril.

Pour 1900 on aura : Nombre d'or 1.
Épacte 29.
14e lune 74 — 29 = 45, c.-à-d. 14 avril.

Pâques sera le 15 avril.

La détermination de Pâques n'offre donc aucune difficulté, comme on le voit par les exemples précédents. Le point le plus difficile consiste à déterminer le jour de la semaine, c'est précisément celui qui subsisterait, si on se décidait à fixer Pâques au 3e dimanche après l'équinoxe.

Nous terminons donc en faisant des vœux pour que la tradition observée par l'Église dès son origine, et même commencée déjà sous l'ancienne loi, ne soit jamais sacrifiée par une tendance à la simplification, dont la nécessité ne se peut justifier.

D. Raphaël PROOST.

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT ASCÉTIQUE
DANS LES PREMIERS MONASTÈRES ORIENTAUX.

III

LES conférences des cénobites étaient soumises, comme leur vie tout entière, à la règle du monastère, qui leur assignait un jour et une heure déterminés. Elles faisaient partie du fonctionnement normal de la communauté monastique. Saint Basile ne dit rien du moment où il convenait de les faire. Il se contente de donner de sages conseils à celui qui est chargé d'instruire et d'édifier les moines (1). On est bien mieux renseigné sur ce qui se passait dans les monastères de la Haute-Thébaïde, grâce à la règle de saint Pakhôme et à ses diverses biographies. Le prieur de chaque maison faisait à ses religieux une conférence spirituelle deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi (2). S'il venait à s'absenter, le prieur de la maison voisine le remplaçait pour l'un des entretiens, réservant l'autre pour ses religieux (3). Ces conférences ou catéchèses roulaient sur les Écritures (4) ou sur les obligations de la vie monastique (5). Personne ne pouvait se dispenser d'y assister, à moins d'impossibilité absolue (6). Dès que le signal était donné, chacun devait s'y rendre (7). Qu'ils fussent assis ou debout, les moines occupaient la place que leur assignait la date de leur profession (8). On réveillait celui qui se laissait vaincre par le sommeil ; il devait se tenir debout jusqu'à ce que le président lui eut dit de s'asseoir (9).

Outre ces conférences faites dans chaque maison ou fraction de monastère, il y avait les conférences générales que le *Père du monastère* faisait trois fois la semaine à tous ses moines assem-

1. S. Basile, *Regula brevius tractrata inter.* 184-185. Patr. gr., XXXI, 1206.
2. *Regula S. Pachomii*, art. 21. Patr. lat., XXIII, 70 ; art. 115, col. 79 ; 156, c. 83.
3. *Id.*, art. 118, *ibid.*, col. 79.
4. *Id.*, art. 122, col. 80.
5. *Id.*, art. 188, col. 39
6. *Id.*, *ib.*
7. *Id.*, art. 23, col. 70.
8. *Id.*, art. 21, col. 70.
9. *Id.*, art. 22, col. 70.

Digitized by Google

blés (1) et celles qui avaient lieu à l'occasion des réunions ou chapitres généraux de Pâques ou du mois d'août.

Saint Pakhôme aimait à parler lui-même aux frères ; il les invitait à s'adonner à l'oraison et à la contemplation ; il leur exposait les Écritures ; il les entretenait des mystères de l'Incarnation, de la Passion et de la résurrection des corps. Quand son entretien était fini, il se mettait en prière avec ses auditeurs pour obtenir de Dieu que sa parole se conservât et fructifiât dans les cœurs. Puis chacun se retirait dans sa cellule et méditait ce qu'il avait entendu ; après quoi, ils se réunissaient pour conférer ensemble de ce qui leur avait été dit (2).

La règle recommande fréquemment aux moines de choisir pour sujet de leurs conversations les enseignements qu'ils avaient reçus de leurs supérieurs pendant les conférences (3).

Saint Pakhôme ne faisait pas toujours lui-même la catéchèse. Un dimanche, il invita son disciple Théodore à prendre la parole en sa présence. Le conférencier se tint debout ; ses auditeurs en firent autant. Il était jeune encore. Quelques anciens, humiliés de se voir enseignés par un frère moins âgé qu'eux, pour manifester leur mécontentement, quittèrent le lieu de la conférence. Saint Pakhôme écouta le discours de son disciple. Lorsque l'entretien fut terminé, il réprimanda sévèrement ceux qui avaient cédé aux suggestions de l'orgueil (4).

Quand Théodore eut pris la direction des communautés pakhomiennes, il tint à enseigner lui-même ses religieux. Quelquefois il restait debout ; parfois il s'asseyait. Il ne se préoccupait guère alors de trouver un siège. Si ses moines, le voyant assis par terre, lui en présentaient un, il le refusait toujours (5). A Phbôou, il était assis au pied d'un palmier. Six cents moines écoutaient sa parole. Il fit placer à côté de lui un religieux qu'il venait d'admettre au nombre de ses disciples. C'était Ammon, celui-là même qui nous a conservé le souvenir de cette conférence, dans une lettre qu'il écrivit plus tard à Théophile d'Alexandrie. Les frères se levèrent l'un après l'autre et demandèrent à être repris de leurs fautes. Chacun reçut une admonestation et des conseils appropriés à l'état de son âme. Alors l'abbé se leva et prit la parole. Au cours de sa conférence, il annonça les malheurs que la persécution arienne allait bientôt faire

1. *Regula S. Pachomii*, art. 21, col. 70.
2. *Pachomii vita*, 36-37, *Acta Sanctorum Maii*, t. III, p. 311.
3. *Regula S. Pachomii*, art. 20 ; *ibid.*, col. 20 ; 122, col. 80 ; 128, col. 82.
4. *Pachomii acta*, n. 49 ; *Acta S. S. Maii*, t. III, p. 313.
5. *Vie copte de S. Pakhôme*, Amélineau, A. D. M. G. t. XVII, 169-171.

Digitized by Google

fondre sur l'Église. A la fin, ceux qui avaient des difficultés à lui soumettre l'interrogèrent successivement. Il fit à tous une réponse satisfaisante. Théodore parlait en copte ; or, plusieurs de ses auditeurs, grecs d'origine, ne pouvaient le comprendre. Comme il n'entendait point leur langue, Théodore d'Alexandrie, son disciple, qui avait une culture littéraire très soignée, lui servait d'interprète. Une fois l'entretien fini, les moines s'entretenaient de ce qui venait d'être dit (1).

Le biographe de Théodore parle de ces mêmes conférences. Son récit beaucoup plus circonstancié fournit des détails intéressants qu'Ammon a négligés. La plupart des frères, dit-il, prenaient la parole une foule de fois pour questionner Théodore sur ce qu'il disait, quand ils ne le comprenaient pas dans leurs cœurs. Ils ne l'interrogeaient que s'il était assis. L'interprète seul lui pouvait adresser la parole, quand il se tenait debout. A la fin de la catéchèse, un grand nombre de moines se prosternaient la face contre terre, pendant que les autres priaient. Théodore appelait sur eux les bénédictions divines avant de les congédier (2).

Les questions posées par les auditeurs donnaient à ces entretiens beaucoup de vie et un grand intérêt. Elles les transformaient parfois en dialogue véritable. C'est sous cette forme que Cassien a conservé ses conférences avec des moines d'Égypte. On trouve encore, dans certaines homélies de saint Macaire, les interrogations de ses disciples et ses propres réponses. Elles ne se rapportent pas toujours au sujet de l'entretien. A la fin de la sixième, qui traite de la prière, l'auteur répond à deux questions sur les thrônes de Dieu (3). Quelques-unes de ces conférences sont tout entières consacrées à cet échange d'idées. Parfois les interrogations se rapportent toutes au même sujet. Il arrive aussi qu'elles se succèdent dans le plus complet désordre. L'auteur répond à tout ce qui lui est demandé (4).

L'enseignement oral fut au début le seul usité dans les monastères orientaux. Mais quelques moines ne tardèrent pas à prendre la plume pour communiquer à d'autres les lumières qu'ils tenaient de leurs devanciers ou qu'ils avaient eux-mêmes reçues en méditant les divines Écritures et en pratiquant les exercices de la vie ascétique. Plusieurs parmi les écrivains monastiques de cette

1. *Ammonis epist. ad Theophilum*, 2-4. *Acta Sanctorum Maii*, t. III, 348-49.
2. *Vie de Théodore, publiée par Amélineau*, A. D. M. G. XVII, 236-241.
3. Patr. gr., XXIV, 522-523.
4. *Hom.* XV, XVI, XXVII, XXXVIII, XL.

Digitized by Google

période étaient sans formation littéraire ; mais on oublie promptement la rudesse de leur langage pour admirer la sagesse et la prudence de leur doctrine, et la simplicité naïve avec laquelle ils font revivre sous nos yeux après tant de siècles l'une des parties les plus curieuses de l'antiquité chrétienne. D'autres, au contraire, comptent parmi les hommes les plus cultivés de leur temps ; quelques-uns même peuvent passer pour les premiers écrivains du quatrième siècle ; la pénétration de leur génie et la vigueur de leur dialectique en firent les défenseurs intrépides de la foi catholique et les vengeurs de l'orthodoxie ; la haute situation qu'ils occupaient dans l'Église et leur influence sur les choses de l'État leur ménagèrent l'occasion de conduire les individus et la société. Il suffit de nommer les Ephrem, les Jérôme, les Basile, les Grégoire de Nysse, les Jean Chrysostome, qui ont enrichi de nombreux et intéressants écrits la littérature ascétique et mystique.

Nous ne saurions, sans sortir des limites que nous trace le présent travail, faire l'histoire de leurs œuvres spirituelles et exposer la doctrine qu'ils ont enseignée. Il nous suffira de présenter quelques noms et les œuvres plus importantes.

Aphraat, le plus ancien des Pères de l'Église syriaque (1), s'adresse souvent à des ascètes dans ses vingt-trois *démonstrations*. La sixième, qui a pour titre *de monachis*, expose brièvement la dignité et les obligations de la vie monastique. Saint Ephrem, le plus populaire et le plus éloquent des Pères syriaques, est de tous les moines orientaux celui qui a le plus écrit sur la vie ascétique. Ses commentaires, ses discours, ses prières, ses lettres, qui remplissent six volumes in-folio, ont été en majeure partie composés pour des moines. Il parle en homme d'expérience. Toutes les vertus qui font le religieux sont célébrées par lui dans un langage animé et plein d'élévation. Il excelle quand il s'agit de l'humilité, de la componction, de la crainte du jugement. Une édition critique de ses œuvres rendrait aux études monastiques et ascétiques d'inappréciables services, en élaguant des écrits qui ne lui appartiennent pas, en publiant ceux qui n'ont pas encore vu le jour et en accompagnant un texte bien établi d'une traduction fidèle.

Saint Basile (331-379), l'ami et l'admirateur du diacre d'Édesse, a composé quelques opuscules ascétiques qui ont été placés en tête de ses règles et forment avec elles et un petit nombre d'apocryphes le recueil d'*ascetica*, qui porte son nom (2). Ses *moralia* (3) donnent

1. Il mourut après 345. Parisot, Patr. Syr., t. I.
2. Patr. gr., XXXI, 619-1429.
3. Ibid., 691-870.

Digitized by Google

une juste idée de ce qu'était alors la méthode suivie par certains Pères dans leur enseignement spirituel. Le saint Docteur se contente de grouper dans quatre-vingts chapitres, les textes du Nouveau Testament, où sont formulées les principales obligations du chrétien. Il ne donne jamais sa pensée personnelle, c'est Dieu seul qui parle ; et il le fait par l'organe des divines Écritures, qui sont le grand traité de la vie intérieure, où le moine doit chercher la lumière.

Le frère de saint Basile, Grégoire, évêque de Nysse (mort peu après 394), est de tous les exégètes de cette période celui qui sut tirer des Saints Livres les enseignements les plus appropriés aux nécessités de la vie religieuse. Un certain Césaire, qu'il qualifie d' « homme de Dieu », l'avait prié de lui tracer le chemin qui conduit à la perfection. Grégoire, reconnaissant que cette tâche était au-dessus de ses forces, lui proposa dans la personne de Moïse un modèle achevé, dont il pouvait en toute sécurité suivre les exemples (1). Ses deux traités sur les *Inscriptions des Psaumes* (2), adressés à un autre « homme de Dieu », tracent la vie par laquelle le chrétien doit atteindre le bonheur suprême, qui consiste dans la ressemblance avec le Seigneur. Ses *huit homélies sur l'Ecclésiaste* (3) commentent le premier chapitre de ce livre, l'un des plus utiles de la Bible ; il n'y en a pas dans tout l'Ancien Testament qui renferme au même degré l'esprit de l'Évangile, que l'Église doit inculquer à ses enfants. Toutes les explications qu'il en donne se rapportent à la vie ascétique. Il faut en dire autant des *quinze homélies sur le cantique des cantiques* (4), dédiées à Olympiade de Constantinople et des *homélies sur les béatitudes* (5). S. Grégoire de Nysse composa pour le moine Olympios un traité de la *perfection chrétienne* (6). Elle consiste, d'après lui, à reproduire dans son âme et dans sa vie tout entière le sens mystique des noms par lesquels saint Paul désigne Notre-Seigneur. Sa lettre *sur la Virginité* (7) est écrite pour les hommes aussi bien que pour les femmes. Le terme παρθενια, dont il se sert, a une signification plus étendue que notre mot *virginité ;* il désigne une vie, libre de toute attache avec le siècle, consacrée au service du Seigneur, et dont la virginité est le puissant auxiliaire.

1. S. Gregorii Nys., *De vita Moysis*, Patr. gr., XLIV, 297-470.
2. *Ibid.*, 431-616.
3. *Ibid.*, 615-754.
4. *Ibid.*, 755-1119.
5. *Ibid.*, 1193-1302.
6. *De Perfectione, et qualem oportet esse christianum ad Olympium monachum*, ou *de perfecta Christiani forma*. Patr. gr., XLVI, 251-286.
7. *De Virginitate, epistola exhortatoria ad virtutis frugi studio vitam*. Ibid., 317-416.

Digitized by Google

On trouve à glaner pour la littérature ascétique dans les diverses œuvres de saint Grégoire de Nazianze. Elles n'offrent pas cependant le même intérêt que les œuvres oratoires de saint Jean Chrysostome. Soit à Antioche, soit à Constantinople, il vit rarement des moines parmi ses auditeurs. Mais le soin avec lequel il exposait aux chrétiens qui l'entendaient leurs obligations morales, dont il trouvait la formule dans le texte sacré qu'il commentait, lui fournit maintes fois l'occasion de dépeindre dans sa belle langue la beauté des plus hautes vertus religieuses. Les souvenirs de son passé monastique, l'enthousiasme que lui inspirait la sainteté des moines lui firent plus d'une fois perdre de vue son auditoire et parler comme s'il avait eu sous les yeux les habitants de la solitude. Saint Jean Chrysostome a laissé quelques traités ascétiques. Ce sont ses deux *livres au moine Théodore* (1), pour l'exhorter à revenir aux obligations de la vie religieuse qu'il avait abandonnée ; le traité où il compare la vie du moine à celle d'un roi (2) ; ses deux livres sur la *Componction* (3), adressés, le premier, au moine Demetrios, et le second, à Stelechios ; son *Exhortation à l'ascète Stagyrios* (4), que de pénibles épreuves jetaient dans le désespoir ; son traité sur la *Virginité* (5), l'un des plus intéressants écrits sur cette matière ; ses trois livres *contre les adversaires du monachisme* (6), qui restent la plus éloquente apologie de la vie religieuse.

Nicéphore Callixte range sans preuve suffisante parmi les disciples de saint Jean Chrysostome, un certain Marc, qui n'a laissé aucune trace dans l'histoire. Nous avons de lui neuf opuscules qui, malgré sa terminologie vague et la brièveté excessive de ses phrases sententieuses, contiennent des enseignements utiles sur la *Loi spirituelle* dont parle saint Paul (7), sur ces paroles du Sauveur, *pœnitentiam agite* (8), qui dans leur simplicité renferment la substance de tous les préceptes, sur la nécessité où sont les baptisés de se conformer aux ordres de Dieu (9), sur les moyens de combat-

1. *Libri duo ad Theodorum lapsum.* Patr. lat., XLVII, 277-316.
2. *Comparatio potentiæ, divitiarum et excellentiæ Regis, cum monacho in verissima et christiana philosophia vivente.* Ibid., 387-392.
3. *Libri de Compunctione.* Ibid., 393-422.
4. *Oratio adhortatoria an Stagyrium ascetum a dæmonio tentatum.* Ibid., 423-491.
5. *De Virginitate*, Ibid., XLVIII, 535-548.
6. *Adversus oppugnatores eorum qui ad monasticam vitam inducant.* Patr. gr., XLVII, 319-386.
7. Marci monachi, *De lege spiritali.* Ibid., XLV, 905-930 ; *De his qui putant se ex operibus justificari.* Ibid., 930-966.
8. *De pœnitentia, cunctis, ut operari queant, plane necessaria, quam fideles etiam antequam operentur, per gratiam baptismi accipere solent.* Ibid., 965-984.
9. *Responsio ad eos qui de divino baptismate dubitabunt.* Ibid., 985-1028.

Digitized by Google

tre les passions, spécialement la colère (1), sur la *Tempérance* (2), sur le *jeûne* (3), etc.

Diadochos n'est pas plus connu que Marc. Il vivait dans l'ancienne Épire, sur la fin du quatrième siècle, croit-on. Il a laissé un ouvrage sur la *Perfection spirituelle* (4), où il traite pour des moines de la théologie ascétique et mystique avec une élévation et une clarté, qu'il serait difficile de rencontrer ailleurs à cette époque.

L'abbé Zosimas, qui vivait en Palestine au siècle suivant, n'a rien écrit, mais l'un de ses disciples a rédigé quelques-unes de ses conférences (5). Elles roulent principalement sur la pauvreté, les tentations et la patience. Leur lecture donne une idée de ce que pouvait être l'enseignement ascétique dans les solitudes palestiniennes.

Saint Jérôme avait distribué déjà aux moines de ces contrées une doctrine spirituelle sûre, vigoureuse et précise. On en trouve la trace dans ses commentaires et dans quelques-uns de ses traités. C'est surtout à sa correspondance qu'il doit d'être rangé parmi les écrivains ascétiques. Saint Basile et saint Jean Chrysostome s'étaient servis maintes fois de la forme épistolaire pour communiquer à certaines âmes leurs pensées. Après eux et après le solitaire de Bethléem, saint Isidore de Péluse et saint Nil ont adressé à leurs disciples et à un grand nombre de moines des lettres pleines de conseils sages et pratiques. Isidore, moine et prêtre sur une montagne voisine de Péluse (mort vers 450), exerça sur ses contemporains la plus heureuse influence. Ses deux mille lettres, parvenues jusqu'à nous, le montrent en relation avec les évêques, les prêtres, les dignitaires de l'empire, les soldats, des hommes de toutes conditions. Celles qu'il écrivit aux moines sont très nombreuses. Tantôt il encourage une âme à la recherche de la perfection et il la félicite d'une vertu acquise ; tantôt il réveille un religieux tiède, lui manifestant les dangers d'une habitude mauvaise, lui indiquant le moyen de surmonter une tentation. C'est, en un mot, la correspondance spirituelle la plus intéressante, la plus complète et la plus variée que nous ait léguée l'antiquité chrétienne (6). Malheureusement ce ne sont là en général que des extraits des lettres elles-mêmes.

1. *Præcepta salutaria.* Patr. gr., 1027-1045.
2. *De temperantia.* Ibid., 1045-1071.
3. *De jejunio.* Ibid., 1109-1118. On constate des analogies entre certains passages des œuvres de Marc et des homélies de S. Macaire, dont il sera bientôt question. Il y a eu évidemment influence de l'un sur l'autre.
4. Diadochi, *Centum capita de perfectione spirituali.* Patr. lat., LXV, 1167-1212.
5. *Abbatis Zosimæ alloquia.* Patr. gr., LXXVIII, 1679-1702.
6. Ibid., LXXVIII.

Digitized by Google

Il faut en dire autant de celles qui restent de saint Nil (1). Avant de se retirer dans la solitude de Sinaï avec son fils Théodoulos (v. 390), Nil avait rempli les fonctions de préfet du prétoire à Constantinople. Il est, au dire de l'abbé Batiffol, « le plus cultivé des auteurs ascétiques » de cette période (2). Il a l'occasion dans ses épîtres de donner sa pensée sur la plupart des vertus religieuses. La patience au sein de l'épreuve et de la tentation, l'assiduité à l'oraison, le recueillement, la fuite du monde sont celles qu'il recommande le plus particulièrement aux moines. S. Nil dut maintes fois se lamenter sur le relâchement de la discipline monastique. Personne ne réagit plus que lui contre cette tendance, qui devait amener la ruine morale du monachisme en orient. C'est le but qu'il poursuit avec un zèle infatigable dans sa correspondance et dans ses traités ascétiques. Nous avons de lui un livre sur la *Pratique de la vie religieuse* (3), un ouvrage sur les *vices et les vertus* adressé au moine Agathias (4), des traités sur la *Pauvreté volontaire* (5), sur la *Supériorité des moines* qui habitent dans la solitude (6), sur les vertus qui caractérisent le moine (7), sur les *Vices qui leur sont opposés* (8), sur *Les huit esprits de malice* (9), sur l'*Oraison* (10), et sur les *Mauvaises pensées* (11).

Saint Nil et Isidore de Péluse nous ont amenés sur les frontières de l'Égypte. C'est là que fleurit surtout la littérature ascétique, avec Macaire, Isaïe, Évagre, Orsise, Cassien. On trouve dans les cinquante *Homélies* ou conférences de Macaire (12) toutes les formes de la vie mystique avec ses nuances les plus délicates. L'auteur parle à des hommes, qui tendent à ce degré de la perfection religieuse où Dieu se communique aux âmes dans les épanchements de l'oraison et l'effusion des grâces les plus élevées. En exposant l'action de l'Esprit-Saint dans les cœurs, il sait donner des aperçus variés, élevés

1. Patr. lat., LXXIX, 81-852. Elles sont au nombre de 1061. Il serait nécessaire de donner une édition critique des correspondances de S. Nil et de S. Isidore.

2. *La littérature grecque*, 254.

3. *Liber de monastica exercitatione.* Patr. lat., LXXIX, 719-810.

4. *Ad Agathiam monasticam vitam agentem. Perhisteria, seu tractatus de virtutibus excolendis et vitiis fugiendis, exemplo Perhisteriæ clarissimæ eo sæculo feminæ.* Ibid., 811-968.

5. *Tractatus de voluntaria paupertate, ad veneratione dignissimam magnam diaconissam Ancyræ.* Ibid., 968-1060.

6. *De monachorum præstantia, seu quod iis qui habitant in urbibus præstantiores sunt quiescentes ac silentes in eremis, etsi multis inexpertis contrarium videntur.* Ibid., 1060-1094.

7. *Tractatus ad Eulogium monachum.* Ibid., 1093-1140.

8. *Tractatus ad eumdem de vitiis qui opposita sunt.* Ibid., 1140-1143.

9. *Tractatus de octo spiritibus malitiæ.* Ibid., 1145-1164.

10. *Tractatus de oratione.* Ibid., 1165-1200.

11. *Capita XXVII de diversis malis cogitationibus.* Ibid., 1200-1234.

12. *Macarii Homiliæ spirituales.* Patr. gr., XXXIV, 449-822.

Digitized by Google

et touchants sur la grandeur et la noblesse du chrétien, régénéré en Jésus-Christ.

Évagre du Pont, disciple de saint Grégoire de Nazianze, avant d'embrasser la vie monastique à Scété,sur la fin du quatrième siècle, fut assez déprécié en Orient à cause des accusations d'origénisme formulées contre lui par saint Jérôme. Mais ces erreurs ont laissé peu de trace dans ses écrits. Il dit aux moines à quelle condition ils seront des saints (1); il traite brièvement des *Huit péchés capitaux* et de leurs effets (2); ses *Chapitres pratiques* adressés au moine Anatolios et son *Liber practicus* (3) sont moins des traités qu'une série de pensées pouvant servir de thème aux conférences des supérieurs ou aux méditations des religieux. On peut dire la même chose de ses divers recueils de sentences.

L'abbé Isaïe,qui vivait dans le désert de Scété au quatrième siècle, a laissé vingt-neuf homélies (4). Ses conférences sont sans ordre. Il dit les choses comme elles se présentent à son esprit,tantôt parlant de lui-même, tantôt appuyant sa doctrine sur la sainte Écriture ou sur sa propre expérience. Il lui arrive rarement de citer les anciens.

Saint Benoît d'Aniane a inséré dans son recueil des règles un traité sur l'*Institution des moines* (5) attribué à l'abbé Orsisie de Tabenne. La crainte du jugement de Dieu et la fidélité à la règle sont le fondement de toute sa spiritualité.

Les lettres de saint Pakhôme et de saint Antoine peuvent les faire ranger parmi les écrivains ascétiques. Mais on trouve leur doctrine exposée avec plus d'étendue et de précision dans leurs biographies. La vie d'un moine était avant tout une œuvre d'édification, par conséquent une œuvre ascétique. C'est ainsi que la mission du biographe a été comprise par saint Athanase, saint Jérôme, saint Ephrem, saint Grégoire de Nysse, Théodoret, Rufin, Pallade, et par les compilateurs des précieux recueils d'actions et de paroles édifiantes,connus sous le nom de *Verba seniorum* (6) et d'*Apophtegmata Patrum* (7).

Le plus connu des écrivains, qui ont transmis à la postérité les enseignements spirituels des moines de l'Égypte et de la Thébaïde,

1. Evagrii monachi,*rerum monachalium rationes earumque juxta quietem oppositio.* Patr. lat., XL. 1231-1264.
2. Id. *De octo vitiosis cogitationibus ad Anatolium.* Ibid., 1271-75.
3. Id. *Capita practica ad Anatolium.* Ibid., 1219-1246.
4. Id. *Liber practicus, seu de vita activa.* Ibid., 1246-52.
5. Patr. gr., XL, 1104-1206.
6. Orsisii, *Doctrina de institutione monachorum.* Patr. lat., CIII, 453-476. et Patr. gr., XL, 369-394.
7. Publiés par Rosweyde dans ses *Vitæ Patrum*, Patr. lat., LXXIII, LXXIV.
8. Patr. gr., LXV, 71-448, d'après l'édition de Cotelier.

Digitized by Google

est un Gallo-Romain, qui, après avoir séjourné dans un monastère de Bethléem, entreprit un voyage en Égypte pour voir de ses yeux et entendre de ses oreilles les solitaires les plus renommés. Il se nommait Cassien. Son ami Germain le suivit dans cette pieuse excursion, qui dura une dizaine d'années. De retour à Marseilles, Cassien fonda le monastère de Saint-Victor pour les hommes (415) et un autre pour les femmes. Il entreprit, à la demande de Castor, évêque d'Apt, la rédaction de son premier ouvrage ascétique (426), les *Institutions des Pères* (1), où il expose les principaux règlements des monastères orientaux et la substance de leur doctrine ascétique. Ses vingt-quatre *Conférences* (2) ont été le manuel de la vie intérieure le plus répandu parmi les religieux du moyen âge. Il y rapporte les enseignements qu'il reçut de la bouche de quelques-uns des Pères de l'Égypte et de la Thébaïde. Les sujets en sont très variés. Il serait difficile de trouver dans un livre autant de doctrine et d'expérience, présentée avec la même simplicité. De tous les ouvrages ascétiques que nous a légués l'antiquité, il est le plus connu et le plus utile.

Dom J. M. BESSE.

1. Johannis Cassiani, *De institutis cœnobiorum et de octo principalium vitiorum remediis libri XII*, ed. Petschnig, Vindobonæ, 1888.

2. Id., *Conlationes XXIIII, recensuit et commentario critico instruxit Michael Petschnig.* Vindobonæ 1886. Le Bénédictin Alard Gazeus a donné une édition des Conférences et des Institutions, qu'il a enrichie de notes fort utiles pour l'étude de la discipline monastique. Migne l'a reproduite, Patr. lat., XLIX.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE.

1. — UN « *monachisme protestant* » (1); l'idée n'est pas mauvaise. Est-elle réalisable? C'est fort douteux. Quoi qu'il en soit, il n'est pas mal de voir un protestant déclarer que les principes du monachisme ne sont pas spécifiquement catholiques, que le monachisme n'est pas anti-chrétien. En dépit des inconséquences que renferme cette brochure, il est intéressant d'annoter les aveux de l'auteur sur le rôle social de l'ordre monastique dans le passé et le présent. Il voudrait voir créer un monachisme protestant *sui generis*, destiné à combattre l'irréligion, l'indifférentisme au sein du protestantisme, et aussi, bien entendu, à travailler à la destruction du catholicisme. On attendra encore longtemps.

2. — Encore un « Curiosum » à propos des moines et du monachisme. Tantôt on vantait l'idée du monachisme à raison de son influence dans l'Église et pour l'Église ; voici qu'un médecin allemand, le Dr Möbius, très connu, vante le côté bienfaisant de l'institution monastique au point de vue de la santé (2). Plein d'admiration pour le génie de ceux qui ont créé les règles monastiques et pour l'utilité sociale des corporations religieuses, l'auteur, protestant et incroyant, voudrait mettre l'idée claustrale au service des névropathes. Ceux-ci sont nombreux de nos jours ; on bâtirait pour eux des cloîtres séculiers. Là, loin de tout souci, de tout bruit du monde etc., — la belle idylle ! — on leur ferait retrouver le calme, etc. Malheureusement il manquerait à ce bel organisme le principe même, le cœur qui lui donne la vie.

3. — M. Henri Jean Feasey en écrivant son livre sur « le monachisme : qu'est-il ? » a voulu éclairer le grand public protestant d'Angleterre sur la nature du monachisme, sa méthode, son but, les diverses parties qui constituent son organisme, la classification et la variété des ordres religieux. Le sous-titre est « un chapitre oublié dans l'histoire du travail » (3). Le volume de M. Feasay se divise en trois livres : monachisme païen, juif et chrétien ; S. Benoît, fonda-

1. *Protestantisches Mönchtum*. Stuttgart, Geiger, 1898, 24 pp. in-8°.
2. *Vermischten Aufsätze*. Leipzig, 1898.
3. *Monasticism: what is it? A Forgotten Chapter in the History of Labour*. By Henry John Feasay. London, Sands and Co., 1899, VIII-280 pp. in-8°.

Digitized by Google

teur du monachisme occidental ; constitution conventuelle. L'auteur suit le développement du monachisme à partir de ses origines orientales, sa réglementation par S. Basile pour l'Orient, son développement dans l'Église celtique, sa réorganisation par S. Benoît. M. Feasay entre dans de nombreux détails sur l'action civilisatrice des moines, spécialement pour ce qui regarde le travail et l'industrie, dans l'intéressante description qu'il fait de la vie intime des monastères et de l'organisation de la vie claustrale. L'auteur considère la suppression des monastères sous Henri VIII comme un acte abominable, qui eut pour l'Angleterre de funestes conséquences. Tel qu'il est conçu et présenté, l'ouvrage de M. Feasay est de nature à dissiper bien des préjugés.

4. — Le travail de M. Holl sur « l'enthousiasme et le pouvoir pénitentiaire dans le monachisme grec » traite de l'exercice du pouvoir de remettre les péchés confié ou reconnu aux moines même non-prêtres. Le point de départ de ce travail est la lettre sur la confession (ἐπιστολὴ περὶ ἐξαγορεύσεως) publiée par Lequien dans les œuvres de S. Jean Damascène, mais qui appartient à Siméon le jeune, disciple de S. Siméon Studite, moine de Studion, puis hégoumène du monastère de Mamas à Constantinople, mort en exil entre 1041 et 1042. Le sujet de la lettre est celui-ci : Peut-on se confesser aux moines non-prêtres ? La question est résolue par l'affirmative, le pouvoir de remettre les péchés dépendant de la dignité personnelle, de la possession de l'esprit, de l'enthousiasme visionnaire, et les moines étant les instruments du πνεῦμα. M. Holl examine l'ensemble de la théologie de Siméon le jeune sur ce point de théologie et de discipline, et, reprenant la question de plus haut, il expose le développement historique de ce pouvoir de remettre les péchés dans le monachisme du IVe au XIVe siècle.

5. — M. Bertrand, dans son histoire de la *Religion des Gaulois*, avait émis l'idée que des groupes monastiques de l'Église bretonne primitive dérivaient d'anciennes communautés celtiques de druides. M. G. Boissier fait délicatement remarquer que cette hypothèse ne repose sur rien, ce que l'auteur met en avant pour la rendre probable est en contradiction avec des faits historiques bien établis (2).

Les Musulmans ont à maintes reprises essayé par des fictions de faire remonter au Prophète l'institution de leurs Derviches. C'est en vain ; car Mahomet s'est toujours montré l'adversaire de toute

1. *Enthusiasmus und Bussgewalt beim griechischen Mönchtum. Eine Studie zu Symeon dem neuen Theologen.* Leipzig, Hinrichs, 1898, VI-332, pp. in-8°.
2. *Journal des Savants.*, octobre 1898, 578-580.

Digitized by Google

idée monastique. L'influence du monachisme sur l'Islam est postérieure. Néanmoins on trouve dès les premiers temps certaines pratiques ascétiques chez les disciples du Coran. M. Goldziher en signale deux : l'enchaînement à une colonne de mosquée, et l'observation d'un silence absolu (1).

6. — Les Bénédictines anglaises de Rome ont republié les « Pensées sur sainte Gertrude » écrites par Aubrey de Vere dans le *Month* (septembre 1865) (2), et édité une vie anglaise de sainte Mechtilde, d'où elles ont extrait une notice historique à l'occasion du sixième centenaire de la Sainte (3).

7. — Le monastère de Novalèse occupe dans l'histoire des premiers siècles du moyen âge une place assez importante. Fondé en 726 par un riche franc du nom d'Aribons, il fut comblé de faveurs par les princes carolingiens, notamment par Charlemagne, qui était quelque peu redevable de la conquête du royaume lombard à l'abbé Froduin. Le monastère subit l'influence de la renaissance des lettres, et celle de l'école paléographique de Tours. La Chronique de Novalèse consacra le souvenir de ces glorieuses traditions. Au commencement du Xe siècle, l'invasion sarrasine força les moines à se réfugier à Turin avec leurs archives et leurs livres. D'abord établis au monastère des SSts-André et Clément, hors des murs de la ville, ils se fixèrent bientôt auprès de l'église de St-André dans l'intérieur de la ville (avant 929), puis à Breme. Lorsque l'abbaye de Novalèse fut rétablie, on n'abandonna pas l'église de Breme, et un seul abbé continua de gouverner les deux communautés. Breme était cependant le séjour habituel des abbés ; Novalèse était gouverné par un prieur. A partir de 1470, Novalèse tomba en commende ; en 1665 elle fut confiée aux cisterciens. M. Cipolla, qui résume les annales de Novalèse, en tête de ses « *Monumenta Novaliciensia vetustiora* (4) », décrit aussi l'état actuel du monastère Son recueil se divise en huit sections : I. *Acta*, éditions des actes diplomatiques du monastère du 30 janvier 726 au 23 mai 1233, soit 109 documents, publiés avec un soin minutieux et pour lesquels l'éditeur fournit tous les renseignements paléographiques désirables (pp. 1-276) ; II. *Nécrologes*, au nombre de trois, dont le

1. *De l'Ascétisme au premier temps de l'Islam*, ap. *Revue de l'histoire des religions*, mai-juin 1898.

2. *Thougths on St. Gertrude*, by Aubrey De Vere. Printed at the Vatican Press. 1898, 40 pp. in-8°.

3. *S. Metilde di Hackeborn Vergine Benedettina. Cenni storici publicati per il sesto centenario della sua morte.* Roma, Tipogr. Sallustiana, 1898, 23 pp. in-8°.

4. *Mon. Noval. vetust., Raccolta degli atti e delle cronache riguardanti l'abbazia della Novalesa* a cura di Carlo Cipolle. Vol. I. Rome, 1898, XX-448 pp. in-8°. (*Istituto storico Italiano. Fonti per la storia d'Italia*, n° 31.

Digitized by Google

plus ancien est le passage du « Liber confraternitatum » de Reichenau relatif à Novalèse, puis deux textes nécrologiques du XIIe siècle ou environ (277-346) ; III. *Monumenta liturgica :* office de S. Eldrade, abbé de Novalèse, d'après un texte du XIIIe s. (?) ; monuments épigraphiques relatifs au même saint (XIIIe s.), châsse, reliquaires (347-367) ; IV. *Vitæ abbatum et monachorum*, vie de S. Eldrade (369-398) ; V. *S. Eldradi abbatis scripta* (399-403) ; VI. *Anecdota :* « Versus de Bertranno monacho, de Ugone abbate, catalogi Segusini, versus de S. Iusto (405-421) ; VII. *Elenchus codicum manuscriptorum* pervetustæ bibliothecæ monasterii Novaliciensis, reconstitution de la bibliothèque de l'abbaye, avec indications sur les MSS. encore conservés (423-432) ; VIII. *Series abbatum* jusqu'à la fin du XIe siècle, liste dressée d'après les documents (433-442).

8. — M. Charles Duvivier, dans ses « *Actes et documents anciens intéressant la Belgique* (1) », publie une série de pièces antérieures au XIIIe siècle qui offrent quelque relation avec l'histoire de la Belgique. « La plupart des documents, dit l'éditeur, fournissent des détails topographiques sur la composition et la division des territoires de l'ancienne Belgique ; d'autres révèlent certaines particularités sur les événements ou les personnages ; d'autres encore présentent des données sur l'administration intérieure des grandes abbayes, chapitres, etc. ou fournissent une contribution à l'histoire des institutions, comme le servage, les avoueries d'églises, etc. » Nous y remarquons : abbaye de St-Ghislain (1 acte), abbaye de Saint-Amand (27), abbaye de Saint-Vanne de Verdun (1), abbaye d'Hasnon (11), abbaye de Corbie (14), Saint-Nicolas-au-Bois (2), abbaye de Saint-Riquier (1), abbaye de Marchiennes (8), abbaye de Crespin (10), abbaye de Bourbourg (21), abbaye d'Auchy-les-Moines (3), abbaye de Saint-André du Cateau-Cambrésis (4), abbaye de Saint-Médard de Soissons (4), abbaye d'Homblières (2), abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai (3), abbaye d'Anchin et prieurés d'Hesdin et d'Aymeries (6), abbaye de Saint-Quentin-en-l'île (5), abbaye de Saint-Pierre de Blandin à Gand (1), abbaye de Saint-Vaast d'Arras et prévôté d'Haspres (6). De bonnes tables terminent le volume.

9. — Le 7 février 1894, M. Auguste Prost léguait à la Société nationale des Antiquaires de France une somme importante dont les revenus devaient être affectés à la publication annuelle d'un recueil de documents relatifs à l'histoire de Metz et des pays voisins. Le

1. Bruxelles, Hayez, 1898, II-462, pp. in-8° (Public. de la Commission royale d'histoire de Belgique.)

Digitized by Google

second volume des *Mettensia* comprendra le Cartulaire de l'abbaye de Gorze, publié par M. Arm. d'Herbomez (1). Le texte du Cartulaire doit être publié en deux fascicules ; un troisième contiendra l'introduction, les notes et la table. Le premier fascicule comprend 105 documents du 20 mai 745 à 949.

10. — Rose Graham publie d'après le MS. Bodl. 309 (8837), écrit à Vendôme, vers 1075, de courtes annales insérées dans la marge d'un calendrier, de 881 à 1346 (2).

11. — M. Cuissard donne une note sur une « formule de confession en ancien haut-allemand d'après le MS. 161 de Fleury » du Xe siècle conservé à Orléans, déjà connue par les travaux de D. Martène, de Schwarzer et d'autres philologues allemands, mais incorrectement reproduite (3).

12. — M. L. Jarry publie la « charte originale des coutumes de Solesmes (Nord) donnée par l'abbaye de Saint-Denis en France en juin 1233 », ainsi que le traité pour Solesmes en langue vulgaire, du mois d'août suivant (4).

13. — La tradition sénonaise veut que Théodechilde, fille de Clovis, ait fondé au VIe siècle l'abbaye de St-Pierre le Vif. Elle a été souvent attaquée depuis le siècle dernier et tout récemment encore par M. Prou, qui, après bien d'autres, nie l'authenticité de la charte de fondation donnée par Clovis et du testament de Théodechilde. M. l'abbé Blondel s'évertue à prouver la vérité de la tradition locale. Je ne sais si on trouvera convaincantes les raisons sur lesquelles il essaie de s'appuyer (5).

14. — M. Chabrier publie une histoire très abrégée de l'abbaye des Chazes et une liste de ses abbesses, qui commence en 1213 (6).

15. — M. Paul Mitzschke utilise le Copialbuch du monastère des Bénédictines d'Heusdorf près d'Apolda, souvent cité dans la *Thuringia sacra* et retrouvé à la bibliothèque ducale de Gotha. Outre les chartes on y trouve une série de pièces relatives aux usages de la maison (règlements pour la nourriture, distributions, ornementations de l'église) (7).

1. *Mettensia II. Mémoires et documents publiés par la Soc. nat. des Antiquaires de France. Fondation Auguste Prost.* Paris, Klincksieck, 1898, 192 pp. in-8°.

2. *The annals of the monastery of the holy Trinity at Vendôme* (*The English historical Review*, octobre 1898, pp. 695-700.)

3. *Mémoires de la Société archéol. et histor. de l'Orléanais*, XXVII (1898), pp. 579-585.

4. *Ib.*, 59-71.

5. *La vérité sur les chartes de fondation de l'abbaye de St-Pierre le Vif.* (*Bul. de la Soc. archéol. de Sens*, t. XVIII, 181-216.)

6. *L'abbaye de St-Pierre des Chazes en Auvergne* (*Ann. de la Soc. d'agriculture, sciences... du Puy*, t XXXV, 159-169.)

7. *Aus dem Heusdorfer Klosterleben* (*Neues Archiv f. Sächsische Gesch. und Altertumskunde*, 1898, XIX, 339-350.

Digitized by Google

16. — Dom François Chazal, Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, profès en 1694, mort en 1729, a composé diverses monographies d'abbayes, entre autres celle de l'abbaye de Pontlevoy, où ses supérieurs l'envoyèrent en 1723 pour prendre la direction du collège annexé au monastère (Tassin, 493-494). Le *Revue de Loir-et-Cher* publie son « Histoire de l'abbaïe de Notre-Dame de Pontlevoy, diocèse de Blois, depuis sa fondation en l'an 1034 jusques en l'année 1728 (1). »

17. — Au XIIe siècle et au XIIIe l'abbé de Saint-Martial de Limoges avait le droit et le privilège de créer des chevaliers. Le chanoine Arbellot étudie l'origine et l'usage de ce privilège (2).

18. — M. l'abbé A. R., ancien curé de Saint-Sébastien d'Aignes près de Nantes, publie quelques pages sur le prieuré de Saint-Jacques de Pirmil (Nantes). On ignore la date de fondation de cette maison, qui dépendit de l'abbaye de Saint-Jouin de Marne et qui en 1694 fut occupée par des moines de la congrégation de Saint-Maur (3).

19. — Alléché par l'annonce flamboyante parue, il y a quelques semaines, sur le dos d'une revue de Paris, en caractères saillants, par lesquels on annonce d'ordinaire les livres qui vont voir la lumière du jour, j'achetai l' « *Histoire de l'abbaye d'Aurillac précédée de la vie de Saint Géraud son fondateur* (*894-1789*), suivie de notes et pièces justificatives par Mgr G. M. F. Bouange, évêque de Langres, etc. » 2 vol in-8, de XIV-577-658 pp. plus les tables. Paris, ancienne librairie Thorin, A. Fontemoing, 1899. L'aspect jauni et maculé du papier, autant que la pagination similaire à une édition de 1881 auraient pu me dispenser de la peine d'examiner si l'ouvrage en question était une nouveauté. Toutefois, par acquit de conscience, j'ai parcouru les deux volumes, et n'ai rien trouvé de nouveau. L'ouvrage est resté au point où on l'avait mis en 1881, sauf qu'il est rajeuni par des couvertures neuves d'un beau vert, couleur printanière ! Il n'y a donc pas lieu de nous arrêter à parler de ce volume.

20. — M. Ignan reproduit, d'après le Cartulaire publié par Desjardins, le texte de quelques donations relatives au Gévaudan, qui furent faites à l'abbaye de Sainte-Foi de Conques (4).

---

1. Année 1898, col. 22-32 ; 54-64 ; 77-88 ; 94-104 ; 145-152 ; 195-208 ; 228-232 ; 243-256 ; 271-278 ; 294-302.

2. *Les chevaliers de St-Martial*, Limoges, Dumont, 1898. 8 pp. in-8.

3. *Revue historique de l'Ouest*, 1898, oct-nov., pp. 331-345.

4. *Bulletin de la Soc. d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère* (1897, II, 1-7.)

Digitized by Google

21. — MM. Alans, Casson et Meynial publient le Cartulaire de l'abbaye de Gellone (1), monastère dont les origines sont contemporaines de Charlemagne. Les actes sont au nombre de 589 dont le plus récent est de 1236.

22. — M. P. d'Albigny continue sa notice sur le prieuré de Rumpon, dépendant de Cluny, élevé au milieu du Xe siècle (2).

23. — M. Leroux, archiviste de Limoges, publie le plus ancien mandement écrit signé par un évêque de cette ville. C'est la concession d'une indulgence de 40 jours aux fidèles qui visiteront la chapelle de Sainte-Madeleine du prieuré de Valeys, dépendant de l'abbaye des Alloix,et qui contribueront à sa restauration (3).

24. — Le *Bulletin de la société Dunoise* (4) publie le sommaire des chartes de l'abbaye de St-Avit de Chateaudun.Ce recueil commence avec la charte de fondation (1045) et finit par la protestation des moniales de vivre et de mourir dans leur monastère, le 18 janvier 1791. Après la révolution, onze religieuses de St-Avit, ne pouvant restaurer leur abbaye, rejoignirent, le 8 sept. 1809, les moniales de St-Nicolas de Verneuil. Mme Lamy, leur supérieure, fut élue abbesse de cette maison. Elle mourut le 28 mars 1837.

25. — Le frère Macédone de Carlsbourg publie quelques documents relatifs au rachat de l'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert (5). On y remarquera que Mgr Pisani de la Gaude, si plein d'admiration pour « le grand Napoléon », semblait redouter l'action des anciens Bénédictins pour rentrer en possession de leur sanctuaire.

26. — Le R. P. Dom E. Roulin donne la description d'une main-reliquaire du XVe siècle (6) et de deux antependium brodés de l'abbaye de Silos au XVIIIe siècle (7). Les deux notices sont accompagnées de gravures.

27. — Le même auteur donne deux notices sur une patène ministérielle de l'abbaye de Silos (8) et sur une châsse en cuivre doré et émaillé du même monastère avec dessins (9).

28. — M. Raymond Barbaud publie une *Notice archéologique sur*

1. *Cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone. Cartulaire de Gellone.* Montpellier, Martel, 1898, 511 pp. in-4°.
2. *Revue du Vivarais*, V (1897) 31-37, 89-96, 115-120, 177-183, 242-247, 338-343, 385-390.
3. *Bullet. archéol. du comité des travaux historiques*, an. 1897, 3me livr. (478-480).
4. Juillet 1898, 164-200.
5. *Notes pour servir à l'histoire de l'église de Saint-Hubert (Annales de l'Institut archéol. d'Arlon*, XXXIII (1898), pp. 29-47.
6. *Revue de l'Art chrétien*, 1898, 450-451.
7. *Ib.*, 452-455.
8. *Bulletin de la soc. scientifique, hist. et arch. de la Corrèze*, XX (1898), 549-559.
9. *Ib.*, 561-565.

Digitized by Google

l'église abbatiale de Notre-Dame de Chastres près Cognac (1).

29. — La première partie du tome V des *Epistolae Karolini Aevi* des *Monumenta Germaniae* (2), renferme entre autres documents : 1°) les lettres d'Einhart publiées par Ch. Hampe (104-145), qui les a fait suivre du « Einharti quaestio de adoranda cruce » (146-149) ; 2°) la lettre de Grimalt et Tatton, moines de Reichenau, à l'abbé Réginbert sur le texte de la règle de S. Benoît vers 817 (301-302) ; 3°) les « Capitula monachorum Ludovici imperatoris iussu diligentius observanda » vers 817 (302-304) ; 4°) la lettre des moines Grimalt et Tatton sur l'observance d'un monastère vers 817 (305-307) ; 5°) la lettre du moine Hildemer à l'évêque Ursus de Bénévent en 831 (320-322) ; 6°) lettres de Hilduin, abbé de St-Denis vers 835 (325-337) ; 7°) lettre de Tatton, moine de Reichenau, 825-838 (338-339) ; 8°) lettre du diacre Florus à Hyldrade, abbé de Novalèse vers 825-840 (340-343) ; 9°) une lettre d'Ercambert, moine de Fulde, avant 846 (358-359) ; 10°) une autre d'un moine adressée à l'évêque Baturic de Ratisbonne entre 817-847 (359-360).

30. — Dans ses *Études critiques sur les sources de l'histoire Carolingienne* (3), M. Gabriel Monod, après avoir esquissé les caractères généraux de l'historiographie carolingienne et de la Renaissance des lettres qui s'opéra sous Charlemagne, traite dans la première partie de son travail des Annales carolingiennes. Ces annotations historiques furent en grande partie rédigées dans les monastères. Impossible d'analyser ici les résultats de l'auteur ; la filiation de ces annales est un problème délicat extrêmement difficile à résoudre.

31. — Dans ses *Études sur Corbie* (4), le professeur Georges Hüffer s'occupe de deux moines de la célèbre abbaye Saxonne du IXe siècle : Gerold et Agius. Le premier, chapelain à la cour de Louis le Débonnaire, ami de Raban Maur, entra à Corbie vers 847, et y dirigea, croit-on, l'école claustrale. M. Hüffer montre qu'il est l'auteur des « Annales Einhardi », ou de la révision des annales de l'Empire franc jusqu'en 801. Quant à Agius, disciple de Gerold, que l'on croyait être un moine de Lamspringe et un frère de l'abbesse Hathumod de Gandersheim, M. Hüffer le revendique pour Corbie et rejette sa parenté avec Hathumod. Ce dernier point n'est pas prouvé à l'évidence. M. Hüffer en fait l'auteur, outre du « Vita Hathumodae » du « Vita et translatio S. Liborii » et le « Poeta Saxo ».

1. Paris, Gastinger ; Angoulême, Coquemard, 1898, grand in-8°, 48 pages, avec une planche en héliogravure et 8 planches hors texte, plans et dessins dans le texte.

2. Berlin, Weidmann, 1898.

3. 1re Partie. Paris, Bouillon, 1898 in-8° (*Bibl. de l'École des Hautes Études*, fasc. 119).

4. *Korveier Studien. Quellenkritische-Untersuchungen zur Karolingergeschichte.* Münster, Aschendorff, 1898, 232 pp. in-8°.

Digitized by Google

32. — Dans son importante *Histoire de l'ancienne littérature du Nord et d'Islande*, M. Finnur Jónsson est amené à parler de plusieurs écrivains bénédictins. Le premier est Karl Jónsson, abbé de Thingeyrar en Islande (né vers 1135, abbé en 1169, qui abdiqua en 1181 et se rendit en Norwège, où il se lia assez étroitement avec le roi Sverre dont il écrivit la vie (II, 386-394). Nous rencontrons ensuite Oddr Snorrason, religieux du même monastère dans la seconde moitié du XIIe siècle, qui écrivit en latin la vie du roi Olaf Tryggvason (*Svá segir bródir Oddr, er flest hefir kompnat á látinu... af Oláfi Konungi Tryggvasyni* (Annal. Flat. I, 516), mais dont on n'a conservé que des traductions islandaises (II, 394-403), puis le moine Gunnlaugr Leifsson, également moine de Thingeyrar, où il mourut en 1218 ou 1219 « le plus grand clerc, et l'homme le plus érudit de toute l'Islande », au dire des Biskupasögur (II, 31), auteur de la saga de l'évêque d'Holar, Jean Ögmundsson, la vie de l'évêque Thorlak-le-grand-voyageur, d'une saga du roi Olaf Truggvason (1), d'une saga de S. Ambroise, enfin d'une traduction métrique islandaise de la prophétie de Merlin (II, 403-414).

33. — Le tome XXXII de l'*Histoire littéraire de la France* (2) contient quelques notices qui intéressent l'histoire littéraire de l'ordre, telles que celles qui se rapportent aux chroniques ou annales de S. Médard de Soissons (235-239), de S. Denys (239-241), de S. Germain (241-244), de Lagni (244-245), de S. Nicaise de Reims (245-247), de S. Orens d'Auch (263-264).

34. — La *Civiltà Cattolica* du 17 décembre 1898 (n° 1164) continue la publication de nouvelles recherches sur Hélène Lucrèce Cornaro Piscopia (3) (1646-1684), oblate olivétaine.

35. — Le R. P. Dom Edmond Didier-Laurent, Bénédictin de la congrégation de France, vient de publier *quelques lettres de bénédictins lorrains*, adressées au cardinal Dominique Passionei, qui exerça la charge de nonce à Lucerne, avant de passer à Vienne, et eut ainsi l'occasion d'entrer en rapport avec la congrégation lorraine de Saint-Vanne (4). Les correspondants dont les lettres sont publiées par Dom Didier-Laurent sont le célèbre Dom Calmet, abbé de Senones, Dom Humbert Belhomme, abbé de Moyenmoutier, et Dom Joseph de l'Isle, profès de Moyenmoutier

1. *Den Oldnorske og oldislandske Litteraturs historie.* Andet Bind, tredie haefte, København, Gad, 1898, pp. 379-594, in-8°.
2. Paris, impr. nationale, 1898, XXXI-643 pp. in-4°.
3. PP. 678-689 et suite.
4. Extrait du *Bulletin de la Société philomatique Vosgienne*, 1898-99. Saint-Dié, Humbert, 38 pp. in-8°.

Digitized by Google

et professeur de théologie à l'abbaye de St-Maurice d'Agaune. Deux des lettres de ce dernier sont extrêmement intéressantes pour la question du jansénisme au sein de la congrégation lorraine. Comme le dit très bien D. Didier Laurent, on a souvent rangé trop vite dans la catégorie des jansénistes « des esprits peut-être portés ou à une certaine indépendance intellectuelle trop franchement déclarée, ou à une réserve extrême, mais dont les intentions étaient trop facilement méconnues ».

36. — Dom Martène est assurément une des plus belles figures de la Congrégation de St-Maur. Sa correspondance, qui voit lentement le jour, met davantage en relief les beaux côtés de son noble caractère. M. Léon Halkin, à qui nous devons déjà l'édition des lettres inédites du baron G. de Crassier à Dom Bernard de Montfaucon, vient de publier la *Correspondance* de Dom Edmond Martène avec le même archéologue liégeois (1). C'est un ensemble de 162 lettres, auxquelles il faut ajouter cinq lettres de Dom Gérard de Potesta, prieur de Stavelot, à Dom Martène et une lettre de ce dernier à Dom Célestin Lombard, bibliothécaire de l'abbaye de St-Laurent à Liége.

Les relations de Martène et du baron de Crassier datent du second voyage littéraire entrepris par le bénédictin français en 1718. A la suite de la visite de Martène à Liége, il s'établit entre le baron de Crassier et lui un échange régulier de lettres ; pendant dix-huit années, il ne se passera pas de mois, pour ainsi dire, sans que les deux amis ne s'écrivent ; et toujours on sent qu'en vieillissant leur estime mutuelle ne fait que s'accroître.

« Ce qui avait contribué à les rapprocher dans ces sentiments d'amitié, c'était la communauté de leurs études et la similitude de leurs goûts. Le baron de Crassier avait surtout deux choses à cœur : sa bibliothèque et son cabinet d'antiquités. Il estimait beaucoup les éditions publiées par les Bénédictins, tant pour leur valeur philologique, que pour la beauté de l'exécution typographique ; aussi ne cesse-t-il de s'informer auprès de Martène de l'avancement des ouvrages entrepris par la Congrégation, de souscrire à ceux qui sont achevés, d'acheter à n'importe quel prix ceux qui lui manquent encore. Quant aux manuscrits d'histoire et de théologie, à peine en a-t-il acquis un nouveau de nature à intéresser les Bénédictins, qu'il en envoie la description à Martène, lui offrant au besoin communica-

1. *Correspondance de Dom Edmond Martène avec le baron G. de Crassier, archéologue liégeois.* (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXVII, 19-308). Il en a été fait un tiré-à-part. Bruxelles, Soc. belge de librairie, 1898, 294 pp. in-8°.

Digitized by Google

tion de l'original ou des copies. Il fait de même en ce qui concerne ses médailles, pierres gravées, etc. (p. 24-25.)

Les lettres de Dom Martène et de Crassier présentent un intérêt particulier, lorsqu'elles traitent du différend survenu entre les abbayes de Stavelot et de Malmedy au sujet de la primauté d'antiquité que Martène revendiquait pour Stavelot, et Ignace Roderique pour Malmedy, différend qui fit couler beaucoup d'encre et noircir bien du papier. Ailleurs on relève des traits intéressants pour l'abbaye de St-Laurent de Liége, dont le zélé bibliothécaire, Dom Célestin Lombard, partageait les goûts du baron de Crassier.

Les lettres 84 et 88 nous apprennent que Dom Martène est l'auteur du mémoire anonyme publié en 1727 contre l'évêque de Soissons, qui attaquait la juridiction de l'abbaye, de Saint-Corneille de Compiègne.

« Cette correspondance, dit M. Léon Halkin, nous fait entrer en quelque sorte dans l'intimité de ces deux savants, et nous introduit dans leur entourage. Elle nous présente sous un jour nouveau ce petit monde si sympathique, où la science recevait un culte ardent et désintéressé. D'autre part, elle nous révèle de curieux détails sur l'élaboration des œuvres gigantesques entreprises par la Congrégation de Saint-Maur et nous fait assister à cet immense travail préparatoire qu'elles nécessitaient. On ne peut plus s'étonner du succès qui accueillit lors de leur apparition les différents ouvrages de ces infatigables religieux, ni de l'estime dont ils jouissent encore de nos jours, après plus d'un siècle d'études et de découvertes. Enfin, ces lettres sont précieuses pour l'histoire de notre pays, et elles jetteront peut-être quelque lumière sur d'importantes questions d'archéologie et d'historiographie liégeoises.

« Tels sont, en résumé, les principaux mérites de ces documents ; ni Martène, ni de Crassier ne visaient à l'élégance littéraire ; ils écrivaient sans prétention, ne se doutant nullement qu'un jour viendrait où leurs lettres seraient livrées à la publicité. Leur style, trop souvent négligé et gâté par ces formules banales qui étaient en honneur de leur temps, prouve à suffisance qu'ils croyaient atteindre leur but en répondant avec exactitude et précision aux demandes qui leur étaient adressées.

« Néanmoins, l'impression que la lecture de cette correspondance laisse dans l'esprit est entièrement à l'avantage de ses auteurs. Comment ne pas éprouver de sympathie pour cet archéologue intrépide qui, sans autre stimulant que l'amour de la science, se livre dès sa jeunesse à des études parfois bien arides, et qui continue

Digitized by Google

à s'y adonner pendant le cours d'une vie dont il doit consacrer une notable partie au service de son prince et de son pays? Comment ne pas se sentir attiré vers ce pieux et modeste religieux, qui sait allier l'observance de la règle monastique avec le plus beau zèle pour les travaux d'érudition et qui, au prix de fatigues et de veilles sans nombre, édifie ces monuments grandioses qui l'ont placé à côté des Mabillon et des Montfaucon dans l'admiration de la postérité? » (37-38.)

37. — M. L'abbé Louis Denis publie plusieurs *lettres bénédictines d'abbayes du Maine* (1642-1727) (1): de Dom Anselme Le Michel à Dom Luc d'Achery, de Dom. J. Garnier au même, de Dom Lobineau à Dom Vaissette, de Dom Pellé à Dom Bernard de Montfaucon, de Dom Poncet et de Dom Patron au même.

38. — Les pages émues que S. É. le cardinal Capecelatro, archevêque de Capoue et Bibliothécaire de la S. É. R., a consacrées à la mémoire de Dom Louis Tosti, bien qu'inspirées par l'amitié, sont cependant une page d'histoire (2). Plus que tout autre, mieux que tout autre, à raison même des grandes qualités qui le distinguent et qu'il partageait avec l'illustre moine du Mont-Cassin, l'éminent auteur de ces pages a pu soulever le voile du sanctuaire intime, où germèrent les idées et les initiatives de Dom Tosti, où mûrirent ses projets grandioses. L'ami a découvert les ressorts secrets qui mettaient en mouvement toute cette existence, et donné la clef d'une carrière pleine d'idéal jusqu'à son terme extrême. Ce que fut Dom Tosti au point de vue littéraire, S. É. le cardinal Capecelatro nous le dit dans une langue d'une élégance captivante; ce qu'il fut comme moine et comme prêtre, le grand admirateur de S. Benoît et l'ami de sa famille religieuse a su le montrer avec amour ; ce qu'il fut comme patriote, le cardinal italien l'a représenté sous son vrai jour, dans un cadre d'une unité parfaite, où certaines ombres apparentes ne font qu'attirer davantage l'attention sur la grande et éblouissante lumière qu'elles cachent momentanément. La vie du moine du Mont-Cassin, qui a occupé une place si marquante en Italie, ne s'explique que par une connaissance exacte de l'idée qui l'a dominée, et nous devons savoir gré à l'Éminentissime archevêque de Capoue, l'ami intime, l'ami de jeunesse de Dom Tosti, de nous avoir fait mieux connaître cette sympathique figure de moine et de prêtre catholique. Son amour désintéressé de l'Église et de la Pa-

1. *Revue hist. et arch. du Maine*, 1898 ; tiré à part, Mamers, Fleury, 1898, 13 pp. in-8°.
2. *Commemorazione di D. Luigi Tosti abate Cassinese.* Monte Cassino, 1898, 106 pp. in-8°. Prix: 2 fr.

Digitized by Google

pauté éclate dans tous ses écrits, sa dernière lettre à Gladstone clôture dignement un commerce épistolaire entretenu pour la défense de la vérité catholique.

39. — M. E. Pistelli a écrit quelques pages pleines d'admiration respectueuse à la mémoire de Dom Louis Tosti (1).

— M. Joseph Rondini lui consacre également une notice biographique, en appréciant le genre littéraire du moine du Mont-Cassin (2). — A cette notice il faut ajouter celle de Gemma Zambler publiée dans la même Revue (3).

40. — M. Alfred Hansay vient d'aborder un des côtés de l'histoire monastique qui a été fortement laissé dans l'ombre jusqu'ici, le côté économique. Il est vrai que K. Lamprecht avait déjà attiré l'attention des historiens sur l'administration des propriétés monastiques et leur situation financière du XIe-XIIIe siècle, et, il y a trois ans, M. H. Pirenne, en publiant le « Livre de l'abbé Guillaume de Ryckel », apportait de nouveaux et importants matériaux pour l'histoire économique de Saint-Trond. Le sujet méritait d'être traité à fond et sous tous ses aspects. C'est ce que vient de réaliser un élève de M. Pirenne, aujourd'hui attaché aux Archives de l'État à Liége, à propos de cette même abbaye de Saint-Trond (4).

Dans la préface, M. Hansay indique le but qu'il poursuit : retracer l'histoire économique de l'abbaye de Saint-Trond depuis les origines jusqu'à la fin du XIIIe siècle, et fait connaître les sources qu'il a utilisées. L'ouvrage est strictement objectif ; c'est un mérite qu'il importe de relever. Il va sans dire qu'un travail de ce genre ne peut être fait qu'à la suite de nombreuses observations et comparaisons. Mais de l'ensemble des faits recueillis et analysés avec soin, l'auteur peut tirer une synthèse raisonnée. Nous empruntons à M. Hansay le résumé de son travail. « Un premier chapitre traite de la formation du domaine, un second de son organisation, c'est-à-dire de ses fonctionnaires, de la nature des revenus, de leur importance, de leur mode de perception et de distribution ; le troisième expose la rupture, au XIIIe siècle, de cette organisation [et l'essai de restauration fait par l'abbé Guillaume de Ryckel (1249-1272), notamment l'introduction du fermage libre et la vente des propriétés trop éloignées]. Deux derniers chapitres sont consacrés l'un à

1. *Il Padre Tosti.* (*Archivio storico italiano*, 1898, 241-254.)
2. *Il P. Luigi Tosti.* (*La Rassegna nazionale*, 1 oct. 1898, pp. 478-510.)
3. *D. Luigi Tosti.* (*Rass. naz.*, 1 nov. 1898, 59-74.)
4. *Étude sur la formation et l'organisation économique du domaine de l'abbaye de Saint-Trond depuis les origines jusqu'à la fin du XIIIe siècle*, par Alfred Hansay. Gand, Engelcke, 1899. XVI-138 pp. in 8°. (*Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand*, 21ème fascicule.)

Digitized by Google

décrire la condition des « cerocensuales », c'est-à-dire des serfs d'église voués à l'autel, l'autre à montrer le rôle joué par les avoués de l'abbaye. Ce sont avant tout, le premier une étude sur la condition juridique des personnes, le second un essai relatif à la fois à l'histoire du droit domanial et à celle du droit public, les avoueries ayant été un des éléments constitutifs de la seigneurie territoriale.» M. Hansay fait remarquer, avec raison, que la dépendance de la terre ne faisait qu'un avec la dépendance de la personne et que l'avoué contribua largement à la ruine de l'ancienne organisation territoriale. En appendice, l'auteur relève pour l'abbaye de Saint-Trond le prix des terres, du blé, des animaux domestiques et le taux de l'intérêt de l'argent.

L'étude de l'histoire économique de Saint-Trond nous fait assister à la transformation des rapports sociaux. Au XIIIe siècle l'abbaye a cessé d'être un organisme économique, elle devient et reste dès lors un grand propriétaire foncier vivant de la rente de la terre. Il serait à souhaiter que l'on tentât pour d'autres monastères des études analogues à celle de M. Hansay ; de nouveaux rapprochements permettaient d'élucider les points qui manquent encore de précision. Des rapprochements pourraient être tentés alors entre l'histoire économique et l'histoire disciplinaire des abbayes en particulier et de l'ordre bénédictin pris dans son ensemble dans un pays déterminé. Rapprochant alors les textes disciplinaires, les données historiques éparses dans les chroniques et autres documents, il serait permis de reconstituer la vie intime des anciennes corporations monastiques.

41. — Le R. P. Dom Gabriel Meier, bibliothécaire de l'abbaye d'Einsiedeln, vient de rendre un service signalé à la science en publiant le catalogue des manuscrits du dépôt confié à ses soins (1). L'antiquité du monastère de N.-D. des Ermites, l'importance des manuscrits signalés par les savants depuis le XVIIe siècle faisaient deviner la richesse du dépôt. Le travail de Dom Meier permet de se faire une idée exacte et du nombre et de le valeur réelle des codices. Après avoir exposé dans sa préface la méthode qu'il a suivie pour dresser son catalogue, en renvoyant d'ailleurs et justement à divers articles publiés par lui sur ce sujet, l'auteur donne une esquisse rapide de la formation de la collection manuscrite d'Einsiedeln. Cette illustre abbaye ne compte pas moins de 1500 manuscrits ; le cata-

1. *Catalogus codicum manuscriptorum qui in bibliotheca monasterii Einsidlensis O. S. B. servantur.* Descripsit P. Gabriel Meier O. S. B. bibliothecarius. Tomus I, complectens centurias quinque priores. Leipzig, Harrasowitz, 1899, XXV, 422 pp., gr. in-8°.

Digitized by Google

logue du R. P. Meier (tome I) ne comprend que les 500 premiers, mais, comme il en avertit les lecteurs, ce sont les plus importants, ceux qui méritent d'être connus des érudits.

Le catalogue proprement dit est divisé en 13 sections : Bible ; Sermons; Bréviaires; Missels, Antiphonaires; SS. Pères; Canons; Théologie; Vies des Saints; Ascèse; Philologie; Histoire; Fragments; Histoire moderne.

La description des manuscrits est complète, l'analyse du contenu, soignée, avec références aux éditions imprimées et ouvrages qui traitent du manuscrit, tant au point de vue scientifique qu'artistique. Différents indices terminent le volume : des auteurs, des matières, des poèmes latins, des copistes, enlumineurs, donateurs, possesseurs.

Il serait difficile d'attirer l'attention sur des manuscrits en particulier, car l'examen attentif de tout le catalogue des manuscrits d'Einsiedeln s'impose à plus d'un titre. Au point de vue monastique, il faut signaler les anciens textes de la règle de S. Benoît, un recueil d'actes relatifs à la réforme de l'ordre bénédictin lors du concile de Constance (MS. 237). Les parties patristique, liturgique et hagiographique sont les plus importantes.

D. Ursmer BERLIÈRE.

BIBLIOGRAPHIE.

Une nouvelle édition des écrivains ecclésiastiques grecs des trois premiers siècles.

LES études patristiques ont pris depuis trente ans un merveilleux essor en Allemagne et en Angleterre. Plus on essayait d'approfondir l'histoire de la civilisation moderne, de l'Église au moyen âge et des nations européennes, plus on se voyait forcé de remonter aux origines, au moment où le christianisme prend pied dans le monde grec et latin et recueille l'héritage de la culture antique. D'où venait-il lui-même, comment s'était-il constitué, sous quelles formes avait-il fait son apparition dans le monde, dans quel milieu s'était organisée cette Église qui a créé le monde occidental et dominé la vie des peuples et des individus pendant plus d'un millier d'années ? La réponse à toutes ces questions se trouvait dans la littérature de l'Église primitive. Assurément le sol que l'on cultivait n'était pas une terre vierge; des ouvriers intelligents l'avaient arrosée de leurs sueurs.

Digitized by Google

et la science s'inclinera toujours avec respect devant cette admirable race de travailleurs que furent les Bénédictins de Saint-Maur. Ils avaient fait beaucoup, mais ils n'avaient pas achevé leur œuvre. L'étude attentive des origines de l'Église avait fait entrevoir ce qu'il restait à faire, ce qu'on pouvait espérer d'un nouvel et vigoureux effort. Puis le moment était venu de profiter des relations internationales devenues si faciles à notre époque, de mettre au service de la théologie les résultats de la philologie et de la critique, de donner enfin des éditions définitives des auteurs ecclésiastiques, dont les ouvrages doivent servir de base à la reconstitution de l'édifice du passé.

Ce fut en 1866 que l'académie de Vienne inaugura son « Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum » par le Sulpice Sévère d'Halms. Les volumes se succèdent depuis lors avec une périodicité assez mouvementée, dans une forme qui n'est peut-être pas idéale, sous une inspiration que l'on désirerait plus large. C'est l'édition philologique des Pères latins, qui ne réalise pas tous les *desiderata* du théologien et de l'historien.

Voici que l'académie de Berlin tente une œuvre semblable pour les écrivains ecclésiastiques grecs, mais le cadre est plus large: on n'admet pas seulement les Pères grecs, mais tous les écrivains ecclésiastiques grecs des trois premiers siècles, orthodoxes et hérétiques, tous les documents du christianisme primitif. Si le texte original fait défaut, on le remplacera par les traductions anciennes. L'œuvre, placée sous la direction de Harnack, v. Gebhardt, Loofs, Diels et Mommsen, a pour elle des garanties de vitalité et de succès : on sait que les théologiens d'Allemagne unissent une compétence philologique rare à une science historique indiscutable. Les éditions de la collection de Berlin répondront aux exigences de la critique moderne et aux besoins de la théologie. A la différence du « Corpus » de Vienne, les éditions de Berlin seront rédigées en allemand; on suppose qu'à l'heure présente tout homme d'étude doit connaître cette langue. Les études plus étendues sur les livres édités, qui ne pourraient facilement trouver place dans les Prolégomènes, paraîtront dans les « Texte und Untersuchungen » de O. v. Gebhardt et de Harnack. On prévoit que la collection entière comprendra environ cinquante volumes. Trois volumes d'environ 30 à 40 feuilles de 15 à 20 marks chacun, paraîtront annuellement. Il y aurait donc lieu d'espérer qu'en une vingtaine d'années le projet serait devenu une réalité. Les travaux entrepris depuis nombre d'années en vue de cette œuvre permettent de croire que l'Académie de Berlin sait à quoi elle s'est engagée.

Trois volumes ont déjà paru: le premier de la série, publié en 1897, est:

Hippolyts Werke. I Band : 1. *Der Kommentar zum Buche Daniel und die Fragmente des Kommentars zum Hohenliede*, herausgegeben von

Digitized by Google

N. Bonwetsch. — 2. *Kleine exegetische und homiletische Schriften*, herausgegeben von Hans Achelis.
Leipzig, Hinrichs, VI, XXVIII, 374, X, 309 pp. Lex. in-8°. Prix : 18 Mk.

Ce volume comprend deux parties, ayant chacune leur pagination spéciale. La première contient les commentaires d'Hippolyte sur Daniel et le Cantique des Cantiques, édités par N. Bonwetsch. Dans l'introduction, l'éditeur, qui pouvait s'en rapporter pour les questions critiques à ses études sur les commentaires d'Hippolyte, publiées dans les « *Texte und Untersuchungen* », ne s'occupe que du texte, de sa reconstitution, de l'apparat critique et des *testimonia veterum*. — Quant à la seconde partie, qui comprend des petits écrits exégétiques et homélitiques, l'on peut renvoyer aux « *Hippolytstudien* » de l'éditeur, et attendre la publication du second volume qui contiendra les *Indices* et un aperçu chronologique sur les travaux littéraires d'Hippolyte.

L'année 1899 nous apporte deux nouveaux volumes :

Origenes Werke. Bd. I. *Die Schrift von Martyrium. Buch I-IV gegen Celsus*, herausgegeben von Dr Paul Koetschau.
Leipzig, Henrichs, 1899, XCII-374 pp. in-8°.

Bd. II. *Buch V-VIII gegen Celsus. Die Schrift vom Gebet*, du même éditeur, 1899, 545 pp. in-8°. Les 2 vol. 28 Mk.

Dans les introductions aux différents traités, l'éditeur procède d'une manière uniforme : Temps, lieu et but du traité, contenu et division, histoire du texte, manuscrits et éditions.

Le traité sur le martyre fut écrit en 235 à Césarée de Palestine. L'analyse sommaire qu'en donne M. Katschau permet de suivre rapidement et fidèlement la marche des idées et de se rendre compte de la valeur de l'ouvrage. Témoignage irrécusable de la foi ardente de l'écrivain, il est aussi une source pour l'histoire de la persécution de Maximin. L'éditeur suit le sort de ce traité depuis Pamphile, Eusèbe et S. Jérôme jusqu'à Nicéphore Calliste. Le texte grec nous a été conservé en manuscrit : trois Codices (Bâle, Paris, Venise,) contiennent le texte intégralement ; deux autres n'ont que des fragments. Le texte que l'on avait jusqu'ici n'était reconstitué qu'à l'aide du Codex de Bâle et présentait des lacunes. C'est donc pour la première fois que le texte est publié intégralement et correctement.

Les livres contre Celse ont été écrits en 248 à Césarée de Palestine. C'est l'œuvre capitale du grand docteur africain, l'œuvre de l'âge mûr, qui reflète le mieux sa science et sa pensée. Le Dr Koetschau a consacré quelques pages bien nourries à donner une idée des connaissances d'Origène sur la littérature et l'histoire grecques, en essayant de reconstituer la série des documents qu'il a utilisés sur la Bible et l'antique littérature chrétienne, et sur la philosophie grecque. Il esquisse également le système théologique

Digitized by Google

d'Origène, s'en référant pour de plus amples renseignements à l'histoire des dogmes de Harnack. Suit l'analyse du traité contre Celse.

Le texte grec des livres contre Celse a pour lui une grande garantie d'authenticité. Le Codex A (Vaticanus) acheté à Constantinople au milieu du XVe siècle par le pape Nicolas V, représente l'archétype, car il repose sur la récension de Pamphile et d'Eusèbe et partant sur l'original. Ce MS. forme donc la base de l'édition ; c'est d'ailleurs de lui que procèdent les autres manuscrits connus. Le contrôle de l'exactitude du texte est facilité par la tradition indirecte des Philokalia, anthologie origéniste, dont les auteurs ont largement mis à contribution les livres contre Celse. Les travaux antérieurs de Koetschau et d'Armitage Robinson ont établi les rapports de parenté entre les nombreux manuscrits des Philokalia.

Les éditions antérieures des livres contre Celse (Hoeschel, 1605 ; Spencer, 1658, 1677 ; Delarue, O. S. B., 1733) reposent directement ou indirectement sur le cod. Vatican ; le texte est en général fidèlement reproduit. L'édition de M. Koetschau offre un texte critiquement établi sur le Cod. A (Vatic.) directement, revu sur d'autres Codices ; elle a également mis à contribution les collations des principaux manuscrits des Philokalia.

Le traité de la prière fut composé vers l'an 233/4, à Césarée de Palestine. Le texte original complet n'est conservé que dans un seul MS. (Cambridge, Trinity, XIVe siècle). L'édition actuelle repose sur un examen attentif du Codex de Cambridge et offre plus de garantie que le texte de Delarue.

Il serait superflu de faire remarquer que l' « apparatus criticus » des publications de l'Académie de Berlin se distingue par sa richesse et sa précision. Les règles fixées par la philologie et la critique moderne mettent à l'abri de l'arbitraire. Il faut y ajouter un autre mérite : ce sont les tables qui terminent le volume et en facilitent l'usage. Ces tables sont de tous points remarquables : citations des textes de l'Écriture, des auteurs ecclésiastiques et profanes (pp. 407-438) ; table des noms (439-450) ; table des matières ou références aux mots employés par l'auteur (451-538). L'impression est nette et belle, le format confortable et pratique.

L'esthétique du dogme chrétien, par le R. P. Jules Souben, O. S. B. Paris, Lethielleux, 1899, XI-348, pp. in-12.

Ce n'est pas une exposition du dogme chrétien qu'offre le P. Souben ; ce n'est pas non plus une apologétique condensée ; c'est, pour employer le mot de l'auteur, un essai de mettre en lumière la beauté interne du christianisme. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a là une apologétique indirecte, bien supérieure comme fond à l'œuvre tentée jadis par Chateaubriand, et un exposé substantiel de la doctrine catholique. Nous ne pouvons mieux faire connaître le plan de l'auteur qu'en reproduisant le passage suivant de son introduction. « J'analyse, dit-il, un à un tous les dogmes du christia-

Digitized by Google

nisme en faisant ressortir la beauté spéciale, que chacun d'eux manifeste, et je m'efforce de présenter une image réelle de la beauté que la pratique de sa morale produit en l'âme du chrétien. Puis, dans une conclusion rapide, je trace un tableau d'ensemble du christianisme au point de vue dogmatique, moral et social, montrant comment la religion chrétienne, en poursuivant le bien, a naturellement engendré le beau. J'ai relégué dans un appendice des notions générales sur l'idée du beau et ses manifestations littéraires et artistiques. Cet appendice est, en réalité, une introduction, et si je ne l'ai pas mis à sa place naturelle, c'est pour ne pas rebuter certains lecteurs et pour éviter de leur faire croire, bien à tort du reste, qu'il était nécessaire d'être versé dans la science de l'esthétique pour lire avec fruit cet essai. » Le travail du P. Souben témoigne et de la science théologique et du goût littéraire de l'auteur; l'auteur a su fondre dans une série de tableaux les couleurs empruntées aux maîtres de la science, et certaines citations témoignent du vif intérêt qu'il porte aux problèmes religieux et scientifiques qui occupent les contemporains.

Le catholicisme et la vie de l'esprit, par GEORGE FONSEGRIVE, Directeur de la « Quinzaine ». Paris, Lecoffre, 1899, VIII-460, pp. in-12. Prix : 3 fr. 50.

L'apologétique catholique a beaucoup varié au cours des âges : les armes qu'elle emploie, la tactique qu'elle suit dépend des adversaires de l'Église. Vouloir maintenir à tout prix des armes imparfaites, une tactique démodée, c'est combattre à distance et risquer de n'aboutir à aucun résultat. Il est certain que notre temps a d'autres aspirations que l'époque qui l'a précédé. Notre époque réclame le plus grand épanouissement possible de la vie : vie sociale, vie intellectuelle. Dans un précédent volume sur le catholicisme et la démocratie, M. Fonsegrive a montré que le catholicisme fournissait leurs conditions de vie aux institutions démocratiques; dans un nouvel ouvrage, il examine les rapports du catholicisme avec la vie la plus intime et la plus profonde de l'esprit. Il indique d'abord, d'après les aveux des contemporains, les conditions nouvelles de l'apologétique. Plus une doctrine fournit d'aliments à la vie de l'âme, dit-il, plus elle est bonne. Or le catholicisme est la doctrine intégrale de la vie, il est donc vrai. M. Fonsegrive montre que le catholicisme non seulement n'entrave pas, mais favorise le développement de la vie spirituelle dans l'ordre scientifique, moral et religieux. Il répond donc pleinement aux aspirations modernes. L'auteur, philosophe et publiciste dont la réputation n'est plus à faire, soulève bien des questions dans son livre; les aspirations de nos contemporains vers le spiritualisme aboutiront-elles à l'acceptation du christianisme, et de quel christianisme? Le dogme est-il compatible avec la science? Le dogme catholique satisfait-il toutes les aspirations de l'homme? S'impose-t-il comme religion révélée, la seule qui puisse en appeler au Christ? Bien

Digitized by Google

des questions soulevées dans les derniers temps, bien des phénomènes intellectuels trouvent leur explication dans le livre de M. Fonsegrive.

Die Adventsperikopen, exegetisch-homiletisch erklärt von Dr Paul Wilh. Keppler, Bischof von Rottenburg. (*Bibl. Studien*, IV, 1). Fribourg en Brisgau, Herder, 1899, 143, pp. in-8°. Prix : 3 frs.

La littérature homilétique moderne semble quelque peu anémiée. Où est la cause de la maladie? où est le remède? La cause réside dans une connaissance imparfaite de l'Écriture sainte, le remède consiste à scruter les Écritures. Mgr Keppler, évêque de Rottenbourg, connu par de remarquables travaux d'art et d'exégèse, vient de rappeler l'attention du clergé catholique d'Allemagne sur cet important sujet. Il préconise le retour à l'homélie et indique la manière de féconder cette prédication, de l'adapter aux besoins de notre époque. L'homélie suppose un commerce intime et continu avec l'Écriture. Mgr Keppler fournit un superbe exemple d'exégèse homilétique dans les péricopes liturgiques de l'Avent. Ce ne sont point des sermons ou des canevas qu'il donne au lecteur; c'est une étude approfondie de ces lectures liturgiques au point de vue exégétique. Il en montre la signification, le caractère, le fond dogmatique et le but moral, il en signale les rapports avec la liturgie du temps. C'est un fond qu'il faut travailler et remuer, qu'il faut féconder par la méditation et la prière. L'intelligence, le cœur, l'expérience du saint ministère, tout doit agir de concert pour donner au sermon de la lumière et de la chaleur, pour instruire et toucher l'auditeur. Inutile de dire que l'essai de Mgr Keppler est parfaitement réussi et que sous une forme littéraire remarquable l'auteur a su offrir en peu de pages une série d'études et de méditations où on sent le théologien maître de la doctrine, l'exégète qui a scruté les Écritures, le moraliste qui a étudié le peuple et son temps, qui enseigne de façon à être compris et à laisser une trace profonde de son enseignement, enfin l'homme de prière et le prêtre de l'Église catholique.

Chronique artésienne (1295-1304), nouvelle édition et chronique tournaisienne (1296-1314), publiée pour la première fois d'après le manuscrit de Bruxelles, par Frantz Funck-Brentano. (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, fasc. 25.) Paris, Picard, 1899, XXIV-128 pp. in-8°, avec carte. Prix : 4 frs; pour les souscripteurs, 2 fr. 75.

La chronique, republiée par M. Funck-Brentano, avait été éditée pour la première fois par le Chan. De Smet dans le tome IV du *Corpus Chronicorum Flandriae* sous le titre de « Chronique anonyme de la guerre entre Philippe le Bel et Gui de Dampierre », d'après une copie extrêmement défectueuse non revue par l'éditeur. Le texte a été soigneusement

Digitized by Google

revisé et copieusement annoté par M. Funck-Brentano, auquel on doit également une édition soignée des *Annales Gandenses* et d'autres travaux sur les rapports de Philippe le Bel avec la Flandre. Il semble bien qu'on doive adopter les conclusions de l'éditeur sur l'origine de cette chronique qui paraît provenir de l'Artois, sinon d'Arras même. M. Funck-Brentano insiste sur la précision et l'exactitude du chroniqueur, et relève, à côté de sa valeur historique, son mérite littéraire.

L'éditeur a donné au bas des pages, d'après un manuscrit de la Bibl. royale de Bruxelles, des extraits d'une chronique tournaisienne inédite qui se rapportent à la période du règne de Philippe le Bel traitée par l'auteur de la Chronique artésienne. Bien que datant du milieu du XVe siècle, elle a dû être composée à l'aide des notes antérieures qui se distinguent par leur concision et leur précision.

Une carte du comté de Flandre à la fin du XIIIe siècle est ajoutée à ce volume; c'est une heureuse idée qui tend à s'établir et s'imposera bientôt pour tous les travaux historiques. Pour les critiques de détail au sujet de cette carte, nous renvoyons le lecteur au compte-rendu donné par M. L. Vanderkindere dans les *Archives belges* (25 fév. 99, pp. 25-27).

Le Livre des Islandais du prêtre Ari le savant par Félix WAGNER *(Bibl. de la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége.* Bruxelles, Soc. belge de librairie, 1898, 107 pp. in-8°).

M. Wagner a fait une œuvre éminemment utile en mettant à la portée du public français l'œuvre si originale et si importante à la fois pour l'histoire scandinave du prêtre islandais Ari le savant. L'*Islandigabók* se recommande par de remarquables qualités historiques : sens critique, méthode d'investigation, groupement des faits et des matériaux. Dans l'introduction M. Wagner nous fait connaître la vie d'Ari (1067-1148), ses œuvres, plus particulièrement l'Islandigabók, lequel « dans un cadre très restreint, embrasse les contours généraux de toute l'histoire d'Islande depuis la fin du IXe jusqu'au milieu du XIIe siècle ». Le traducteur signale les procédés dont s'est servi Ari pour la rédaction de ce travail et en relève l'importance historique. Le traduction est accompagnée ou plutôt enrichie de nombreuses notes qui éclairent l'histoire, les institutions et la géographie d'une île perdue dans la mer du Nord et dont la vie intellectuelle a été cependant si intense pendant des siècles.

La question Liguorienne. Probabilisme et équiprobabilisme, par le R. P. X. M. LE BACHELET, S. J. Paris, Lethielleux, 1899, 242 pp. in-8°.

CE petit livre écrit avec méthode, clarté, bon sens et modération expose une question qui divise fortement deux écoles théologiques. Les divergences sont-elles tellement irréductibles qu'on ne puisse espérer

Digitized by Google

qu'avec beaucoup de bonne volonté de part et d'autre, après un examen exempt de parti pris, on ne puisse s'entendre sur presque toute la ligne? Des écrivains sérieux espèrent ce rapprochement. Le problème doit être circonscrit et ramené à sa seule valeur pratique; le reste, peu importe le choix de l'*iste*, peut être un bagage encombrant. Quant à la question historique, on reconnaîtra que la publication des lettres de S. Alphonse a apporté de nouveaux matériaux, qui permettent à un historien, on ne pourrait pas dire à tout théologien, de se faire un jugement. Le travail du P. Le Bachelet, comme organe d'une des deux écoles dont nous parlions, mérite d'être lu avec attention. Son vœu final est légitime.

LES SAINTS, Paris, Lecoffre, 90, rue Bonaparte. Le vol. 2 frs.

Saint Basile, par Paul ALLARD, IV-210 pp. in-12.

Saint Ambroise, par le DUC DE BROGLIE, 203 pp.

Sainte Mathilde, par L. Eugène HALLBERG, XXXII-177 pp.

LA collection des « Saints » vient de s'enrichir de trois voulmes intéressants.

Le « *S. Basile* » de M. Paul Allard fait revivre une des plus belles figures de l'Église grecque, le grand moine et docteur de l'Église, un illustre écrivain du IVe siècle. L'auteur, dont on connaît les beaux travaux sur l'Histoire des persécutions, a su, comme toujours, unir une forme agréable à une érudition solide. Le livre est divisé en trois parties. La première fait connaître les origines et la première jeunesse de Basile, son passage des études grecques à la retraite et à la vie monastique. La seconde retrace les phases si dramatiques de son épiscopat, ses luttes intrépides contre la persécution arienne, ses épreuves et ses amitiés. La troisième étudie l'orateur et l'écrivain.

Personne n'aura été étonné de voir confier à l'auteur de « l'Église et l'Empire romain au IVe siècle » la vie de *S. Ambroise.* Cette grande figure de romain, d'évêque, de politique et d'écrivain revit sous nos yeux dans les pages que lui a consacrées M. le duc de Broglie. Sans doute on y aperçoit surtout l'homme politique, qui voulut sauver l'Empire en le régénérant par la foi chrétienne, mais l'homme politique est un évêque d'une foi éclairée et intrépide en même temps qu'un saint de marque.

La vie de *Ste Mathilde* nous reporte quelques siècles plus près de nous, au Xe siècle, le siècle de fer, comme on disait jadis. M. Hallberg a fait revivre la belle figure de l'épouse d'Henri Ier, de la mère d'Othon Ier, de Henri de Bavière et de l'archevêque Brunon de Cologne, la fondatrice de plusieurs monastères. Dans sa préface il examine les exagérations manifestes de certains critiques allemands dans leurs appréciations sur la valeur des sources de l'Histoire de Ste Mathilde.

Digitized by Google

Die Propheten-Catenen nach römischen Handschriften, von Dr M. FAULHABER. (*Biblische Studien*, IV, 2 et 3.) Fribourg en Brisgau, Herder, 1899, XV-219 pp. in-8°. Prix : 7,50 frs.

LES « Catenae » forment une partie considérable du dépôt de la tradition patristique grecque. Les nombreux manuscrits qui en sont conservés sont une véritable mine de documents que l'on ne retrouve guère ailleurs. Il y a trois siècles que l'on a commencé à l'exploiter, mais les filons sont si nombreux, le travail a été fait si superficiellement qu'on ne risque rien à reprendre tout le travail d'après un plan méthodiquement conçu. Le premier travail à exécuter, c'est le dépouillement systématique des manuscrits. L'analyse des « Catenae » permettra d'établir leur filiation, leur auteur, leur origine, les rapports qui existent entre elles et de reconnaître les sources utilisées par les compilateurs ; on arrivera de cette façon à constater les documents inédits, et il semble que la moisson doive être abondante.

Le livre de M. Faulhaber est une contribution à l'examen des « Catenae ». Si l'auteur n'a examiné que les manuscrits de Rome contenant des « Catenae » sur les prophètes, il en a donné un dépouillement systématique et complet. M. Faulhaber décrit d'abord les manuscrits, fait l'analyse de la « chaîne », en établit l'auteur et l'époque de composition, puis examine les divers scholiastes en particulier. C'est ainsi que nous parcourons les « chaînes » sur tous les prophètes, Isaïe, Jérémie, Baruch et Lamentations, Ézéchiel, Daniel, pour aboutir à un dernier chapitre où l'auteur montre que les quatre « chaînes » sur les grands prophètes proviennent d'un même compilateur, qui est Jean de Drungarie. Pour terminer, M. Faulhaber communique une série de spécimens des « Catenae » des manuscrits de Rome, une liste des manuscrits consultés et une autre des morceaux inédits. Comme il le dit dans sa préface, il n'y a pas seulement des épis à glaner, mais des gerbes entières à ramasser. Dans les « chaînes » sur les prophètes, on retrouve tout le commentaire d'Hésychius de Jérusalem sur les petits prophètes, des fragments de Théodore d'Héraclée sur Isaïe, d'Apollinaire et de Sévère sur Isaïe, Ézéchiel et Daniel, de Polychronius sur Ézéchiel et Daniel, etc. Avant donc de donner une nouvelle édition des commentaires des pères grecs, il faut absolument procéder au dépouillement et au classement des « chaînes », examiner leurs sources et établir leur parenté. Il y a lieu de penser que l'auteur n'en restera pas à ce premier travail, et que ses autres recherches sur les livres de l'Ancien Testament ne tarderont pas à enrichir nos connaissances sur la littérature patristique.

Digitized by Google

Œuvres complètes de Mgr X. Barbier de Montault, tome XIII.— Rome. — VI. Hagiographie. Poitiers, Blais, 1899, 576 pp. in-8°.

IL n'est pas toujours aisé de se retrouver dans la forêt touffue de détails où nous conduit le savant auteur. Des poteaux indicateurs signalent bien les allées et les chemins, mais on ne va tout droit au but. En chemin l'on fait force trouvailles, anciennes et nouvelles, et celles-ci en rappellent d'autres. Puis il y a des passants qui vous arrêtent et vous mettent au courant de leurs travaux ; bref on ne marche pas vite. Il faut avouer que l'on voit beaucoup de choses intéressantes, qu'on a aussi envie de s'arrêter à son tour et d'examiner de plus près,de continuer certaines études commencées par l'auteur en suivant les pistes qu'il vous donne. Le présent volume s'occupe de S. Martin, de S. Maurice et de S. Nicolas, trois saints populaires, s'il en fut, et au sujet desquels on court risque de ne pas tout dire. Telle n'a pas été, sans doute, la prétention du docte archéologue poitevin. Toujours est-il qu'il fournit beaucoup de renseignements, de particularités archéologiques et liturgiques, et qu'avec les tables détaillées qui terminent ses volumes, on est amené à rencontrer dans ses œuvres, bien des noms, bien des faits, bien des usages et des rapprochements auxquels on ne s'attendait pas.

SCIENCE ET RELIGION. *Études pour le temps présent.*

Du doute à la foi. Le besoin, les raisons, les moyens, le devoir et la possibilité de croire, par le P. Fr. TOURNEBIZE, S. J. 3e éd. Paris, Bloud et Barral, 1899, 64 pp. in-12. Prix : 0,60 cent.

Opinions du jour sur les peines d'Outre-Tombe, par le même. Bloud et Barral, 1899, 64 pp. in-12. Prix : 0,60 cent.

CES deux tracts d'un théologien distingué se recommandent par leur clarté, leur solidité et leur concision. L'auteur écrit pour le temps présent, dont il connaît les besoins, les aspirations et les misères. S'inspirant des manifestations diverses d'âmes éloignées de la vérité catholique, il leur montre que la foi est un besoin de l'âme humaine, que la foi s'impose et il leur indique le chemin qui mène à la foi et, avec elle, à la seule véritable paix. — Dans la seconde brochure, il expose les divers systèmes ébauchés par la philosophie rationaliste ou un christianisme mal défini sur les peines de l'autre vie,et il les soumet à la critique de la raison et de la foi, basée sur l'Écriture et la Tradition. Le P. Tournebize rappelle le système imaginé par M. Mivart, qui, d'ailleurs, se soumit aussitôt à la condamnation qui le frappait, et montre comment la justice divine se concilie avec son infinie bonté.

Digitized by Google

DOM ANSELME BERTHOD

BOLLANDISTE

Le savant bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne, dont le nom a été attaché à la célèbre collection bollandienne, n'est pas un inconnu dans le monde des lettres. Peu après sa mort, ses amis lui payèrent un juste tribut d'éloges ; et, en ce siècle, à différentes reprises, les érudits se sont occupés de lui. Nous n'entendons nullement entreprendre sa biographie, ou répéter ce que d'autres ont dit avant nous. Les détails que nous publions aujourd'hui, et qui se rapportent plus particulièrement à la fin de la carrière de Dom Berthod, n'ont d'autre but que de compléter les notices publiées jusqu'ici (1).

Claude Berthod naquit à Rupt en Franche-Comté le 21 février 1733 et fut baptisé le même jour. Il était fils de Claude Berthod, de Rupt, et de Renée Fleuret ; il fut tenu sur les fonts baptismaux par Claude Hunier et Marguerite Berthod (2). Après avoir terminé ses études au collège des Jésuites de Besançon, il entra, en 1751, à l'abbaye de Faverney et y prononça ses vœux le 8 septembre 1752 (3). Au sortir de ses cours de philosophie et de théologie, il se livra avec ardeur à l'étude de l'histoire, et plus particulièrement de celle de son pays. Cinq mémoires envoyés à l'Académie de Besan-

1. On peut consulter sur Dom Berthod les notices historiques publiées par G. J. Gérard, dans le tome V des anciens *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, Journal des séances, t. V, pp. LXXII et suiv., et, un peu plus tard, par Dom Grappin, à la Société d'agriculture de Vesoul (*Mémoires de la Soc. d'agriculture de la Haute-Saône*, II (1808), p. 17). On trouvera une notice sur D. Berthod par Ch. Weiss dans les *Mém. et Doc. inédits pour servir à l'hist. de la Franche-Comté*, II, 223-227. Voir aussi A. M. P. Ingold, *Dom Anselme Berthod (Les correspondants de Grandidier*, I, Paris, Picard, 1895, 30 pp. in-8°) et Thonissen, Rapport séculaire sur les travaux de la class. des lettres (1772-1872) de l'Académie royale de Belgique (*Centième anniversaire*, 1872, 2e partie, pp. 18-19).

De la correspondance de Dom Berthod, on a publié les lettres de Dom Clément, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur (Dantier, *Rapports sur la correspondance inédite des Bénédictins de Saint-Maur*, Paris. Imprim. nation., 1857, pp. 130-167), une lettre de Foncemagne et une de Dacier, par M. Castan (*Bibl. de l'école des Chartes*, 6e série, I, 123-125, trois de Grandidier par M. Ingold (*Miscellanea Alsatica*, 2e série, p. 59).

2. Extrait de baptême dans le MS. 613 de la Bibl. de Besançon, f. 365.

3. *Matricula religiosorum professorum... Congregat. SS. Vitoni et Hydulphi*, Nanceii, Haener, 1782, p. 50 ; D. Grappin, *Mémoires sur l'abbaye de Faverney*, Besançon, Daclin, 1771, p. 120.

Digitized by Google

çon de 1759 à 1764 furent couronnés ; en 1770, il devint membre de ce corps savant. Nommé en 1762 bibliothécaire de l'importante bibliothèque de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, il entreprit l'analyse des papiers de Granvelle, fit le dépouillement des manuscrits du dépôt confié à ses soins et dressa, avec son ami Dom Grappin, l'inventaire des testaments déposés à l'officialité de Besançon pour la période de 1255 à 1500.

Lorsque le contrôleur-général Bertin, favorisant de tout son pouvoir l'œuvre proposée par Moreau, fit appel aux Bénédictins pour entreprendre le dépouillement général des archives publiques et privées de la France (1), les aptitudes de Dom Berthod pour des travaux de ce genre n'étaient pas ignorées du public savant. Avant même que des propositions officielles eussent été faites au supérieur de la congrégation de Saint-Vanne (2), Dom Berthod avait reçu de M. Bertin, le 18 septembre 1774, la commission d'aller explorer les bibliothèques de Flandre et des Pays-Bas. D. Berthod reprit ce voyage, dont il fit une relation qui a été imprimée (3). Il ne tarda pas à être chargé d'une nouvelle mission ; il devait se rendre à l'abbaye de Saint-Bertin pour y collationner les diplômes royaux. Il fit ce voyage littéraire en 1776. Ce fut le 14 octobre de cette année qu'il fut reçu membre de l'Académie impériale et royale des sciences et belles lettres à Bruxelles. Nommé en 1777 principal du collège de Saint-Ferjeux, il demanda bientôt à être déchargé de cette fonction, et reprit ses études historiques, s'occupant plus particulièrement, pendant les années 1779 et 1780, de la revision des livres liturgiques de la congrégation de Saint-Vanne. En 1780, il fut nommé prieur de Morey, en 1782 grand-prieur de Luxeuil, puis, le 11 mai 1783, visiteur de la congrégation de Saint-Vanne.

Sur ces entrefaites, un des bollandistes, le P. Hubens, vint à mourir. L'abbé de Nélis, qui allait devenir évêque d'Anvers, et qui

1. Voir Xavier Charmes, *Le comité des travaux historiques et scientifiques*, I, Introduction.

2. C'est à la fin de 1784 que les négociations officielles entamées avec les présidents de la congrégation de St-Vanne purent aboutir. Les principaux collaborateurs mis à la disposition du gouvernement furent D. Jean Solver, D. Sébastien Estienne, D. Jean-Nicolas Gerrin, D. Marc Probst, D. Hilaire Puibusque, D. Michel Collot, D. Nicolas Tabouillot (Charmes, I, LXV-LXVI ; A. Didier-Laurent. *Correspondance des Bénédictins de Lorraine avec Moreau*, ap. *Mémoires de la Soc. d'Archéol. lorraine 1896*, tome XLVI, 147-194).

3. Le voyage littéraire de Dom Berthod a été publié partiellement, d'abord dans le 5e volume des *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, puis par M. Voisin dans le *Messager des sciences historiques* de Gand (année 1838, t. VI, 25-72) ; il a été donné en entier dans le tome V des *Mémoires et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*. Cf. Charmes, I, LI-LIII, 148-149; 235-240; 245-248.

Digitized by Google

depuis des années était en correspondance avec le savant bénédictin franc-comtois (1), avait usé de son influence auprès du gouvernement pour le faire associer aux continuateurs de l'œuvre bollandienne.

La nouvelle de cette nomination lui fut transmise par Nélis dans une lettre du 18 mai 1784 « Vous ne pouviez m'annoncer une nouvelle plus agréable et plus flatteuse que celle dont vous m'avez fait part dans votre lettre du 18 mai dernier, répondit-il de Luxeuil, le 6 juin suivant, à son ami de Belgique. J'apprécie mieux que personne la grâce que S. M. I. vient de me faire en m'associant aux travaux de tant d'hommes célèbres, et je n'oublierai jamais que j'en suis redevable à M. l'abbé de Nélis et à l'amitié qu'il ne cesse de me marquer depuis nombre d'années (2). »

Dom Berthod, qui aspirait à reprendre sa vie d'étude, eût voulu se rendre immédiatement à Bruxelles, mais sa position de visiteur de la congrégation de Lorraine le retenait forcément jusqu'à la tenue du chapitre annuel de la congrégation, qui, seul, pouvait accepter sa démission. « Je vous disais, il y a longtemps, ajoute-t-il, qu'en restant simple religieux je ne trouverais aucun obstacle à partir ; aujourd'hui les chaînes sont plus fortes ; il faut un moment opportun pour les rompre ; je vous assure que j'en saisirai la première occasion qui se présentera et même je la ferai naître si elle ne se présente pas (3). » Effectivement la place de prieur de Luxeuil lui pesait lourdement. Peu après sa nomination, il avait mandé à ses correspondants que c'était un sacrifice de tous les jours, vu l'impossibilité de vaquer aux études, mais que dans son état il fallait faire des sacrifices au devoir. « Je sollicite depuis cinq ans, disait-il, la place de simple religieux, et personne ne me répond ; je la demande cependant bien sincèrement et sans grimace ; à présent je désespère de l'obtenir. Dieu en est le maître, et je souscris : qu'il ordonne (4). »

Autorisé par le supérieur-général de la Congrégation de Saint-Vanne à accepter le poste que lui offrait le gouvernement impérial et à résider pendant quatre ans aux Pays-Bas, D. Berthod partit pour Bruxelles, où il arriva le 9 octobre 1784; il rejoignit ses collaborateurs à l'abbaye de Saint-Jacques sur Caudenberg, où depuis

1. M. Poullet a publié douze lettres de Dom Berthod à l'abbé de Nelis (*Compte-rendu des séances de la comm. royale d'hist. de Belgique* (1876), IVe série, t. III, pp. 444-467 ; sur Mgr de Nélis, cf. Thonissen, *Rapport*, 13-16.)

2. CRH, 4e Série, III, 463.

3. L. c., 463-464.

4. *Ib.*, 459.

Digitized by Google

1778 se trouvait le siège de l'œuvre bollandienne (1). Le tome 5e d'octobre allait paraître ; D. Berthod ne pouvait que préparer des matériaux pour le tome suivant.

La collaboration d'un bénédictin étranger, imposée par le gouvernement, ne devait pas être vue de très bon œil par les anciens jésuites bollandiens. On comprendra aisément leur réserve vis-à-vis du nouveau venu, membre d'une corporation qui n'avait pas toujours professé pour la Compagnie une admiration particulière, et réciproquement. Dom Berthod était-il préparé aux recherches hagiographiques ? Il avait été un excellent bibliothécaire à St-Vincent de Besançon, il avait admirablement classé les archives épiscopales de ce diocèse, il s'était fait remarquer par des travaux d'histoire locale qui ne manquaient pas d'érudition, mais possédait-il les connaissances voulues pour aborder les problèmes multiples qu'offre l'hagiographie ? il est au moins permis d'en douter. Sa réputation, grossie par ses amis des Pays-Bas, avait donné de lui une haute idée, que le temps ne lui permit peut-être pas de justifier Une lettre du bollandiste de Bye à Dom Grappin fera plus tard une allusion à ce point délicat.

De Bruxelles, D. Berthod entretenait un commerce épistolaire avec ses amis, Mgr de Nélis, évêque d'Anvers, qu'il avait parfois l'occasion de voir, avec son intime Dom Grappin, prieur de St-Ferjeux, avec Grandidier, l'historiographe de l'Église de Strassbourg et d'autres (2).

La correspondance avec D. Grappin est plus particulièrement intéressante, car elle fait mieux connaître les pensées intimes de l'ancien prieur de Luxeuil ; il y est fréquemment fait mention des questions religieuses et politiques qui agitaient les Pays-Bas. Si jamais on a pu soulever des doutes sérieux sur les principes orthodoxes de D. Berthod, comme l'assure M. Voisin (3), sa correspondance avec D. Grappin est là pour témoigner en sa faveur, et faire bonne justice de la calomnie dont il aurait été victime dès son arrivée à Bruxelles (4). Au reste il n'y aurait pas lieu de s'effrayer beaucoup de certaines attaques auxquelles furent en butte bien des gens ac-

1. *Act. SS.*, tom. VII, octob., Procemium, p. XV.

2. La correspondance de D. Berthod avec Grandidier a été publiée par M. Ingold ; les lettres à D. Grappin sont conservées dans les ms. 622-624 de la Bibliothèque de Besançon. Le 9 juillet 1785 l'évêque d'Anvers invitait D. Grappin à venir voir l'Escaut et saluer son ami et le sien, « le respectable prieur de Luxeu » (I, p. 115).

3. *Messager des sciences histor.*, 1838, p. 31; Charmes, I, p. LII.

4. Dès le 13 mai 1785, parlant du fameux Dr Stoeger, appelé par Joseph II à enseigner au Séminaire-général de Louvain, D. Berthod déclarait à son ami que ce professeur était plutôt luthérien que catholique.

Digitized by Google

cusés de gallicanisme, de jansénisme, etc... sur de simples soupçons, ou même parce qu'ils n'adoptaient pas les doctrines d'une certaine école théologique.

Pendant les années 1784 à 1786, D. Berthod travailla activement aux notices qu'il devait préparer pour le tome VI d'octobre de la collection bollandienne. La dissertation sur un évêque fictif de Bâle, S. Pantale, le mit plus spécialement en rapport avec Grandidier, qui était loin de partager son optimisme sur ce légendaire personnage(1). Il la termina le 16 février et s'empressa de le mander à son ami D. Grappin. Il poursuivit aussi son « *Analyse des manuscrits de Granvelle* », analyse dont M. Edm. Poullet vante la scrupuleuse exactitude (2).

« Les extraits sont faits, écrit-il le 23 septembre à D. Grappin, et j'ay analisé toute cette vaste collection. J'ai suivi l'ordre mesme que feu M. l'abbé Boisot avoit mis dans ces mémoires, l'ordre chronologique et des matières principales, tel que l'annonce des différentes collections de ces Msts. J'en ay donné une esquisse assez intéressante à l'Académie de Bruxelles. Je ne sçai comment la copie de mes Msts court dans cette ville (3). »

Le 14 janvier 1787, il revient sur ce sujet. L'évêque d'Anvers, écrit-il, vient de lui renvoyer quatorze cahiers de ses analyses de Granvelle ; il demande des pièces pour les actes de S. Gall, et parle de son dissentiment avec Grandidier au sujet de Ragnacaire, évêque de Bâle, ce qui ne l'empêche pas de bien s'entendre avec lui (4).

Le 3 février, il parle de l'affaire du Séminaire de Louvain et de la sommation faite aux élèves d'écouter les leçons de Le Plat (5) Trois cent cinquante séminaristes sont partis. Il règne une certaine terreur, « on ouvre toutes les lettres ici » ; il se dispose à demander à la diète de la congrégation qui doit se tenir en 1788 une prolongation de son séjour en Flandre (6).

Le 17 février nouvelle missive : D. Berthod a fini la veille son commentaire sur S. Pantale et il espère qu'on sera content de sa dissertation sur les premiers évêques de Bâle. « Je suis fâché, dit-il, de n'avoir pu communiquer mon *Sylloge* à M. Grandidier, mais la brièveté du temps ne me l'a pas permis. Je fais tirer un exemplaire

1. Ingold, *Correspondants de Grandidier*, I, *D. Berthod*, pp. 16-19.
2. CRH. 4e Série, III, 446.
3. Correspondance de D. Grappin à Besançon, Ms. 622, 149. Voir *Mémoires de l'Académie impér. de Bruxelles*, Journal des séances, t. II, pp. XLVII-LII, et tome V, p. 227 sqq.
4. Ms. 622, 190 ; cf. Ingold, p. 18.
5. Josse Le Plat, né à Malines, le 18 novembre 1732, mort à Coblence, le 6 août 1810, professeur de droit ecclésiastique à l'Université de Louvain (*Biographie nationale*, XI, 878-881).
6. MS. 622, f. 176.

Digitized by Google

particulier pour moi de mes dissertations. Dans le revirement des choses, chacun est surpris que notre boutique hagiographique ne soit pas encore fermée. Nous travaillons cependant sans relâche depuis les quatre heures du matin ; il en sera ce qu'il plaira à Dieu. Mon parti est pris à tous les événemens : mais il est bien pris pour renoncer pour toujours à toutes les places monastiques. J'ai été assez fou pour en goûter, mais Dieu me le pardonnera, car je m'en repens de tout mon cœur (1). »

Les lettres du 9 juin et du 14 septembre ne parlent que des travaux hagiographiques en cours : S. Valier, S. Venant, S. Antoine (2).

A la date du 1 août, notre moine franc-comtois parle de la tranquillité relative des Pays-Bas, toutefois le pays est résolu à défendre ses libertés (3).

La missive du 28 décembre est plus importante, il y est question du congrès d'Ems : « C'est un vrai congrès schismatique, mande-t-il à D. Grappin : aussi ces Mrs sont tout prêts à rompre l'unité ecclésiastique. Je regarde ces quatre grands diocèses tout prêts à se séparer du centre de l'union. Toute cette trame est ourdie par M. Van Zuithem, janséniste d'Utrecht, et qui gouverne l'empereur. Je vous proteste que les manœuvres dont je suis presque témoin m'ont donné une horreur du jansénisme. C'est la secte la plus insubordonnée que j'aie connue : anathema. » Il revient également sur le séminaire général, sur la position des évêques qui est à plaindre, sur l'incertitude de l'avenir ; il songe à rentrer en Franche-Comté pour la diète de 1788 ou celle de 1789 (4).

Hélas ! les jours de D. Berthod étaient comptés. Le 17 février, il écrivait pour la dernière fois à son ami. « Excusez mon silence... depuis cinq jours jusqu'aujourd'hui je suis sur mon grabat. » La faiblesse du malade était extrême, il souffrait beaucoup d'une obstruction du foie qu'il décrit minutieusement à son ami. Il n'est plus question de voyage ; on lui accorde une pension de 500 florins, soit 920 francs pour sa nourriture. Les temps sont mauvais ; l'affaire du séminaire général bouleverse le pays ; l'archevêque de Malines et l'évêque d'Anvers sont dignes de tous éloges (5).

Le mal alla en empirant, et, le 1 mars suivant, le Sénior des Bollandistes crut devoir en avertir le prieur de Saint-Ferjeux.

1. MS. 622, f. 178.
2. MS. 622, f. 195, 209.
3. MS. 624.
4. MS. 622, f. 221.
5. MS. 622, f. 229.

Digitized by Google

Mon très révérend Père.

Il y a environ deux mois, que Dom Berthod, religieux de votre ordre et membre de la communauté dont vous êtes Prieur, associé depuis quelques années par notre gouvernement au corps des bollandistes, a été attaqué d'une maladie de bile. Le mal ne paroissoit au commencement pas fort dangereux, mais avec le tems il s'est accru au point, que les médecins ont jugé à propos de le faire administrer le vingt-cinq du mois passé. J'avois d'abord pensé de vous informer de cet évènement ; mais le malade m'ayant prié de ne pas le faire pour ne pas vous donner des inquiétudes, j'ai déféré à sa demande. Aussi l'ai-je fait sans beaucoup de difficulté, parce qu'immédiatement après avoir été administré il se portoit un peu mieux, de sorte que l'on commençoit d'avoir quelque espérance de son rétablissement. Cette bonne apparence s'est même soutenue pendant quelques jours ; mais les médecins paroissent maintenant n'avoir que peu ou point d'espérance de guérir le malade. C'est pourquoi j'ai jugé à propos de vous informer du mauvais état, dans lequel il se trouve ; comme je le fais par celle-ci, en vous priant de m'écrire ce que vous voulez que l'on fasse en cas qu'il vient à mourir. Selon les ordonnances de Sa Majesté il devra être enseveli hors de la ville au cimetière de la paroisse de S. Gudule, dans le district de laquelle nous restons ; mais ne voudriez-vous pas, qu'après son enterrement l'on fit faire dans l'église de cette paroisse, quelque service pour le repos de son âme ? Je vous prie de m'en informer, comme aussi de m'écrire ce que vous voulez que l'on fasse du reste de ce que l'on trouvera avoir appartenu au défunt, après en avoir payé les fraix de sa maladie et de son enterrement ainsi que quelques autres. S'il vient effectivement à mourir, sa chambre, aussitôt que son cadavre en aura été transporté, se fermera, et l'on ne permettra pas de toucher aux effets du défunt, sans avoir préalablement reçu vos ordres. Je vous prie donc de les envoyer au plutôt et de me croire avec l'estime la plus parfaite,

Mon très-révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
Corneille DE BYE, l'ancien
des Bollandistes.

Bruxelles, ce 1 mars 1788.

Au très-révérend Père, le révérend Père Prieur de Saint-Farjeu à Besançon [1].

L'état du malade ne fit qu'empirer, et le 19 mars, vers les 4 heures de l'après-midi, Dom Berthod rendit son âme à Dieu. Sa mort affligea les amis qu'il avait aux Pays-Bas et nous trouvons l'expression de leurs regrets dans les lettres qu'ils adressèrent à leurs connaissances de Franche-Comté.

1. MS. 613 de Besançon, p. 367.

Digitized by Google

Dès le 20 mars, J.B. Lesbroussart (1), professeur au collège Thérésien, un des meilleurs correspondants et amis de Dom Berthod, écrivait à l'abbé de Courbouzon, qui communiqua sa lettre à Dom Grappin :

A M. l'abbé de Courbouzon.

Lorsque j'étois auprès de vous l'interprête des sentimens de D. Berthod, il se flattoit, et nous l'espérions comme lui, que malgré l'extrême épuisement de ses forces, le temps et les soins de la médecine établiroient sa convalescence et lui rendroient peu à peu la santé. Depuis le temps, où j'eus l'honneur de vous écrire en son nom, son état n'a jamais été satisfaisant que par intervales ; un jour de bien étoit suivi d'une rechute qui ne cessoit d'ajouter à l'épuisement de ses forces, et quoiqu'il n'eut point de fièvre, ses forces commencèrent à décroître d'une manière qui nous fit perdre l'espoir de le conserver. Des vomissements fréquens que les médecins attribuoient à une squirre qui lui rongeoit le foye et à une bile condensée qui surchargeoit son estomach ont achevé d'épuiser ses forces, et hier 19 du présent mois, sur les 4 heures de l'après midi, il a cessé d'exister pour la terre. Sa raison qui ne l'a quitté qu'avec la vie lui a fait envisager avec la tranquillité de l'homme juste l'heure fatale qui alloit l'enlever à la terre. Il est mort, ou plutôt sa vie s'est éteinte sans qu'il donnât aucun signe de souffrances. En vous apprenant qu'il n'est plus, je remplis, Mr, l'une de ses dernières volontés. « Si mon état empire, me disoit-il il y a quelques jours, chargez-vous d'en informer ceux à qui je vous ai prié d'écrire pendant ma maladie ». Je m'acquitte de ce triste devoir auprès de vous, etc.

Signé LESBROUSSART,
Professeur au collège Thérésien,
Corresp. du musée de Bordeaux.

Bruxelles, 20 mars 1788 (2).

De son côté, Gérard, un des fondateurs de l'Académie de Bruxelles et son premier secrétaire perpétuel (3), informait M. Droz (4), conseiller au Parlement et secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, de la perte de leur ami commun.

1. Jean-Baptiste Lesbroussart, né à Ully-Saint-Georges en Picardie, le 12 juin 1747, décédé à Bruxelles, le 10 décembre 1818, avait été professeur à Beauvais et à Gand, avant d'occuper la chaire de rhétorique au collège Thérésien à Bruxelles. Il fut reçu à l'Académie de Bruxelles, le 14 mai 1790. Voir Thonissen, *Rapport*, 2e partie, 17-18 ; *Biographie nationale*, XII, 2-3.

2. MS. 613, p. 371.

3. Georges-Joseph Gérard, né à Bruxelles, le 2 juin 1734, mort le 4 avril 1814, entra, dès 1759, dans la carrière administrative. Remarqué par le gouverneur comte de Cobenzl, il fut appelé un des premiers à organiser une *Société littéraire*, qui ne tarda pas à se transformer en *Académie impériale*. C'était un érudit très actif qui a laissé de nombreux travaux. (Voir *Biographie nationale*, VII, 647-655). La famille de Gérard conserve les lettres que Dom Berthod écrivit à son ami.

4. Sur ce personnage voir J. Gauthier, *Le conseiller Droz et l'érudition française à la fin du XVIIIe S. ap. Mémoires de l'Acad. de Besançon*, 1890, pp. 1-27; Ingold, *Les correspondants de Grandidier*, III. *Fr. Nic.-Eugène Droz*. Paris, Picard, 1895, in-8o.

Digitized by Google

Mr

Dans l'incertitude si vous en serez informé d'ailleurs, j'ai cru devoir vous donner part de la mort de notre confrère et ami commun, D. Berthod, qui est décédé en cette ville hier à 4 heures après midi, après une maladie de 8 à 10 semaines; il ne croioit pas d'être si proche de sa fin. Un demi quart d'heure avant sa mort, il disoit à un de ses amis, qui lui demandoit s'il n'avoit pas quelques lettres à écrire, que si dans huit jours, il n'étoit pas en état d'écrire lui-même, il le prieroit d'être son secrétaire. Un moment après il est tombé dans une espèce de sommeil et est mort tranquillement. Il avoit reçu ses sacremens passé quinze jours. Il est fort regretté des Bollandistes ses confrères, des membres de notre académie et du peu de personnes qui le connoissoient, car il menoit une vie fort retirée et exemplaire et se faisoit aimer par ses qualités d'esprit et de cœur. J'étois la personne qu'il voyoit le plus : il venoit souvent chez moi et lorsqu'il faisoit beau, nous faisions une petite promenade ensemble. Aussi n'y a-t-il personne à qui sa mort soit plus sensible. Je perds un vrai ami, et les amis sont rares. Il doit vous avoir écrit pendant le cours de sa maladie, car je me rappelle qu'en le quittant, il y a quelques semaines, il me disoit qu'il alloit vous écrire.

Je vous prie, Mr, de vouloir faire part de la mort de D. Berthod à Mrs de l'Académie de Besançon, qui perd un bon correspondant dans ces provinces par cette mort. Car le défunt se proposoit d'adresser à cette compagnie les pièces concernant le Franche-Comté qu'il avoit pu découvrir dans ces provinces.

Comme D. Berthod entretenoit une correspondance avec vous, Mr, je me suis borné depuis son séjour dans nos quartiers de le prier de me rappeler de tems en tems à votre souvenir. Si aujourd'huy je puis vous être ou à Mrs de l'Académie de Besançon, à qui je vous prie de présenter mes respects, de quelque utilité dans ces provinces, je serai toujours charmé d'en trouver l'occasion et de vous donner des preuves du parfait dévouement et de la considération distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Mr

Votre très humble et très
obéissant serviteur.
J. G. GÉRARD.
t. s. v. p.

A M. Droz,

P. S. Je vous serois bien obligé, M., si vous vouliez me mander le lieu de la naissance du Père D. Berthod. Si lorsque vous m'écrivez, vous vouliez mettre une double enveloppe avec l'adresse *au* Conseil du gouvernement des Pays-Bas à Bruxelles, cela m'éviteroit le port. Mon adresse est : Mr..., secrétaire du Conseil du Gouvernement à Bruxelles (1).

1. MS. 613, pp. 239-240.

Digitized by Google

De son côté le P. Corneille de Bye mandait à Dom Grappin la mort de son collègue dans ces termes :

Mon très révérend Père,

Dom Berthod, notre collègue, qui, comme je vous ai mandé, avoit été administré le 25 du mois passé, est enfin, malgré toutes les peines que les médecins se sont données pour le guérir, succombé le 19 de celui-ci à la violence de la maladie, dont il étoit attaqué, et qui, à ce que les médecins conjecturent, consistoit dans un schirre à la concavité du foie. Il a rendu son âme avec la résignation la plus parfaite dans la volonté du Seigneur, et il s'est constamment conduit, tant à la fin de ses jours, que pendant sa vie, comme on pouvoit l'attendre d'un bon religieux.

Voilà tout ce que je puis vous écrire pour le moment. Je vous donnerai dans la suite des informations ultérieures. Entretems, nous ferons, ou tâcherons du moins de faire pour autant qu'il sera en nous, tout ce que vous avez demandé par la lettre dont vous m'avez honoré. J'espère que vous en serez content, et que vous voudrez bien me croire avec l'estime la plus haute,

Mon très révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
Corneille DE BYE,
l'ancien des Bollandistes.

Bruxelles, le 21 mars 1788.

Au très-révérend Père, le très-révérend Père D. Grappin, Prieur de S. Ferjeux à Besançon.

La nouvelle de la mort de Dom Berthod affligea grandement son confrère et ami intime, Dom Grappin. Dans une lettre qu'il adressa au P. Corneille de Bye, il sollicita des renseignements sur la part prise par D. Berthod à la rédaction des *Actes des Saints* et demanda une appréciation sur leur valeur et les talents hagiographiques de ce religieux.

La demande était assez naturelle de la part de Dom Grappin, et l'on comprend très bien qu'à Besançon, où l'on tenait D. Berthod en particulière estime, on aimât à lui payer un juste tribut d'éloges. Il était assez difficile aux Bollandistes de juger D. Berthod sur le peu de notices hagiographiques qu'il avait données. D'ailleurs le savant franc-comtois avait été imposé à la société des Bollandistes ; on avait exagéré le nombre et la valeur de ses productions scientifiques, et l'excès même des éloges dont ses amis comblaient sa mémoire, provoquait une réserve d'autant plus grande chez ses anciens collègues. Lesbroussart avait consacré au défunt une nécrologie qui ne fut pas du goût des Bollandistes.

Digitized by Google

Voici la lettre que de Bye écrivit à Dom Grappin à la date du 10 avril.

Monsieur et très-révérend Père,

Feu Dom Berthod ayant presque tout l'argent qu'il recevoit annuellement en qualité d'hagiographe de Sa Majesté, envoyé en France pour y en faire des rentes viagères, nous n'avons après sa mort trouvé que peu d'argent en sa chambre : de sorte que pour payer ses petites dêtes, ainsi que les frais tant de sa maladie, que de son enterrement, il faudra avoir recours en partie à ce qu'on recevra de ses effets, qui selon votre intention peuvent être vendus, et en partie à la quote-part, qui lui est due de la vente des tomes de notre ouvrage, faite pendant qu'il étoit encore en vie ; mais le compte, tendant à déterminer cette quote-part, n'étant pas encore porté à sa maturité et ne pouvant même, à ce qu'il me paroit, pas encore l'être bientôt, il faudra encore quelque tems avant que tout ce qui regarde le défunt ne soit ajusté. Nous tâcherons entretems de recevoir aussi la partie du dernier trimestre de la pension qui lui est encore duë à proportion du tems qu'il en a vécu. Dès que tout cela sera fait, je payerai tout ce qui doit l'être par rapport à Dom Berthod et je vous en enverrai un compte exact. Quant aux effets du défunt que vous désirez, je vous les enverrai par la voye de Strasbourg, comme vous m'avez demandé de faire par votre dernière lettre, et j'ajouterai au pacquet tout l'argent, qui, après avoir payé ce qu'il faudra, se trouvera encore rester. Je n'exécuterai cependant pas ce dernier article qu'après avoir effectué le premier. Il ne vous importe, comme je pense, pas beaucoup que l'un ou l'autre se remplisse sans délai, mais vous vous empressez d'avoir le nombre et les titres des vies des Saints que Dom Berthod a faites. Pour satisfaire donc à votre demande, je vous en donne ici la liste.

LISTE DES VIES DES SAINTS

FAITES PAR DOM BERTHOD.

S. Maximiliani, ep. M. Celeiae in Norico Mediterraneo, 12 octobris die culti.

S. Pantali seu Pantuli, Rauracorum ep. M. Coloniae Agrippinae, 12 octobris die culti.

SS. Amici et Amelii qui Mortariae in ducatu Mediolanensi die 12 octobris pro martyribus coluntur.

S Venantii abbatis conf. Turonibus die 13 octobris culti.

S. Geraldi, camitis Auriliacensis conf. Auriliaci in Alvernia die 13 octobris culti.

S. Lucae abbatis conf. Armenti in Lucania.

Les quatre premières de ces vies faites par Dom Berthod sont déjà imprimées dans le sixième volume du mois d'octobre de notre ouvrage, qui est maintenant sous la presse, et les deux dernières vont l'être incessamment; mais toutes ces vies n'étant qu'en très-petit nombre ne suffisent pas pour

Digitized by Google

que nous en puissions former un jugement sûr touchant la capacité hagiographique de Dom Berthod. Si nous le faisions, fondés sur si peu de pièces, nous craindrions d'en dire trop peu ou trop beaucoup et d'induire ainsi en erreur le public, à qui nous n'aimons de faire croire que ce qui est sûr et bien fondé. De plus nous ne sommes pas accoutumés de faire l'éloge des personnes, qui n'ont fait dans notre ouvrage que peu de pièces ou qui n'y ont travaillé que peu de tems. Monsieur Hubens, à qui Dom Berthod a succédé, n'a été honoré de nous autres d'aucun éloge, parce que malgré qu'il fût ex-jésuite, il n'avoit néanmoins pas fait un nombre assez considérable des vies placées dans notre ouvrage, et qu'il n'y eût pas travaillé assez longtems. Ainsi donc, Monsieur, j'espère que vous ne me presserez plus à donner notre jugement touchant les talens hagiographiques de Dom Berthod, et que vous voudrez bien néanmoins me croire avec l'estime la plus parfaite et le dévouement le plus sincère,

Monsieur et très-révérend Père,

Votre très-humble et très obéissant serviteur,
CORNEILLE DE BYE, l'ancien des Bollandistes.

Bruxelles, le 10 avril 1788.

P. S. — Quand Dom Berthod était au commencement venu auprès de nous, l'on nous avoit fait accroire qu'il avoit publié nombre d'ouvrages curieux et sçavans ; mais ayant été là-dessus interrogé de nous autres, il a lui-même rondement nié le fait. Cependant un papier public de notre pais, en annonçant la mort de Dom Berthod, vient de dire que ses productions scavantes le font beaucoup regretter (1). On pourrait demander à cet écrivain de donner la liste de ces productions; il se trouveroit assurément dans l'embarras, à moins que Dom Berthod ne nous ait pas dit la vérité, ce qui ne me paroit pas croyable (2).

Les lettres de condoléances relatives à la mort de D. Berthod purent convaincre D. Grappin de l'estime dont jouissait son confrère. Le 27 mars ce fut l'abbé de Saint-Bertin, qui avait vu chez lui le moine franc-comtois (3); le 7 avril ce fut Moreau, qui avait utilisé autrefois ses talents pour le service du roi de France (4); ce fut ensuite l'évêque d'Anvers, l'ami dévoué de Berthod et son protecteur aux Pays-Bas. Sa lettre est plus cordiale :

Mon très-Révérend Père,

L'ami que vous pleurez, m'étoit on ne peut plus cher, et ma profonde et invariable estime égaloit du moins chez moi les sentiments de la plus sincère amitié. Comment est-il possible qu'on ait osé me rayer de la liste de

1. Article nécrologique de Lesbroussart.
2. MS. 613, p. 245.
3. MS 613, p. 240v.
4. Ib., 243.

Digitized by Google

ses amis, pour n'y laisser que M. Gérard seul ? Je ne comprens pas cela, et n e veux pas en deviner les motifs, mais ce qu'il y a de sûr, c'est que notre cher Dom Berthod a eu plusieurs bons amis aux Pays-Bas, et qu'en cette qualité je ne veux le céder à personne.

Nous avons bien souvent parlé de vous, mon Révérend Père, et sans cet ami commun, qui se chargeoit souvent de vous faire commémoraison de moi, et de vous faire parvenir avec mes remercîmens les plus sincères pour vos aimables et fréquens souvenirs, mon désir de faire personnellement votre connoissance et de vous recevoir dans notre Gaule Belgique, si longtems liée avec votre Gaule Séquanoise, sans lui je vous aurois vingt fois importuné de mes lettres. Enfin, j'ose vous prier de ne pas perdre, à l'occasion de cette mort, l'aimable projet que vous aviez formé, et d'être sûr que vous trouverez au moins à Anvers, le cœur et l'esprit de D. Berthod empressés de vous recevoir et tâchant de vous faire les honneurs d'une ville qui mériteroit peut-être la peine que vous prendriez de venir la voir.

J'accepte avec bien de la reconnoissance, en mémoire de notre ami, le don que vous voulez me faire, et de même les productions (si intéressantes pour moi, dès qu'elles me viennent de Dom Grappin) que vous voulez me faire passer. Mais, à moins que vous ne me les apportiez vous-même, je vous prie de ne pas vous servir du couvert de personne aux Pays-Bas, mais de le mettre tout uniment à *mon adresse* et à la *diligence* de Paris *à Bruxelles*, où j'ai (c'est-à-dire dans cette dernière ville) un refuge. Pour les simples lettres, toujours tout uniment à la Poste, et *à Anvers*. N'oubliez pas dans le pacquet l'éloge de notre pauvre Prieur.

Lorsque vous verrez MM. Perreciot, de Droz, M. Sabbathier de Chalons etc., etc., je vous prie de vous charger des hommages sincères que me dicte mon attachement à leur mérite et à leurs talens.

Je suis et je ne cesserai jamais d'être avec l'estime la plus respectueuse et le plus invariable dévouement

Mon très-Révérend Père

Votre très-humble et très obéissant serviteur,

✠ Corn. François,
Évêque d'Anvers.

Anvers le 3 may 1788.

Le 6 juin Lesbroussart adressait une nouvelle lettre à Dom Grappin, pleine de regrets au sujet de la mort de leur ami.

Monsieur,

Ma conscience me reproche depuis longtemps de n'avoir pas répondu à une épître charmante dont je devais faire la lecture au meilleur de vos amis. Il n'existoit plus quand je l'ai reçue. En y répondant, j'aurois rouvert la plaie qui blessait votre cœur. J'ai mieux aimé gardé le silence alors que de vous rappeler la perte que vous avez faite au moment peut-être où

Digitized by Google

l'espoir de la guérison avait dissipé vos alarmes. Telle est, Monsieur, la raison qui m'a fait alors manquer à un devoir que me prescrivait l'honnêteté. Monsieur le Président de Courbouzon veut bien se charger de ma lettre, et je profite de son retour dans sa patrie pour vous remercier des choses obligeantes que vous avez écrites de moi, sans me connaître. Je regretterai longtemps que celui à qui je dois l'honneur de vous écrire ne soit plus, mais si vous m'honorez un peu de votre estime et de votre amitié, je ne croirai pas avoir perdu Dom Berthod tout entier. Permettez-moi, Monsieur, de vous entretenir encore un peu de lui. J'aime à me rappeler sa mémoire, et ce que j'en dirai, ne sera pas démenti par son ami. Serait-il vrai qu'on vous eût écrit de Bruxelles d'une manière plus qu'indifférente sur le compte de D. Berthod? C'est ce que je présume du moins d'après quelques paroles échappées devant moi à votre confrère M. Gérard. Si ma présomption n'est point fausse, j'ignore d'où part le trait, mais j'ose dire que la calomnie la plus noire a pu seule la lancer. Si je ne me trompe, on fait à D. Berthod le reproche de n'avoir eu ici que deux amis. Cela peut être, mais que celui qui lui fait ce reproche ne se rendait-il digne de le devenir? Si c'est un crime à D. Berthod d'avoir eu pour amis particuliers Mr l'Évêque d'Anvers et M. Gérard, c'est un crime qui honorait son choix et sa prudence. Si vous les connaissez l'un et l'autre, vous vous rappellerez sur-le-champ ces précieuses paroles d'Horace : *animae quales neque candidiores terra tulit.* D. Berthod était fait pour en être aimé, et j'ai été témoin des larmes que l'un d'eux a versées en apprenant sa mort. Je sais que quelques Thersites ont trouvé déplacée la note aussi juste que flatteuse que l'on avait insérée dans une de nos feuilles publiques quelques jours après sa mort. En rendant hommage à sa piété, à son érudition, à l'aménité et à la pureté de ses mœurs, j'ai servi la justice plus encore que l'amitié, car j'avoue à vous seul que cette note anonyme était de moi. Je sais au reste que parmi ses confrères hagiographes, D. Berthod en avait un qui ne l'avait vu qu'à regret associé à leurs travaux. Cet homme, autrichien d'origine, sauvageon allemand enté sur une tige brabançonne, nourrit dans son cœur l'animosité la plus forte contre toute notre nation; avec d'aussi heureuses dispositions, vous jugez si la raison de D. Berthod a pu plaire à son humeur chagrine. Mais c'est assez justifier un homme qui certainement ne mérita jamais d'être soupçonné. Vous connaissiez son âme bien mieux que moi, et l'homme juste, comme le méchant, ne change point de cœur en changeant de climat. D. Berthod a été regretté ici de tous ceux qui l'ont connu, voilà son éloge en deux mots.

Permettez-moi de finir cette lettre par une petite observation qui m'est personnelle. Pendant sa maladie, D. Berthod m'avait dit qu'il avait avancé quelques frais pour un particulier de ma connaissance qui l'avait chargé d'une commission. Le particulier était absent alors, et D. Berthod me dit que s'il venait de mourir, il me priait de redemander au particulier la petite somme qu'il avait avancée pour lui...

Digitized by Google

J'ai l'honneur d'être avec respect et toute la franchise française, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LESBROUSSART,

Professeur au Collège Thérésien.

Bruxelles, 6 juin 1788.

La liquidation de la succession de D. Berthod prolongea de quelques mois la correspondance échangée entre D. Grappin et le Sénior des bollandistes. Celui-ci remit à l'Évêque d'Anvers les bréviaires et le missel de la Congrégation de St-Vanne (1). Enfin le 22 juillet 1788, le P. de Bye annonçait l'envoi des objets réclamés par Saint-Ferjeux (2). C'est à cet envoi que doit se rapporter le compte suivant, qui ne manque pas d'un certain intérêt :

Liste des sommes, qui par la mort du bollandiste Dom Berthod, religieux de la maison Bénédictine de Saint-Ferjeux, sont dévolues à cette maison, et qui ont été reçues pour le compte de celle-ci par l'ancien des bollandistes Corneille de Bye.

	Argent courant de Brabant florins,	sols,	den.
1. En espèces trouvées à la chambre du défunt	115	12	0
2. En paiement des effets du défunt qui ont été vendus	169	16	0
3. En paiement du prorata du tems d'un mois et de dix-neuf jours que le défunt a vécu pendant le premier trimestre de la pension alimentaire de cinq cens florins, par an, que Sa Majesté lui avoit accordée, le premier février de la présente année, au lieu de la table qu'il avoit auparavant du Collège-pensionnat Thérésien	68	1	1
4. En payement du prorata du tems d'un mois et de dix-neuf jours, que le défunt a vécu pendant que couroit le trimestre de la pension de huit-cens florins par an, qui en sa qualité de bollandiste lui avoit été accordée par Sa Majesté, échu le dernier avril 1788	108	17	9
5. En payement de la quote-part du produit des tomes de notre ouvrage, tant de ceux qui ont été vendus et payés pendant le tems écoulé depuis le premier novembre 1786 jusqu'au premier de novembre 1787, que de ceux qui ayant été vendus plutôt n'ont néanmoins été payés que pendant ce tems, due au défunt en vertu du règlement de Sa Majesté, relatif à la continuation de notre ouvrage	327	7	7
En tout	789	14	5

1. Lettre du 14 juin 1788, MS. 613. D. Berthod fut le principal rédacteur du bréviaire de la Congrégation de Saint-Vanne, qui parut à Nancy chez Haener, en 1777. On trouvera d'intéressants détails sur ce bréviaire réformé dans une lettre de D. Berthod à D. Grappin (Ingold, *D. Berthod*, pp. 4-7 ; voir deux autres lettres du même à Grandidier, *ib.*, 8-15), et la correspondance de Dom Benoit Didelot avec le prince-abbé de Saint-Blaise, Dom Martin Gerbert, qui adopta ce bréviaire pour sa communauté (*ib.*, 21-27).

2. Lettre du 22 juillet 1788, *ib.*

Digitized by Google

Après avoir donné cette liste, j'ai encore reçu pour les messes que Dom Berthod avoit dites 14. 8. 0.

De sorte que le total des sommes, qui par sa mort sont dévolues à la maison de S. Ferjeux et que j'ai reçues pour le compte de cette maison, monte à 804. 2. 5.

Mais les sommes employées au sujet de ce religieux pour le compte de la même maison, montent, comme il conste par la liste ci-jointe, que j'en ai dressée à 438. 13. 6.

Il s'ensuite qu'il ne lui reste nette de la succession de Dom Berthod que 365. 8. 11,

C'est-à-dire que six-cent soixante et onze livres de France, quatre sols, six deniers, et dix-huit fois la quarante-neuvième partie d'un denier (1).

Note I. Votre maison, comme vous voyez par le num. 5 de cette liste, entre dans le partage du produit des tomes de notre ouvrage, tant de ceux qui ont été vendus et payés pendant le tems écoulé depuis le premier de novembre 1786 jusqu'au premier de novembre 1787, que de ceux, qui ayant été vendus plutôt, n'ont néanmoins été payés que pendant ce tems intermédiaire; mais il n'en est pas ainsi au sujet du produit des tomes, qui depuis le 1er novembre 1787 jusqu'au 19 mars 1788, jour de la mort de Dom Berthod, ont été vendus ou le seront avant le premier novembre 1788, car votre maison ne peut avoir aucune part dans le partage du présent ni de ce temps-là, quand même ils auraient aussi été payés avant la mort de Dom Berthod.....

Note 2. A la mort de Dom Berthod il se trouvait encore environ vingt-cinq bouteilles de vin à sa cave. La quantité en étant si petite, je n'ai pas trouvé à profit de les vendre publiquement,mais j'en ai fait donner au petit carme son confesseur, qui l'avait soigneusement assisté pendant sa maladie, une quinzaine au lieu d'un présent en argent que j'aurais autrement du lui donner pour satisfaire à l'honnêteté et à l'usage du païs en pareil cas. Quant aux autres neuf ou dix bouteilles, je les ai prises pour moi, au prix qu'elles ont été acheptées et j'en employerai le montant à liquider les petites dettes du défunt, qui pourroient encore se découvrir, comme aussi à payer les fraix, auxquels on pourroit encore être obligé à son occasion, et si après avoir fait cela, il y a encore du reste, je l'employerai à faire dire des messes pour le repos de l'âme du défunt. Je crois de n'avoir rien fait en ce cas qui ne soit conforme à votre intention.

Liste des dépenses :

Enterrement	111.	11.	0.
Service à sa paroisse	35.	00.	0.
Fraix de vente	21.	16.	0.

1. Ceci est délicieux !

Digitized by Google

Médicaments	76.	4.	
Médecin ordinaire	63.	17.	6.
» extraordinaire	28.	00.	0.
Barbier	2.	15.	0.
Quote part d'un gage de notre domestique ½ année	35.		
Devoirs extraordinaires du même domestique pendant maladie	17.	10.	0.
Fraix faits par domestiques pendant maladie	40.	9.	6.
3e et 4e tomes du dictionnaire des jardiniers et cultivateurs de Miller, nouv. édit. de Bruxelles souscrit pour faire passer à M. le président de Chazelles à Metz	6.	10.	6.
En tout	438.	13.	6.

Nous n'avons rien à ajouter aux éloges qu'ont fait de Dom Berthod ceux qui l'avaient connu de près; pour parler de lui, il faut répéter ce qu'en ont dit les contemporains. On sait ce qu'en pensaient D. Grappin, Mgr de Nélis, Gérard et d'autres. Nous ajouterons que les nouveaux Bollandistes, dans la préface du septième volume d'octobre, publié après la réorganisation de l'œuvre, ont fait une mention sommaire de leur ancien collaborateur franc-comtois.

D. Ursmer BERLIÈRE.

1. Ms, 613, pp. 369-370.

Digitized by Google

NOTES SUR DIVERS MANUSCRITS.

Le manuscrit namurois du *Liber de locis sanctis* de Bède.

M. Paul Geyer vient de publier dans le C. S. E. L. de Vienne, vol. XXXIX, une série d'*Itinera Hierosolymitana* du IVe au VIIIe siècle. Dans la partie de la préface relative au *De locis sanctis* de Bède, l'éditeur exprime son regret de n'avoir pu utiliser un manuscrit du IXe siècle, indiqué par R. Röhricht (*Biblioth. Geogr. Palaest.*, Berlin, 1890, p. 14) comme se trouvant à la bibliothèque du Séminaire de Namur. Espérant, dit-il, en tirer grand profit, il a écrit jusqu'à deux fois au président de ce séminaire afin d'obtenir des renseignements, mais en vain : on n'a pas même pris la peine de lui répondre.

Pour l'honneur du clergé namurois d'aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir affirmer, informations prises, que ni M. le Président ni M. le Bibliothécaire actuels ne sont en aucune façon responsables du mécompte que déplore M. Geyer. Si ces messieurs ont laissé sans réponse les deux lettres de celui-ci, c'est pour la bonne raison qu'elles ne leur sont jamais parvenues. Voilà de longues années que je fréquente la bibliothèque du séminaire ; et, en toute occasion, je n'ai pu que me féliciter de la courtoisie avec laquelle on y met à la disposition des érudits de tous les pays les manuscrit peu nombreux mais relativement précieux qu'elle possède.

Cela dit en passant, voici qui diminuera peut-être les regrets de l'éditeur Viennois. L'exemplaire mentionné par Röhricht n'est pas du IXe siècle : c'est tout bonnement le manuscrit de Florennes du XIe s. qui m'a fourni l'antique version latine de la Lettre de saint Clément, et que j'ai décrit dans les *Anecdota Maredsolana*, t. II, p. iii suiv. L'opuscule de Bède vient précisément après l'épître clémentine, foll. 117 a — 125 a.

Les quatre figures insérées dans le texte sont faites avec soin; mais le texte lui-même est, en général, assez médiocre, bien qu'il

Digitized by Google

appartienne à la première et à la plus ancienne recension. Je donnerai ici quelques-uns des traits caractéristiques, en renvoyant aux pages et aux lignes de l'édition de Vienne.

Le titre est presque identique à celui du Monacens. 6389 : IN HOC CODICE CONTINETUR LIBELLUS BEDAN PRESBITERI DE LOCIS SANCTIS. QUEM DE OPUSCULIS MAIORUM ADBREUIANDO COMPOSUIT. 305,10 suiv. l'ordre primitif du texte a été observé ; pas d'indications de sources en marge. 307,8 suiv. *Victorius pictabionensis antistes.* 308,9 *Mauuias sarracenorum rex.* 312,12 *Arahulphi galliarum epi.* 312,18 om. *hocest Ierusalem* 314, 6 *agriculae cortice tenues virgultas.* 314, 8 *lacrimis pucher rorantibus.* 314, 12 *utantur indumentis.* 314, 18 *usque ad Zoroaros Arabiæ Petræ conterminus.* 314, 22 *a vico Genuauari.* 315, 13 om. *habundantia.* 316, 11 *usque ad Zoaros... usque ad vicinia Sodomorum.* 317, 4 *et quia vas dimersum arte quod bibat.* 317, 8 *Vespasionum praecepisse nandi ignaros.* 317, 9 *eosque omnes.* 317, 12 *quas scaphis.* 317, 14 *sanguine t. m. m. vel urina cedere.* 317, 19 *inmodicus.* 319, 5 *nunc ne appolis dicitur.* 320, 7 *in tribus milibus a mari chenereth distat.* 322, 3 *angeloso.* 323, 6 *Arthulphi.*

Le Manuscrit de Louvain 174 des *Actus S. Francisci et sociorum eius.*

DANS la préface de sa belle édition du *Speculum perfectionis* (Paris, 1898, p. CLXIII), Paul Sabatier insiste sur l'importance que présente l'étude et la description des manuscrits renfermant les sources de l'histoire franciscaine. J'en ai aperçu un, par hasard, l'autre jour à Louvain ; et, grâce à l'obligeance de M. de Ras, bibliothécaire de l'Université, je me trouve à même d'en donner une description suffisamment complète. Ce sera du moins un indice de l'intérêt avec lequel on suit ici les travaux si méritoires de M. Sabatier sur les origines franciscaines.

Le manuscrit est sur papier, et porte présentement la cote 174. Les feuillets ne sont pas encore numérotés, à l'exception des 80 premiers, que j'ai marqués moi-même provisoirement pour la circonstance. L'écriture est du XVe siècle.

Sur le feuillet de garde, figure la liste suivante des opuscules contenus dans le volume, avec l'indication de la provenance de celui-ci :

1. Actus beati Francisci et sanctorum sociorum eius.
2. Apologeticum beati Bernardi.
3. Monita beati Ysidori.

Digitized by Google

4. Verba Senecae.
5. Forma de singulis ordinibus clericorum.
6. Tractatus magistri Mathei de Crakovia de communione et celebratione et est dyalogus quidam rationis et conscientiae.
7. Item tractatus utrum sit peccatum deferre vestes preciosas.
¶ Iste liber pertinet ad antiquum conventum in Groninghen.

Le premier de ces traités, le seul qui nous intéresse pour le moment, se compose de 82 chapitres, non numérotés, mais distingués par les titres en lettres rouges.

Autant que je puis voir, ces chapitres comprennent les mêmes extraits que les manuscrits d'Oxford, Trinity College 48 (Cox, Catal. codd. ms. qui in collegiis aulisque Oxoniensibus hodie asservantur, t. II, 19) et d'Anvers (P. Sabatier, Spec. Perf., p. CCIV), mais dans un ordre différent de ce dernier.

Voici d'abord une série de 45 chapitres qu'on retrouve, parfois plus ou moins modifiés, dans les *Fioretti :*

Ms. de Louvain. Ch.	Fol.		Fioretti Ch.
1	1a	Incipiunt actus sanctorum sociorum beati Francisci prout ab eisdem fuit successoribus eorum revelatum. et primo de perfecta conversione et expropriatione fratris Bernardi ad praedicationem sancti Francisci. Ad laudem D. N. I. C. et sanctissimi patris nostri Francisci hic scripta sunt quaedam notabilia de beato Francisco et sociis eius et quidam actus eorumdem mirabiles quae in legendis eorum praetermissa fuerunt quae etiam sunt valde utilia et devota. Primo ergo sciendum est quod beatus pater noster Franciscus...	1 et 2
2	3a	De humilitate et obedientia s. Francisci et fratris Bernardi.	3
3	4b	De fratre Bernardo quomodo angelus transtulit eum per flumen.	4
4	6b	De fr. Bernardo quando ivit Bononiam.	5
5	7b	De morte gratiosa fr. Bernardi.	6
6	9a	De mirabili ieiunio quadragesimali s. Francisci.	7
7	9b	De magisterio s. Francisci ad fr. Leonem quod in sola cruce sit perfecta laetitia.	8
8	10b	De locutione Dei facta ad s. Franciscum per fr. Leonem.	9
10	15b	Qualiter fr. Masseus humilitatem s. Francisci investigavit.	10
11	16a	Qualiter s. Franciscus intellexit arcana cordis fr. Massei.	11

Digitized by Google

12	17a	Qualiter fr. Masseus fuit probatus a s. Francisco.	12
13	18a	Qualiter s. Franciscus fr. Masseum levavit in aere cum flatu et quomodo sancti Petrus et Paulus apparuerunt s. Francisco in ecclesia s. Petri.	13
14	19b	Qualiter loquente s. Francisco cum sociis de Deo Christus apparuit in medio eorum.	14
15	20a	Qualiter s. Franciscus et socii eius simul cum sancta Clara fuerunt rapti in celo sanctae Mariae de Angelis *(sic)*.	15
16	21b	Qualiter Dominus revelavit sanctae Clarae et fr. Silvestro quod s. Franciscus deberet praedicare	16
19	25b	Qualiter Christus et beata virgo et s. Iohannes Evangelista et Baptista cum multitudine angelorum loquebatur cum s. Francisco.	17
20	26a	De promissione divina (*sic*) in quodam capitulo generali apud sanctam Mariam de Angelis celebrato in quo fuit sanctus Dominicus cum septem de fratribus suis.	18
21	27b	De gravi infirmitate oculorum quam patiebatur s. Franciscus et qualiter Christus promisit vitam aeternam propter ipsam infirmitatem et de miraculo vineae sacerdotis ubi morabatur s. Franciscus.	19
22	29a	De quodam iuvene fratre tentato qui per mirabilem visionem fuit liberatus.	20
23	30a	De lupo reducto per b. Franciscum ad magnam mansuetudinem.	21
24	32a	Qualiter s. Franciscus liberavit turtures et fecit eis nidos.	22
26	34b	Quomodo locus sanctae Mariae de Angelis obsessus fuit a daemonibus multis nullus tamen potuit intus intrare.	23
27	35a	Quomodo Soldanus de Babylone fuit conversus ad fidem et baptizatus per fratres missos a b. Francisco.	24
28	36a	De leproso blasphemo quem s. Franciscus sanavit in corpore et anima.	25
29	38a	De conversione latronum per b. Franciscum qui intraverunt ordinem et sanctissime sunt conversati.	26
30	42a	Qualiter s. Franciscus convertit duos nobiles de Marchia dum praedicaret Bononiae scilicet fr. Peregrinum et fr. Richerium.	27
31	43a	Qualiter s. Franciscus fr. Richerium liberavit a maxima tentatione.	27
32	43b	De gratia contemplationis sancti fratris Bernardi.	28
33	44b	De temptatione fr. Rufini et quomodo apparuit sibi Christus.	29

Digitized by Google

34	46ª	De mirabili et humili obedientia fr. Rufini.	30
37	48ª	De fr. Rufino quomodo anima illius fuit una de tribus animabus sanctioribus.	31
44	54ª	Qualiter Dominus I. C. fuit locutus fr. Masseo.	32
45	55ª	Qualiter s. Clara fuit portata in nocte nativitatis Christi ad ecclesiam s. Francisci.	35
46	55ᵇ	Qualiter b. Clara crucem miraculose panibus impressit.	33
50	58ª	De revelatione facta in cordibus fr. Aegidii et sancti Ludovici.	34
51	58ᵇ	Quomodo sanctus Antonius in una lingua praedicando fuit intellectus ab hominibus diversarum linguarum	39
52	59ª	Qualiter s. Antonius praedicavit piscibus.	40
53	60ᵇ	Qualiter sanctus fr. Conrardus convertit quemdam iuvenem et liberavit eum de purgatorio post mortem eius.	43
54	61ᵇ	Qualiter fr. Iohannes de Alvernia fuit raptus.	52
55	62ª	Qualiter fr. Iohannes de Alvernia vidit Christum gloriosum in hostia.	53
57	65ᵇ	De fr. Petro de Monticulo quomodo sibi apparuerit et fuerit locutus sanctus Mychael.	42,2
58	66ª	Quomodo b. virgo Maria apparuit sancto fr. Conrardo.	42,3
59	66ᵇ	Qualiter Christus apparuit sancto fr. Iohanni de Alvernia et quomodo fuit raptus ipsum amplexando.	49
60	68ᵇ	Quomodo fr. Iohannes celebrando missam pro defunctis vidit animas de purgatorio liberari.	50
61	69ª	Qualiter fr. Iohannes vidit b. Franciscum cum multis sanctis fratribus gloria mirabili refulgentes.	51

Un second groupe, comprenant 18 chapitres, a été fourni par le *Spec. Perfectionis* :

			Spec. Perf. Ch.
62	69ᵇ	Quod orationibus et lacrimis humilium et simplicium fratrum convertuntur animae quae videntur converti propter scientiam et praedicationem aliorum et sunt verba s. Francisci.	72
64	71ᵇ	De discretione b. Francisci.	97
66	72ª	De perfectione paternitatis (*pour* paupertatis) et qualiter b. Franciscus declaravit voluntatem Christi super observatione regulae.	1
67	72ᵇ	Qualiter b. Franciscus declaravit intentionem suam et voluntatem quam habuit a principio usque ad finem super observantia paupertatis.	2
68	73ª	De execratione pecuniae et qualiter punivit fratrem qui tetigit eam.	14
69	73ᵇ	Qualiter b. Franciscus reprehendit fratres verbo et exem-	

Digitized by Google

plo qui paraverant mensas curiose in die nativitatis Domini propter ministrum qui aderat. 20

70 74a Qualiter b. Franciscus ivit pro elemosina priusquam intraret mensam cardinalis et de hoc assignavit ei notabilem rationem. 23

72 75b Qualiter dominus Hostiensis exploravit et aedificatus fuit de paupertate fratrum tempore capituli apud sanctam Mariam. 21

73 75b Qualiter revelatum fuit b. Francisco a Domino ut vocarentur fratres Minores et quod annunciarent pacem et salutem in nomine Domini. 26

74 76a De paenitentia quam dedit uni fratri qui vilem iudicaverat quemdam pauperem. 37

75 76b De perfectione sanctae obedientiae b. Francisci in seipso et fratribus suis et qualiter resignavit officium praelationis suae - et instituit generalem ministrum fratrem Petrum Cathan. 39

76 77a Qualiter s. Franciscus resignavit etiam socios suos nolens habere socium specialem. 40

77 77a De humili responsione beatorum Francisci et Dominici quando fuerunt simul interrogati utrum vellent fratres suos esse praelatos. 43

78 78a Quod pro fundamento humilitatis voluit b. Franciscus omnes fratres servire leprosis. 44

79 78a Quod periculosum sit nimis cito praecipere per obedientiam et praecepto obedientiae non obedire. 49

80 78b Qualiter b. Franciscus vere et humiliter respondit doctori de ordine Praedicatorum interroganti eum de verbo sacrae scripturae. 53

81 78b Qualiter b. Franciscus punivit seipsum comedendo de una scutella cum leproso cui fecerat verecundiam. 58

82 79b De paupertate servanda in libris lectis aedificiis et utensilibus. 5

Les chapitres 57 et 74 de notre recueil (Fior. 42, 2 et Spec. Perf. 37) formaient les chapitres 49 et 75 dans celui d'Anvers. Les autres morceaux de ce dernier, dont Sabatier reproduit les titres p. CCIV, sont ainsi répartis dans le ms. de Louvain :

Ms. Anvers Ch.

40 51a Quod beata virgo apparuit cuidam infirmo fratri ad mortem infirmato. 39

39 49b Quomodo angelus Domini locutus fuit fr. Iohanni de Penna cum adhuc esset puer et in habitu saeculari. 41

38 48b Quis sit vere frater Minor et a b. Francisco receptus. 63

Digitized by Google

71 75ª De fratre qui verecundabatur ire pro elemosina et propter meritum sanctae humilitatis et obedientiae perdidit verecundiam. 80

Restent 14 chapitres de provenances diverses, et dont la plupart figurent dans les mss. Vatic. 4354 et Berlin 196, décrits par Sabatier :

17 23ᵇ Qualiter s. Franciscus nomen magisterii abhorrebat.
18 23ᵇ Qualiter mors s. Francisci fuit revelata dominae Iacobae de Septem Soliis et quomodo ipsi b. Francisco fuit revelata certitudo salutis aeternae.
25 32ᵇ De statua simili statuae Nabugodonosor vestita cum sacco quæ locuta fuit b. Francisco et dixit de .V. statibus ordinis.
35 47ª De fr. Rufino quomodo liberavit daemoniacum.
36 47ª Qualiter fr. Rufinus vidit et tetigit plagam lateris s. Francisci.
41 52ª De fr. Leone quomodo apparuit sibi s. Franciscus.
42 52ᵇ Item de fr. Leone quando vidit s. Franciscum elevatum a terra.
43 53ª Miraculum de stigmatibus sacris.
47 56ª Qualiter domina Iacoba de VII. Solidis (*pour* Soliis) visitavit fr. Aegidium.
48 57ᵇ Qualiter fr. Aegidius excussit dubium a quodam magistro praedicatorum.
49 58ª Qualiter fr. Iacobus de Massa petiit fr. Aegidium qualiter et quomodo se haberet in raptu.
56 63ª Qualiter quidam tirannus videns unum de sociis s. Francisci elevatum in aere usque ad culmen palacii conversus fuit et factus frater Minor ad praedicationem eiusdem fratris.
63 71ª Qualiter b. Franciscus et quare maledixit ministro Bononiensi et maledictus moriebatur quia ordinaverat studium.
65 71ᵇ De visione quam habuit fr. Leo.

Le chapitre 82 et dernier est suivi de la rubrique suivante :

... Expliciunt quaedam notabilia valde bona et utilia extracta de antiqua legenda sanctissimi patris nostri Francisci. Ad laudem D. N. I. Christi qui est benedictus in saecula. Amen.

Le commencement de la notice de Jacques de Voragine sur S. François *Franciscus prius dictus est Iohannes... in terrorem et*

Digitized by Google

honorem met fin au recueil (fol. 79[b] — 80[a]) comme dans les mss. d'Oxford et d'Anvers.

A propos du travail du P. Delehaye sur la Lettre du Christ tombée du ciel.

Le R. P. Hippolyte Delehaye, S. J., Bollandiste, a présenté naguère à l'Académie de Belgique une *Note sur la légende de la lettre du Christ tombée du ciel*, qui a été insérée au *Bulletin de la classe des Lettres*, etc. 1899, n° 2, p. 171-213. Le savant auteur a rassemblé dans ce précieux mémoire tous les matériaux jusqu'ici dispersés se rapportant au texte et à l'histoire de cet apocryphe.

Aux dix copies anciennes en latin qu'il décrit successivement, on me permettra d'en ajouter une onzième, déjà signalée dans les *Anecdota Maredsolana*, t. I, p. 422. Elle a été insérée après la première partie du recueil d'Homélies wisigothiques de Silos, Ms. Brit. Addit. 30853, fol. 231-232. En voici le commencement et la fin :

> Incipit epistola sancti saluatoris que directa est a domino et inuenta est super altare sancti bauduli in ciuitate nimaso. Amen dico duobus quia misi super populum brucos et locustas et non cognouerunt me... Nam iuro ego petrus episcopus de ciuitate nimasa omnibus legentibus hanc aepistolam... et inueni hanc epitolam.

La pièce est tout à fait du même genre que celles dont il est question dans la dissertation du P. Delehaye. Ici encore, celui qui prétend avoir trouvé et qui promulgue le document venu du ciel est un évêque du nom de Pierre, comme dans le texte publié par Amaduzzi et dans le Clm. 9550. Et, qui plus est, son siège épiscopal est clairement énoncé : c'est un Pierre, évêque de Nîmes. C'est sur l'autel de Saint-Baudile que la lettre a été trouvée.

Le manuscrit étant du XIIe siècle au plus tard, le personnage dont il s'agit ne peut être que Pierre Ermengaud, qui fut évêque de Nimes vers 1080-1095 et donna l'abbaye de Saint-Baudile aux moines de la Chaise-Dieu.

Ce onzième exemplaire tient donc d'assez près, par son origine, à la région où la lettre apocryphe avait été signalée dès le VIe siècle par l'évêque Licinianus.

Digitized by Google

Un traité faussement attribué à Adam de Saint-Victor.

DANS le dernier n° de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* (t. IV, p. 161-166), M. Paul Lejay a rappelé avec beaucoup de compétence l'attention des savants sur la proposition trop promptement oubliée de B. Hauréau : « Adam de Saint-Victor ne nous a laissé que des poèmes liturgiques. Tout ce qu'on a de plus mis à son compte doit être réclamé pour d'autres. »

Le troisième des opuscules en prose passés en revue par le docte professeur a pour titre : *De discretione animae, spiritus et mentis.* M. Lejay en donne le début, mais il n'est pas parvenu à retrouver l'ouvrage lui-même.

Plusieurs sans doute, comme il le dit, auront réussi à identifier le traité en question. A être du nombre, il n'y a pas grand mérite de ma part : c'est que ce traité a été pareillement attribué à Achard de Saint-Victor, et que la préparation d'une édition *princeps* des œuvres d'Achard a été entreprise chez nous, il y a bientôt une quinzaine d'années. Si le projet n'a pas encore abouti, c'est faute de temps et de collaborateurs.

B. Hauréau (1) cite, d'après Oudin et Dom Brial, deux manuscrits du *De discretione animae, spiritus et mentis :* l'un du collège Saint-Benoît à Cambridge, l'autre portant le n° 522 dans le fonds de Saint-Victor à la Bibliothèque nationale. Je n'ai pas encore examiné ces deux manuscrits : je tiens seulement de feu S. S. Lewis que l'exemplaire de Cambridge est le cod. CCCCLI de Corpus Christi College dans le catalogue in-4° publié par J. Nasmith en 1777. Le TRACTATUS MAG. ACHARDI DE DIUISIONE ANIMAE ET SPIRITUS et le huitième des opuscules contenus dans ce manuscrit : l'écriture est de la fin du XIIe siècle.

Il existe un troisième exemplaire, un peu postérieur, à la Bibliothèque Mazarine, Ms. 1002, fol. 242^v-247 (XIIIe s.), et celui-là a été transcrit en vue de notre édition.

Hauréau a considéré comme douteuse l'attribution de ce petit traité à Achard, notamment parce que le nom de l'auteur, dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, est simplement désigné par la lettre A : particularité qui lui est commune avec le manuscrit de la Mazarine, qui provient pareillement de Saint-Victor.

1. *Histoire littéraire du Maine* (Paris, 1870), p. 11.

Digitized by Google

Autant que je puis être à même d'en juger, les caractères intrinsèques de l'opuscule suppléent assez bien à ce qui nous manque en fait de témoignages externes. C'est tout à fait le style et la manière d'Achard : son génie subtil et lucide tout ensemble, sa hardiesse à scruter les mystères de l'être humain, jointe au mysticisme dont toute son école porte l'empreinte ; avec cela, un ton vif, ingénieux, éloquent même par endroits, incomparablement plus attrayant que celui des scolastiques de l'âge suivant.

Au cours de son exposé philosophique, l'auteur fait deux fois allusion à ses ouvrages antérieurs ; au commencement, dès la première page, dans ce passage :

> Quia autem tam hac quam aliis rationibus substantiam, de qua nunc agitur, non aliud nisi potentiam quamdam esse *alibi ostensum est*, eas connectere postpono.

Puis, un peu plus loin, au § 3 du manuscrit de la Mazarine :

> Qui autem unitatis huius assertionem de duabus illarum, id est, de ratione et voluntate, *in quaestionibus quibusdam de peccato* satis absolvisse videor, hic eam sive de his sive de aliis diutius non assumo.

La première de ces deux citations pourrait fort bien être une référence au livre perdu d'Achard *De Trinitate*, à en juger par les extraits que nous en a conservés Jean de Cornouailles dans son *Eulogium* (Migne, P. L. t. 199, col. 1054 suiv.). Quant aux questions *de peccato*, dont il est fait mention dans la seconde, elles rappellent à la pensée un passage des *Allegoriae in Nov. Test.*, ouvrage douteux de Hugues de Saint-Victor, où est citée l'opinion de « maître Achard » sur la nature du péché originel.

Il y aura lieu de revenir sur tout cela, quand un jour les œuvres jusqu'ici presque inconnues du second abbé de Saint-Victor auront été réunies et données au public.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

LE SYSTÈME MUSICAL DE L'ÉGLISE GRECQUE.

II

CRITIQUE ET RÉFORME. (Suite.)

Les phénomènes étranges qu'offre la pratique musicale des Grecs et les contradictions apparentes de leur théorie constituent une anomalie qui réclame une explication scientifique autant qu'un remède pratique. De sérieux essais ont déjà été tentés dans ce sens. Ont-ils abouti à quelque résultat? Ces lignes vont donner réponse à cette question. On pourrait dire qu'il en est de la musique grecque comme d'un malade dont l'état de dépérissement frappe les yeux de tout le monde, sans que les hommes de l'art puissent déterminer la nature et le foyer précis du mal. Les remèdes qu'ils proposent, chacun selon son avis, ou se combattent ou se neutralisent, et risquent d'être nuisibles ou inefficaces.

Nous indiquerons ici les principaux moyens de réforme qui ont été proposés. Nous ne prétendons pas être complet; nous ne le faisons que dans la mesure où ces indications peuvent aider à éclairer la question. Parmi ceux qui se sont occupés de la réforme de la musique grecque, on distingue trois groupes, que nous appellerons: innovateur, réformateur, conservateur, groupes auxquels viennent se joindre l'un ou l'autre personnage d'un rôle plus particulier.

Le premier groupe, celui des innovateurs, ne trouve rien de bon dans la musique ecclésiastique grecque; il n'y voit qu'une corruption de la musique turque. Désespérant de sa réforme, il propose de l'abandonner complètement pour la remplacer par la musique polyphone de l'Occident. Ce qui doit surprendre ici, c'est que cette catégorie est presque entièrement composée d'Hellènes. Un long séjour en Occident les a familiarisés avec la vie occidentale qui, pour eux, a remplacé la vie nationale, au risque d'encourir les reproches de leurs compatriotes. « On sait, disent-ils, qu'après avoir reconquis notre liberté perdue, nous avons adopté les mœurs et les habitudes des peuples libres de l'Europe occidentale; pour-

Digitized by Google

quoi, dès lors, ne pas adopter leur chant, non seulement dans la société et en famille, mais aussi à l'église? Pourquoi ne laisserions-nous pas à la foule grossière et aux psaltes ignorants la musique nasillarde et monotone des Asiatiques et des Turcs (1)?» La manière de voir est nette et le remède radical: faire table rase du chant actuel. Certes, c'est fort simple. Mais on regrette cette façon de traiter l'héritage traditionnel de la nation. Ce système a toutefois ceci de bon, c'est qu'il laisse intact le patrimoine musical des Hellènes; il n'y a donc pas lieu de s'en occuper spécialement.

Nommons à la suite de ce groupe celui des « conservateurs », qui, eux aussi, n'ont point touché au trésor des mélodies traditionnelles, mais sous l'inspiration d'un sentiment tout opposé. Pour eux la musique grecque n'est pas comme pour les innovateurs une simple curiosité, une « antiquité » digne tout au plus d'être reléguée au fond d'un musée. Elle est une partie de la vie nationale, un témoin vivant d'un glorieux passé, un reste précieux de cette antique musique hellène qui a fait l'admiration du monde civilisé et s'est perpétuée en elle. A leurs yeux, il en est de la musique comme de la langue grecque. De même que celle-ci, en dépit des transformations subies au cours des âges, est toujours restée l'idiome de la nation hellène, ainsi cette musique, malgré des emprunts et des modifications indéniables, n'a pas cessé d'être la musique nationale. De fait, on retrouve des restes plus ou moins nombreux des anciennes octaves modales, non seulement dans la musique ecclésiastique (ἐσωτερική), mais encore dans la musique profane (ἐξωτερική) (2).

Ce groupe est représenté par la très grande majorité des Grecs. Nous y rencontrons principalement les habitués des cantilènes liturgiques, soit auditeurs soit exécutants, les membres du clergé, les maîtres de chant surtout, représentants attitrés et, dirions-nous volontiers, partisans jurés des idées traditionnelles. On trouvera dans leurs manuels tous les renseignements désirables sur ce point (3).

1. Nous empruntons ces paroles à un intéressant article publié dans la revue athénienne Πανδώρα déc. 1870 et janvier 1871 sous le titre et le pseudonyme Τιμόθεος ὁ Μιλήσιος. Voir le résumé que nous en avons donné dans la *Musica sacra* de Gand, janvier 1899.

2. Voir, Πανδώρα, l. c. ; *Musica sacra* de Gand, Janvier 1899 avec la rectification, insérée au N° de mars 1899.

3. Nous signalons, outre les ouvrages déjà cités et ceux que nous rencontrerons encore sur notre chemin, les dissertations de Thérianos et de Tantalides, recommandées dans l'article du Πανδώρα (note précédente) ; puis le Θεωρητικὴ καὶ πρακτικὴ ἐκκλησιαστικὴ μουσική de Margarites (Cstple, 1851) ; le Θεωρητικὸν στοιχειῶδες τῆς μουσικῆς de Philoxenos (Cstple, 1859), et le Λεξικὸν τῆς ἐκκλησιαστικῆς μουσικῆς du même auteur (Cstple, 1869) ; le Περὶ τῆς μουσικῆς τῶν Ἑλλήνων καὶ ἰδίως τῆς ἐκκλησιαστικῆς de Thérianos (Trieste, 1876). Nommons encore, pour compléter ces indications littéraires, le Ἱστορικὸν δοκίμιον περὶ τοῦ θεάτρου καὶ τῆς μουσικῆς τῶν Βυζαντινῶν de Sathas (Venise, 1878) ; *A treatise on byzantine Music* de Hatterly (London, 1892), et les traités d'histoire générale

Digitized by Google

Est-ce à dire que tous les « conservateurs » nient ou contestent la nécessité d'une réforme ? Assurément non. Mais ils veulent la faire consister moins dans une retouche des mélodies que dans un plus grand soin apporté à leur exécution. La correction des mélodies est, à leur avis, une entreprise téméraire ou tout au moins prématurée, aussi longtemps que la nature même des chants n'est pas parfaitement déterminée. Cette connaissance doit être le résultat d'une étude approfondie des auteurs et des livres liturgiques antérieurs à la réforme de 1818. C'est là avant tout qu'il faut chercher le remède au mal. En attendant, répètent-ils, qu'on se garde bien de toucher au dépôt des mélodies qui nous est confié par la tradition de nos Pères.

Certes, quoi qu'on puisse dire ou penser des sentiments des Grecs touchant la valeur traditionnelle de leur musique, personne ne peut contester la sagesse de cette ligne de conduite. On objectera peut-être qu'elle paralyse le mouvement de réforme; mais il ne faut pas désespérer que la lumière se fasse un jour, et de toute manière, il vaut peut-être mieux encore s'en tenir là que de compromettre les destinées mêmes de la musique hellène.

Reste le groupe « *réformateur* ». Il doit nous occuper plus longuement, car ses critiques tendent à corriger les mélodies elles-mêmes. D'ailleurs cet examen ne servira qu'à mieux faire ressortir la difficulté et la complexité du problème qui attend encore sa solution.

Ce groupe se recrute surtout parmi les Occidentaux et ne rencontre d'appui que chez un petit nombre de Grecs. Ses adhérents contestent l'identité de la musique néohellénique avec la musique antique. S'il se rencontre, disent-ils, quelques restes des anciennes octaves modales, on doit reconnaître qu'ils sont bien rares, *rari natantes in gurgite vasto.* Encore faut-il y voir plutôt des vestiges, des réminiscences : d'où la difficulté de les classer sous les types harmoniques des anciens. A vrai dire, la musique actuelle, prise dans son ensemble, paraît n'avoir aucune relation avec la musique décrite par les Aristoxène, les Gaudence, les Ptolémée, etc. Et lors même qu'il y en aurait eu une dans le passé, il s'est produit depuis une transformation, une révolution complète qui a atteint jusqu'à la

de musique de Fétis, Forkel, Ambros, Burney, etc., etc. Voir aussi l'article publié par M. Papadopoulos-Kerameus sur les « Manuels de musique ecclésiastique byzantine » dans « *Byzantinische Zeitschrift* » 1899, N° 1 pp. 111-121. L'auteur ne parle que des manuels composés antérieurement à la « réforme » qu'il date de 1814, année où les travaux ont commencé; la date de 1818 que nous lui avons fixée en marque le terme. Nous apprenons en même temps que le petit traité musical de Pachomios Rhousanos, que nous avons signalé plus haut (*Revue bénéd.*, février 1899, p. 63) comme inédit, a été publié par Gritzanès dans Νέα ἡμέρα (N° 973).

Digitized by Google

substance même de la musique, au point qu'elle n'est plus une seule et même musique.

La seule comparaison des genres suffit pour s'en convaincre. Les mélodies modernes dites du *genre diatonique* ne le sont guère que de nom et ne ressemblent en aucune façon à celles de l'ancien diatonique. Elles comportent toutes sortes d'altérations antidiatoniques (1).

Le prétendu *genre enharmonique* et ses soi-disant *quarts de ton* ne peut pas non plus être comparé à l'ancien genre enharmonique. Celui-ci était d'ailleurs tombé en désuétude dès l'époque d'Aristoxène (vers 320 av. J.-C.). Cet auteur en déplore la décadence en ces termes (2), rapportés par Plutarque : « Les musiciens de notre époque ont entièrement abandonné le plus beau des genres et celui qui, pour sa gravité, était le plus estimé et le plus cultivé chez les anciens, en sorte qu'il y a très peu de personnes qui aient la plus légère perception des *intervalles enharmoniques....* »

Enfin le *genre chromatique* actuel ne peut guère davantage revendiquer une origine antique. On sait, en effet, que le genre chromatique avait été exclu de l'éducation, comme trop mou, par les anciens philosophes (3) ; dès lors, il est tout à fait invraisemblable, que les apôtres, et les premiers pasteurs de l'Église l'aient jugé apte à édifier les assemblées des fidèles (4). Cet argument, tout indirect qu'il soit, paraît cependant suffisant à ses défenseurs : il semble d'ailleurs confirmé par l'examen que nos musicologues ont fait des deux musiques. C'est ainsi que M. Gevaert, tout en reconnaissant certains points de contact entre le genre néo-chromatique et le chromatique ancien (5), finit cependant par s'arrêter à cette conclusion significative :

« De toute manière, les rapports de filiation entre le chromatique des chants liturgiques de l'église byzantine et celui des anciens Hellènes doivent être tenus pour très douteux (6). » Ajoutez à tout cela

1. Voir ce qui a été dit plus haut p. ex. au sujet du quatrième mode authente : *Revue bénéd.*, février 1899, p. 57.

2. *De Musica*, ch. 38 : « Οἱ δὲ νῦν τὸ μὲν κάλλιστον τῶν γενῶν, ὅπερ μάλιστα διὰ σεμνότητα παρὰ τοῖς ἀρχαίοις ἐσπουδάζετο, παντελῶς παρῃτήσαντο, ὥστε μηδὲ τὴν τυχοῦσαν ἀντίληψιν τῶν ἐναρμονίων διαστημάτων τοῖς πολλοῖς ὑπάρχειν, etc. » Cf. Gevaert, *Musique de l'Antiq.*, I, p. 302-303.

3. Platon, *Rép.*, l. III ; *Lois*, l. VII. Aristote, *Polit.*, l. VIII, etc. — Gevaert, *Musique de l'Ant.*, I, p. 178 ss. et 286 ss.

4. Voir les articles publiés sur ce sujet par le chanoine Stéphen Morelot dans la *Musica sacra* de Toulouse en 1892-93, surtout les nos d'août et de novembre 1892. Cf. Clément d'Alex., *Strom.*, VI, 11 ; *Pédag.*, II, 4. — Pitra, *Analecta sacra*, I, p. LXIX.

5. *Musique de l'Antiq.*, p. 292-293 ; *Mélopée*, 2d appendice, p. 470.

6. *Musique de l'Antiq.*, I, p. 336.

Digitized by Google

que le chant liturgique des Slaves, des Coptes et d'autres nations qui l'ont reçu de l'Église grecque ou d'une source commune est entièrement diatonique.

Tels sont les principaux arguments sur lesquels s'appuient ces auteurs pour conclure que la musique des Byzantins modernes n'a rien à faire avec la musique antique et que les altérations étranges qu'elle présente, doivent être le fait d'une importation étrangère. La plupart des auteurs en rendent responsables les Turcs, les Perses, les Arabes, dont la musique offre des phénomènes tout à fait similaires et dont le contact constant n'a pu rester sans effet sur l'art hellène (1).

Quant à l'époque où cette importante transformation se serait produite, les avis sont partagés. D'après M. Bourgault-Ducoudray et le chanoine St. Morelot, elle serait contemporaine de S. Jean Damascène ou lui serait même antérieure. Élevé à la cour des Khalifs de Syrie, le saint « dut conserver quelque chose des habitudes contractées dans un tel milieu », et la réforme qu'il opéra « ne put avoir pour effet de débarrasser la musique ecclésiastique des éléments étrangers qui s'étaient alliés à elle (2) ».

Ce savant ecclésiastique croit même possible que « quelque chose de la tonalité arabe ait... été introduit par S. Jean de Damas lui-même » (3).

L'éminent cardinal Pitra (4) voudrait fixer cette transformation entre le XIe et le XIIIe siècle. A cette époque, avec le « Typicon de Jérusalem », un système musical, qui porte le même nom (ἁγιοπολίτης), pénètre jusqu'au mont Athos » et dans les autres églises grecques. C'est-à-dire, si nous comprenons bien, que le chant de Jérusalem, ayant le premier subi les influences de la tonalité arabe, aurait communiqué la contagion à la musique de toute l'Église grecque. La suite de ce travail fournira les éléments pour apprécier la véritable valeur de ces conjectures. En attendant, faisons seulement remarquer qu'elles s'accordent difficilement avec les assertions des musiciens arabes, qui constatent une influence inverse. « Les altérations que présente leur musique, lisons-nous dans un travail récent de D. Parisot (5), sont des importations étrangères dues à l'influence de la musique persane d'une

1. Cf. Daniel, *La musique arabe. Ses rapports avec la musique grecque et le chant grégorien.* Alger, 1879.
2. Bourgault-Ducoudray, cité par M. Morelot, *l. c.*, août 1892.
3. *Ib.*, déc. 1892.
4. *Hymnographie de l'Église grecque*, Rome, 1867, p. 64 s. ; *Analecta sacra*, I, p. LXIX.
5. Musique orientale, dans la *Tribune de St-Gervais*, avril 1898.

Digitized by Google

part, et de l'autre à la musique grecque ». Cet état de choses « se trahit d'ailleurs par les termes mêmes de la nomenclature musicale arabe. Les uns sont en effet des transcriptions plus ou moins exactes des mots grecs, comme le nom même donné à la musique, *musiqi*, μουσική; *estukhusiyeh*, στοιχείωσις, < l'enseignement élémentaire>; les autres en sont la traduction : *al nu 'd-dhul-kull*, διὰ πασῶν, <l'intervalle du tout > » (1).

De fait l'histoire signale une importante réforme ou « rectification » (sic) de la théorie musicale des Arabes sur celle des anciens Grecs par Alfarabi, célèbre philosophe, mort en 950 (2). Nous aurons à juger plus loin le mérite de cette rectification qui ne put d'ailleurs, à ce qu'il paraît, rallier l'unanimité des suffrages des musiciens arabes contemporains (3).

D'autre part, le rôle dévastateur attribué au chant de Jérusalem n'est pas sans rencontrer de graves objections. Selon M. Tzetzès (4), qui a examiné un grand nombre de manuscrits de musique ecclésiastique grecque, et comme nous l'avons pu constater nous-même (5), les manuscrits du type jérusalémitique se distinguent (p. ex. de ceux du type constantinopolitain) précisément par une plus grande simplicité et sobriété de style et de notation.

C'est pour ce motif que d'autres, comme M. Reimann (6), ont cru devoir chercher ailleurs la solution du problème. D'après eux il faudrait voir dans ces altérations une influence slave exercée sur la musique grecque à la suite des nombreuses relations que les Byzantins entretinrent avec les peuples de cette race convertie par eux.

Mais ici encore il est difficile de comprendre ce que les Grecs auraient pu emprunter, en fait de musique, à des peuples auxquels

1. *Ibid.*

2. Ambros, *Geschichte der Musik*, IIe éd., Leipzig, 1880, t. I, p. 94.

3. Riemann, *Geschichte der Musiktheorie*, Leipzig, 1898, p. 374.

4. Voir les études publiées dans le Παρνασσός, 1882 et 1885. La transcription phonétique du nom Τζέτζης devrait être Tzetzis ; c'est ainsi que prononcent les grecs modernes. Mais M. Tzetzès ayant donné lui-même à son nom la désinence érasmienne au frontispisce de son ouvrage allemand *(Über die altgriech. Mus.)*, nous nous y sommes conformé. Nous en avons agi de la sorte avec d'autres noms de même désinence.

5. Nous signalons le manuscrit grec 261 de la Bibliothèque nationale de Paris. C'est un stichirarion de l'ancien fonds Colbert d'une exécution superbe, mais difficile à lire à cause des nombreuses taches d'encre rouge employée avec profusion et communiquée constamment de page à page. Le manuscrit est indiqué dans le catalogue comme étant du XIVe siècle. Nous avons eu la bonne fortune d'en découvrir la date exacte. On lit en effet au verso de la feuille 140 ces mots Τέλος μηνὶ Ἰουλίῳ τοῦ ,ς ψ' ς ζ' ἔτους, Fin au mois de juillet de l'an 6797 (du monde) », ce qui donne l'an 1289 de notre ère.

6. *Zur Geschichte der byzantinischen Musik* dans *Vierteljahrschrift für Musikwissenschaft*, V, 1889. Nous ignorons le sentiment défendu par Johannes de Castro, « *Methodus cantus ecclesiastice graeco-slavici*, Romae, 1881 », que nous n'avons pu consulter.

Digitized by Google

ils apportaient avec la foi, la liturgie et les arts qui l'accompagnent. D'ailleurs le chant liturgique des Slaves, nous l'avons déjà fait remarquer (1), est diatonique.

Quoi qu'il en soit de ces différentes manières d'expliquer l'état actuel de la musique byzantine, tous ces auteurs déclarent ce chant faux et corrompu. Le remède qu'ils proposent (2) est une *réforme* sur le modèle et selon les principes de la musique occidentale, soit en lui conservant son caractère unisson soit en le revêtant des ornements de l'harmonie. Ils se flattent de réaliser cette entreprise en essayant de concilier les oppositions des deux premiers partis. A l'exemple des conservateurs, ils laisseraient intact tout ce qu'ils trouveraient conforme aux principes de la musique occidentale ; tout ce qui s'écarterait de cette norme serait considéré comme une altération. Seulement au lieu de remplacer ces chants par des chants occidentaux à l'exemple des innovateurs, ils préféreraient les corriger sur les règles de la musique occidentale. Celle-ci serait ainsi la loi suprême qui réglerait le travail de réforme.

Si raisonnable que cette proposition puisse paraître à première vue, elle prête flanc cependant à de très graves objections et doit, en définitive, être considérée comme plus funeste que celle des innovateurs. C'est ainsi qu'en jugent les adhérents du groupe conservateur chez lesquels elle a rencontré la plus vive opposition ; et, il faut le dire, avec raison.

Comment, en effet, une musique étrangère, si différente de la musique grecque, peut-elle lui fournir une norme certaine et sûre de réforme, un critère d'authenticité ? Ne s'expose-t-on pas, en suivant cette ligne de conduite, à détruire des choses qui peuvent être très bonnes et tout à fait anthentiques ? Ne risque-t-on pas, pour parler avec la parabole, d'arracher le bon grain avec l'ivraie ? Pour nous rendre compte de ce qu'il y a de dangereux dans ces propositions, reportons-nous cinquante ans en arrière, à l'époque où l'on s'occupa de la restauration du chant grégorien. Figurons-nous que dans cette restauration on se soit réglé sur les principes de la polyphonie contemporaine ou même sur ceux de la polyphonie plus ancienne du XIVe et du XVe siècle : que serait devenue la tonalité du chant grégorien ? Assurément, c'eût été

1. Voir pour les Serbes M. Bourgault-Ducoudray *(op cit.)*, pour les Russes leurs livres de dant et Yorij d'Arnold, *Réponse à M. Misaélidès*, protopsalte de Smyrne. Moscou, 1893.

2. Il faut en excepter M. Reimann qui conseille une grande réserve, en attendant qu'une étude plus approfondie des sources médiévales soit venue éclaircir cette obscure question. Il en attend aussi plus de lumière pour la connaissance de la musique antique.

Digitized by Google

une réforme, une restauration à rebours, la pratique de la polyphonie ayant été une des sources d'altération du chant grégorien. Telle serait la réforme du chant byzantin réalisée sur le modèle de la polyphonie occidentale et même sur celui de notre chant grégorien. Les deux musiques diffèrent en effet du tout au tout, principalement sous le rapport des intervalles, pour la valeur desquels la mesure exacte nous manque dans le chant byzantin. A ce point de vue on serait tenté de regretter la plupart des traductions (1) qui ont été faites des recueils mélodiques de l'Église grecque en notation occidentale, parce que, en déterminant forcément les intervalles indéterminés dans la notation originale, on court toujours risque de les altérer, de les fausser ; on est porté, ainsi que nous l'avons fait remarquer ailleurs (2), à regarder comme providentielles les barrières que la langue et la notation, toutes deux si différentes des nôtres, ont établies entre les deux musiques (3).

On ne peut douter que la routine n'ait une large part dans ces altérations multiples ; c'était aussi le cas, il n'y pas si longtemps, dans le chant grégorien. Mais il ne s'en suit pas qu'on doive tout condamner, et ce doit être précisément la tâche de la science de retrouver et de faire connaître le principe fondamental et régulateur de la musique grecque, son *canon*, qui puisse servir de critère pour discerner d'une manière sûre la part de la routine et celle de la véritable tradition.

Dans cette revue critique il nous faut accorder une place spéciale à deux musicologues qui ont joué, tous deux, un rôle particulier dans la question, quoique dans un sens opposé : *Kiltzanidès* et *Tzetzès*.

Le second, aujourd'hui recteur du Collège d'Arta en Thessalie, s'est fait remarquer par plusieurs travaux d'une érudition peu commune, à laquelle nous sommes heureux de rendre ici un juste hommage. Si l'on ne peut adopter toutes ses conclusions, ses écrits renferment du moins des matériaux précieux pour des recherches ultérieures ; ils nous ont été d'un grand secours.

---

1. Nous signalons le recueil intitulé Ἄισματα ἐκκλησιαστικὰ τονισθέντα ὑπὸ... Σακελλαρίδου, Athènes, Ἀνέστη Κωνσταντινίδου. Du reste nous verrons plus loin ce qu'il faut penser au juste des essais de traductions faits jusqu'à ces derniers temps.

2. *Musica sacra* de Gand, janvier 1899.

3. Nous ne pouvons donc pas partager la manière de voir du R. P. Thibaut, Assomptioniste, lorsqu'il dit que « il eût été préférable... pour les Hellènes d'accepter notre notation diastématique sur lignes » : *La musique byzantine*, dans la *Tribune de St-Gervais* déc. 1898 p. 269. Dans l'état actuel des choses, les Grecs y auraient, sinon tout, au moins beaucoup perdu.

Digitized by Google

Son premier travail, publié, en 1874, en allemand, est une brochure de 134 pages in-8° (1). C'est un essai de *démonstration a priori* en faveur de l'identité de la musique byzantine avec la musique antique. L'écrit est une heureuse réfutation des attaques dédaigneuses de M. Westphal contre l'œuvre musicale des Byzantins (2).

Les preuves sont puisées dans les témoignages plus ou moins directs des Pères de l'Église, et surtout dans les textes théoriques et mélodiques du moyen âge ; elles méritent une sérieuse attention.

Ainsi nous lisons d'une part, que la nomenclature de la musique d'église avec ses termes πρῶτος, δεύτερος (*premier*, *second* mode) etc. (3), βαρύς (*grave*), et les φθοραί (altérations) (4) était employée déjà dans l'antiquité, sinon par les « harmoniciens », du moins par les praticiens (5); d'autre part, que les octaves modales, les échelles de transposition, les genres et les nuances continuèrent à être non seulement connus, mais employés dans la pratique musicale de l'Église grecque. On en voit, dit M. Tzetzès, des traces indubitables dans la notation neumatique des Grecs. Les combinaisons d'échelles qui en résultent, montent au chiffre respectable de 96 (quatre-vingt seize), richesse et variété de ressources dont l'Église grecque peut justement se glorifier vis-à-vis de l'Église latine qui n'en possède que huit ou douze. Cet état de choses s'est conservé intact jusqu'à la réforme du chant ecclésiastique réalisée en 1818. Les auteurs de cette réforme, il est vrai, ont transcrit dans la notation qu'ils avaient inventée bon nombre de mélodies telles que la tradition orale de leur temps les leur offrait ; mais dans d'autres ils ont introduit des altérations. Ignorant les vrais principes de la musique byzantine, ils se sont guidés sur la théorie musicale des Occidentaux pour arranger, réformer, croyaient-ils, la musique de leur Église.

M. Tzetzès cite comme exemple le chant τὸν τάφον σου Σωτήρ (6) que l'ancienne notation assignait au mode dorien. Nos réformateurs, dit-il, remarquant que le premier mode latin (nommé par eux dorien) correspondait au type phrygien et que la mélodie

1. *Über die altgriechische Musik in der griechischen Kirche*, von Dr Johannes Tzetzès. München, Kaiser, 1874.

2. *Metrik der Griechen und Römer*, 1er vol. Leipzig, 1867.

3. Bryennios, *Harmonica*, Lib. III, sect. 4. — Tzetzès, *l. c.*, p. 24.

4. Aristide Quintilien les nomme φθόροι, p. 254. — Tzetzès, *l. c.*, p. 25. Cf. ib., p. 55, note 2.

5. Bryennios (l. c.) les nomme νεώτεροι τῶν μελοποιῶν. Westphal (*Metrik*, I, § 27[3]) entend par ceux-ci les « praticiens contemporains de Bryennios die praktischen Musiker der Bryennischen Zeit ». Mais M. Tzetzès démontre par le contexte et par des textes parallèles de Ptolémée qu'il ne peut s'agir que des praticiens *postérieurs* (νεώτεροι) à Pythagore et Terpandre désignés, eux, sous le nom de παλαιοί et πρῶτοι τῶν παλαιῶν.

6. Nous le retrouvons dans le Νέον Εἱρμολόγιον de Τσικνόπουλος, Athènes chez Michalopoulos, 1895, p. 339.

Digitized by Google

chantée dans l'octave phrygienne, changeait complètement de caractère, se trouvèrent fort embarrassés et crurent ne pouvoir mieux se tirer d'affaire qu'en l'assignant au genre chromatique (1).

Pour notre part, nous craignons que cet exemple allégué contre l'authenticité du chant actuel (pas plus que ceux cités par l'auteur, p. 55, note 1, en sa faveur) ne milite contre sa propre thèse. Nous y reviendrons. Mais que dire de l'inculpation en elle-même ? Les adhérents du groupe réformateur seront étrangement surpris de voir mise en cause dans la décadence de la musique grecque cette même musique latine qu'ils auraient voulu prendre comme modèle dans leur œuvre de réforme. Mais qu'ils se tranquillisent. Hâtons-nous de le dire, huit ans plus tard l'auteur fut amené par des études ultérieures à modifier sa manière de voir sur ce point ainsi que sur quelques autres.

Dans une dissertation très érudite, lue à la réunion du syllogue du « *Parnassos* » et publiée dans le bulletin de cette société (2), il avoue l'erreur qu'il avait commise en concluant de la musique actuelle à celle des époques précédentes. Les modifications qui ont créé l'état actuel de la musique grecque datent surtout de la prise de Constantinople. Cet événement forme, sous ce rapport, une ligne de démarcation qu'il est aisé de constater. Antérieurement à cette date la musique d'église était de tout point semblable à l'antique musique hellène du genre diatonique et par conséquent aussi à la musique occidentale. Les deux autres genres avaient été manifestement exclus du sanctuaire dès les origines. La meilleure preuve de ce fait est que la notation ancienne, dite damascénienne, ne connaît ni signe ni enichima (ἐνήχημα) (3) autres que ceux du genre diatonique. Depuis cette date, au contraire, la musique fut insensiblement envahie et transformée par l'élément oriental, et finit par être complètement « arabisée, turquisée, persisée ». C'est l'état où elle se trouve aujourd'hui. Il n'y a d'ailleurs rien en cela qui doive étonner, vu que les maîtres de musique ont été formés par des professeurs imbus des principes de la musique turque. On reproche à Petros Péloponnésios (4) d'avoir été l'un des principaux agents de cette funeste influence : musicien des plus remarquables du

1. Tzetzès, *l. c.*, p. 74, note ; — cf. p. 55, note 1.

2. Παρνασσός, t. VI, 1882.

3. L'ἐνήχημα est ce que les Latins ont appelé *neuma*. C'est la formule mélodique caractéristique de chaque mode exécutée sur des syllabes conventionnelles telles que *Νοανοεανε*, *Νοεαγις*, etc., (voir Aurélien de Réome, ch. IX, et autres auteurs Latins), chez les Grecs, κενεανες, νεανες, etc.

4. Mort en 1777. Papadopoulos lui consacre un chapitre relativement long dans son Σύμβολαί, p. 314-324.

Digitized by Google

XVIIIe siècle, parfaitement versé dans la musique turque, il était l'habitué de la cour du sultan autant que du temple du Seigneur des armées. Il devint, par l'intermédiaire de Petros Byzantios, son élève immédiat, le vrai maître de ceux qui nous ont dotés du système actuel : Chrysanthos, Chourmouzios, Gregorios, etc. De fait la théorie d'aujourd'hui repose sur les bases de la musique arabo-persane, ainsi que Chrysanthos l'avoue lui-même dans son grand ouvrage.

Sans doute, continue l'éminent écrivain, il y a eu des changements aussi à d'autres époques, aux Ve, VIIIe, XIIe, XVe siècles ; mais c'est surtout depuis la prise de la Capitale de l'Empire d'Orient que tout a été bouleversé et que le chant nasillard des Asiatiques a remplacé la musique *polyphone* usitée dans l'ancienne Église byzantine.

Nous avons souligné le mot *polyphone*. En effet, la thèse complète et véritable, que M. Tzetzès tend à démontrer, est que l'Église byzantine aurait reçu en héritage des anciens Hellènes la culture et l'usage de la musique polyphone, musique de tout point semblable à la polyphonie occidentale. Il n'entre pas dans la présente étude d'examiner une question aussi complexe et aussi débattue que celle de l'emploi de la polyphonie chez les anciens et conséquemment chez les Byzantins. Il nous suffit de relever la conclusion pratique qui se dégage des développements du savant musicologue, à savoir, la réforme de la musique grecque au sens et sur le modèle de la polyphonie occidentale. M. Tzetzès est donc venu finalement se ranger du côté des innovateurs et, à moins de nous tromper, s'est éloigné par là même de la solution dont il paraissait cependant si rapproché. En attendant, nous sommes heureux de profiter des précieuses lumières dont l'éminent écrivain a éclairé plusieurs points obscurs de la musique byzantine.

Si M. Tzetzès fait à la musique grecque d'aujourd'hui un reproche de ses relations avec la musique turque ou arabo-persane, M. Kiltzonidès, au contraire, lui en fait un titre de gloire. Dans un ouvrage publié en 1881 (1) il cherche à assimiler et à réduire aux huit modes (ἤχοι) grecs les (quatre-vingt-douze) (2) échelles (μακάμια) des Arabo-

1. Μεθοδική διδασκαλία θεωρητική καὶ πρακτική... τοῦ γνησίου ἐξωτερικοῦ μέλους τῆς καθ' ἡμᾶς ἑλληνικῆς μουσικῆς κατ' ἀντιπαράθεσιν πρὸς τὴν Ἀραβοπερσικὴν ὑπὸ Π. Τ. Κηλτζανίδου Προυσσαέως... ἐν Κωνσταντινουπόλει 1881.

2. C'est le chiffre effectif que nous avons compté nous-mêmes. Dans les prolégomènes (ζ') M. Kiltzanidès parle d'au delà de 100 échelles. Mais il doit avoir mal compris le texte de Kandemiris. Il est aisé de s'en rendre compte par ce qu'il dit lui-même dans le n° ή des προλεγόμενα. Il y énumère, en suivant Kandemiris, « d'abord 12 gammes authentes (κύρια), puis 13 gammes dérivées (κύριοι σιουπέδες), enfin les gammes altérées (καταχρηστικοί) σιουπέδες, [le tout ?] au nombre d'au delà de 90 ». Nul doute que Kandemiris n'ait voulu désigner par ce chiffre la *somme totale* des gammes, en y comprenant les 12 authentes et les 13 dérivées, puisque cela s'accorde avec la somme totale des exemples ; M. Kiltzanides, au contraire, le prit pour la somme des gammes altérées seules.

Digitized by Google

persans. La description qu'il en donne est empruntée aux musiciens arabo-persans : elle est par là même très minutieuse ; car cette musique n'ayant pas de notation, les maîtres doivent y suppléer par l'enseignement oral et déterminer par beaucoup d'explications ce que nous marquerions par un simple signe. La science ne peut qu'y gagner, car nous sommes mis à même de vérifier chacune des assimilations de modes proposées.

Le travail de M. Kiltzanidès est d'ailleurs loin d'avoir le mérite personnel de ceux de M. Tzetzès. Sans doute il peut s'appuyer sur l'expérience personnelle de quarante années d'étude et de pratique de la musique ecclésiastique ; ce qui est beaucoup dire. Mais ce qui donne une valeur particulière à son ouvrage, c'est qu'il a pu mettre à profit deux études inédites « sur la musique profane », dont il a découvert les autographes à la Bibliothèque patriarcale de Constantinople elles sont de Galéati Meschouréi Osmanié et de Dimitrios Kandemiris (1).

Ce dernier, mort en 1723 Gouverneur de la Moldavie, était très versé dans la science et l'art de la musique arabo-persane : il avait parcouru en tous sens la Turquie, l'Arabie, la Perse, et consulté les maîtres les plus savants. On savait qu'il avait rédigé en grec et en turc l'ouvrage où il exposait les résultats de ses études, mais jusqu'à l'heureuse découverte de M. Kiltzanidès, on avait cru l'exemplaire grec perdu (2). Le manuscrit de Galéati a été analysé par le même érudit dans la réunion du Mousikos Syllogos tenue à Constantinople le 16 juin 1864.

L'ouvrage de M. Kiltzanidès, bien que de seconde main, constitue cependant une source importante et presque unique en langue grecque (3) pour la connaissance des rapports entre les musiques byzantine et arabo-persane. Aussi a-t-il été manifestement et largement mis à contribution dans plusieurs essais parus depuis sa publication en 1881, p. ex. le travail déjà cité de M. Tzetzès (4). Le lampadaire Stephanos lui emprunte le tableau synoptique des modes grecs et arabo-persans inséré dans sa méthode (5) et utilisé à son tour par le R. P. Dechevrens dans le 4e volume de ses *Études de Science musicale* (6).

1. Kiltzanidès, *l. c.* prolégom. — Papadopoulos, Συμβολαί, p. 308. Les ouvrages respectifs des deux auteurs portent le même titre : Περὶ τῆς ἐξωτερικῆς μουσικῆς.

2. Chrysanthos, Θεωρητικὸν μέγα, p. XXXVIII.

3. En français nous avons Daniel, *Musique arabe. Ses rapports avec la musique grecque et le chant grégorien*. Alger, 1863 et 1879. Mais outre qu'il se place plutôt au point de vue de la musique arabe que de la musique grecque, cet auteur n'est pas aussi détaillé que Kiltzanidès.

4. Περὶ τῆς κατὰ μεσαίωνα ἱερᾶς μουσικῆς, dans *Parnassos*, I. VI, 1882, p. 550 ss.

5. Κρηπίς, ἤτοι νέα στοιχειώδης διδασκαλία... τῆς ἐκκλησιαστικῆς μουσικῆς μετὰ... συνοπτικῆς ἐξηγήσεως τῆς ἐξωτερικῆς μουσικῆς, Constantinople, 1890.

6. Paris, 1898.

Digitized by Google

On comprendra sans difficulté que M. Kiltzanidès n'est pas du groupe des réformateurs. Cependant il aura servi indirectement l'œuvre de la réforme en permettant aux érudits de vérifier les rapports de la musique byzantine avec la musique turque et d'apprécier à sa juste valeur le reproche qu'on lui en fait.

Il reste à ce propos une remarque intéressante à faire. M. Kiltzanidès semble voir dans ces rapports, non pas des rapports de filiation, d'influence subie par la musique grecque, comme M. Tzetzès et les réformateurs, mais, si je puis employer ce terme, des rapports de parenté collatérale, basée sur une origine, une évolution et une tradition communes : de là la ressemblance entre les deux musiques. Nous pourrons plus loin nous rendre compte de ce qu'il peut y avoir de fondé dans cette manière de voir. Elle est en tout cas parfaitement conciliable avec les faits allégués à l'appui de l'opinion contradictoire touchant la « turquisation » de la musique grecque. Tel est, p. ex., le fait de Pétros Péloponnésios cité plus haut, fait que M. Tzetzès (1) et M. Fétis (2) ne craignent pas de généraliser, en disant que les meilleurs chantres de l'Église grecque du XVIIe et du XVIIIe siècle étaient aussi les plus habiles dans la musique profane et qu'ils étaient plus recherchés à la Cour du Sultan que les musiciens turcs eux-mêmes, qu'ils surpassaient de beaucoup par leurs talents et leur goût pour le chant et la composition musicale (3).

On est à se demander, comment la chose était possible, si la musique pratiquée par les artistes grecs n'avait pas des traits de ressemblance avec l'art arabo-persan et ne prédisposait même pas particulièrement à la pratique de celui-ci. Ne pourrait-on pas être tenté de croire que les oppresseurs des Hellènes leur auront demandé de préférence des chants de leur nation, tout comme les Chaldéens demandèrent les cantiques de Sion aux captifs de Jérusalem ? L'influence aurait été alors inverse ou pour le moins réciproque. Mais laissons là les conjectures.

Nous avons tâché de résumer dans ce qui précède, les principales opinions au sujet de la musique ecclésiastique grecque et de sa réforme. La conclusion que le lecteur aura tirée lui-même, c'est que le problème n'est pas résolu. Pas d'explication scientifique qui

1. Παρνασσός, t. VI, 1882, p. 531.
2. *Histoire générale de la musique*, II, p. 395.
3. M. Fétis (l. c.), mentionne le Grec *Chizéli-Oglou Sorgaki* comme un des chanteurs les plus renommés du temps de l'empereur Mahmoud, et l'air nommé *iskia samaïsi* composé à cette époque, par un Grec, comme une des pièces restées célèbres à Constantinople et dans l'Asie Mineure jusque dans la première partie du XIXe siècle.

Digitized by Google

satisfasse, pas de remède pratique qu'on puisse accepter sans compromettre les destinées mêmes du chant ; le seul qu'on puisse admettre temporairement avec les conservateurs, c'est d'en soigner l'exécution en attendant que l'étude du passé en ait révélé la véritable nature. En effet, comme nous le disions au commencement de ce chapitre, si l'on est incertain sur le choix des remèdes immédiats, c'est que la nature du mal échappe à la diagnose des hommes de l'art; et elle échappe, parce que la nature, l'organisme même du chant, le principe qui règle ses intervalles est resté inconnu jusqu'à ce moment. Pas plus que Kircher *(Musurgia universalis)*, au XVIIe siècle, Gerbert (*De cantu*, etc.) (1), au XVIIIe, Villoteau (2) et Kiesewetter (3), dans la première moitié du XIXe, les auteurs plus récents, tels que M. Christ (4), M. Bourgault-Ducoudray *(l. c.)*, MM. Riemann (5) et Reimann *(l. c.)*, M. Papadopoulos, M. Gastoué (6), le R. P. Thibaut (7) n'ont pu en pénétrer le secret malgré les essais très sérieux tentés à l'aide de la science et de la critique moderne.

A l'exemple de ces écrivains, nous avions compris qu'il fallait demander la solution de la question aux textes théoriques et mélodiques du moyen âge, qu'il fallait exhumer les trésors cachés dans les bibliothèques et réaliser pour le chant byzantin ce que Gerbert, le grand abbé bénédictin de St-Blaise, puis de Coussemaker et, à notre époque, D. Pothier et les Bénédictins de Solesmes ont entre-

1. Le savant abbé de St-Blaise attribue la décadence de la musique grecque principalement à l'ignorance des maîtres de chant. Il se plaint de n'avoir pu trouver pendant tout son séjour à Rome un seul parmi les nombreux Grecs qui y affluaient, avec lequel il eût pu conférer sur leur art musical. Voir les témoignages de différents auteurs qu'il recueille à ce propos (t. II, p. 261). D'autre part il leur reconnaît en général plus de modération et de suavité dans l'usage de la voix qu'aux chantres occidentaux : « Hodieque apud Graecos quos saepe psallentes audivi, indiscriminatim majorem vocis concinnitatem moderationemque audire est quam apud nos in Occidente.» *Ib.*, p. 86.

2. *De l'état actuel de l'art musical en Égypte.*

3. *Über die Musik der neueren Griechen*, Leipzig, 1838. Cf. Yorij d'Arnold, *Réponse à Misaïlidès*, Moscou, 1893.

4. *Die Harmonik des Bryennios*, dans « *Sitzungsberichte der bayr. Akademie der Wissensch.* » 1870, II, p. 244. — *Beiträge Zur kirchlichen Litteratur der Byzantiner*, 1870. — *Anthologia graeca carminum christianorum*, Leipzig, 1871, Prolegomena.

5. *Über die μαρτυρίαι der byzantinischen liturgischen Notation* dans « *Sitzungsberichte* » etc., 1882, II, p. 38-58. — Cf. Sulzer, *Geschichte des transalpinischen Dacien*, 1781.

6. Voir les articles publiés sur la matière dans la *Tribune*, janv., mars, mai 1897 et janvier 1899.

7. *La musique byzantine*, dans la *Tribune* octobre, nov., déc. 1898. L'auteur dit entre autres que les nombreux écrits publiés depuis un quart de siècle n'ont fait qu'exposer « les prolégomènes de l'art byzantin » (oct., p. 220). Le reproche adressé plus loin aux Grecs de faire « de la question des intervalles le point capital de leur musique » (déc., p. 270) prouve la même chose. Le lecteur trouvera dans le cours de ces articles de nombreuses indications bibliographiques (surtout p. 272-274) qui peuvent compléter ce que nous avons dit plus haut. A cette occasion nous aimons à signaler l'étude publiée par le même auteur dans le *Byzantinische Zeitschrift* (1899), sur le chant ekphonétique (= les récitatifs liturgiques).

Digitized by Google

pris pour le chant grégorien. Nous nous sommes efforcé de rechercher le secret de la véritable tradition byzantine. Les multiples comparaisons, les expériences musicales que nous avons faites au cours de nos études, jointes à l'examen réfléchi des auteurs et des livres liturgiques grecs, nous ont amené, espérons-nous, à retrouver sa trace; un prochain article contiendra le résultat de nos travaux.

D. Hugues GAISSER.

BIBLIOGRAPHIE.

De veteris latinae Ecclesiastici capitibus I-XLIII una cum notis ex eiusdem libri translationibus Aethiopica, Armeniaca, Copticis, Latina altera, Syro-Hexaplari depromptis scripsit Dr theol. HENR. HERKENNE. Repetens in collegio Albertino Bonnensi. Leipzig, Hinrichs, 1899, VIII-268 pp., in-8°. Prix : 8 frs. 75.

LA découverte récente d'une partie du texte hébreu de l'Ecclésiastique (d'abord XXXIX, 15-XL, 7 ; puis XL, 9-XLIX, 11 ; enfin XLIX, 12-L, 22) est venue jeter une lumière inespérée sur certains problèmes difficiles qui intriguaient les exégètes au sujet du livre de l'Ecclésiastique. S'il n'y a plus lieu de discuter sur l'original de ce livre, qui fut écrit en hébreu et non en araméen, il n'en reste pas moins vrai que les fragments hébreux offrent en quelques endroits des différences notables avec le syriaque et le grec. Depuis un siècle et davantage on a fréquemment tenté d'expurger les textes connus de l'Ecclésiastique et d'expliquer les nombreuses variantes que présentaient ces textes : le texte hébreu avait disparu, et les différentes recensions offraient des variantes non seulement de traduction, mais parfois une tout autre disposition de texte. On avait supposé différentes recensions ou formes du texte hébreu ; tous les essais tentés pour reconstituer ce dernier ont échoué. La découverte des fragments hébreux a permis de constater l'inanité des conjectures faites dans ce but.

Parmi toutes les versions connues de l'Ecclésiastique, quel est le caractère de l'ancienne version latine (= Vulgate) et sa valeur pour la reconstitution du texte original? Vient-elle directement de l'hébreu, du grec, de la Peschito ? D'après M. Herkenne elle a été faite sur le texte grec vulgaire, mais corrigée sur le texte hébreu d'une autre recension grecque ; de cette façon il rend compte des différences notables qu'elle offre avec le texte grec reçu, ses concordances avec la Peschito, qui s'expliquent par un recours direct au texte hébreu. Le texte latin a subi des transformations ; toutefois il serre de près le texte grec corrigé d'après l'hébreu, et partant il offre un instrument précieux de contrôle pour la reconstitution du texte primitif.

Digitized by Google

M. Herkenne a fait des 43 premiers chapitres de l'ancienne version latine — c'est pour diminuer les frais d'impression qu'il a exclu la dernière partie de l'Ecclésiastique — une étude comparative approfondie avec les MSS. grecs, la Peschito, et les versions syro-hexaplaire, copte, arménienne et éthiopienne. L'ancienne version latine offre une supériorité incontestable sur toutes les autres : elle a parfois conservé seule la véritable leçon de l'original et permet de se faire une idée exacte sur la manière dont était composé le MS. hébreu. L'introduction (pp. 1-38) fournit sur la bibliographie du sujet et sur les différentes versions de l'*Ecclésiastique* des notices substantielles.

Le Commentaire critique (pp. 39-268) renferme une comparaison continue entre la version latine et les autres versions, donne l'explication la plus plausible des différentes recensions, et essaie de reconstituer le texte original, tant par la comparaison des textes que par des conjectures raisonnées. Cette étude approfondie établit nettement le caractère de la version latine et l'état dans lequel elle est parvenue jusqu'à nous, et fait ressortir son importance et le rôle qui lui revient dans la reconstitution et l'exégèse du texte. L'auteur dispose d'une littérature abondante, qui sert d'appui aux conjectures qu'il émet et aux rapprochements qu'il établit entre les différents textes pour faire ressortir l'idée exacte ou probable de l'écrivain sacré.

Cours de philosophie. Vol. IV. Critériologie générale ou théorie générale de la certitude, par D. Mercier, professeur de philosophie et directeur de l'Institut supérieur de philosophie à l'Université catholique de Louvain. Louvain, Instit. sup. de philosophie, 1899, XII-VIII-371 pp. in-8°. Prix : 6 frs.

NOUS venons de recevoir le quatrième volume du Cours de philosophie de Mgr Mercier. Les étudiants de notre Université catholique ont maintenant entre leurs mains un manuel de philosophie vraiment supérieur, fondé sur les principes de S. Thomas et en rapport avec la pensée et les progrès de la science moderne. Mais ce manuel ne s'adresse pas seulement aux étudiants; il doit être lu par tout homme qui réfléchit et s'occupe des problèmes de la vie intellectuelle.

La question de la base scientifique de notre certitude est le point de départ logique de toute investigation scientifique. De nos jours, cette question a pris une importance capitale, car pour beaucoup d'esprits, même de ceux qui cherchent la vérité avec sincérité et loyauté, l'existence même d'une vérité absolue, de la certitude, est un problème qui leur paraît attendre encore une solution définitive.

Beaucoup d'hommes vivent et meurent loin de Dieu et de toute religion positive à cause de leur incertitude sur ce point. « Les batailles décisives de la religion, dit M. Arthur Balfour, se livrent aujourd'hui au delà de ses frontières. » La manière de traiter ces questions telle qu'elle est adoptée

Digitized by Google

par Mgr Mercier est claire et complète. L'auteur ne craint pas de considérer les difficultés en face. Il expose avec une grande loyauté les diverses théories qui ont été proposées, non seulement dans les siècles passés, mais aussi et surtout de nos jours. C'est ainsi que nous y trouvons la théorie de M. Balfour et celle très voisine de M. Brunetière. Il montre ce qu'elles contiennent de vrai et réfute ce qu'elles présentent de faux. Enfin il établit avec une grande lucidité la thèse scolastique, en démontrant que notre certitude est toujours basée sur l'évidence objective de nos jugements analytiques ou synthétiques, et en faisant toucher du doigt l'absurdité des jugements a priori de Kant. D. C. M.

Prælectiones juris canonici quas juxta ordinem Decretalium Gregorii IX tradebat in scholis pont. Seminarii Romani Franciscus SANTI, prof. Editio tertia emendata et recentissimis decretis accommodata cura MARTINI LEITNER. Liber IV. Ratisbonne, Pustet, 1899, 463 pp. in-8°. Prix : 4 fr. 50.

LE 4e livre des *Prælectiones* du professeur Santi revues et complétées par le Dr Martin Leitner est consacré aux « Fiançailles et au mariage ». Cette partie du droit ecclésiastique est traitée avec le développement qu'exigent l'importance et l'opportunité du sujet. Les questions du jour y sont abondamment traitées : empêchements, mariages mixtes, contrat civil, clandestinité, divorce. Dans l'examen des nombreuses questions que soulève le législation canonique du mariage, les auteurs apportent un soin scrupuleux à ne rien avancer qui ne repose sur des actes officiels. Aussi l'abondance des cas particuliers examinés et classés avec soin dans le corps du traité permet-elle de saisir aisément l'esprit du législateur et de donner la solution des problèmes qui peuvent se présenter.

Manuale theologiæ moralis in usum præsertim examinandorum, auctore Sac. Benedicto MELATA, S. T. D. Editio altera accuratior et aucta, Rome. Propagande; Ratisbonne, Pustet, 1899, 330 pp. in-12. Prix : 3 frs.

CE manuel se recommande par sa méthode, sa concision et sa clarté. Il facilitera beaucoup la préparation aux examens et permettra de revoir aisément et rapidement les différents traités de théologie morale soit pour l'étude privée continue, soit en guise de consultation. L'impression est soignée, et le choix de caractères assez grands excellent.

L'américanisme et la conjuration antichrétienne, par l'abbé Henri DELASSUS. Société de St-Augustin, Desclée, De Brouwer et Cie. Bruxelles, 53, rue de la Montagne, 1899, XL-448 pp. in-12. Prix : 3 fr. 50.

IL pourrait sembler oiseux de voir de nouveau traiter les problèmes qui ont reçu leur solution dans la lettre de S. S. Léon XIII au cardinal Gibbons, s'il n'y avait une réelle utilité à mettre en lumière le côté positif

Digitized by Google

de la vérité, d'autant plus que si l'on ne prend plus directement la défense des idées « américanistes », on discute sur leur pays d'origine et sur le véritable sens qu'il faut leur attribuer. Çà et là la question de fait et la question de droit semblent être mises en jeu. Le titre de M. Delassus paraît à première vue extraordinaire, et l'on s'étonne quelque peu des rapprochements longs et nombreux qu'il établit entre l'Israélitisme et l'Américanisme. On ne peut cependant nier que l'Israélitisme ait produit et veuille produire un affaiblissement du sens catholique : les documents cités à l'appui mettent le fait en évidence. De nos jours le sens catholique est fortement émoussé, et l'on voit assez fréquemment des écrivains bien intentionnés, trop fréquemment peut-être des jeunes gens aux connaissances théologiques assez minces,se faire les champions d'idées éblouissantes mais au fond dangereuses. Les expériences des derniers mois sont là pour montrer une fois de plus l'importance d'une sérieuse culture philosophique et théologique, si l'on ne veut s'exposer à de cruels mécomptes.

Geschichte des Gymnasium Thomaeum zu Kempen (Rh.), 2 Theil,von Oberlehrer Prof. Dr Gerhard TERWELP (Wissenschaftliche Beilage zu dem Programm des Kön. Gymnasium Thomaeum. 1898-99). pp. LV-CXXXIX.

L'HISTOIRE du Gymnase de Kempen est continuée depuis la construction de la nouvelle installation scolaire en 1664 et l'érection du gymnase par l'archevêque Maximilien de Cologne jusqu'à sa suppression en 1798, à la suite de l'occupation française.

Le Père Thomas Burke, dominicain. Notes biographiques par un dominicain de la province d'Angleterre. Traduit de l'anglais par P. CAVALONNE. Bruxelles. Soc. belge de librairie, 1899, XV-76, pp. in-8°.

CETTE courte biographie tâche d'esquisser en traits sobres mais caractéristiques l'originale et puissante personnalité du célèbre dominicain irlandais,dont l'éloquente parole suscita fréquemment l'enthousiasme de nombreux auditeurs dans sa patrie, en Angleterre et en Amérique. Patriote ardent, prêtre inviolablement attaché au siège de Pierre, religieux exemplaire, le P. Burke (1830-1883), fut un apôtre infatigable, un orateur de première marque, un directeur d'âmes. L'orateur est assez connu ; l'apôtre l'est également, mais le prêtre, le religieux l'étaient moins. Cette biographie met en relief la vie intime de prière et d'abnégation de ce digne fils de S. Dominique.

Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923), avec deux cartes. par Robert PARISOT. Paris, Picard, 1899, XXXI-820 pp. in-8°.

C'EST pour la première fois que nous rencontrons l'histoire de notre pays aux IXe et Xe siècles écrite avec une érudition aussi vaste et une méthode aussi sûre.

Digitized by Google

L'histoire du royaume de Lorraine sous les Carolingiens n'est autre que celle de la Lotharingie, dont la Belgique actuelle faisait partie. Le cadre est connu : c'est la Lorraine indépendante depuis le traité de Verdun sous Lothaire I et Lothaire II (843-869), puis partagée entre la France et l'Allemagne ou réunie entièrement à cette dernière (869-869), de nouveau indépendante sous Zuentibold (895-900), puis, tout en formant un royaume autonome, uni à l'Allemagne sous Louis l'enfant, puis à la France sous Charles le Simple (900-923).

Quiconque parcourra ce magnifique volume sera frappé de l'érudition déployée par l'auteur, de la méthode critique avec laquelle il expose les faits, les discute et les met en lumière. La période qu'il étudie n'a guère de secrets pour lui ; s'il reste des obscurités, et il doit forcément en rester, c'est que les documents sont muets ou incomplets, ou qu'il y a défaut de renseignements. Car l'auteur possède à fond son sujet ; il a examiné de près toutes les sources, dépouillé soigneusement tous les ouvrages anciens et modernes publiés sur la question qu'il traite ; il a contrôlé les assertions de tous les écrivains. A l'exemple de la belle collection allemande des *Jahrbücher des deutschen Reichs*, il a groupé les faits dans l'ordre chronologique, les discutant au fur et à mesure qu'il avance, et fournissant au lecteur dans les notes si nombreuses et si bien documentées tous les éléments de contrôle désirables.

Abondance de renseignements, clarté du raisonnement, netteté d'exposition, impartialité de jugement, tels sont les mérites du travail de M. Parisot.

Ce livre doit trouver un accueil favorable dans notre pays, car la Lorraine, c'est la terre que nous habitons. Il n'est guère de page de l'ouvrage de M. Parisot où nous ne trouvions mentionnée quelque localité de notre pays, où nous ne voyions signalé quelque fait de notre passé national. Bien des points obscurs de diplomatique, de géographie, de droit, d'histoire locale, ecclésiastique et profane, sont élucidés dans les notes. Une excellente table termine le volume, dont elle facilite l'usage.

Doctoris ecstatici D. Dionysii Cartusiani opera omnia in unum corpus digesta ad fidem editionum Coloniensium cura et labore monachorum sacri ordinis Cartusiensis Monstrolii, typis Cartusiae S. M. de Pratis, 1899, 568 pp., in-4° à 2 colonnes.

NOUS avons déjà appelé l'attention de nos lecteurs sur la superbe réédition des œuvres de Denys de Ryckel entreprise par l'ordre des Chartreux. Il n'y a qu'une voix pour louer la beauté de l'impression, la correction du texte, le prix modique du volume. L'ouvrage entier formera environ 48 volumes ; le prix de chaque volume pour les souscripteurs est de 8 francs seulement. Les éditeurs ont déjà publié six volumes des commentaires de Denys sur l'Écriture sainte ; ils ont cru faire plaisir aux souscrip-

Digitized by Google

teurs en leur donnant par avance, pour varier, la *Summa fidei orthodoxae* suivie du *Dialogion de fide catholica*, qui formeront les tomes 17 et 18 de l'édition complète.

Il nous est d'autant plus agréable d'annoncer cette réédition de la *Summa fidei orthodoxae*, que l'éditeur colonais des œuvres de Denys de Ryckel l'avait dédiée à un abbé bénédictin, D. Georges Sarens, abbé de Saint-Trond, et que c'ést le lecteur de l'abbaye, Gérard Moringus, qui s'était chargé d'en signaler les mérites. Nous nous sommes exprimé précédemment sur la valeur théologique des travaux du célèbre Chartreux, notamment des travaux de vulgarisation où il a condensé la substance de l'enseignement scolastique pour l'usage de ses contemporains. Denys le chartreux possédait la tradition patristique, et il savait discerner dans la spéculation des scolastiques ce qu'il y avait de solide et de substantiel. Dans le cadre qu'il se forme lui-même par une spéculation calme et sereine, il sait faire entrer toutes les richesses de la tradition ; il enchâsse les textes, nombreux et variés, en temps et lieux voulus, et compose des traités qui instruisent et reposent. Assurément ce ne sont plus les travaux de Denys qui serviront de manuels aux hommes de notre époque ; ils n'en restent pas moins un dépôt du savoir théologique des sièles passés.

Elementa Philosophiæ Aristotelico-Thomisticæ, Auctore P. Jos. Gredt, O. S. B., S. T. D., et in collegio S. Anselmi de Urbe philosophiæ professore. — Volumen I Philosophia propædeutica seu Logica minor, Logica major, Ontologia, Philosophia naturalis. Rome, Desclée, 1899, in-8°, 293 pp. Prix : 5 frs.

Il y a quelque vingt ans, un pareil titre aurait paru bien osé et trouvé peu de sympathie. Il en va tout autrement, à l'heure actuelle. L'encyclique *Aeterni Patris* a porté ses fruits, et présenter une philosophie suffit désormais à se concilier la bienveillance et l'attention d'un grand nombre. Ils abondent aujourd'hui les manuels de philosophie thomiste. Celui de Dom Gredt a-t-il sa raison d'être ? On ne peut le lire, sans répondre un oui bien senti.

Qu'a voulu l'auteur ? Son livre est pour les débutants ; il doit leur fournir un précis de la philosophie à la fois clair, concis, profond, complet, facile pour l'intelligence et la mémoire. Ce programme est plus vaste et plus complet que ne le ferait croire la courte et modeste préface de Dom Gredt, qui semble s'être moins mis en peine de le tracer que de le remplir. Car il l'a rempli, et magistralement rempli. Malgré la concision, les vieux textes, les vieux principes et la vieille manière, ces pages sont modernes par plus d'un côté : on y trouve toutes les questions à l'ordre du jour les plus importantes traitées à fond, les autres suffisamment indiquées. Toujours la doctrine est sûre, le style clair et facile, la lecture coulante, l'assimilation

Digitized by Google

sans effort. Je ne ferai qu'une seule critique, toute personnelle. Le P. Gredt compte, pour la pleine intelligence de son livre, sur les explications orales du professeur. Il a raison : ces explications sont indispensables, pour analyser, rattacher entre elles, et, parfois même, compléter les doctrines exposées. L'auteur aurait pu, à peu de frais, se passer de ce concours. Quelques pages de plus ; certaines modifications de formes ; et tout serait dit. Précisons cette remarque. Toutes les thèses, ou à peu près, sont précédées d'un *status quæstionis* relativement long, si l'on considère la brièveté des preuves. C'est la méthode en vogue. Elle me paraît supportable [1] dans des traités plus développés ; mais trouvera-t-on qu'elle soit à sa place dans un précis tel que celui de Dom Gredt ? Là, par la faculté qu'on a de s'étendre, on peut encore aider l'élève ; ici, il me paraît bien difficile de ne pas le dérouter. Pour être bref, on ne lui montre pas assez la connexion des questions entre elles, et, d'autre part, pour rendre plus saisissables des preuves forcément concises, on prévient nécessairement la marche analytique de l'esprit, par des notions qui sont plutôt la conséquence que le principe de la thèse à prouver. Présenter les thèses par quelques explications, montrant leur enchaînement logique et le rôle, la portée de chacune d'elles dans l'économie d'ensemble ; ne pas prévenir l'argumentation intrinsèque et transporter, du *status quæstionis* aux *corollaria* et *scholia*, tout ce qui n'est, en réalité, qu'une résultante de la preuve : telles sont, à mon humble avis, les modifications qui rendraient plus précieux encore le beau travail du savant professeur. Je crois aussi que des notes marginales, guidant la lecture, seraient d'un grand secours à l'élève. Et l'auteur les ferait magistralement, car la concision, la clarté et la profondeur sont ses marques distinctives.

A côté de ces petites critiques de détail, que d'avantages à relever dans ce bel ouvrage. L'exactitude scrupuleuse ; l'accent modeste et convaincu d'un maître : ces belles citations textuelles d'Aristote et du Docteur Angélique, puisées aux meilleures sources ; ce style si souple et si clair, cette doctrine si sûre ; cette argumentation si limpide et si serrée ! Je m'arrête. Il s'agit d'un frère et d'un ami ; on pourrait me soupçonner d'exagérer la louange, tandis que je crains d'avoir poussé trop loin la critique.

D. Urbain BALTUS.

1. Je dis « supportable » et rien de plus. Il est rare que le disciple — et plus encore le maître qui doit les expliquer — trouvent délectables ces traités philosophiques, où les *status quæstionis* se mesurent au kilomètre et les preuves à la ligne. La mémoire y trouvera, peut-être, un élément, d'ailleurs, fort peu durable, mais c'est au détriment de l'intelligence, que la preuve avant tout — la preuve intrinsèque — doit éclairer, si l'on veut qu'elle s'assimile le principe philosophique, s'en pénètre et le retienne. Les vérités principales, les seules qu'il importe à l'élève de posséder pour toujours, se trouvent enveloppées de notions secondaires, qui les rendent moins saisissables, déconcertent l'esprit encore novice de l'élève, et, souvent, le détournent d'une étude, dont il aurait retiré de précieux fruits pour l'avenir.

Digitized by Google

Un nouveau recueil inédit d'homélies de S. Césaire d'Arles.

Le manuscrit latin 2768 A de la Bibliothèque nationale de Paris, autrefois 175 de Saint-Martial de Limoges, Xe siècle, contient dans sa première partie des extraits des *Vitae Patrum* et plusieurs autres pièces hagiographiques, dont l'une, relative à la mort et à la sépulture de saint Feuillen, intéresse particulièrement notre région d'entre-Sambre-et-Meuse (1). Les Bollandistes l'ont décrit et utilisé à leur point de vue, dans leur Catalogue des mss. hagiogr. de la Biblioth. nation. (Bruxelles, 1889), t. I, p. 194 suiv. (2). Ils n'ont rien dit des autres morceaux, peu intéressants en apparence, que renferme le manuscrit : foll. 104-109v, une homélie tirée de l'*Opus imperfectum in Matthaeum* du Pseudo-Chrysostome ; foll. 110-145v, une quinzaine d'autres homélies, sous le titre étrange *Epistulae sancti Augustini* ; foll. 146-168, le *De vitiis et virtutibus* d'Alcuin.

Ce sont précisément ces soi-disant « Épîtres de S. Augustin » qui feront l'objet de la présente notice. J'en donnerai d'abord les *Capitula*, tels qu'ils se présentent à nous dans le manuscrit. Puis, j'essaierai de formuler un jugement motivé sur la nature et la provenance de ce petit recueil ; finalement, je passerai brièvement en revue chacune des pièces, en donnant le texte de celles d'entre elles qui sont encore inédites.

Voici donc les *Capitula*, ou la table des homélies qui se trouve au fol. 110 du manuscrit :

I. Incipiunt epistule sancti Augustini episcopi . prima de originali peccato.

II. Item de eo quod scriptum est. Si quis vult post me venire.

III. Item de eo quod Petrus ascendit in caenaculum circa horam sextam.

IV. Item de eo quod scriptum est. Deponentes mendatium.

1. Cf. *Rev. Bénéd.*, 1892, t. IX, p. 137.
2. Voir aussi Arbellot, *Livre des miracles de S. Martial.* Limoges et Paris, 1889.

Digitized by Google

V. Item de eo quod si aliqua in nos tribulatio advenerit. nostris debemus non Dei imputare peccatis.

VI. Item exortatoria ad populum.

VII. Item quod aecclesia non solum post adventum Domini. sed ante adventum ipsius fuit praesignata.

VIII. Item exortacio ad populum.

VIIII. Item de eo quod dicit. Omni consumationi vidi finem.

X. Item de eo quod scriptum est. Sol cognovit occasum suum.

XI. Item de muliere quae Samsonem decepit.

XII. Item de eo quod Dominus dixit ad Moysen. Mitte viros qui considerent terram.

XIII. Item de nativitate Domini.

XIIII. Item de corpore et sanguine Domini.

XV. Item de die dominico.

A la fin du texte de la dernière homélie, fol. 145v :

FINIUNT EPISTULAE.

On voit bien que c'est là un vrai petit *Corpus*, et non pas un assemblage quelconque d'homélies juxtaposées par le caprice d'un copiste. Mais quel est l'auteur, ou du moins le « centonisateur » de la collection ?

Pour en juger, il faut tenir compte de ceci. Des quinze pièces énumérées dans les *Capitula*, trois seulement, les trois dernières, n'offrent aucun indice caractéristique du style de saint Césaire. Mais sur les douze autres, quatre, déjà publiées, avaient été classées par moi ou par divers savants parmi les compilations homilétiques de ce dernier. Les huit inédites, ainsi qu'on le verra, offrent exactement les mêmes caractères : des extraits de S. Augustin, agencés à l'aide de transitions, précédés d'une introduction, ou suivis d'une conclusion, le tout dans ce langage si personnel qui appartient à l'évêque d'Arles et à lui seul. Voilà assez d'années que je vis en sa compagnie : on voudra bien me donner provisoirement créance sur ce point.

D'autre part, le titre général « Epistulae S. Augustini » témoigne, lui aussi, à sa façon, de la provenance césarienne du recueil : j'ai démontré, dans un mémoire publié récemment (1), que l'emploi du mot *epistula* dans ce sens, en tête des homélies, est un fait dont Césaire est coutumier, et il me sera facile un jour d'ajouter de nouveaux exemples à l'appui de cette assertion. Cette particularité

1. *Un écrit de S. Césaire d'Arles renfermant un témoignage sur les fondateurs des Églises des Gaules*, dans les *Mélanges de littérature et d'histoire religieuses* publiés à l'occasion du ubilé épiscopal de Mgr de Cabrières (Paris, Picard, 1899), tome I, p. 116.

Digitized by Google

doit-elle s'expliquer philologiquement, par une acception détournée donnée au mot dès le VIe siècle? Rien n'autorise à l'affirmer, et je crois qu'il vaut mieux en chercher l'explication dans l'idée que le vieil évêque se faisait de ces extraits empruntés aux écrivains ecclésiastiques antérieurs. Dans une homélie sur les saintes lectures, il dit que les divines Écritures sont comme des lettres qui nous sont envoyées de la patrie céleste : *quasi litterae sunt de patria nostra nobis transmissae* (1). Pourquoi le saint homme, afin d'assurer meilleur accueil à ses compilations homilétiques, n'aurait-il pas imaginé de présenter les passages découpés par lui dans les Pères et les Docteurs comme de véritables missives adressées par ceux-ci à la terre et venant ainsi, en quelque sorte, du séjour même des bienheureux ?

Quoi qu'il en soit, depuis le jour où, pour la première fois, j'ai pris connaissance de ce petit recueil (il y a de cela dix ans et plus), ma conviction touchant son origine arlésienne n'a pas varié un seul instant. Les trois pièces de la fin, bien que n'offrant rien de commun avec le style de Césaire, ont très bien pu être insérées par lui à cette place. Comme je l'ai dit ailleurs (2), il n'est peut-être aucune de ses collections où l'on ne constate la présence d'extraits de ce genre, à côté ou à la suite des homélies agencées par lui. C'est un fait que tout le monde peut vérifier, notamment dans la collection pseudo-augustinienne des *Quinquaginta homiliae*, formée, elle aussi, par ce grand évêque, dont le rôle posthume dans l'éducation morale et religieuse des nations Européennes n'a pas encore été apprécié jusqu'à présent à sa véritable valeur.

Mais il est temps d'en venir à l'examen de chaque pièce en particulier.

I.

Le premier de nos sermons inédits (foll. 110-112^v) a pour sujet la provenance et les suites du péché originel.

Tout le corps de l'homélie, depuis la ligne 8 jusque vers la conclusion, a été emprunté au serm. 151 de saint Augustin, n. 5-8. La comparaison avec le modèle montre que Césaire ou ses copistes ont adopté çà et là plus d'une mauvaise leçon, notamment dans le passage *Sic concipi voluit* (l. 24) substitué à la phrase négative *Ecce propter quod Dominus non sic concipi voluit* ou, dans celui-ci *Tenete ipsum mundum* (l. 83), suggéré sûrement par les mots qui précèdent,

1. Ad fratres in eremo, serm. 56. Migne, P. L., t. XL, col. 1339.
2. *Rev. Bénéd.*, 1896, t. XIII, p. 111.

Digitized by Google

in hoc mundo, au lieu de *Tenete istum modum* que portait l'original. D'autres divergences, consistant surtout en additions reconnaissables du premier coup à la différence du style, tiennent à la préoccupation, habituelle chez Césaire, de mettre à la portée de son auditoire semi-barbare le langage parfois trop élevé, trop concis, d'Augustin. Pour y mieux réussir, il ne craint pas d'entrer dans des détails bien propres à effaroucher notre délicatesse moderne. Par exemple, là où le Docteur africain, parlant de la concupiscence qui *sic insidiatur sanctis, ut faciat dormientibus quod non potest vigilantibus*, s'était arrêté à la simple vue de l'impression produite par ces mots sur l'assistance, Césaire, lui, met, comme on dit, les points sur les *i* : ce n'est que pour la forme, et après d'assez longs développements d'une crudité incontestable, qu'il revient au texte d'Augustin, *Piget hic diu inmorari.*

Les locutions les plus caractéristiques de Césaire sont les suivantes : *Cum Dei adiutorio* l. 4 ; *diligenter adtendite* l. 29 ; *aut numquam aut difficile* l. 54 ; *non velint omnino nec possint. Et ideo, fratres carissimi*, l. 63 ; *Sed rogo vos, fratres*, l. 88 ; *aut adulteria committunt*, l. 90 ; *Qui enim excepto desiderio filiorum uxorem agnoscit*, l. 91 ; *Quam rem si cum humilitate et caritate voluerimus implere, non solum a minutis peccatis, sed etiam a capitalibus criminibus liberi ante conspectum aeterni iudicis apparebimus. Quod ipse praestare dignetur...* l. 104 suiv. De plus, tout le passage l. 97-103 se retrouve presque textuellement dans une des homélies de Césaire sur la chasteté conjugale, Append. Aug. t.V, serm. 292, n. 7.

Ce premier discours de notre recueil existe à l'état isolé, foll. 26-28 du manuscrit 8462 de la bibliothèque de feu sir Thomas Philipps à Cheltenham, du Xe / XIe siècle, décrit sommairement par H. Schenkl dans sa *Bibliotheca Patrum Britannica*, n. 1745, et d'une façon plus exacte et plus intéressante par C. Cipolla dans ses *Ricerche sull' antica Bibliotheca del monastero della Novalesa* (Torino, 1894), p. 61 suiv. : car le manuscrit provient de cette célèbre abbaye piémontaise. Je suis redevable à mon confrère Dom J. Chapman d'une excellente copie de l'exemplaire de Cheltenham. Ce second texte, par endroits, l'emporte sur celui du ms. de Paris : la plupart du temps, néanmoins, il lui est inférieur, surtout à raison des nombreuses omissions occasionnées par l'homœoteleuton.

Dans la série des variantes que je donne en note, la lettre *P* désigne le ms. Paris 2768 A ; la lettre *C*, le ms. 8462 de Cheltenham; le sigle *Aug.* le sermon 151 de S. Augustin au tome V de l'édition des Mauristes.

Digitized by Google

INCIPIUNT EPISTOLAE SANCTI AUGUSTINI

PRIMA. DE ORIGINALI PECCATO.

Unde, fratres carissimi, vel qualiter trahatur peccatum originale, vel qualiter inquietudines ex ipso peccato iugiter patiamur, et quo ordine cum Dei adiutorio insertas in nobis concupiscentias vincere valeamus, beatus apostolus Christo in se loquente evidenter ostendit dicens : *Video aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meae et captivantem me in lege peccati, quae est in membris meis.* Tunc nata est ista lex quando transgressa est prima lex. Tunc nata est, inquam, ista lex, quando transgressa et contempta est prima lex. Quae est prima lex ? Quam in paradiso accepit homo. Nonne nudi erant, et non confundebantur ? Quare nudi erant et non confundebantur, nisi quia nondum erat lex in membris repugnans legi mentis ? Fecit homo factum puniendum, et invenit in se motum pudendum. Manducaverunt contra interdictum, et aperti sunt oculi eorum. Numquid enim prius in paradiso clausis oculis vel caecis oberrabant ? Absit : nam unde Adam nomina inposuit volatilibus et bestiis, quando ad eum cuncta animalia adducta sunt? Quibus nomina inponebat, si non videbat? Deinde dictum est : *Vidit mulier lignum, quia placebat oculis ad videndum.* Ergo oculos apertos habebant ; et nudi erant, et non confundebantur. Aperti sunt oculi eorum ad aliquid quod numquam expaverant. Aperti sunt ad intuendum, non ad videndum : quia senserunt pudendum, curaverunt tegendum. *Consuerunt*, inquit, *folia ficulneae, et fecerunt sibi succinctoria.* Quod texerunt, ibi senserunt. Ecce unde trahitur originale peccatum : ecce nemo nascitur sine peccato. Sic concipi voluit, quem virgo concepit. Solvit illud, qui venit sine illo. Unde unus et unus : unus ad mortem, unus ad vitam. Homo primus ad mortem, homo secundus ad vitam. Quare ad mortem homo ille ? Quia tantum homo. Quare ad vitam homo iste ? Quia Deus et homo.

Non ergo quod vult agit apostolus. Quia ergo cognovistis unde sit originale peccatum, nunc diligenter adtendite quid in nobis agere assidua inpugnatione conetur. Ecce apostolus, sicut ipse dicit, vult non concupiscere, et tamen concupiscit ; ideo quod non vult agit. Numquid illa concupiscentia mala trahebat apostolum subiugatum ad concupiscendum, ad fornicationem? Absit. Non ascendant tales cogitationes in cor vestrum. Luctabatur, non subiugabatur. Sed quia nolebat et hoc habere contra quod luctaretur, ideo dicebat, *Non quod volo ago.* Sed tamen concupiscentiae non consentio. Non enim alibi diceret, *Concupiscentias carnis ne perfeceritis*, si eas ipse perficeret. Sed constituit tibi pugnam suam ante oculos, ne tu timeres tuam. Si enim hoc non dixisset beatus apostolus, quando videbas concupiscentiam tuam cui tu non consentires ; tamen cum eam moveri videres, forsitan de te disperares. Si ad Deum pertinerem, non sic moverer. Vide apostolum pugnantem, et noli facere disperantem *Video aliam legem*, inquit, *in membris meis repugnantem legi mentis meae.* Et quia nolo ut repugnet (caro enim

Digitized by Google

mea est, ego ipse sum, pars mea est), *Non quod volo ago, sed quod odi malum, hoc ago*, quia concupisco. Quod ergo bonum ago ? Quia concupiscentiae malae non consentio. Ago bonum, et non perficio bonum, ut omnino non concupiscam. Rursus ergo hostis meus quomodo agit malum, et non perficit malum ? Agit malum, quia movet desiderium malum : non perficit malum, quia me non trahit ad malum.

Et isto bello est tota vita. In ipsis enim agitur illud quod scriptum est, *Caro concupiscit adversus spiritum, spiritus adversus carnem.* Pugnantes quidem, sed non vincuntur. De inmundis carnalibus et luxuriosis quid dicam, qui nec pugnant,sed subiugati pertrahuntur, quia libenter secuntur,et ultro se malis operibus ingerunt ? Cum talibus omnino nec dignatur pugnare diabolus, quia aut numquam aut difficile eius consiliis contradicunt. Cum sanctis enim habet cotidiana luctamina : quia de ipso scriptum est, *Escae eius electae.* Haec ipsa est, inquam, vita sanctorum, et in hoc bello semper homo periclitatur, quo usque moriatur. Sed in fine, id est, in triumpho victoriae quid dicturi sunt sancti ? *Ubi est, mors, contentio tua ?* Ista erit vox triumphantium. *Ubi est, mors, aculeus tuus ? Aculeus mortis peccatum est,* cuius conpunctione facta est mors. Peccatum quasi scorpius est: pungit nos, et mortui sumus. Sed quando est ut dicatur, *Ubi est, mors, victoria tua ?* Hoc enim nobis, non in hac vita, sed in resurrectione promittitur. Tunc dabitur santis, ut peccare non velint omnino nec possint.

Et ideo, fratres carissimi, in hoc bello cum beato apostolo exercitati sumus. Denique in hoc praelio cum laboraret apostolus, et diceret, *Video aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meae,et captivantem me in lege peccati quae est in membris meis* : legem foedam, id est, concupiscentiam malam, vulnus, tabem, languorem : in his ergo cum laboraret apostolus, exclamavit: *Miser ego homo, quis me liberabit de corpore mortis huius?* Et gementi subventum est. Quomodo subventum est ? *Gratia Dei per Iesum Christum Dominum nostrum.* Liberabit a corpore mortis huius, liberabit te a lege mortis huius gratia Dei per Iesum Christum Dominum nostrum. Sed hoc, sicut iam dictum est, in resurrectione futurum est, quando corpus habebis in quo nulla concupiscentia remanebit, cum mortale hoc induerit inmortalitatem et incorruptionem. Tunc dicetur morti, *Ubi est contentio tua ?* Et non erit. Et item dicetur, *Ubi est, mors, aculeus tuus ?* Et nusquam erit. Interim, dum in hoc praelio sumus, quid nobis agendum sit, beatum apostolum audiamus : *Ego mente servio legi Dei,* non consentiendo : *carne autem legi peccati,* concupiscendo. Et mente legi Dei, et carne legi peccati. Ex hac delector, et ibi concupisco ; sed concupisco quidem, non vincor. Titillat, insidiatur, pulsat, trahere conatur. *Miser ego homo, quis me liberabit de corpore mortis huius ?* Nolo semper vincere, sed aliquando volo ad pacem venire. Sed quia in hoc mundo ista pax esse non potest, tenete ipsum mundum, et fideliter impugnate. Mente servite legi Dei,carne autem legi peccati : sed ex necessitate, quia concupiscitis, non quia consentitis. Aliquando ista concupiscentia sic insidiatur sanctis et bonis christianis, ut faciat dormienti-

Digitized by Google

bus quod non potest vigilantibus. Aliquotiens enim inviti et nolentes inlusionibus polluuntur. Sed rogo vos, fratres, si illa inlusio, quae in somnis etiam nolentibus subripit, sine peccato esse non potest : quid de se iudicant illi, qui aut adulteria committunt, aut uxores proprias intemperanter utuntur ? Qui enim excepto desiderio filiorum uxorem agnoscit, peccatum se admisisse non dubitet. Sicut enim ait apostolus : *Ut sciat unusquisque suum vas possidere in honore et sanctificatione, non in passione desiderii, sicut qui spem non habent gentes.*

Haec verba, fratres carissimi, non sunt mea, sed beati apostoli. Gentibus enim spem non habentibus similes esse dicit, qui uxores intemperanter utuntur. Cum enim cuncta animalia tempus suum custodiant, et nullum genus animalium post conceptum misceri videamus, sine dubio amplius hoc homines ad Dei imaginem facti custodire deberent. Piget hic diu inmorari : sed non pigeat hinc Deum precari. Sed quia fragilitas carnis compellit excedere modum peccati quod per luxuriam committitur, assiduis orationibus et largioribus elemosinis redimatur. Praecipue in omnibus inimicis nostris plenam indulgentiam dantes, dicamus, et verum dicamus : *Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.* Quam rem si cum humilitate et caritate voluerimus implere, non solum a minutis peccatis, sed etiam a capitalibus criminibus liberi ante conspectum aeterni iudicis apparebimus. Quod ipse praestare dignetur, cuius est honor et imperium cum Patre et Spiritu sancto in saecula saeculorum. Amen.

2 INCIPIT SERMO SANCTI AUGUSTINI DE ORIGINALI PECCATO C. 3 *originale peccatum* C. 4 *patiamur*] *paciamur* C ; *perpetrantur* P, p. e. pour *perpetiamur*. 6 *apostolus*] C insère *Paulus*. 8 *meis*] Rom. 7, 23. 11 *Nonne*] *Nam* C. 13 *puniendum*] *pudendum* C. 14 *interdictum*] *indictum* C. *enim*] *erant* C. 15 *vel caecis*] *ut ceci* C. *oberrabant*] *aberrabant* C. *unde Adam nomina*] *nomen Adam* C (om. *unde*). 17 *inponebat si*] *non imponebat nisi* C. 18 *placebat*] P ; *placeret* Aug ; *placet* C. *oculis*] corr. de *oculos* P. *videndum*] Gen. 3, 6. 21 *pudendum*] Aug. C ; *pudendo* P. *tegendum*] Aug ; *legendo* PC. 22 *ficulneae*] P ; *ficulnea* Aug. C. *succinctoria*] Gen. 3, 7. 23 *senserunt*] *senserant* C. 24 *Sic concipi voluit*] P ; *Ecce propter quod dominus sic concipi voluit* C ; *Ecce propter quod Dominus non sic concipi voluit* Aug. 26 *Quare*] P ; *Sed quare* Aug. C. 27 *Deus et homo*] Aug. P ; *homo et deus* C. 30 *non concupiscere, et tamen concupiscit*] Aug. C ; *concupiscere et tamen non concupiscit* P. 31 *Numquid*] Aug. ; *Non quia* P, mais le point d'interrogation à la fin de la phrase montre que le mot a été mal lu ; *quia* C. 32 *mala*] Aug. C ; *malae* changé en *male* P. *apostolum subiugatum*] Aug. P ; *apostolo subiugata* C. *ad fornicationem*] Aug. P; *a fornicatione* C. 33 *vestrum*] PC ; *nostrum* Aug. 34 *et hoc*] PC ; *nec hoc* Aug. 35 *volo ago*] Aug. insère ici les mots suivants, omis dans les deux manuscrits, probablement à cause de l'homoeoteleuton : *Concupiscere nolo, et concupisco. Non ergo quod volo ago. ago*] Rom. 7, 15. 36 *alibi*] P ; *aliter* Aug. *perfeceritis*] Galat. 5, 16 ; *perficeritis* P. 38 *videbas*] PC ; *videres* Aug. et il ajoute *moveri*. 39 *cui tu*] Aug. P ; *cum ita* C. *videres*] Aug. ; *videris* PC. 41 *noli*] Aug. insère ici *te. aliam legem, inquit*] Aug. ; *inquit aliam legem* C ; *aliam inquit legem* P, mais le dernier mot, omis d'abord, a été suppléé au-dessus de la ligne. 42 *Et quia*] Aug. C ; *Et*

Digitized by Google

iam C. 44 *malum, hoc*] Aug. C ; *hoc malum* P. *quia*] Aug ; *qui* P ; *quod* C. 45 *perficio bonum*] Aug. C ; *perfruo bonum* P, changé en *perfruor bono.* 46 *Rursus ergo*] Aug. P ; *rursum ego* C. *meus*] PC ; *mea* Aug. 47 *et non*] C om. *et.* *movet.... malum, quia*] om. C à cause de l'homoeoteleuton. 49 *Et isto*] P, peut-être pour *Ex isto* ; *Ex illo* C ; *Et in isto* Aug. *vita*] Aug. ajoute *sanctorum*, et le mot semble exigé par le contexte. *illud*] P ; *aliud* C. 50 *spiritus*] P ; *et spiritus* C. *carnem*] Gal. 5, 17. 52 *qui nec*] Aug. P ; *quod nec* C. *sed*] P ; *si* C. *pertrahuntur*] Aug. insère ici *nec pertrahuntur.* 55 *cotidiana*] P ; *cottidiana* C. *quia*] P ; om. C. *electae*] Habac. 1, 16. 56 *inquam*] Aug ; *quia* PC. 57 *id est*] om. C. *in triumpho victoriae*] P ; *in triumpho illus victoriae* Aug ; *in triumphi victoria* C. 58 *tua?*] 1 Cor. 15, 55. 59 *peccatum est*] ibid. 55 suiv. *conpunctione*] P ; *compunctione* C ; *punctione* Aug. 60 *pungit*] PC ; *pupugit* Aug. 61 *quando*] P ; *quantum* C. 63 *non velint omnino*] P ; *nec velint* C, om. *omnino.* 64 *exercitati*] suivi des lettres *si* bientôt rayées P. 67 *id est*] mots auxquels on a ensuite substitué *dixit* P ; *in* C. 68 *tabem*] Aug ; *trabem* P ; dans C le texte est extrêmement corrompu à cet endroit : *in rem foedam. in concupiscentia mala. tale vulnus. talem languorem.* 69 *huius t*] Rom. 7, 24. 71 *nostrum*] ibid. 25. 75 *et*] Aug. insère *corruptibile hoc induerit*, C *corruptio.* *dicetur*] Aug. P ; *deus* C. 77 *beatum apostolum*] P ; *a beato apostolo* C. 78 *non consentiendo*] Aug ; *non concupiscendo* C ; om. P. 79 *carne autem*] Aug. P ; *aut* C, om. *carne.* *peccati*] Rom. 7, 25. *concupiscendo*] Aug. C ; om. P. *Et mente*] Aug. C ; *Mente servio* P. 79 *Ex hac*] PC ; *Et hac* Aug. 80 *et ibi*] Aug. P ; *et ubi* C. *quidem*] P ; *quedam* C. *non vincor. Titillat*] Aug. P ; *Cor titillat* C. 82 *aliquando volo*] C ne répète pas *volo.* 83 *ipsum mundum*] PC, mauvaise lecture des mots *istum modum* d'Augustin. 84 *impugnate*] P ; *repugnate* C. *autem*] om. C. 85 *quia*] Aug ; *quasi* P. Le ms. C a ici une mauvaise leçon : *Si ex necessitate qan concupiscitis numquam consentitis.* 89 *subripit*] P ; *subrepit* C. *iudicant*] P ; *iudicaturi sunt* C. 90 *uxores proprias*] C ; *uxoribus propriis* P, qui a pourtant la leçon de C six lignes plus bas. 91 *Qui*] *Quid* P, corrigé ensuite. *agnoscit*] P ; *suam agnoverit* C. *se admisisse*] P ; *fecisse* (om. *se*) C. 92 *Sicut*] P ; *Sic* C. 93 *qui spem non habent gentes*] (1 Thess. 4, 4 suiv. et 12) P ; *et gentes qui spem non habent* C. 95 *verba*] C ; om. P. 96 *uxores*] PC ; cf. ci-dessus, l. 90, variante C. 97 *custodiant, et nullum*] P ; *custodiunt, ut nullus* C. 98 *post*] P ; *per* C. *videamus* P ; *videantur* C. *sine dubio amplius*] P ; *amplius sine dubio* C, de sorte que *amplius* ici peut se rapporter aussi bien à *misceri videamus.* 100 *hinc Deum*] P ; *diu* C, om. *hinc.* *precari*] corr. de *precare* P. *quia*] P ; om. C. *compellit*] P ; *eo pellit* C. 102 *elemosinis*] C ; *aelymosinis* C. *redimatur*] P ; *redimamus* C. 103 *et verum dicamus*] P ; om. C. 104 *nostris*] Matth. 6, 12. 105 *minutis*] P ; *minimis* C. 107 *Quod ipse* etc.] P ; C omet cette finale, pourtant si fréquente chez Césaire. *cuius*] P, pour *cui?*

II.

Le second sermon (foll. 112ᵛ-115) a une portée purement morale et pratique : c'est l'explication du verset 23, ch. 9 de S. Luc, empruntée en grande partie au sermon 96 de saint Augustin. Césaire n'a guère fait que retrancher certains développements, intercaler des formules de transition ou des éclaircissements : seule, la conclusion, à partir des mots *Et ideo, fratres carissimi, quantum possumus laboremus* (l. 86), est entièrement de sa façon.

Digitized by Google

L'état de cette pièce dans le manuscrit offre à l'observateur un phénomène assez digne d'attention : le texte de la portion centonisée d'après Augustin fourmille de fautes et est par endroits à peu près incompréhensible, tandis que tout est clair et correct dans les passages dus à Césaire lui-même. Ce fait peut tenir à deux causes: ou que celui-ci avait à son usage un texte déjà passablement corrompu, ou qu'il n'a pas suffisamment surveillé le travail des copistes chargés de transcrire les extraits qui devaient entrer dans la composition de ses homélies. Cette seconde explication me paraît la plus vraisemblable.

Principales locutions césariennes : *Rogo vos, fratres, si sic* l. 20 ; *Et ideo, carissimi* l. 21 ; *sed Deo propitio* l. 22 ; *non solum patienter, sed etiam libenter* l. 26 ; *perverso ordine* l. 30 ; *Nec tamen etiam de talibus desperandum est* l. 45 ; *Isti tales sic sunt* l. 78 ; *Et ideo, fratres carissimi, quantum possumus laboremus, ne* l. 86 ; *Sed aliquoties, dum* l. 89 ; *Et ipsi nostis, quod etiam inter homines consuetudo ista servatur, ut* l. 90 ; *ita et Deus illos amare cognoscitur* l. 95 ; *cum Dei adiutorio studeamus implere* l. 98 ; *De qua temptatione Dominus nos sub sua protectione liberare dignetur, qui* l. 103.

Dans les variantes au bas du texte, P = le manuscrit Paris 2768 A ; Aug. = serm. 96 d'Augustin.

II. ITEM DE EO QUOD SCRIPTUM EST : SI QUIS VULT POST ME VENIRE, TOLLAT CRUCEM SUAM.

Durum videtur, fratres carissimi, et quasi grave esse iudicatur illud quod Dominus in evangelio imperavit dicens : *Si quis vult post me venire, abneget semetipsum sibi.* Sed non est durum quod ille imperat, qui adiuvat ut fiat quod imperat. *Propter verba labiorum tuorum ego custodivi vias duras.* Et illud verum est quod ipse dixit, *Iugum enim meum suave est, et onus meum leve.* Quicquid enim durum est in praeceptis, ut sit leve caritas facit. Novimus hoc ita esse. Plerumque enim ipse amor terrenus, amor reprobus atque lascivus, quam dura et quam laboriosa patienter sustineat, ut ad id perveniat quod perniciose desiderat : sive sit amator honoris, qui vocatur ambitiosus ; sive sit corporum pulchrorum amator, qui vocatur lascivus. Considerate quantum laborent isti homines amatores rerum periturarum, navigando, terrenum iter agendo, aestus et frigora sustinendo. Nec tamen sentiunt quod laborant : et tunc ab eis plus laboratur, quando elaborare quisque prohibetur. Si enim quisquam aliquem militiae locum acceperit, et per intolerabiles militiae et innumeras mortes temporalia lucra habere coeperit ; si ei ablata fuerit ipsa militia, adfligit, et nimium contristatur, quia labor ipse subtrahitur.

Rogo vos, fratres, si sic quaeritur res transitoria, qualiter requiri debeat

Digitized by Google

aeterna? Et ideo, carissimi, tota intentio nostra in hoc dirigatur, ut eligamus quid amare debeamus. Multi quidem sunt amatores mundi : sed Deo propitio non desunt etiam et amatores vitae aeternae. Si enim in hoc saeculo soli amatores mundi essent, de aeterna vita desperare nos faceret ; sed inter paleas invenitur et triticum, et inter spinas interdum rosa colligitur. Sunt enim plures, qui pro amore Christi multos labores, non solum patienter, sed etiam libenter excipiunt. Quid ergo miraris, si ille qui diligit Christum et vult sequi Christum, ipsum amando negat seipsum sibi? Sicut enim perit homo amando se, sic invenitur negando se. Prima hominis perditio fuit amor sui : si enim se non perverso ordine amaret et Deum sibi praeponeret, et Deo esse subditus vellet, non... converteretur ad neglegendam voluntatem illius et faciendam voluntatem suam. Hoc est enim non amare : non facere voluntatem suam, praeponere voluntatem Dei amoribus perituris. Disce ergo amare te non amando te.

Ut sciatis vitium esse si se aliquis carnaliter amet, sic apostolus dicit : *Erunt enim homines seipsos amantes.* Et numquid qui amat se, stat in se? Incipit deserto Deo amare se, et ad ea diligenda quae sunt extra se expellitur a se : usque adeo cum dixisset apostolus, Erunt enim homines seipsos amantes, continuo subiecit *amatores pecuniae.* Iam vides quia foris est. Amare coepisti aliquid extra te : sta in te, si potes. Quid exis foras? Non audisti prudentis viri sententiam? *Sapiens*, inquit, *nihil se minoratur.* Ecce pecunia dives factus es amator pecuniae. Coepisti diligere quod est extra te ; existi a te... et ad ea quae foris sunt, incipit cum vanis invanescere, et vires suas quodammodo velut prodigus erogare. Exinanitur, effunditur, mendicus efficitur. Nec tamen etiam de talibus desperandum est, cum agere poenitentiam coeperint. Deus det eis. *In se autem reversus.* Si reversus est ad se, exierat a se. Sicut cadendo a se, remansit in se : sic redeundo ad se, non debet remanere in se. Ergo se ad Deum teneat. Ne iterum cadat, neget se. Quid est, neget se? Non praesumat de se, sentiat se hominem, et respiciat dictum propheticum, *Maledictus omnis qui spem suam ponit in homine.* Subducat se sibi, ut haereat Deo. Quicquid boni habet, illi tribuat a quo factus est : quicquid mali habet, sibi adsignet, quia sibi hoc fecit. Abneget se, et tollat crucem suam, et sequatur Christum.

Et quo sequendus est Christus, nisi quo abiit? Novimus enim quia surrexit, ascendit in caelum. Illo sequendus est. Plane desperandum non est, quia ipse promisit, non quia homo aliquid potest. Longe a nobis erat caelum, ante quam caput nostrum iisset in caelum. Iam quare desperamus nos ibi futuros, si membra illius capitis simus? Ergo unde? Quia multis timoribus et doloribus laboratur in terra. Sequamur Christum : ibi summa est felicitas, summa pax, perpetua securitas. Sed qui Christum sequi desiderat, audiat apostolum dicentem : *Si quis dicit se in Christo manere, debet, quomodo ille ambulavit, et ipse ambulare.* Sequi vis Christum? Esto humilis, ubi ille humilis fuit. Noli humilitatem eius contempnere, si vis ad illius latitudinem pervenire. Aspera quidem facta est via, quando homo peccavit;

Digitized by Google

sed plana est, quando eam Christus resurgendo calcavit, et de angustissima semita stratam regalem fecit. Per istam viam duobus pedibus curritur, id est, humilitatis et caritatis. In hoc omnes delectat celsitudo : sed humilitas primus gradus est. Quid tendis pedem ultra te? Cadere vis. Noli discedere a primo gradu, id est, ab humilitate. Incipe, et ascendisti.

Et ideo Dominus et Salvator noster non solum dixit, *Abneget seipsum sibi* : sed addidit, *Tollat crucem suam, et sequatur me.* Quid est, *Tollat crucem suam*? Ferat quicquid molestum est : sic me sequatur. Cum coeperit me moribus et praeceptis meis sequi, multos habet contradictores, multos habebit prohibitores, multos habebit non solum derisores sed etiam persecutores. Et hoc non solum de paganis qui extra ecclesiam sunt, sed etiam ex illis qui intus videntur esse corpore, sed foris sunt operum pravitate ; et cum de solo nomine christiano glorientur, bonos tamen christianos iugiter persequuntur. Isti tales sic sunt in membris ecclesiae, quomodo mali humores in corpore. Tu ergo si Christum sequi desideras, crucem eius portare non differas : tolera malos, noli subcumbere. Non te corrumpat malorum felicitas falsa : pro Christo enim debes cuncta contemnere, ut merearis ad eius consortium pervenire. Amatur mundus : sed praeponitur a quo factus est mundus. Pulcher est mundus : sed pulchrior est a quo factus est mundus. Blandus est mundus : sed suavior est a quo factus est mundus.

Et ideo, fratres carissimi, quantum possumus laboremus, ne nobis iste subripiat amor mundi, ne amplius creaturam quam creatorem amare velimus. Deus enim ideo dedit nobis terrena, ut illum ex toto corde, ex toto animo diligamus. Sed aliquoties, dum plus Dei munera quam ipsum Deum diligimus, Dei contra nos iracundiam provocamus. Et ipsi nostis, quod etiam inter homines consuetudo ista servatur, ut si quisque suscepto suo rem aliquam dederit, et ille coeperit illum contemnere, et illud quod dedit diligere, non solum illum velut amicum non habeat, sed quasi inimicum despiciat atque contempnat. Sicut ergo nos plus diligimus illos qui nos ipsos magis quam res nostras amare videntur ; ita et Deus illos amare cognoscitur, a quibus plus diligitur vita aeterna quam terrena substantia. Unde, si volumus implere illud quod Dominus dixit, *Si quis vult post me venire, tollat crucem suam et sequatur me*, quod ait apostolus cum Dei adiutorio studeamus implere : ut *habentes victum et vestitum his contenti simus*, ne forte si plus quam oportet terrenam substantiam quaerentes volumus *divites fieri*, incidamus *in temptationem et laqueum diaboli, et desideria multa et inutilia et nociva, quae mergunt homines in interitum et perditionem.* De qua temptatione Dominus nos sub sua protectione liberare dignetur, qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat per omnia saecula saeculorum. Amen.

5 *semetipsum*] corr. de *semedipsum* P. *sibi*] Luc. 9, 23. 6 *imperat*] Ici une ligne entière du texte d'Augustin a été omise : *Nam et illud verum est quod ei dicitur in*

Digitized by Google

psalmo. *duras*] Ps. 16, 4. 7 *onus*] *honus* P. *leve*] Matth. 11, 30. 11 *desiderat*] Ici encore un premier membre de phrase est omis, peut-être par distraction: *sive sit amator pecuniae, qui vocatur avarus.* *amator*] corr. de *amor* P. 15 *elaborare*] P; *a labore* Aug. 17 *mortes*] corr. de *mortis* P. 18 *adfligit*] corr. de *adfliget* P. 24 *desperare*] corr. de *disperare* P. *nos faceret*] leçon probable; *non faceret* P. 30 *amor*] Aug; *amoris* P. 31 *non.....*] Il y a ici dans P deux ou trois lettres effacées; Aug. a *non autem.* 32 *neglegendam*] Aug; *neglegentiam* P. 35 *sic*] Aug; *et sicut* P; *et* est un cas de dittographie *amet et*; *sicut* pour *sic* et vice versa est très fréquent. 36 *seipsos*] corr. de *seipsus* P. *amantes*] 2 Tim. 3, 2. *stat*] P; *fidit* Aug. Les Mauristes mentionnent la variante *fiditat* d'après un vieux ms. de Saint-Germain. 38 *adeo... subiecit*] P; *adeo ut... subiceret* Aug. 39 *est*] P; *es* Aug. 41 *inquit nihil*] *inquid nichil* P. *se minoratur*] Restitué par conjecture, d'après Ecclésiastique 19, 7 οὐθέν σοι οὐ μὴ ἐλαττονωθῇ. Dans P le texte est évidemment corrompu: *seminator ecce pecunia. Dives....* 43 *a te*] Il semble qu'une ligne du texte d'Augustin a été omise ici: *Cum ergo pergit amor hominis etiam a se ipso... invanescere*] P; *evanescere* Aug. 44 *velut*] *velud* P. 46 *det*] *t* ajouté après coup au-dessus de la ligne. *reversus*] Luc 15, 17. 51 *homine*] Jérém. 17, 5. 52 *mali*] *male* P. 56 *potest. Longe*] Aug; *potens longe* P. 57 *nostrum iisset*] Aug; *non esset* P. 58 *Ergo unde?*] P. Ces deux mots sont peut-être tout ce que le copiste de Césaire a pu lire de ce qui suivait dans Augustin: *Illo* ergo *sequendus est.* 62 *ambulare*] 1 Jean 2, 6. 63 *ubi*] P. pour *uti?* 67 *In hoc*] Il semble qu'il manque un mot, p. e. *mundo.* *omnes*] Aug; *omnis* P. 68 *Cadere vis*] La suite, d'après l'original que Césaire avait sous les yeux, devrait plutôt se lire ainsi: *non adscendere. A primo gradu, id est, ab humilitate incipe;* mais le changement, occasionné peut-être par un mauvais texte, est sûrement intentionnel. 72 *ferat*] avant ce mot, on a ajouté au-dessus de la ligne: *nisi.* *sic me*] Aug; *si me* P. 73 *habet*] *habebit* partout Aug. 90 *ipsi*] *ipse* P. 91 *ista*] *nostra* en abrégé P. 100 *simus*] 1 Tim. 6, 8. 103 *perditionem*] Ibid. vers. 9.

III.

Fol. 115: III. ITEM DE EO QUOD PETRUS ASCENDIT IN CAENACULUM CIRCA HORAM SEXTAM. « Modo cum lectio Actuum Apostolorum legeretur, audivimus quod b. Petrus..... orationibus supplicemus. Praestante... »

C'est le sermon 101 de l'Appendice de S. Augustin. Son droit à figurer dans notre recueil parmi les soi-disant « Epistulae sancti Augustini » est d'avance revendiqué par le titre que les Mauristes signalent d'après les mss.: *Excerpta de opere sancti Augustini episcopi de visione b. Petri apostoli et de Cornelio centurione.* L'ouvrage d'Augustin ainsi désigné n'est autre que le sermon authentique 149: c'est là que l'auteur du centon a puisé ses extraits, auxquels il n'a guère fait qu'ajouter quelques mots çà et là ainsi que la récapitulation finale.

Dom Coustant n'a pas compté ce sermon 101 de l'Append. parmi ceux qu'il attribue à S. Césaire. M. Paul Lejay (1), à la suite de A. Malnory, s'est pourtant prononcé nettement en faveur de l'origine

1. *Les sermons de S. Césaire d'Arles* dans la *Rev. Biblique* d'oct. 1895, t. IV, p. 594 suiv.

Digitized by Google

césarienne de la pièce, de même que W. Bergmann, de Dorpat, dans le travail manuscrit qu'il a bien voulu me communiquer. Le principal fondement de cette attribution était que ce discours fait partie de la collection des *Quinquaginta Homiliae* de S. Augustin, collection dont le compilateur est sûrement Césaire. Sa présence dans le recueil que nous étudions en ce moment ne pourra que confirmer cette déduction.

Mais, indépendamment même de l'argument fourni par la disposition des Homéliaires, le serm. 101 de l'Appendice présente, dans les portions ajoutées aux extraits d'Augustin, quelques traits suffisamment caractéristiques de la touche de Césaire, par exemple : n. 1 : *Modo cum lectio Actuum Apostolorum legeretur, audivimus quod... breviter, si iubetis, caritatis vestrae auribus cupimus intimare* ; n. 5 : *Sicut ergo supra dictum est, b. Petrus typum ecclesiae habuit catholicae... Quam rem ut etiam in nobis pietas divina.... praestante Domino n. I. C.*

IV.

Homélie inédite, foll. 118-120v. Le procédé est le même que dans les précédentes : tout le corps du discours est découpé dans les nos 2-5 de l'Enarrat. II de S. Augustin sur le Psaume XXV. Seulement, ici l'original est reproduit, ou avec plus de soin, ou d'après un meilleur texte. La main de Césaire paraît surtout dans le début et dans l'exhortation finale, notamment dans les passages suivants :

Modo fr. car. cum divina lectio legeretur, audivimus l. 3 ; *Et ideo nec illi superbiant, nec isti desperent* l. 17 ; *Haec ergo fr. car. salubriter cogitantes, pro salute animae nostrae quantum possumus laboremus* l. 102 ; *Sic ergo cum Dei adiutorio agere studeamus, ut* l. 108 ; *magis nobis pariant... remedium, quam... iudicium* l. 109 ; *Quod ipse praestare dignetur, qui* l. 110.

IIII. ITEM DE EO QUOD SCRIPTUM EST : DEPONENTES MENDACIUM.

Modo, fratres carissimi, cum divina lectio legeretur, audivimus apostolum dicentem, *Deponentes mendacium, loquimini veritatem unusquisque cum proximo suo.* Nemo ita cogitet cum christiano loquendam veritatem, et cum pagano mendacium. Cum proximo tuo loquere. Proximus est omnis homo. Proximus tuus ille est, qui tecum natus est ex Adam et Eva. Omnes proximi sumus conditione terrenae nativitatis : sed aliter illa spe caelestis fratres hereditatis. Proximum tuum debes putare omnem hominem, et ante quam sit christianus. Non enim nosti qualis futurus sit apud Deum, quomodo illum praescierit Deus ignoras. Aliquando quem irrides adorantem

Digitized by Google

idolum, convertetur, et adorabit Deum, fortasse religiosius quam tu, qui eum paulo ante deridebas. Sunt ergo proximi nostri latentes in his hominibus, qui non sunt in ecclesia; et sunt longe a nobis latentes in ecclesia. Multi enim, qui videntur christiani, male agendo et in malo opere perseverando ab ecclesia excludendi sunt; et qui foris esse videntur, ita crediturí et in bono opere permansuri sunt, ut in aeternum socientur ecclesiae. Et ideo nec illi superbiant, nec isti desperent: quia quae futura sunt scire non possumus. Omnem hominem proximum conputemus, non solum conditione mortalitatis humanae, qua in terra eadem sorte devenimus, sed etiam spe illius hereditatis: quia non scimus ei quid futurum sit, qui modo aut iudaeus est aut haereticus aut paganus. Forte, sicut dictum est, per misericordiam Domini ita convertetur ad Deum, ut inter sanctos primum locum habere mereatur.

Deponentes, inquit, *mendacium, loquimini veritatem umusquisqne cum proximo suo : quia sumus invicem membra. Irascimini, et nolite peccare.* Si propterea irasceris servo tuo, quia peccavit : ne tu ipse pecces, irascere tibi. *Sol non occidat super iracundiam vestram.* Intellegitur quidem secundum tempus, fratres : quia et si ex ipsa humana conditione et infirmitate mortalitatis, quam portamus, surripit ira christiano, non debet diu teneri et fieri pridiana. Eice illam de corde, antequam occidat lux ista visibilis, ne te deserat lux illa invisibilis. Sed et aliter melius intellegitur, quia noster sol iustitiae et veritatis Christus : non iste sol qui adoratur a paganis et manichaeis, et videtur etiam a peccatoribus, sed ille alius cuius veritate anima humana inlustratur, ad quem gaudent angeli ; hominum autem infirmatae acies cordis, et si trepidant sub radiis eius, ad eum tamen contemplandum per mandata purgantur. Cum coeperit ipse sol in homine habitare per fidem, non tamen videat in te iracundiam quae nascitur, ut occidat super iracundiam tuam sol, id est, deserat Chrisus mentem tuam : quia non vult Deus habitare cum iracundia tua. Videtur enim quasi ipse a te occidere, cum tu ab ipso occideris: quia cum veteraverit ira, fit odium; cum factum fuerit odium, iam homicida es. *Omnis qui odit fratrem suum homicida est*, sicut dicit Iohannes apostolus. Item ipse dicit, *Omnis qui odit fratrem suum, in tenebris manet.* Non mirum si ille in tenebris manet, a quo occidat sol.

Ad hoc forte pertinet quod audistis etiam in evangelio: *Periclitabatur navigium in stagno, et dormiebat Iesus.* Navigamus enim in hac vita quasi per quoddam stagnum : et ventus est, et procellae non desunt. Temptationibus cotidianis huius saeculi prope oppletur nostrum navigium. Unde fit, nisi quia dormit Christus ? Si non in te dormiret, tempestates istas non patereris, sed tranquillitatem haberes interius cum evigilante tecum Ihesu. Quid est autem quod in te dicitur dormire Ihesus, nisi quia fides tua quae est de Ihesu sopita est in corde tuo ? Quid facias, ut libereris ? Excita Ihesum, et dic, *Magister, perimus.* Evigilabit ille, id est, rediet ad te fides tua ; et adiuvante illo considerabis in anima tua, quia terrena bona, quae dantur malis, non cum illis perseverabunt. Aut enim viventes eos deserunt,

Digitized by Google

aut morientibus deseruntur. Tibi autem quod promittitur manebit, in aeternum. Illis quod temporaliter conceditur, cito tolletur. Florebit enim ut flos faeni. *Omnis* enim *caro faenum : aruit faenum, flos decidit : verbum autem Domini manet in aeternum.* Pone ergo dorsum ad id quod cadit, et faciem ad illud quod manet. Evigilante Christo, si tempestas illa non merserit nec oppleverit navem tuam, iam fides tua imperavit ventis et fluctibus, et ideo transit periculum. Ad hoc enim pertinet, fratres, totum quicquid apostolus de exuendo veteri homine dixit : *Irascimini, et nolite peccare : sol non occidat super iracundiam vestram : ne locum detis diabolo.* Vetus ergo dabat locum, novus non det. *Qui furabatur, iam non furetur.* Vetus ergo furabatur, novus non furetur. Ipse homo est, unus homo est, Adam erat : sed vetus erat, novus factus est.

Saepe diximus, saepe dicemus, et quamdiu vixerimus dicere debemus : quia ecclesia temporis huius et paleam habet et frumentum. Nemo quaerat expellere totam paleam, nisi tempore ventilationis. Nemo ante tempus deserat aream : ne, dum forte non vult peccatores sustinere, praeter aream inventus prius ab avibus colligatur, quam ingrediatur in horreum. Quomodo autem, fratres, dicamus adtendite. Grana cum coeperint triturari inter paleam, iam non se tangunt, et quasi non se noverunt : quia intercedit medio palea. Et quicumque longius adtendat aream, paleam solum putat : nisi diligentius intueatur, nisi manum porrigat, nisi spiritu oris, id est, flatu purgante discernat, difficile pervenit ad discretionem granorum. Ergo aliquando et ipsa grana ita sunt quasi seiuncta ab invicem, ut non se tangant. Haec similitudo ad illum pertinet, qui cum profecerit, putat quod ipse solus sit bonus. Haec cogitatio, fratres, etiam Eliam temptavit, tantum virum. Sic etiam liber Regum commemorat : *Prophetas tuas occiderunt, altaria tua suffoderunt, et ego remansi solus, et quaerunt animam meam. Sed dixit illi responsum divinum : Reliqui mihi septem milia vivorum, qui non curvaverunt genua ante Bahal.* Et non dixit , Habes alios duos aut tres similes tibi. Noli, inquit, te putare solum. Alii, inquit, septem milia sunt, et solum te putas ? Tamen hoc quod dicere coeperam intendat mecum sanctitas vestra, et adsit misericordia in cordibus vestris. Audite breviter. Quisquis adhuc malus est, non putet neminem bonum esse : is qui est bonus, non putet se solum esse. Tenete hoc, ecce repeto. Videte quia dico : Quisquis malus est, interrogans conscientiam suam, et male sibi renuncians, non arbitretur neminem bonum esse ; quisquis bonus est, non arbitretur se solum bonum esse. Et non timeat bonus inmixtionem malorum : quia veniet tempus ut inde segregentur, veniet tempus ut separentur mali a bonis. Interim, sicut iam dictum est, qui boni sunt sustineant malos, qui mali sunt imitantur bonos ; nec boni in superbiam erigantur, nec mali periculosa damnatione frangantur. Modo enim et palea potest converti in triticum, et triticum commutari in paleam. Et qui boni sunt, si neglegenter egerint, possunt Deum offendere ; et qui mali sunt, si cito emendaverint se, possunt Dei misericordiam promereri. Ista enim mutatio, dum sumus in corpore, potest

Digitized by Google

fieri. Cum vero de hac luce discesserimus, nec bonus poterit quisquam esse malus, nec malus ille qui est ad bonitatem ulterius poterit pervenire. 10

Haec ergo, fratres carissimi, salubriter cogitantes, pro salute animae nostrae quantum possumus laboremus. Non simus surdi nec obdurato corde ad illud, quod Dominus nos misericorditer invitat ac provocat, dicens, *Nolite tardare converti ad Dominum, ne differatis de die in diem.* Et iterum, *Quaerite Dominum, dum inveniri potest.* Modo enim, si requiritur, invenitur : 10 ille vero qui eum, dum inveniendi tempus est, non quaesierit, in aeternum invenire non poterit. Sic ergo cum Dei adiutorio agere studeamus, ut praecepta Domini nostri et mandata magis nobis pariant de sequacitate remedium, quam de transgressione iudicium. Quod ipse praestare dignetur, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in secula seculorum. Amen. 11

2 suiv. *mendacium*] *mendatium* P. 5 *suo*] Ephes. 4, 25. 8 *sed aliter* etc.] Augustin a : *sed aliter fratres illa spe caelestis hereditatis*; dans P commence une nouvelle phrase, jointe immédiatement à ce qui suit : *Et aliter, illa spe caelestis fratres hereditatis proximum tuum* etc. 9 *hominem*] *ominem* P. 11 *ignoras. Aliquando*] Aug ; *Ignoras aliquando* P. 13 *deridebas*] P, la première syllabe après coup au-dessus de la ligne ; *irridebas* Aug. *hominibus*] Aug ; *omnibus* P. 20 *in terra*] P ; *in hanc terram* Aug. 21 *ei quid futurum sit*] leçon conjecturale ; *et quid futurum sit* P ; *quid futurus sit* Aug. *qui modo*] Aug ; *quo modo* P. 22 *paganus*] corr. de *paganis* P. 25 *inquit*] *inquid* P. 26 *peccare*] Ephes. 4, 26. 28 *vestram*] ibid. 32 *Sed*] corr. de *Set* P. *quia*] Aug. insère ici *est*. 35 *infirmatat*] Aug. ; *infirmitate* P. 37 *ipse*] P. ; *iste* Aug. 38 *non tamen* etc.] Passage altéré; *non tantum in te valeat iracundia quae in te nascitur* Aug. 41 *fit*] *fid.* P. *odium*] P en premier lieu, *hodium* la seconde fois. 42 *homicida est*] I Jean 3, 15. 44 *manet*] I Jean 2, 9. *occidat*] P ; *occidit* Aug. 46 *Iesus*] Aug ; *ds* P. — Luc 8, 23. *Navigamus*] Aug. ; *navigavimus* P. 50 *cum evigilante*] P ; *convigilante* Aug. 52 *facias*] P ; *facis* Aug. 53 *perimus*] Luc 8, 24. *Evigilabit*] Aug ; *evigilavit* P. *ad te*] *a te* P. 56 *morientibus*] P ; *a morientibus* Aug. 58 *faenum*] P offre en une seule ligne trois différentes orthographes de ce mot : avec une *e* simple, une *e* cédillée, la diphtongue *oe*. 59 *in aeternum*] Is. 40, 6-8. 61 *imperavit*] P ; *imperat* Aug. 62 *transit*] P ; *transiet* Aug. 63 *veteri*] corr. de *vetere* P. 64 *diabolo*] Ephes. 4, 27. 65 *furetur*] Ibid. vers. 28. 68 *diximus*] Aug ; corr. de *dicimus* P. *dicemus*] P ; *dicimus* Aug. 70 *expellere* P ; *exire* Aug. 75 *medio*] P ; om. Aug. *adtendat*] P ; *adtendit* Aug. *solum*] P ; *solam* Aug. 77 *pervenit*] Aug ; corr. de *perveniat* P. *granorum*] Aug ; *gratiarum* P. 80 *Eliam*] *aeliam* P. 81 *Sic*] P ; *sicut* Aug. *liber Regum*] P ; *Apostolus* Aug. 83 *Sed*] *sed quid* Aug. comme dans saint Paul. 84 *Bahal*] Rom. 11, 3. 4. Cf. 3 Rois 19, 14 suiv. *non*] Aug ; P l'omet, mais le sens l'exige. 85 *inquit*] *inquid* P comme toujours. *Alii*] P ; *alia* Aug. 87 *misericordia*] Aug. insère *Dei*. *vestris*] P ; *nostris* Aug. 88 *is*] *His* P. 89 *Tenete*] P ; *Tenetis* Aug. *quia dico*] P et Aug., pour *quod dico*? 93 *bonis*] corr. de *bonos* P. 99 *promereri*] corr. de *promerere* P. 104 *ac*] *has* P. 105 *tardare*] *tardari* P. *diem*] Eccli. 5, 8. 106 *potest*] Is. 55, 6. *requiritur*] Leçon conjecturale : *sequ***tur* P. 109 *nobis*] *vobis* P. *pariant*] *pareant* P.

Digitized by Google

V.

Fol. 120v : V. ITEM DE EO QUOD SI ALIQUA IN NOS TRIBULATIO ADVENERIT. NOSTRIS DEBEMUS NON DEI. IMPUTARE PECCATIS. « Quoties fr. car. aliquae adversitates adveniunt... in gloria. Quod ipse praestare dignetur » etc.

C'est le sermon 298 de l'Appendice de S. Augustin. Les Mauristes le revendiquent pour Césaire, et W. Bergmann est tout à fait de leur avis : je ne sais pourquoi il ne figure pas dans la liste dressée par P. Lejay. Le « dicendi genus plane Caesarianum » se trahit d'une façon si évidente, qu'il n' y a pas lieu d'hésiter sur la provenance de cette homélie. Mais Lejay s'en est tenu aux pièces composant les six recueils reconstitués par Malnory, et aucun des six ne comprenait le sermon pseudo-august. 298. La collection Paris 2768 A supplée heureusement à cette lacune, et confirme la conclusion que d'autres antérieurement avaient cru pouvoir tirer du style.

Si maintenant nous nous demandons, comme pour les pièces précédentes, ce qui a pu en justifier l'insertion sous le titre commun *Epistulae sancti Augustini*, nous ne trouverons qu'une ligne à la fin du premier alinéa, indiquée par les Bénédictins comme empruntée au serm. 311 d'Augustin.

Cependant, en y regardant de près, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il y a dans cette homélie, notamment dans le n° 2, d'autres passages encore qui ne sont pas de la façon de Césaire, qui proviennent par conséquent d'une source étrangère. Je les ai vainement cherchés dans l'édition bénédictine de S. Augustin: mais ils existent dans le CXXIe des sermons publiés par A. Mai (Nov. Patr. Biblioth. t. I, p. 277 suiv.) sous le nom de ce Père, n. 5-6. Ce sermon, ainsi que je l'ai dit ailleurs (Rev. Bénéd., août 1896, t. XIII, p. 342), fait partie d'un ensemble de douze compositions assez remarquables, qui doivent avoir pour auteur un évêque africain de la première moitié du Ve siècle. Dès le début du siècle suivant, dans le manuscrit que Césaire avait sous les yeux, elles portaient, sinon toutes, du moins celle-ci, le nom d'Augustin.

Les emprunts faits par l'évêque d'Arles à cet anonyme commencent vers la fin du premier alinéa, à la citation de l'Apocalypse, et se terminent avec le paragraphe suivant.

Les Mauristes n'indiquent pas de quels manuscrits ils se sont servis pour éditer le sermon 298 de l'Appendice, ni même s'ils en ont eu aucun à leur disposition ; mais la comparaison du texte qu'ils en ont donné avec le discours publié par Mai montre qu'ici

Digitized by Google

le langage du Pseudo-Augustin n'a pas été plus fidèlement reproduit que celui d'Augustin lui-même dans les pièces précédentes.

Voici quelques exemples qui permettront d'en juger :

APPEND. SERM. CCXCVIII.	A. MAI, SERM. CXXI.
n. 1 : quoniam et ipsa spes mundana quae videtur, in amaritudine vera est.	n. 5 : quia et ipsa spes mundana quae videbatur, in amaritudinem versa est.
n. 2 : mortuos permiserunt sepelire.	Ibid : nec mortuos permissae sunt sepelire.
Ibid : in auribus nostris urget.	Ibid : in auribus nostris... exurgit.
Ibid : etiamsi servus (*marg.* f. animus) ferreus in aliquibus inveniatur.	Ibid : etiamsi sensus ferreus in aliquibus invenitur.
Ibid : Non solum mortem corporum, verum etiam animarum, Christianis loquimur.	Ibid : Deficiunt flendo oculi eorum, qui considerant non solum mortes corporum, verum etiam animarum.
	n. 6. Christiani christianis loquimur.
Ibid : in ista visitatione.	n. 6 : in ista vastatione.
Ibid : Quis luctus idoneior, quis planctus celsior.	Ibid : quis luctus idoneor, quis planctus aequior.

Par contre, en deux endroits, le sermon de l'Appendice permet d'améliorer le texte édité par Mai. Au n° 5 de celui-ci, le manuscrit a *nutrientes se vulsire manibus parvulis*. L'éditeur met en note « Divinent critici », et il adopte dans son texte la leçon *nutrientes revulsas inanimis parvulis*. Césaire a évidemment mieux lu *avulsis e manibus parvulis*. Un peu plus bas, on lit dans Mai : *Et maxime a talibus feminis haec inopina barbarica potentia exigit, ut...* Le mot *inopina* a été substitué par conjecture à *inopia* que portait le manuscrit. Césaire lit, avec raison, ce me semble, *impia*.

Enfin, l'évêque d'Arles ne conserve pas dans ses extraits les particularités du texte biblique africain dont s'était servi son modèle : il les modifie dans le sens de notre Vulgate actuelle. De même, c'est lui qui spécifie les deux genres de fléaux dont souffrait alors son peuple, les rigueurs du siège *(obsidionis)* et les ravages de la peste *(mortalitatis)* : l'orateur dont il emprunte les accents s'était servi du terme général *dira haec calamitas*. Ce trait personnel confirme le jugement des Mauristes, qui rapportent la composition de ce discours au siège de la ville d'Arles par les Francs et les Burgondes, de 508 à 510.

Digitized by Google

VI.

Fol. 123v: VI. ITEM AMMONITIO AD PLEBEM. Rogo vos fr. car. ut secundum consuetudinem fideliter... quidam erraverunt in ornamento mulieris huius, quantum pertinet ad doctrinae eloquium unde fulget aecclesia.

C'est le sermon 57 de l'Appendice de saint Augustin, avec quelques phrases en plus, surtout vers la fin, et d'assez nombreuses variantes.

Sans le donner formellement à Césaire, dom Coustant fait remarquer que le fond en est emprunté au sermon authentique 37 de saint Augustin ; et il dit du petit exorde mis en tête de ces extraits : « ad Caesarii stylum prope accedit ». M. Wilh. Bergmann le met parmi les pièces dont Césaire est sûrement le compilateur, et j'étais depuis longtemps moi-même du même avis. Le caractère fruste de la finale n'est pas un obstacle sérieux à cette attribution : les recueils césariens offrent assez souvent des éléments du même genre, plutôt destinés à servir de matériaux qu'à offrir des modèles de discours proprement dits.

En fait de variantes dignes d'attention, le ms. Paris 2768 A présente *secundum lectionis tenorem*, au lieu de *secundum tenorem* (fin du n° 1) ; *Sicut enim iam dictum est, ipsa est civitas, et una ovis illa quam* au lieu de *Sicut enim iam dicta est ipsa civitas ; ita et ovis quam* (n. 2).

VII.

Fol. 125 : VII. ITEM QUOD ECCLESIA NON SOLUM POST ADVENTUM DOMINI. SED ANTE ADVENTUM IPSIUS FUIT PRAESIGNATA. Ecclesia catholica, fratres dilectissimi, non solum post adventum... ab origine mundi. Quod ipse praestare dignetur, qui etc.

Identique au sermon 58 de l'Append. d'Augustin, sauf qu'ici les emprunts faits à ce Père sont beaucoup plus considérables. Or, ce sermon 58, au point de vue de l'attribution à saint Césaire, se trouve dans les mêmes conditions, sinon de meilleures encore, que le précédent. Si dom Coustant ne le range pas expressément parmi les productions de l'évêque d'Arles, c'est sans doute parce qu'il n'y a là après tout qu'un centon : M. Bergmann et moi n'avons aucun doute sur sa provenance. La conclusion, en particulier, justifie on ne peut mieux l'appréciation des Mauristes : « Referre Caesarii ingenium videtur ». Cela est vrai surtout de la conclusion contenue dans notre manuscrit, laquelle est un peu plus longue que celle de l'imprimé, et renferme ce passage si caractéristique de Césaire (Cf. les notes de P. Lejay, p. 9 ou 599. suiv.) :

Digitized by Google

...nostros animos praeparemus. Et ideo, quod nobis Deus in horreo, in canaba, vel in cellario quasi iam (*ms.* iam non) in colo involutum dare dignatus est, iugiter elemosynas facientes de colo iam (*ms.* deconogla) trahere festinemus ad fusum, etc.

La suite du recueil Paris 2768 A contient encore cinq autres homélies inédites de Césaire : j'en donnerai le texte dans un des prochains numéros de cette Revue.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

LETTRES DE JEAN DES ROCHES
A DOM BERTHOD.

JEAN Desroches, né à La Haye en 1740, dut faire dès sa plus tendre enfance l'apprentissage de la vie. Obligé de gagner sa vie par un métier, il consacra tous ses instants libres à l'étude. Autodidacte, il se forma peu à peu aux études linguistiques, se distingua par ses publications, se fit admettre en 1773 à l'Académie de Bruxelles et s'éleva, « à force d'énergie et de travail, jusqu'aux fonctions de secrétaire perpétuel » (Thonissen, 11). Dès lors il se distingua par son ardeur au travail et par ses nombreuses publications philologiques et historiques. Il mourut à Bruxelles le 20 mai 1787 (cf. *Bibliographie nationale*, V, 789-809 ; Thonissen, 12-13).

Ses relations avec Dom Berthod semblent dater du voyage du bénédictin franc-comtois aux Pays-Bas. Les lettres que nous publions sont tirées du MS. 613 de Besançon (pp. 260-272).

I.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous souhaiter une très heureuse année, accompagnée de tout ce qui peut contenter vos désirs. Le compliment est vieux, mais il est sincère et ne répond pas mal aux sentiments les plus secrets de mon cœur. J'aurois répondu plutôt à votre bien agréable lettre du... novembre, si un travail de cyclope et de fréquens maux de tête me l'avoient permis. Cependant vous auriez reçu celle-ci il y a quinze jours, sans notre ami commun, Monsieur Gérard, à qui seul vous devez attribuer ce retardement. Ce n'est pas qu'il ne m'ait sommé assez souvent de m'acquitter de ma dette, et qu'il ne m'ait prodigué le nom de négligent, de paresseux etc., etc. jusqu'à me dire qu'il ne me reconnoissoit plus, qu'il n'entendoit rien à ma façon d'en user avec un ami de la trempe de Dom Berthod; mais dans le moment même qu'il me disoit toutes ces jolies choses, il me chargeoit d'ailleurs d'un ouvrage bien pénible, dont je ne sais comment me tirer, et qui emporte tous les instants de mon loisir, ceux même qui étoient destinés à causer avec vous. J'espère que vous le gronderez d'importance.

Après ce début, qui vous ennuie sans doute, je commence à reprendre les deux points de votre lettre.

Digitized by Google

Je ne dirai rien de la bibliothèque d'Afflighem (1), vous y avez pu voir une fort bonne chronique rhytmique et quelques chartres du Pays qui n'ont jamais éte imprimées, ainsi que le *Spiegel des Kristengelove*, traité théologique et moral écrit en flamand, tel qu'on le parlait au XIIe siècle. On y trouve une assez grande conformité avec l'anglo-saxon. Vous en jugerez par ce passage : *chap. 32 ;* yd was eyn herre ynd hadde eijnen richen man under yem, desen mane wolde he schatzen ind dede yn zo sich komen ind vragde yn na synre gude dat he hatte. Diese man answorde ym ind sprach alzus te... C'est-à-dire: il y eut un seigneur qui avait un homme riche au dessous de lui (parmi ses sujets). Il voulut le taxer et le fit venir devant lui, et lui demanda quels étaient ses moyens (il s'informait de ses richesses). Cet homme lui répondit et lui parla ainsi, etc.

Ces paroles *yd was*, *ynd*, *rich*, *under he*, *diese man answorde*, *alzus*, sont entièrement tirées de l'anglo-saxon de ce temps-là, dialecte si conforme au nôtre, qu'il ne faudrait que huit jours pour mettre un flamand en état de comprendre parfaitement l'Évangile anglo-saxon que Thomas Mureschi a publié et qui a plus de mille ans d'antiquité.

La Bibliothèque de Tongerloo (2) est riche en manuscrits précieux sur vélin avec des lettres initiales en or et en couleurs. Ce sont des bibles, missels, etc. On y conserve une chronique Mste de la ville de Bois-le-Duc, dont on fait beaucoup de cas, et qui en effet contient des choses curieuses. En voici le titre : *Civitatis Busciducensis annalia et rerum domi bellique gestarum per Busciducenses incolas compendiosa narratio, authore Wilhelmo Molio Busciducensi presbitero.*

Le beau sexe ne sera point content de la façon dont cet auteur le traite, car après avoir dit que les Liégeois, les Gueldrois (ceux du Pays de Clèves et de Juliers) s'établirent dans la nouvelle ville, voici ce qu'il ajoute : Quorum hominum natio fœminas supra modum feroces, rigidas atque præfectas atque ob id viris animosiores alere fertur. Ita ut bona earum pars in maritos dominium exerceat, virique regnum mulierculæ post gradum et posticam videlicet sustinere ac pati cogantur. Quemadmodum et hic in initio civitatis evenisse proditum est, dum conjuges singula negotia quae maritis facere convenit, et ipsis interim otio vagantibus obisse ferunt atque etiam in bonis fortuitis, familia regenda, pecuniisque expendendis gubernationem exercuisse, et apud easdem earum rerum usque stetisse. Quo factum est ut etiam saepius invitis maritis substantiam omnem per abusum dilapidaverint. Quamobrem et conmemorant principem, ob quaerelas maritorum edictum dedisse ne absque maritorum arbitrio fœminæ in his rebus aliquid statuere possint.

L'abbaye de Forez (3), à l'exception des diplômes qui la regardent et dont Butkens a donné quelques extraits, n'a que des livres ascétique du XVe et

1. Cf. *Messager des sciences histor.*, 1838, pp. 56-57.
2. Abbaye de Prémontrés en Campine.
3. Abbaye de Bénédictines près de Bruxelles.

Digitized by Google

du XVIe siècle. Ils portent tous l'empreinte de ces siècles ténébreux et fourmillent de dévotion mal-placées et de pratiques superstitieuses. Un manuscrit in-8° sans titre, débute ainsi : Soo wij dz leest van S. Andris avont alle dagen 15 p^r noster en ave Maria die heeft alle die ledekens ons Heeren gheghruet. Want het es te weten dat een volcomen mensch gelyk Christus was, heeft 364 ledekens in synen lichaeme : c'est-à-dire ; *celui qui dira depuis la veille de S. André tous les jours 15 Pater et Ave, aura salué tous les membres de notre Seigneur. Car il faut savoir qu'un homme accompli tel qu'était Jésus-Christ, a dedans son corps 364 membres.* N'admirez-vous pas ces bonnes religieuses qui s'amusent dans leurs cellules à compter les membres d'un homme ?

Mais revenons à l'abbaye d'Averbode (1). Outre les chartres et la chronique de Jean d'Outremeuse, dont je vous ai parlé, j'y ai vu 1° le chronicon villariense de Bruesthemius, qui est presque tout le même que celui que Dom Martene nous a donné dans le 3me tome du *Thesaurus*, mais qui est précédé d'une autre chronique du même auteur, assez longue, mais pas intéressante.

2° La chronique de Clericus en vers flamands, production du XIVe siècle, mais ce n'est qu'une copie assez moderne.

3° Chronicon Bethlemiticum. Elle ne regarde que les affaires monastiques.

4° Documenta Brabantiae quae asservantur Vilvordiae. C'est un catalogue assez ample des archives de Brabant.

5° Généalogie d'Adon comte de Malines, etc. suivie de celle de la fameuse maison de *Berthaut*, en flamand, bon ouvrage, écrit, à ce que je crois, dans le siècle passé.

6° Varia de comitatu Lossensi et episcopatu Leodiensi, varia de comitibus Lossensibus.

Historia comitum lossensium.

Ce sont des matériaux assemblés par l'infatigable Voecht (2), religieux de l'abbaye d'Averbode, à qui Butkens doit une grande partie de son ouvrage.

Voilà, Monsieur, ce que je puis vous dire du peu d'abbayes que j'ai été voir. Reste à parler du mémoire sur notre ancienne langue dont vous me demandâtes un extrait. Le soupé qui m'attend et quatre mortelles pages que déjà vous devrez lire m'avertissent de remettre cet extrait à un autre jour. Vous n'attendrez plus longtemps. Conservez-moi votre chère amitié, et soyez bien persuadé du profond respect avec lequel je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J. Des Roches.

Anvers, le 3 de janv. 1775.

1. Abbaye de Prémontrés en Campine.

2. La collection de Gilles die Voecht, religieux de l'abbaye d'Averbode, est encore conservée dans la bibliothèque de ce monastère. Il serait très utile qu'on en possédât un inventaire détaillé. Voir sur ce religieux *Revue d'hist. et d'archéologie*, II, 458-459 ; *Bullet. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, 4e série, II, 364 ; de Theux, *Biblogr. liégeoise*, 2e éd., col. 1 2

Digitized by Google

II.

Mon Révérend Père,

Je viens de recevoir les mémoires celtiques que Dom Clément (1) a bien voulu accompagner d'une lettre gracieuse. J'attends au premier jour des nouvelles d'Hollande touchant votre commission. Comme je me plaignois à mon libraire du retardement de cette affaire, il me dit que presque toute communication avec la Hollande est interrompue en cette saison, que ce n'est qu'au mois de mars que les bateaux arrivent régulièrement, ce qui est très vrai. J'espère donc être en état au premier jour de m'acquitter d'une partie de ce que je vous dois. En attendant recevez ici mes humbles remercimens de la peine que vous avez prise d'augmenter ma bibliothèque. Comme ce livre doit être beaucoup plus cher que ceux que vous désirez, je vous prie de tenir note du prix, afin que je puisse suppléer en son temps ce qui doit vous revenir. On me fait espérer de revoir encore Dom Berthod en cette province. L'espérance est-elle fondée, ou n'est-ce qu'une douce illusion ? J'ai reçu une lettre du bibliothécaire de St-Vaast qui me charge de lui faire quelques emplettes, que je ne pourrai faire qu'au bout de quelque temps.

Des occupations imprévues, entre autres un gros mémoire que j'ai dû faire sur la réforme des études (2), m'ont fait abandonner pour quelque temps *ma dissertation sur la langue belge ancienne et du moyen âge* (3). Ainsi jusqu'à ce que j'aie eu le loisir de la reprendre, je vous supplie d'attendre encore quelque temps l'extrait que vous avez bien voulu m'en demander. Le catalogue de Mr Verdussen se fait bien attendre, à ce qu'on dit, il ne doit paroître qu'au mois de may ou de juin. A ne juger que par le temps qu'on met à le composer, il faudra que ce soit un chef d'œuvre de Bibliographie (4). J'aurai soin de vous l'envoyer dès qu'on en distribue. En atten-

1. D. François Clément, religieux de la Congrégation de S. Maur, né à Bèze près de Dijon en 1714, fit profession à Vendôme, puis fut adjoint aux savants du monastère des Blancs-Manteaux à Paris. Il fut un des collaborateurs de l'*Histoire littéraire de la France*, et de l'*Art de vérifier les dates*. M. Dantier a publié ses lettres à D. Berthod (*Rapport sur la correspondance inédite des Bénédictins de Saint-Maur*, pp. 130-167) ; M. Ingold celles de ce moine à Grandidier et à Martin Gerbert (*Les correspondants de Grandidier*, III. *Dom François Clément*, bibliothécaire des Blancs-Manteaux, Paris, Picard, 1895, 37 pp. in-8o.)

2. Le 16 novembre 1774, Desroches présenta à l'Académie de Bruxelles un mémoire, dont la lecture ne se fit que dans les séances suivantes ; il avait pour titre : *Discours sur la méthode dont on pourrait se servir pour enseigner à la jeunesse le latin et les autres sciences mentionnées dans le mémoire de M. Merci*. Le même sujet avait également été traité par M. de Nélis. Les trois mémoires furent remis au gouvernement (Thonissen, *Rapport*, p. 30 ; Journal des Séances, I, LXXV).

3. La première partie de cette dissertation fut lue dans la séance du 3 mai 1775 (*ib.*, I, LXXVII) ; le 29 avril 1779 la seconde partie n'était pas encore achevée (cf. *Annuaire de l'Académie*, IX, 115 ; *Biographie nationale*, V, 808).

4. La majeure partie de cette bibliothèque fut achetée par Gérard (*Biographie nationale*, VII, 649).

Digitized by Google

dant vous voudrez bien me faire la grâce de croire que rien ne peut égaler le respect et l'attachement avec lequel je suis,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et
très obéissant serviteur
J. DES ROCHES.

Anvers, le 13 mars 1775.

III.

Mon Révérend Père,

Enfin me voici en état de m'acquitter d'une partie de ma commission. J'ai fait remettre à Mr Gérard le 5me tome de la Bible de Chais, 1re et 2me partie, prix 22 escalins argent de change, qui reviendront à 13 livres, 4 sous de France, de sorte qu'il me reste à remettre à Mr Gérard 23 livres. Avant que je lui fasse passer cette somme, j'ai besoin de nouveaux ordres touchant le *Schmidius*. L'édition que vous demandez ne se trouve plus ; mais le libraire d'Amsterdam pourroit nous procurer, à ce qu'il dit, Schmidii concordantia graeca N. T., etc. folio Gothae 1717. Cela pourroit-il convenir à votre ami ? j'apprends avec une satisfaction infinie la nouvelle incursion que vous vous proposez de faire dans nos provinces (1). J'espère d'avoir bientôt celle de vous voir à Anvers. J'attends le prospectus de Dom Grenier (2), son livre doit avoir un grand débit dans nos quartiers, pourvu qu'il soit exécuté comme les savans de votre ordre ont coutume de faire. Quel ordre ! Dans la crise où est la république des Lettres : *magnae spes ultima Romae.*

Adieu, mon Révérend Père, je quitte à regret la plume pour courir à une vente de livres rares que peu de personnes connoissent en cette ville, qui n'est point comme Paris le sanctuaire des Muses. Je voudrois être assez heureux pour y faire à peu de fraix quelques bonnes emplettes. Je suis avec toute la soumission et tout l'attachement que vous me connoissez,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et
très obéissant serviteur
J. DES ROCHES.

Anvers, 28 mars 1775.

1. D. Berthod avait reçu mission de se rendre à Saint-Bertin pour y collationner les diplômes royaux (Weiss, 225).

2. Dom Grenier, bénédictin de la Congrégation de S. Maur, profès à S. Faron de Meaux en mai 1745, décédé le 2 mai 1789, a recueilli en 279 volumes les documents relatifs à la Picardie (Ul. Robert, *Supplément à l'Hist. littér. de la Congrégation de S. Maur*, Paris, Picard, 1881, 52-54 ; Vanel, *Nécrologe de S. Germain des Prés*, pp. 285-286). — On a publié en 1856 à Amiens l'*Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, in-4°. (Lama, *Bibl. des Écriv. de la Congrégation de S. Maur*, p. 203). Un inventaire sommaire des MSS. de D. Grenier a été donné dans les *Analecta juris pontificii*, tome XVI, 1049-1069, où l'on avait précédemment publié quelques-uns de ses mémoires sur Paschase Ratbert, Pierre d'Ailly, Sainte Colette, etc. (Cf. XV, 385-400, 769-784, 897-915 ; XVI, 513-536, 849-864, 1069-1090).

Digitized by Google

IV.

Mon Révérend Père,

Je suis chargé de vous rendre compte du succès de la lettre que vous adressâtes dernièrement à notre Académie. M. le Président (1) vous ayant proposé pour membre étranger, toutes les voix se réunirent pour votre admission (2). On portera au premier jour cette élection à la connoissance de S. A. R. qui la doit confirmer, après quoi j'aurai l'honneur de vous envoyer les patentes signées comme d'usage, ainsi qu'une copie du réglement de notre Académie.

Je dois vous faire observer, mon révérend Père, que ce qui a causé cette approbation générale, c'est principalement l'espérance que vous nous faites concevoir de nous communiquer vos richesses littéraires. Vous savez que le tribut que l'Académie exige de tous ses membres consiste en un mémoire par an. Il n'est pas nécessaire de dire qu'elle reçoit avec plaisir des marques plus fréquentes du zèle de ses correspondans. Elle en a qui de ce côté ne laissent rien à désirer, mais comme il en est aussi qui passent des années entières sans donner le moindre signe de vie, elle a été obligée dans la dernière année d'ajouter à ses premiers statuts l'article suivant : « Si un académicien étranger laisse passer trois ans sans fournir quelque mémoire, il ne sera plus censé être de l'Académie ; et s'il continue après cela à se décorer du titre d'académicien, qu'il a perdu réellement, on le préviendra, que s'il ne cesse d'en user ainsi, on aura recours aux nouvelles publiques pour annoncer son exclusion. »

Voilà, mon Révérend Père, ce que je suis chargé de vous dire, comme interprète du corps auquel vous allez être uni. Permettez-moi qu'en particulier je vous offre mes foibles services. Je me réjouis sincèrement de votre admission, et plus encore de ce que la place que j'occupe depuis peu de mois (3) me procure l'occasion d'écrire quelquefois à un homme qui jouit depuis longtemps de toute mon estime et de l'estime de bien d'autres que moi. Je suis avec le plus vif attachement,

Mon révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J. Des Roches,

Secrétaire perpétuel de l'Académie.

Bruxelles, le 15 oct. 1776.

V.

Mon Révérend Père,

S. A. R. ayant confirmé le choix de l'Académie et signé l'acte de votre admission, j'ai l'honneur de vous en informer, et de vous envoyer en même

1. Le chancelier de Crompipen.

2. Dom Berthod fut élu le 14 octobre 1776.

3. Des Roches, qui faisait partie de l'Académie depuis le 25 mai 1773, avait succédé à Gérard comme secrétaire perpétuel. Son installation eut lieu en mai 1776 (*Biographie nationale*, V, 795.)

Digitized by Google

temps les lettres patentes d'académicien et copie de celles qui portent l'érection de l'Académie. Il eût fallu y joindre copie du réglement, mais la multitude d'offices qui m'occupent présentement, m'oblige à vous demander quelque délai. Dans peu de jours ces copies seront faites, je n'ai osé retarder jusques là l'envoi des patentes. Je suppose que vous aurez reçu ma lettre du 15 de ce mois. Il suffit de vous la rappeler, et d'ajouter à celle-ci les sentiments les plus parfaits d'estime et d'attachement avec lesquels je suis,

Mon révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
J. Des Roches.

Bruxelles, le 23 octobre 1776.

VI.

Mon très Révérend Père,

Après avoir attendu jusqu'à ce jour la réponse de quelques personnes que j'avois chargé de chercher des diplômes tels que vous en désireriez, après avoir examiné moi même le cartulaire de Ste Gudule, j'ai la triste consolation de pouvoir vous apprendre avec certitude qu'il n'y a aucune chartre, pas le moindre petit brimborion qui pût servir à votre dessein. A Ste Gudule, il y a un vuide affreux depuis 1047 jusqu'en 1072, et dans les autres endroits, mes recherches ont été également vaines. Je me suis dit souvent à moi-même avec Geronte : *Que diable alloit-il faire dans cette galère?* car enfin c'est une entreprise inouïe que la vôtre. Que prétendez-vous faire du diplôme de Lietbert qui se trouve dans les Dipl. Belgica de Miræus, L. I, c. 32, où Lietbert lui-même a marqué si clairement l'année de son installation en ces termes : « Actum Cameraci in synodo anno ab incarnatione Dom. nostri 1064, indictum II, regnante Henrico anno XI, præsulatus domini Lietberti anno XIV », ce qui nous mène à l'année 1050, ou l'arithmétique est fausse. Le chap. 35 du même livre offre une souscription toute semblable. Colvenerius en cite une troisième *in notis ad chron. Baldrici, cap. 61.* Les chroniques diffèrent de cette date, je l'avoue, mais faut-il s'en rapporter à de vils chroniqueurs, gens ignorans et negligens, s'il en fut jamais [1], quand les diplômes parlent si clairement? Vous autres Bénédictins, déterreurs de vieux manuscrits, vous Mabillon, d'Achery, Dom Berthod, vous êtes des perturbateurs du repos de la république des lettres. Nous étions tranquilles dans notre ignorance ; nous croyions savoir exactement les choses ; point du tout, vous déterrez quelque parchemin à demi mangé des vers, et voilà tout en trouble, et il se trouve que nous ne savons plus rien. Sages Normans ! Éclairés Calvinistes ! Vous qui avez brûlé sans miséricorde tant de riches bibliothèques, que ne puissiez-vous ressusciter de nos jours pour

1. Notre bon Des Roches n'y va pas de main morte avec les chroniqueurs

Digitized by Google

exterminer le reste de ces vieux papiers, c'est le seul moyen d'assurer le repos des gens de lettres de notre temps !

Mais trêve de raillerie. Si vous trouvez la date du diplôme fatal bien entière, bien saine, si l'écriture après un mûr examen et une exacte confrontation avec d'autres papiers du temps, vous paroit porter une preuve invincible de son authenticité, je ne vois pas pourquoy vous ne pourriez pas le donner au public. Mais une attention nécessaire, selon moi, seroit de faire examiner par des gens experts les titres originaux dont j'ai parlé ci-dessus pour voir si les éditeurs n'ont pas fait quelque bévue en lisant mal, ce qui ne seroit pas impossible. Le premier doit se trouver au couvent d'Eenham (1), le second et le troisième in monasterio Sti Auberti à Cambrai (2).

Si ces trois se trouvent justes, et telles qu'on les lit dans les éditeurs, je vous avouerai nettement que je me déclare pour le sentiment de Mrs de Ste-Marthe, et que je crois votre diplôme supposé. Mais encore un coup ne vous embarrassez pas des chroniques, elles ne valent pas le témoignage unanime de tant de diplômes, outre qu'il serait peut-être assez facile de les concilier, surtout les principales, comme Baldric, le continuateur de Siegebert, et une troisième publiée dans le Spicilège de D'Achery. Le reste ne vaut pas la peine d'être nommé.

Je vous écris sous l'enveloppe de M. Gérard, dans la supposition que vous serez déjà à Besançon. Si vous désirez que je vous écrive directement, ayez la bonté de me marquer précisément votre adresse. Je devois vous envoyer le réglement de l'Académie et une feuille imprimée qui contient nos nouvelles questions ; mais je n'ai osé vous envoyer un si gros paquet. J'attends vos ordres quant à ce point, et suis avec la plus parfaite estime et la plus sincère amitié,

Mon très révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J. Des Roches.

Bruxelles, le 2 Xbre 1776.

VII.

Mon Révérend Père ou Monsieur,

Je mets ce double titre afin que vous choisissiez et que vous m'appreniez celui que vous voulez prendre ; car pour moi, je ne sais comment vous nommer. Ici nous disons *Mijnheer*, c'est-à-dire *Monsieur*. Voulez-vous de celui-là ? D'où vient, me direz-vous, ce sot début ? C'est que mes compatriotes aussi éclairés qui moi me font naître des scrupules. Il est plaisant que

1. Ce diplôme d'Eename (abbaye bénédictine près d'Audenarde), a eté publié par Miræus, *Opp. dipl.*, I, 152 ; Piot, *Cartul. de l'abbaye d'Eename*, p. 5.

2. Il existe un diplôme de 1064 pour l'abbaye du S. Sépulcre à Cambrai. (Mir., *Opp. dipl.*, I, 155. — L'église de S. Aubert ne fut confiée aux chanoines réguliers qu'en 1066 (*Gallia Christ.* III, Instrum. XXXIV, col. 32.)

Digitized by Google

le secrétaire d'une Académie ignore quel titre on donne aux Bénédictins de France. Mais laissons cela.

Je suis chargé de vous remettre de la part de notre Académie un exemplaire des Mémoires couronnés en 1777, ainsi qu'un autre exemplaire d'un Mémoire sur les moyens de prévenir les incendies qui a été imprimé séparément. J'y ai joint pareils exemplaires pour l'Académie de Besançon, de même que pour M. Droz. J'espère que vous voudrez bien faire la distribution du tout, et dire en même temps à ce dernier, que j'ai reçu l'honneur de sa lettre, que j'aurai dans peu celui d'y répondre, que M. Gérard est absent et toujours employé à la vente des Bibliothèques jésuitiques (1). J'ai envoyé tous mes paquets à M. Moreau qui s'est chargé de vous les faire parvenir. Mais qu'est-ce donc que ce Bréviaire qui reçoit l'accueil de toute l'Europe savante, et dont je n'ai jamais entendu parler ? Est-il modelé sur celui du Cardinal Quignon, qui a fait tant d'honneur et tant de honte à la France ? De grâce, apprenez-moi ce que c'est, et si les sciences ecclésiastiques y sont intéressées, envoyez un prospectus ou le livre même à quelque prix que ce soit, et n'importe par quelle voie, pourvu qu'elle soit sûre, par la poste si vous voulez.

Je ne me soucie guère du port pour satisfaire ma curiosité (2). Je désire impatiemment de voir de vos ouvrages. Et si vous vous obstinez, malgré votre promesse, à ne point me dire votre sentiment sur les miens, pour moi je n'en userai pas de même, et vous saurez ce que je pense des vôtres.

Je vous défie de donner de l'âme à nos *buveurs de bierre*. Mais croyez-vous bonnement que ces gens ne boivent que cela ? Si vous aviez su qu'il y a tel monastère où la provision de vin est de 180 muids par an, peut-être auriez-vous anobli vos épithètes. Il vous semble qu'il serait facile d'y créer des savans. Pas si facile, mon cher Dom, on a pris des mesures, elles ne servent de rien. Si un religieux a des vues louables, et que son savoir le distingue, les autres le persécutent ou du moins le méprisent et le rendent odieux (3).

Je suis avec la plus respectueuse estime et le plus sincère attachement.

Mon révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Bruxelles, 22 juin 1778. J. DES ROCHES.

1. Lors de la suppression des Jésuites et d'autres couvents des Pays-Bas, ordonnée par Joseph II, on laissa à Gérard le soin de dresser le catalogue de leurs collections et d'y faire un catalogue des ouvrages les plus importants. Il fut aidé dans cette tâche par l'abbé de Nelis et Des Roches (*Biographie nationale*, VII, 649).

2. Nous avons parlé plus haut de ce Bréviaire de la Congrégation de Saint-Vanne ; l'évêque d'Anvers hérita de l'exemplaire de D. Berthod.

3. Des Roches a raison de déplorer l'insouciance que manifestèrent certains chefs d'abbaye à l'égard des études sérieuses. Les louables exceptions que Dom Berthod lui-même a signalées dans son voyage littéraire ne font que regretter plus amèrement les faits reprochés par Des Roches. Le manque d'union des monastères, isolés les uns des autres dans leurs intérêts et leurs aspirations, fut la cause d'un état de choses, auquel l'organisation de ces maisons en congrégation eût seule pu apporter un remède sérieux, étant donné les conditions que la politique et les traditions du passé faisaient aux chefs des monastères.

Digitized by Google

GUILLAUME DE RYCKEL

ABBÉ DE SAINT-TROND

ET LES RELIQUES DES SAINTS DE COLOGNE.

LE manuscrit 366 de la Bibliothèque de l'Université de Liége est un recueil de mélanges relatifs à l'abbaye de Saint-Trond formé par le sacristain du monastère, D. Trudon de Gembloux. On l'a intitulé, non sans quelque raison, *Sacrarium*, comme l'indique une annotation du feuillet de garde placée au XVIIe siècle : « Liber bibliothecæ Sancti Trudonis cognomento Sacrarium. » C'est un manuscrit de 336 pages in-8°, précédées de 3 feuillets d'index, de différentes écritures du XVIe siècle, enrichi de quelques gravures sur cuivre de la même époque, qui proviennent d'un religieux de la deuxième moitié du XVIe siècle, dont le sigle CP a déjà été signalé (1). Il a appartenu à Fr. Trudon de Gembloux, comme en fait foi une indication placée en tête du volume (2). Ce moine fut un des premiers qui entrèrent à Saint-Trond après l'introduction de la réforme par des moines de Gembloux (juillet 1520) ; il exerça les fonctions de chantre et de sacristain et mourut en 1582 (3). On conçoit aisément qu'en raison de sa charge, ce religieux ait fait un recueil de pièces qui l'intéressaient directement : listes de reliques, documents relatifs aux corps saints, indulgences, extraits du cérémonial, actes de consécration d'autel, bénéfices et messes, fondations, confréries, etc. Tout n'est pas or dans ce recueil ; néanmoins il y a beaucoup à glaner pour l'histoire de Saint-Trond. Nous en publions aujourd'hui un document hagiographique qui n'est pas dépourvu d'intérêt.

Guillaume de Ryckel occupe une place distinguée dans la série des abbés de Saint-Trond. Il fut le restaurateur de la discipline du monastère aussi bien que le réorganisateur de ses finances. Son administration (1249-1272) inaugura une époque de prospérité pour

1. *Messager des sciences historiques*, 1854, pp. 449-450.

2. Liber monasterii Sancti Trudonis in Hasbania in usum fratris Trudonis de Gemblaco in Gallo-Brabantia.

3. C. de Borman, *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*. Liége, Grandmont, 1877, t. II, p. 361 ; cf. 375.

Digitized by Google

le monastère. Le côté matériel de l'abbatiat de Guillaume a été parfaitement mis en lumière par les travaux de M. Henri Pirenne, professeur à l'Université de Gand, et de M. Alfred Hansay ; il suffit d'y renvoyer le lecteur (1). Le côté disciplinaire ne nous est connu que par la « Chronique de Saint-Trond », qui lui a consacré quelques pages bien nourries de faits, mais où il est trop rarement question de la vie intime .Nous y lisons que de son temps, en 1253, le cardinal Hugues de Sainte-Sabine fit la visite canonique du monastère et y laissa par écrit une série de statuts ; nous en avons donné le texte d'après un manuscrit de Bruxelles (2).

L'abbé Guillaume était un fervent collecteur de reliques. Lors de la construction de l'église de Sainte-Agnès au béguinage de Saint-Trond en 1258, il y déposa des reliques (3). En 1260, lit-on dans la Chronique de Saint-Trond, il apporta de Cologne plusieurs reliques tant des XI000 vierges que des SS. Thébéens et Géréon (4).

Il semble que l'abbé Guillaume avait rédigé lui-même un catalogue détaillé des reliques qu'il avait apportées ou reçues de Cologne. Comme on le verra, c'était en grand que l'abbé de Saint-Trond se faisait le pourvoyeur des églises ou qu'il demandait pour lui-même. D. Trudon de Gembloux nous a conservé un double catalogue de ces reliques ; le premier, par son caractère personnel, ne peut provenir que de Guillaume lui-même ; le second est le remaniement de ce premier texte sous une forme impersonnelle. Il n'offre aucun intérêt spécial. Nous signalerons ses particularités en notes.

Publier le texte intégralement nous paraît chose fort peu utile, car l'auteur ne s'est pas seulement contenté de donner la liste des Saints dont il acquit des reliques et de dire à qui il les a distribuées ; il connaît le degré de parenté, l'âge, la condition, les qualités morales et intellectuelles, la puissance même de ces Saints, le genre de martyre ; ces détails d'une naïveté et d'une crédulité remarquables nous reportent au-delà des visions de sainte Élisabeth de Schoenau et du B. Herman Joseph.

1. *Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel (1249-1272). Polyptyque et comptes de l'abbaye de Saint-Trond du milieu du XIIIe siècle.* Gand, Engelcke, 1899, LX-440 pp. in-8°; *Étude sur la formation et l'organisation économique du domaine de l'abbaye de Saint-Trond depuis les origines jusqu'à la fin du XIIIe siècle.* Gand, Engelcke, 1899, XVI-138 pp., in-8°.

2. *Studien und Mittheil. aus den Bened. Orden*, 1895, XVI, pp. 590-598.

3. *Gesta abb. s. Trudonis*, M.G.H, SS. X, 400 ; de Borman, II, 207.

4. « Anno Domini 1260 Willelmus abbas attulit de Colonia plures reliquias tam de sanctis undecim millibus virginibus quam sanctorum Thebeorum et Gereonis » (*ib.*, *SS.* X, 401 ; de Borman, II, 207).

Digitized by Google

Les quelques spécimens que nous en publions suffiront à donner une idée de la valeur hagiographique de ce catalogue.

L'index contient l'indication suivante :

« De Reliquiis per Willelmum abbatem Colonia allatis a collegio 11 m. Virginum a° 1270 Kal. Maii. Fol. 17.

« De Reliquiis ex eodem collegio missis a° 1270 mense Julii feria 4 post oct. apostolorum Petri et Pauli eidem Wilhelmo abbati per Hawidem de Susato sanctimonialem apud sanctos Machabeos. Fol. 24, 26, 30, 33, 37, 47 (1) ».

Le texte de l'inventaire commence à la page 17 et se termine à la page 41. Il est disposé chronologiquement dans l'ordre des envois faits à Guillaume ou des reliques reçues par lui. On remarquera que partout le copiste a mis l'année 1270, tandis que la chronique place à l'an 1260 la translation de reliques à Saint-Trond. Le fait que Guillaume n'en distribue qu'à partir de l'année 1270 laisse supposer que l'intercalation de la chronique de Saint-Trond pourrait être fautive.

[p. 17] Anno Domini M° CC° LXX° Kalen < dis > Maii, Reliquie W < illelmi > abbatis de XI mill. Virginum in Colonia (2).

Sancta Benigna virgo et martir percussa fuit gladio in facie supra genas per oculos ita quod oculi eius et cerebrum de capite extra defluxerunt.

Sancta Magtildis soror eius carnalis et senior ea fuit decollata.

Sancta Katherina et sancta Lysbet sive Elysabet fuerunt consobrine filie scilicet duorum fratrum sive *omes kinder* et licet ipsa Lisbet sit coram facie Domini, tamen pater eius sedet in inferno, quia fuit raptor, et ipsa quidem Lisbet fuit fixa per caput per ambas aures et ipsa Katherina predicta fuit decollata. Sanctus Nicolaus presbiter capellanus earum fuit decollatus.

S. Philippus presbiter de societate earum fuit decollatus.

S. Egidius presbiter...

S. Maria soror ipsius beati Egidii...

S. Iohannes martir...

S. Martinus armiger...

Sanctum Mar < tinum > et sanctam Magtildim dedi ego W. domino Pontio abbati Vallis Clare Cisterciensis ordinis Laudunensis dyocesis (3) sabbato in octavis Inventionis sancte crucis LXX° (10 mai 1270).

[p. 18]. Sancta Magtildis filia carnalis ipsius beati Martini...

1. Fol. I.

2. Le second inventaire donne le titre suivant : Nomina sanctorum quorum capita Guillelmus a Rickel Abbas huius monasterii divi Trudonis Colonia huc attulit anno salutis 1270 ; fuere autem omnes de sodalitio XI^m virginum.

3. Vauclair.

Digitized by Google

S. Willelmus...

S. Beatrix...

S. Matheus parvulos (*Merskin*), Agnes (*Stetekin*) parvula...

S. Beatrix...

Istam Beatricem dedi ego W. domino Bertranno abbati Syniacensi Cisterciensis ordinis (1) sabbato in octavis Inventionis sancte Crucis LXX° (10 mai 1270).

S. Margareta.., S. Christina...

[p. 19]. S. Agnes.., S. Odina.., S. Sapientia...

Istam habet domnus Petrus abbas Igniacensis (2).

S. Loscia...

Istam dedi tribus monialibus de Spinloo (3) Cysterciensis ordinis Cameracensis dyocesis feria tertia in die Servatii LXX° (13 mai 1270).

S. Katerina et S. Beatrix sorores fuerunt iuvenes et habent capita parva pulcra quasi eburnea in capella abbatis...

S. Maria que missa fuit < ad > Henricum de Valebeke. (4)

[p. 20]. S. Agata que est apud Okans (5) Cysterciensis ordinis...

S. Margareta... apud Okans LXXII° in octavis pasche (1 mai 1272).

S. Willelmus presbiter.., S. Petrus diaconus.., S. Alexander laicus.., S. Brixius laicus fuit decollatus et isti quatuor venerunt in una societate de Roma cum virginibus et S. Willelmus est maioris meriti inter eos.

S. Agata...

Istam misi Alburg (6) et beatum Nicolaum presbiterum LXXI in quadragesima (1271).

S. Beatrix.., S. Christina.., S. Lisbet.., S. Clementia.., S. Katherina...

[p. 21]. S. Gertrudis... Ista habet crucem in fronte.

Istam Gertrudem dedi domno Pontio abbati de Valle regis (7) feria tertia post dominicam Cantate mense maio LXX° secundo (24 mai 1272).

S. Gertrudis... in capella abbatis.

S. Agata.., S. Margareta... Istam habet frater Wiardus de Vacler (8) LXXI° in Pentecosten (24 mai 1271).

S. Maria.., S. Meswendis.., S. Margareta.., S. Margareta.., S. Iohanna. — Ego W. abbas dedi sanctam Iohannam fratri Iohanni abbati de Firmitate (9) feria sexta ante Margarete LXX° (18 juillet 1270).

[p. 22]. S. Minicus.., S. Maria...

1. Signy.
2. Igny.
3. Epinlieu, près de Mons (Hainaut).
4. Henri de Waelbeke, successeur de Guillaume de Ryckel.
5. Serait-ce Orienten ou l'Olive, toutes deux abbayes de moniales cisterciennes dans les diocèses de Liége et de Cambrai ? L'Olive possédait cinq chefs des XI000 vierges (Rayssius, *Hierogaz. belg.*, 388). Le second inventaire donne (p. 49) Oelzam et (p. 59) Olzans. — Ne serait-ce pas plutôt Ourscamp (*al.* Oscans) dans l'ancien diocèse de Noyon ?
6. Aalburg sur la Meuse près de Heusden (Brabant septentrional). Le second inventaire dit : Alburg ad Mosam prope Buscoducis (p. 50).
7. Valroi.
8. Vauclair.
9. La Ferté.

Digitized by Google

Istam dedi magistro Thome penitentiario Belvacensi ([1]) LXXII° in inventione Crucis (3 mai 1272).

S. Magtildis...,S. Christina... S. Christinam dedi ego W. fratri Bertranno abbati de Signyaco.

S. Margareta..., S. Sibilia...

S. Sibiliam dedi ego W. abbas fratri Pontio abbati de Valle regis feria sexto ante Margarete LXX° (18 juillet 1270).

S. Beatrix..., S. Silia..., S. Iuliana...

[23] S. Siligerna.

Corpora vero predictorum quatuor iacent in feretro bene depicto S. Beatricis, Silie, Iuliane et Siligerne.

Anno Domini M° CC° LXXI° in Pentecoste (24 mai) dedi ego abbati de Vacler ([2]) tria capita S. Minici... et Marie sororis sue et...

S. Matheus fuit litteratus sed non habuit ordines et fuit frequenter infirmus et in languore et tandem decollatus occubuit.

S. Katerina... Istam dedi Katerine quondam Judee moniali et abbatisse de Parco ([3]) feria sexta ante Ascensionem LXX° (16 mai 1270).

S. Elysabeth... et corpus eius et beati Egidii venerunt de Colonia in albino cofino simul quem misi Beka ([4]).

S. Egidius...

[24] S. Immaia..., S. Agnes..., S. Barbara...

Anno Domini M° CC° LXX° mense iulio feria IIII^a post octavas beatorum Petri et Pauli apostolorum [9 juillet] soror Hawidis de Susato ([5]) sanctimonialis apud sanctos Machabeos in Colonia misit mihi W. abbati XVI capita de collegio XI. milium virginum et misit alia duo capita Elyzabeth de Spalbek filie nostre spirituali ([6]), que sunt valde parva et vocatur una earum

S. Uda et S. Magtildis...

S. Mabilia et S. Margareta sorores filie cuiusdam potentis militis fuerunt ambe decollate et pater earum sedet in inferno. Capita earum cooperta sunt cum sindali rubro et ornata cum clipeis aureis et quadratis. Pater istarum fuit valde potens et dives quasi comes Flandrie.

[25] S. Martinus..., S. Elyzabeth..., S. Beatrix...

S. Katerina...

Istam Elyzabeth misimus abbatisse et conventui de Premi ([7]) ordinis

1. Beauvais.

2. Vauclair. Le second inventaire dit : *abbati cuidam nescio cui* (p. 51).

3. Il est parlé de cette juive convertie moniale, à Parc-les-Dames, entre Aerschot et Louvain, dans Thomas de Cantimpré (*Liber apum*, II, 29).

4. Terbeek, abbaye du Val-St-Trond à Straeten près St-Trond.

5. Hawide de Soest.

6. Moniale cistercienne à Herckenrode, dont la vie écrite par Philippe, abbé de Clairvaux, a été publiée par les Bollandistes dans le *Catalog. Codd. hagiogr. bibl. regiae Bruxellensis*, I, 362-378. Il y est question de l'abbé de Saint-Trond, son parent (p. 373).

7. Prémy.

Digitized by Google

S. Victoris Cameracensis diocesis a° Domini M° CC° LXX° mense iunio.

S. Uda..., S. Gertrudis..., S. Bartholomeus...

S. Iohannes..., S. Iacobus..., S. Magtildis...

S. Philippus..., S. Felicitas...

Istam Gertrudem dedi Hawidi et ipsa dedit Philippo monaco portario de Chynisnon (1) mense iulio in die Benedicti LXX° primo (11 juillet).

[29] S. Thomas...(2)

Anno Domini M° CC° LXX° mense ianuario soror Hawidis de Susato sanctimonialis apud sanctos Machabeos in Colonia misit nobis per Ermentrudem cyborium quod situm est super altare nostrum in capella nostra et XXXI^a capita de collegio XI. milium virginum in Colonia quorum hec sunt nomina.

S. Minichus presbiter de collegio XI. milium virginum in Colonia fuit decollatus. Iste ante mortem nuper factus sacerdos vix ter vel quater celebraverat missam.

S. Laurentius..., S. Iohannes de collegio XI. milium virginum in Colonia fuit decollatus. Iste fuit aliquantulum litteratus sed non habuit ordines.

Istum Iohannem et Mariam dedi domno P. abbati de Vacler in vigilia beati Andree LXX° primo (29 novembre) (3).

S. Andreas..., S. Elyzabeth...

Huius Andree et huius Elyzabeth capita dedi domino Petro abbati Igniacensi et etiam Elyzabeth (4) filia nostra

[27] dedit et caput parvum beate Ude sabbato ante Margarete LXX° secundo (16 juillet).

S. Litbertus..., S. Gertrudis..., S. Martha..., S. Conrardus..., S. Merswendis... quam habet Maria de Turri apud Insulas in Flandria... Istam misi Marie de Turri LXXI° in die beati Bernardi (20 août).

S. Maria virgo... Istam dedi Marie filie comitisse Flandrie (5) in die beati Bernardi LXXI° (20 août).

S. Agatha... Istam dedi fratri Bellino et tulit eam apud Chirlon cysterciensis ordinis mense iulio LXXI°.

[28] S. Uda..., S. Cordula..., S. Alina..., S. Gertrudis..., S. Margareta..., (6) S. Clementia...

Istam detulit Radulfus cellerarius de Vacleir anno Domini M° CC° LXX° feria V^a post Letare Ierusalem (27 mars).

S. Katerina... Istam misi per Bertrandum de Vacler domno Raynaldo

1. Dans le second inventaire, on trouve Chinnino (p. 52) et Chirlon (p. 56), pour Signy?
2. Maredsous a hérité naguère de ce Thomas ou de l'homonyme marqué p. 31.
3. Le second inventaire dit : *abbati nescio cui* (p. 55).
4. Élisabeth de Spalbeek, religieuse d'Herckenrode.
5. Le second inventaire dit : Marie filie comitisse Flandrie apud Insulas.
6. Le second inventaire ajoute « Huius caput simul et S. Martini Guillelmus abbas dono misit in pagum ditionis suae Vileir nomine prope Poplir *(Villers-le-Peuplier)* in pervigilo assumptæ virginis matris anno 1271 » (p. 56).

Digitized by Google

decano christianitatis Remensis ad parochiam sancti Petri veteris Remensis LXXI° in decollatione beati Iohannis (29 août 1271).

S. Barbara...

[29] S. Egidius..., S. Iohannes..., S. Theodoricus..., S. Willelmus..., S. Laurentius..., S. Cordula..., S. Margareta..., S. Egidius...

[30] S. Iohannes..., S. Conrardus..., S. Laurentius... Anno Domini M° CC° LXX° prima feria quarta post octavas Pentecostes (3 juin) soror Hawidis de Susato sanctimonialis apud Machabeos in Colonia cum Ermentrude beghina tulerunt nobis XXIII capita de collegio XI. milium virginum in Colonia quorum hec sunt nomina.

S. Maria..., S. Conrardus...,

[31] S. Egidius..., S. Iohannes... Istum Iohannem misi per dominam ducissam Brabantie fratri..... et toti conventui fratrum Predicatorum apud Diion (1) in Burgondia anno dom. M° CC° LXXI° in die beati Bartholomei (24 août).

S. Thomas..., S. Benedictus..., S. Nicolaus..., S. Philippus..., S. Magtildis... Istam habet Willelmus quondam prior Claravallensis in octavis Iohannis LXX° secundo (1 juillet 1272).

S. Gertrudis..., S. Felicitas... Istam habet Theobaldus monachus Clarevallensis in octavis Iohannis LXX° secundo (1 juillet).

[32] S. Agatha... Apud Borlo LXXII° mense maio.

S. Lambertus..., S. Uda..., S. Laurentius..., S. Mathias..., Apud Okans (2) LXXII° in octavis Paschae.

S. Mathias..., S. Rogerus...

[33] S. Barbara..., S. Katerina... Istam Katerinam misi apud Aleym (3) dominica in vigilia Bartholomei cum beata Odrada et beato Philippo LXX° primo (23 août 1271).

S. Agnes..., S. Hadewigis..., S. Uda.

Anno domini M° CC° LXXI° mense novembri circa festum beati Martini predicta soror Hawidis misit mihi apud Spalbeke per Ermentruden predictam XXVI capita de collegio XI milium virginum quorum hec sunt nomina.

S. Iohannes...

[34] S. Gregorius..., S. Egidius..., S. Alexander..., S. Conrardus..., S. Petrus..., S. Severinus..., S. Brictius..., S. Eustacius...,

[35] S. Lambertus..., S. Cornelius..., S. Cornelius..., S. Cristina..., S. Maria..., S. Maria... Istam Mariam et Iohannem dedi domino P. abbati de Vacler in vigilia beati Andree LXX° secundo (29 novembre).

S. Helena..., S. Benedicta...

1. Dijon.

2. Orienten ou Olive? — ou mieux Ourscamp?

3. Aalem près de Heusden (Brabant septentr.). Le second inventaire dit : Alem prope Buscoducis (p. 59).

Digitized by Google

[36] S. Margaretha..., S. Silia..., S. Ursula..., S. Clementia..., S. Katerina..., S. Margareta..., S. Maria.

[37] S. Agatha...

Anno domini M° CC° LXXII° mense maio prior de Valle Dei (1) cysterciensis ordinis misit Elyxabeth filie nostre caput beati Andree...

Anno Domini M° CC° LXX° secundo Kalendis Iunii, in vigilia Ascensionis (1er juin), soror Hawidis de Susato supradicta misit nobis per Ermentrudem predictam de Colonia XL capita cum aliis reliquiis de collegio XI milium virginum in Colonia quorum hec sunt nomina.

S. Nicolaus..., S. Clementia..., S. Petrus..., S. Katerina...,

[38] S. Margareta..., S. Makavira..., S. Uda..., S. Katerina..., S. Felicitas..., S. Magtildis...,

[39] S. Merswendis..., S. Alyna..., S. Clemens..., S. Philippus...,S. Nicolaus... Istum Nicolaum dedi Ade bursario de Vacler in assumptione LXXII° (14 août).

S. Nicolaus...

[40] S. Clemens..., S. Malachias..., S. Gertrudis..., S. Clara...,

[41] S. Cordula..., S. Agatha..., S. Magtildis .., S. Clementia..., S. Perona..., S. Laurentius..., S. Conradus...

A l'aide des indications contenues dans ce catalogue, il sera possible d'établir la provenance de quelques-unes des reliques des saints de Cologne conservées dans les anciens monastères et dont plusieurs, sauvées lors de leur suppression, ont passé à des églises paroissiales ou à des communautés religieuses.

D. Ursmer BERLIÈRE.

1. Valdieu (dioc. Liége).

Digitized by Google

RÉCENTES PUBLICATIONS LITURGIQUES

Liturgical Echoes in Polycarp's Prayer. (*Expositor*, janvier 1899, 63-72).

LA lettre adressée par l'Église de Smyrne à celle de Philomelium, pour lui annoncer l'arrestation et le martyre de l'évêque Polycarpe, est un des monuments les plus vénérables de l'antiquité chrétienne. Le martyre date de l'an 155 ou 156, et la lettre lui est quelque peu postérieure. M. J. Armitage Robinson vient d'attirer l'attention sur le passage de la lettre qui contient la prière ou plutôt l'action de grâces du martyr, au moment où il a été attaché au poteau, et sur sa phraséologie liturgique. Voici ce texte : « Seigneur Dieu tout-puissant, Père de ton aimé et béni serviteur Jésus-Christ, par lequel nous avons reçu connaissance de toi ; Dieu des anges et des puissances, et de toute création et de toute la race des justes qui vivent devant toi ; je te bénis de ce que tu m'as jugé digne en ce jour et à cette heure de prendre part dans le nombre des martyrs au calice de ton Christ, pour la résurrection de la vie éternelle de l'âme et du corps dans l'incorruptibilité du Saint-Esprit. Puissé-je être reçu parmi eux devant toi aujourd'hui, comme un riche et acceptable sacrifice, comme tu l'as préparé et révélé d'avance et l'as accompli, toi qui es le vrai Dieu qui ne peut tromper. Pour ce motif et pour toutes choses, je te loue, je te bénis, je te glorifie, par l'éternel et céleste grand prêtre, Jésus-Christ, ton aimé serviteur, par lequel à toi avec lui et le Saint-Esprit soit gloire maintenant et dans tous les âges à venir. Amen. »

Déjà Lightfoot avait montré le rapport qui existe entre les mots. « Je te loue, je te bénis et te glorifie » et le passage similaire du *Gloria in excelsis*, notamment dans la forme qu'il a dans les *Constitutions apostoliques* où on trouve l'ajoute « par le grand Pontife ».

M. Armitage Robinson recherche d'autres parallèles dans les documents liturgiques des premiers siècles : Didaché, Constitutions Apostoliques, l'Ordre ecclésiastique d'Égypte, les canons d'Hippolyte ; il relève trois passages.

1. Κύριε ὁ θεὸς ὁ παντοκράτωρ ὁ τοῦ ἀγαπητοῦ καὶ εὐλογητοῦ παιδός σου Ἰησοῦ Χριστοῦ πατήρ, δι' οὗ τὴν περὶ σοῦ ἐπίγνωσιν εἰλήφαμεν · ὁ θεὸς ἀγγέλων καὶ δυναμέων καὶ πάσης κτίσεως, παντός τε τοῦ γένους τῶν δικαίων, οἱ ζῶσιν ἐνώπιόν σου · εὐλογῶ σε ὅτι κατηξίωσάς με...

Digitized by Google

Des parallèles pour les passages soulignés se retrouvent dans les *Constitut. Apostol.*, VIII, 14 ; l'*Ordre ecclés. d'Égypte* (ed. Achelis, 1891, p. 59 sq.). L'expression ὁ παῖς σου est caractéristique ; elle se retrouve dans toutes les formules eucharistiques primitives (Didaché, 9, 10 ; *Epist. S. Clementis ad Corinth.*, dans la longue prière par laquelle le saint termine). Dans tous ces textes même usage du terme ὁ παῖς σου, même relation sur notre mode de connaître Dieu. Le γένος δικαίων se retrouve aussi dans une prière de l'*Ordre égyptien.*

2. Εὐλογῶ σε, ὅτι κατηξίωσας με τῆς ἡμέρας καὶ ὥρας ταύτης, τοῦ λαβεῖν μέρος ἐν ἀριθμῷ τῶν μαρτύρων ἐν τῷ ποτηρίῳ τοῦ Χριστοῦ σου, εἰς ἀνάστασιν ζωῆς αἰωνίου ψυχῆς τε καὶ σώματος ἐν ἀφθαρσίᾳ πνεύματος ἁγίου... ὁ ἀψευδὴς καὶ ἀληθινὸς θεός.

Le mot κατηξίωσάς est fréquemment usité dans les prières d'actions de grâces des liturgies grecques (cf. Achelis, 54, 98, 112). Les mots « à cette heure » se retrouvent dans les liturgies de S. Marc et de S. Jacques (Swainson, 4, 244). Même remarque pour les mots « vie éternelle et immortalité (ib. 53). Quant aux mots ἀψευδὴς et ἀληθινός, on peut leur trouver un parallèle dans les *Constit. Apost.*, VIII, Achelis, 65 ; (cf. Epist. ad Titum, I, 2).

3. Διὰ τοῦτο καὶ περὶ πάντων σὲ αἰνῶ, σέ εὐλογῶ, σὲ δοξάζω, διὰ τοῦ αἰωνίου καὶ ἐπουρανίου ἀρχιερέως Ἰησοῦ Χριστοῦ, ἀγαπητοῦ σου παιδός, δι' οὗ σοι σὺν αὐτῷ, καὶ πνεύματι...

Mêmes relations pour les premiers mots avec l'*Ordre eccl. d'Égypte ;* pour les mots : « louer, bénir, glorifier », avec le *Gloria in excelsis ;* pour le terme : grand prêtre, avec Clem. Rom., I, 61 ; enfin les mots δι' οὗ σοι σὺν αὐτῷ se retrouvent sept fois dans les *Canons d'Hipp.* et dans l'*Ordre d'Égypte ;* ils ont passé dans la Liturgie de S. Marc (Swainson, p. 30) et ils forment la doxologie régulière de la Liturgie éthiopienne.

Une conclusion s'impose. Les paroles recueillies des lèvres du martyr ou placées dans sa bouche par le martyrologiste sont un écho des prières liturgiques de l'Église primitive. M. Armitage Robinson a mis sur une nouvelle piste ; espérons que la voie qu'il indique sera bientôt suivie.

2. Georg Wobbermin : **Altchristliche liturgische Stücke aus der Kirche Aegyptens nebst einem dogmatischen Briefe des Bischofs Serapion von Thmuis** (*Texte und Untersuchungen* N. F. II, 3 b. 36 pp. in-8°.)

Digitized by Google

P. Batiffol : *Une découverte liturgique* (*Bulletin de littérature ecclésiastique* publié par l'Institut catholique de Toulouse, mars 1899, 69-81).

Les textes liturgiques publiés par M. Wobbermin ont été découverts dans le MS. 149 du XIe siècle du monastère de Lavra au Mont Athos. Il sont au nombre de 30, et comme la dernière prière est précédée de la remarque : « toutes ces prières sont dites avant la prière de l'oblation » prière qui ouvre le recueil, il y a lieu d'admettre que l'on se trouve ici en présence d'un recueil fait à dessein, d'un euchologe complet, en ce sens du moins qu'il offre les pièces du rituel ou du pontifical dont on pouvait avoir besoin pour le service liturgique. Cette collection, dans le manuscrit de Lavra, est précédée d'une lettre dogmatique περὶ πατρὸς καὶ υἱοῦ, étroitement apparentée aux textes en question. La première prière porte l'inscription: εὐχὴ προσφόρου σαραπίωνος ἐπισκόπου, inscription qui se retrouve en tête de la quinzième : σαραπίωνος ἐπισκόπου θμούεως. Sérapion, évêque de Thmuis, ville de la Basse-Égypte, était contemporain et ami de S. Athanase et de S. Antoine l'ermite. Est-il l'auteur de la lettre περὶ πατρὸς καὶ υἱοῦ et des textes liturgiques ? M. Wobbermin l'affirme, nais les preuves ne sont pas péremptoires pour la lettre, qui d'ailleurs doit être de la première moitié du IVe siècle, et, pour ce qui regarde l'attribution des textes liturgiques, il faut l'interpréter largement. Quoi qu'il en soit, le contenu de ces pièces semble indiquer que l'on n'en peut retarder l'origine au delà des milieu du IVe siècle.

La citation de l'épître de S. Barnabé dans la lettre « du Père et et du Fils », l'absence de toute terminologie postnicéenne, la condamnation de l'erreur professée par Arius, le manque de précision sur la doctrine de l'Esprit nous reportent en Égypte, à une époque antérieure au synode d'Alexandrie de 362.

L'euchologe publié par M. Wobbermin se divise en six sections : I-VI la messe, VII-XI le baptême, XII-XIV les saints ordres, XV-XVII les onctions, XVIII la sépulture, XIX-XXX la synaxe dominicale.

Les prières pour les saints ordres sont au nombre de trois correspondant aux ordres sacrés mentionnés : diaconat, prêtrise, épiscopat, et sont dans le style connu des prières consécratoires ; elles confirment l'assertion de M. Duchesne : « La cérémonie de l'ordination consiste surtout dans une prière récitée sur l'ordinand, prière accompagnée de l'imposition des mains » (*Origines du culte chrétien*, 363). La prière n'exprime que l'intention de conférer tel ou tel ordre, sans en spécifier les pouvoirs, mais l'imposition des

Digitized by Google

mains, mentionnée ici dans la prière pour la consécration des évêques, accompagnait cette intention et signifiait la collation de ces pouvoirs.

La partie la plus riche de l'Euchologe de Sérapion est assurément celle qui contient la description de la messe, ou synaxe liturgique.

Pendant cette partie de la messe à laquelle assistent les catéchumènes, nous rencontrons d'abord la « première prière du dimanche », où l'officiant supplie le Seigneur d'envoyer son Esprit pour pouvoir « apprendre les saintes Écritures et les interpréter purement et dignement » (μαθεῖν τὰς θείας γραφὰς καὶ διερμηνεύειν καθαρῶς καὶ ἀξίως), prière donc qui précède la lecture des péricopes scripturaires et l'homélie. Celle-ci est suivie d'une prière : μετὰ τὸ ἀναστῆναι, ἀπὸ τῆς ὁμιλίας εὐχή; qui, comme la précédente, nous fait connaître deux particularités de la liturgie grecque. Suit, comme on le savait d'ailleurs, la prière sur les catéchumènes, puis au lieu de la litanie usitée dans la liturgie syrienne, une série de prières pour les malades, les fruits de la terre, l'Église locale, la hiérarchie ecclésiastique et les divers ordres qui la composent: évêques, prêtres, diacres, sous-diacres, lecteurs, interprètes, solitaires et vierges (μονάζοντων καὶ... παρθένων) et les familles. L'assemblée s'étant alors agenouillée, l'officiant reprend le thème de cette prière et la développe longuement en priant pour le peuple, les catéchumènes, les laïques et les malades, après quoi l'on procède à l'oblation, par la prière qui ouvre l'euchologe. Après le τρισαγιον, qui interrompt l'anaphore, l'officiant reprend sa prière par l'anamnèse ou commémoraison de la cène et des paroles d'institution de la Sainte Eucharistie — le seul texte connu jusqu'ici pour la liturgie primitive et l'épiclèse. Lors de la communion, l'euchologe fait mention de la fraction du pain, de la distribution aux clercs, de la bénédiction du peuple par l'évêque, puis de la distribution des éléments consacrés au peuple.

« De cette description, dit M. Batiffol, il se dégage immédiatement cette conclusion que la liturgie égyptienne était [dans la première moitié du quatrième siècle] une liturgie identique à la liturgie syrienne, telle que nous la connaissons d'après saint Cyrille et les textes contemporains. Ce sera le premier résultat de la découverte de M. Wobbermin, de permettre d'affirmer cette identité de type. M. Duchesne, à qui l'histoire ancienne de la liturgie doit tant, a écrit qu' « au quatrième siècle il y avait sûrement quatre types » de liturgies, le type syrien, le type alexandrin, le type romain et le type gallican. Cette distinction, qui correspond aux diversifications qui se sont manifestées plus tard dans les liturgies écrites et dans

Digitized by Google

des groupes ecclésiastiques géographiquement séparés, n'est pas vérifiée dans l'euchologe de Sérapion, lequel, bien au contraire, nous permet de ramener le type égyptien au type syrien, et de conjecturer pour les liturgies non écrites du troisième et du quatrième siècle une unité de type bien plus grande qu'on n'aurait pu l'imaginer et comparable à celle que l'étude comparée des symboles baptismaux a révélée » (81).

3. **The Irish Liber hymnorum** edited from the MSS. with translations, notes, and glossary by J. H. Bernard and R. Atkinson. (*Henry Bradshaw Society*, XIII-XIV). London, Harrison, 1898, 2 vol. XXXII-300, LVIII-262 pp. in-8°.

Le *Liber hymnorum* irlandais est un manuscrit du XIe siècle de Trinity College à Dublin ; il contient un certain nombre d'hymnes et de prières en latin et en irlandais usitées dans l'ancienne église celtique. Il en existe une autre copie, un peu postérieure, chez les Franciscains de Dublin. Les deux manuscrits ont de nombreuses notes et gloses, qui proviennent parfois des copistes eux-mêmes. Partiellement connues par les publications de Todd et de Stokes, les pièces de ces deux manuscrits n'étaient pas toutes publiées ; ce qui avait vu le jour était éparpillé dans une série de publications et partant peu accessible aux hommes d'étude.

Il est difficile de préciser exactement l'usage des pièces contenues dans ce recueil : une partie des hymnes et des cantiques appartient sans aucun doute à l'office liturgique, les autres étaient plutôt des pièces d'ordre privé ou usitées seulement en certaines occasions. La collection date-t-elle du temps où l'Église celtique avait encore ses offices particuliers, ou ne serait-elle pas plutôt un recueil fait par un particulier pour conserver des souvenirs de l'ancienne liturgie nationale ? Il y a lieu d'admettre cette dernière hypothèse, qui est confirmée par les nombreuses gloses du manuscrit, sans toutefois qu'elle explique l'absence d'ordre dans la disposition du *Liber hymnorum* et le caractère hétérogène de la collection.

Comme base de l'édition, MM. Bernard et Atkinson ont pris le manuscrit de Trinity College, mais en ajoutant tout ce que le MS. des Franciscains offre de particulier.

Dans les introductions les éditeurs donnent la description détaillée des manuscrits, étudient leur caractère et le système métrique des hymnes latines et irlandaises du recueil. Chaque pièce est traduite et abondamment annotée. De nombreux et riches Indices facilitent les recherches.

Digitized by Google

4. Julius Smend, **Kelchversagung und Kelchspendung in der abendländischen Kirche.** *Ein Beitrag zur Kultusgeschichte.* Göttingen, Vandenhoeck, 1898, 103 pp. in-8°.

L'histoire du calice intéresse à la fois la théologie et l'archéologie liturgique. Il est un fait indiscutable, c'est que dans l'Église primitive les fidèles communiaient sous les deux espèces. Combien de temps cet usage dura-t-il, quand disparut-il et quelles causes en amenèrent l'abrogation ; ce sont là des questions qu'on a résolues fréquemment par des allégations fautives ou incomplètes. Nous laissons de côté la partie théologique de la question ; que la communion soit *sub una* ou *sub utraque specie*, le sacrement n'en est pas moins complet, et la pratique actuelle de l'Église n'en a pas moins toute sa raison d'être. Le sujet n'est pas tout à fait neuf ; les protestants, et pour cause, l'ont traité plus fréquemment que les catholiques. Reprenant les travaux de Jean Guill. von der Lith (*De adoratione panis consecrati et interdictione sacri calicis*, Suobaci, 1753) et de L. T. von Spittler (*Gesch. des Kelchs im Abendmahl*, 1780), M. Jules Smend, professeur à l'université de Strasbourg, vient de publier ses recherches sur l'histoire de l'abrogation du calice. Son travail bien documenté permet de se faire une idée exacte de la marche des idées et des faits.

L'ouvrage de M. Smend se divise en trois chapitres.

Le premier est intitulé : *Histoire de l'abrogation du calice.* L'auteur constate que le fait de l'abrogation graduelle du calice s'est produit avant qu'une décision fût intervenue de la part de l'autorité ecclésiastique. La spéculation théologique précède les mesures disciplinaires ; les ordres religieux abandonnent peu à peu la coutume traditionnelle, et généralement, les laïques se désintéressent de l'affaire. Les spéculations théologiques suscitées par l'hérésie de Béranger déterminent les points dogmatiques du mystère de l'Eucharistie. Vers la fin du XIe siècle, avec Guitmond d'Aversa et S. Anselme, la doctrine est fixée : le Christ est réellement présent tout entier dans chaque particule des éléments sacramentels, entier dans l'hostie, entier dans le vin. Mais les écrivains du XIe et du XIIe siècle (Alger, Lanfranc, Rupert de Deutz, Honorius d'Autun, S. Bernard, Hugues de S. Victor, l'Abbé Egbert, Pascal II) sont unanimes à constater l'usage général du calice des laïques. Pierre de Blois proteste contre son abrogation. Guillaume de Champeaux partage la même opinion, mais il admet la communion *sub una* et l'*Intinctio* pour les enfants et les infirmes, et déclare hérétique l'opinion contraire.

Digitized by Google

L'opposition se manifeste dès le milieu du XIIe siècle. En Angleterre Robert Pullen connaît le triple mode de communion : *sub utraque*, l'*intinctio* et *sub una ;* il combat l'*intinctio*, il trouve des inconvénients à l'usage du calice pour les laïques. Alexandre de Hales constate l'usage assez général des laïques de ne communier que sous les espèces du pain et motive cet usage pour la raison déjà alléguée par Robert Pullen et pour une autre plus théologique, à savoir que le peuple croie de cette façon que le Christ est présent sous chacune des deux espèces. S. Thomas d'Aquin se rattache à ce sentiment.

Dès le VIIIe siècle, à la suite d'une ordonnance du pape Grégoire II à S. Boniface, on ne voit plus apparaître à la messe qu'un seul calice pour la communion des fidèles, le *calix ministerialis*. Les fidèles y puisaient le saint sang à l'aide de fistules ou syphons, usage qui subsiste encore dans la messe papale.

Un autre mode de communion était l'*intinctio*, qui consistait à verser quelques gouttes du S. Sang sur l'hostie et qui était encore en vigueur au XIIe siècle. Elle fut ouvertement combattue par Robert Pullen et interdite par le synode de Westminster en 1175. Lorsque le calice ne suffisait pas pour tout le peuple, on y ajoutait de l'autre vin, et ce mélange passait pour sanctifié par le contact du vin consacré. Cette manière de voir fut combattue au XIIIe siècle par l'archevêque de Cantorbéry, Jean Peekham et le concile de Lambeth de l'an 1281. Peu à peu l'on ne présenta plus le calice aux laïques qu'au maître autel, à certaines fêtes ; on sollicita de Rome des privilèges spéciaux dans ce but, on l'interdit ailleurs. L'abrogation du calice en Bohême au XVe siècle provoqua le mouvement hussite. Les conciles de Constance et de Bâle ordonnèrent la communion *sub una ;* le concile de Trente appuya cette décision ; les efforts tentés en Allemagne pour la réintroduction de la communion *sub utraque*, par l'usage du calice ou de la fistule, n'ont pas abouti à modifier la discipline sur ce point.

Les ordres religieux se rangèrent progressivement à la discipline générale, les mendiants d'abord. Le chapitre général de Cîteaux, de 1261, abrogea l'usage admis jusque-là du calice pour tous et le restreignit aux seuls ministres de l'autel, mais le chapitre de 1437 l'abrogea également pour ceux-ci. Çà et là cependant, dans le Nord de l'Allemagne, l'ancien usage semble être resté en vigueur.

Chez les Bénédictins, en raison même de la diversité des observances, l'usage varie beaucoup. On constate l'usage de la communion sous deux espèces au XVe siècle à Bénédictbeuern en Bavière. Cet

Digitized by Google

usage se maintient jusqu'au concile de Trente au Mont-Cassin, à Cluny, à Saint-Denis, et même dans ces deux monastères, pour les ministres de l'autel, jusqu'au XVIIIe siècle. Chez les Chartreux et les Prémontrés on constate encore vers le fin du moyen âge des traces des anciens usages. Ces ordres ne voulaient pas braver l'autorité de l'Église ; ils maintenaient au su et au vu de l'Église, une vénérable tradition. Aujourd'hui encore, sur plus d'un point, leur liturgie diffère du rit romain ; l'Église le sait et l'approuve. On aurait donc tort de voir là une opposition de principe contre la hiérarchie.

A côté du *calix ministerialis* nous rencontrons le *calix purificatorius*. Cet usage est assez ancien, mais son origine reste douteuse. Il vient du respect de l'Église pour les saintes espèces. Déjà S. Chrysostome conseillait de prendre quelque chose aussitôt après la communion pour ne pas être exposé à rejeter quelque partie des éléments consacrés avec la salive. Cet usage est signalé au 38e chap. de la règle de S. Benoît, et l'on peut en citer une série de témoignages jusqu'au XIIe siècle. On trouve en 1518 une fondation de pain et de vin à Bentheim faite dans ce but. Le calice purificatoire doit son origine au même motif : on le trouve signalé en 1281 dans le concile de Lambeth ; le calice des laïques en usage à Wesel en 1540 n'a rien à voir avec la communion *sub utraque*. Le peuple a pu parfois se faire une fausse idée du contenu réel de ce calice, mais on doit avouer que l'Église a fait tous ses efforts pour l'instruire là-dessus. Le Dr Smend va trop loin en attribuant son maintien à la volonté plus ou moins explicite de tromper le peuple, là où celui-ci semblait tenir à l'usage du calice, surtout pendant les troubles religieux du XVIIe siècle. L'usage du calice purificatoire existe encore aujourd'hui dans la cérémonie de l'ordination des prêtres, en certains pays d'Allemagne lors de la première communion, à la communion pascale. Le *Rituale* de la congrégation bénédictine de Beuron admet aussi cet usage lors de la profession des moines « secundum locorum consuetudinem ».

L'auteur termine son travail par un chapitre consacré au vin de S. Jean, aux dons charitables qui se faisaient pendant la messe, aux eulogies.

5. **Die pontificalen Gewänder des Abendlandes** *nach ihrer geschichtlichen Entwicklung*, von Joseph Braun, S. J., Fribourg, Herder, 1898, VIII-191 pp. in-8°, 27 gravures et une planche. Prix: 3 fr. 25.

Comme suite à son étude sur les vêtements sacerdotaux, le P. Joseph Braun publie un travail sur « les vêtements pontificaux

Digitized by Google

de l'Occident dans leur développement historique ». L'auteur ne traite que des vêtements spécifiquement pontificaux, et laisse conséquemment de côté la dalmatique, la tunicelle, l'anneau, la crosse, le pectoral, la croix archiépiscopale et la tiare pontificale.Ce volume contient donc des notices sur la mitre, les gants, les chaussures, le pallium, le fanon et le subcinctorium du pape. Chacune de ces notices débute par un aperçu sur leur forme et leur usage liturgique actuels ; cet aperçu rend plus intelligible l'exposé du développement historique de l'ornement et des raisons symboliques qu'on lui attribua au moyen âge. Dans chacune de ces notices l'auteur procède à peu près de la même façon : nom de l'ornement, âge et développement historique, forme, usage liturgique, signification symbolique, origine.

L'on remarquera dans ce travail, comme dans le précédent, une grande abondance de renseignements historiques puisés aux sources elles-mêmes, et un contrôle exact et précis des assertions émises par les liturgistes et les archéologues sur l'âge et le développement des ornements pontificaux. Vingt-sept gravures et une bonne phototypie permettent de mieux saisir les explications de l'auteur.

6. La Liturgia della Chiesa Milanese nel secolo IV, dal Can. Dott. Marco Magistretti. Vol. I. Milano, Tip. di S. Giuseppe, 1899, XII-208 pp. in-8°.

Nous nous contentons simplement de signaler cette publication où l'auteur traite de la réception dans l'Église, de la hiérarchie ecclésiastique, du mariage et de la consécration des vierges, de la synaxe liturgique et de la psalmodie publique ; un de nos collaborateurs se réserve de revenir prochainement sur un sujet qui intéresse à un si haut point les études liturgiques.

The Rosslyn Missal. *An Irish Manuscrit in the Advocates' Library Edinburgh*, edited by Hugh Jackson Lawlor, D.D. (H. Bradshaw Society, XV) London, 1899, XLVII-235 pp. in-8°.

Le Missel de Rosslyn est un codex in-4° sur vélin de la fin du XIIIe et du commencement du XIVe siècle de l'Advocates' Library d'Edinburgh, d'écriture irlandaise. Il fut vraisemblablement transcrit pour l'église cathédrale de St Patrice à Down. Le texte du missel trahit une provenance anglaise, il doit descendre d'un texte qui appartenait au XIIe siècle à la communauté bénédictine de Sainte Werburge de Chester, dont une colonie prit possession de la cathédrale de Down sous l'abbé-évêque Malachie.

Digitized by Google

Il ne paraît pas qu'il ait beaucoup servi à l'autel, faute de disposition pratique, et il y a lieu de penser qu'il passa de bonne heure en Ecosse. Sauvé au XVIe siècle par un membre de la famille Sinclair et déposé au château de Rosslyn, il tomba au XVIIe siècle aux mains de Sir Jacques Balfour, qui le plaça dans sa bibliothèque de Denmyln ; enfin, en 1699 il passa avec d'autres volumes de ce dépôt dans la bibliothèque de la faculté des avocats. L'éditeur s'attache à montrer les relations qui existent entre ce missel et ceux de Drunmond et du Corpus Christi College à Oxford.

Le missel comprend d'abord le Temporale, les Préfaces, le Sanctorale, le Canon, les messes votives.

L'appendice du volume contient d'abord une collation des leçons de l'Écriture avec le texte de la Vulgate Clémentine, puis les notes détaillées sur les différentes parties du missel, les indices (formes liturgiques, noms et choses). X.

BIBLIOGRAPHIE.

Die orientalische Frage und Oesterreichs Beruf in ihrer Lösung, von Dr Albert Ehrhard, Professer der Kirchengeschichte an der K. K. Universität in Wien. Wien und Stuttgart, Roth, 1899, 76 pp. in-8°.

Si ce discours sur la question des Églises d'Orient, prononcé dans une séance générale de la société Léon XIII à Vienne, le 28 novembre 1898, s'adresse tout particulièrement aux catholiques d'Autriche, le sujet qu'il expose et la manière magistrale dont l'orateur l'a traité le recommandent à l'attention des catholiques de tous pays. M. Ehrhard a envisagé la question du schisme oriental dans le cadre de la civilisation. Sous l'influence de quelles causes le schisme s'est-il produit? Quels ont été jusqu'ici les résultats des essais de réunion, dans quels milieux se sont-ils produits? Quel est le rôle qui revient dans cette œuvre à l'Autriche catholique? Telles sont les grandes divisions de ce discours.

L'auteur, historien et érudit dont la réputation n'est plus à faire, a esquissé en quelques pages le tableau de l'histoire primitive de l'Église, une dans la foi, une dans sa hiérarchie. Il suit alors la dislocation progressive de l'unité en montrant sous l'influence de quels facteurs elle s'est opérée. Les origines du schisme grec, les causes de sa durée, les motifs de l'antagonisme des Grecs contre les Latins sont exposés avec une grande connaissance des faits historiques et l'intuition de leurs ressorts intimes. Nous en dirons autant des causes qui empêchent le rapprochement des Églises : le parallèle que M. Ehrhard établit entre les civilisations latine et grecque pendant le cours des siècles permet d'établir facilement le niveau auquel il faut arriver pour établir l'entente. Les faits actuels s'éclairent à la lumière du passé, et le terrain où la réunion est possible apparaît nettement aux regards de celui qui veut profiter des leçons de l'histoire.

Nous retrouvons les mêmes qualités dans l'exposé des essais d'union tentés jusqu'à nos jours, des causes de leur insuccès, des motifs d'espérer

Digitized by Google

pour l'avenir. Ici encore M. Ehrhard nous montre dans quel milieu de civilisation l'union sera possible. Que l'auteur reconnaisse à l'Autriche un rôle important dans l'œuvre de la réunion des Églises, nous le comprenons aisément : comme puissance catholique, l'Autriche a une mission à remplir, et c'est à ce titre seul qu'elle peut et doit rester une grande puissance européenne. L'Autriche renferme dans son sein des représentants des diverses confessions chrétiennes ; elle montre en pratique comment les droits d'un chacun sont et peuvent être respectés. C'est déjà une première leçon donnée au schisme. L'auteur convie ensuite les catholiques à provoquer le rapprochement des Églises séparées par une connaissance approfondie de leur histoire et de leur discipline. Nous nous plaisons à appeler l'attention sur les pages où M. Ehrhard trace aux catholiques tout un programme d'études, qui feront mieux connaître l'Orient aux Occidentaux et donneront aux Orientaux une idée juste des dogmes et de la doctrine catholique. M. Ehrhard a su donner dans ces quelques pages illustrées d'une bibliographie copieuse du sujet, un aperçu profond des origines et de l'évolution des schismes orientaux, et fourni des renseignements utiles à tous ceux qui veulent travailler à l'œuvre de l'unité chrétienne.

D. Luigi Tosti, abate Cassinese, *Opere postume. Prose e poesie.* Monte Cassino, 1899, 343 pp. in-8°. Prix : 4 frs.

En livrant au public les œuvres inédites de leur illustre confrère, les moines du Mont-Cassin ont pensé qu'ils rendraient un service moins signalé à la littérature italienne qu'à l'histoire de leur patrie. Lorsque la mort enleva Dom Tosti aux lettres et à l'Église, nous avons essayé de montrer ce que fut ce moine, digne fils de S. Benoît : historien, philosophe, littérateur et patriote. Dom Tosti ne se dément jamais : c'est toujours l'homme de génie aux superbes envolées vers les régions sereines et pures de l'idéal chrétien, l'âme ardente qui ne sait comprimer en elle seule l'amour dont elle embrasse l'Église et la Patrie, le lettré si délicat qui manie avec une grâce charmante une langue de sa nature bien souple, et lui communique par moments une force et une énergie qui rappellent de près les grands modèles de l'antiquité classique.

Il y a lieu de penser que D. Tosti, avant de livrer à la presse certaines de ses productions, les aurait revues avec tout le soin qu'il apportait à ses publications; lui-même avait dédaigné d'imprimer ces poésies déjà anciennes qu'il nous est permis de goûter dans ce recueil posthume ; mais l'histoire a acquis des droits sur la mémoire de l'illustre Cassinien et sur ses œuvres. Plus spontanés peut-être, ces écrits serviront à mettre mieux en lumière la merveilleuse physionomie du lettré et de l'homme privé. Avec le recueil des lettres de D. Tosti que ses confrères nous promettent, ces écrits seront les documents précieux sur lesquels s'élèvera plus tard la biographie complète d'un moine qui a occupé une grande place dans l'histoire de son pays.

Le tome XIX des œuvres complètes de D. Tosti se divise en deux parties : proses et poésies. Celles-ci sont nombreuses et variées. Les proses comprennent deux fictions étincelantes de beautés littéraires : Zalphaad et la Vision, légendes bibliques, puis un psautier, ou recueil de psaumes composés à diverses époques dont quelques-uns sont des dernières années de l'auteur. Quelques fragments historiques se recommandent par l'élévation de la pensée. Le volume est accompagné d'un beau portrait de Dom Tosti.

Digitized by Google

Un nouveau recueil inédit d'homélies de S. Césaire d'Arles.

(SUITE.)

VIII.

La pièce VIII de notre recueil (foll. 128-130v) se présente exactement dans les mêmes conditions que la plupart des précédentes. Elle est inédite : mais une bonne partie est extraite du Tract. X, n. 1-4 de S. Augustin sur l'Épître de S. Jean. Ici toutefois la part personnelle du compilateur est plus considérable que dans la plupart des autres homélies arrangées d'après le même système, et plus que jamais Césaire s'y montre à découvert. On le reconnaît, notamment, à cette citation *Impedimenta mundi fecerunt eos miseros* (l. 50), qu'il allègue au moins une quinzaine de fois dans ses autres écrits, à la nature des transitions, à la conclusion tout entière, enfin à diverses tournures qui lui sont familières et dont voici les principales :

Scire tamen debemus fr. car. quia l. 19 ; *Nos vero fr. car... debemus intellegere* l. 42 ; *Pro qua re impletur in eis illud quod scriptum est* l. 49 ; *Et cum nullus homo..., nos quare non erubescimus... ?* l. 50 ; *perverso ordine* l. 53 ; *cum Dei adiutorio laboremus, ut* l. 63 : *Unde iterum atque iterum rogo vos, fratres* l. 70 ; *Et quia..., hoc tantum nobis... de labore nostro servemus, quod nobis... ad rationabilem victum ac vestitum* l. 72 suiv ; *Et ideo redimat se unusquisque* l. 79 ; *sine capitalibus criminibus se esse cognoscit* l. 80 ; *ornamenta sibi provideat* l. 81 ; *per misericordias pauperum remedium sibi in die necessitatis adquirat* l. 83 ; *Ut ergo ab hoc auditu malo liberari... et illam desiderabilem vocem audire mereamur* l. 88 ; *illam dulcem vocem mereamur audire, Venite benedicti* l. 95 ; *Ad quam beatitudinem nos Dominus sub sua protectione perducat, qui* l. 97.

VIII. ITEM EXHORTATIO AD POPULUM.

Beatus Iohannes evangelista, fratres carissimi, in epistola sua non solum nobis consolationem tribuit, sed etiam sollicitudinem ingerit ac timorem.

Digitized by Google

Consolatio est enim, si ea quae de caritate praedicat implere voluerimus; intolerabilis timor esse debet, si implere neglegimus. Sic enim ait, quod [*Omnis qui credit quoniam*] *Ihesus* [*est*] *Christus, ex Deo natus est.* Quis est qui non credit quod Ihesus sit Christus ? Qui non sic vivit, quomodo praecepit Christus. Multi enim dicunt, Credo : et putant quod eis sine operibus fides sola sufficiat. Qui tales sunt, audiant Iacobum dicentem apostolum, quia *Fides sine operibus mortua est.* Audiant et Paulum : *Fides quae per dilectionem operatur.* Omnis qui credit quod Ihesus sit Christus, ex Deo natus est. Sed quid est credere ? *Et omnis qui diligit qui genuit eum, diligit eum qui genitus est ab ipso.* Statim fidei coniunxit dilectionem, quia sine dilectione fides inanis est. Secundum dilectionem, christianorum : sine dilectione, fides daemonum. Qui autem non credunt, peiores sunt quam daemones, et tardiores sunt quam daemones. Nescio quis non vult credere in Christo : adhuc nec daemones imitatur. Iam credit in Christo, sed non facit quae Christus iubet: habet confessionem in timore poenae, non in amore iustitiae.

Scire tamen debemus, fratres carissimi, quia duae civitates in hoc mundo sunt : id est, Babylonia et Hierusalem ; et Babylonia interpretatur confusio, Hierusalem visio pacis. Et istae duae civitates habent populos suos, habent cives suos. Noli ad Babylonios iungere, si desideras ad aeternam patriam pervenire. Cum enim videris hominem caritatem habere, aeternum gaudium quaerere, invenisti civem, civem angelorum, in via suspirantem peregrinum. Adiungere te illi, comes tuus est : curre cum illo. Noli amare praeter voluntatem Dei. Laboras amando avaritiam, cum labore amatur quod amas, cum labore amatur mundus : sine labore amatur Deus. Avaritia usura est laboris et periculi, tritura est tribulationis, et obtemperaturus es. Quo fine ? Ut habeas unde impleas aream, perdas securitatem. Securior forte eras antequam haberes, quam cum habere coepisti. Ecce quod tibi iussit avaritia : implesti domum, timentur latrones : adquisisti aurum, perdidisti somnum. Ecce quod iussit avaritia, tibi fecisti. Quid iubet Deus ? Dilige me. Aurum diligis, quaesiturus es aurum, et forte non inventurus : quisquis me quaerit, cum illo sum. Amas honorem, et forte non pervenis ad honorem : amas me, et statim me invenis. Quam multi amant aurum, et non continuo habent aurum ? Quis umquam amavit Deum, et non repperit propitium ? Ecce tibi dicit Deus : Patronum vis facere, aut amicum potentem, et hoc non habes per alium inferiorem. Me ama : non ad me ambitur per aliquem, ipse amor me tibi praesentem facit. Quid dulcius dilectione ista, fratres ? Qui forte dubitat quod in se magnam dulcedinem non habeat amor Dei, audiat psalmistam dicentem : *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus.*

Nos vero, fratres carissimi, qui peregrini et advenae sumus in hoc saeculo, debemus intellegere adhuc nos in via esse, nondum in patria. Vita enim ista via est. Quando nascitur homo, viam ingreditur; quando moritur, viam finire cognoscitur. Qui ergo sapiunt, et de salute animae suae sollicitudinem gerunt, non amant viam ; sed currendo per viam, desiderant patriam. Amatores vero luxuriae, qui propter fugitivas voluptates plus amant

Digitized by Google

praesentia quam futura, viam diligunt ; et dum volunt in via gaudere, non merentur ad aeternam patriam pervenire. Pro qua re impletur in eis illud quod scriptum est : *Impedimenta mundi fecerunt eos miseros.* Et cum nullus homo terrenam viam diligit, sed quantum potest acceleret ut ad locum destinatum cito perveniat ; nos quare non erubescimus, quando viam vitae huius ita perverso ordine et amore diligimus, ut pervenire ad patriam non desideremus ? Amor enim praesentis saeculi cervices nostras duro iugo premere, et pedibus animarum catenas et conpedes consuevit inponere. Ut ergo a vinculis mereamur absolvi, cum propheta clamemus : *Disrumpamus vincula eorum, et proiciamus a nobis iugum ipsorum.* Et illud, *Disrupisti vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis.* Non ergo amemus viam : sed audiamus apostolum dicentem, *Sic currite ut adprehendatis omnes.* Iterum, *Cursum consummavi.* Et iterum, *Ego autem sic curro, non quasi in incertum.* Haec autem quando dicebat apostolus, non hoc pedibus corporum, sed de affectibus animarum volebat intelligi. Quia duo sunt pedes animae, quibus ad aeternam beatitudinem curritur, cum Dei adiutorio laboremus, ut eos incolomes habere possimus. Qui sunt isti duo pedes, quibus ad illam caelestem Hierusalem currimus, nisi duo praecepta caritatis, id est, *Diliges Dominum* et *Diliges proximum* ? Si diligis Deum, et non diligas proximum, unum pedem habes, et in via remanebis, et ad patriam pervenire non poteris. Iterum si diligis proximum, et non diligis Deum, claudus eris, currere omnimodis non valebis.

Unde iterum atque iterum rogo vos, fratres, ut, quamdiu vivimus, adhuc in via nos esse credamus ; et bonis operibus insistentes, ad illam aeternam beatam vitam currere festinemus. Et quia, sicut dicit apostolus, *Dum sumus in corpore, peregrinamur a Domino*, et alibi propheta dicit, *Incola ego sum apud te in terra et peregrinus* ; hoc tantum nobis in huius saeculi via, id est in ista laboriosa mundi istius vita de labore nostro servemus, quod nobis quasi iter agentibus ad rationabilem victum ac vestitum... Quicquid nobis Deus amplius dederit, per elemosinas pauperum ibi dirigamus, *ubi neque aerugo consumit, nec fures effodiunt nec furantur.* Nam illa, quae in hoc mundo per avaritiam conservamus, aut viventes aut morientes dimittemus. Et ideo redimat se unus quisque de suo, cum suum est. Qui sanum se gaudet, et sine capitalibus criminibus se esse cognoscit, elemosinam dando ornamenta sibi provideat. Qui vero conscientiam interrogans, infirmum se ac multis peccatis sentit obnoxium, per misericordias pauperum remedium sibi in die necessitatis adquirat ; ne forte, si in illo caelesti convivio et in illa sublimi sede thalamorum vitiorum pannis sordibus apparuerit involutus, audire mereatur, *Amice, quo modo huc intrasti non habens vestem nuptialem ?* et illo obmutescente dicatur, *Ligate illi manus et pedes, et proicite in tenebras exteriores : ibi erit fletus et stridor dentium.* Ut ergo ab hoc auditu malo liberari, et in memoria aeterna iusti esse, et illam desiderabilem vocem audire mereamur, *Euge bone serve et fidelis, supra multa te constituam, intra in gaudium Domini tui*, quicquid de substantia nostra aut avaritia male servare aut luxuria peius consueverat

Digitized by Google

devorare, totum nobis et pro nobis elemosina incipiat in beatitudinem aeternam praemittere; ut cum anima nostra de hoc corpore quasi de carcere fuerit liberata, in Abrahae gremio angelorum manibus elevari, et sanctorum omnium consortiis adgregata, illam dulcem vocem mereamur audire, *Venite* 95
benedicti Patris mei, percipite regnum, quod vobis paratum est ab origine mundi. Ad quam beatitudinem nos Dominus sub sua protectione perducat : qui cum Patre et Spiritu Sancto vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

1 *Exhortatio*] *exortatio* P. 6. Les mots entre parenthèses manquent dans le manuscrit. *natus est*] 1 Jean 5, 1. 10 *mortua est*] Jacques 2, 20. 11 *operatur*] Gal. 5, 6. 13 *ipso*] Jean, ibid. *coniunxit*] *coniuncxit* P. 28 *et periculi*] *et* suppléé au-dessus de la ligne. Tout ce passage est devenu ici méconnaissable: *Avaritia iussura est labores, pericula, trituras, tribulationes* Aug. 29 *aream*] P : *arcam* Aug. 30 *quod*] restitué d'après l. 32 ci-dessous ; *qua* P : *quid* Aug. 32 *tibi fecisti*] P ; *Fac, et fecisti* Aug. 37 *et hoc non habes*] P ; *ambis* Aug. (om. *Et hoc non*). 40 *dulcedinem*] *dilectionem* P. *amor*] corr. de *amoris* P. 41 *quoniam*] corr. de *quia* P. *Dominus*] Ps. 33, 9. 45 *finire*] *finiri* P. 50 *miseros*. On n'est pas encore parvenu, que je sache, à préciser la provenance de cette citation. 51 *diligit*] pour *diligat* ? 51 *destinatum*] *distinatum* P. 53 *et*] suppléé au-dessus de la ligne. 55 *premere*] *praemere* P. *catenas*] *cathenas* P. 57 *ipsorum*] Ps. 2, 3. 58 *hostiam*] *ostiam* P. *laudis*] Ps. 115, 16-17. 59 *adprehendatis*] 1 Cor. 9, 24. Le mot *omnes* qui suit semble provenir du verset suivant, commençant par les mots *Omnis autem*. 60 *consummavi*] *consumavi* P. — 2 Tim. 4, 7. *incertum*] 1 Cor. 9, 26. 62 *Quia*] pour *Et quia* ? C'est la construction ordinaire chez Césaire en pareil cas. *animae*] On a écrit postérieurement au-dessus de ce mot *frs kmi*. 65 *Hierusalem*] *hyerusalem* P. 65 suiv. *Diliges*] *diligis* P. 67 *in via*] *in viam* P. 73 *Domino*] 2 Cor. 5, 6. 74 *peregrinus*] Ps. 38, 13 avec l'interpolation du Psautier Romain, tirée du Ps. 118, 19. 76 *ac*] *hac* P. *vestitum*]. Il manque évidemment un verbe, *sufficit* ou quelque autre semblable. 78 *furantur*] Math. 6, 20. 82 *ac*] *hac* P. 84-85 *thalamorum*] sans *h* P. 86 *nuptialem* ?] Math. 22, 12. 88 *dentium*] Ibid. vers. 13. 90 *tui*] Math. 25, 21. 94 *Abrahae*] *habraae* de première main P. 95 *adgregata*] pour *adgregari* ? 96 *mundi*] Math. 25, 34.

IX.

Dans le sermon suivant, foll. 130v-133, Césaire continue à exploiter le Tract. X de S. Augustin sur la première Épître de S. Jean, n. 5-7. Il traite donc ici encore de la charité : c'est là un thème sur lequel, à l'imitation de son modèle, il ne se lassait pas de revenir. Il a mis très peu du sien dans le corps même du sermon, assez toutefois pour y marquer l'empreinte de ses préoccupations et de ses procédés ordinaires. Mais les quelques lignes de la fin suffiraient à elles seules pour trahir la provenance de la pièce, lors même qu'elle se fût rencontrée à l'état isolé. Voici plusieurs de ses tournures caractéristiques :

Le début même, *Frequenter fr. car. cum vestra caritate cantavimus* l. 3 ; *Rogo vos, fratres, considerate* l. 92 ; *Et ideo, quia...* l. 96 ;

Digitized by Google

per caritatis dulcedinem ibid ; *ita cum ipsius adiutorio perfectam caritatem tenere totis viribus studeamus* l. 97 ; *ad principalem patriam* l. 99 ; la finale *Praestante D. n. I. Christo* etc.

Cette homélie fournit matière à une observation intéressante. Césaire se trouve plusieurs fois dans le cas d'y reproduire les citations bibliques enchâssées dans le texte d'Augustin, notamment certains passages des Psaumes. Or, chacun peut constater qu'il ne les reproduit qu'en les modifiant ; et cela, non pas d'après le Psautier dit Gallican, mais bien d'après le Romain. Dans un post-scriptum à son étude sur les sermons de l'évêque d'Arles, M. Lejay avait déjà eu l'occasion de grouper plusieurs traits conduisant à la même conclusion. Mais ici le résultat est plus sûr encore, car les modifications en question sont évidemment voulues et intentionnelles, et, d'autre part, il est impossible d'y voir le fait des copistes postérieurs, ceux-ci étant accoutumés au Psautier Gallican. On trouvera là, semble-t-il, un point de repère solide, lorsqu'il s'agira de travailler à la reconstruction de la Bible de Césaire.

VIIII. DE EO QUOD DICIT : OMNI CONSUMMATIONI VIDI FINEM.

Frequenter, fratres carissimi, cum vestra caritate cantavimus psalmum, in quo per beatum David nescio quem nobis praeclarum finem insinuat
5 Spiritus sanctus. Sic enim ait, *Omni consummationi vidi finem : latum mandatum tuum nimis.* Quid viderat iste ? Putamus ascenderat in vertice alicuius altissimi montis, et acutissimis oculis perspexerat, et viderat ambitum terrae et circulos orbis universi ; et ideo dixit, Omni consummationi vidi finem. Si hoc laudabile est oculis carnis, quaeramus a Domino. Noli ire
10 longe, ecce dico tibi : ascende in montem, et vide finem. Christus mons est : veni ad Christum, vides inde finem omni consummationi. Quid est finis ? Paulum interroga. *Finis autem praecepti est caritas de corde puro et conscientia pura et fide non ficta :* Et alio loco, *Plenitudo legis est caritas.* Quid tam finitum et terminatum quam plenitudo ? Quod ergo agis, pro
15 Christi caritate age, et omnium operum tuorum intentio vel finis ad ipsum respiciat. Nihil pro humana laude facias, sed totum pro Dei amore et desiderio vitae aeternae : et tunc omni consummationi videbis finem, ad quem cum veneris nihil amplius desiderabis. Et quando legitur psalmus, et auditis, *In finem psalmus David*, nolite intellegere nisi Christum, sicut apostolus
20 ait, *Finis legis Christus ad iustitiam.* Ad quicquid aliud veneris, transi usque quo pervenias ad finem. Qui est finis ? *Mihi autem adhaerere Deo bonum est.* Adhaesisti Deo, finisti viam, permanebis in patria.

Intendite ergo vos, fratres. Pecuniam quaeritis : non sit tibi finis, transi tamquam peregrinus. Quaere unde transeas necessitatem, non ubi remaneas

Digitized by Google

per cupiditatem. Si enim amas per avaritiam, impliciturus es : erit tibi avaritia catena pedum, ultra progredi non poteris. Transi ergo et hoc : quaere finem. Salutem corporis quaeris : et adhuc noli ibi remanere. Quae est ista salus corporis, quae morte perimitur, quae aegritudine debilitatur ? Frivola, mortalis, fluxa. Deum quaere : quaere, et gratis quaere. Deum propter seipsum quaere, non propter te. Ipse est verus et castus amor, ut Deus non inde ametur,quia nobis terrenum aliquid donat,sed quia seipsum nobis servat. Ibi sit finis. Quaeris honores : forte aliquid boni agendum quaeris, ut agas unde placeas Deo. Noli ipsum amare honorem : ne ibi remaneas. Quaeris laudem ? Si Domini quaeris, bene facis : si tuam quaeris, male facis, remanes in via. Sed ecce amaris et tu laudaris : noli gratulari, quando in te laudaris : laudare in Domino, et securus canas, *In Domino laudabitur anima mea.* Sermonem bonum aliquem dicis, et laudatur sermo tuus ? Non laudetur quasi tuus, non est tibi finis. Si ibi ponis finem, finiris : sed non finiris quasi perficiaris, sed finiris ut consumaris. Ergo non laudetur sermo tuus quasi abs te, quasi tuus. Sed quomodo laudetur ? Quomodo dicit psalmus, *In Domino laudabitur anima mea. In Deo laudabo sermonem, in Deo sperabo : non timebo quid faciat mihi homo.* Quando mens et omnia tua in Deo laudantur, non timetur ne pereat laus tua : quia non deficit Deus. Ergo transiet ipsa laus tua.

Videte, fratres, quanta transimus, in quibus non est finis. His utimur quasi in via : et ideo velut in stabulo reficiamur, tantummodo non remaneamus. Deum ergo dilige : sempiterna erit ista felicitas. Laboras in terra : sed veni ad fructum promissum. Quis enim tibi tollit Deum quem diligis? Securus dormis : immo securus vigilas, ne dormiendo perdas quod amas. Non enim frustra dictum est, *Inlumina oculos meos, ne umquam obdormiam in morte.* Qui claudunt oculos contra caritatem, obdormiscunt in concupiscentiis delectationum carnalium. Vigila ergo. Delectationes enim sunt,manducare, bibere, luxuriari, ludere, venari pompas vanas. Istas enim delectationes omnia mala secuntur. Numquid nescimus quia delectationes sunt? Quis negat quia delectant? Sed plus diligenda est lex Dei. Clama contra tales suasores, *Narraverunt mihi iniusti delectationes, sed non ita ut lex tua Domine.* Ista delectatio manet. Non solum manet quo venias, sed etiam revocat te fugientem, ne pereas.

Haec est enim dilectio Dei, ut praecepta eius servemus. Iam audistis quae sint ista praecepta. *In duobus istis praeceptis tota lex pendet et prophetae.* In quibus duobus praeceptis ? *Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo* et *Diliges proximum tuum tamquam teipsum.* In his duobus mandatis tota lex pendet et prophetae.Tenete ergo dilectionem,et securi estote. Quid times ne male facias alicui ? Quis male fecit ei quem diligit ? Diligere non potest fieri nisi benefacias. Sed forte corripis ? Amor hoc facit : disciplina est, non saevitia. Sed fortasse caedis ? Ad emendationem facis, non ad crudelitatem : quia amor ipsius dilectionis non te permisit neglegere indisciplinatum. Et ita fit quodammodo quasi diversus fructus et contra-

Digitized by Google

rius, ut aliquando odium blandiatur, et caritas saeviat. Nescio quis odit inimicum suum, et fingit illi amicitias : vidit illum facere aliquid mali, laudat et provocat : vult eum esse praecipitem, vult caecum ire per abrupta cupiditatum suarum, unde forte non redeat : laudat, *quoniam laudatur peccator in desideriis animae suae* : adhibet illi unctionem adulationis suae, de qua propheta dicit, *Oleum autem peccatoris non inpinguet caput meum.* Ecce odit, et laudat. Alter vidit amicum suum tale aliquid facere : revocat illum, profert verba etiam castigationis, obiurgat, litigat : aliquando etiam venitur ad hanc necessitatem ut litiget. Ecce odium blanditur, et caritas litigat. Noli adtendere verba blandientis, et quasi saevitiam obiurgationis : venam inspice, considera radicem unde procedat. Quare ille blanditur ? Ut decipiat. Iste litigat, ut corrigat.

Ergo non opus est, fratres, ut per nos distendatur cor nostrum. Inpetrate a Deo ut diligatis invicem omnes homines : non solum amicos, sed etiam inimicos : non quia fratres sunt, sed ut fratres sint ; ut semper fraterno amore flagretis, sive in fratrem factum, sive inimicum, sive ut frater fiat diligendo. Ubicumque fratrem diligis, amicum diligis : iam tecum est, iam in unitate etiam catholica tibi coniunctus est. Si bene vivit, fratrem diligis factum ex inimico. Sed diligis aliquem qui nondum credidit in Christo, aut si credidit Christo, ut daemon credidit ; sed ecce credidit in Christo, et adhuc non amat Christum. Tu dilige, etiam talem dilige, fraterno amore dilige. Nondum est frater : sed ideo diligis, ut per tuum blandimentum sit frater. Ergo tota dilectio nostra fraterna esse debet.

Rogo vos, fratres, considerate et videte dulcedinem spiritalem. Robur, fructus, flores, pulchritudo, amoenitas, pastus, potus, cibus, amplexus castus, sine societate caritatis non vera sunt. Si sic nos delectat adhuc peregrinos, quomodo delectabit cum in patria venerimus ? Si ros sic pascit, fluvius quomodo satiabit ? Et ideo, quia nobis per caritatis dulcedinem gustum quendam de patria Dominus et Salvator noster exhibuit, ita cum ipsius adiutorio perfectam caritatem tenere totis viribus studeamus, ut cum [post] peregrinationem istius mundi ad principalem patriam venerimus, deliciis caritatis satiari plenius mereamur : praestante Domino nostro Ihesu Christo, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

2. *Omni consummationi*] *o. consumationi* P ici et constamment. Le Psautier Romain a aussi le datif, tandis que le Psautier Gallican, notre Vulgate actuelle (Ps. 118, 96), a le génitif. Voir Migne P. L. 29, 371 suiv. 6 *iste*] Aug ; *esse* P (deux *e* surmontés de la tilde). *In vertice*] P; *in verticem* Aug. 7 *acutissimis*] *accutissimis* P; *et acutissimi* Aug. se rapportant à *montis*. *oculis*] P ; Aug. omet ce mot, et insère la conjonction *et* : Césaire s'écarte donc ici volontairement de son modèle. *perspexerat*] corr. de *prospexerat* P. 9 *oculis*] P ; *oculos* Aug, dépendant de *quaeramus*, et après *Domino* viennent deux lignes indispensables pour compléter sa pensée. 13 *ficta*] 1 Tim, 1, 5. *caritas*] Rom. 13, 10. 14 *quam*] *qua* P. *Quod*] *quid* P. 16.18 *Nihil*] *Nichil* P. 16 *facias*] *fatias* P. *desiderio*] *desiderium* P. 20 *iustitiam*] Rom. 10, 4. 21 *Qui*] P ; *Quis* Aug. 22 *bonum est*] Ps. 72, 28. *Adhaesisti*]

Digitized by Google

Adesisti P. *in patria*] Aug. *in patriam* P. 23 *quaeritis*] P ; *aliquis quaerit* Aug. 25 *impliciturus*] *implicatus* Aug. Dans P. le signe de ponctuation est bien après *avaritiam*. 26 *catena*] *chatena* P. 29 *fluxa*] Aug ; *flux;* P. 34 *Si Domini*] P, changé postérieurement en *Si Deum ; Si Dei* Aug. 36 *et*] P ; *ut* Aug. 37 *mea*] Ps. 33, 3. 38 *tibi*] P ; *ibi* Aug. *ponis*] *pones* P. *finiris : sed*] Aug ; *finiri ; si* P. 39 *sed finiris*] Aug ; *si finiris* P. 42 *homo*] Ps. 55, 11 ici encore plutôt suivant le Psautier Romain. 43 *et omnia*] *et* a été ajouté au-dessus de la ligne P. *laudantur*] de même ici la lettre *n*. *ne*] *nec* P. 44 *deficit*] Aug ; *defecit* P. *transiet ipsa laus tua*] Contresens imputable vraisemblablement à Césaire lui-même ; Augustin avait dit simplement *transi et ipsam*. Une main postérieure a changé dans P *laus tua* en *laudem tuam*. 45 *quanta*] Aug ; *quantum* P. La syllabe *tum* a remplacé postérieurement deux lettres grattées, et la même main a ajouté *ad ea* au-dessus de la ligne avant les mots *in quibus*. 46 *velut*] *velud* P. 48 *veni ad*] Restitué par conjecture ; *veniat* P ; *pervenies ad* Aug. 51 *in morte*] Ps. 12, 4. *in concupiscentiis delectationum carnalium*] Aug ; *concupiscentes delectationes carnalium* P, mais la fin de *delectationes* est de 2e main sur grattage. 53 *luxuriari*] le dernier *i* sur *e* gratté P. *venari pompas vanas*] P. Dans Aug. *pompas vanas* dépend du verbe de la phrase suivante, *secuntur*. 54 *mala*) Le mot *ista*, qui suivait dans P, a été gratté. 56 *mihi*] *michi* P. *non ita ut lex*] P. d'accord ici encore avec le Psaut. Romain ; *non sicut lex* Aug. 57 *Domine*] Ps. 118, 85. 60 *prophetae*] Math. 22, 40. 62 *tuo*] ibid. vers. 37. *teipsum*] ibid. 39. 64 *fecit*] P ; *facit* Aug. *Diligere*] P ; *dilige* Aug. 65 *Sed*] P 1ere main, Aug ; *Si* P 2e m. Comp. plus haut, lignes 38 suiv. 66 *fortasse*] P corr. de *forte asse*; *forte* Aug. 67 *crudelit.*] *credulit.* P. 69 *odit*] *hodit* P. 70 *vidit*] P ; *videt* Aug. 72 *quoniam*] Aug ; *quando* P, par suite d'un sigle mal interprété. 73 *suae*] Ps. IX², 3. 74 *caput*] *capud* P. *meum*] Ps. 140, 5. 75 *Alter*] Aug ; *Aliter* P. *vidit*] P ; *videt* Aug. *facere*] Aug ; *talefacere* P, pour *malefacere?* 77 *odium*] *hodium* P. 78 *obiurgationis*] P ; *obiurgantis* Aug. 79 *venam*] Aug ; *veniam* P. 81 *nostrum*] P ; *vestrum* Aug. 82 *sed etiam*] *set aetiam* P. 83 *inimicos*] Aug. ajoute *vestros diligatis*. 84 *inimicum, sive*] P ; *in inimicum* Aug, et il ne répète pas ici *sive*. 86 *catholica* P. 1 m. et Aug ; *catholicae* P, *e* ajouté au-dessus de la ligne. Cette manière d'employer le mot *catholica* substantivement est assez habituelle à Augustin. *vivit*] P ; *vivis* Aug. *diligis*] Aug ; *diliges* P. 89 *talem dilige*] *tale diliges* P. 90 *diligis*] Aug ; *diliges* P. 94 *societate*] P ; *satietate* Aug. *caritatis non vera sunt*] P; Aug. omet. Dans P, une main postérieure a corrigé *caritas vera est*. 99 *post*] Restitué par conjecture ; om. P.

X.

La dixième homélie, foll. 133-136, est peut-être la plus intéressante de tout le recueil. D'abord, tout y est de la composition de Césaire lui-même. Il s'est sans doute inspiré de l'Enarrat. de S. Augustin serm. 3 et 4 sur le Psaume 103, mais en conservant pour l'expression une complète indépendance. Aussi trouvons-nous ici plus de points de contact que dans les pièces précédentes avec la terminologie césarienne. Je me bornerai à citer les plus évidents :

Et quia... quantum possumus, breviter quod de eo antiqui patres senserunt caritatis vestrae auribus cupimus intimare l. 5 suiv. ; *Et quia, sicut ipsi videtis,... attento animo, sicut consuestis, audite* l. 17; *Et revera, fratres, quomodo in eis...* l. 26 ; *Et revera, fratres, quo-*

Digitized by Google

modo corda... l. 43 ; *Ut hoc evidentius possitis agnoscere* l. 45 ; *Et hoc fr. car. videte si secundum litteram possit intellegi* l. 63 ; *de sanctis et Deum timentibus christianis* l. 67 ; *occulto tamen iusto Dei iudicio* l. 92 ; *non otiose sed cum grandi metu et tremore considerare debemus* l. 94 ; *Numquid istam terram quam pedibus calcamus manducat diabolus, fratres ?* l. 109 ; *Et ideo unusquisque consideret conscientiam suam : et si se viderit*... l. 115 ; *et dicente sacerdote, sursum corda, securus respondeat habere ad Dominum* l. 118 ; *sed magis auxiliante Domino* l. 129 ; *Quod ipse praestare dignetur, qui* l. 132.

Indépendamment du caractère original de sa rédaction, cette homélie contient un détail assez intéressant au point de vue liturgique. L'orateur nous y apprend, dès le début, que de son temps on chantait le psaume 103, du moins à partir du verset *Sol cognovit occasum suum*, dans les églises et les monastères, à la *Duodecima*, partie de l'office gallican correspondant à nos Vêpres actuelles. Césaire dit pareillement, dans sa Règle pour les religieuses, n° 66 (Bolland. Janv. t. II, p. 17) : « Et ad Duodecimam inprimis *Sol cognovit occasum suum* et psalmi decem et octo dicantur ». Un des successeurs de Césaire sur le siège d'Arles, Aurélien, reproduit cette disposition dans sa Règle pour les moines (Migne, P. L., t. 68, col. 393 C) : « Ad Duodecimam inprimis directaneus parvulus *Sol cognovit occasum suum* ».

D'après notre homélie, cet usage de changer à l'office du soir les versets 19 et suiv. du Psaume 103 n'était pas particulier aux églises des Gaules, il était reçu dans tout le monde chrétien; si bien que au dire de l'auteur, la plus grande partie du genre humain savait par cœur les versets en question. En parlant, dans sa *Geschichte des Breviers*, p. 151, note 4, de ce texte inédit que je m'étais plu à lui communiquer, mon confrère Dom S. Baeumer a fait justement ressortir l'exagération dont ces paroles sont empreintes. Il eût été néanmoins à propos de signaler une coïncidence singulière qui justifie jusqu'à un certain point l'assertion de Césaire. Aujourd'hui encore, chez les Grecs, l'office du soir, ou *Hesperinos*, commence par le chant du Psaume 103, lequel est suivi de la reprise des versets 19 et 24 Ὁ ἥλιος ἔγνω τὴν δύσιν αὐτοῦ κ. τ. λ. et de la doxologie. Dans notre Bréviaire monastique, aux Vêpres du dimanche, on retrouve comme Répons bref ce même verset 24 *Quam magnificata sunt opera tua Domine ! omnia in sapientia fecisti.* Dans les manuscrits, il est parfois précédé des mots *Usque ad vesperam* du v. 23 ; notamment, dans le *Collectaneum* de Leofric., Brit. Mus. ms. Harl. 2961, fol. 55, et dans les fragments d'anciens Antiphonaires réunis

Digitized by Google

dans les Œuvres de Tommasi, t. IV, p. 346. L'office Mozarabe a conservé de nombreuses traces du même usage : conf. Migne P. L., t. 86, col. 314 A. 322 D. 328 C. 438 B. etc. Tout cela semble indiquer une tradition ancienne et plus largement répandue que ne l'avait peut-être soupçonné notre regretté confrère.

X. ITEM DE EO QUOD SCRIPTUM EST : SOL COGNOVIT OCCASUM SUUM.

Psalmus ille, fratres carissimi, qui per omnem mundum dicitur et in ecclesiis et in monasteriis ad duodecimam horam, ita paene omnibus hominibus notus est, ut eum maxima pars generis humani memoriter teneat. Et quia eum secundum litteram non oportet intellegi, quantum possumus, breviter quod de eo antiqui patres senserunt caritatis vestrae auribus cupimus inti mare.

Sicut nostis, continet psalmus ille, *Sol cognovit occasum suum. Posuisti tenebras, et facta est nox.* Quis enim hominum quamvis rusticus non intellegat et agnoscat, quia quando sol venerit ad occasum suum, statim et nox et tenebrae veniant ? Quid ergo opus fuit hoc a propheta dici, quod ab omnibus hominibus probatur intellegi ? Et illud quod sequitur, *In ipsa pertransibunt omnes bestiae silvarum. Catuli leonum rugientes ut rapiant, et quaerant a Deo escam sibi* : numquid et hoc invenitur ullus homo qui nesciat ? Omnibus enim notum est, quod ubi nox venerit, omnes bestiae per diversa loca discurrunt. Et quia, sicut ipsi videtis, secundum litteram hoc non debemus accipere, quid ista spiritaliter significaverint, attento animo, sicut consuestis, audite.

Quod autem dixit psalmista, *Sol cognovit occasum suum*, non de isto sole accipiendum est, sed de illo de quo propheta dicit, *Timentibus nomen tuum orietur sol iustitiae, et sanitas in pennis eius* ; de quo in Salomone legimus dicturos esse impios, *Sol non est nobis ortus.* Verus ergo sol iustitiae Christus est. Cognovit occasum suum, quando pro salute nostra in passione occubuit. Illo enim crucifixo, nox et tenebrae omnium discipulorum animas occupavit. Et revera, fratres, quando in eis tenebrae non erant, qui Christum surrexisse a mortuis non credebant ? Denique nunciantibus mulieribus quod vidissent Dominum, visa sunt apostolis quasi deleramenta verba ista, et non credebant eis. Et alibi discipuli duo ipso Domino secum loquenti ita dixerunt : *Nos autem sperabamus quia ipse esset redempturus Israhel.* Quando haec dicebant apostoli, tunc impletum est illud, *Sol cognovit occasum suum. Posuisti tenebras, et facta est nox.*

Sequitur et dicit, *In ipsa pertransibunt omnes bestiae silvarum.* Istae bestiae non corporales sed spiritales intelliguntur ; de quibus beatus apostolus Petrus dicit, *Adversarius vester diabolus, tamquam leo rapiens et rugiens, aliquem devorare quaerens circuit.* Cum enim crucifixo Christo infidelitatis tenebrae apostolorum animos occupassent, bestiae istae spiritales coeperunt

Digitized by Google

discurrere, quaerentes illorum animas devorare. Sed, dum illae discurrunt, *Ortus est sol, et congregati sunt.* Quid est, Ortus est sol et congregati sunt? nisi, Christus resurrexit, et omnes spiritales bestiae congregatae sunt. *Et in cubilibus suis se collocaverunt.* Cum enim orto sole in apostolis splendor fidei iterum lucere coepisset, illae spiritales bestiae in cubilibus suis, id est, in Iudaeorum cordibus se collocaverunt. Et revera, fratres, quomodo corda Iudaeorum spiritalium bestiarum cubilia non erant, qui maiestatis Dominum crucifigebant? Ut hoc evidentius possitis agnoscere, considerate quid de Iuda commemorat. *Cum iam*, inquit, *diabolus inmisisset in cor ut traderet Dominum.* Si in illo diabolus erat qui pecuniam accipiebat, quomodo non in illis etiam dupliciter permanebat, qui ut sanguinem innocentem funderent pecuniam dabant?

Sequitur post haec psalmista et dicit, *Exiet homo ad opus suum et ad operationem suam usque ad vesperum.* Homo iste qui exiet ad opus suum, ecclesia, id est, corpus Christi intelligitur, quod tunc in solis discipulis erat. Prius enim quam Christus resurgeret, ille primus apostolorum Petrus ad unius ancillae interrogationem ter Dominum negavit. Orto autem iam sole, id est, resurgente Domino ita confirmatus est, ut et flagellari et occidi pro Christi nomine vellet. Accepta ergo gratia Spiritus sancti exiet homo ad opus suum, id est, ecclesia Christi coepit facere opus suum. Nec solum coepit, sed etiam perfecit. In operatione sua usque ad vesperum, id est, usque ad finem mundi. Et ut haec magis gratiae Dei quam industriae humanae deputetur, sequitur: *Quam magnificata sunt opera tua Domine.* Illius utique sunt opera, non merita nostra. Sequitur psalmista et dicit, *Omnia in sapientia fecisti*, id est, omnia per Christum, qui est tua virtus et tua sapientia, consummasti. Sequitur, *Repleta est terra creatura tua.* Et hoc, fratres carissimi, videte si secundum litteram congrue possit intelligi. Quis enim homo non videt quod omnis terra repleta est creatura Dei? Quid ergo opus erat hoc prophetam praedicare, cum ignorare nullus hominum possit? Repleta est terra creatura tua. Hoc de sanctis et Deum timentibus christianis dixit, qui iugiter permanent in operibus bonis: de quibus Dominus ait quod adferant fructum, alii centesimum, alii sexagesimum, alii tricesimum.

Post haec addidit propheta et dicit, *Hoc mare magnum et spatiosum manibus: illic reptilia quorum non est numerus.* Mare mundus iste accipitur, qui plenus est temptationibus et periculosis fluctibus, plenus etiam amaritudine et salsugine. Habet etiam pisces maiores, qui minores devorare non cessant. Ibi sunt reptilia quorum non est numerus. Et quia reptilia ideo dicuntur quia per terram repunt, homines carnales et terram nimium diligentes, qui de praesenti saeculo tantum cogitant, dum pro amore terrae iugiter terrenis occupationibus adhaerent, non incongrue reptilia esse dicuntur. Quod autem dicit, *Hoc mare magnum et spatiosum manibus, illic naves pertransibunt*, non de illis navibus ligneis quae per pelagum vento impellente feruntur, sed de ecclesia catholica intelligendum est: quae dum sanctis et iustis operibus ad portum paradisi desiderat pervenire, multis

Digitized by Google

tribulationibus fluctibus et diversarum procellarum turbinibus fatigatur. Sed quamvis violentis ventorum inpulsionibus fatigetur, ita sanctae disciplinae remigiis gubernatur, et flatu Spiritus sancti agitur, ut ad vitam aeternam ipsis quibus impellitur adversitatibus perducatur. In hoc mare est etiam draco ille, de quo scriptum est, *Draco iste quem formasti ad inludendum eis.* Draco ille diabolus intelligitur : quia ita malis consuevit inludere, ut eis non solum in seipsis peccare persuadeat, sed etiam qui sancti sunt et iusti per ipsos velut per ministros suos persequi non desistat. Draco ille angelus bonus a Deo factus est : sed dum per superbiam contra Deum [se] extulit, et de illo felici angelorum consortio cecidit, et, quia seipsum per superbiam decepit, occulto tamen iusto Dei iudicio homines quos neglegentes invenerit permittitur sua calliditate decipere.

Illud autem, fratres carissimi, quod de illis bestiis spiritalibus dixit, non otiose sed cum grandi metu et tremore considerare debemus. Cum enim dixisset, *In ipsa pertransibunt omnes bestiae silvarum*, sic ait : *Catuli leonum rugientes ut rapiant, et quaerant a Deo escam sibi.* Sicut Dominus in evangelio dixit, *Considerate volatilia caeli, quae neque seminant neque metunt, et tamen Pater vester caelestis pascit illa* ; et illud, *Qui dat escam omni carni.* Si ergo omnis creatura quaerit cibum sibi, ergo spiritales bestiae quaerunt escam non suam ? Quae sunt spiritales bestiae, nisi quas supra diximus, id est, diabolus et angeli eius ? Et qualem escam quaerunt a Domino, nisi homines neglegentes et tepidos et cruentos, superbos, luxuriosos, cupidos ? Isti enim sunt spiritalium bestiarum cibus, qui diabolum iniquis operibus de animae suae perditione reficiunt. Quomodo enim sanctorum conversatio Christum reficit, sic e contrario malorum actio diabolum pascit. Quare spiritales bestiae petunt a Deo escam sibi ? Quia quando peccavit Adam, quomodo ipsi dictum est, *Terra es, et in terram ibis*, sic et diabolo dictum est, *Terram manducabis.* Numquid istam terram quam pedibus calcamus manducat diabolus, fratres ? Non istam, sed homines terrenos, luxuriosos, superbos, qui terram diligunt et omnem spem suam in terra constituunt, qui totum pro carnis utilitate immo etiam voluptate laborant, et pro animae salute aut parum aut nihil cogitant. Istos ergo quaerit diabolus : et quasi videtur iuste quaerere, quia ipsi deputati sunt in initio mundi, quando ei dictum est, Terram manducabis. Et ideo unusquisque consideret conscientiam suam : et si se viderit maiorem curam habere pro corpore quam pro anima, timeat ne fiat esca serpentis. Quantum potest, studeat implere illud quod apostolus dicit, *Nostra autem conversatio in caelis est* ; et dicente sacerdote, Sursum corda, securus respondeat habere ad Dominum. Si ergo non vis esca esse serpentis, noli esse terra, id est, noli totum laborem et totam spem tuam ponere in terram. Nam si te nimium in terrenis voluptatibus diabolus viderit occupatum, petit a Deo in escam sibi, et non ei potest negare Deus quod petierit : quia hoc ei ipse praecepit, ut terram manducaret omnibus diebus vitae suae ; et quia Deus noster non solum misericors sed et iustus est, quia si iuste petierit, negari ille non potest. Et ideo

Digitized by Google

iugiter Dei misericordiam deprecemur, ut eruat a framea animam nostram et de manu canis unicam nostram, et liberet nos de ore leonis. Festinemus ergo nos de laqueo terrenae cupiditatis absolvere, ut nos diabolus in escam suam non valeat occupare ; sed magis auxiliante Domino spiritales pennas
130 habentes mereamur cum propheta dicere, *Anima nostra sicut passer erepta est de laqueo venantium : laqueus contritus est, et nos liberati sumus : adiutorium nostrum in nomine Domini qui fecit caelum et terram.* Quod ipse praestare dignetur, qui vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.

1 *est*] *ets* P. 2 *suum*] Ps. 103, 19. 3 *eccles.*] *aeccles.* P. 4 *paene*] *poene* P. 10 *nox*] Ps. 103, 20. 22 *eius*] Malach. 4, 2. 23 *ortus*] Sap. 5, 6. 26 *quando*] P, pour *quomodo ?* 28 *deleramenta*] P corr. de *deliramentis.* 29 *ipso*] ainsi dans P. 30 *Israhel* Luc. 24, 21. 33 *silvarum*] P, encore une fois d'accord avec le Psautier Rom., Ps. 103, 20. 36 *circuit*] P corr. de *circumit.* — 1 Pierre 5, 8. 39 *sunt*] Ps. 103, 22. 44 *maiestatis*] *magestatis* P. 45 *Ut hoc*] *In hoc* P. 46 *in cor*] *Iude* ajouté de 2e m. après grattage. 48 *dupliciter*] *duppliciter* P. 51 *vesperum*] Ps. 103, 23. *exiet*] corr. de *exiit* P. 60 *Domine*] Ps. 103, 24. 63 *consummasti*] *consumasti* P. *creatura tua*] encore comme le Psaut. Rom. 65 *non videt*] *et non videt* P. 66 *hoc*] *in hoc* P. 69 *tricesimum*] Math. 13, 8. 70 *addidit*] P, pour *addit ?* 71 *numerus*] Ps. 103, 25. 75 *per*] P, pour *super ?* 79 *pertransibunt*] vers. 26. 80 *impellente*] Restitué par conjecture ; *implete* P. Conf. peu après, l. 83 'ventorum inpulsionibus' et l. 85 'ipsis quibus impellitur adversitatibus'. 82 *tribulationibus*] P, pour *tribulationum ?* 86 *eis*] P, et l'interprétation qui suit prouve que ce n'est pas une faute de copiste ; c'est d'ailleurs aussi la leçon du manuscrit de Vérone (P. L. 29, 328, note 7). 89 *velut*] *velud* P. 90 *se*] om. P ; peut-être la conjonction *et* qui suit a-t-elle été substituée à tort à ce pronom par le copiste. 91 *cecidit*] corr. de *caecidit.* 97 *sibi*] vers. 21. 99 *illa*] Math. 6, 26. *carni*] Ps. 135, 25. 101 *suam ?*] le point d'interrogation est dans P, mais le texte doit avoir été altéré à cet endroit. 106 *actio*] *accio* P. 108 *ibis*] Gen. 3, 19. 109 *manducabis*] ibid. vers. 14. 110 *istam*] *ista* P, pour *ita ?* 112 *voluptate*] *voluntate* P. 113 *parum*] *parvum* P. 114 *in initio*] *in inicium* P. 119 *habere*] Ici encore le pronom *se* semble devoir être suppléé. 125 *quia si iuste... non potest* De nouveau un passage qui laisse à désirer. 127 *leonis*] Ps. 21, 22. 132 *terram*] Ps. 123, 7 suiv.

XI.

La pièce XI, foll. 136-138v, a ceci de commun avec la précédente, qu'elle est d'un bout à l'autre rédigée par Césaire lui-même, bien que les pensées aient pu être empruntées par lui à la tradition antérieure. Il a traité ailleurs le même sujet (Serm. August. dub. 364), mais d'une façon beaucoup moins originale, en mettant à profit probablement un discours aujourd'hui perdu de saint Augustin.

J'y signalerai brièvement, comme je l'ai fait pour les autres homélies, quelques-unes des locutions favorites de saint Césaire :

Le début, d'abord, *In parte lectionis istius quae nobis ad vesperam recitanda est fr. car. scriptum legimus* ; puis *falsis ac venenosis blandimentis* l. 3 ; *Nos vero fr. car. quantum possumus observemus ne...*

Digitized by Google

l. 6 ; *quantum possumus Deo auxiliante studeamus implere illud, quod* l. 12 ; *Et ideo cum Dei adiutorio caveamus, ne* l. 13 ; *Attamen fr. car. si diligenter adtendimus* l. 78 ; *typum habuit synagogae* l. 90 ; *Unusquisque, fratres, quantum potest observet* l. 110 ; *cum dies iudicii venerit, non cum impiis et peccatoribus puniemur, sed cum iustis et Deum timentibus* (comp. homél. précéd. l. 67) *ad aeterna praemia feliciter veniemus* et toute la finale du discours.

Sous le rapport de l'orthographe, nous retrouvons ici la plupart des particularités déjà constatées dans les variantes des pièces antérieures : *h* supprimée dans *istoriam*, *orrendo*, *onorem*, ajoutée dans *hac* pour *ac* ; *t* pour *c* dans *subitio*, *pertinatia*; *d* pour *t* constamment dans *capud*, *semedipso*, *inquid*, etc. N'étant pas encore fixé sur la provenance de ces particularités, je me ferais un scrupule de paraître les imputer à Césaire lui-même en leur donnant place dès à présent dans le texte.

Voici donc cette homélie, qui vient heureusement s'ajouter à la série si intéressante des prédications de l'évêque d'Arles sur l'Ancien Testament :

XI. DE MULIERE QUAE SAMSONEM DECEPIT.

In parte lectionis istius quae nobis ad vesperam recitanda est, fratres carissimi, scriptum legimus quomodo illa mulier crudelis et impia et falsis ac venenosis blandimentis nimium inportuna vel superba Dalila Samson viri sui caput raserit, et allophilis inludendum tradiderit. Et in illo quidem secundum historiam nequitia illius mulieris malae completa est. Nos vero, fratres carissimi, quantum possumus, observemus, ne quod ille corporaliter pertulit, nos spiritaliter patiamur. Vir enim in nobis sensus rationabilis intelligitur ; caro autem quasi in typo mulieris accipitur. Qui enim corpori suo molliter blandienti ad luxuriam adquiescet, hoc patietur a carne sua, quod Samson pertulit a coniuge sua. Ne ergo et nos patiamur haec, fratres carissimi, quantum possumus, Deo auxiliante studeamus implere illud, quod de se apostolus dixit, *Macero corpus meum et servituti subicio.* Et ideo cum Dei adiutorio caveamus, ne inimica novacula, quae in Adam et Eva fraude deceptis humani generis caput rasit, et caput nostrum ascendat : quia caput nostrum Christus est. Si enim mulieri, id est, carnis nostrae blandienti libidini vel reliquis malis operibus dediti fuerimus, gratia spiritali tamquam nazaraeo crine nudati spoliamur atque decipimur. Sed magis Dominum oremus, ut peccata nostra, per quae super capillos capitis nostri animam habemus inplicatam, non ad incisionem mediam tundantur, sed ad vivum quasi in novacula radente perimantur.

Est autem novacula nunc salutiferae, nunc pestiferae sectionis. Remedii et decoris novacula nobis Christus Dominus est, qui de corde nostro cogi-

Digitized by Google

tationes malignas et noxias circumcidit, vitia radit animae, caput levigat, et faciem mentis adcurat : nos quoque ut illam intellegere captivam purgat et liberat horrendo miserae servitutis capillo, vitamque nostram iterum renascentem quasi nazaraeo crine in castitate et parsimonia faciet consecrare. Ecce ostensa novacula quam desiderare debemus, sicut iam superius demonstrata est illa alia quam debemus vitare et fugere. Novacula ergo salutifera Christus est, et novacula mortifera diabolus est. Caput nostrum secundum apostolum Christus est; capilli autem interdum virtutes animi, interdum peccata esse demonstrantur. Nam propheta cum de peccatis suis loqueretur, *Multiplicati sunt*, inquit, *super capillos capitis mei.* Et ideo, quia in capillis et virtutes et vitia designantur, quando a Christo radimur, ab omnibus vitiis liberamur ; si vero a diabolo decalvamur, cunctis virtutibus expoliamur. Nam quam grave sit animae si a diabolo decalvetur, Samson, de quo paulo ante dictum est, evidenter ostendit, invictus crine servato, captivus exciso, et iterum fortis renato. Hic ostenditur, in capillis etiam virtutes posse significari. Et utinam si prudens fuisset, et ad decipiendam mulierem se caveret, profecto in manus inimicorum non incidisset. Sed carnali victus inlecebra, videlicet qui plenus gratia antea leonem interfecerat, postea delinquens et in sua fortitudine pristina confidens, ab inimicis superatus est. Unde necesse est, ut qui suam feminam, id est, carnem viro suo, hoc est, spiritui in Dei lege non subiugant, et tamquam male suadente coniuge molles mariti fluentibus animis adquiescant, degeneres ab illo spiritali magistro Paulo apostolo, qui dixit, Macero corpus meum et servituti subicio. Qui enim libidini vel luxuriae adquiescit, hoc illi facit caro sua, quod in Samson exercuit Dalila.

Si enim consideramus omnia quae Samson pertulit ab impia uxore deceptus, eadem peccatores in anima patiuntur, quae ille carnaliter ad nostram eruditionem expressa sustinuit. Ita enim superbis et peccatoribus violata Christi gratia, sicut Samson incisa coma, diabolus hostis inludit : aufert oculos, mittit in carcerem, ad vertendas molas velut asinos deputat. Unde nos Dominus ne collum nostrum non subditum iugo Christi dignum faciamus asinaria mola admonet per prophetam : *Nolite fieri sicut equus et mulus, quibus non est intellectus.* Homo enim, ut alibi dicit idem propheta, non intellegens honorem suum, hoc est, naturae suae dignitatem, qua ceteris animantibus dominatur, *comparatus est iumentis insipientibus, et similis factus est illis.* Etenim homo in errore positus et avaritia relapsus, iuste ut Samson sapientiae pariter et gratiae virtute desertus, caecitate punitur et mola ; quia dignus est opere iumentario, qui se lumine orbaverat rationis. Consideret enim homo carni suae et luxuriae subditus, et malarum mulierum blandimentis enervatus, et tota sibi species iumenti molentis occurrit. Ut enim asinus aut mulus alligatus ad molam quibusdam pannis oculos corporis habet obtusos et clausos ; sic luxuriosus quisque sordibus vitae suae extinctis oculis mentis, per errores suorum sensuum quasi circa ambages molarum laboriosa miseratione versatur, visu suo vacuus, et ope-

Digitized by Google

rosus alieno. Stat in via peccatorum, compeditus vinculis cupiditatum suarum ; et ipse sibi carcer est, obsessus tenebris erroris sui, et conscientiae squalore concretus, in semetipso pistrini ergastulum patitur, saxum cordis sui pertinacia iniquitatis induratum quasi molam versat, farinam hostibus suis de corrupta animae suae fruge conficiens. Quia, sicut scriptum est, *Peccator de anima sua currit* ; ita qui peccatum operatur, de medullis vitae suae hostile triticum molet, ut diabolum pascat, cui panis fit anima quae sibi famis est. Quod si non semper ad luxuriam vadat, sed aliquando agendo poenitentiam redeat, velut comam reducit, id est, gratia reflorescente reparabitur ad virtutem.

Attamen, fratres carissimi, si diligenter adtendimus, in morte Samson passionem dominicam praeliniatam esse mirabimur. Nam quod scriptum est, plures illum hostes prostravisse morientem, quam toto prius vitae suae tempore periculis : mysterium dominicae passionis ostensum est,quo diaboli domus cecidit, et regnum mortis solutum est. Domus enim illa, in qua erant omnes principes Phylistinorum, domum vel regnum diaboli figurabat : quae domus scribitur quod tota in duabus columnis innitebatur. Quae sunt duae istae columnae, quae domum diaboli sustinebant ? Sine dubio, cupiditas et luxuria : nullum enim malum aut cogitari aut dici aut fieri potest, quod non de cupiditatis radice procedat, sicut scriptum est, *Radix omnium malorum cupiditas.* Et [de] luxuria dicitur : *Luxuria*, inquit, *facit corpus intolerabile.* Samson ergo Dominum Ihesum Christum figuravit : crudelis illa Dalila typum habuit synagogae. Samson insidiatur a Dalila : et Christum persequens synagoga in loco Calvariae crucifixit. Quod autem excaecatus est Samson, qui typum Christi gerebat, caecitas illius christianos malos figuravit, qui in Christum ad tempus credituri erant, et in fide vel bonis operibus non erant permansuri. Quia, sicut ipsi cognoscitis, in corpore Christi, id est, in populo christiano duae partes sunt : scilicet boni et mali, humiles et superbi, luxuriosi et casti, ebriosi et sobrii, benigni et invidi. In eo ergo quod Samson in aliquibus rebus incongrue legitur fuisse praeventus, sicut iam dixi, illos figuravit qui in ecclesia de solo christiano nomine gloriantur, et malis actibus vel iniquis operibus iugiter inplicantur. Samson damnatur in carcerem, et Christus dignatur ad inferna descendere. Samson extendit manus ad columnas, et Filistinorum domus cum suis principibus cecidit : Christus ad duo ligna crucis tamquam ad duas columnas extensus domum vel regnum diaboli cum suis angelis destruxit atque subvertit. Illud autem quod scriptum est, quia plures moriens occiderit quam vivus ante prostraverat, hoc significatum est, quod in vero Samson Christo, antequam crucifigeretur, pauci crediderint ; postquam vero mortem pro humano genere suscepit, in universo mundo errorem infidelitatis extinxit, et innumerabiles sibi populorum multitudines per doctrinam salutiferam subiugavit.

Unusquisque, fratres, quantum potest observet et caveat coniugem suam, id est, sub iugo disciplinae per sobrietatem et temperantiam regat

Digitized by Google

et spiritui subiuget carnem suam ; ne forte hoc patiatur ab illa, quod Samson pertulit ab impiissima Dalila. Si ergo haec rationabiliter et spiritaliter agimus, intus mundo corde, foris casto corpore permanentes, cum dies
115 iudicii venerit, non cum impiis et peccatoribus puniemur sed cum iustis et Deum timentibus ad aeterna praemia feliciter veniemus. Ad quae nos Dominus sub sua protectione perducat : cui est honor et imperium in saecula saeculorum. Amen.

4 *ac*] *hac* P. *superba*] Leçon conjecturale: le ms. porte *su* surmonté de la syllabe *per* en abrégé et suivi d'une ou deux lettres disparues par le grattage. *Samson*] changé au-dessus de la ligne en *Samsonis* ; mais on peut voir par la suite que pour Césaire ce nom est indéclinable. 5 *caput*] *capud* P, et ainsi constamment. 6 *historiam*] *istoriam* P. *malae*] *male* P. *est*] a disparu dans P par le grattage. 13 *subicio*] 1 Cor. 9, 27. 15 *humani*] de *humano* corr. au-dessus de la ligne P. *ascendat*] Il semble y avoir eu d'abord *ascendant* : on a ensuite gratté l'*n* et changé l'*ae* n *i*. 17 *blandienti*] corr. de *blandiente*. *libidini*] *libidine* P ; pour conserver l'ablatif, il faudrait lire au datif *carni nostrae* au lieu de *carnis*. 18 *decipimur*] corr. de *decipiemur*. 20 *mediam tundantur*] Leçon conjecturale ; *media tundatur* P. 21 *in novacula*] La préposition *in* peut provenir de la rencontre de la finale de *quasi* avec la première lettre de *novacula*. 25 *nos quoque ut illam intellegere*] Endroit évidemment défectueux. 26 *horrendo*] *orrendo* P. 28 *ostensa*] la dernière lettre au-dessus de la ligne après grattage. 28. 29 *quam*] changé à tort en *quae* par le correcteur. 29 *demonstrata*] changé aussi fautivement en *demonstratum*. 31 *apostolum*] 1 Cor. 11, 3. 32 *demonstrantur*] La seconde *n* ajoutée après coup au-dessus. 33 *mei*] Ps. 39, 13 et 68, 5. 35 *decalvamur*] corr. de *decalvemur*. 39 *utinam*] P, pour *utique*? *ad decipiendam mulierem*] Construction défectueuse, probablement par la faute du copiste. 44 *et*] pour *ei* ? 46 *et servituti*] Le scribe, habitué à la Vulgate, avait d'abord écrit *et in servitutem*. 50 *ille*] corr. de *illa*. 53 *ad vertendas molas*] corr. de *ad vertendis molis*. 54 *iugo*] *iugum* P. 55 *admonet*] corr. de *amonet*. 56 *intellectus*] Ps. 31, 9. 57 *honorem*] *onorem* P. 59 *illis*] Ps. 48, 13. 21. 61 *orbaverat*] *orbitaverat* P ; peut-être faut-il lire *orbaverit*. 62 *Consideret*] *considerat* P. *carni*] *carnis* P, à cause de *suae* qui suit. 64 *mulus*] Le premier *u* de seconde main sur grattage. 65 *oculos*] *oculis* P. *obtusos*] *obtutos* P. 66 *suorum*] corr. de *suarum*. 67 *visu*] la dernière lettre de seconde main sur grattage. 70 *squalore*] *scalore* P. *semetipso*] corr. de *semedipso*. 73 *currit*] Prov. 7, 23 selon le grec περὶ ψυχῆς τρέχει. 74 *molet*] pour *molit*. 75 *famis*] pour *fames* 78 *praeliniatam*] pour *praelineatam*. 81 *periculis*] Il doit manquer ici quelque chose. 88 *cupiditas*] 1 Tim. 6, 10. *de*] Suppléé par conjecture. 89 *intolerabile*] Je ne sais d'où est tirée cette citation : comp. Prov. 11, 17. 18. 90 *habuit*] *abuit* P. *insidiatur*] changé à tort en *insidiatus*. 96 *humiles*] corr. de *humilis*. 108 *extinxit*] *extincxit* P. 116 *Ad quae*] *Ad quam* P : comp. ci-dessus l. 28. 29.

(A continuer.) D. G. MORIN.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE.

42. — Dans la séance tenue le 28 avril dernier par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le R. P. de la Croix a fait une communication sur les fouilles opérées sur le territoire de l'abbaye de Saint-Maur de Glanfeuil. Il s'agissait de retrouver les vestiges des monuments décrits par l'abbé Odon de Glanfeuil au IXe siècle. Le P. de la Croix a mis au jour d'importants vestiges d'une ville romaine, d'une fontaine (convertie plus tard en chapelle et flanquée de quatre contreforts), des deux chapelles dites de S. Martin et de S. Séverin. A côté et attenant aux murs de la chapelle de S. Martin, il a relevé d'autres murs qui déterminaient une habitation; puis à droite de l'ancien autel, un sarcophage mutilé (1). Pour se prononcer sur la portée réelle, non seulement archéologique, mais surtout historique des fouilles très intéressantes poursuivies pendant sept mois à Glanfeuil, il faut attendre le travail que le P. de la Croix se dispose à publier prochainement et l'étude que M. Giry annonce depuis longtemps sur Odon de Glanfeuil.

43. — Le R. P. Dom Louis Levêque consacre une étude à S. Augustin de Cantorbéry et à la première mission bénédictine en Angleterre (2).

44. — M. Juste Grion a consacré une courte notice à Paul Diacre, historien des Lombards (3).

45. — On a réédité l'*Histoire d'Alcuin*, publiée il y aura bientôt un demi-siècle comme thèse doctorale par l'abbé J. B. Laforêt. Il y avait lieu de revoir le fond même du travail (4).

46. — Dans un article intitulé « deux Wisigoths », M. Desazars de Montgailhard donne une esquisse sommaire de la personnalité et du rôle du fondateur des abbayes d'Aniane et de Gellone, Witza, plus connu sous le nom de S. Benoît d'Aniane, et Guillaume de Toulouse ou de Gellone (5).

---

1. *Les fouilles archéologiques de Saint-Maur de Glanfeuil* (*Cosmos*, 20 mai 1899, 627-631).
2. *Revue des questions historiques*, avril 1899, 353-423.
3. *Della vita di Paolo diacono, storico dei Longobardi*. Cividale, G. Fulvio, 1898, 39 pp. in-8°.
4. Namur, Balon-Vincent, 1898, 137 pp. in-8°.
5. *Mélanges de littérature et d'histoire religieuse*, publiés à l'occasion du jubilé épiscopal de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier (1874-1899), tome I. Paris, Picard, 1899, 145-164.

Digitized by Google

47. — Le R. P. Dom A. du Bourg rappelle la fondation de l'abbaye d'Aniane, et esquisse son rôle, son influence et ses destinées. Cette étude est enrichie de quelques documents inédits : fragments de la vie de S. Benoît d'Aniane par Ardon ou Smaragde (d'après le *Ms. lat.* 5941 de la Bibl. Nat. de Paris), proclamation des syndics de Puéchabon (6 mai 1444), inventaire du trésor d'Aniane en 1550, visite de 1779, charte de 806 (1).

48. — M. Louis Roche fait connaître une « chronologie inédite des abbés de Saint-Guilhem-du-désert » (ou Gellone). Ce manuscrit, dont M. Roche donne la description, ajoute quelques pages inédites au récit publié par Mabillon de la vie et des miracles de saint Guillaume ; il fournit en outre une nomenclature des abbés, qui tend à compléter pour plusieurs périodes celle du *Gallia Christiana ;* il permet enfin de constater que l'auteur de ce manuscrit avait sous les yeux un autre cartulaire que celui dont se sont servis MM. Paul Alaus, Cassan et Meynial dans leur édition du *Cartulaire de Gellone* publié en 1897 dans les Mémoires de la Société archéologique de Montpellier (2).

49. — Le R. P. Dom Cagin, de l'abbaye de Solesmes, consacre une étude minutieuse aux messes pour le Natale episcoporum du Sacramentaire de Gellone et donne ensuite l'analyse complète de cet important document liturgique (3).

50. — Si l'on voulait chercher dans le travail de M. Guillaume Pückert sur Aniane et Gellone (4) un tableau de l'action réformatrice de S. Benoît d'Aniane, on serait certainement déçu. D'ailleurs le sous-titre de l'ouvrage a soin d'indiquer son caractère particulier : « recherches diplomatiques et critiques pour servir à l'histoire des réformes bénédictines des IXe et Xe siècles ».

S. Benoît d'Aniane a-t-il organisé les monastères réformés par lui en les reliant entre eux d'une façon ou de l'autre, quels étaient les rapports de ces monastères entre eux, avec le pouvoir ecclésiastique et civil ? Le « Capitulare monasticum » de 817, élaboré sous l'inspiration de Louis le Débonnaire, ne contient que des prescriptions d'ordre intérieur et spirituel, et la vie de Benoît par Ardon, maigre en renseignements, ne parle que de ce qui se passa pendant la vie du saint : rien de ce qui pourrait concerner le successeur de Benoît ou la prééminence d'Aniane.

1. *Mélanges de littérature et d'histoire religieuse*, 165-194.
2. *Ib.*, 195-229.
3. *Note sur le sacramentaire de Gellone* (*Ib.*, 231-290).
4. *Aniane und Gellone. Diplomatisch-Kritische Untersuchungen zur Geschichte der Reformen des Benedictinerordens im IX. und X. Jahrhundert.* Leipzig, Hinrichs, 318 pp. in-8°. Prix : 10 fr.

Digitized by Google

Les diplômes suppléent à ce silence. Malheureusement la tradition de ces actes est incertaine et leur contenu sujet à caution ; aux yeux de M. Pückert, ils ne représentent pas une situation juridique correspondant à l'époque où ils auraient prétendument été donnés. Dans le diplôme de Charlemagne, M. Pückert attaque les deux passages relatifs à l'immunité et à l'élection de l'abbé et y relève des interpolations. De même les privilèges de Jean XV et de Nicolas II, d'Urbain II et de Pascal II contiennent des concessions qui seraient en contradiction soit avec des faits connus, soit avec la législation générale. M. Pückert croit que la falsification des actes doit se placer à l'époque du séjour d'Alexandre III en France (printemps 1162-automne 1165). Aniane revendiquait une juridiction sur Gellone ; les prétentions du monastère passèrent dans les actes officiels interpolés. Cette lutte entre les deux monastères eut sa répercussion dans l'historiographie : la chronique d'Aniane, le Vita Benedicti conservé dans le Cartulaire d'Aniane, le Vita Guillelmi, l'acte de fondation de Gellone, la liste des biens de Gellone faussement attribuée à l'abbé Juliofredus, trahissent les préoccupations du monastère d'Aniane.M. Pückert trouve également des éléments irréconciliables dans les diplômes de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve pour Aniane. Un cinquième chapitre traite des rapports des monastères réformés entre eux et fait connaître l'état des monastères septimaniens sous l'influence de S. Benoît d'Aniane.

Il va sans dire que la critique de M. Pückert, dont nous nous contentons simplement d'enregistrer les résultats, suppose un examen détaillé de la situation canonique des monastères à l'époque carlovingienne, et qu'en abordant l'examen des diplômes d'Aniane, il soulève une foule de questions connexes qui les expliquent et éclaircissent.Il y aurait lieu de reprendre ces questions par le détail, et de voir si l'auteur ne conclut pas trop vite à l'interpolation, du moment qu'il constate qu'un passage est en contradiction avec les faits qu'il croit avérés.

Trois appendices terminent ce volume : dans le premier l'auteur s'attache à montrer qu'Alcuin ne fut pas moine et se demande si la règle bénédictine était pratiquée de son temps à St-Martin de Tours ; le second lave l'abbé Fridugise de Sithiu des accusations portées par le moine Folcuin ; le troisième est destiné à expliquer comment certains monastères ou certaines églises, lors du partage de l'empire, furent attribués à l'un des princes, bien que situés dans les domaines assignés aux autres.

Digitized by Google

51. — La thèse de M. Charles Lux intitulée : « Influence du pape Sylvestre II sur la politique de l'empereur Othon III », comprend un peu plus que le titre n'indique (1). La première partie expose les premières années de Gerbert, ses relations avec Othon Ier et Othon II, ses efforts pour conserver l'empire Ottonien pendant la minorité d'Othon III (pp. 4-18); la seconde traite des premiers rapports entre Gerbert et Othon III de 995 à 998 (pp. 19-39); la troisième, qui correspond au titre de la thèse, expose la politique suivie par Gerbert comme archevêque de Ravenne, son élévation à la papauté et l'action simultanée du pape et de l'empereur jusqu'à la mort d'Othon (pp. 40-61). Une quatrième partie expose les résultats (pp. 62-70). Le pape et l'empereur voulaient gouverner avec entente. D'après M. Lux, Gerbert voulait restaurer un empire romain d'Occident politiquement uni dans l'extension de la monarchie carolingienne; Rome serait devenu le centre du gouvernement ecclésiastique aussi bien que temporel. Les circonstances de temps et de personnes empêchèrent la réalisation de ce programme. M. Lux a utilisé le travail russe du professeur Bubnov, et adopte à sa suite l'année 995 comme date des lettres 181-187.

52. — En 1897, le chanoine Kolberg publiait une lettre d'un évêque Adelbert à Milon, évêque de Minden, où il annonçait l'envoi d'une Passion des SS. Gorgone et Dorothée, écrite par lui, et croyait pouvoir identifier cet évêque avec S. Adalbert de Prague. Un bollandiste examine de nouveau la lettre d'Adelbert, celle de Milon de Minden à l'abbé Immon de Gorze, et essaie de déterminer la part qu'Adelbert a eue dans la composition de cette Passion (2). Celui-ci a retravaillé et amplifié la courte notice qu'il avait trouvée plus que probablement dans le martyrologe d'Adon de Vienne. Milon de Minden transmit à Gorze la Passion qu'on lui avait demandée et qu'il avait reçue de l'évêque d'Adelbert, mais en se réservant l'honneur de la trouvaille.

53. — La notice publiée en 1894, par M. Dümmler sur le moine Thierry d'Amorbach, écrivain du XIe siècle, reçoit un heureux supplément (3). On connaissait son *Illatio S. Benedicti* et son commentaire sur les épîtres canoniques, d'où l'on a tiré quelques notices sur sa vie; on peut y ajouter maintenant un troisième travail, la vie de S. Firmanus, abbé au diocèse de Fermo, publiée en 1726, par le

1. *Papst Silvesters II Einfluss auf die Politik Kaiser Ottos III.* Breslau, Müller, 1898, VIII-82 pp. in-8°.

2. *L'auteur et les sources de la Passion des SS. Gorgone et Dorothée* (*Anal. boll.*, XVIII (1899), pp. 5-21).

3. *La vie de S. Firmanus, abbé au diocèse de Fermo* (*Anal. boll.*, XVIII, 1899, 22-33).

Digitized by Google

jésuite Jérôme Lagomarsini, mais attribuée à un Thierry, tantôt moine de Fleury, tantôt du Mont-Cassin. Les Bollandistes montrent que ce Thierry n'est autre que Thierry d'Amorbach. Le fait de son séjour à Fleury y est confirmé. En 1002, Thierry fit le pèlerinage de Rome et visita le Mont-Cassin, où il commença la rédaction de la vie de S. Firmanus. Son séjour à Amorbach est désormais un fait certain. Comme dans ce travail, il s'intitule : *Theodoricus Floriacensis coenobii monachus et sacerdos*, impossible désormais de l'identifier, comme l'avait insinué M. Dümmler, avec le « Diederichus diaconus et monachus » de Fulde, décédé le 29 octobre 1027. — S. Firmanus, dont il est ici question, fut abbé de Saint-Jean près de Montelupone, monastère bénédictin qui changea plus tard de vocable et prit le nom de Saint-Firman.

54. — M. A. Doorn s'occupe du traité de S. Anselme : *Cur Deus homo* (1), et M. W. Meyer des accusations de S. Bernard contre Abélard (2).

55. — Il y a deux ans, un bollandiste a publié une étude sur « S. Pierre Célestin et ses premiers biographes » (*Anal. boll.*, XVI, 365-487). Le chanoine J. Celidonio a soumis cette étude à un examen critique (*Nuove critiche Celestine*, 1898, 8°). Nous trouvons dans le dernier fascicule des *Analecta bollandiana* de nouvelles observations sur l'autobiographie du Saint et sur les biographies contemporaines (3).

56. — La publication de M. J. R. Dieterich sur les sources historiques de l'abbaye de Reichenau a déterminé M. F. Kurze à examiner de nouveau les sources du continuateur de Reginon et naturellement les Annales elles-mêmes de Reichenau (4).

57. M. E. Sackur publie une lettre de S. Odilon de Cluni à Henri III, du mois d'octobre 1046 (5).

58. — M. K. Hampe publie, d'après un MS. de Durham, des actes relatifs à l'abbé Herman de Corbie (1227-1233) et à ses difficultés avec la curie romaine (6).

59. — M. Georges Leidinger s'occupe d'une source historique : *Fundationes monasteriorum Bavariae* qui apparaît dans la littérature historique bavaroise à partir de la fin du XIVe siècle : l'étendue,

1. Het tractaat « Cur Deus homo » (*Tijdschr. voor geref. Theol.*, VI, 5 (mars 1899), pp. 277-292.

2. *Die Anklagesätze des hl. Bernhard gegen Abaelard* (*Nachr. v. d. Kgl. Ges. der Wiss. zu Göttingen*. Phil. hist. Kl. 1898, 4 H. pp. 397-468).

3. *Les vies primitives de S. Pierre Célestin*, pp. 34-42.

4. *Neues Archiv., f. aelt. d. Geschichtskunde*, XXIV, 425-456.

5. *Neues Archiv*, XXIV, 728-735.

6. *Neues Archiv*, XXIV, 505-513.

Digitized by Google

l'auteur, l'époque et le lieu de composition en étaient inconnus. Il existe deux collections d'histoires des fondations de monastères Bavarois : l'une est un extrait du « Chronicon generale » d'André de Ratisbonne, l'autre est conservée dans 8 manuscrits. M. Leidinger décrit chacun de ces manuscrits. Il croit que l'auteur pourrait être un moine de St-Emmeran de Ratisbonne qui aurait écrit vers 1388 (1).

60. — Le P. Fr. Van Ortroy publie, d'après un MS. du Vatican, un document relatif à la résistance que firent les religieuses à l'introduction de l'hérésie protestante dans l'évêché d'Halberstadt, à la fin du XVIe siècle (2).

61. — M. l'abbé M. Méritan, à qui l'on doit déjà une *Étude sur les abbés et le monastère de St-André de Villeneuve*, consacre un nouveau travail à la réforme de cette abbaye par les moines de Saint-Maur (3). Il raconte les préliminaires de l'introduction des Mauristes et résume en quelques pages les deux derniers siècles de l'existence du monastère. On est heureux de signaler cette nouvelle et utile contribution à l'histoire de St-Maur, et on souhaiterait que l'auteur trouve de nombreux imitateurs pour les autres maisons de cette puissante congrégation.

62. — M. l'abbé Dubourg, curé de Layrac, dans sa « monographie ou histoire du prieuré et de la ville de Lairac », s'il traite surtout de l'histoire moderne de la ville, particulièrement des luttes religieuses du XVIe siècle, ne peut oublier le prieuré, qui lui a donné naissance. Le prieuré, dépendance de l'abbaye de Moissac, fut fondé au XIe siècle (4).

63. — M. l'abbé Alliot, auquel on doit déjà une monographie de l'abbaye de Notre-Dame du Val de Gif, publie l'*Histoire de l'abbaye et des religieuses bénédictines de Notre-Dame d'Yerres* (au diocèse actuel de Versailles) (5). Ayant à sa disposition, outre une cartulaire du XIIIe siècle, un obituaire de la même époque et des archives assez importantes, l'auteur a pu écrire une histoire détaillée de l'abbaye. M. Alliot a cru pouvoir se dispenser de mettre des références au bas des pages, et il a l'air de croire, il le dit du moins, que si les archivistes de profession ont généralisé le système des citations pour documenter leurs travaux, ce n'est pas toujours de

1. *Neues Archiv*, XXIV, 671-717.
2. *Römische Quartalschrift*, 1899, 50-57.
3. *Les moines de Saint-Maur à Saint-André de Villeneuve* (Extrait de la *Revue du Midi*). Nîmes, Gervais-Bedot, 1899, 30 pp. in-8°.
4. Agen, Imp. mod., 1897, in-8°.
5. Paris, Picard, 1899, XVI-313, pp. in-8°.

Digitized by Google

leur part une preuve d'érudition. Assurément, quand on cite mal à propos ; mais encore l'auteur, qui a le droit d'écrire comme il lui plaît, mais dont on a aussi le droit de discuter le système, oublie que les références permettent de contrôler les assertions d'un écrivain, facilitent les recherches et engagent parfois à scruter plus à fond certaines questions. Nous supposons que les références sont l'œuvre d'un homme sérieux et non d'un pédant.

Fondé vers 1130 par Eustachie de Corbeil pour des religieuses éloignées d'Argenteuil par S. Bernard et Suger, grâce à la protection d'Étienne de Senlis, évêque de Paris, l'abbaye d'Yerres reçut des constitutions en partie empruntées à Cîteaux. Le monastère fut très florissant jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Peu à peu la décadence se fait sentir ; il se relève un instant, mais la commende achève la ruine. M. Alliot, qui a examiné de près les archives d'Yerres, entre dans de nombreux détails qui permettent de se faire une idée exacte de l'intérieur de ces petites abbayes de bénédictines trop peu connues. Administration temporelle, propriétés, vie journalière, travaux, relations, recrutement, ces différents points sont fréquemment touchés et les faits apportés par l'auteur mettent bien en relief la vie du monastère.

64. — M. A. Fl. publie le *Cartulaire des Bénédictines de Beaumont-les-Tours* (1), quarante documents de 1090 à 1294.

65. — M. Joseph Grente a publié une *notice historique sur les reliques de saint Magloire et autres saints provenant de l'abbaye Saint-Magloire et conservés actuellement dans l'église Saint-Jacques du Haut-Pas* à Paris (2).

66. — M. le vicomte Baudouin de Jonghe vient de donner une notice sur *un sceau-matrice ogival de la fin du XIIe siècle du chapitre de l'ancienne abbaye de Gembloux et résumé de la numismatique Gemblacienne* (3). Ce sceau se trouve encore attaché à des chartes de 1264 et 1318, et dut servir jusqu'en 1533, car dès cette année on trouve en usage un « sigillum renovatum », dont la matrice est encore conservée à Bonne-Espérance.

67. — Sur Fécamp nous avons à signaler la *Monographie* publiée par M. Georges Darnay (4), et le travail de M. Amédée Hellot sur « Fécamp au temps de la Ligue (5) ».

68. — Le R. P. Dom Emmeran Heindl vient de compléter l'ouvrage

1. Paris (Champion), 1898, 44 pp. in-8°.
2. Paris (Champion), 1898, 36 pp. in-12.
3. Extrait de la *Revue de la numismatique belge*. Anvers, De Backer, 1899. 9 pp. in-8°.
4. *Monographie de Fécamp*. Saint-Valéry-en-Caux, Dangu, 1898, 104 pp. in-16.
5. Yvetot, Bretteville, 1897. 121 pp. in-8°.

Digitized by Google

qu'il a publié en 1895 sur « la sainte montagne d'Andechs » par une étude non moins soignée sur « la paroisse d'Erling près d'Andechs dans le passé et le présent (1) ». Située à peu de distance de l'abbaye d'Andechs, cette paroisse est trop intimement unie au monastère, pour que son histoire ne soit pas comme le complément ou le supplément nécessaire de celle de l'abbaye. Aussi l'auteur a-t-il raison de la donner comme seconde partie de son histoire d'Andechs. Le travail se divise en trois parties : 1° Histoire de la localité en général jusqu'à la sécularisation en 1803 : origines, comtes d'Andechs, domination des ducs de Bavière, régime abbatial ; 2° Affaires ecclésiastiques : églises, clergé; 3° affaires communales : écoles, forestiers et médecins, le village et ses habitants, curiosités, environs. On voit que l'auteur aborde tout ce qui peut intéresser l'histoire d'une localité ; on trouvera dans son livre des renseignements nombreux et variés, puisés dans de nombreux documents et patiemment recueillis pendant de longues années. Son travail est une contribution à l'histoire ecclésiastique aussi bien que civile de la Bavière.

69. — M. J. Miret y Sans a publié une petite étude sur les « relations entre les monastères de Camprodon et de Moissac (2). »

70. — M. l'abbé Fillet continue son étude sur « *L'Ile-Barbe et ses colonies du Dauphiné* (3) ».

71. — M. E. Schneider expose le projet d'incorporer Reichenau à l'évêché de Constance (4). — M. A. Krieger communique un poème latin sur l'abbé Laurent d'Altdorf et d'Ettenheimmünster (5).

72. — M. Specht traite du projet de remettre l'université de Dillingen aux Bénédictins à la fin du siècle dernier (6).

73. — M. Fel. Wolff a publié une étude avec planches sur l'église abbatiale de Maurmünster en Alsace (7) ; M. Petit une notice sur celle de St-Vanne de Verdun (8).

74. — M. Dopsch montre que les 16 diplômes royaux en faveur

1. *Das Pfarrdorf Erling bei Andechs in seiner Vergangenheit und Gegenwart.* Ergänzung und 2. Theil zu des Verfassers Buch : « Der heil. Berg Andechs ». München, Lentner, 1899. VIII-106 pp. in-8°. Prix : 2,50.

2. *Relaciones entre los Monasterios de Camprodon y Moissac. Noticia historica.* Barcelona, Tip. « L'Avenç » de Masso, 1898, 90 pp. in-4°.

3. *Bulletin d'hist. eccl. et d'arch. relig. des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers,* XIX (1899), 57-77.

4. *Zeitschrift f. Gesch. des Oberrheins* N. F. XIV, 248-257.

5. Ib. 258-270.

6. *Jahrbuch des histor. Vereins Dillingen,* IX (1898), 1-30.

7. *Die Abteikirche von Maurmünster in Unterelsass.* Berlin, Wasmuth, 1898, 145 pp. in-fol., 21 pl.

8. *L'église de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun.* Verdun, Renvé-Lallemant, 1898, 23 pp. in-8°.

Digitized by Google

d'Ebersheim publiés par Schoepflin et Grandidier (672-1056) sont faux ; ils auraient été fabriqués dans la première moitié du douzième siècle pour protéger l'abbaye contre les avoués ; deux de ces fausses chartes contiennent un règlement (authentique) relatif aux obligations féodales (1).

75. — Signalons une note de M. A. Vincent sur « une réunion capitulaire à l'abbaye de Beaumont-les-Tours » le 11 août 1587 (2).

76. — Nous sommes heureux de voir l'attention de nouveau appelée sur les chapitres provinciaux des Bénédictins en France. La France, comme on le sait, en vertu de la bulle de Benoît XII *Summi Magistri* du 20 juin 1336, était divisée en six provinces : Reims-Sens, Rouen-Tours, Bourges-Bordeaux, Narbonne-Toulouse-Auch, Lyon-Besançon-Tarentaise, Vienne-Arles-Aix-Embrun. Nous avons publié jadis une série de procès-verbaux de ces assemblées pour les provinces de Reims et Sens. Notre confrère, le R. P. Dom Besse, de l'abbaye de Ligugé, a eu la bonne fortune de mettre la main sur une autre série d'actes analogues dans la collection des manuscrits de Dom Estiennot, conservés à la bibliothèque nationale de Paris (3). « Viennent en première ligne ceux des provinces de Narbonne, Toulouse et Auch. Dom Estiennot les a recueillis dans les archives de divers monastères du midi de la France. Il n'a pas jugé à propos de transcrire en entier le procès-verbal original. Il s'est contenté des statuts qui lui ont semblé les plus importants. La série commence en 1337, l'année même qui suivit la promulgation de la constitution bénédictine, et se poursuit assez régulièrement jusqu'en l'année 1499. Les quarante-deux monastères, qui prenaient part à ces assemblées, formaient une sorte de congrégation. Dom Estiennot a trouvé dans les archives de Savigny les statuts de deux chapitres de la province de Lyon, Besançon et Tarentaise. Le premier eut lieu le 20 juillet 1337, à Saint-Vincent de Macon ; c'est donc le premier après la promulgation de la Bulle *Summi Magistri*. La date et le lieu du second ne sont pas indiqués. » Dom Besse donnera également quelques statuts de cinq Chapitres de la même province antérieurs à Benoît XII : 1258, 1266, 1278, 1281, 1291, que Dom Estiennot a copiés sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Claude, puis un chapitre de Bourges-Bordeaux tenu en 1367 à Saint-Augustin de Limoges, trouvé par D. Estiennot à la Grande-

1. *Die Ebersheimer Urkunderfälschungen und ein bisher unbeachtetes Dienstrecht aus dem 12. Jahrh.* (*Mittheil. des Instit. f. œsterr. Geschichtsforschung*, XIX, 577-614).

2. *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine*, Tome XII (1898), p. 104.

3. *Provincial chapters of the black moncks in France* (*Spicilegium Benedictinum*, n° 13. Rome, 1899, pp. 1-29).

Digitized by Google

Sauve. Dom Besse publie en premier lieu les statuts des provinces de Narbonne-Auch-Toulouse. Nous reviendrons sur ces textes lorsqu'ils auront été publiés en entier.

77. — Notre confrère Dom Bruno Albers publie une liste des taxes pour les abbayes bénédictines de la province de Mayence en 1493 d'après le Cod. lat. 25208 de Munich (1). Cette taxe fut imposée lors du Chapitre provincial tenu à Hirsau en 1493. L'éditeur l'a accompagnée de notes succinctes sur chacun des monastères signalés.

78. — Nous signalerons de M. A. Vidier : *les abbayes de Saint-Denis, Saint-Crépin-le-Grand, Sainte-Geneviève et Saint-Père de Melun au XVIe siècle*, d'après les enquêtes faites en cour de Rome pour l'application du concordat 1517-1518 (2).

79. — M. Edmond Bishop, dont la réputation d'érudit n'est plus à faire sur le continent, vient de corriger une opinion erronée que j'ai émise jadis dans cette Revue (3). Laissant de côté toutes les appréciations personnelles sur des thèses à priori que j'aurais à défendre en qualité de membre d'une congrégation, qui n'est pas la congrégation anglaise — ce qui, soit dit en passant, est absolument faux, — je me contenterai de remercier M. Bishop de l'occasion qu'il me fournit de constater mon erreur, et de tirer parti de la lumière qu'il a faite sur ce point d'histoire monastique. Me basant sur des renseignements fautifs et incomplets, j'avais dit que dans les derniers siècles du moyen âge ce n'était plus dans les monastères bénédictins anglais qu'on allait chercher les évêques. C'est une erreur. D'un examen attentif des documents il résulte que le nombre des Bénédictins élevés aux sièges épiscopaux est pour l'Angleterre et le pays de Galles réunis de 37 contre 46 appartenant aux autres ordres et pour l'Angleterre seule de 30 contre 24 appartenant à d'autres ordres qu'à celui de S. Benoît. La statistique est donc à l'avantage de l'ordre bénédictin. L'ouvrage du P. Eubel peut égarer celui qui voudrait baser sur lui une statistique certaine. Cela dit, je laisse de côté toute controverse, et je finis en assurant M. Bishop qu'il ne m'en coûtera jamais de reconnaître une erreur et d'accepter une rectification. Je n'ai pas le don de l'infaillibilité ; en cherchant la vérité, je puis parfois me tromper, mais involontairement.

80. — Le R. P. D. Gilbert Dolan continue ses « chapitres

1. *Eine Steuerrolle für die Benedictinerabteien der Mainzischen Provinz von Jahre 1493* (*Studien und Mittheilungen*, 1899, 102-122).
2. *Soc. de l'hist. de Paris et de l'Ile de France*, 1898, 3e livr.
3. *Downside Review*, mars 1899, 48-60 ; *The Tablet*, 22 avril 1899, 622-624.

Digitized by Google

d'histoire des missions de la congrégation anglaise, en traitant de Jacques II et des Bénédictins à Londres (1). »

81. — M. Paul Richter termine son travail sur « les Écrivains de l'abbaye bénédictine et Maria-Laach (2) ». Après avoir suivi les manifestations de la vie intellectuelle dans le cours de l'histoire du monastère, l'auteur traite dans son second article de l'humanisme à Maria-Laach dans ses rapports avec l'humanisme dans les monastères rhénans. L'humanisme ou plutôt le réveil des lettres dans les monastères fut un des résultats de la réforme de Bursfeld ; Trithème en est le principal représentant ; c'est le chef d'une école. Autour de lui gravitent les moines studieux de Laach, de Johannisberg, de St-Jacques à Mayence, de Brombach. M. Richter étudie de près le caractère de la littérature claustrale de ces monastères : polémique contre le relâchement de la discipline, l'ignorance et l'oisiveté, traités d'instruction spirituelle, historiographie locale ou monastique, autobiographies. Les études de détail, du genre de celle de M. Richter, permettront de se faire une idée plus complète et plus juste de l'état interne des monastères à la veille du protestantisme et fourniront parfois l'explication d'apostasies hélas ! préparées par l'insouciance des supérieurs à soigner les intérêts spirituels de leurs religieux, la profonde ignorance de ceux-ci, la stagnation intellectuelle où des sujets d'ailleurs bien disposés et bien doués, étaient obligés de croupir. « On plaint beaucoup les malheureux dont le corps a faim, serait-on tenté de rappeler avec Mgr Landriot, mais il est une souffrance mille fois plus affreuse, que l'on ignore ou que l'on ne plaint pas, c'est la faim des âmes, c'est la torture d'un être moral qui, renfermé comme le prisonnier d'autrefois dans la tour de la faim, souffre cruellement et, ne trouvant pas un morceau de pain, est obligé de se dévorer lui-même, de dévorer ses pensées, ses sentiments, son intelligence et son cœur ». Au XVe siècle et au commencement du XVIe, il n'y avait que trop d'âmes affamées ; une culture intellectuelle sérieuse, bien ordonnée, eût été le sel de la discipline. La vie de Trithème, des moines de Laach Jean Butzbach et Jacques Siberti est éminemment instructive à ce point de vue. Ces religieux travaillèrent beaucoup, mais, à part certains travaux de Trithème qui eurent une influence incontestable sur les contemporains, leur action fut très restreinte. Leurs occupations furent souvent des délassements, des amusements d'humanistes. Ils

1. *Downside Review*, mars 1899, 94-103.
2. *Die Schriftsteller der Benediktiner Abtei Maria-Laach. Studien zur rheinischen Kloster- und Litteraturgeschichte, mit Textbeilagen* (*Westdeutsche Zeitschrift*, XVII, 277-340).

Digitized by Google

formaient un petit cercle d'amis, se complimentaient, s'admiraient mutuellement. Il y a là trop de dilettantisme pour aboutir à une forte culture de la vie intérieure, trop peu de fond pour pouvoir exercer une action sérieuse, durable sur les esprits, surtout pour relever la gloire littéraire de l'ordre, objet de leurs vœux et de leurs efforts impuissants. On vivait du souvenir des anciens temps rémémorés par Trithème, mais on oubliait que les siècles avaient marché, et que les pleurnicheurs du passé ont souvent une fausse idée des besoins de leur temps.

L'étude du Dr Richter, écrite avec érudition, intelligence du sujet et objectivité, est une bonne contribution autant à l'histoire des réformes monastiques des XVe-XVIe siècles qu'à celle des lettres dans l'ordre bénédictin. Minutieuse dans l'exposé des faits, elle permet d'entrer plus avant dans la connaissance de la vie réelle des monastères. Le jugement définitif sur le monachisme des premières années du XVIe siècle, ne pourra être porté que lorsqu'on possédera une série d'études monographiques du genre de celle que nous signalons et qu'il sera possible de fixer le niveau religieux, moral et intellectuel des anciennes corporations religieuses.

A propos d'une note sur Jean Curvello, bénédictin de Johannisberg dans le Rheingau publiée par Roth, M. Richter résume les données certaines sur cet auteur et donne la liste de ses productions (1).

82. — Le R. P. Dom Pirmin Lindner, bénédictin de St-Pierre de Salzbourg, vient de terminer son travail sur « les abbés et moines de l'abbaye de Tegernsee » (2). Fruit de longues et patientes recherches, cette liste des abbés et religieux de l'antique monastère bavarois est une importante contribution à l'histoire littéraire de l'ordre de S. Benoît. L'auteur consacre une biographie plus ou moine détaillée, mais toujours précise, à chacun des religieux de de l'abbaye, d'après une foule de manuscrits et d'ouvrages dépouillés par lui ; il indique ensuite leurs travaux littéraires imprimés et manuscrits.

Tegernsee s'est toujours distingué par la vigueur de sa discipline et par la culture des lettres. Sous la conduite d'abbés modèles en tous points, ce monastère a produit un nombre considérable de savants et de prêtres zélés. Quand la suppression brutale vint le

1. *Die Schriftsteller der Benediktiner Abtei Maria Laach. Studien zur rheinischen Kloster- und Litteraturgeschichte, mit Textbeilagen* (*Westdeutsche Zeitschrift*, XVII, 338-340.

2. *Familia S. Quirini in Tegernsee. Die Aebte und Mönche der Benediktiner-Abtei Tegernsee von den aeltesten Zeiten bis zu ihrem Aussterben (1861) und ihr literarischer Nachlass.* II Teil (*Oberbayrisches Archiv*, 1-318 ; tiré-à-part ; 114-431), Munich, 1898 Franz.

Digitized by Google

frapper, il était en pleine prospérité ; ses religieux étaient universellement estimés, leur attachement inébranlable à leur maison et à leur vocation ; leur dévouement à l'Église, dont ils donnèrent des preuves éclatantes après leur sécularisation forcée, méritent d'être relevés. Il serait à souhaiter que l'on écrive un jour l'histoire de la congrégation bavaroise des Saints Anges, fondée au XVIIe siècle, qui a produit tant d'hommes de valeur ; on y verrait quelle force possédait encore à la fin du siècle dernier le vieil ordre bénédictin dans cette Bavière qui lui doit ses plus grandes gloires. Le travail du P. Lindner fournira de nombreux matériaux à cette histoire. En appendice l'auteur a donné 1° la liste des abbés ; 2° la liste des moines de Tegernsee postulés comme abbés par d'autres monastères et des abbés de Tegernsee venus d'ailleurs; 3° la liste des religieux défunts de 1426 à 1861; 4° celle des prieurs et sous-prieurs ; 5° celle des religieux professeurs à Salzbourg, Frisingue, Ingolstadt (Landshut), Amberg et membres de l'académie bavaroise des sciences; 6° des religieux occupés au ministère paroissial ; 7° l'état du personnel à différentes époques; 8° écrivains anonymes des XVe—XVIIIe siècle; 9° lettres inédites a) une de l'abbé Gozpert (999) au duc Henri (plus tard empereur), b) du P. Ulric Stöckl (1434) écrite de Bâle à son abbé ; c) cinq de l'abbé Gaspar Ayndorffer (1428-57); d) quatre du P. Alphonse Hueber à D. Bernard Pez; 10°) liste des monastères confédérés. Deux Indices des noms (de religion et de famille) terminent le volume.

83. — Le P.D. Altmann Altinger a fait une communication sur le manuel de géographie de l'abbé Anselme Desing pour le gymnase bénédictin de Kremsmünster en 1743 (1).

84. — Les Bollandistes ont signalé récemment un fait curieux à propos du spicilège de Dom Luc d'Achery (2). Au cours de l'impression du tome V de cet ouvrage, D. d'Achery fit supprimer les pages 105-152 et les remplaça par celles qu'on y trouve actuellement. Elles contenaient pp. 105-117 Vita S. Maurilii episcopi Andegavensis; 118-31 Vita S. Evurtii Aurelianensi episcopi ; pp. 132-47 Vita S. Magnobodi episcopi Andegavensis ; pp. 148-52 Vita S. Eligii. La bibliothèque des Bollandistes possède les pages 105-126, la bibliothèque royale de Bruxelles les pages 126-152 en question, qui diffèrent de celles que l'on trouve dans l'édition in-4° de D. d'Achery.

1. *Die Schulgeographie des Abtes Anselm Desing für das Benedictiner-Gymnasiums zu Kremsmünster a. d. J. 1743 (Mittheil. der Gesellschaft f. deutsche Erziehung und-Schulgeschichte* VIII (1898), fasc. 2 et 3.

2. *Quelques pages supprimées dans le tome cinquième du Spicilège de Dom Luc d'Achery.* (*Anal. boll.*, XVIII, 1898, 43-49.)

Digitized by Google

Launoy (Opera, Coloniæ 1731, 107-12), en éditant la vie de S. Maurile, avait fait remarquer la disparition de la vie de S. Maurille dans le Spicilège de d'Achery. L'édition originale du Spicilège (13 vol. in-4°) parut de 1655-1677. Après avoir mentionné une réédition du tome I (Editio II emendatior, Paris, 1695 apud Carolum Savreux et du tome II correctior et emendatior 1681, Paris apud Guill. Desprez), les Bollandistes signalent à la bibliothèque de Bruxelles une réédition du tome III (1687, sans indication de Editio II, Paris, Guill. Desprez.) Jusqu'ici on n'a pas trouvé d'exemplaire d'une réédition des autres tomes. On ne pouvait donc décider si les feuillets en question appartenaient à la réédition. Mais une lettre de d'Achery à Vion d'Hérouval (Paris. Bibl. nat. F.F. 17638 ff. 264-265) apprend que les pages 105-152 firent partie du tome V, mais qu'elles furent supprimées par d'Achery et remplacées par un autre texte. Le moine de St-Germain en donne des motifs assez simples, et qui sont à cent lieues des imputations injustes de Launoy.

85. — Lorsque la sécularisation de 1803 vint mettre un terme forcé à l'existence séculaire de l'abbaye de St-Emmeran de Ratisbonne, l'antique monastère se trouvait dans tout l'éclat de sa vie religieuse et intellectuelle. Trois hommes surtout avaient contribué à lui donner cette splendeur : les abbés Kraus, Forster, Steiglehner. M. le Dr Endres a esquissé en quelques pages intéressantes la biographie du prince-abbé J. B. Kraus (1700-1762), le restaurateur des fortes études dans l'abbaye (1). Formé à Saint-Germain-des-Prés à Paris, dans l'entourage de Montfaucon, par des hommes de la valeur de D. Maran, de D. Guarin, le jeune moine bavarois rapporta dans son monastère les méthodes qu'il avait vu employer avec tant de succès par les Bénédictins de Saint-Maur. Comme économe, il rendit de grands services à son monastère, et quand, le 24 octobre 1742, il fut appelé à la dignité abbatiale, il sut développer dans son monastère une activité littéraire remarquable. Lui-même prêchait d'exemple autant que de parole. Kraus fut un savant, mais il resta toujours moine, et ce qui donne à sa personnalité un caractère si attachant, c'est qu'il sut unir l'amour de l'étude et les talents d'administrateur aux vertus qui font le religieux.

86. — Le Dr J. A. Endres vient de publier la « correspondance des Mauristes avec les moines de St-Emmeran » et de signaler les relations de ces derniers avec le mouvement scientifique du XVIIIe siècle (2).

1. *Ein geistlicher Fürst des 18 Jahrh.* (*Histor.-pol. Blätter*, t. CXXIII, 81-96, 158-167).
2. *Korrespondenz der Mauriner mit den Emmeranern und Beziehungen der letzteren zu den wissenschaftlichen Bewegungen des 18. Jahrhunderts.* Stuttgart et Vienne, Roth, 1899. 103 pp. in-8°; Prix : 3 frs 50.

Digitized by Google

Outre l'intérêt qui s'attache à toutes les correspondances bénédictines des XVIIe et XVIIIe siècles, qui sont une mine inépuisable de renseignements pour l'histoire de la littérature et du mouvement scientifique, les lettres échangées entre Saint-Germain-des-Prés et Saint-Emmeran de Ratisbonne offrent cette particularité que leur objet est une question de principe et de méthode. Tandis que la France possédait déjà une pléïade d'érudits versés dans la connaissance des antiquités ecclésiastiques, des études exégétiques et historiques et dans celle de la théologie positive, l'Allemagne restait stationnaire dans la culture trop exclusive de la scolastique. Ce ne fut que vers le milieu et dans la seconde moitié du XVIIIe siècle que les idées de réforme s'y firent jour sous l'influence des Bénédictins de Saint-Maur. Les monastères de Saint-Emmeran de Ratisbonne, puis de Saint-Blaise entrèrent résolûment dans le mouvement et produisirent une série d'hommes de valeur, dont les travaux auraient fait honneur à l'Église et à leur patrie, si la sécularisation forcée et la suppression des monastères n'avaient violemment arrêté le cours de leurs études.

La correspondance des Mauristes et des Emmeranniens commence avec le prieur Gaspar Erhard (✠ 29 mai 1729), correspondant de Bernard Pez et de D. René Massuet, puis de D. Prudent Maran. Bientôt un jeune moine de Ratisbonne, D. J. B. Kraus, est envoyé à Paris pour se former à l'école des Mauristes. De retour dans son monastère, surtout après son élection à la dignité abbatiale, Kraus organise les études à Saint-Emmeran et donne le premier élan à cette remarquable activité qui devait caractériser les dernières années de l'existence de cette antique abbaye.

La correspondance avec Saint-Germain est renouée par le successeur de Kraus, le prince-abbé Froben Forster, le savant éditeur d'Alcuin, l'ami et le défenseur de Légipont, le protecteur éclairé des hautes études, qui sut mettre à profit les nouvelles méthodes usitées en France et à Saint-Blaise pour une restauration sérieuse et solide de la science catholique. Si l'éclectisme philosophique pénétra dans le monastère Emmerannien, il n'en fut pas de même des idées gallicanes et jansénistes, dont Maran se faisait le défenseur et le propagateur. On utilisa ses avis sur la méthode, on se mit en garde contre ses tendances.

Les correspondants français des moines bavarois étaient D. Pierre Guarin, D. Charles Lancelot, D. Joseph Liéble, D. Prudent Maran, D. Félix Hodin, D. Mathieu Joret, D. Jean Carré, D. René Massuet, D. Bernard de Montfaucon, D. Simon Mopinot, D. Denis de

Digitized by Google

Sainte-Marthe, D. Pierre Thibault, D. Vincent Thuillier et D. Joseph Vaissette, M. Endres publie une lettre de Massuet à Erhard (3 mai 1715), neuf de Maran à Erhard (7 août 1719, 10 nov. 1719, 1 mars, 22 juill., 20 oct., 26 déc. 1720, 23 mars, 18 août 1721, 29 mars 1723), quatre de Maran à Kraus (4 déc. 1723, 10 août 1724, 13 mai 1725, 20 janvier 1727), deux de D. Denys de Sainte-Marthe au prince-abbé Mohr (28 déc. 1720, 29 mars 1723), trois de D. Thibault à Mohr (3 août 1721, 23 mai 1722, 30 mars 1723), une de Thibault à Kraus (23 juin 1723), deux de D. Guarin à Erhard (3 déc. 1724, 11 juillet 1722), une du même à Kraus (15 mars 1728), trois de Monipot à Erhard (5 mai, 22 sept. 1722, 29 fév. 1723), de Mopinot à Mohr (9 déc. 1722), de Monipot à Kraus (s. d.), une de Thuillier à Mohr (s. d.), une de Thuillier à Kraus (22 juill. 1723), une de Montfaucon à Erhard (20 sept. 1723), une de Montfaucon à Mohr (29 mars 1723), trois du même à Kraus (12 juin 1723, 6 oct. 1727, 2 oct. 1738).

En appendice M. Endres donne deux minutes de lettres de Forster à Dom Jean François, bénédictin de la Congrégation de Saint-Vanne, qu'il désirait consulter sur les plans des études dans cette congrégation. Espérons que M. Endres publiera un jour les autres lettres des Bénédictins français et nous permettra ainsi de mieux saisir l'action des Mauristes sur le mouvement scientifique de l'Allemagne catholique, qui eût été avancé de près d'un siècle, si on avait pu marcher résolûment dans la voie qu'ils indiquaient, et entreprendre les travaux qu'ils signalaient à l'attention de leurs confrères allemands.

87. — On vient de publier une notice de Dom Martin Sarmiento, sur la patrie de Cervantes (1).

88. — Le R. P. Dom Rupert Jud, bénédictin de S. Boniface à Munich, vient de publier le « journal d'un aumônier militaire (2), » ou souvenirs de la guerre franco-allemande 1870-71, écrits par son confrère le P. Dom Raymond Gronen. La notice biographique qui termine cet opuscule nous fait connaître la carrière si féconde d'un prêtre extrêmement zélé et d'un digne religieux. Ce journal écrit avec simplicité permet de se rendre un compte exact de la situation faite aux aumôniers militaires en 1870-71 et de l'organisation du service religieux. Il va sans dire que certains souvenirs

1. *Noticia de la verdadera patria de el Miguel de Cervantes estropeado en Lepanto, cautivo en Argel y autor de la Historia de D. Quixote, y conjetura sobre la insula Barataria de Sancho Panza... 1791.* Edicion cotejada con los mans. de la coleccion del Sr Duque de Medina Sidonia y de la Biblioteca Arús de Barcelona. 1898, VII-170, pp. in-4°.

2. *Tagebuch eines Feldpaters. Erlebnisse waehrend des deutsch-französischen Krieges 1870-71*, geschildert von P. Raimund Gronen. München, Lentner, 1899, 64 pp. in-8°. Prix : 1 fr.

Digitized by Google

peuvent être utiles même aux historiens de cette campagne mémorable.

89. — Le *Spicilegium Benedictinum*, n° 13, contient la publication de documents relatifs à la Bienheureuse Julienne de Collalto (1) et la suite de la correspondance de D. Benoît Bacchini (lettres 53-57) à Papebrock, Célestin Sfondrati, Herman Donati, Christian Henin (2). En appendice on trouve la première partie de la réimpression des « *Laudes S. P. N. Benedicti* », ex disquisitionibus monasticis R. P. D. Benedicti Haeffteni per R. P. D. Carolum Strengelium Aug. Vindelicorum, Asperger, 1647, pp. I-VI, I-26.

90. — Nous trouvons dans le premier numéro des *Studien und Mittheilungen* de 1899 le commencement d'une étude sur la querelle des Sykophantes à l'université de Salzbourg (1740) (3), des annotions sur le gymnase de Méran au commencement du XIXe siècle (4), la continuation du travail de M. Jean Cahannes sur l'abbaye de Disentis au XVIe siècle (5), la continuation du nécrologe d'Egmond (6), le commencement d'une étude historique sur la culture des lettres et des sciences dans l'abbaye d'Altenbourg (7).

D. Ursmer BERLIÈRE.

1. Rome, 1899, pp. 30-39.
2. *Ib.*, 40-48.
3. Pp. 25-35.
4. Pp. 52-69.
5. Pp. 83-101.
6. Pp. 122-127.
7. Pp. 146-151.

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES
DE BÉNÉDICTINS FRANÇAIS
de la collection Wilhelm.

Si je ne craignais d'être accusé de plagiat, je répéterais volontiers, au début de cette correspondance, la page charmante où M. Tamizey de Larroque a dénoncé au public la modestie et l'érudition du vénérable ami auquel je dois la communication des pièces que je publie. Personne au monde ne connaît mieux que M. Wilhelm l'histoire de cette illustre congrégation de Saint-Maur, dont les productions littéraires font et feront toujours l'admiration des gens d'étude ; personne n'est mieux préparé que lui pour en dévoiler tous les secrets. Sa modestie se retranche derrière la charité, et celui qui vient frapper à la demeure hospitalière de Pantin, bien connue de tous les amis des études bénédictines, est sûr de ne quitter l'hôte aimable qui l'habite que comblé d'abondantes bénédictions. J'en ai fait, tout récemment, l'heureuse expérience ; et je suis rentré au logis chargé de trésors que les lecteurs de la *Revue bénédictine* se feront un plaisir de partager avec moi.

M. Tamizey de Larroque a publié en 1896 des lettres et documents relatifs aux Bénédictins Méridionaux : Dom Bernard de Montfaucon, Dom Vaissette et Dom Pacotte, tirés de la collection Wilhelm (1). Je ne puis pas, comme lui, rattacher à un même personnage ou à un même groupe de savants les lettres que M. Wilhelm a bien voulu me communiquer. Mais bien qu'émanant de différents personnages, elles se rapportent toutes à l'histoire littéraire de l'ordre de S. Benoît, et, par le fait même, à celle des sciences aux XVIIe et XVIIIe siècles, en même temps qu'elles soulèvent parfois le voile qui recouvre encore tant de choses de l'histoire religieuse de cette époque. Dom Luc Dachery, Dom Mabillon, Dom Le Nourry, Dom Louvard, Dom Maran, Dom Caffiaux, Dom Patert sont des noms bien connus dans l'histoire de Saint-Maur ; leurs correspondances

1. *Bénédictins Méridionaux* (extrait de la *Revue catholique de Bordeaux*). Bordeaux, Demachy, 1866, 68 pp. in-8°.

Digitized by Google

ont toujours cet avantage de faire quelque jour sur l'histoire de leur temps ou de leurs travaux. Nous y joindrons trois lettres émanant de religieux de Saint-Vanne : Dom Benoît Thiébault, Dom Maugerard et Dom Cajot. Ce sera là une première série de correspondances bénédictines, précurseur d'une autre série de lettres de Mabillon et d'un travail plus étendu que nous espérons donner l'an prochain sur les correspondants belges des Bénédictins de Saint-Maur.

I

Lettre de D. Luc Dachery à D. Anselme Le Michel.

Dom Anselme Le Michel, un des premiers moines de la congrégation de Saint-Maur, fit profession le 13 septembre 1621 à l'abbaye de Corbie et mourut en 1644. Il composa une histoire de Marmoutiers et fut chargé par le général de la congrégation, le 9 septembre 1642, de rassembler des matériaux pour l'histoire de l'ordre de St-Benoît (1). La lettre suivante renferme quelques détails curieux sur un épisode des querelles dogmatiques de l'époque.

PAX CHRISTI. 8 décembre 1643.

Mon Révérend Père,

J'ay receu votre lettre du 19e de novembre par laquelle j'ay appris de vos nouvelles, dont j'étois fort en peine. Vous me mandés que j'aye soin de conserver vos mémoires ; je l'ay faict avec toute la diligence possible. Nous n'avons receu aucune chose de Pontivy, il semble néantmoins par la vostre que vous en ayés laissé pour nous les envoyer, me priant de mettre dans la chambre des M. S. ce que d'aultres pourront avoir envoyé pour vous (2). Je ne scay si vous avés leu le livre de S. Denis du P. Menard (3), mais vous ne me mandés pas ce que vous en pensés. Il a esté receu des gens doctes avec un applaudissement incroyable ; je croy que Monsr de Launoy aura bien de la peine à y respondre ; il a dit à quelqu'un de ses amis qui luy louoient ce livre, qu'il ne vouloit faire aucune response, mais je ne puis me persuader qu'il se surmonte jusques à ce point (4). Je ne l'ay pas veu depuis la publication dudit livre, ny le P. Sirmond depuis votre lettre ; il imprime actuellement Hincmare en fort beau caractère. Le tout fera un juste volume

1. Tassin, *Hist. litt. de la Cong. de St-Maur*. pp. 35-36.

2. Il s'agit des matériaux pour l'histoire de l'ordre de S. Benoît.

3. Il s'agit de l'ouvrage de Dom Hugues Menard, bénédictin de Saint-Maur : *De unico Dionysio Areopagita Athenarum et Parisiorum episcopo adversus Joan. de Launoy Constantiensis, theologi Parisiensis discussionem Milletianae responsionis, diatriba*. Paris, Bechet. 1643.

4. En effet, s'il n'écrivit pas directement contre le P. Menard, décédé en 1644, il le réfuta dans une seconde édition de sa Réponse à Dom Germain Millet (Le Long, *Bibl. hist. de la France*, p. 37 ; Tassin, 27, 29-30).

Digitized by Google

in-folio, il y aura un second volume des aultres aulteurs qui ont traicté de la prédestination, tant pour Hincmare que contre (1). Le P. Petaut a achevé trois volumes de sa théologie des Pères, et sont en vente (2) ; il en promet encore trois. Un docteur de Sorbonne nommé M. Arnaud a faict un livre de la fréquente communion en françois, selon l'ancienne pratique de l'Église prouvée par les Conciles et les Pères, avec passages grec et latin à la marge (3) ; ce livre est estimé des hommes doctes, excepté des Jésuites contre lesquels il a esté faict (ainsi que l'aulteur a faict voir en la 2e édition par un advertissement), incité à cela par ce qu'un certain Jésuite avoit donné un advis qu'il n'estoit pas nécessaire de faire pénitence après s'être confessé de plusieurs gros péchés mortels avant la sainte commmunion, qu'un acte de contrition estoit suffisant (4). En suite de la première publication du livre, le P. Nouet jésuite prêcha à St-Louis 3 ou 4 prédications dans lesquels il invectiva fort contre la doctrine du livre, l'appellant pernicieuse et remplie d'hérésie, qui ne tendoit qu'à abolir la dévotion envers le S. Sacrement et semblables aultres injures, qui ont causé de grandes émotions (5), d'autant que 15 évesques et 21 docteurs ont approuvé le livre, en sorte que les évesques se sont plusieurs fois assemblés pour ce faict, premièrement chez Monseigneur le Card[inal] de la Rochefoucauld où ils ne receurent point la satisfaction qu'ils espéroient, le P. Nouet n'ayant point comparu pour leur demander pardon, ainsi qu'on leur avoit promis. Enfin ils se trouvèrent chez Monseigneur le Card[inal] de Mazarin, où ledit Père leurs fit entière satisfaction à deux genoux (6). Monsieur Bouilliaud a faict imprimer Théon Smyrnoeus g. latin (7) dont l'épistre dédicatoire addressée à Mr de Thou, conseiller, a étonné plusieurs personnes, à cause de ce qui est dit de Monsr le Card[inal] de Richelieu et de Monsr le chancelier en termes fort picants. Après avoir parlé de la noblesse de la maison de Thou, il parle de la mort du deffunct Franc. de Thou ; en voicy les propres mots : Tam lacrymabilis casus memoria, et si omnem vel acerbissimum dolorem superet meminisse tamen sinit viri patriae suae bonae nati, praecipiti (ne quid asperius dicam) judicio oppressi, dum obviam ire contendit tyranno legum patriarum eversionem mollienti et convellere familiam regiam meditanti, etc.

1. *Hincmari Rhemensis archiepiscopi opera* d gesta et edita cura et studio Iac. Sirmondi. Paris, Cramoisy, 1645, 2 vol. in-fol.

2. Les trois premiers volumes des *Theologica dogmata* du célèbre P. Denis Petau portent la date de 1644.

3. Ce livre parut en août 1643.

4. Il s'agit ici du Père de Sesmaisons, directeur de la marquise de Sablé, contre lequel le livre d'Arnauld est dirigé (cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 5e éd. Paris, Hachette, II (1888) pp. 166-169.)

5. L'on peut lire cet épisode dans Sainte-Beuve (II, 179-182).

6. Ce récit de Dom Dachery confirme les assertions d'Hermant et de M. d'Ormesson (Sainte-Beuve, II, 182).

7. Bouilliau a publié un fragment du traité d'astronomie de Théon de Smyrne et les deux premières parties de son abrégé des sciences mathématiques sous le titre de *Eorum quae mathematicis ad Platonis lectionem utilia sunt expositio*, Paris, 1644. in-4°.

Digitized by Google

Notre R. Père Supérieur (1) a beaucoup d'inclination pour vous faire revenir à Paris, ainsi qu'il m'a dit depuis deux jours, tant pour les M. S. que pour travailler à l'histoire des monastères que vous avés veus, n'estoit quel qu'un qui est souvent auprès de luy, il auroit employé plusieurs religieux à cela, car les (2) ne sont plus à St-Germain, Dieu en soit bény. Il a esté en Normandie à Jumiéges faire la visite ; il y a bien deux mois qu'il n'est point à Paris, il est à présent à St-Denis pour quelque temps. Si vous trouvés quelque difficulté à revenir, mandés le moy et je tascheray de vous faire contentement. Je souhaite pourtant que vous soyés icy pour plusieurs raisons etc. Cependant je vous prie me conserver tousiours votre amitié, puisque je suis,

Mon Révérend Père

votre très affectionné et obéissant frère

F. Luc Dachery.

De St-Germain des Prez ce 8e décembre 1643.

II

Lettre de D. Dachery à M. de Valois.

Le billet suivant doit avoir été adressé à Adrien de Valois, Valois le jeune, frère de Henri de Valois, dont les silhouettes ont été si spirituellement esquissées par le prince Emmanuel de Broglie (3).

Monsieur,

Depuis samedy que j'ay receu votre billet j'ay fait une recherche plus particuliere du 3e to[me] des His[toriens] de Duchesne ; enfin l'ayant heureusement rencontré dans une chambre particulière, je vous l'envoye puisque vous me faites la grâce de l'agréer. Si je puis avoir deux exemplaires de l'Agobart, je vous en promets un. J'ay donné charge à M. Bilaine de vous reporter vos notes sur les Opuscules de Bède et conférer avec vous du dessein qu'il a d'une nouvelle édition. Il fut il y a quelque temps chez vous mais ne vous ayant point rencontré, il doit y retourner. Ayant desia le supplément des conciles ainsy que vous m'écriviez, vous m'obligerez de me le renvoyer, il nous sera nécessire. C'est...,

Vostre très humble et très affectionné serviteur,

P. Luc Dachery m. b.

Pour Monsieur de Valois.

III

Lettre de D. Dachery à Adrien de Valois.

Cette lettre est relative à un *Provinciale* que l'on avait sans doute proposé à Dachery d'imprimer dans son Spicilège.

1. Dom Grégoire Tarisse.
2. Omission du mot sur l'autographe.
3. *Mabillon et la Société de l'abbaye de S. Germain-des-Prés.* Paris, Plon, I, 59-60.

Digitized by Google

✠
PAX CHRISTI

Monsieur,

L'observation que vous avez faite sur le Provinciale m'ayant engagé d'estudier cette matière, j'ay trouvé que cette notice estoit un ouvrage qui ne méritoit pas d'estre donné au public, pour les raisons que je proposeray, s'il vous plait, et que je soumetteray à votre jugement. J'estime, Monsieur, que vous demeurerez d'accord avec moy qu'il ne doit estre imprimé que parce qu'il est ancien, ou parce qu'il contient quelques particularitez, ou bien parce qu'il est plus correct que les autres. Or il m'a paru n'estre point considérable pour son antiquité, ne contenir aucunes particularitez et n'estre nullement correct.

Il est vray qu'il est de 400 ans, vous l'avez fort judicieusement observé, qu'il est escrit un peu aprez le baptesme du grand Cham de Tartarie, que ce prince receut, selon Guillaume de Nangis, l'an 1245 et après la réduction de la Russie à l'obéissance du pape en 1246. Mais nous en avons trois imprimez qui sont plus anciens, et un qui n'est plus récent que d'environ soixante ou 70 ans. Celuy de Miraeus [1] a plus de 400 ans, Toulouze n'y est pas encore archevesché, mais assuiety à Narbonne. Il n'y est point parlé de Maiorque fait évesché en 1230, comme vous scavez. Bergadensis fondé en 1214, ainsy qu'asseure Boèce au l. 13 p. 288 n'y est point ; non plus que les trois derniers éveschés de la province de Saltzbourg érigez Kiemens en 1212, Sekeo en 1219 et Lavend en 1221, selon l'auteur de la Nécropole de Saltzbourg p. 1. pag. 11 et 12.

Celuy que Vialar nous a donné et qu'il a tiré de la Bibliothèque du Roy est aussy plus ancien que le nostre, puisque n'y estant point parlé de l'archevesché de Toulouse, non plus que dans le nostre, il n'y est point parlé de ces trois éveschés de Saltzbourg qui sont dans le nostre. L'autre, qu'il a imprimé et dont le M. S. est chez M. de Thou est environ de l'an 1225, car en parlant des trois éveschez de Saltzbourg, il adioute « de novo creatos. »

Et celuy de Rebuffe est plus récent seulement de ce temps que j'ay marqué, puisque mettant Toulouze comme archevesché et parlant des éveschez qui luy ont été soumis, il se sert de ces termes « de novo creatos, » d'où on infère que cette notice est du temps de Jean 22 ou un peu aprez.

Il m'a paru aussy, monsieur, que nostre Provinciale n'est point considérable pour contenir quelques particularitez qui ne se lisent point dans les imprimez. Il est divisé en trois parties, la 1re est de visitatione E. R., la 2e est nomenclatura archiepiscopatuum et episcopatuum, et la 3e est imperatores et reges Christianorum. Les trois parties se trouvent aussy avec le

1. Imprimé dans *Notitia patriarchatuum et archiepiscopatuum orbis christiani, item codex provincialis episcopatuum vetus et novus.* Antverpiae, Martinius, 1611, in-18.

Digitized by Google

mesme ordre et avec non moins d'exactitude dans M. S. de la Bibliothèque du Roy.

Il y est parlé des éveschés qui sont nommés « Exempti » ou bien « Domini papae », et en cela il n'a rien que de commun avec tous les imprimez. Il n'est pas plus ample que les autres, au contraire celuy de Vialar imprimé sur le M. S. de la Bibliothèque du Roy, et celui de Rebuffe sont de beaucoup plus amples en ce qu'ils contiennent un plus grand nombre d'éveschez hors de l'Europe.

Enfin, Monsieur, nostre M. S. n'est point considérable pour sa correction, estant moins correct de beaucoup que les imprimés, il est plein de fautes; il obmet des provinces entières, par exemple celle de Cologne, il fait d'un évesché un archesveché, archiepiscopus Bisemanensis ; il nomme la même ville sous un évesché et puis il en fait un archevesché, Sipontinum sub Cosano et après Sipontina Metropolis. Il met les mesmes sous des métropoles différens, Ferrare par exemple et Plaisance sous Ravenne et sous Milan. Il donne les noms des villes d'une manière très incorrecte. Comme il oublie des éveschés et des Provinces entières, il oublie aussy des pays chrestiens et il en est des fautifs, comme Menueda.

C'est pourquoi ces raisons et quelques autres que je ne veux pas vous ennuyer, font que je suis dans la résolution de ne point donner place à cet ouvrage dans mon 5e tome, et de le reietter ainsi que j'ay fait des vies des SS. Maurille, Euvert et Mainbeuf, dont vous ne faisiez point d'estat [1] afin que ce volume ne contienne que des pièces qui soient dans l'approbation des scavans et hors de la censure des critiques les plus sevères. Suis-je assez heureux pour m'estre rencontré dans vostre sentiment? Faites moy l'honneur de me le mander et de me croire Monsieur

Votre très affectionné et très obéissant serviteur,

F. Luc Dachery m.b.

A Monsieur Monsieur de Valois le jeune.

IV.

Lettre de D. Mabillon à Daniel Papebroch.

Tout le monde connaît la lettre que le savant bollandiste écrivit à l'illustre auteur de la Diplomatique aussitôt après la publication de ce travail. Combattu par le bénédictin de Saint-Maur, il s'était déclaré vaincu Sa lettre, véritable modèle de candeur et de bonne grâce à reconnaître son erreur, fait honneur à celui qui l'a écrite, et comme chrétien, et comme savant. L'original en est conservé dans la correspondance de Mabillon à la Bibliothèque nationale de Paris (F. F. 19656 f. 7).

1. Sur ces suppressions dans son tome V, voir *Analecta bollandiana*, 1899, XVIII, 43-49.

Digitized by Google

Le texte en a été publié dans les *Œuvres posthumes* de Mabillon (I, 459-460). M. Wilhelm possède l'original de la réponse de Mabillon, qui se trouve également reproduite dans les *Œuvres posthumes* (I. 460-461). Dom Thuillier a omis les dernières lignes, que nous donnons ici. Nous y reviendrons plus tard, quand nous donnerons les lettres des Bollandistes adressées aux Mauristes.

De cetero acta S. Gerardi vel edita vel scripta quam primum ad te remittam. Breve S. Godefridi episcopi Amb[ianensis] habebis ut voles.

Plurimam salutem dicimus socio vestro R. P. Baerstio.

Tuus ex animo

Fr. Iohannes MABILLON, M. B.

Admodum Reverendo Patri R. P. Danieli Papebrochio societatis Iesu theologo in domo professa Antverpiam.

V.

Lettre de D. Mabillon à D. Claude Estiennot.

Ce petit billet de recommandation en faveur d'un jeune seigneur écossais est rempli de nouvelles ; il est vrai qu'il est adressé à Dom Claude Estiennot de la Serre, procureur de la congrégation de Saint-Maur à Rome, l'infatigable collaborateur de Mabillon et son défenseur officiel. Il fut écrit peu après la publication du *traité des études monastiques*, et dans l'attente de la réponse de l'abbé de Rancé.

✠
P. C.

Mon Révérend Père,

Le fils du Milord Dromont grand chancelier d'Ecosse, s'en allant à Rome avec son gouverneur, Mr Valeis, je ne peux me dispenser de vous les recommander très particulièrement comme nos meilleurs amis. Il suffiroit de vous dire que c'est le fils d'un saint homme qui souffre persécution pour la foy avec une constance vrayment apostolique. Il a eu des lettres d'association de nos Pères et nous devons avoir pour le fils les mêmes considérations que pour luy. N'en voilà que trop pour un cœur aussi bien fait que le vôtre. Obligez-moi de leur faire mes amitiez lorsque vous les verrez. Monseigneur Gampini nous a fait la grâce d'écrire à Monseigneur le nonce pour nous recommander à S. E. C'est ce qui m'a obligé de luy écrire ce mot de lettre, pour l'en remercier. Mgr le nonce est une très bonne personne qui nous témoigne beaucoup d'amitié. La Réponse du P. Pezron au livre du P. Martianay va paroître (1). Je croy qu'on va imprimer la réponse de

1. Dom Paul Pezron, cistercien de Prières et docteur de Sorbonne, né en 1639, décédé en 1706, avait publié en 1687 un traité intitulé *Antiquité des temps, rétablie et défendue contre*

Digitized by Google

Mr l'abbé de la Trappe à notre traité des Études (1). Je voudroy qu'il n'y eust pas de guerres plus fâcheuses que cela dans l'Europe. Vous verrez sans doute aussitôt que nous les deux plaintes de Mr Arnauld contre les fourberies de Louvain (2). Dom Michel (3) vous mandera le reste. Mes amitiés à votre cher collègue (4). Je suis tout à vous à l'ordinaire.

Fr. J. M.

Ce 8 oct. 1691.

Pour le R. Père Procureur général à Rome.

VI.

Lettre de D. Mabillon à D. Hyacinthe Alliot.

La lettre suivante n'a pas d'inscription ; on pourrait croire un instant qu'elle a été adressée à Dom Calmet, puisqu'il est question de l'abbaye de Munster. Mais en 1695 D. Calmet n'était pas encore prêtre ; d'ailleurs les détails relatifs à S. Hydulphe et à sainte Ottile et au mot *Balma* montrent bien qu'il s'agit d'un autre religieux. On pourrait songer à Dom Humbert Belhomme, auteur de l'Histoire de l'abbaye de Moyenmoutier, mais la date de la seconde lettre et la mention de D. Hyacinthe Alliot permettent de reconnaître un autre correspondant de Mabillon. C'est D. Hyacinthe Alliot qui fut abbé de Moyenmoutier de 1676 à 1705. Le religieux du même nom, mentionné dans la souscription, est le neveu de cet abbé, qui a, lui aussi, une place distinguée dans l'histoire intellectuelle du Moyenmoutier. L'abbé Hyacinthe Alliot s'était occupé de réunir les matériaux de la vie de S. Hidulphe et de l'histoire de l'abbaye. Correspondant assidu de Mabillon, et comme en titre pour la Lorraine, il était aussi en relation avec les Bollandistes (*Acta SS.*, t. III, Jul., p. 196).

les Juifs et les nouveaux chronologistes, 4°, où il soutenait la chronologie des septante, contre celle du texte hébreu. Dom Martianay attaqua ce livre dans des thèses publiques, puis dans un ouvrage qu'il intitula : *Défense du texte hébreu et de la chronologie de la Vulgate contre le livre de l'antiquité rétablie.* Paris, 1689, in-12. On trouvera dans les *Lettres inédites de Dom Jean Martianay*, publiées par Ph. Tamizey de Larroque (Bordeaux, Lefèbre, 1873, pp. 8-12), quelques détails piquants sur cette polémique.

La réponse de Dom Pezron parut en 1691 : *Défense de l'antiquité des temps où l'on soutient la tradition des Pères et des Églises contre celle du Talmud et où l'on fait voir la corruption de l'hébreu des Juifs.* Paris, in-4°. Dom Martianay ne lâcha pas prise ; sa correspondance trahit sa volonté arrêtée d'attaquer le « Bernardin qui s'est déchaîné plus que jamais » et son intention de le dénoncer à Rome (Tamizey de Larroque, p. 23). Il reprit la plume en 1693 et publia une nouvelle défense du texte hébreu (cf. D. Tassin, 383-384 ; de Valroger ap. *Revue des questions historiques*, avril 1869, 410-416).

1. *La Réponse au Traité des études monastiques*, par l'abbé de la Trappe parut à Paris en 1692.

2. Antoine Arnauld écrivit quatre plaintes contre les imposteurs qui avaient supposé un faux Arnauld. Les deux premières sont de 1691, la troisième du 12 novembre 1691, la quatrième de 1692.

3. D. Michel Germain.

4. D. Jean Durand.

Digitized by Google

La première lettre n'est pas datée, mais sur l'original, une main contemporaine a écrit les mots : « Mars 1695. Le P. Mabillon ». Il y a lieu de l'attribuer comme la seconde à D. Hyacinthe Alliot. Le passage : « je suis ravy que V. R. travaille à l'histoire de son abbaye » s'applique tout naturellement à cet abbé. L'on sait d'ailleurs que c'est D. Hyacinthe Alliot qui obtint le manuscrit du dominicain Jean de Bayon, dont il est question dans la lettre. C'est à l'obligeance de M. l'abbé L. Jérôme, professeur au Grand Séminaire de Nancy, que nous devons d'avoir pu préciser le nom du correspondant lorrain de D. Mabillon. Nous prions le savant auteur de l'histoire de Moyenmoutier, actuellement en cours de publication, d'agréer nos plus vifs remerciements.

✠

BENEDICITE.

Mon très Révérend Père,

J'ai reçu la lettre et les mémoires que votre R. m'a fait la grâce de m'adresser. L'un et l'autre me seront d'un grand usage pour notre dessein. Je vous avoüe que je suis surpris de l'ouverture et du gout que vous avez pour ces sortes de choses. Il semble que vous n'ayé fait autre mestier toute votre vie. Il est vrai qu'avec de l'esprit on est capable de tout, mais néanmoins il faut un grand usage de ces matières pour en juger aussi bien que vous faites. La petite pièce que vous avez pris la peine de m'envoyer touchant le monastère de Gregoriental (1) me vient fort à propos pour en fixer l'époque. Si vous aviez d'autres semblables pièces de cette abbaye et d'autres, V. R. me ferait plaisir de me les communiquer : Mons. Marchand (2) ne m'en a communiqué aucune, mais seulement que notices récentes sur quelques remarques de lieux. Aussi ne le croyois-je pas capable de cela. Je suis ravy que V. R. travaille à l'histoire de son abbaye. Les deux MSS. que vous avez trouvez, mais particulièrement celui du Dominicain, me paroit d'un grand usage (3). Je ne doute plus après tout ce que vous remarquez du tems auquel vivoit S. Hidulphe. Le mot de Balma (4) n'est pas un mot propre, mais un terme gaulois, qui signifie en général montagne. Il paroit certain que Ste Othilie a été battizée dans l'abbaye de Baume les Nonains (5). Si

1. Ou Munster.
2. Abbé de Munster décédé le 5 avril 1681.
3. Le MS. du « Dominicain » est celui de Jean de Bayon, dominicain du XIVe siècle, qui, exilé de son couvent, chercha un refuge auprès de l'abbé Bencelin de Moyenmoutier, son parent, et entreprit en 1326, à la demande de cet abbé, l'histoire du monastère. D. Alliot obtint du P. Donat, religieux tiercelin, le manuscrit de cet ouvrage, qui est encore conservé aujourd'hui à la Bibliothèque municipale de Nancy. (Cf. L. Jérôme, *L'Abbaye de Moyenmoutier. Étude historique.* Saint-Dié, Humbert, 1898, 44-49.)
4. Cf. *Historia Mediani in monte Vosago monasterii.* Argentorati, Dulssecker, 1724, p. 73.
5. On trouvera dans l'ouvrage de M. Jérôme tous les détails désirables sur la vie de Sainte Odile (pp. 66-78, surtout 74 note).

Digitized by Google

quelqu'un de vos Pères venoit icy, V. R. me feroit plaisir de me communiquer le MS. de l'histoire de votre abbaye, je le rendrois aussitôt. Je vous prie néanmoins de ne vous faire point de violence sur cela. Je n'ai rien donné au public depuis les livres dont parle V. R. dont vous puissiez tirer quelque lumière pour votre histoire. Je ne puis m'empescher de prier V. R. de continuer le dessein que vous avez de travailler à la vôtre. Je me recommande à vos saints sacrifices et à vos bonnes grâces et suis avec respect

Mon Révérend Père

Votre très humble et très obéissant serviteur,
Fr. Jean MABILLON, M. B.

VII.

Lettre de Dom Mabillon au même.

✠

BENEDICITE.

Mon très Révérend Père,

J'ay reçu les chartes qui regardent l'ancienne abbaye de Honauge que vous m'avez fait la grâce de m'adresser par le moyen de notre très cher et R. Père Dom Hyacinthe (1), dont je vous remercie de tout mon cœur. Ces pièces sont merveilleuses pour éclaircir la généalogie du duc Attique (2) aussi bien que pour l'histoire de l'abbaye. Il n'y avoit qu'une personne comme votre Révérence de qui je pusse attendre ce secours.

J'avance toujours un peu dans la composition de notre histoire, et j'en suis à l'an 932 (3). Si Dieu me donne vie et santé, j'espère que j'achèverai le dixième siècle dans Pasques environ. Je tâcheray de faire le douzième siècle avant que d'imprimer. Aussitôt que D. Thierry (4) aura achevé l'impression de son Grégoire de Tours (5), on imprimera le sixième siècle des Actes de nos Saints.

Monseigneur notre Cardinal (6), qui nous a engagé d'aller en Tourraine, nous veut engager à aller à Strazbourg l'année qui vient avec lui. J'aurais de la peine à m'y resoudre à cause du longtems qu'il faudra perdre pour cela, en ayant si peu de reste pour achever ou plus tôt pour continuer notre histoire.

Notre P. Procureur de Rome me mande qu'il fait ce qu'il peut pour rendre service au R. P. abbé de Senone et à son compagnon (7). Je prie Dieu qu'il leur donne un bon succès de leur affaire, et qu'il vous conserve

1. D. Hyacinthe Alliot.
2. Père de sainte Ottile. Cf. *Historia mediani monast.*, p. 69.
3. Les Annales de l'Ordre.
4. D. Thierry Ruinart.
5. Le volume parut à Paris, chez Muguet en 1699.
6. Le cardinal Egon de Fürstenberg, évêque de Strassbourg.
7. Dom Pierre Alliot (1684-1715). Cf. D. Calmet. *Histoire de l'abbaye de Senones*, éditée par Dinago, Saint-Dié, pp. 370 sqq.

Digitized by Google

Un nouveau recueil inédit d'homélies de S. Césaire d'Arles.

(FIN.)

XII

Le thème de la douzième homélie, foll. 138v-141v, est le récit du livre des Nombres (ch. XIII suiv.) relatif aux explorateurs envoyés par Moïse dans la terre de Chanaan. Encore un sujet que Césaire a traité à diverses reprises : d'abord, dans le serm. 28 de l'Append. de S. Augustin, puis dans deux autres discours actuellement inédits. Comme les deux qui précèdent immédiatement, celui-ci a le mérite d'être entièrement composé par Césaire lui-même. Il est aisé d'y reconnaître plusieurs de ses tournures familières, notamment le début *Modo cum divina lectio legeretur audivimus* ; *Sic est, fratres* l. 103, *Et quia* l. 107 ; *Et ideo* l. 114; la finale *Cui est honor et imperium cum Patre* etc. On l'y retrouve en outre avec ses développements tirés des phénomènes de la nature : par exemple, dans ce qu'il dit du figuier et de ses différentes espèces de fruits, de la grenade avec son écorce solide et ses grains distingués l'un de l'autre par une enveloppe particulière. Bref, c'est encore ici une de ces pièces en raison desquelles « Césaire est pour la Gaule le représentant le plus caractérisé de l'homélie exégétique ». (A. Malnory, *S. Césaire*, p. 172.)

XII. ITEM DE EO QUOD DOMINUS DIXIT AD MOYSEN : MITTE VIROS QUI CONSIDERENT TERRAM.

Modo cum divina lectio legeretur, audivimus dixisse Dominum ad Moysen : *Mitte viros qui considerent terram Chananaeorum, quam ego dabo filiis Israel in possessionem : singulos, inquit, viros per tribus suas.* Quos cum misisset, *pervenerunt*, inquit, *usque ad vallem botri*, et inspexerunt illam, *et exciderunt inde palmitem et botrum uvae, et sustulerunt illum in phalanga; et mala punica*, id est, granata, *et ficus*, inquit, *secum adtulerunt*, ut ubertatem terrae ac fructuum qualitatem monstrarent. Cum ergo haec adtulissent, nihi-

Digitized by Google

lominus perturbaverunt omnem populum dicentes, *Terra ad quam missi sumus considerare, terra est quae comedit habitatores suos; et omnis populus quem vidimus in illa viri inmanissimi sunt et gigantes, et ante illos sicut locustae videbamur. Quo audito omnis populus dedit vocem suam, et ploravit tota nocte illa, et murmuraverunt contra Moysen et Aaron.*

Haec ad praesens gesta ita futurorum umbram et imaginem praeferebant. Videamus ergo quomodo haec in adventu Domini Salvatoris impleta sunt. Sicut enim illi quos Moyses miserat exploratores fuerant terrae repromissionis, ita in adventu Domini exploratores fuerunt scribae et pharisaei, quibus iussum fuerat per legem et prophetas speculari et requirere adventum Christi, in quo erat terra, id est, caro sancta, in quo est regnum Dei et ubertas fructuum spiritalium, et vitam aeternam consequi possent. Sed sicut illi desperationem populo incusserunt, ne crederent se posse accipere terram a Domino; sic et isti scribae et pharisaei inmittebant populum Iudaeorum ne eum crederent Christum, et si quis eum credere voluisset, de synagoga quasi sacrilegus expelleretur. *Et amaverunt,* inquit scriptura, *gloriam hominum magis quam Dei.* Sic et illi, redire ad Aegyptum cupientes, amaverunt magis cepas et poepones Aegyptiorum, quam regnum a Domino repromissum. Quamobrem illorum perfidia nostram confirmet fidem, et mors illorum nobis proficiat ad salutem: quia ad aedificationem nostram apostolus haec scripta esse testatur. In futuro enim saeculo regnum sanctorum erit, quod terra illa repromissionis significabat: tunc enim ab omnibus videbitur divina maiestas. Sed et terram repromissionis carnem Domini possumus intellegere, per evangelicam gratiam in virtutibus et promissis candida et dulcia proferentem.

Christi enim significabat figuram etiam botrus ille in phalanga duorum humeris de terra repromissionis exhibitus. Nam sicut ille suspensus in ligno duorum est delatus obsequiis; sic et Christus de carne virginis velut de terra repromissionis adveniens, medius inter utrumque positus testamentum, inter duos populos Iudaeorum scilicet et Christianorum in crucis ligno suspensus est. Proinde ex his duobus, qui sub onere botri illius incedebant, prior significat populum Iudaeorum, de quibus dicitur, *Obscurentur oculi eorum ne videant, et dorsum eorum semper incurva.* Qui vero posterior veniebat, populi nostri, id est, gentium gerebat figuram, qui credens et Christum ante oculos habens semper eum quasi servus dominum et discipulus magistrum secuturus erat; sicut ipse Dominus in evangelio ait, *Si quis vult post me venire, abneget seipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me.* Hic autem botrus expressum in salutem nostram vinum sanguinis sui crucis constrictione profudit, atque illum ecclesia passionis suae calicem propinavit. Unde apostolis sub tempore nascentis ecclesiae dictum est, *Quia musto repleti sunt isti.*

Non solum vero botrum, sed et ficum secum terrae fructum detulerunt. Quid ficus significet, breviter indicamus. Ficum hanc imaginem priscae

Digitized by Google

legis habuisse Dominus in evangelio protestatur dicens, *Quidam pater-*
55 *familias plantavit vineam, plantavit ficum.* Quis hic pater, nisi Christus Dominus noster, qui familiae suae pater est? Vinea autem Iudaeorum populum significat, sicut et Esaias ait, *Vinea*, inquit, *Sabahot domus Israhel est.* Sed in vinea sua plantavit ficum, hoc est, in populo suo plantavit legem. Nam sicut ficus primitivos suos fructus aridos et inutiles deicit in terram,
60 et denuo alteros pingui dulcedine procreatos ad plenam maturitatem perducit et perficit; sic et lex veteris testamenti, quam diximus imaginem ficus habere, primitivum populum Iudaeorum inutilem, id est, peccatorem et impium a se abiecit, et abiectis, ut graeco verbo utar, sycophantis, id est, inanibus et vacuis Israelitis, postea Christo pinguem et uberem Chri-
65 stianum populum per matrem gratiam creavit, et ad perfectionem evangelicae eruditionis adduxit. Nam et si est genus ficorum quod primitivos fructus suos usque ad maturitatem perducit, quod bifera appellatur, potest ipsos significare de quibus scriptum est, *Dilexit eos Dominus*, sicut praecursores patriarchae sunt. Ceterum de populo Israhelis et nostro sic Hieremias
70 propheta ait, *Et ostendit mihi*, inquit, *Dominus duos cofinos ficorum, unum optimarum et alium pessimarum.* Quae res, ut saepe dictum est, duorum populorum significabat imaginem: duo enim illi cophini synagogae et ecclesiae habebant figuram. Unde ille cofinus pessimarum synagogae plebem mystice designabat; qui vero optimarum erat, Christianorum eccle-
75 siam demonstrabat. Qui licet ex unius arboris, id est, ex unius legis radice procedant, sicut apostolus dicit, *Non tu radicem portas, sed radix te*, tamen in fructibus distinguuntur. Alia enim ficus est, quae primitus cum foliis nascitur, sed ad maturitatem defluendo non pervenit; quod contigit populo Iudaeorum, qui cum ipsis ficus foliis, cum ipsis verbis divinae legis gene-
80 ratus, sed ad perfectionem maturitatis, id est, ad evangelicae gratiae suavitatem pervenire non potuit. Alia vero, quae amissis primitivis fructibus postea reparatur, quique in scripturis divinis optimarum ficorum cofinus demonstratur, quod est populus Christianorum: qui post offensionem et abiectionem Iudaeorum creatus est, omnemque protectionem divinae gra-
85 tiae est consecutus, sicut David ait, *Parasti in dulcedine tua pauperi Deus.* Sed et beatus apostolus sic ait: *Primum oportuit praedicari vobis verbum Dei: sed quia repulistis illud, et indignos vos iudicastis aeternae vitae, ecce convertimur ad gentes.* Unde etiam planum esse debet sensibus vestris, ficum istam imaginem legis habuisse, sicut et botrum constat figuram Salvatoris
90 exprimere, quemadmodum in Canticis canticorum ecclesia dicit, *Frater meus ut botrus cypri*: quia nec Christus sine lege, nec lex sine Christo esse potest. Diximus enim legem evangelii esse testimonium, et evangelium legis esse complementum.

Sed adhuc addit scriptura divina mala punica, id est, granata cum botro
95 et ficu fuisse delata; quae mala punica, id est, granata ecclesiae nostrae speciem praefigurabant. Ut enim mala punica a foris habent corticis sui utile munimentum, quod nec vento verberante deicitur, nulla iniuria pene.

Digitized by Google

tratur; sic et ecclesia sancti Spiritus virtute munita, fidei suae soliditate in spe Christi elevata atque suspensa, contra omnes mundi turbines firma et stabilis in arboris suae natura, id est, in crucis ligno perdurat. Sed quia hoc genus pomi, quamquam a foris una cortice concludatur, intrinsecus tamen granorum continet multitudinem, quae grana sunt candida cum rubore; sic est, fratres, candidos baptisma facit, et passio rubicundos. Sed et sucum habent suavem cum austeritate permixtum: hoc ideo, quia simplices ut columbae, astutos ut serpentes esse convenit Christianos. Illa enim bonitas suavis atque condita est, quae in se etiam et disciplinam possidet et austeritatem. Et quia multa, ut dictum est, grana populi indicant multitudinem; sic a foris cortice una concluduntur, ut interiore tamen velamine distinguantur. Ita et in ecclesia quamquam omnes in uno corpore Christi velut membra redigamur, tamen intus sunt gradus et honores et dignitatum divisiones et carismatum distinctiones, sicut apostolus ait: diversa sunt carismata et merita et officia, et in una atque eadem ecclesia uno eodemque Spiritu distributa.

Et ideo haec omnia quae in figura divinae legis Israheli ostendebantur, et illi non solum indignos se huius gratiae munere iudicaverunt, sed ad Aegyptum, id est, ad saeculum redire voluerunt, repromissionis terram fluentem lacte et melle accipere non meruerunt. Videamus autem quae terra sit, de qua fluere lac et mel scriptura testatur. Si enim Iudaeam dixeris, nemo adhuc umquam de petra mel et lac de terra fluere meminit; sed terram de qua lac et mel fluere dixit, Christi carnem debemus accipere, de cuius doctrina dicere possumus, *Quam dulcia faucibus meis eloquia tua Domine, super mel et favum ori meo.* Ipsa est caro Christi, quae secundum legem ex uberi terra, id est, ex carne virginis procreata est, sicut apostolus ait, *Factus ex muliere, factus sub lege.* Sed omnia bona terrae ipsius, id est, caelestis regni hereditatem, quae Iudaeis repromissa erat, per fidem Christi servi illius, id est, Christiani populi consecuntur, qui viri Israhelitae Domino nuncupantur, dicente eodem Domino ad Nicodemum iam credentem in Christo, *Ecce vir Israhelita, in quo dolus non est.* Sed et apostolus ad ecclesiam scribens sic ait, *Pax super Israhel Dei.* Hi enim maxime sunt Israhel Dei, qui Dominum nostrum Ihesum Christum in homine per fidem videre meruerunt, quia et Deo in homine et in homine Deum crediderunt: cui est honor et imperium cum Patre et Spiritu sancto in saecula saeculorum. Amen.

5 *suas*] Nombres 13, 3 d'après une version différente de la Vulgate. *Quos*] *Quas* P. 6 *misisset*] *misiset* P. 7.36 *phalanga*] corr. de *palanga*. Conf. Rönsch, Itala und Vulgata, 2e édit. p. 244. 8 *adtulerunt*] Nomb. 13, 24. 9 *ac*] *hac* P. *nihilom.*] *nichilom.* P. 10 *Terra*] *Terram* P. 11 *comedit*] *commedit* P. 12 *in illa*] *in illam* P. *gigantes*] changé en *gygantes* P. 14 *Aaron*] Nomb. 13, 33—14,2. 16.18 *in adventu*] *in adventum* P. 21 *et vitam*] P, pour *ut vitam?* 26 *Dei*] Jean 12, 43. 27 *poepones*] P. L'orthographe reçue serait plutôt: *pepones*; cependant aujourd'hui encore, paraît-il, les Italiens appellent ce légume

Digitized by Google

poponi. 29 *proficiat*] *profitiat* P. 33 *terram*] *terra* P. *carnem*] *carmen* P. 34 *proferentem*] *praeferentem* P. 37 *exhibitus*] *exibitus* P. 39 *testamentum*] *testamento* P. 41 *onere*] *honere* P. 43 *incurva*] Ps. 68, 24. 47 *me*] Math. 16, 24. 48 *expressum*] *expraessum* P. 49 *ecclesia*] *aecclesia* P constamment. 51 *isti*] Act. 2, 13. 52 *terrae fructum*] corr. de *terra fructi.* 55 *ficum*] Contamination de Math. 21, 33 et Luc 13, 6. 58 *est*] Is. 5, 7. *in*] ajouté au-dessus de la ligne avant *vinea* et *populo.* 59 *inutiles*] *inhutiles* P. 62 *primitivum*] *primitivorum* P. *peccatorem*] corr. de *peccatorum* P. 63 *ut graeco verbo utar sycophantis*] *in graeco verbo ut arsico scis* P. 64 *inanibus*] *inanis* P. *Christo*] *Christum* P. 65 *matrem*] *matris* P. 67 *appellatur*] *appellantur* P. 68 *Dominus*] Allusion à Eccli. 45, 1 ; 46, 16 et autres passages analogues? 70 *cofinos*] tantôt avec une *f*, tantôt avec *ph* P. 71 suiv. *optimarum*] *obtimarum* P. *pessimarum*] Jérém. 24, 1-2. 76 *te*] Rom. 11, 18. 77 *distinguuntur*] *distinguntur* P. *cum foliis*] *cum folia* P. 85 *Deus*] Ps. 67, 11. 88 *gentes*] Act. 13, 46. 90 *ecclesia*] *aecclesiae* P. 91 *cypri*] Cant. 1, 13. 95 *quae*] leçon conjecturale ; *Quid est* P, probablement par suite d'une abréviation mal lue. 97 *munimentum*] *monimentum* P. 98 *soliditate*] *soliditatem* P. *in spe*] pour *in spem*? 99 *elevata*] *elevat* P. 100 *stabilis*] corr. de *stabiles.* 101 *concludatur*] L'*a* au-dessus de la ligne après grattage. 103 *sucum habent*] *secum habens* P. 108 *interiore*] changé en *interiori.* 110 *redigamur*] *redigamus* P. 111 *ait*] Comp. 1 Cor. 12, 4 suiv. *diversa*] Leçon conjecturale ; *Divina* P. 112 *officia*] *offitia* P. 114 *ostendebantur*] *ostendebatur* P. 115 *ad Aegyptum*] *ad iptum* P. 116 *redire*] Une lettre grattée entre *e* et *d.* 120 *terram*] *terra* P. 122 *meo*] Ps. 118, 103 avec l'interpolation *et favum* du Psautier Romain. 123 *uberi*] changé en *ubera* au-dessus de la ligne. 124 *Factus*] Au-dessus du mot, de première main, *vel natus* P. *lege*] Gal. 4, 4. 127 *nuncup.*] corr. de *noncup.* 128 *non est*] Jean 1, 47 avec la variante *Ecce vir* pour *Ecce vere*, comme dans plusieurs anciens mss. bibliques. 129 *Dei*] Gal. 6, 16.

XIII

Fol. 141v: ITEM DE NATIVITATE DOMINI. Audite filii lucis... praesepe Domini nostri.

Il n'y a pas lieu de s'étendre longuement sur les trois morceaux qui mettent fin au recueil de Limoges : ce sont de simples extraits assez courts d'auteurs anonymes, comme on en trouve presque invariablement dans les diverses collections césariennes venues jusqu'à nous. Celui-ci n'est autre chose que le sermon authentique 194 de S. Augustin.

XIV

Voici pourtant une pièce qui mérite quelque attention, et que je crois devoir donner ici en entier, bien qu'elle ne renferme rien qui soit proprement de saint Césaire, et qu'aucun indice ne permette d'en déterminer l'auteur. Mais cet auteur, à coup sûr, est ancien, antérieur au milieu du VIe siècle : il permet d'ajouter un témoignage de plus à la tradition des premiers âges de l'Église touchant le dogme de l'Eucharistie.

Ainsi que chacun pourra s'en rendre compte, c'est bien un extrait

Digitized by Google

de discours et non un passage d'un traité quelconque que nous avons devant nous. Il a été prononcé dans une réunion chrétienne après la lecture ou le chant du Psaume 115 : " Hoc etiam ipse qui nunc lectus est psalmus adnuntiat dicens, *Calicem salutaris accipiam* " etc. Le style semble dénoter un ecclésiastique gallican du Ve siècle, et rappelle assez bien certains passages de la célèbre homélie 5 du soi-disant Eusèbe d'Emèse (Maxima Biblioth. Patr. de Lyon 1677, t. 6, p. 636 suiv.).

Par une coïncidence assez remarquable, la même pièce figure sous le titre *Sermo in Cena Domini* au foll. 58v-61 de l'homéliaire wisigothique de Silos, aujourd'hui Cod. Brit. Addit. 30853, dans lequel j'ai signalé ailleurs une part si prépondérante d'éléments provenant en droite ligne de S. Césaire. Dans les variantes dont je fais suivre le texte, la lettre P désigne le ms. 2768 A de Paris, la lettre S celui de Silos.

XIIII. ITEM DE CORPORE ET SANGUINE DOMINI.

Dominus et Deus noster Ihesus Christus ante passionem suam hac die mysteria quae manere in perpetuum volebat instituit, id est, corporis sui ac sanguinis sacramenta, quae edenda pariter ac bibenda discipulis suis tradidit. Hoc est quod aliquando praefiguraverat summus Dei sacerdos Melchisedec, qui Abrahae patri nostro panem ac vinum obtulit post victoriam revertenti. Et idcirco bene ante adventum Christi de eodem propheta praedixit, *Tu es sacerdos aeternum secundum ordinem Melchisedec.* Ipse enim sacramenta haec Melchisedec ordine corpore suo vel sanguine consecravit, ipse qui sacerdos verus est, ipse qui pariter et sacerdos et victima : nobis utique sacerdos, et pro nobis victima. Quid respondere Iudaei hoc loco possunt, cum utique non secundum ordinem Aaron, qui apud illos sacerdos fuerat, et cuius tunc ordinem in sacrificiis conservabant, qui hircos et vitulos immolaverat, sed secundum Melchisedec ordinem praedictus est sacerdos esse venturus ? Relinquant ergo victimas suas, et secundum Melchisedec ordinem cognoscant quia iam ante prædixerat, *Non congregabo conventicula eorum de sanguinibus*; et alio loco, *Non accipiam de domo tua vitulos, neque de gregibus tuis hircos.* Sed quid futurum erat acceptum Deo ? Illud utique quod erat in sacrificio manducandum, et de quo scribitur, *Panem angelorum manducavit homo ;* vel iterum, *Et vinum laetificat cor hominum, et panis cor hominis confirmat.* Intellegant ergo haec, et stulti aliquando sapiant, quae sacrificia reprobet Dominus, quae adsumat, quando utique per prophetas illa condemnat, ista conlaudat.

Et vere magnum est hoc mysterii sacramentum, quod non carnibus, non cruore, sed purificatione mundae oblationis offertur, ut in praecipuis creaturis invocetur creator creaturarum omnium Deus. Hoc etiam ipse qui nunc lectus est psalmus adnuntiat dicens, *Calicem salutaris accipiam,*

Digitized by Google

et nomen Domini invocabo. In calice utique passio designatur : et ideo subiungit, *Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum eius.* Nihil enim habemus aliud quod retribuere Domino pro omnibus quae retribuit nobis, nisi ut quia ille passionis suae calice nos redemit, pretiosam in martyrio mortem eius conspectibus offeramus, et eandem passionem, quam ille pro nobis subiit causa pietatis, nos pro illo subeamus studio confessionis. Quapropter quod ad sacramentorum disputationem pertinet, hoc quod infertur altario non carnis sed fidei oculis intende. Panem quidem ac vinum cernis, sed corpus ac sanguinem Domini credere iuberis ; quod nisi credideris, salvus non eris. Ab ipso enim Salvatore nostro hoc credere iuberis, qui ante quam pateretur, cum discipulis caenans, accepit panem, et reliqua. Ergo hoc quod vides, secundum quod credimus, corpus est. Corpus est enim, quod nos omnes communione concorporat.

Hic est agnus ille novi pariter ac veteris testamenti, qui tollit peccatum mundi. Hic est agnus ille praefiguratus, qui quondam iussus est immolari, carne et sanguine suo populum mundaturus. Hunc adnuntiabat agnus ille, quem hodie adhuc Iudaei comedunt et non intellegunt. Nam cum nos manducemus rem mysteriorum praesentium, ipsi adhuc figuras ruminant futurorum, et dormientes somnia sua nihil inveniunt in manibus suis. Sectantur adhuc umbras, nobis iam possidentibus veritatem : ut digne ac iuste videantur et spiritales ad spiritalia pervenisse, et in carnali cibo remansisse carnales. Moyses, cum ad illum montem in quo daturus legem Deus descendit admovere velit populum suum, loquitur ad turbas, *Sanctificamini et lavate vestimenta vestra, et estote parati in diem tertium.* Timendus etiam ille locus fuit, in quo Dei maiestas apparuit ; sed minus etiam hic timendus non est, in quo Christus offertur. Ibi Deus descendit in nube, et hic descendit Filius in mysterio. Ibi erat audienda divinitas, hic etiam contingenda. Ibi in tremore veniendum erat ad alloquium Dei, et hic cum tremore accedendum est ad corpus Domini. *Quicumque enim manducat panem vel bibet calicem Domini indigne, reus erit corporis et sanguinis Domini. Probet autem se homo, et sic de pane illo edat et de calice bibat* : quia sicut sanctificat eos qui sunt digni, ita reos facit qui inveniuntur indigni. Deus autem noster sanctificet vos per omnia, ut et animas et corpora vestra inmaculata conservet, non solum sacramento suo, sed etiam iudicio suo.

1 DOMINI] P ; *Sermo de cena domini* S. 2 *Dominus et Deus*] P ; *Karissimi deus et dominus* S. *hac die*] P ; *odie* S, tous les deux avec *e* cédillé. 5 *praefiguraverat*] P ; *prefiguraberat* S. *summus*] P ; *sumus* S. 6 *Melchisedec*] *Melchisedhec* P ; *Melcisedhec* S et ainsi constamment. *Abrahae*] *Abraae* S. 8 *Melchisedec*] Ps. 109, 4. 12 *non secundum ordinem*] P om. *non* et *ordinem*. 13 *apud*] *aput* S ; *post* P. *conservabant*] P ; *consecrabant* S. 14 *hircos*] *hyrcos* P ; *yrcos* S. 17 *sanguinibus*] Ps. 15, 4. 18 *hircos*] Ps. 49, 9. 19 *Illud*] *Illut* S. 20 *homo*] Ps. 77, 25. *Et vinum*] P ; S om. *et*. 21 *cor hominis*] P ; om. S. *confirmat*] Ps. 103, 15. 22 *quae adsumat*] *quae assumat* P ; *et quae adsummat* S. 25 *purificatione*] P ; *purificationem* S. 28 *invocabo*] Ps. 114-115, 13. *In calice*

Digitized by Google

utique] P ; *in calicem quippe* S. 29 *in conspectu*] P ; *in conspectum* S. *eius*] ibid. vers. 15. *Nihil*] *nichil* P ; *nicil* S. 30 *aliud*] *aliut* S. *ut quia*] S ; *quia ut* P. 32 *conspectibus*] *in conspectibus* P. *eandem passionem quam*] P ; *eadem passione qua* S. 35 *intende*] P ; *intendamus* S. 39 *est enim*] P ; S om. *est*. 40 *concorporat*] P ; *conparat* S. Le recueil P om. la phrase suivante, jusqu'au second *Hic est agnus ille*. 42 *quondam*] P ; *condam* S. 43 *adnuntiabat*] P ; *adnuntiat* S. 44 *comedunt*] P ; *comedent* S. 45 *mysteriorum*] *misteriorum* S ; *minysteriorum* P. *futurorum*] P ; *figurorum* S. 46 *Sectantur*] *sed sectantur* S. *adhuc*] P ; om. S. 50 *turbas*] P ; *turbam* S. 51 *tertium*] Exod. 19, 14 suiv. *Timendus*] S insère *quidem*. 52 *Dei*] P ; *ei* S. 60 *sed minus etiam hic timendus non est*] P ; *sed hoc non hic minus aetiam timendus est* S. 54 *Filius*] P ; *Dei filius* S. *mysterio*] *ministerio* P. 56 *Domini*] P ; *Dei* S. 58 *bibat*] 1 Cor. 11, 27 suiv. 61 *suo*] S ajoute *Qui in trinitate unus deus vivit et regnat in saecula saeculorum. Amen.*

XV

Fol. 144ᵛ : ITEM DE DIE DOMINICO. Quia dominicae resurrectionis diem colimus, resurrectionem ipsam caritati vestrae latius... communis est poena, et in benefactis communis gloria.

Fragment de provenance inconnue, dont l'auteur essaie de démontrer que la justice divine ne se conçoit pas sans la résurrection des corps. Le titre mis en tête par le compilateur prouve qu'à l'époque où fut composé notre recueil la conception primitive d'après laquelle chaque dimanche était regardé comme « le jour de la résurrection du Seigneur » était encore profondément gravée dans les esprits. Nous n'en sommes plus là aujourd'hui, bien s'en faut.

Comme il a été dit plus haut, la rubrique *Finiunt epistulae* met fin, fol. 145ᵛ, à ce petit homéliaire césarien, qui semble n'avoir jamais jusqu'à présent attiré l'attention des chercheurs. Au reste, plusieurs autres collections également parties d'Arles, et beaucoup plus importantes, sont exactement dans le même cas ; et, n'était la crainte de tomber dans le vice de la monotonie en revenant trop souvent sur le même sujet, j'aurais encore en ce genre plus d'un ἀνέκδοτον à communiquer aux lecteurs de cette Revue.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES
DE BÉNÉDICTINS FRANÇAIS
de la collection Wilhelm.

(SUITE.)

VIII

Lettre de Dom Guillaume La Parre à D. Claude Boistard.

LE fragment de lettre que nous publions n'a ni inscription ni souscription. Il n'y a cependant pas de doute qu'elle émane du procureur général de la congrégation de St-Maur à Rome, Dom Guillaume La Parre, qui exerça cette fonction de 1699 à 1715. Le destinataire est le général de la congrégation de St-Maur, D. Claude Boistard, qui occupa cette charge de 1699 à 1705. L'en-tête de la lettre porte *Benedicite* au lieu de *Pax*, signe qu'on s'adressait à un supérieur, et le seul Supérieur du Procureur était le Général. D'ailleurs l'écriture et le style sont identiques aux autres lettres de D. La Parre. Cette lettre si curieuse complète la correspondance échangée entre Rome et Paris au sujet de la lettre de Mabillon sur le culte des saints inconnus. Pour l'histoire de cette Lettre, nous renvoyons à Dom Thuillier (1) et à l'ouvrage du prince de Broglie (2).

BENEDICITE Rome, 6 may 1704.

Mon très Révérend Père,

J'ay receu la lettre que V[otre] R[évérence] m'a fait l'honneur de m'écrire du 10 du passé, par laquelle elle m'ordonne de faire mon possible pour empêcher que la lettre *de cultu SS. ignotorum* du R^d P. Mabillon ne soit censurée. Je me suis donné bien du mouvement jusques ici pour cela, et j'ai été assez heureux pour empécher que dans les deux raports qu'on a fait de cette lettre à M^rs les Card[inaux] qui composent la congrégation de l'Index, elle n'ait été censurée. Pour obéir aux ordres de V. R., depuis avoir

1. *Œuvres posthumes* de Mabillon, I, 209-365.
2. *Mabillon et la Soc. de S. Germain*, II, 218-235.

Digitized by Google

receu sa dernière lettre, j'ai veu quelques Cardinaux de la Congrégation de l'Index, entre autres Mr le Cardinal Ferreri qui en est le Préfect. Ce Cardinal paroit assez bien intentioné aussi bien que Mrs les Cardinaux Colloredo, Imperiali et Gabrielli. Mais Mr le Cardinal Corpeigna vicaire du Pape et Mgr le Sacriste sont fort irrités contre cette lettre. Comme ces deux Mrs distribuent les reliques et qu'ils n'apportent pas tous les soins qu'il seroit nécessaire pour n'en distribuer que de véritables, ils s'immaginent que cette lettre est écrite contre eux. Le P. Maistre Bianchi, Dominiquain, Secrétaire de la Congrégation de l'Index, sollicité par les PP. Jésuites, est encore fort acharné contre cette lettre. Le Rme P. Cloche, général des Dominiquains, m'a promis de parler au P. Bianchi pour tacher de le radoucir, et luy faire entendre raison, mais cet homme est si peu raisonable que je ne scai s'il y réussira.

Il y a aujourd'hui 15 jours que j'écrivis au Rd P. Mabillon, et lui mandé tout ce qui s'était passé dans la Congrégation de l'Index tenue un jour auparavant à l'occasion de sa lettre. Mrs les Cardinaux eurent la bonté, tant par la considéraiion qu'ils ont pour le P. Mabillon, que parce qu'ils sont très persuadés qu'il y a de grands abus touchant les reliques des catacombes, qu'ils ont suspendu la condamnation de la lettre, quoyque Mr le Cardinal Corpeigna, qui étoit présent à cette Congrégation, insistat fort. pour la condamnation.

On convient ici avec le Rd P. Mabillon que toutes les marques qu'on trouve sur les tombeaux des corps des catacombes, ne sont pas de marques de martire, par exemple, la *croix*, la *palme*, le *monogramme*, les lettres *alpha* et *omega*, les *figures du bon pasteur*, d'un *agneau* et autres ; mais on prétend que la palme jointe à la phiole teinte de sang en soient de vraies marques.

On se récrie fort encore contre le fragment de la lettre de Grégoire 3e écrite à Otgarius Évêque de Mayence que le P. Mabillon raporte dans sa lettre p. 19. Ces gens ci disent que depuis ce tems là on a découvert plusieurs cimetières qui n'étoient pas connus du tems de Grégoire 3e et qu'on en découvre tous les jours de nouveaux, et qu'ainsi les réflexions que le Rd P. Mabillon fait sur cette lettre de Grégoire 3e à Otgarius ne sont d'aucun fondement.

Si le Rd P. Mabillon vouloit réimprimer sa lettre en corrigeant ces deux endroits, ce seroit le moien de la sauver de la censure. Mr le cardinal Colloredo m'a dit lui en avoir écrit. Je ferai de nouveau .... [le reste manque]

Le 18 août 1704, Mabillon, dans une lettre au Procureur général de la congrégation à Rome, disait : « Je viens d'achever la revision de la lettre d'Eusèbe et j'espère que la seconde édition ne sera pas désagréable à Sa Sainteté et à nos Seigneurs les Cardinaux, du moins ai-je tâché de la faire de mon mieux pour cela (1). »

1. *Bulletin du bibliophile*, mars-avril 1870, p. 124.

Digitized by Google

IX

Lettre de Baluze à Dom Nicolas Le Nourri.

DOM Nicolas Le Nourri, né à Dieppe en 1647, fit profession à l'abbaye de Jumièges le 8 juillet 1665. Il travailla avec D. Jean Garet à l'édition des œuvres de Cassiodore, puis, avec D. Jean du Chesne, D. Julien Bellaise et D. Jacques du Frische à celle de S. Ambroise. Appelé pour ce dernier travail à Saint-Germain des Prés, il ne quitta plus ce monastère, où il mourut le 24 mars 1724. Il est assez connu par son *Apparatus ad bibliothecam maximam patrum.*

En 1710, D. Le Nourri publia le traité *De mortibus persecutorum* sous le titre de *Lucii Cæcilii liber ad Donatum confessorem de mortibus persecutorum hactenus Lactantio adscriptus, ad Colbertinum codicem denuo emendatus. Accessit dissertatio in qua de huius libri auctore disputatur et omnia illius loca dubia illustrantur.* Paris, Delespine, 1710, in-8°. L'éditeur y soutenait que Lactance n'était point l'auteur de ce traité, contre Baluze qui l'avait édité en 1679, d'après le codex de Moissac passé depuis dans la bibliothèque de Colbert(1).

La lettre suivante, dont M. Wilhelm possède la minute, adressée, à n'en pas douter, par Baluze à Dom Le Nourri, fait connaître comment le manuscrit de Moissac passa dans la bibliothèque de Colbert. La franchise de Baluze était une preuve de la sincérité de l'affection qui l'unissait à Dom Le Nourri. Au reste, la question qui préoccupait les deux savants, il y a deux siècles, n'a pas encore perdu de son intérêt, et les dernières années ont vu se renouveler les débats sur l'auteur du *De mortibus persecutorum* (2).

M. Ph. Tamizey de Larroque a publié, en 1865, dans la *Revue de Gascogne*, « trois lettres inédites de l'abbé de Foulhiac, à Baluze » (Tiré à part, Auch, Foix, 1865, 12 pp. in-8°), où la découverte du traité de Lactance dans le manuscrit de Moissac est exposée d'une façon plus exacte. Ce n'est pas à Foucault, intendant de Montauban et plus tard de Pau, que revient l'honneur de la découverte, mais à l'abbé de Foulhiac, qui fut prié par Foucault de dresser le catalogue des manuscrits destinés à Colbert (3). Ce catalogue, retrouvé par

1. Le Cerf, *Bibliothèque histor.*, 397-405 ; Tassin, *Hist. litt.*, 436-440 ; Vanel, *Nécrologe*, 136-137.

2. Voir Bardenhewer, *Patrologie*, Fribourg en Brisgau, Herder, 1894, p. 212 ; Harnack, *Altchrist. Litteratur*, II, 740.

3. *Mémoires* de Foucault publiés par Baudry (Collection des documents inédits sur l'histoire de France, 1862) p. CXVII note ; G. Servois, *Note de Baluze sur les manuscrits de Moissac (Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 863, pp. 26-31).

Digitized by Google

M. Baudry à la Bibliothèque nationale (fonds latin n° 9363) (1), mentionne le Sanctorale de Moissac et le *De mortibus persecutorum*. « Monseigneur Colbert » ne daigna même pas remercier le vaillant chercheur (2).

De Blois, le 29 août 1710.

Mon Révérend Père,

J'ay receu avec la reconnoissance que je devois la nouvelle édition que vous venez de donner au public du livre de Lactance *De mortibus persecutorum* avec la dissertation que vous y avez jointe pour illustrer ce bel ouvrage, dans laquelle j'ay remarqué un grand travail et beaucoup d'érudition. J'estime que vous auriez mieux fait d'employer cette érudition à faire des notes sur ce livre, sans le disputer à son auteur, me paroissant certain que vous n'avez donné aucune preuve à votre prétention. Je vous dis franchement mes pensées, comme vous scavez que j'ay accoustumé de faire. Je suis toujours amy de la vérité et je le suis partout où je la trouve. Et ne l'ayant pas trouvée dans votre ouvrage, je m'en tiens à ce que j'ay toujours creu de ce beau monument de l'antiquité. J'espère que vous serez une autre fois plus heureux dans les découvertes que vous fairez cy après. Je le souhaite de tout mon cœur, et que personne ne s'avise d'escrire contre vous (3). Cela seroit fascheux. Pour moy je vous assure, mon Révérend Père, que je ne le fairay pas.

Si vous m'aviez fait l'honneur de me demander comment le manuscrit de Lactance est venu dans la bibliothèque de M. Colbert, comme il semble que vous deviez le faire en vue de votre dessein, vous en auriez donné une relation plus fidèle et plus exacte que celle que vous avez donnée, laquelle manque entre autres choses en ce qu'elle contient qu'on envoya de Moyssac (4) à M. Colbert 250 manuscrits, estant certain qu'il n'y en avoit que 147, parmy lesquels estoit celuy de Lactance très inconnu à ceux qui prirent soin de cet envoy. Il n'a esté connu qu'après que je l'ay eu découvert et publié. Le catalogue de ces 147 manuscrits, tel qu'il me fut envoyé par M. Foucault, ne porte autre chose à l'égard de celuy où est le traité de Lactance que ces mots : *Vitae quorumdam sanctorum*. C'est ce qui se peut aysément justifier par ce catalogue, qui est encore à Paris parmy mes papiers. Et par conséquent ceux qui le firent n'avoient aucune con-

1. *Mémoires*, p. CXIX.

2. *Tamizey de Larroque*, p. 11, lettre de Foulhiac à Baluze du 16 janvier 1685.

3. Ce ne fut pas le cas. Outre l'attaque de La Croze dans le Journal littéraire de la Haye, à laquelle D. Le Nourri répondit par une lettre insérée dans le *Journal des Savants* de juin 1716, on peut citer la critique qui fut faite de la thèse du bénédictin français par l'allemand Heumann, en 1712, par Daniel Maichel, et par Dom Liron dans ses *Singularités historiques*, t. I, 225-255; cette dernière dissertation a été reproduite dans les *Dissertazioni di storia ecclesiastica* de Zaccaria, éd. in-4°, t. II, 265-252 (355-362); éd. in-12, t. X, 217-240.

4. Abbaye de l'ordre de St-Benoît dans l'ancien diocèse de Cahors (auj. Montauban), sécularisée en 1618 et transformée en collégiale. Jean-François d'Estrades, abbé commendataire depuis 1672 (*Gall. Christ.*, I, 172), mourut le 10 mai 1715 (ib., 1325).

Digitized by Google

noissance du livre de Lactance qui est joint dans ce manuscrit avec les vies de quelques saints.

Je dois vous adjouster icy, Mon Révérend Père, que songeant en ces temps là à mettre un grand nombre de manuscrits dans la bibliothèque de M. Colbert, et ayant esté adverti par un de mes amys qu'il y en avoit de beaux à Moyssac je suppliay M. Colbert d'en écrire à M. Foucault, qui estoit pour lors intendant à Montauban. Il le fit, et M. Foucault exécuta le désir de M. Colbert avec beaucoup d'affection et de diligence. Il fut incontinent à Moyssac pour demander ces manuscrits aux chanoines de Moyssac. Ces messieurs le recuerent fort bien. Ils tesmoignèrent à M. Foucault que s'ils en estoient entièrement les maîtres, ils les envoyeroient incontinent à M. Colbert, mais qu'ils ne pouvoient pas le faire sans la participation de M. l'abbé d'Estrades lors ambassadeur du Roy à Venise. On luy en escrivit, et d'abord il envoya son consentement. Après quoy M. Foucault alla encore à Moyssac où il receut ces 147 manuscrits et les ayant fait emballer, il nous les envoya à Paris avec le catalogue dont je vous ay parlé.

En les desmeslant, je mis à part quelques manuscrits in 4° qui me paroissoient n'estre pas de grande considération, me réservant de les examiner à loisir. Lorsque je m'y appliquay, j'y trouvay une ancienne histoire ecclésiastique, dans laquelle je remarquay plusieurs faits considérables que je ne voyois point ailleurs. Je fus trois jours à en chercher l'auteur, m'estant souvenu que saint Hierome faisoit mention d'un traité de Lactance *De persecutione* et ayant consulté le livre *De viris illustribus* de ce Père afin de m'en asseurer, je fus persuadé que c'estoit le traité de Lactance contenu dans ce manuscrit. Je l'examinay avec soin et trouvay que c'estoit le style de Lactance comme je l'ay dit dans ma préface, et rapportois dans mes notes plusieurs passages qui font voir clairement que celuy qui a composé les livres des institutions estoit aussy auteur du livre *De mortibus persecutorum*. Vous l'avez pensé autrement. J'escrivis dès le lendemain matin à M. Colbert qui estoit alors à Seaux pour luy donner avis de cette découverte. Il vint le mesme jour à Paris, et me demanda ce manuscrit lequel il porta avec luy à Versailles, où il le garda quinze jours et se le fit lire par M. l'abbé Galloys (1). Enfin, en me le rendant, il m'ordonna de le faire imprimer, ne voulant pas qu'un ouvrage qui devoit estre si utile à l'Eglise et au public demeurat plus longtemps caché.

Avant de finir cette lettre, il faut, mon Révérend Père, vous dire un mot au sujet de l'observation que j'ay tirée du R. P. Sirmond touchant les noms des auteurs oubliez quelque fois par les anciens copistes. Je ne l'ay pas assurément cité à faux, ayant rapporté ses propres paroles. Si j'avois icy ses ouvrages, je vous marquerois précisément l'endroit et la page où elles sont.

1. Jean Galloys, abbé de St-Martin de Cores au diocèse d'Autun, né à Paris le 14 juin 1632, attaché à Colbert jusqu'à la mort de ce ministre, mourut le 19 avril 1707.

Digitized by Google

Et au cas qu'elles ne soient pas dans les notes sur Sidonius, pouvant estre facilement arrivé, comme il arrive assez souvent mesme aux plus habiles, que j'ay mis par inadvertance le mot de Sinodius au lieu d'Ennodius, vous les trouverez très certainement dans les notes sur Ennodius, si vous voulez vous donner la peine de les y chercher.

J'espère, mon Révérend Père, qu'encore que nous soyons de différent sentiment au sujet du livre de Lactance, nous ne le serons pas au sujet de l'amitié que nous nous sommes promise depuis longtemps, et que vous me conserverez toujours la part que vous m'avez donnée dans l'honneur de vos bonnes grâces, comme de mon costé je feray toujours tout ce qui pourra dépendre de moy pour les mériter de plus en plus; vous assurant que je seray toute ma vie très fidèlement

Vostre

X

Lettre de Dom François Louvart à M. Toinard.

Dom François Louvart, profès à Saint-Melaine de Rennes, le 11 juillet 1680, fut appliqué par les supérieurs de la Congrégation à l'édition de S. Grégoire de Nazianze. Son attachement aux doctrines condamnées par la bulle *Unigenitus* lui causa de nombreux ennuis; il dut fréquemment changer de monastère, fut enfermé, en 1728, au Château de Nantes et incarcéré à la Bastille le 31 décembre de la même année. Élargi après cinq ans de captivité, il fut relégué à l'abbaye de Rebais, en vertu d'une lettre de cachet, mais, au moment où il allait être de nouveau saisi, il put s'évader en Hollande, où il mourut le 23 avril 1739 (1).

✠
P. C.

Monsieur,

Je fus bien mortifié il y a 15 jours de n'avoir pas eu le bien de vous rencontrer chez vous. Je ne réparerai pas icy ma perte, mais seulement je vous prierai de me dire deux choses. La 1re où je pourrois trouver dans les Rabbins la coutume dont Origène et S. Jérôme parlent, que les Juifs ne faisoient lire certains livres, le commencement de la Genèse, etc. qu'à l'âge de 25 à 30 ans. La 2e si vous ne connoissez point à Orléans ou ailleurs quelqu'un de vos amis qui voulust se deffaire des concordances grecques de Kirker, de Shmidius et mesme d'Estienne. Vous obligerez sensiblement Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur,
Fr. François Louvard, M. B.

à St-Denys, le 17 août 1704.
à Monsieur, Monsieur Toinard, rue Mazarine, à Paris.

1. Tassin, 537-542.

Digitized by Google

XI

Lettre de D. Louvart à M. Baron.

En 1709, Dom Louvart publia le *Prospectus* d'une nouvelle édition de S. Grégoire de Nazianze. « Vers le même temps, dit Dom Tassin, M. Baron, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine de l'église de Sens et Promoteur du diocèse, fit présent à St-Germain des Prés d'une édition grecque de S. Grégoire de Nazianze, imprimée à Basle avec des corrections et diverses leçons des manuscrits faites de la main de Jacques de Billy, abbé de St-Michel en l'Herme. On donna ce livre au Père Louvart, pour en faire usage (1). »

La lettre suivante doit avoir été écrite à M. Baron pour l'engager à sauver ce livre en le déposant dans la bibliothèque de quelque abbaye importante. Son vœu se réalisa, et le volume fut donné à St-Germain des Prés. La lettre de D. Louvart est relative à ses travaux préparatoires à l'édition de S. Grégoire de Nazianze.

Pax Christi. ✠

Monsieur,

Je suis ravi d'avoir eu l'honneur de ne pas vous déplaire dans ce que j'ai dit de votre livre dans mon prospectus. J'avois en effet travaillé à vous contenter, et n'avois pas pensé à vous faire de la peine dans ma lettre françoise imprimée (2). Si je n'estime pas tant votre livre que Génébrard (3), Montaigu (4), et les autres, c'est au contraire que je l'ai plus et mieux lû qu'eux. Vous sçavez que les éditeurs de Paris ont convaincu Montaigu et les copistes de Savilius de négligence en ce point. Je les en convainc à leur tour en plus de trois mille endroits. Je ne scai à quoi Génébrard pensoit quand il écrivoit à Grégoire XIII, sinon à vanter son héros (5). Mais je

1. P. 540.

2. Le *Prospectus* parut en 1708. D. Tassin mentionne aussi une « lettre du P. D. Louvart, bénédictin, du 13 mars 1704, contenant quelques remarques sur les œuvres de S. Grégoire de Nazianze », imprimée dans les « Nouvelles de la république des lettres », octobre 1704, art. 2, tome XXXIII, p. 382 (p. 540).

3. Gilbert Génébrard, bénédictin de l'abbaye de Mozat, professeur à Paris, plus tard archevêque d'Aix, assez connu par ses nombreux travaux et son dévouement à la Ligue, avait été très lié d'amitié avec Jacques de Billy, abbé de St-Michel en l'Herm, humaniste de renom et traducteur de Pères Grecs, qui mourut le 22 novembre 1581, dans la maison même de Génébrard à Paris. Celui-ci lui avait dédié, en 1573, son édition des Philocalies d'Origène, et en 1579, sa Chronologie des Hébreux; il se chargea de l'édition des œuvres de S. Grégoire de Nazianze préparée par de Billy. Elle parut à Paris en 1583. Une édition plus complète et revue fut donnée à Paris, en 1609, 2 vol. in-folio, est reproduite en 1611 et en 1630.

4. Richard Montaigu, évêque anglican de Chester, puis de Norwich, publia : *Gregorii Nazianzeni in Julianum invectivae duae graece cum scholis graecis*... Omnia ex bibliotheca Henrici Savilii... Etonae, 1610, in-4°.

5. Génébrard plaça en tête de son édition de S. Grégoire de Nazianze une lettre dédicatoire à Grégoire XIII, où il fait l'éloge de de Billy.

Digitized by Google

scai que ce livre n'est rien moins que ce qu'il dit. Les éditeurs de Paris l'ont encore avoué. Apparament qu'il ne l'avoit pas examiné de si près : ou qu'il avoit une autre idée de l'édition ou restitution d'un texte que celle qu'on en a aujourd'hui. Quoiqu'il en soit les choses sont comme je les ai dites, et je ne pourrois dire autre chose sans mentir. Au reste, je le répète, c'est un bonheur extrême d'avoir trouvé cette pièce, et j'espère vous en marquer si bien ma reconnaissance devant le public, que vous en serez content (1). Il seroit même à souhaiter que vous voulussiez échanger ce volume afin que conservé dans une communauté qui ne meurt point et dans une bibliothèque, comme celle de St-Denys ou St-Germain des Prés, il ne fust plus en danger d'être égaré et de périr dans le débris ou le partage de votre Bibliothèque. Il peut tomber entre les mains de gens qui l'envoiront encore une fois sur les quais et peut estre à la beurière. Pensez-y pour votre gloire et le bien public. En attendant, voici ce que le public attend de vous : c'est une lettre latine, à mon adresse, dans laquelle vous me ferez l'histoire de ce livre avec toutes les preuves que vous en pourrez apporter; a peu près ainsi : Le livre que je vous ai presté, mon R. P., est celui-là mesme qui etc., que si après ces preuves de fait, dont je suis garand, pour ce qui me regarde, on doutait encore que ce fust etc., on n'auroit qu'à jetter les yeux sur les inscriptions de différente main, qu'y ont apposées en divers tems ceux par les mains de qui il a passé, ou qui l'ont possédé. On connoit aux seuls caractères et les tems de ces inscriptions et l'écriture de Billi et des autres. Je vous conseillerois, s'il y avoit encore des incrédules, de faire graver ces inscriptions chacune dans son caractère propre. Voilà, monsieur, le plan que j'ose vous proposer de la lettre que je dois insérer sous votre nom dans ma préface genérale. Je l'attens avec permission de la rendre publique. Je ne vous demande que la simple vérité et ce que vous scavez qui en est. J'ai les éditions dont vous me parlez et bien d'autres. J'aurai soin de voir les lettres MSS. dont vous me parlez, si vous n'aimez mieux m'envoier ou des copies ou des extraits de ces pièces. Je vous en prie mesme par une raison que je vous dirois, si je ne scavois qu'elle ne déplût pas à Mr du Chesne. Peut estre que quelqu'un de nos confrères de Sens voudroit bien prendre cette peine pour moi, si vous vouliez bien lui prêter le MS. que je scai qui vous est revenu et lui marquer les endroits. Je remets tout à votre prudence et vos soins. Enfin pour répondre à tout : si quelqu'un devoit se plaindre, ce seroit assurément Leuvenclavius (2) de Billi et non au contraire. Rien de plus honneste que la petite préface de ce protestant à Mr de Billy, et rien de moins que ce que cet abbé lui a rendu en échange, sans doute par un zèle contre les hérétiques. Mais il faut rendre justice à tout le monde, de quelque communion que ce soit,

1. Les éditeurs bénédictins (D. Louvart, D. Maran et D. Clémencet) parlent de ce volume annoté par de Billy (Pat. gr., t. XXXV, col. 20-26).

2. Leuvenclavius, Leuvenklaius. Sur l'édition donnée par cet écrivain à Bâle, voir la préface à l'édition bénédictine de 1778 (Pat. gr., t. XXXV, col. 14-15).

Digitized by Google

les louer et les blasmer quand il faut. J'aurai soin de rectifier ce protestant, sans lui ravir la louange qu'il mérite. Je serois fort curieux de vos pièces de M. Bossu, mais tout le monde icy n'est pas de mon goût. Je vous suis très obligé de la bonté que vous avez de me laisser si longtemps ces deux livres. Je prie Dieu de vous conserver jusqu'à la fin au moins de mon ouvrage, et que je puisse les rendre à vous mesme avec surcroit, et la reconnoissance et le respect avec lesquels je suis

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur
fr. Fr. Louvard m. b.

à St-Denys en France le 15 février 1709.

XII

Lettre de D. Louvart.

La lettre suivante n'a pas de suscription, elle est adressée à un prieur de la congrégation de St-Maur, qui pourrait être celui des Blancs-Manteaux. Elle est datée de la Bastille, où D. Louvart était enfermé depuis le 31 décembre 1728.

BENEDICITE.

Mon Révérend Père

Vous me prenez pour autre que je suis apparament, comme bien d'autres, sur le rapport d'autrui. Venez et voiez par vous même ; et si vous me trouvez tel, vous m'abandonnerez. Venez après midi entre deux à trois heures. Car le matin la chapelle où s'entendent les confessions, est occupée d'une et quelquefois de plusieurs messes, à l'heure que vous pourriez venir.

Je vous serai bien obligé de la lampe et du fusil à feu. Vous m'auriez fait encore plus de plaisir, si vous les aviez demandés au T. R. P. Général [1] en lui faisant nos complimens sur son généralat, afin que tout eût été aux frais de la congrégation. Je connois votre pauvreté, et c'est par cette raison que je vous prie en le saluant de ma part de lui représenter que je n'ai pas seulement de quoi acheter du papier et de l'encre, que sans parler du bois, on a icy mille menus besoins, pour lesquels il faut avoir l'argent à la main, que outre ce j'ai besoin d'habits d'hiver, bas, chaussons, calçons, camisole, bonnet double, ou plustôt deux bonnets simples, dont l'un entre dans l'autre, afin que l'un serve seul en esté, d'une calotte de même façon, de souliers, ceux de l'an passé n'aiant de rien servi, faute d'avoir pris la mesure. On les feroit faire icy près par le cordonier de la maison.

A l'égard des livres outre la Bible vulgate, j'ai besoin du texte hébreu pour l'ouvrage que je vous ai dit. J'ai bien les deux premières parties en un

1. Dom Jean-Baptiste Alaydon, élu dans le chapitre tenu à Marmoutiers le 7 juin 1729.

Digitized by Google

volume de la Bible d'Arhias 1705, mais les prophètes ne sont que dans le 2d vol. J'en aurois besoin, et avec elle d'une concordance latine, des réflexions sur la religion chrétienne où sont expliquées les prophéties de Jacob et de Daniel par M. Ferrand, deux volumes in-12. Ce n'est pas un fort bon livre, mais il y a des choses dont j'ai besoin, d'un S. Grégoire de Nazianze grec-latin 2 vol. fol.Si vous ne l'avez pas, je crois que Dom E.Brice (1) a mis celui qui appartenoit à M. de Tillemont en dépôt chez M. de Salis à St Denys. Vous pourriez l'y faire prendre ou écrire à cet ami qu'il l'apportât ou à M.Herault ou à M. le Gouvernèur avec le gros Schrevelius in-4° et les traductions latines du P. Juvenci en cahiers coupés et non reliés et les leçons de Maret, si vous n'aimez mieux me prêter quelques morceaux de Cicéron ou m'acheter *les endroits choisis* imprimez depuis peu d'années à l'usage de l'Université.

J'oubliois un Octavier et en prest une Histoire des juifs qui n'est ni celle de Joseph, ni celle de Basnage, ni la même retouchée par M. Dupin, mais une meilleure assez récente par un auteur dont j'ignore le nom. Elle me seroit nécessaire pour mon travail.

Vous trouverez facilement ce que vous n'aurez pas ou à St Germain, ou chez nos amis que vos religieux connoissent. Voilà en quoi vous pouvez de ce côté là me faire plaisir ; vous l'offrez, je l'accepte, le tout avec l'agrément de M. Hérault. Je suis en vous attendant, avec respect

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant religieux,
fr. Fr. Louvard m. b.

J'oubliois encore un besoin des plus essentiels, des conserves garnies de façon qu'elles deffendent la vue de l'impression de l'air et du feu que mes yeux ne peuvent plus supporter.
A la Bastille le 15 octobre 1729.

XIII

Lettre de D. Prudent Maran au cardinal de Gesvres.

Dom Prudent Maran est assez connu par ses travaux patristiques et apologétiques. D. Tassin rapporte que ce religieux «était si considéré de M. le cardinal de Gesvres, archevêque de Bourges, que Son Éminence l'envoyait prendre presque toutes les semaines dans son carrosse, pour s'entretenir avec lui sur des matières théologiques et sur les affaires de l'Église ». (P. 743).

Monseigneur,

Les passages du troisième livre d'Hermas nombres 5 et 6 de la cinquième parabole me paroissent fort contraires aux Sociniens et peu favorables aux

1. D. Etienne Brice, collaborateur du *Gallia Christiana* (Tassin, 723-724; Vanel, 236-237).

Digitized by Google

Ariens. La Sainte Trinité y est bien marquée. Tandis que le Fils revêtu de la forme de serviteur est occupé à cultiver la vigne du père de famille, celui-ci délibère avec le saint Esprit et les bons anges sur la récompense qu'il convient de donner à un si excellent serviteur. *Dominus autem fundi demonstratur esse is, qui creavit omnia et consummavit, et virtutem illis dedit. Filius autem Spiritus sanctus est. Servus vero ille Filius Dei est... amici autem illi quos in consilio advocavit, angeli sunt sancti, quos primo creavit.* En traduisant ainsi : *le Fils marque le Saint Esprit :* et *ce serviteur marque le fils de Dieu*, il est clair que le Saint Esprit est la troisième personne de la Trinité, et qu'il n'est appelé fils que par une liberté qui est permise dans les paraboles. Mais cette liberté passeroit les bornes, si le Saint Esprit étoit une créature. Hermas n'a pu lui donner le nom de fils, que dans le dessein de le distinguer des créatures et de faire entendre qu'il est de la même nature que le Père. Le socianisme est renversé dès que la distinction du Père et du Saint Esprit est établie. La divinité du Saint Esprit une fois prouvée, les Ariens ne peuvent plus attaquer celle du Fils. M. Cotelier et Bullus ont obscurci le texte d'Hermas en prétendant que le S. Esprit dont parle cet auteur est la seconde personne de la Trinité. Je m'étonne qu'ils ayent confondu le fils devenu serviteur et le Saint Esprit avec lequel le Père délibère sur la récompense due au Fils devenu serviteur.

Hermas dit encore que le corps de J. C. a été formé par le Saint Esprit, afin qu'il fût digne d'être habité par un Dieu, *Nuntius audit illum Spiritum sanctum, qui infusus est omnium primus in corpore, in quo habitaret Deus.*

Tout ce qui est dit de la servitude de J. C. et de la soumission de son humanité au Saint Esprit, doit s'entendre de la forme de serviteur dont il s'est revêtu et que le Saint Esprit a sanctifiée. Mais quand Hermas demande à l'ange d'où vient qu'il a donné au Fils le rang de serviteur : *Quare Filius Dei in similitudine hac servili loco ponitur?* il fait bien voir qu'il ne pensoit pas comme les Sociniens et les Ariens. Car dans le sentiment de ces hérétiques la difficulté n'est pas de savoir d'où vient (que) le Fils est appellé serviteur, mais au contraire d'où vient un serviteur est appellé fils.

Je souhaite que ces remarques méritent votre approbation. C'est par soumission à ce que vous avez souhaité de moy, que j'ai l'honneur de vous les adresser en vous assurant du profond respect avec lequel j'été l'honneur d'être Monseigneur

Votre très humble et très obéissant serviteur,
f. P. Maran M. B.

Aux Blans Manteaux,
30 janvier 1739.

Digitized by Google

XIV

Lettre de D. Charles de la Rue à D. Guillaume Le Seur.

Dom Guillaume Le Seur avait été chargé avec Dom Thuillier de composer l'histoire de la constitution *Unigenitus* ; ce travail était patronné par les cardinaux de Fleury, de Rohan et de Bissy (Tassin, 530 ; Vanel, 180-181, 212-213). Il mourut le 7 février 1748. On trouve dans sa correspondance (*Bibl. nat. de Paris*, F. F., 19670) de précieux renseignements sur le cardinal de Rohan et son entourage. Dom de la Rue avait accepté, comme D. Thuillier et D. Le Seur, la constitution *Unigenitus.*

La copie de cette lettre, faite sur l'original, a été transmise à M. Wilhelm, par M. l'abbé Degout, curé-doyen de Mormant (Seine-et-Marne).

A Paris, ce 20e juillet 1737.

Nous sommes tous ici fort tristes, mon cher D. Guillaume. Vous savez combien sincèrement nous aimions comme notre Père Monseigneur le cardinal de Bissi et cependant d'heure en heure nous attendons sa mort. Il a reçu cette nuit à onze heures l'extrême onction qui lui a été administrée par notre R. P. Général Dom Lanneau. Il n'a pas eu le tems de se confesser ni de recevoir le saint Viatique, ayant été prévenu par une léthargie presque subite qui le saisit hier vers les neuf heures du soir. Dès avant hier au soir il avoit commencé de se sentir plus foible qu'à l'ordinaire ; on fit venir le médecin Mr Du Moulin qui a cru que ce ne seroit rien et que c'étoit seulement une suite des grandes chaleurs. Il le fit saigner hier matin, et on appella cela une petite saignée de précaution : cependant hier à neuf heures du soir le malade tomba tout à coup en léthargie, on lui administra l'extrême onction à onze heures et ensuite par ordre de Mr Du Moulin on l'a saigné encore vers minuit ; mais la léthargie dure encore, et il n'y a, dit-on, aucune apparence qu'elle change en autre chose qu'en une mort prochaine. J'en suis en particulier très affligé ; car cette Éminence m'honoroit d'une singulière bonté. Vous savez les attentions infinies que ce prélat eut pour moi durant ma grande maladie dont j'ai encore bien de la peine à me remettre. Vous perdrez aussi en lui, mon cher D. Guillaume, un solide protecteur, et je n'ai point connu d'homme qui estimat autant que lui le grand génie et les belles qualités de Monseigneur le cardinal de Rohan, votre autre protecteur, que Dieu veuille vous conserver encore longues années. La mort future de ce S. Cardinal qui laissera trois beaux bénéfices vacans, l'abbaye de S. Germain, celle de Trois fontaines et l'évêché de Meaux va causer bien des mouvemens dans la maison de Condé pour faire donner au comte de Clermont l'abbaye de St-Germain des prez, mais je scais déjà des gageures faites dans Paris qu'elle sera donnée à Mr l'abbé

Digitized by Google

de Fleuri, neveu du Cardinal ministre, et de plus que ce jeune abbé, à l'exclusion de tout autre prétendant, est dans le cœur de son oncle le seul sur qui doit tomber la nomination du Roy pour le chapeau de Cardinal. S'il ressemble à son oncle, il doit être bon abbé, et nous ne serons pas trop fâchez de l'avoir, mais gare qu'il n'ait pas grand crédit après la mort de son oncle. Cependant en tout tems l'abbaye de St-Germain, à cause de ses privilèges, a besoin d'un abbé puissant ; de sorte qu'il me semble qu'on désire ici davantage un Prince du sang, ou un Prince de la maison de Rohan, comme Mr l'abbé de Ventadour. Adieu, mon cher D. Guillaume, priez Dieu avec nous pour Mr le cardinal de Bissi. Adieu, tout à vous.

Fr. Ch. DE LA RUE M. B.

Ce 20 juillet à huit heures et demi du matin.

Au Révérend Père Dom Guillaume Le Seur, Religieux Bénédictin chez son A. Éminentissime Monseigneur le cardinal de Rohan à Saverne.

XV

Lettre de Dom Le Cerf à Briasson.

Dom Le Cerf est connu par sa *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la congrégation de St-Maur*, qui parut à La Haye en 1726. On trouvera dans Dom Tassin tous les renseignements désirables sur cette publication.

La lettre suivante concerne l'ouvrage de Nicéron.

Monsieur,

Il n'estoit pas nécessaire que Mr Vautrin me fit des excuses de votre part de ce que vous ne m'avez pas écrit. Je suis infiniment plus sensible au plaisir que j'aurois de favoriser en quelque sorte le débit de l'ouvrage que vous imprimés qu'aux civilités, aux complimens et autres pareilles cérémonies qui ne m'ont jamais fort tourmenté. Je vous suis très redevable de votre présent ; ce livre est un des plus grands desseins qu'on ait encore conçus, et des plus utiles à la république des lettres ; il est fort bien exécuté. Néamoins comme il ne peut porter les choses à la plus juste perfection, dans une 2me édition l'auteur voudra bien me permettre de lui raporter quelques légers deffauts que j'y ay remarqués.

On ne peut trop louer la précaution qu'il prend dans son Avertissement de ne raporter que ce qui peut servir à faire connoître un Auteur en qualité de scavant, excepté certaines choses qui peuvent mieux faire juger de ses ouvrages. Néamoins il ne s'assujetit pas si sévèrement à cette règle qu'il ne s'en écarte dès le début de son ouvrage, puisqu'il parle des mariages de Mr de Larrey et de ce qui regarde sa fille qui se retira chez les Religieuses de A...villiers et autres choses qui n'ont un raport au dessein qu'il s'est proposé. On remarque un détail aussi inutile dans quelques autres articles.

Digitized by Google

Je voudrois donc qu'il se borna uniquement à nous informer du lieu et de l'année de la naissance des auteurs dont il parle, de leur profession, de leur mort. Mr Bayle blamoit avec raison la négligence de certains auteurs à circonstancier ces sortes de faits. Je voudrois encore qu'il nous instruisit des lieux où ils ont fait leurs études, et s'ils y ont paru dans quelques exercices d'une manière à donner de la surprise et de l'admiration, car cela il est utile de l'y arrêter. Enfin je les suivrois dans tout le cour de leur vie, et je ferois mention des employs qu'ils ont eus pourvu qu'ils ayent un raport à leurs études. Je voudrois scavoir s'ils ont profité, s'ils l'ont fait avec réputation, qui sont les grands seigneurs qui les ont favorisés de leurs bienfaits, car rien ne sert davantage à doner une juste idée d'un homme d'esprit que la protection que luy ont accordé les grands seigneurs, quand d'ailleurs il n'a rien qui puisse luy faciliter un accès auprès d'eux.

Je voudrois encore qu'il nous dit quel a été le caractère de leur esprit, leur sentiment sur la religion, leur goût, leur connaissance dans les beaux arts.

J'ay dit que je voudrois que l'auteur nous informe de toutes ces choses, et c'est aussi sur quoy il ne laisse rien à désirer, mais il pouroit entrer plus qu'il ne fait dans le détail des contestations qu'ils ont eues à l'occasion de leurs ouvrages et des critiques qui se sont élevés contre eux, et qui se sont efforcés d'affaiblir leur présomption, car rien ne plait tant à un lecteur. Tout ce qui a l'air de critique est du goût du siècle où nous vivons, et on y a été trop insensible dans les siècles passés. Comme un détail trop chargé d'érudition peut assoupir un lecteur, il faut que l'auteur ait soin de réveiller son goût par quelque trait plaisant et critique, par quelque épigramme courte où il y ait du sel et de l'amusement; il ne nous a procuré ce plaisir que dans le seul article de Mr Ménage.

Le stile de l'auteur est bon et propre à son sujet; il doit cependant éviter certains termes qui peuvent le défigurer dans l'Avertissement. Les matériaux *que je me trouve*, il auroit pu changer cette expression. P. 13 en parlant de Louis Ferrand il dit qu'il eut envie d'être carme deschaussé, mais qu'un ami l'en détourna et luy adressa *la dessus* une fort belle pièce en vers; ce terme est un peu bas. Dans un autre endroit, en parlant d'un auteur, il dit qu'il *laissa de la postérité;* je n'ay point vu ailleurs cette façon de parler.

L'auteur doit aussi éviter la répétition de certains termes qui ne sont pas d'usage dans l'employ qu'il en fait. C'est Mr Ferrand qui s'attache fortement à l'étude, dans le P..... ce sont des preuves fortement proposées, c'est D. Le Nouri qui travaille fortement, c'est un autre auteur qui a une forte inclination pour les sciences, etc.; le mot de fort ne s'allie pas naturellement avec ces termes. Il y a encore dans l'ouvrage quelques phrases embarassées. Dans l'avvertissement: Nous ne pouvons, dit-il, nous empescher d'accuser de négligence ceux qui nous ont précédés, mais nous tombons dans le même défaut qu'eux, et il est à croire que ceux qui nous suivront se plaindront de la nôtre. Il veut sans doute raporter ce dernier terme à

Digitized by Google

négligence, mais l'esprit ne s'assujettit pas volontiers à une pareille conception et il est plus naturel de le raporter à déffaut et alors ce serait une construction nullement..... visiblement opposée aux règles de la grammaire. Dans le même endroit si quelqu'un *trouve* à redire au jugement qu'il *trouvera* ici de *certains*. Il falloit qu'il mit de certains auteurs, outre cela trouve et trouvera dans une même ligne ne font pas un bon effet.

L'auteur pourroit s'épargner des citations inutiles. Il cite la Bibliothèque de D. Pez et la mienne; pourquoi citer celle de D. Pez, dont il ne fait aucun usage et qui ne contient rien que ne contienne la mienne, laquelle a bien des particularités que n'a pas celle du Bénédictin d'Allemagne? D'ailleurs la Bibliothèque de D. Pez n'ayant eu aucun cours en France, c'est un meuble inutile dans les mémoires.

Enfin pour perfectioner cet ouvrage, je voudrois que l'auteur raporta exactement les faits tels qu'il les trouve dans les livres. En parlant de D. Le Nouri il me prête des sentiments que je n'ay point eus, et dit qu'on l'envoia à St-Ouen pour travailler sur Cassiodore avec D. Garet. Ce religieux n'a jamais demeuré à St-Ouen mais à Bonnenouvelle, et D. Le Nouri n'a jamais travaillé de dessein sur Cassiodore, il en a seulement fait la préface à la prière de D. Garet. D. Le Nouri ne fut donc pas d'abord envoié à Paris pour travailler à l'édition de S. Ambroise avec D. J. Duchesne et D. Bellaise qui n'y a jamais été, mais à St-Ouen, et c'est de là que ces religieux furent séparés et D. Le Nouri vint alors à Paris avec D. J. Du Frische où ils travaillèrent ensemble sur S. Ambroise. Je ne feray pas un crime à l'auteur de ses omissions, car qui peut rechercher tout si exactement qu'il n'oublie rien? Il doit seulement s'attacher à raporter tous les ouvrages qui sont de quelque importance. Dans l'article de M. Dodwell j'ay été surpris de l'omission de son livre *De paucitate martyrum*.

Ces réflexions ne diminuent en rien la bonté de l'ouvrage et la réputation de l'auteur que j'assure de mes respects, en attendant de me croire Monsieur

Votre très humble et
très obéissant serviteur

FR. PH. LE CERF DE LA VIÉVILLE R. B.

De Fécamps ce 5e féb. 1727.

A Monsieur Monsieur Briasson, Marchand libraire, rue St-Jacques à la Science à Paris.

Digitized by Google

LA CONGRÉGATION DE BURSFELD.

Le nom de Bursfeld brille dans les annales de l'Ordre bénédictin d'un éclat tout particulier. Ce petit monastère du Brunswick a vu naître dans ses murs la congrégation la plus florissante qui se soit formée en Allemagne et a rendu à une partie de l'antique famille de S. Benoît une vigueur digne des plus beaux jours de son histoire. La congrégation de Bursfeld se constitua la dépositaire des glorieuses traditions du passé; elle maintint les principes constitutifs de l'ordre, lui infusa une vigoureuse sève d'ascétisme puisée aux sources fécondes de l'ordre lui-même, et groupant tous les éléments de bonne volonté dans l'observance d'une même discipline, sous le contrôle d'autorités incontestées, vigilantes et actives, elle supporta, pour ainsi dire, l'édifice bénédictin d'une grande partie de l'Allemagne et des Pays-Bas pendant plus de trois siècles et exerça, en dehors même de son sein, une influence souvent directe, par sa législation, sa liturgie et sa direction spirituelle. Plus on étudie l'histoire de l'ordre bénédictin dans le centre de l'Europe depuis le XVe siècle, et plus on sent cette action bienfaisante, universelle de Bursfeld. Ce nom se retrouve à chaque page de nos annales; on le rencontre en Allemagne, en Autriche, en Danemark, en Hollande, en Belgique; il semble un garant de discipline et de vie. Trithème, l'intrépide défenseur des traditions bénédictines, le donne comme synonyme de régularité et de vertu. Le mot de réforme, auquel on le joint fréquemment, est de nature à éveiller dans certains esprits une idée fausse ou incomplète. Ce mot semble supposer des abus, c'est souvent vrai, mais il signifie aussi un retour aux traditions antiques, à l'observance primitive; il signifie aussi un effort vigoureux vers une amélioration, vers une plus grande perfection. Le jour où notre histoire dans les temps qui ont immédiatement précédé la Réforme protestante, qui l'ont accompagnée et suivie sera mieux connue, on sera étonné de retrouver, à côté de faiblesses qu'on ne saurait assez déplorer, de ces grandes figures de moines, qui rappellent les plus beaux temps de l'ordre, de ces hommes grands par le talent, grands par la sainteté, d'autant plus remarquables qu'ils ont souvent dépensé dans l'obscurité une somme

Digitized by Google

d'énergie que le monde eût admirée si, au lieu de se borner à consolider et à régénérer, ils avaient pu créer de toutes pièces. Mais l'oubli s'est fait sur leurs mémoires vénérées, et l'histoire garde le secret de leurs noms et de leurs travaux. L'œuvre élevée par leurs mains plongea ses racines dans l'humilité ; elle grandit, elle devint un édifice majestueux ; puis le temps y porta sa main destructrice, et la Réforme protestante l'ébranla jusque dans ses fondements. Pour la relever, il fallut de longues années ; encore plusieurs de ses parties restèrent-elles en ruines ; le temps des saints et juvéniles enthousiasmes était passé. Le XVIe siècle avait ruiné et dispersé, le XVIIe releva et restaura ; le XVIIIe s'acheva au bruit de sourdes menaces et de nouvelles ruines ; ce que la Révolution n'avait pas détruit, la cupidité l'acheva, et l'an 1802, avec sa sécularisation forcée des corporations religieuses, marque la fin de l'existence d'un grand corps. La ruine était consommée dans le sacrilège.

Toutefois, malgré la durée de son existence, le nombre de ses monastères et l'importance exceptionnelle de son influence monastique, la congrégation de Bursfeld n'a pas encore trouvé son historien. A part les *Antiquitates Bursfeldenses* de Jean Georges Leuckfeld, ministre protestant de Gröningen publiées à Leipzig en 1703, la dissertation de Jules Evelt sur les origines de la congrégation de Bursfeld, et l'étude bien documentée de Jean Linneborn sur la réforme des monastères bénédictins de Westphalie au XVe siècle par la congrégation de Bursfeld, dont la première partie vient de paraître, quand déjà nous avions achevé cet article, nous ne possédons pas d'histoire de cette illustre congrégation. Et cependant les matériaux ne manquent pas.

Cette lacune avait frappé l'érudit protestant Leuckfeld, qui aurait souhaité trouver pour la congrégation de Bursfeld un travail analogue à l' « *Idea sacrae congregationis Helveto-Benedictinae* » publiée pour le jubilé de la congrégation suisse à l'abbaye de St-Gall en 1702. Il entreprit donc ce travail qu'il divisa en cinq chapitres : histoire de Bursfeld, origines de la congrégation de ce nom, listes des monastères d'hommes et de femmes qui lui furent unis, ses privilèges (1). Pour mener à bonne fin ce travail, Leuckfeld eut la bonne fortune de rencontrer un manuscrit latin d'« un zélé

1. *Antiquitates Bursfeldenses oder Historische Beschreibung des ehemaligen Closters Bursfelde und der daher rührenden Bursfeldischen Societaet, Benedictiner-Ordens, worinnen von dem Orte, Stiftung, und Aebten dieses Closters, wie auch von der daher entstandenen und noch berühmten Bursfeldischen Congregation, denen sämmtlich dazu gehörten Clöstern, Privilegien und Rechten, aus richtigen Urkunden, Manuscriptis und Diplomatibus gehandelt wird.* Leipzig und Wolfenbüttel, Gottfried Freytag, 1703, in 8°.

Digitized by Google

catholique bénédictin anonyme de l'union de Bursfeld » du siècle précédent, donc du XVIIe siècle.

Le premier essai d'une histoire de la congrégation de Bursfeld fut tenté en 1537 par un moine de cette congrégation, Henri Angelonius. Son opuscule intitulé : *De institutione Bursfeldensis reformationis deque illius institutione et loco quo ceperit*, comprend dix-sept chapitres et est conservé dans le MS. 186 Geistl. Abtheil. des Archives de la ville de Cologne (ff. 2-8) ainsi que dans le MS. 8 de la bibl. de l'abbaye de Beuron (ff. 1-19). L'auteur avait eu en main un court récit manuscrit des origines de l'union de Bursfeld ; il avait en outre entendu les relations des anciens ; la brièveté du récit et l'incertitude des traditions l'avaient déterminé à fixer par écrit des souvenirs certains. L'opuscule d'Angelonius était assurément fort maigre, et, si l'auteur avait prétendu faire autre chose que de consigner des traditions orales, on pourrait lui reprocher de n'avoir pas utilisé des renseignements plus détaillés sur les origines de la congrégation.

Jean Busch, le célèbre réformateur des chanoines réguliers, en a parlé assez longuement dans son *Liber de reformatione monasteriorum* (Lib. II, cap. 43-53). Trithème est encore plus détaillé dans ses *Annales Hirsaugienses*. Puis il y a les chroniques de Cluse, de S. Godehard d'Hildesheim, de Huysburg, celles de Paul Lange et de Nicolas de Siegen et d'autres encore, que nous aurons l'occasion d'utiliser au cours de notre travail.

Au milieu du XVIIe siècle, le célèbre bénédictin Adam Adami, profès de Brauweiler, recteur du séminaire bénédictin de Cologne, plus tard évêque d'Hierapolis et suffragant d'Hildesheim, entreprit d'écrire l'histoire de l'union de Bursfeld, mais les affaires qu'il fut chargé de négocier lors du traité de Westphalie et ses travaux postérieurs l'empêchèrent de donner suite à ce projet (1).

Plus tard l'abbé Grégoire Waltmann de Liesborn (1698-1739) composa une *Compendiosa relatio de initio, progressu ac privilegiis sacræ congregationis Bursfeldensis*, qui se trouve dans le MS. 153 de la Bibliothèque de l' « Alterthums-Verein » de Munster et dans le MS. VII, 1304, ff. 39-71 des Archives de l'État à Munster (2). Un travail de ce genre : *de ortu, progressu et gratiis variis congregationis Bursfeldensis* est conservé dans le MS. 1265 de la Bibl. de Trèves (ff. 1-28).

L'œuvre fut reprise au commencement du XVIIIe siècle par un

1. Ziegelbauer, *Hist. rei litt. O. S. B.*, t. III, 390 ; IV, 593-594.
2. Linneborn, ap. *Studien*, 1899, p. 267, 268.

Digitized by Google

autre bénédictin, D. Olivier Légipont. Cet intrépide travailleur avait été appelé par l'abbé de Gladbach, D. Servais Van den Berg, président de la congrégation de Bursfeld, à classer les archives de la congrégation conservées à l'abbaye de St-Martin de Cologne. Il entreprit ce travail et en composa le catalogue sous le titre de : *Abbreviatura Diplomatum et Privilegiorum congregationis Bursfeldensis* (1). Ce classement et les recherches qu'il fit dans les monastères de la congrégation, lui firent connaître tous les actes officiels et lui permirent de donner une suite sérieuse à l'idée qu'il avait conçue de publier un Bullaire (2) et une histoire de Bursfeld (3).

C'est sur la fin de 1729 que D. Légipont consacra ses soins à l'histoire de la congrégation de Bursfeld, ouvrage qu'il poursuivit les années suivantes. La nouvelle de cette entreprise causa une grande joie aux moines de Saint-Germain-des-Prés à Paris, et Dom Martène s'en faisait l'écho dans une lettre du 29 novembre 1730, par laquelle il félicitait Légipont de son dessein et, en exprimant le désir de voir bientôt publier ce travail, faisait ressortir toute l'utilité de cette œuvre pour l'ordre bénédictin (4).

Si je ne me fais illusion, Dom Légipont n'a point laissé de travaux complets tant sur le Bullaire que sur l'histoire de la congrégation de Bursfeld.

On a conservé ses trois travaux relatifs à Bursfeld :

1° *Abbreviatura bullarii Cassino-Bursfeldensis summarie complectens privilegia, libertates, prærogativas, exemptiones, indulta, constitutiones et decreta summorum pontificum, conciliorum, S. R. E. cardinalium, archi- et episcoporum necnon imperatorum, regum et principum diplomata, ad commodum et utilitatem omnium regularium ex ejusdem congregationis archivo compilata* per P. Oliver. Légipont, p. t. priorem S. Martini anno 1729. Ce manuscrit in-folio est conservé dans la bibliothèque de l'abbaye de Melk en Autriche. L'auteur y donne outre l'analyse des procès-verbaux des chapitres provinciaux de Mayence, ceux de Trèves-Cologne aux XVe et XVIe siècles, puis les actes relatifs à la congrégation de Bursfeld.

2° *Bullarium Casino-Bursfeldense Constitutiones et decreta summorum Pontificum, Conciliorum, Cardinalium, Legatorum apostolicorum, archi et episcoporum necnon Imperatorum, Regum et principum diplomata, aliaque venerandæ antiquitatis monumenta, primariæque per Germaniam congregationis Bursfeldensis ordinis S. Bene-*

1. Ziegelbauer, I, 646-649.
2. *Ibid.*, IV, 499, 536, 594.
3. *Ibid.*, 536.
4. Ziegelbauer, I, 650.

Digitized by Google

dicti jura, privilegia, libertates, exemptiones, prærogativas, ac reciprocas privilegiorum communicationes spirituales spectantia complectens accurante R. P. Oliverio Legipont, O. S. B., ad S. Martinum Coloniæ professo SS. Th. lic. — Ce manuscrit de 418 ff. in-4° est conservé à la bibliothèque grand-ducale de Darmstadt sous le n° 2760. Il débute par un aperçu sur les développements historiques de la constitution de l'ordre bénédictin et le mouvement de réforme antérieur à Bursfeld ; il donne ensuite une série d'actes relatifs aux réformes et à l'établissement de la congrégation de Bursfeld.

A la page 280 se trouve intercalé l'opuscule : *Constitutiones summorum pontificum, Conciliorum et capitulorum provincialium præsertim S. Congregationis Bursfeldensis de studiis monasticis, seminariis et bonarum artium cultu* per R. P. Oliverium Legipont, SS. Theol. licent., societatis litterariæ Germano-Benedictinæ promotorem et secretarium in unum comportatæ et typis editæ anno reparatæ salutis MDCCLVII (ff. 280-284).

La suite des bulles et autres documents de Bursfeld continue de la page 285 à 414. Tel qu'il est, ce recueil est précieux pour l'histoire de Bursfeld.

3° Le MS. 2702 de Darmstadt (433 ff. in-folio) renferme une série de travaux du même Légipont : continuation de la Chronique de Spanheim (ff. 1-34), Prodromus conferentiæ societatis eruditorum Mogono-Philippinæ (39-86^{v}), sciagraphia philologico-bibliographica (89-201^{v}), note sur la bibliothèque d'Ottobeuron (206-214^{v}), Paræsis adressée aux abbés bénédictins pour l'érection d'un séminaire bénédictin à Heidelberg (215-225^{v}), Facti jurisque deductio en faveur de l'abbaye de Disibodenberg (228-255^{v}), histoire de cette abbaye (256-259^{v}), varia (262-275^{v}), Dissertation sur l'état monastique en Allemagne depuis le XVe siècle (278-287), liste des présidents de Bursfeld (287^{v}-288^{v}), auteurs qui ont écrit sur la règle de S. Benoît (289 295^{v}), « histoire du démêlé des jésuites d'Allemagne avec les anciens ordres pour enlever leurs monastères » (299-314^{v}), catalogue des MSS. de St-Martin de Cologne (318-334^{v}), où l'on remarque sous la lettre H. 9 (f. 334) un « Farrago anecdotorum Rapsodia historico-diplomatica, epistolaris et poetica » relatif à l'abbaye de St-Martin de Cologne et à la congrégation de Bursfeld, recueilli par D. Légipont ; discours et sermons de Légipont et varia (351-410^{v}, 430-453^{v}), catalogue des monastères de la congrégation de Bursfeld (410^{v}-429).

Ce recueil était certainement destiné à l'histoire de la Congré-

Digitized by Google

gation de Bursfeld que D. Légipont se proposait d'éditer, et dont parle le P. Ziegelbauer.

Depuis le siècle dernier, personne ne s'est plus occupé de cette histoire, à part le Dr Jules Evelt, encore celui-ci n'a-t-il traité que les origines de la congrégation dans ses rapports avec la Westphalie (1), et tout récemment le Dr Jean Linneborn dans un travail sur la réforme des monastères westphaliens (2).

Nous en sommes toujours à attendre cette histoire de la Congrégation de Bursfeld écrite d'après les sources, que le professeur Pastor considère comme une entreprise des plus méritoires (3). Certes, comme le dit l'éminent professeur d'Insbruck, les matériaux ne manquent pas. Il y a même lieu de croire que c'est le nombre considérable de documents et leur dispersion dans de nombreux dépôts publics qui ont arrêté jusqu'ici la bonne volonté des chercheurs et empêché la réalisation de ce désir. Nous avons lieu de croire que cet espoir n'est pas vain et que nous posséderons un jour une histoire solide et complète de la congrégation de Bursfeld. Un de nos confrères d'Allemagne en a conçu le plan et a déjà recueilli, en vue de ce travail, un nombre respectable de documents. Ce travail n'est pas l'œuvre d'un jour ni d'une année, et il pourrait encore s'écouler quelque temps avant que nous puissions profiter du résultat de ses recherches.

Ce manque d'une histoire de Bursfeld est une regrettable lacune dans l'histoire de l'Ordre bénédictin. C'est pour la combler en une certaine mesure que nous avons entrepris d'esquisser dans ses grandes lignes l'histoire de Bursfeld. Nous avons puisé à des sources authentiques ; si nous n'avons pas consulté ou réuni toute la littérature de la question, ce qui serait un travail immense et réclamerait des années de recherches, du moins pouvons-nous assurer que nous avons dépouillé et analysé assez de documents de grande valeur pour pouvoir tracer un tableau fidèle des annales de cette congrégation, en dessiner le caractère et en faire ressortir les personnalités les plus marquantes.

Nous arrivons quelque peu en retard. Bien qu'écrit avant l'apparition du travail du Dr Linneborn, notre étude n'aura plus l'avantage d'offrir des primeurs. Après un examen de nombreux docu-

1. *Die Anfänge der Bursfelder Benedictiner-Congregation mit besonderer Rücksicht auf Westfalen* von Dr Julius Evelt (*Zeitschrift für vaterl. Geschichte und Alterthumskunde*, XXV (1865), pp. 121 sqq.), Münster, Regensberg, 1865, 60 pp. in-8°.

2. *Die Reformation der Westfälischen Benedictinerklöster im 15 Jahrhundert durch die Bursfelder Congregation* (*Studien und Mittheil. aus dem Benedictiner-Orden*, 1899, 266-314).

3. « Eine quellenmässige Geschichte der Bursfelder Congregation wäre ein sehr verdienstliches Unternehmen » (*Geschichte der Päpste*, I, p. 352, note).

Digitized by Google

ments de même nature, notre exposition se trouve d'accord avec celle du savant westphalien. Nous n'avons pas cru devoir la supprimer ; écrit antérieurement, composé d'après certains manuscrits inutilisés jusqu'ici, notre travail aura l'avantage de faire connaître de nouvelles sources d'informations, et de mettre à la portée des lecteurs de langue française les résultats des recherches faites jusqu'ici sur les origines de la congrégation de Bursfeld.

Les sources où nous avons puisé sont :

1° Les procès-verbaux des chapitres annuels de la congrégation. Les exemplaires de recueils de ces actes sont nombreux ; il est bien peu de bibliothèques ou d'archives d'Allemagne où l'on n'en rencontre. Ils se complètent l'un l'autre, car il arrive fréquemment que ces recueils offrent des lacunes ou que l'on n'y trouve qu'une partie des actes. Nous en citerons quelques-uns :

A l'abbaye de Beuron, deux volumes in-folio provenant de l'abbaye de Seligenstadt, contenant les chapitres de 1458-1600, 1601-1651, et un autre in-4°, provenant de l'abbaye de Gladbach et contenant les chapitres de 1458 à 1499.

A la bibliothèque de la ville de Trèves, n° 1219 contenant les chapitres de 1596-1724 (provenant de St-Martin de Cologne); n° 1265, chapitres de 1700-1774 (provenant de St-Mathias de Trèves).

Au séminaire de Trèves : n° 26, chapitres de 1520 à 1777 (provenant de St-Mathias de Trèves).

Aux archives de la ville de Cologne : collection in-4°, n° 259 (jadis de l'abbaye de Gladbach) : chapitres de 1600-1696.

Aux archives de l'État à Dusseldorf : Abtheil. III, 2, b : chapitres de 1464-1544 (provenant de Werden) ; III. 2, c : chapitres de 1522 à 1558 ; III, 2 d : chapitres de 1600 à 1685 ; III, 2, e : chapitres de 1687 à 1767 ; III, 2, f : chapitres de 1574 à 1654 ; III, 2, g : chapitres de 1560-1777 (même provenance) ; fonds de Stavelot, R. c. n. 4, farde 2 : chapitres de 1596 à 1719.

A la Bibliothèque de Luxembourg : le MS. 227, provenant de l'abbaye de Munster à Luxembourg, contient les chapitres de 1459 à 1629 ;

Au British Museum à Londres, Addit. MSS. 18925 (provenant de l'abbaye d'Hildesleven), chapitres de 1464-1523.

A l'abbaye de Solesmes : chapitres de 1510-1573 (provenant de l'abbaye d'Afflighem).

Aux archives provinciales d'Utrecht : n° 234 de l'Inventaire-Supplément ; chapitres de 1520-1537.

Digitized by Google

A Hildesheim, archives paroissiales de St-Godehard (ancienne abbaye) : chapitres XVI-XVIIIe s.

A Hildesheim, bibl. du chapitre : n° 707, chapitres de 1458-1599; n° 708 : 1568-1614 (provient de l'abbaye de St-Michel).

M. Linneborn (p. 268) signale de son côté le MS. Theol. Fol. 261 de la Bibliothèque de Berlin (XVIIIe s.) qui contient les chapitres de 1459 à 1625, le MS. III, 57 des Archives de l'État à Hannovre contenant les chapitres de 1458 à 1656, le MS. 26 du Gymnasium Carolinum d'Osnabrück où l'on trouve les chapitres de 1467 à 1554, le MS III, 56 des Archives de l'État à Hannovre, où se trouvent ceux de 1464 à 1523.

2° Les recueils de privilèges, qui sont conservés en grand nombre ; nous citerons :

Privilegia concessa ordini Bened. (provenant de l'ancienne abbaye d'Eename, 28 ff. in-4° sur vélin XVIe s.) à la Bibl. de l'Université de Gand.

Privilegia patrum et fratrum unionis Bursfeldensis, n° 706 de la bibl. du chapitre d'Hildesheim (provient de l'abb. de St-Michel d'Hildesheim).

Privilegia monachorum nigrorum O. S. B. (fin XVe s.), aux Archives prov. d'Utrecht, 341***, Phil. 115.

Privilegia de Bursfeld, placés à la fin d'un livre de rentes de l'abbaye de Laach (MS. du XVIe siècle, à la Bibl. de la ville de Coblence, ff. 1-51).

Privilèges et catalogue des monastères de la congrégation (provenant de Werden, aux archives de l'État à Düsseldorf, III, n° 1).

Privilegia et indulta 21 ff. in-fol., XVIIe s., provenant de l'abbaye de Gladbach, dans le même dépôt, Gladbach, n° 4, b.

Copiae privilegiorum nigrorum monachorum Ord. S. Benedicti de observantia Bursfeldensi (MS. 8 de Beuron, Tome II, ff. 1-123).

M. Linneborn (p. 268) signale aussi aux archives de l'État à Hannovre (Ms. III, 52) et aux archives de l'État à Munster (Ms. VII, 1304) des recueils des Privilèges.

A côté de ces recueils officiels ou quasi-officiels, on en trouve d'autres, dont le contenu est plus varié: ils contiennent une courte notice historique sur la congrégation, l'analyse des privilèges et faveurs, la conservation et la communication des privilèges, des formules, des consultations, etc... Tel est le manuscrit suivant : *Privilegia et statuta pro omnibus in congregatione Bursfeldensi sub regula S^mi P. N. Benedicti Dei militantibus, una cum synopsi quarumdam litterarum, gratiarum et privilegiorum a S. Sede, Legatis apostolicis,*

Digitized by Google

locorumque ordinariis in favorem congregationis ejusdem obtentorum, de unanimi consensu Praesidis, Compraesidum, definitorum cœterorumque abbatum pro servando capitulo annali in Domino congregatorum, novo proelo commissa. (Bibl. de la ville de Trèves, Ms. 1265 folio).

Tel pouvait être un autre manuscrit, mis en vente chez le libraire Antoine Creutzer à Aix-la-Chapelle le 12 oct. 1892 (catal. n° 1222) : *Compendiosa relatio de initio, progressu ac privilegiis S. Congregationis Bursfeldensis O. S. B. cum append. nonnullorum statutorum circa Benedictinum ordinem facta* (Ms. sur papier du XVIIIe s. 133 ff. in-12). Nous ne savons où se trouve actuellement ce recueil.

3° Les correspondances des présidents de la congrégation sont une source de premier ordre ; elles sont malheureusement dispersées et en grande partie détruites. Nous citerons

a) l'*Epistolare Benedictino - Bursfeldense sive variae epistolae concernentes congregationem Bursfeldensem in unum collectae ab anno 1600^ad annum 1770* (Ms. infolio conservé aux archives de l'État à Coblence).

b) Et surtout la correspondance originale de l'abbé Léonard Colchon de Selingenstadt, président de Bursfeld vers le milieu du XVIIe siècle. Les lettres adressées à cet abbé sont conservées au séminaire épiscopal de Mayence , il y en a des centaines. Nous avons retrouvé les minutes des réponses dans une série de 12 cahiers provenant de l'abbaye de Werden aux archives de l'État à Dusseldorf (III. 2. H.). Ces réponses commencent en 1642 et vont jusqu'au 30 janvier 1652 ; il y a quelques lacunes en 1643-1644.

4° Les visites canoniques des monastères que l'on retrouve dans tous les fonds d'archives des anciens monastères de la congrégation, et parfois aussi à la fin de certains recueils des chapitres annuels. A citer particulièrement aux archives de l'État à Düsseldorf les « *Visitationshandlungen* » (III, n° 3, a-v.)

5°) Inventaires des archives de la congrégation. On en trouve deux différents, provenant de l'abbaye de Werden, aux archives de l'État à Düsseldorf (III. 2. k.)

6°) Quant au Cérémonial, à l'Ordinaire, aux Statuts, nous en parlerons plus loin, lorsque nous traiterons des livres officiels de la congrégation.

Tels sont les éléments dont nous disposons pour tracer une esquisse de l'histoire de Bursfeld. Nous espérons en pouvoir reconstituer les grandes lignes et donner ainsi une idée nette de son

Digitized by Google

histoire, de son importance, de ses résultats. Nous la suivrons dans ses origines et son développement, dans les ruines accumulées par la réforme protestante, dans sa restauration, dans sa suppression violente, nous rappellerons les principaux faits de son histoire, ses grands abbés, ses principaux écrivains, nous exposerons ses principes de gouvernement, d'organisation, de discipline, d'ascétisme. Notre travail ne sera pas complet, nous tenons à en avertir le lecteur. Notre unique ambition est de servir de guide provisoire dans cette partie des annales de notre ordre, en mettant à profit les renseignements que nous avons pu recueillir au cours de nos recherches dans les bibliothèques et archives d'Allemagne. D'autres viendront plus tard qui reprendront ce travail et nous donneront l'histoire documentée, complète, que l'on réclame de divers côtés.

D. Ursmer BERLIÈRE.

Digitized by Google

CONSTITUTION APOSTOLIQUE

pour la Congrégation anglo-bénédictine.

LA constitution apostolique du 29 juin dernier vient compléter les dispositions prises il y a quelques années en faveur de la congrégation anglaise de l'ordre de St-Benoît. Par cet acte important Léon XIII fixe les principes et indique les grandes lignes des nouvelles constitutions qui doivent désormais régir les monastères anglais. Supprimés violemment dans le cours du XVIe siècle, à l'époque où les souverains d'Angleterre rompirent avec le Siège de Rome, les Bénédictins anglais furent chassés des cathédrales et des monastères qu'ils occupaient depuis des siècles, et persécutés pour la foi, que leurs ancêtres avaient prêchée et implantée dans ce pays. Les derniers survivants de la famille bénédictine disparaissaient l'un après l'autre, et l'on pouvait prévoir le jour où l'ordre n'aurait plus en Angleterre de représentant et d'héritier des gloires et des droits du passé. La Providence veillait sur le patrimoine de S. Benoît. Au milieu des luttes engagées entre les jésuites et le clergé séculier, qui troublaient les catholiques d'Angleterre, des jeunes gens de cette nation avaient sollicité leur admission dans les monastères des congrégations bénédictines d'Espagne et d'Italie ; plus tard ils avaient obtenu du Saint-Siège l'autorisation de se consacrer à la conversion de leur patrie. Plusieurs des jeunes anglais de la congrégation d'Italie avaient été agrégés par le P. Sigebert Buckley, seul survivant de l'abbaye de Westminster, à cette illustre abbaye et étaient ainsi devenus les dépositaires, les héritiers et les continuateurs des droits de l'antique monastère et de l'ancienne congrégation anglaise. Des monastères furent fondés sur le continent par les membres des deux congrégations ; enfin, en août 1619, la fusion opérée entre elles fut ratifiée par Rome.

Le but poursuivi par les moines anglais d'Italie et d'Espagne réunis en un même corps était de travailler à conserver et à propager la foi en Angleterre, et de restaurer l'ancienne congrégation anglaise. La publication de l'*Apostolatus Benedictinorum in Anglia*,

Digitized by Google

décidée par le chapitre général de 1625, en est la preuve la plus évidente. Ce qu'on voulait faire revivre, c'était l'ordre bénédictin, la vie monastique, telle qu'elle avait fleuri autrefois en Angleterre, en tenant compte des circonstances que le schisme avait créées, mais en attendant toujours la restauration de l'ancien ordre de choses. Les fondateurs de la congrégation anglaise n'entendaient nullement déroger aux idées généralement admises sur l'essence elle-même de la vie bénédictine et ses principes constitutifs : l'office divin, le travail, les exercices de mortification, la vie claustrale. L'observance fixée par les constitutions fut une observance strictement monastique, et ce caractère fut maintenu dans la composition des chapitres généraux.

D'un autre côté l'union entre les moines anglais d'Italie et d'Espagne s'était effectuée en vue de propager et de conserver la foi en Angleterre. La congrégation anglaise ainsi restaurée se proposait donc un but nettement déterminé : celui de se consacrer aux missions en Angleterre, mais sans abdiquer son caractère monastique et son but primordial. La bulle *Plantata* d'Urbain VIII (juillet 1633), dont plusieurs passages s'expliquent par l'espérance très vive en ce moment d'une prochaine réconciliation de l'Angleterre avec Rome, détermine nettement le caractère monastique de la congrégation anglaise. Elle vise la prochaine restauration des chapitres monastiques dans les cathédrales jadis occupées par les moines, et prévoit les changements que cette restauration pouvait apporter dans les constitutions de la congrégation.

L'histoire de la congrégation anglaise témoigne de ce fait indéniable qu'elle fut et se considère comme la continuation de l'ancien monachisme anglais, et que, tout en tenant compte des nécessités que le schisme anglican lui impose, elle n'entend nullement abdiquer son caractère essentiellement monastique.

Les heureux résultats que l'activité des moines anglais et leur héroïsme au milieu de la persécution déchaînée dans leur malheureuse patrie contre les catholiques avaient obtenus dans la propagation de la foi et la création de centres d'apostolat, ne furent pas sans influencer l'opinion sur le caractère spécial de la congrégation anglaise. Formait-elle au sein de l'ordre bénédictin une famille d'une nature toute particulière, une congrégation essentiellement missionnaire, de façon qu'en supprimant les missions on lui enlevait sa raison d'être, ou bien, ce côté des missions n'était-il qu'accidentel dans la vie du bénédictin anglais, nécessité par les conditions faites à l'Église catholique en Angleterre, et ne modifiait-il en rien l'es-

Digitized by Google

sence de la vie bénédictine s'il était supprimé? Cette question fut parfois soulevée et discutée.

Les circonstances cependant étaient devenues de plus en plus favorables à l'Église catholique en Angleterre; la hiérarchie y avait été rétablie. D'un autre côté, les monastères formés jadis sur le continent par les moines anglais et d'où sortirent tant de missionnaires et de martyrs, s'étaient reconstitués en Angleterre. Le moment prévu par les fondateurs de la congrégation n'était-il pas arrivé où l'on pouvait reprendre plus librement les observances monastiques et rendre aux monastères leur ancien caractère? Des voix graves et autorisées s'élevaient de divers côtés en faveur d'un retour aux choses du passé et d'une reconstitution bénédictine dans un sens plus monastique.

Le Saint-Siège intervint directement en 1881, en chargeant le T. R. P. Dom Boniface Krug, prieur du Mont-Cassin, d'une visite apostolique en Angleterre. De nouvelles constitutions furent soumises à l'approbation du Saint-Siège, et le Saint-Père par sa lettre *Religiosus ordo*, modifia la bulle d'Urbain VIII en ce qui concernait le régime de la congrégation : il abolit les charges des deux provinciaux, rattacha les missions et soumit les Pères missionnaires aux Supérieurs des monastères. Une nouvelle révision des constitutions s'imposait, mais les doutes qui avaient surgi sur l'interprétation des sentiments de Léon XIII, n'avaient pas permis de les mener à bonne fin. En 1895, le Saint-Siège nomma le Primat de l'ordre visiteur apostolique à l'effet de prendre les renseignements nécessaires sur l'état de la congrégation anglaise, les vues et les vœux de ses membres. Elle s'effectua au mois d'août et de septembre de cette même année. La constitution apostolique du 29 juin dernier tranche définitivement les questions en litige et fixe les points qui doivent diriger la future rédaction des constitutions de la congrégation anglo-bénédictine.

En voici les principales dispositions :

I. Les monastères sont de deux sortes: les abbayes et les prieurés. Les abbayes doivent compter au moins 20 moines, dont 12 résident dans le monastère même. L'abbé est élu à vie par la communauté: la constitution fixe les règles à suivre dans l'élection. Les prieurés doivent compter au moins six moines; le prieur nommé par l'abbé fondateur est révocable. Dans les abbayes et dans les prieurés, on mènera le vie commune d'après la Règle et les constitutions et l'on observera fidèlement l'institution monastique de la psalmodie.

Digitized by Google

II. Dans les monastères il y aura deux conseils : l'un composé de toute la famille monastique (chapitre) et l'autre composé des sénieurs (conseil). Le Saint-Père fixe les règles qui doivent présider à la convocation de ces deux conseils.

III. Le Président de la Congrégation est élu parmi les Supérieurs de régime, ou jusqu'au moment où la congrégation comptera cinq abbayes, également parmi les anciens supérieurs. Il est choisi par les abbés de régime, le prieur de la cathédrale de Newport, les délégués de chaque monastère et le procureur en Cour romaine ; la durée de son gouvernement est de quatre ans. Il doit faire la visite des monastères tous les deux ans, visiter les missions suivant les besoins, convoquer les chapitres généraux, présider à l'élection des abbés, recevoir les appels, juger des questions litigieuses, expédier les affaires, conformément à la Lettre *Religiosus ordo* et aux constitutions.

IV. Le chapitre général se compose : du président, des abbés de régime, du prieur cathédral de Newport, des délégués de chaque monastère, du procureur en Cour romaine, du magister scholarum, de l'assesseur dans les causes judiciaires,de l'inspecteur du temporel. La constitution fixe le rôle de ces officiers et le mode à suivre dans leur élection au chapitre général.

V. Le Conseil du Président est composé des deux abbés assistants, du procureur, du magister scholarum, de l'assesseur et de l'inspecteur.

VI. L'abbé qui résigne prend le titre d'une ancienne abbaye : de même, le président, s'il n'est pas abbé de régime.

VII. La décision prise jadis au sujet d'un noviciat unique reste en vigueur pendant huit ans.

VIII. Le serment des missions est aboli et remplacé dans la formule de profession après les mots « secundum regulam Sancti Patris Benedicti » par celle-ci « et constitutiones Congregationis Anglicae. Itidem promitto, annuente sede apostolica, me a superiore iussum pastorale ministerium suscepturum,vel dimissurum sub R^mo^ Domino N. N. etc. ».

IX. Cet article est relatif aux études des jeunes profès.

X. La lettre *Religiosus ordo* ordonnait aux moines missionnaires de rentrer pendant un mois dans leurs monastères respectifs; cette retraite est réduite à quinze jours.

XI. Le supérieur local donnera chaque semaine une conférence

Digitized by Google

spirituelle et veillera à ce qu'il y ait chaque semaine une leçon (ou conférence) d'Écriture sainte et de morale. Chaque semaine il y aura chapitre des coulpes.

Sont chargés de reviser les constitutions DD. François Aidan Gasquet, Edmond Ford, Oswald Smith, Oswald O'Neill, ces trois derniers respectivement prieurs de Downside, Ampleforth et Douai, D. Wilfride Raynal, prieur de la cathédrale de Newport, et Dom Benoît Mackey procureur en cour romaine. Auparavant il se tiendra un chapitre général, qui examinera les points à introduire dans les constitutions. Celles-ci seront ensuite soumises au Saint-Siège.

Enfin, pour preuve de sa bienveillance envers la congrégation anglaise, Léon XIII érige en abbayes les prieurés de St-Grégoire de Downside, de St-Laurent d'Ampleforth et de St-Edmond de Douai. Les élections auront lieu après l'approbation des constitutions, et, cette fois, pour une durée de huit ans.

Nous donnons ci-dessous le texte complet de cet important document :

Sanctissimi domini nostri LEONIS divina providentia PAPAE XIII Constitutio apostolica de legibus congregationis anglo-benedictinæ novandis

LEO EPISCOPVS

Servus servorum Dei ad perpetuam rei memoriam.

DIU quidem est, cum Sodales Anglo-Benedictini studia Nostra primum excitavere : ex eoque tempore, quid apud ipsos disciplinae vitaeque communi in praesens prodesse usquequaque posset, respicere et cogitare amanter perreximus. In quo non propensionem modo quamdam animi sequimur, verum etiam vim officii. Etenim Ordinum religiosorum im Apostolicae Sedis tutela conquiescit universum genus : proptereaque Nobis potissimum illorum est omnium custodienda salus, augenda virtus. Id profecto, ne repetamus vetustiora, spectavimus, id voluimus cum de variis membris Ordinis Minorum legem haud ita pridem fecimus ut una coirent, restitutâque ad morem priscum communione viverent : quod sane fructuosum ac salutare Ordini universo futurum, iam res et eventa confirmant. Eadem Nos caussa impulit ut partem curarum Nostrarum non postremam in iis magni Benedicti alumnis, quos diximus, collocaremus : quamquam de istis valde quoque permovit Nos rerum praeteritarum fama, gloria, memoria. Attigimus alio loco sane perbreviter, sed animo libenti, quam egregie apud Anglos de nomine catholico, de humanitate christiana mereri, nec brevi annorum, sed longo saeculorum

Digitized by Google

spatio consueverint. Atqui vis illa in Sodalitio insita, diligentissime a maioribus conservata, privatarum parens virtutum, eademque salutis hominum sempiternae potens pollensque adiutrix, nequaquam certe diuturnitate consenuit : dubitari tamen non potest, longe maiores edituram fructus, si disciplina vitae accesserit ea, quam et conditio temporum et nativa Ordinis instituta magnopere desiderant.

Quae Nos omnia diligenti consideratione complexi, nullaque ex iis rebus praetermissa quae ad recte iudicandum sapienterque providendum prudentia praescribat, explorate cognovimus, omnino Congregationem Anglo-Benedictinam eo, quo nunc est, statu diutius manere non oportere. Quamobrem per Litteras Apostolicas *Religiosus Ordo* Constitutioni Urbanianae *Plantata* derogavimus in ea parte quae regimen Congregationis attingeret : sublatoque officio ac munere Praepositorum duorum provincialium, binisque extinctis missionalibus Provinciis, ius novum in forma ac ratione regiminis introduximus : atque huius consilii caussas abunde eo ipso loco explicavimus.

Nec mora ulla fuit, quin Sodales decreta ac iussa Nostra perficere ingrederentur, atque id quidem tanta cum alacritate parendi, quantam expectari par erat a viris religiosis, quibus nihil sit prius officio, nec quidquam romani Pontificis voluntate sanctius. Una in re sola expectationem fefellit exitus. Nimirum refigere veteres vivendi leges magnam partem necesse erat, novasque inducere praescriptis mandatisque Nostris consentaneas. Huius rei gratiâ, cum placuisset Nobis, quod olim Paulo V decessori Nostro idem placuerat in caussa non multum dissimili, ut novum Constitutionum codicem designati quidam ex ipsa Congregatione viri meditarentur suaque ipsi manu describerent, id quidem minus cessit e sententia. Infecta quippe ad hanc diem res est : quamquam non ob eam caussam quod quempiam e Sodalibus sincera fides aut voluntas honesta deficiat, sed quia mentem Nostram alii aliter interpretantur, ita ut quas leges condere oporteat novas, quas retinere iam conditas, non modo non convenerit inter eos, sed nec verisimile sit, facile conventurum. Ex quo illud consequitur primum, ut quod earum Nostrarum litterarum caput est quodque ad Congregationem ordinandam convenienter tempori moribusque maiorum maxime pertinet, id plane careat effectu. Secundo loco periculum est ne eiusmodi sententiarum discrepantia, si longius insederit, detrimentum afferat caritati mutuae, quod in omni societate virorum religiosorum princeps atque optimum est vinculum incolumitatis.

Digitized by Google

His igitur incommodis occurrendum rati, rem totam ad auctoritatem Nostram revocavimus : volumusque et praecipimus, ut in Constitutionibus ad usum Congregationis Anglo-Benedictinae conficiendis hæc legum capita, quae infra scripta sunt, inscribantur perpetuo inviolateque servanda.

I

Monasteriorum duo genera sunto : unum, Abbatiae : alterum, Prioratus.

Abbatiae monachos minimum viginti singulae numeranto : ex eisque saltem duodecim intra septa monasterii degant.

Abbatiam is regat Abbas potestate perpetua, quem monachi delegerint. Deligendi hae leges sunto, quae sequuntur.

Coenobio cum orbitas accidit, Praeses Congregationis electores certum in locum ad suffragia vocet intra mensem.

Electores in coetu adesse omnes, lex esto. Si qui impediatur, excuset caussam scripto : simulque aut abstinere se suffragio testetur, aut procuratorem sibi adsciscat, qui mandatum ad legum praescripta exequatur.

Is Abbas esto, qui punctorum partes duas e tribus tulit. Si nemo tulerit, tum inita sextum suffragatione, is Abbas esto qui mediam partem tulit plus uno.

Si nec ita convenerit, rursus ineunto sextum suffragationem : si nondum convenerit, Abbatem Praeses eligito.

Praesse coetui suffragiis ferendis Praesidem, jus esto. Sin impediatur, vices suas supplere priorem Assistentem iubeat. Suffragium ne ferat. Abbatem electum Sedis apostolicae nomine confirmet, atque ut is semestri spatio Episcopo loci, vel, eo impedito, Episcopo alteri se sistat auctoritate apostolica benedicendus, provideto.

Prioratus singuli monachos saltem sex numeranto. Prioratum regat Prior ab Abbate fundatore ad nutum institutus.

Utroque in genere monasteriorum vitam communem ad iussa legum degunto : monasticum psalmodiae institutum religiose servanto.

II

Concilium Praepositis conventualibus duplex esto : unum maximum, id est ex universa familia monastica : alterum minus, id est e Senioribus.

Concilium ex familia universa saltem quotannis Abbas cogat. Monachos interesse omnes, ius esto. Si qui impediatur, sese scripto excuset. In deliberationem adducantur quaecumque e re communi

Digitized by Google

videantur esse, ut admissio iuvenum initialium ad vota simplicia : opus perenne a monachis suscipiendum : alienatio fundorum aut redituum : pecunia mutuo danda : si quod coenobium aperiendum novum : cooptatio Seniorum, et qui ad Capitulum generale delegandi.

Concilium Seniorum partem dimidiam antistes coenobii, dimidiam reliqui legant.

Seniores duo sunto, ubi monachi decem : quatuor, ubi monachi sexdecim, aut ne plures quam viginti. Ubi plures quam viginti, ad singulas decades singuli addantur Seniores. Senarius monachorum numerus pro decade habeatur.

Ubi Seniorum numerus impar, supra numerum parem Abbas Seniorem eligito. In Senioribus deligendis eorum praecipue monachorum hebeatur ratio, qui sint in Missionum muneribus exercitati.

Praepositus monasterii singulis saltem mensibus Concilium Seniorum cogat : quibus de negotiis, cautum esto in Constitutionibus Iudicium Seniorum tametsi is eo non adstringitur, nihilominus ne temere negligat, maxime ubi omnium consenserint sententiae : omninoque ei iudicio pareat cum de sumptibus agitur extraordinariis, qui aureorum Britannicorum centum et viginti summam exsuperent.

III

Praeses Congregationis ex eorum numero legatur, qui monasteria regant vel, quousque Congregatio quinque saltem Abbatiis coaluerit, ex eorum qui rexerint.

Ad suffragia coire ius esto omnes Abbates *regiminis*, Priorem Cathedralis Ecclesiae Neoportensis, Delegatos a singulis familiis monasticis, Procuratorem in Curia.

Praeses potestatem quadriennio gerat : monasteria pro potestate obeat altero quoque anno : missiones, quotiescumque censuerint opportere : Capitulo generali, Abbatum creationi praeesto : appellationes accipiat, lites componat, negotia de quibus cautum in Litteris apostolicis *Religiosus Ordo*, aliaque per Constitutiones definienda, expediat.

Idem Congregationem universam nulla temporis intermissione gubernet : ita tamen ut Abbatum potestas in monasterium proprium ne minuatur. Principem locum ubivis obtineat.

IV

Ad Capitulum generale convenire ius esto.

Digitized by Google

I. Praesidem Congregationis.
II. Abbates *regiminis*.
III. Priorem Ecclesiae Cathedralis Neoportensis.
IV. Delegatos a singulis familiis.
V. Procuratorem in Curia.
VI. Magistrum Scholarum.
VII. Assessorem in rebus iudiciariis.
VIII. Inspectorem rei familiaris.

Quaecumque de ratione studiorum rite iussum decretumque sit, ea Magister Scholarum religiose exequatur. Idem scholas circumeat frequenter; ingenia, doctrinam alumnorum coram periclitetur: at si quid emendandum novandumque sit, Coenobii Praepositum aut Praesidem Congregationis moneat: nihil ipse auctoritate ordiatur sua.

Assessor in caussis legitimis ac iudiciariis adstet Praesidi a latere.

Inspector rei familiaris de re familiari convenienter legibus quaeret : a monasteriis singulis singulisque Missionibus tabulas expensi et accepti sibi iubeat exhiberi.

Praeses designet generalium conventuum habendorum tempus, locum : negotia ab iis, qui convenerint, ita pertractentur ut in caussis definiendis aequa sit omnibus suffragii ferendi facultas.

Transactis negotiis, alio secedant Magister Scholarum, Assessor, Inspector rei familiaris quippe quos omnes suffragia ferre in muneribus mandandis non est ius. Tum eligatur Magister Scholarum, item Assessor itemque Inspector rei familiaris. Dein creetur Praeses; mox e Praefectis monasteriorum assumantur Assistentes. Horum alter eligatur a Praeside, huiusque vices, ubi fuerit opus, gerito: alter a Capitulo generali per suffragia, isque, quando vita aut gradu cesserit Praeses, in locum Praesidis succedat, potestatemque ad Capitulum generale proximum administret.

Sub extrema Capituli eligatur e tribus, quos Praeses designarit Procurator in Curia. Sin Preses abfuerit, tum, dimisso coetu, Praesidem per litteras docere liceat, quem quisque maxime idoneum iudicat.

V

A Concilio Praesidis unice sunto Assistentes, Procurator in Curia, Magister Scholarum, Assessor, Inspector rei familiaris.

Praesidem Assistentes consilio operaque iuvanto in Congregatione universa administranda: reliqui iis in rebus, quae ipsorum cuiusque officii ac muneris sint.

Digitized by Google

Quibus in caussis exquirere Praesidem a Consultoribus sententiam necesse sit, Constitutionibus statuatur.

VI

Si qui sedem suam Abbas honestâ caussâ reliquerit, is Abbatiae alicuius veteris titulum assumat. Idem ius esto, si Praeses eligatur ex iis qui monasterio cum potestate praefuerint nec sit Abbas.

VII

De unica tirocinii domo quod iam sancitum est, id iussum ratumque esto ad octennium.

VIII

Sublato iureiurando de missione suscipienda, in formula professionis post verba « secundum regulam sancti Patris Benedicti » addantur ista « et Constitutiones Congregationis Anglicae. Itidem promitto, annuente Sede apostolica, me a Superiore iussum pastorale ministerium suscepturum, vel dimissurum sub Rmo Domino N. N., etc. ».

IX

Qui vota simplicia recens professi sint, ii in monasterio sancti Michaelis apud Belmont philologiam, philosophiam aptasque ad theologiam disciplinas addiscant. Exin in monasterio proprio Theologiae dogmaticae, moralis et pastoralis, item iuris pontificii, sacrarum Litterarum studiis triennio operentur. Sacrae theologiae alumnos erudiendis ephebis destinari, nisi necessitas coegerit, ne liceat : ad horas plus quam octo in hebdomada destinari numquam liceat. Monachos adolescentes ingenio bono Romam Praepositi ad Collegium Anselmianum mittendos curent.

X

Missionariorum annuus, potioris pietatis caussâ secessus, quem extrahi ad mensem Litterae apostolicae *Religiosus Ordo* iusserant, diebus quindecim finiatur.

Ubi Missionarii plures una considunt, ibi commune aerarium esto, unde quantum cuique necesse est, singuli sumant.

XI

Praepositus Coenobii semel in hebdomada de adipiscenda perfectione virtutum ad suos concionetur : idque ni per se ipse fecerit, per alium faciat. Idem diligenter provideat, ne desit qui semel in hebdomada sacras Litteras scientiamque morum christianam ad fratres exponat.

Digitized by Google

Semel in hebdomada habeatur Capitulum, quod vocant *culparum*.

Quibus ita constitutis, volumus ac praecipimus ut dilecti filii Franciscus Aidanus Gasquet, Edmundus Ford Prior Sancti Gregorii apud Downside, Oswaldus Smith Prior Sancti Laurentii apud Ampleforth, Oswaldus O'Neill Prior Sancti Edmundi Duacensis, Wilfridus Raynal Prior Ecclesiae Cathedralis Neoportensis, Benedictus Mackey Procurator in Curia, collatis inter se consiliis, Constitutionum codicem conficiendum curent et quaecumque a Nobis sive per praesentes sive per superiores Litteras apostolicas statuta decretaque sunt, omnia in eum coniiciant, partesque ejus reliquas ad praescripta Nostra accommodent, ita sane ut declaratio quaedam sanctae Regulae esse videantur.

Priusquam tamen admoveatur operi manus,iubemus ad Capitulum generale vocari Praesidem Congregationis, Priores qui nunc sunt, Procuratorem in Curia, delegatos a singulis familiis. Cuiusmodi Capituli hoc propositum atque hae partes sunto, Congregationis negotia expedire, deque rebus in Constitutiones introducendis verba facere, ita tamen ut quaestiones dirimere, remque totam mandare litteris, eorum sit unice, quos antea nominavimus.

Constitutionum novum codicem ad Nos mitti iubemus ut cognoscere ac probare, si visum fuerit, possimus.

Demum, quo magis appareat voluntas ac benevolentia Nostra prope singularis erga Congregationem tanta meritorum praestantia ac tot virtutibus nobilitatam, monasteriis Sancti Gregorii de Downside, Sancti Laurentii de Ampleforth, Sancti Edmundi Duacensis auctoritate Nostra Apostolica Abbatialis dignitatis titulum assignamus, attribuimus, ita ut iuribus ac privilegiis utantur, fruantur, quae lex ei titulo aut consuetudo coniunxit : nominatim ut Abbates in posterum rectores habeant, quos monachi sui, ut supra constitutum est, elegerint. Verumtamen, cum primum electuri sunt, scilicet probatis Constitutionibus novis,ultro sinimus ut eligant ad octennium.

Igitur quaecumque his litteris decreta, declarata, ac sancita sunt, ab omnibus ad quos pertinet servari volumus ac mandamus, nec ea notari, infringi et in controversiam vocari posse ex quavis, licet privilegiata, caussa, colore et nomine : sed plenarios et integros effectus suos habere, non obstantibus praemissis et, quatenus opus sit, Nostris et Cancellariae apostolicae regulis, Urbani VIII aliisque apostolicis, etiam in provincialibus ac generalibus Conciliis editis Constitutionibus, nec non quibusvis etiam confirmatione apostolica vel quavis alia firmitate roboratis statutis, consuetudinibus ac praescriptionibus : quibus omnibus ad praemissorum effectum specialiter

Digitized by Google

et expresse derogamus et derogatum esse volumus, ceterisque in contrarium facientibus quibuscumque.

Datum Romae apud Sanctum Petrum anno Incarnationis Dominicae millesimo octingentesimo nonagesimo nono, tertio Calendas Iulii, Pontificatus Nostri anno vicesimo secundo.

C. CARD. ALOISI MASELLA PRO-DAT. — A. CARD. MACCHI.

VISA

DE CVRIA I. DE AQVILA E VICECOMITIBVS

Loco ✠ Plumbi

Reg. in Secret. Brevium

I. CVGNONIVS.

BIBLIOGRAPHIE.

Geschichte der Musiktheorie im IX-XIX Jahrhundert. Von Dr Hugo RIEMANN. Leipzig, Hesse, 1898 (XVIII-529 pp.), prix : 10 M.

UNE histoire en règle de la théorie de la musique occidentale n'existait pas jusqu'à présent ; cette lacune vient d'être heureusement comblée par le Dr Riemann. L'auteur d'ailleurs n'est pas inconnu parmi les musiciens. Il a déjà publié plusieurs travaux remarqués sur l'histoire, la théorie et la pratique musicales, tels que *Musikalische Logik* (1873), *Musikalische Syntaxis* (1877), l'excellent *Musiklexicon* (4e éd. 1893), *Studien zur Geschichte der Notenschrift*, etc. Le présent ouvrage sur l'histoire de la théorie de la musique depuis le IXe jusqu'au XIXe siècle, est digne de ses devanciers. L'auteur nous décrit d'abord les premiers essais d'harmonie et de théorie de la musique occidentale, les progrès successifs qu'elle a faits de siècle en siècle et cherche à déterminer la part que les différents auteurs y ont prise. A cet effet, il a eu recours aux sources mêmes de l'art musical, à savoir, pour le moyen âge aux recueils de Gerbert et de Coussemaker, pour les époques plus récentes aux ouvrages les plus remarquables des harmonistes. Il donne une analyse sommaire des différents auteurs, en fait l'examen critique, en fixe la date et constate l'influence qu'ils ont eue les uns sur les autres et sur le développement de la théorie musicale de l'Occident. Ce procédé lui fournit plus d'une fois l'occasion de rectifier, de préciser, de faire connaître des faits restés jusqu'à présent inconnus, ou obscurs ou présentés inexactement.

Les vastes matériaux que l'auteur a réunis, sont condensés et groupés

Digitized by Google

dans trois livres consacrés, le premier aux premiers essais de l'organum du déchant et du faux-bourdon ; le second à la théorie des mensuralistes et des contrepointistes ; le dernier aux développements des principes de l'harmonie.

Ils sont divisés en une série de chapitres dont il serait trop long de donner même un rapide aperçu. Disons seulement que les figures les plus marquantes, telles que Zarlino au XVIe et Rameau au XVIIe siècle, paraissent dans leur vrai jour. Ensuite enregistrons comme résultats nouveaux que le caractère consonnant des tierces (majeure et mineure), représentées par le rapport 4 : 5 et 5 : 6, commence à être reconnu déjà par l'Anglais Walter Odington qui écrivait vers 1275. La chose est prouvée par un texte qui n'a pas été remarqué avant le Dr Riemann. Notons encore que le faux-bourdon ou « faburdun » a probablement pris naissance en Angleterre. L'Anglais Chilston vers 1375-1400 en donne les règles dans un traité également resté inaperçu jusque maintenant. L'auteur détermine aussi d'une manière plus précise que ce n'a été fait jusqu'à présent l'époque de la transformation successive du sens des ligatures, fait important dont il faut tenir compte dans la lecture des compositions du XIIe et du XIIIe siècle. Une autre conclusion d'un haut intérêt bibliographique se rapporte aux ouvrages attribués à Philippe de Vitry et à Jean de Muris. Ce dernier nom est porté par deux personnages différents, un Muris anglais (Normannus), auteur du *Summa musicae* et du *Speculum musicae*, et un Muris Parisiensis, auquel il faut assigner les autres écrits connus sous le nom de Muris et en plus les traités attribués jusque maintenant à Philippe de Vitry. Celui-ci serait plutôt remarquable comme compositeur et aurait trouvé dans le Muris Parisiensis un partisan et un défenseur théorique de ses procédés de composition. — Ajoutons que l'auteur lui-même apporte à la fin une pierre à l'édifice de la théorie musicale qu'il vient d'asseoir sur le fondement de la science historique et critique, en proposant d'une part quelques modifications à la basse chiffrée, et d'autre part une formule concise et claire résumant en quatre principes toute la théorie touchant la valeur et l'emploi des accords.

On le voit, les renseignements les plus intéressants ne manquent pas dans ce livre dont l'usage est facilité par une table analytique des chapitres très soignée, et par deux tables alphabétiques, l'une des auteurs cités dans l'ouvrage, l'autre des matières principales qui y sont traitées.

L'auteur a soin de dire au commencement qu'il ne prétend nullement avoir offert des résultats indiscutables. Nous en prenons occasion pour lui présenter quelques observations.

Nous croyons d'abord que les premiers essais de l'organum exposés par l'auteur du Musica Enchiriadis n'étaient pas destinés à accompagner les fonctions liturgiques de l'Eglise, mais étaient des *exercices d'école* faits dans l'unique but de *faire sentir* la concordance naturelle qui existe entre les sons placés à la distance d'une quinte (et aussi, quoique moins, à celle d'une quarte). Il s'agissait de montrer par un fait naturel que la transposi-

Digitized by Google

tion des chants à la quinte aiguë ou grave *Quintana transpositio in iusum vel susum* n'altérait pas leur caractère, ou plutôt, n'empêchait pas (totalement) la concordance de leur tonalité avec celle d'autres chants non transposés, *his collationibus cantionum* QUAEDAM *unanimitas servari potest* (Migne P. L. 132, 989). De là les recommandations expresses des premiers auteurs de chanter *lentement* comme condition essentielle pour *sentir* le rapport de parenté naturelle des deux sons ; de là aussi les expressions « *sentiuntur voces* » (Scotus Erigena) et autres semblables. L'auteur du Musica Enchiriadis en passant de l'exposé théorique des symphonies à cet exercice pratique, semble dire dans le même sens : *Nunc id, quo proprie symphoniae dicuntur et sunt, id est, qualiter eaedem voces sese invicem canendo habeant*, prosequamur (ch. XIII). Examinons maintenant, ce qui constitue proprement la nature de la symphonie et ce qui leur a fait donner son nom, c.-à-d. le mode de relation qui s'établit entre les intervalles dans le chant même. Au commencement du ch. IX, il appelle ses leçons précédentes des prae*exercitamina*, *exercices* préliminaires (l'expression est à noter), *his veluti praeexercitaminibus quibusdam... cognitis*, etc. L'organum de l'Enchiriadis est devenu dans la suite seulement l'*occasion* d'un emploi pratique, témoigné la première fois par Guy d'Arezzo (Microl., ch. XVIII) qui nomme l'organum *vocum copulatio* (harmonie simultanée), tandis que le mot *symphonia*, dit-il, désigne toute sorte de chants (*alle melodischen Tonverhaeltnisse*, trad. du Dr Riemann). Et cependant c'est le seul mot *symphonia*, si nous ne nous trompons pas, que le Musica Enchiriadis emploie pour désigner les intervalles de l'organum.

Ne serait-ce pas une preuve pour notre thèse que le Musica Enchiriadis n'a pas eu en vue l'harmonie simultanée, mais l'harmonie successive ?

Une autre réserve doit être faite pour l'interprétation du terme *socialis* qui chez les premiers théoriciens ne signifie pas quinte aiguë ou *quarte grave* (p. 20), mais toujours quinte aiguë et *quinte grave*. Ensuite l'organum de l'Enchiriadis n'est pas une *innovation*, mais certainement l'*organum primitif*, non seulement au point de vue logique mais aussi chronologiquement, si toutefois l'on veut admettre avec Hans Müller (*Hucbalds'echte und unechte Schriften*, Leipzig, 1884), que ce traité est le plus ancien sur la matière et peut remonter jusqu'au IXe siècle.

Enfin le Dr Riemann interprète (p. 47) la *tertia dissonantia* du « Scolica Enchiriadis », qui se produit *in praecinendo et respondendo*, dans le sens d'une faute dans l'harmonie *simultanée*. Il prend ces deux termes *praecinendo* et *respondendo* dans le sens des termes *praecedens* et *subsequens* du XIIe siècle. (1) Mais n'est-ce pas là un anachronisme ? Du reste, nous avons démontré ailleurs (*Revue bénédictine*, janvier 1898) que par le contexte même de l'Enchiriadis on est obligé d'interpréter les deux termes *praeci-*

1. Le mot *respondere* est bien employé isolément par "Hucbald" dans le sens harmonique, comme le contrepoint "répond" à la partie principale du chant, mais non ici où il est le corrélatif de *praecinere*.

Digitized by Google

nendo et *respondendo* d'un enchaînement successif de différents chants. L'auteur s'attache à mettre en lumière ce principe : en passant d'un chant à un autre il faut avoir en vue autant que possible l'*Unanimitas cantionum*, en les mettant dans une échelle commune ou du moins apparentée.

Notons enfin aussi que certains chapitres auraient peut-être gagné à être plus condensés.

Ces quelques remarques cependant ne peuvent diminuer la valeur intrinsèque de l'ouvrage du Dr Riemann, et nous n'hésitons pas à le recommander à tous ceux qui prennent intérêt aux progrès de la science musicale.

Dom Hugues GAISSER.

Les origines et les responsabilités de l'Insurrection vendéenne, par le R. P. Dom FRANÇOIS CHAMARD, Prieur de l'abbaye de St-Martin de Ligugé. Paris, Savaète, 1899, 452 pp. gr. in-8°.

« L'INSURRECTION vendéenne a-t-elle été produite par les conjurations ou les surexcitations réactionnaires des prêtres et des nobles contre le régime établi, ou bien n'a-t-elle été que le résultat des vexations réitérées et des persécutions de plus en plus tyranniques contre la liberté de conscience religieuse de tout un peuple, qui, après avoir vainement tenté par tous les moyens légaux de l'obtenir, s'est enfin lassé de voir ses justes revendications foulées aux pieds, et a cru que le moyen d'obtenir justice de ses bourreaux était de se la rendre à lui-même, les armes à la main ? » Après un examen attentif des nombreux ouvrages publiés sur cette période de l'histoire de France et d'importantes pièces inédites, le savant auteur croit pouvoir se prononcer en faveur de la dernière opinion. En abordant l'examen de cette question, le R. P. Dom Chamard a dû élargir son horizon et se tracer un cadre plus large. Son livre n'est rien moins que « l'histoire de la lutte de la Révolution contre le catholicisme en Vendée depuis 1789 jusqu'en 1793 ». Ce livre abonde en détails nombreux, variés et précis, que l'écrivain a su grouper heureusement ; c'est un en récit attrayant où les faits parlent assez clairement pour permettre d'établir avec l'auteur la synthèse qui s'en dégage.

Digitized by Google

LES ORIGINES
DE LA CONGRÉGATION DE BURSFELD.

LA Congrégation de Bursfeld doit son origine aux efforts tentés par les conciles de Constance et de Bâle pour restaurer la discipline monastique. Ces conciles avaient remis en vigueur l'obligation de tenir tous les trois ans les chapitres provinciaux selon les dipositions de la Bénédictine. Mais ces assemblées n'avaient pas produit, ou ne produisaient pas de résultats sérieux et durables. Il manquait une autorité stable et reconnue par tous, qui eût assez de puissance ou d'ascendant pour faire respecter les décisions des chapitres, stimuler le zèle des abbés et, au besoin, agir avec efficacité contre les récalcitrants. D'un autre côté, il y avait dans l'observance des différents monastères des divergences notables, tant au point de vue de la liturgie que de la discipline. Dans un tel état de choses, il devenait difficile aux chapitres de prendre des mesures réellement salutaires pour l'ensemble des monastères. Pour remédier aux maux dont l'ordre souffrait, il fallait de toute nécessité porter la hache à la racine du mal. Quelque belle que soit en théorie l'autonomie des abbayes, quelqu'idéales que l'on puisse se figurer à certaines époques leur action individuelle et leur force naturelle d'expansion, il peut arriver des temps où, repliées sur elles-mêmes, elles se trouvent comme épuisées et incapables de réagir contre les circonstances qui y ont produit et y maintiennent un certain état de somnolence ou de stagnation. Les efforts individuels n'étaient pas assez puissants pour apporter un remède efficace à cet état de choses; seules la mise en commun des bonnes volontés isolées et l'intelligence des remèdes appropriés aux circonstances pouvaient secouer la torpeur, et faire circuler une nouvelle sève dans des branches depuis longtemps privées de toute floraison. Quelques abbés conçurent le dessein d'établir dans leurs monastères l'uniformité de discipline et d'observances liturgiques. Des assemblées annuelles veilleraient au maintien de la Règle sous le contrôle d'autorités établies et acceptées volontairement par eux. Au sein de cette union, ce n'étaient plus les peines coercitives qui devaient intervenir pour provoquer la réforme ou

Digitized by Google

assurer le maintien de l'observance, c'était la volonté arrêtée de tendre vers un idéal de vie monastique par le respect des prescriptions de la Règle et la recherche de la perfection religieuse.

Conçue par un moine zélé, représentant de son abbé au concile de Constance, inaugurée dans un pauvre monastère du Brunswick, la réforme de Bursfeld ne tarda pas à pénétrer dans d'autres monastères d'Allemagne. Une union se forma naturellement entre eux, les autorités ecclésiastiques l'approuvèrent, le cardinal de Cuse vint lui donner tout l'appui de sa haute autorité, le pape enfin la confirma solennellement et lui accorda de nombreux privilèges.

La première période de l'histoire de la congrégation de Bursfeld s'étend du concile de Bâle à l'année 1461, date de son approbation définitive par Pie II.

§ I. — *Les chapitres provinciaux du XVe siècle. 1417-1435.*

A l'époque où s'ouvrait le Concile de Constance, d'où l'on espérait voir sortir le salut de la chrétienté, l'Église n'avait encore admis d'autre norme officielle de constitution bénédictine que les décrets d'Innocent III, d'Honorius III, de Grégoire IX et de Benoît XII, relatifs aux chapitres triennaux. Ces réunions périodiques, où se discutaient les questions de discipline, étaient le moyen officiellement reconnu le plus propre à sauvegarder les intérêts des ordres religieux, le remède préconisé par la papauté pour faire disparaître les abus qui pouvaient s'y glisser. A part la congrégation de Cluny, qui semblait former à elle seule un ordre au sein de l'ordre bénédictin et quelques grandes familles monastiques issues de l'ordre de S. Benoît ou greffées sur la Règle du saint patriarche, qui avaient leurs chapitres propres, les nombreux monastères bénédictins répandus sur tout le sol de la chrétienté, ou relevaient directement du Saint-Siège par le privilège de l'exemption, ou étaient placés sous la juridiction des ordinaires. Dès le XIIe siècle, sous l'influence de l'ordre cistercien, les abbés bénédictins de la province de Reims avaient reconnu l'utilité de se réunir à des intervalles déterminés pour traiter de leurs intérêts communs (1). Leur exemple avait été suivi dans d'autres pays. Innocent III étendit cette mesure à tout l'ordre, et, par sa célèbre constitution *In singulis regnis*, promulguée

1. Cf. Berlière, *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclés. de la Belgique*, I (1896), pp. 58 61, 91-110.

Digitized by Google

au Concile de Latran en 1215, ordonna la tenue de chapitres provinciaux tous les trois ans (1).

Un siècle plus tard, Benoît XII divisa l'ordre bénédictin en trente-deux provinces, fixées d'après les circonscriptions ecclésiastiques, déterminant ainsi d'une manière très nette à quel chapitre devaient se réunir les abbés des différents diocèses. L'Allemagne comprenait six provinces et quatre chapitres provinciaux : Mayence-Bamberg avec plus de 120 monastères, Cologne-Trèves avec environ 60 monastères, Magdebourg-Brème-Camin avec 15 abbayes, Salzbourg, où les monastères étaient fort nombreux et très importants (2).

Les Pères du Concile de Constance s'occupèrent naturellement de la réforme de l'ordre monastique. Remettant en vigueur les prescriptions antérieures des pontifes romains sur l'obligation des chapitres triennaux, institués pour remédier aux abus et promouvoir le bien, ils décrétèrent qu'avant la fin du Concile, les abbés de la province de Mayence-Bamberg, à laquelle ressortissait Constance, s'assembleraient en chapitre général. Ils fixèrent pour lieu de réunion l'abbaye de Petershausen dans un faubourg de cette ville et pour date du chapitre le 28 février 1417 (3).

Les abbés convoqués étaient au nombre de 21 pour l'archidiocèse de Mayence, de 7 pour le diocèse de Spire, de 17 pour celui de Würzbourg, de 15 pour celui d'Augsbourg, de 26 pour celui de Constance, de 11 pour Strassbourg, de 5 pour Eichstaedt, de 4 pour Coire, de 11 pour Halberstadt, de 2 pour Verden, de 4 pour Hildesheim, de 5 pour Paderborn, de 4 pour Bamberg, soit un total de 132. Tous les monastères de la province, sauf ceux de Ballenstätt, de Clus et de Goseck, y furent représentés par leurs abbés ou par procureurs (4).

Le chapitre se réunit au jour fixé et fut présidé par deux abbés étrangers, Louis de Trenorch, du diocèse de Châlon en France, et Thomas d'York, assistés de deux abbés de la province, Sigfrid d'Elwangen et Jean de Saint-Georges. Les décrets portés par le chapitre remettaient en vigueur les prescriptions de la Bénédictine pour ce qui regardait l'office divin, le chapitre quotidien des coulpes,

1. Voyez nos articles : *Les chapitres généraux de l'ordre de Saint-Benoît avant le IVe concile de Latran* (*Revue Bénédictine*, VIII (1891), pp. 255-264) et : *les chapitres généraux de l'ordre de Saint-Benoît du XIIIe au XVe siècle* (*ib.*, IX (1892), pp. 545-557).

2. Trithème, *Annal. Hirsaug.*, II, 400.

3. Van der Hardt, *Concil. Constant.*, t. I, Pars XXVI, 1095; Trithème, *Oper. pia*, pp. 1031-1032; *Annal. Hirsaug.*, II, 346-347; *Chronic. Engelhus.*, ap. Leibniz, *Script. Brunsw.*, II, 1140.

4. Van der Hardt, 1103; Trithème, *Annal. Hirsaug.*, 347 348.

Digitized by Google

la tonsure, la forme des habits, l'abstinence, la lecture de table, le dortoir, le silence régulier, l'administration des biens, la formation et l'entretien des moines, les visites canoniques. Le chapitre terminait par une défense d'incorporer aux monastères des religieux mendiants et par l'ordre de lire deux fois par an les statuts au chapitre des coupes (1).

Les statuts du chapitre, publiés et confirmés par le Concile, les abbés et les procureurs des absents furent tenus de jurer en conscience qu'ils les recevraient dans l'espace d'une année et les mettraient en pratique sous peine de déposition de tout droit et dignité abbatiale. On nomma ensuite parmi les abbés connus par leur zèle, leur science et leurs vertus, des commissaires chargés de procéder aux visites des monastères (2), et l'on décréta que le prochain chapitre serait anticipé et se tiendrait l'année suivante au monastère de Saint-Alban de Mayence, sous la présidence des abbés de Fulde, de Kempten, de St-Ulric d'Augsbourg et de Reinhardsbronn (3).

Le premier résultat produit par le Concile de Constance fut le rétablissement des chapitres provinciaux, qui, à partir de cette époque, se tinrent assez régulièrement dans les provinces de Mayence-Bamberg, Cologne-Trèves et Magdebourg-Brême (4). Un autre résultat fut de ranimer le zèle de plusieurs abbés et moines, et de les porter à redoubler d'ardeur pour le relèvement moral de l'ordre. La présence de nombreux représentants des monastères bénédictins au Concile de Constance rapprocha naturellement tous les éléments de bonne volonté : on apprit à se connaître, on se communiqua ses vues et ses espérances. Là se trouvaient Nicolas de Matzen, avec plusieurs religieux allemands appelés de Subiaco par les Pères du Concile, et qui devait bientôt, comme abbé de Melk, propager la réforme monastique en Autriche (5), l'abbé de Castel, monastère réformé dès 1404 et qui devint un centre de vie religieuse pour la Bavière et la Souabe (6), Herman d'Ogerviller, abbé de Saint-Èvre

1. Van der Hardt, 1099-1101 ; Trithème, *Oper. pia*, 1030-1033.

2. Sur l'appui accordé par l'empereur et le pape, voir Van der Hardt, *l. c.*, et Legipont, *Bullar. Bursfeld.* 220-235v.

3. Trithème, *Annal. Hirs.*, II, 349. Sur les visites ordonnées par le Concile de Constance, voir notre article : *Beitrag zur Geschichte der Cluniacenser Deutschlands und Polens im 15 Jahrh.* (*Studien und Mittheil. aus dem Bened. Orden*, 1891, pp. 115-120), Joh. Linneborn (*Der Zustand der westfälischen Benediktinerklöster in den letzten 50 Jahren vor ihrem Anschlusse an die Bursfelder Kongregation*, Münster, Regensberg, 1898, pp. 51-58), et notre étude déjà signalée sur la réforme de Melk. Sur la réforme de St-Gilles de Nuremberg, où des moines allemands remplacèrent les Écossais, voir MS. 1286 de Cheltenham (*Neues Archiv*, XXII, 275-276).

4. Trithème, *Ann. Hirs.*, II, 400.

5. Voir notre étude sur *La Réforme de Melk* (*Revue bénédictine*, XII (1895), 204-213, 289-309 ; *Mélanges d'histoire bénédictine*, I, Maredsous (1897), 27-56.

6. Trithème, *Annal Hirsaug.*, II, 321, 350.

Digitized by Google

de Toul, homme zélé pour le relèvement de l'ordre (1), et Jean de Münden, le futur restaurateur de Bursfeld (2).

Tandis que le mouvement de restauration inauguré par le Concile de Constance se propageait sérieusement en Autriche, certains monastères de la province de Mayence-Bamberg,comme individualités, gardaient une indifférence calculée à l'égard des mesures prises à Petershausen. On avait bien juré la réforme, mais les habitudes introduites par la mauvaise volonté des uns ou la coupable incurie des autres, étaient trop invétérées pour qu'on pût les déraciner en si peu de temps. Les mesures de rigueur, décrétées en chapitre étaient impuissantes à changer les esprits ; encore n'étaient-elles pas appliquées ou même applicables. On ne peut nier que certains abbés aient fait des efforts sérieux pour amener un changement et qu'on n'ait réussi sur quelques points de la province, témoin le progrès de la réforme de Castel, mais le niveau de la discipline était peu élevé, la règle était méconnue, et son joug paraissait parfois bien lourd. S'appeler bénédictins quand on n'observait plus la règle de S. Benoît, c'était une contradiction manifeste, c'était un reproche continuel. Il y avait un moyen d'y échapper, c'était de se séculariser. L'année même qui suivit la réunion de Petershausen vit éclater le premier scandale de ce genre, qui ne devait, hélas ! pas rester isolé, à la honte de tout ce qui dans l'ordre avait conservé le respect des traditions du passé et la conscience des serments faits aux pieds des autels. L'abbaye de Saint-Alban de Mayence, célèbre par son antiquité et son importance, sollicita du pape Martin V la faveur d'être transformée en chapitre de chanoines séculiers. On représenta au pape que le monastère avait été tellement ruiné par l'incendie que personne n'y voulait plus faire profession. Quoi qu'il en soit des raisons alléguées auprès du pape, celui-ci accorda à l'abbé et aux moines de Saint-Alban la faculté de déposer leur coule bénédictine (16 août 1419). Ils furent les premiers apostats de l'Ordre : *ex malis claustralibus*, dit Trithème, *facti canonici pejores* (3). D'autres allaient les imiter, et, quand le pieux et savant abbé de St-Jacques de Wurzbourg écrivait ces lignes, Bleidenstatt, Sunsheim, Odenheim, Clingenmünster, Camberg, Elwangen, Selz, Neuweiler s'étaient également soustraits à l'obédience de l'Ordre. L'abbé de St-Jacques près de Mayence, Anselme de Dirmstein, eût volontiers suivi cet exemple, si les ressources du monastère lui eussent fait espérer pour

1. Calmet, *Hist. de Lorraine*, II, 712.
2. Trithème, *Ann. Hirsaug.*, 350-351.
3. *Annal. Hirs.*, II, 360 ; *Gall. christ.*, V, 579.

Digitized by Google

lui et ses moines de plus grands avantages matériels : la pauvreté les retint sous la règle bénédictine (1).

Malgré la triste défection des moines de Saint-Alban, chez lesquels devait se réunir le chapitre provincial de 1418, les abbés de la province continuèrent régulièrement leurs réunions triennales, dans lesquelles on rappela sans cesse les statuts du chapitre de Petershausen, et on remit en vigueur les prescriptions de la Règle (2).

Les chapitres de Mayence-Bamberg, convoqués après le Concile de Constance et avant celui de Bâle se tinrent :

le 1er septembre 1418, chez les Augustins de Mayence, sous la présidence des abbés de Fulde, de Kempten, de St-Ulric d'Augsbourg et de Reinhardtsbronn (3) ;

le 5 mai 1420, à Fulde, sous la présidence des abbés de Mönchsberg à Bamberg, d'Hirsau et de St-Godehard d'Hildesheim (4);

le 3 mai 1422, à Seligenstadt, sous la présidence des abbés d'Hersfeld, de Castel et d'Amorbach (5) ;

le 14 mai 1424, à St-Étienne de Würzbourg, sous la présidence des abbés de Lunebourg, de Nordheim, de Sunsheim et de St-Jean en Rheingau (6) ;

le 21 avril 1426, à St-Pierre d'Erfurt, sous la présidence des abbés d'Urau, de St-Gilles de Brunswick, de St-Gilles de Nuremberg et de Bretzenhausen (7) ;

le 10 avril 1429, à Mönchsberg près de Bamberg, sous la présidence des abbés de Castel, de St-Pierre d'Erfurt, de St-Gilles de Nuremberg et d'Alpirsbach (8) ;

le 11 mai 1432, à St-Ulric d'Augsbourg, sous la présidence des abbés d'Erfurt, d'Innstein et d'Amorbach (9).

Les mesures, prises en premier lieu pour la province de Mayence, devaient s'étendre à toutes les provinces de l'Ordre. La dissolution du Concile remettait l'initiative de cette extension au pape lui-même. C'est ce que fit Martin V dès 1422 ; on ignore s'il y eut des tentatives individuelles ou locales d'appliquer les statuts de Constance.

1. Trithème, *l. c.*

2. Les résumés des procès-verbaux de ces chapitres ont été publiés par Trithème dans son opuscule : *Constitutiones provincialium capitulorum ordinis S. Benedicti per provinciam Moguntinam et diœcesim Bambergensem*, (*Opera pia*, 1026-1061). Nous les avons contrôlés sur le Cod. lat. 4406 de Munich, qui contient les procès-verbaux de 1417 à 1485 avec d'autres pièces relatives au chapitre.

3. *Opera pia*, 1033-1034 ; *Ann. Hirs.*, I, 360.

4. *Op. pia*, 1035-1037 ; *Ann. Hirs.*, 364.

5. *Op. pia*, 1037-1039 ; *Ann Hirs.*, 367.

6. *Op. pia*, 1039-1040 ; *Ann. Hirs.*, 370.

7. *Op. pia*, 1040-1041 ; *Ann. Hirs.*, 372.

8. *Op. pia*, 1041-1042 ; *Ann. Hirs.*, 375.

9. *Op. pia*, 1042-1043 ; *Ann. Hirs.*, 382.

Digitized by Google

Dom Calmet rapporte qu'au nombre des abbés qui prirent part au concile de Constance se trouvait celui de Saint Èvre de Toul, Herman d'Ogeviller (1). « Cet abbé, dit-il, y fit une figure très honorable, ayant été consulté par les Pères du concile sur les moyens de réformer les religieux de l'ordre de St-Benoît, et leur en ayant suggéré plusieurs très utiles et qui furent fort goûtés du Concile. Étant de retour de cette assemblée et se trouvant appuyé de Vernier (Werner de Falkenstein), son métropolitain, archevêque de Trèves, il convoqua dans l'église cathédrale de Toul, tous les abbés de cet Ordre, lesquels étant assis en rond dans l'église, et l'évêque Henry de Ville présidant à leur assemblée, l'Abbé Herman leur lut les règlemens qu'il avoit dressez lui-même pour la réforme des monastères.

« Ils furent trouvez si sages, si beaux, si utiles, qu'ils furent loüez unanimement par toute l'Assemblée. Tous les abbéz présens promirent avec serment de les faire observer à leurs religieux et dès cette année 1420, on vit avec édification l'Observance monastique refleurir dans toute la Province de Trèves. Ces règlements étaient tirez de la Règle primitive de S. Benoît, des sentences des Pères et des statuts des différentes congrégations. Herman les avait divisez en trente-cinq chapitres, soudivisez en plusieurs sections. L'original s'en voyait encore dans l'Archive de Saint-Èvre en 1506, sous l'évêque Christophe de la Vallée. Je ne scai s'ils se trouvent à présent en aucun endroit (2). »

Si les renseignements de D. Calmet sont exacts, il y aurait lieu de croire que cette assemblée de Toul n'était composée que des abbés du diocèse, ce qui explique la présidence remise à l'évêque de Toul, Benoît. Cet écrivain, se basant sur le récit de l'histoire de Toul, relate une assemblée du même genre tenue également à Toul, en 1422, sous la présidence de l'évêque et composée de vingt-deux abbés. L'abbé de Saint-Èvre y aurait également proposé les moyens de travailler à la réforme des monastères. Dom Calmet croit y voir une réunion préparatoire au chapitre provincial qui allait se tenir, le 18 octobre de la même année, à Trèves. Nous ne pouvons affirmer s'il s'agit ici du synode diocésain ou d'une convocation privée d'abbés bénédictins (3).

Les monastères des provinces de Cologne et de Trèves avaient depuis de longues années laissé tomber en désuétude les chapitres

1. Van der Hardt, t. V, p. 21; *Gall. christ.*, XIII, 1081.
2. *Hist. eccl. et civile de Lorraine*, t. II (Nancy, 1728) p. 711.
3. Dom Calmet, p. 766, d'après Benoît, *Hist. de Toul*, p. 519.

Digitized by Google

triennaux, mais le concile de Constance avait trop insisté sur la nécessité de procéder à la réforme de l'ordre, pour que le pape Martin V n'urgeât l'obligation de revenir aux constitutions d'Innocent III et de Benoît XII. Le 27 mai 1422, le pontife chargea les abbés de Saint-Maximin et de Tholey de convoquer à bref délai le chapitre provincial de Cologne-Trèves (1).

Le chapitre se réunit, le 18 octobre suivant, dans l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves, et fut présidé par les abbés désignés par le pape, sauf que celui de Gorze fut remplacé par celui de Florennes.

Le diocèse de Trèves était représenté par les abbés ou procureurs de Prüm, Echternach, Laach, Luxembourg, N.-D. aux Martyrs, Mettlach, Schönau, Gronau, Rettel, St-Mathias, St-Maximin, St-Martin de Trèves et Tholey ;

Cologne, par les abbés et représentants de Cornelimünster, St-Martin de Cologne, Werden, St-Pantaléon de Cologne, Brauweiler, Deutz, Siegburg, Graffschaft, Gladbach, Liesborn, Iburg et deux autres monastères que nous n'avons pu identifier;

Munster, par Minden, Selwert, Siloe, Thesinge ;

Liége, par Stavelot, St-Jacques et St-Laurent de Liége, St-Hubert, Brogne, Gembloux, Vlierbeck, Waulsort, St-Trond et Florennes ;

Utrecht, par Egmond, St-Paul d'Utrecht, St-Laurent d'Oostbroek, Staveren, Hemelum, Dickninge, Claarwater et Zwartewater ;

Toul, par Senones, St-Mansuy, St-Èvre, Moyenmoutier ;

Metz, par Bouzonville, Gorze, Hornbach ;

Verdun, par St-Airy, Beaulieu, St-Vanne, St-Mihiel ;

Étaient absents les abbés de Foswerd (dioc. d'Utrecht) et ceux de St-Arnoul, St-Symphorien, St-Clément, St-Vincent, St-Martin, St-Avold de Metz et Glandières. Le chapitre publia contre ces abbés et celui de Gronau, qui s'était retiré malgré l'ordre d'un des présidents, les peines établies par Benoît XII. On nomma les visiteurs chargés de parcourir les différents diocèses. Les statuts publiés à Trèves sont pour le fond identiques à ceux de Petershausen : aux mêmes maux il fallait les mêmes remèdes (2).

1. Le texte de la bulle a été publié dans les *Studien und Mittheil. aus dem Bened.Orden*, 1894, pp. 95-100.

2. Le texte de ces statuts est conservé manuscrit dans le Ms. G. B. 46 ft. 39-46v des archives de la ville de Cologne ; il a été publié par D. Martène d'après un MS. de St-Laurent de Liége comme appendice à son ouvrage *De antiq. monach. ritib.* Ed. Venet, 1783, pp. 302-305 ; par nous dans les *Studien und Mittheil. aus dem Ben. Orden*, 1887, pp. 87-89, et par le Dr Lager dans la même revue en 1894 (pp. 100-111). L'orthographe des noms propres est estropiée dans toutes les copies manuscrites.

Digitized by Google

Le chapitre décida que la prochaine réunion aurait lieu à St-Jacques de Liége et qu'elle serait présidée par les abbés d'Echternach, de St-Jacques de Liége, de St-Laurent de la même ville et de Staveren : l' « arca communis » se trouverait à St-Jacques, et les clefs en seraient confiées à l'abbé de ce monastère et à ceux de St-Laurent et de Florennes. Nous ne savons pour quel motif il n'eut pas lieu. Tous les abbés ne semblent pas avoir été prévenus à temps du changement de lieu, ni avoir reçu de convocation. C'est ce qui semble résulter de la procuration donnée par l'abbé Gérard de St-Paul d'Utrecht à son religieux Guillaume Uten Haghe pour la remettre aux présidents désignés en 1422 (1). Ce fut l'unique chapitre tenu entre les conciles de Constance et de Bâle.

Toutefois l'œuvre de la réforme faisait des progrès latents mais sérieux dans une partie de la province. L'abbaye de Saint-Jacques de Liége, où la discipline s'était maintenue dans un bon état depuis la fin du XIIIe siècle (2), était en ce moment dirigée par un abbé de talent et de vertu, D. Renier de Sainte-Marguerite. L'abbaye était en possession d'un Cérémonial particulier et de coutumes propres. Son influence ne tarda pas à s'exercer sur les monastères environnants; les abbayes de Saint-Laurent de Liége et de Florennes furent les premières à en recueillir les avantages, que partagèrent plus tard celles de Stavelot, de Gembloux, de Saint-Paul d'Utrecht et indirectement d'autres encore (3).

Sur les bords de la Moselle Jean de Rode, récemment établi abbé de Saint-Mathias de Trèves, poursuivait le même but que l'abbé de Saint-Jacques. Voulant profiter de l'expérience et de l'exemple des moines liégeois, le nouvel abbé de Saint-Mathias sollicita de celui de Liége l'envoi de quelques moines. Dom Renier de Sainte-Marguerite lui en accorda quatre, qui apportèrent avec eux l'*Ordinarius* de leur maison (4). C'est grâce à leur concours

1. Pièce du 20 mai 1424 éditée par le Dr Brom (*Archief voor de Geschiedenis van het Aartsbisdom Utrecht*, 24e deel, 2e afl., 1897, pp. 302-304).

2. Jean Nider lui rend ce témoignage dans son *Formicarius*.

3. Voir nos études : *L'ordre bénédictin en Belgique. Réformes des XVe et XVIe siècles* (*Revue bénédictine*, 1894, pp. 5-6) et *D. Jean de Rode* (*ib.*, 1895, 103-108 ; *Mélanges d'hist. bénéd.*, p. 7).

4. *Gesta abb. S. Jacobi Leod.* (Berlière, *Documents inédits pour servir à l'hist. eccl. de la Belgique*, I, 46) ; *Catalog. bibl. S. Jacobi Leod.* ms. 13993 de la Bibl. royale de Bruxelles, f. 32; cf. *Gall. Christ.*, III, 385 ; *Rev. bénéd.*, 1895, p. 7 ; Berlière, *Mélanges*, p. 7, note 3.

Légipont nous a conservé un texte relatif à l'envoi des moines liégeois à Trèves et tiré d'une Chronologie des abbés de St-Jacques : « 1419. Scripsit venerabilis Otto archiepiscopus Trevirensis D. Renero abbati S. Iacobi quatenus intuitu divinae pietatis transmitteret sibi aliquos sui coenobii monachos ad reformanda monasteria suae dioecesis, et praecipue monasterium S. Mathiae prope Trevirim cuius ecclesia fuit aedificata adhuc vivente in carne S. Joanne Apostolo et Evangelista. Abbas autem se excusans non habere monachos tam arduo operi

Digitized by Google

que l'abbé Jean de Rode put relever son abbaye ; c'est grâce à l'expérience qu'il acquit dans leur commerce et dans la pratique de leurs usages, unie à l'étude des monuments disciplinaires de l'ordre, qu'il composa les Constitutions dont Trithème loue la remarquable rédaction et qui servirent plus tard de base à celles de Bursfeld (1).

C'était de ces abbayes régénérées, et par voie de persuasion plutôt que par des peines disciplinaires, que devait s'opérer la régénération de l'ordre. L'Église, il est vrai, veillait à l'observation des mesures décrétées à Constance. Le 21 novembre 1427, le cardinal Henri, du titre de Saint-Eusèbe, nommé légat par le pape, adressait aux abbés présidents des provinces de Mayence-Bamberg et de Cologne-Trèves une longue lettre pour les engager à faire observer les statuts des chapitres et à procéder aux visites canoniques (2). Cette exhortation générale devait manquer partiellement son but. L'idée de réforme éveille toujours la susceptibilité et provoque souvent une résistance. Cette idée devait faire son chemin en excitant le zèle des uns, en éveillant chez d'autres la conscience de leur décadence ; elle arriverait peu à peu à rapprocher les hommes de bonne volonté ; un moment viendrait où, sur plusieurs points à la fois, les mêmes aspirations se feraient jour et prendraient corps dans des mesures uniformes, dans une même discipline d'autant plus forte et plus solide, qu'elle aurait son point de départ dans la ferme volonté de restaurer l'idéal de la vie monastique.

§ 2. *Le concile de Bâle et la restauration de Bursfeld.*

L'instrument dont Dieu se servit pour relever l'ordre bénédictin en Saxe, et, par ses disciples, dans toute l'Allemagne du Nord, fut un moine de St-Blaise de Nordheim, près de Göttingen, appelé Jean Dederoth ou Jean de Münden (3). Deux récits diffé-

perficiendo, spe tamen boni fructus consequendi devictus misit quatuor monachos reverentissimos valde viros nonnum videlicet Walterum de Bastonia, N. Joannem Begken, N. Halpertum et fratrem Bartholomaeum de Trajecto, qui cum quanta reverentia et jocunditate excepti fuerint ab archiepiscopo non est facile dictu. » (Ms. 2702 de Darmstadt, f. 280.) On retrouve D. Barthélemy de Maestricht comme sous-prieur à St-Jacques de Liége le 12 août 1429 (Charte orig. dans le chartrier de St-Jacques aux Archives de l'État de Liége).

1. Trithème, *Annal. Hirs.*, 376 ; cf. *Revue bénéd.*, 1895, 103-109 ; Berlière, *Mélanges*, 7-11.

2. Legipont, *Bullarium Casino-Bursfeldense*, p. 235v et Cod. lat. Monac. 4406 ff. 39v-40 donnent la date du XI cal. déc. pour cette pièce, tandis que Busaeus dans les *Opera pia* de Trithème (p. 1062) imprime II, ce qu'on a traduit par deux des calendes ou 30 novembre.

3. On rapporte généralement, sur le témoignage de Trithème (*Annal. Hirs.*, 351), que Jean de Münden était moine de Reinhausen. Il y a erreur ; il appartenait au monastère de Nordheim, comme en font foi Bodo (*Chron. Clus.*, ap. Leibniz, *Script. Brunsw.*, II, 350), Angelonius (cap. III, f. 3v), Busch, qui l'appelle toujours Jean de Nordheim (Grube, 517-518) et l'auteur contemporain d'une vie manuscrite de l'abbé d'Abdinghof, Henri de Peine (M S. 31 de la bibl. du chapitre de Trèves).

Digitized by Google

rents nous sont parvenus sur l'origine de sa réforme. L'auteur anonyme de la vie d'Henri de Peine, abbé d'Abdinghof († 1496), qui écrivait soit à la fin du XVe, soit dans les premières années du XVIe siècle, rattache à un voyage en Italie l'origine de la réforme méditée et réalisée par le moine de Nordheim.

Lorsqu'il avait sollicité son admission au noviciat, il était déjà engagé dans la cléricature, possédait des connaissances suffisantes et se faisait remarquer par la douceur de son caractère. Le milieu où il vivait n'était guère monastique, et l'office divin était négligé. Un jour le novice trouva dans un manuscrit la règle de St-Benoît et se mit à la lire attentivement. Survient le prieur qui lui arrache le codex des mains, et lui dit qu'il ne lui est pas permis de faire de telles lectures. Peu de temps après, il fut reçu à la profession, élevé au sacerdoce et bientôt chargé de l'éducation des novices. Un différend ayant éclaté entre l'abbé et la communauté, le maître des novices fut envoyé en cour de Rome pour arranger l'affaire. Il y fit bonne impression, et de différents côtés on l'engagea à travailler à la réforme de l'Ordre en Allemagne. Jean Dederoth promit d'y coopérer de tout son pouvoir. Il visita donc les monastères bénédictins d'Italie, se rendant compte partout des usages des différentes maisons (1). Ce voyage lui fit comprendre en quoi consistait la vie monastique. De retour à Nordheim, il s'occupa de la restauration de l'abbaye de Cluse, qui lui fut confiée (2).

Trithème, dont l'autorité n'est pas à dédaigner lorsqu'il traite des origines de Bursfeld, rapporte que Jean Dederoth avait été envoyé par son abbé au concile de Constance en qualité de procureur. Vivement frappé du zèle que déployaient certains abbés pour la réforme de l'ordre ainsi que des travaux mêmes des Pères du concile, ce moine conçut un vif désir de coopérer à cette œuvre et de consacrer tous ses efforts à la réalisation de cette entreprise. De retour dans son abbaye, Jean Dederoth rapporta à son abbé et à ses confrères ce qui s'était passé à Constance, leur remit les statuts du chapitre de Petershausen, et essaya de les amener à mettre désormais en pratique la réforme qu'il avait juré d'accepter en leur nom. Cette proposition ne fut accueillie qu'avec dérision. « Que nous importent vos serments, lui répondit-on, nous autres nous n'avons rien promis, à vous d'accomplir la promesse que vous

1. L'on sait que c'est de Subiaco que la réforme de Melk a tiré ses usages, et que c'est en Italie que Louis Barbo fonda la congrégation de Sainte-Justine, qui exerça une influence si considérable sur tout l'ordre

2. Codex 31 du Chapitre de Trèves, f. 179v-180.

Digitized by Google

avez faite ». Ces paroles ne découragèrent point le zélé religieux. Toutefois voyant qu'il ne retirait aucun profit de ses exemples et de ses exhortations, il résolut de chercher ailleurs le remède (1).

Les deux récits ne sont pas inconciliables. Il peut très bien se faire que Jean Dederoth ait été envoyé d'abord au concile de Constance, et plus tard député par son abbé ou par la communauté en cour de Rome.

S'il est vrai qu'il assista au chapitre de Petershausen, il avait dû rencontrer au concile le prieur de Windesheim, Jean Voss, dont il put suivre l'action réformatrice en Allemagne dans les monastères de Wittenburg et de Riechenberg (2).

Il y avait près de Gandersheim, dans le diocèse d'Hildesheim, une abbaye bénédictine, du nom de Clus, dont l'origine remontait aux premières années de XIIe siècle. Comme beaucoup d'autres, elle se trouvait dans un triste état de décadence. Soit que l'abbé fût mort, comme le dit Trithème (3), soit que les troubles suscités par une partie de la communauté, qui opposait à l'abbé un certain Detlew (4), aient appelé l'attention des voisins sur le monastère, soit plutôt que l'intervention de Rome ou du duc de Brunswick ait provoqué la démission de l'abbé, qui ne voulait aucunement entendre parler de réforme, il est certain que Jean Dederoth s'entremit directement avec le prieur Rembert de Wittenburg pour mettre fin à la triste situation du monastère (5). Jean Busch raconte que Rembert et Jean Dederoth avaient obtenu du concile de Bâle une bulle qui les autorisait à visiter et à réformer les monastères de leurs ordres respectifs en Saxe et en Brunswick et à invoquer, en cas de besoin, l'appui du bras séculier. Munis de ces pouvoirs, les deux réformateurs se rendirent à Clus en compagnie du duc de Brunswick, et firent comparaître devant eux l'abbé de ce monastère. Ils lui demandèrent d'accepter la réforme de son monastère ; l'abbé refusa. Le duc le fit alors emprisonner et lui arracha la résignation de sa charge abbatiale pour en investir Jean Dederoth (6). L'installation de Jean de Münden se fit, dit Bodo, le 21 juillet 1430 (7). Si cette date est exacte, il n'est pas possible d'admettre que Jean et Rembert se soient présentés au nom du concile de Bâle, puisque

1. Trithème, *Annal. Hirsaug.*, 350-351.
2. Cf. Grube, *Johannes Busch, Augustinerprobst zu Hildesheim, ein kathol. Reformator des 15 Jahrh.* Freiburg in Br., Herder, 1881, p. 53.
3. *Annal. Hirs.*, 351.
4. *Chron. Clus.*, 350.
5. Vita Heinrici abb. Abdinghof, f. 179v
6. Busch, *De reform. monast.*, II, 43, ap. Grube, pp. 517-519 ; Leibniz, *Script.*, II, 489.
7. *Chron. Clus.*, l. c.

Digitized by Google

celui-ci ne s'ouvrit que le 23 juillet 1431. Trithème, qui fait de Jean Dederoth un moine de Reinhausen, rapporte le fait d'une autre façon. Jean Dederoth, dit-il, avait fait part de la triste situation de son monastère et de ses projets de réforme à la femme du duc Othon de Brunswick. Celle-ci ayant appris la mort de l'abbé de Cluse, obtint de son mari que Jean Dederoth le remplaçât (1).

Quoi qu'il en soit, si Clus se trouvait dans un état satisfaisant au point de vue matériel, la discipline en avait disparu (2). Le nouvel abbé abrogea immédiatement le pécule, et porta remède aux abus qui s'étaient glissés dans le monastère. Cette mesure mécontenta vivement les religieux qui l'abandonnèrent ; il ne lui en resta que six (3). C'en était assez pour restaurer sa communauté ; les novices qu'il reçut et qu'il forma à l'exacte observance de la règle, lui permirent de faire de Clus un monastère modèle. « C'est lui, dont le souvenir ne périra jamais, dit le moine Bodo, lui dont nos pères ont parlé et dont les générations à venir parleront, que Dieu envoya pour sauver son peuple (4). »

La sainte vie de l'abbé de Clus n'avait pu échapper à l'attention du duc de Brunswick. A trois lieues de Münden, sur le Weser, se trouvait le monastère bénédictin de St-Thomas de Bursfeld, fondé en 1093 par le comte Henri de Nordheim, et pour lors profondément déchu. Les bâtiments étaient en ruines, les biens dissipés ; il ne restait plus qu'un seul moine obligé de vivre des maigres ressources que lui procurait une vache, compagne de sa solitude. Le duc voulut y rétablir la vie monastique et fit appel au dévouement de l'abbé de Clus. Celui-ci se rendit à ce désir et n'hésita pas à braver les difficultés de l'entreprise. Autant la situation de Clus, avec son monastère placé sur la pente d'une colline boisée, était ravissante, autant Bursfeld présentait un aspect désolé, encaissé qu'il était dans une vallée privée même en été, pendant la majeure partie du jour, de la bienfaisante chaleur du soleil. Jean Busch, qui le visita à cette époque, en trace un tableau peu flatteur (5), qui justifie bien la réputation dont il jouissait, celle d'être « l'horrible abomination de toute la Saxe (6). » Dieu prédestinait ce lieu à devenir un autre Cîteaux ; car c'est de cette solitude sauvage que devait sortir le salut d'une grande partie de la famille bénédictine,

1. *Annal. Hirsaug.*, 351.
2. Busch, 519.
3. Bodo, 350.
4. *Ib.*
5. Busch, p. 519.
6. Discours de l'abbé d'Erfurt au chapitre de 1481, ap. Leuckfeld, p. 188.

Digitized by Google

c'est dans cette vallée obscure, devenue un foyer ardent de discipline, que de nombreux monastères devaient venir rallumer le feu du zèle et de l'observance régulière. Le nom de Bursfeld, jusque-là ignoré du monde, allait être connu dans toute la chrétienté et s'associer à ceux de Cluny, d'Hirsau, de Cîteaux, comme un des plus glorieux noms de l'histoire monastique.

Jean Dederoth se mit résolûment à l'œuvre et rétablit l'ordre dans les affaires. Désireux de restaurer l'exacte observance de la règle, il voulut voir par lui-même la manière dont les chanoines-réguliers de Windesheim pratiquaient leurs constitutions, empruntées en grande partie aux traditions bénédictines, et se rendit en compagnie de maître Thierry Engelhus à Böddeken et à Windesheim (1). De là, il partit pour St-Mathias de Trèves, où l'abbé Jean de Rode avait établi une excellente discipline. Le réformateur de Trèves fit un excellent accueil à son confrère de Saxe ; il lui remit un exemplaire de ses constitutions et lui accorda quatre de ses moines pour l'aider à les mettre en pratique (2).

Cependant le concile, qui venait de s'ouvrir à Bâle, s'occupait sérieusement de la réforme de l'ordre monastique. Peu à peu les différentes provinces de l'ordre s'y faisaient représenter par leurs abbés ou des procureurs, et le concile décidait (6 oct. 1432) de nommer un abbé pour recevoir les représentants de l'ordre et vérifier leurs pouvoirs (3). La réforme faisait l'objet de leurs entretiens ; on constate en effet par les actes du concile que les représentants de l'ordre avaient obtenu du Concile de pouvoir élire un président qui avait le pouvoir de convocation et de coërcition (4), et avaient présenté plusieurs requêtes pour qu'on travaillât sérieusement à la réforme des monastères (5). L'abbé de Vézelay, qui avait été choisi comme premier président, avait été chargé, le 17 mars 1433, de rédiger le projet de réforme de l'ordre bénédictin (6).

Bâle devint le rendez-vous de tous les réformateurs de l'Ordre : Louis Barbo, le fondateur de Sainte-Justine de Padoue, Jean de Rode, abbé de Saint-Mathias de Trèves, Jean, abbé de Bursfeld s'y rencontrèrent avec les représentants de la réforme de Melk, les abbés Jean des Écossais de Vienne, Henri Gulpen de Saint-Gilles

1. Busch, p. 519.
2. Trithème, *Annal. Hirsaug.*, 352 ; *Chron. Sponheim.*, 351 ; *Opp. spir.*, 532 sq ; Berlière ap. *Revue bénédictine*, 1895, pp. 112-113 ; et *Mélanges d'hist. bénédictine*, I, pp. 16-17.
3. Haller, *Concilium Basiliense, Studien und Quellen zur Geschichte des Concils von Basel*, II, 236.
4. *Ib.*, 470.
5. *Ib.*, 347, 470.
6. *Ib.*, 371.

Digitized by Google

de Nuremberg et les moines Pierre de Rosenheim et Martin de Senging, profès de Melk (1).

Deux courants se dessinèrent au sein des représentants de l'ordre : la plupart des Français et des Italiens penchaient pour le maintien de la Bénédictine et pour une mitigation de la règle de l'abstinence, tandis que les Allemands désiraient voir conserver la lettre même des préceptes de la Règle et l'union des monastères dans une même observance (2). On avait également discuté sur la question de l'office divin et du vêtement. On n'arrivait pas à s'entendre, et le concile devait pourvoir lui-même aux mesures d'opportunité (3). Les Pères commencèrent par la nomination de commissaires chargés de procéder à la visite et à la réforme des monastères. Cette mission échut aux moines de Melk pour l'Allemagne du Sud et à l'abbé Jean de Rode pour les provinces de Mayence, de Cologne et de Trèves (4). Il convoqua ensuite les chapitres de ces provinces à Bâle même.

Celui de la province de Mayence (5) se tint le 26 juin 1435, au couvent des Dominicains, sous la présidence des abbés Ottwin d'Erfurt, Fréderic de Reichenau, Jean de S. Georges de Stein et Henri de Füssen. Le chapitre y renouvela les statuts portés dans les réunions précédentes, insista particulièrement sur la fréquentation des chapitres et les visites canoniques et déclara, en terminant, se soumettre aux décrets qui seraient portés par le concile (6).

Une réunion du même genre, provoquée par le cardinal de Saint-Ange, Julien Cesarini, pour les abbés de la province Cologne-Trèves, et présidée par le cardinal et les évêques de Digne et de Lausanne, eut également lieu à Bâle à la fin du mois d'août de l'année suivante (7).

Le grand résultat de ces réunions fut d'accentuer la nécessité de tenir régulièrement les chapitres triennaux et de les convoquer de nouveau là où ils avaient cessé. Aussi, le 27 mai 1436, le concile ordonnait-il aux archevêques de Magdebourg, Mayence, Cologne, Trèves, Salzbourg, Brême, Riga, Upsala, Lund et Drontheim et à leurs suffragants de procéder à la réforme des monastères béné-

1. Ziegelbauer, I, 78-80 ; voir notre étude : *La réforme de Melk* (*Revue Bénédictine*, 1895, 289-291 ; *Mélanges*, p. 36-38).

2. Rapports du moine Ulric Stoeckel de Tegernsee ap. Haller, *Concilium Basiliense*, I, 76, 82, 85-86.

3. *Ib.*, 88.

4. Voir nos études sur *Jean de Rode* (*Revue bénéd.*, 1895, 113-117 ; *Mélanges*, 16-17) et sur *La réforme de Melk* (*Revue bénéd.*, 1895, 289-291 ; *Mélanges*, 37-38).

5. Ce chapitre devait se tenir à Nuremberg, mais il fut transféré à Bâle par ordre du concile (Lettres du 27 mars 1435 ap. Coll. lat. Monac., 4406, f. 42).

6. Trithème, *Opp. pia*, 1043-1044 ; *Annal. Hirsaug.*, II, 391.

7. *Revue bénédictine*, 1895, 116-117 ; *Mélanges*, 13-21.

Digitized by Google

dictins (1). Les chapitres provinciaux furent donc remis en vigueur.

Ce fut le cas notamment pour la province de Cologne. Trèves, où, depuis 1422, peut-être 1424, on n'avait plus tenu de réunion de ce genre. Une bulle du concile adressée, le 12 février 1437, aux abbés de St-Mathias de Trèves, de St-Martin de Cologne, d'Hornbach et de St-Jacques de Liége chargeait ces abbés de convoquer le chapitre provincial à St-Pantaléon de Cologne pour le 21 avril suivant (2). Il s'y tint effectivement, et l'on fixa l'abbaye de St-Jacques de Liége pour siège de la prochaine réunion. L'évêque de Liége ayant fait opposition, ce fut à Saint-Maximin de Trèves que le chapitre se tint en 1440 (3). Nous constatons encore le tenue de chapitres à Cologne en 1445 (4) et à Trèves en 1448 (5).

Il en fut de même dans la province de Magdebourg-Brême. Le 6 octobre 1437 un chapitre provincial fut tenu à Stade sous la présidence de l'archevêque Baudouin de Brême et des abbés de Hersfeld et de Berge ; l'on y nomma des visiteurs et l'on fixa la prochaine réunion pour le dimanche *Jubilate* de 1439 à Berge près de Magdebourg (6).

Un autre résultat immédiat du Concile de Bâle fut l'institution de visites canoniques extraordinaires confiées à des abbés animés d'un sincère désir du relèvement de l'ordre, tels que l'abbé des Écossais de Vienne et l'abbé de St-Mathias de Trèves (7). Mais des difficultés pratiques s'étaient présentées : sous prétexte que le chapitre de Bâle nommerait ses visiteurs ordinaires , les uns récusaient l'autorité des visiteurs extraordinaires et s'en souciaient peu, ou bien, s'ils les admettaient à visiter leurs maisons, ils déclaraient que les articles de la réforme n'émanaient pas directement du Concile (8). Pour mettre fin à toute résistance manifeste ou déguisée, les Pères du Concile, agréant la supplique qui leur avait été remise par les moines « de nation germanique », c'est-à-dire par les réformateurs

1. *Urkundenbuch des Klosters St-Michaelis zu Lüneburg*, Hannover, 1870, p. 652.

2. *Studien und Mitth. aus dem Bened. Orden*, 1885, II, 301-303.

3. *Gesta abbat. S. Jacob. Leod.*, ap. Berlière, *Documents inédits*, I, 46 ; *Gallia. christ.*, XIII, 891.

4. Dans les comptes de l'abbé Winand d'Echternach on lit : « Item fui in Colonia in capitulo provinciali pro expensis eundo et redeundo consumpsi 20 flor. et ultra, in anno Domini 1445 dominica Jubilate ». (*Public. de l'Instit. grand-ducal de Luxembourg*, XXXV, 519).

5. On lit également dans les comptes du même abbé : « Item visitavi capitulum provinciale in Treveris pro expensis 6 fl. in anno 1448 » (*Ib.*, 518) ; Calmet, *Hist. eccl. de Lorraine*, II, 1210, 705.

6. Holstein, *Urkundenbuch des Klosters Berge bei Magdeburg*, Halle, 1879, pp. 210-212 ; cf. Ziegelbauer, I, 79.

7. Cf. *Revue bénédictine*, 1895, l. c. ; *Mélanges*, 17, 36-37.

8. *Revue bénéd.*, l. c. ; *Mélanges*, 20 ; cf. bulle du Concile de Bâle ap. Trithème, *Op. pia*, p. 1016.

Digitized by Google

de Melk, de Trèves et sans doute de Bursfeld, tranchèrent définitivement la question en donnant leur sanction à une série de résolutions prises par les chapitres provinciaux tenus à Bâle. Les articles proposés et adoptés confirmaient et renouvelaient les dispositions de la « Bénédictine » et les statuts du Concile de Constance. Le Concile inséra ces points de réforme dans une bulle,datée du 20 février 1439, qui fut transmise aux présidents et visiteurs des futurs chapitres provinciaux, en premier lieu et directement à ceux de la province de Mayence (1). Le Concile députa en même temps douze visiteurs, qu'il chargea de veiller à la réforme des monastères de cette province, notamment le zélé Jean de Rode, abbé de St-Mathias (2).

Le chapitre provincial de Mayence-Bamberg, qui se tint le 26 avril 1439 à St-Gilles de Nuremberg, sous la présidence des abbés Hartung d'Erfurt, Georges de St-Gilles de Nuremberg, Nicolas de St-Blaise et Henri d'Amorbach, accepta avec le respect voulu la bulle du Concile, en promit l'observation et décréta qu'elle serait lue publiquement quatre fois par an (3). Ce chapitre fut marqué par un incident dont il serait superflu de rechercher les causes secrètes, mais qui n'eut pas de suite sérieuse. Certains abbés des diocèses de Paderborn, Halberstadt, Verden et Hildesheim, auxquels s'étaient joints ceux de Reinhausen, Stein, Bursfeld et Nordheim, du diocèse de Mayence, s'étaient séparés de leurs collègues et avaient formé le projet de constituer une province distincte, un chapitre général en dehors de celui de la province de Mayence-Bamberg. La présence de l'abbé de Bursfeld parmi ces prélats pourrait faire supposer qu'il était déjà question de former une congrégation séparée. Mais ce serait une erreur. Le but de ces abbés était sans doute de faciliter leurs réunions triennales en constituant une province moins étendue, et l'abbé de Bursfeld avait pu donner son appui à ce projet, dans l'espoir qu'il serait agréé par les autorités ecclésiastiques. Les protestations des membres du chapitre réunis à St-Gilles de Nuremberg produisirent leur effet, et la province de Mayence-Bamberg resta intacte (4).

1. Trithème, *Op. pia*, 1016-1025.
2. Trithème, *Annal. Hirs.*. II, 400.
3. Trithème, *Op. pia*, 1044-1045 ; *Annal. Hirsaug.*, 400-401.
4. L'acte de protestation que nous donnons ci-dessous est conservé dans le *Cod. lat. Monac.*, 4406, f. 96.

In nomine Domini. Amen. Anno a nativitate eiusdem M° CCCC° XXXVIIII° indictione 2ª, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini domini Eugenii divina providentia pape quarti anno nono die martis mensis appriiis vicesima octava hora terciarum vel quasi in monasterio Sancti Egidii ordinis sancti Benedicti onidi Nurenbergensis Bambergensis diocesis ac in domo capitulari eiusdem monasterii in meique notarii publici ac testium subscriptorum

Digitized by Google

Le chapitre tenu le 30 avril 1441, également à Nuremberg, renouvela les mesures décrétées en 1439 (1). Il en fut de même à celui de 1444 réuni à Erfurt sous la présidence des abbés d'Erfurt, de St-Gall, de Nuremberg et de St-Étienne de Wurzbourg (2). Le chapitre convoqué à Petershausen le 7 mai 1447, sous la présidence des abbés de Petershausen, de Nuremberg, de St-Étienne de Wurzbourg et de St-Godhard d'Hildesheim, prit une mesure excellente qui montrait la volonté des réformateurs d'assurer le succès de leur œuvre. Il y fut stipulé que l'on n'accepterait plus à l'avenir d'autres présidents que parmi les abbés qui avaient adopté les points de réforme, et que tout moine, qui voudrait passer d'un monastère non réformé à un monastère réformé, pourrait le faire avec l'autorisation des présidents, même au cas où son abbé lui refuserait son consentement (3).

presencia personaliter constituti Reverendi patres ac religiosi et egregii domini Georgius antedicti monasterii Sancti Egidii, Hartungus montis Sancti Petri Erfordensis, Nicolaus Sancti Blasii et Hainricus, beate Marie Virginis Amorbacensis ordinis sancti Benedicti Bambergensis diocesis [96v], Maguntinensis, Constanciencis et Herbipolensis abbates sacriprovincialis capituli provincie Maguntinensis et Bambergensis diocesis ante dicti ordinis presidentes una cum reverendis ac venerabilibus patribus dominis abbatibus, prepositis, prioribus et procuratoribus monasteriorum dictarum provincie et diocesium pretacti capitulum provinciale earumdem provincie et diocesium facientibus et representantibus ac in loco capitulari antedicto ad infrascripta capitulariter legittime congregatis per organum venerabilis viri domini Arnoldi prepositi monasterii Novi montis antedicti ordinis Maguntinensis diocesis proposuerunt qualiter nonnullis diebus elapsis ad eorum aures devenisset noticia quod certi domini et prepositi monasteriorum Padeburensis, Halberstadensis, Verdensis et Hildesemensis diocesium pretacti ordinis Sancti Benedicti una cum monasteriorum Reinhusensis, Stein, Bursfeldie et in Northeim dicte Maguntinensis diocesis eiusdem ordinis abbatibus, quanquam pretacto provinciali capitulo interesse deberent et tenerentur et in eadem provincia sint constituti, nichilominus quandam divisionem taliter qualiter facere presumentes et de facto attemptantes et pretacto capitulo provinciali per dominos patres presidentes ac abbates aliorumque absencium prelatorum procuratores prememoratos nunc in prefato opido Nurenbergensi ac monasterio Sancti Egidii iam dicto inchoato et per ceteros dies continuato tali quali occasione sumpta contumaciter et de facto se absentassent et absentarent. Quare domini presidentes aliique patres prememorati per organum domni Arnoldi prepositi antedicti melioribus via causa et forma quibus potuerunt et debuerunt publice et solempniter protestabatur quod huiusmodi asserte divisioni nequaquam consentirent nec in eam consentire [97] seu eandem gratam et ratam habere vellent. Sed capitulum provinciale per eosdem ut prefertur inchoatum et usque in diem horam presentes continuatim perficere et in eodem procedere vellent secundum sanxiones et consuetudines laudabiles circa observaciones capitulorum provincialium pro reformacione dicti ordinis institutas predictorum absencium et non comparencium contumacia seu absencia nonobstante, de et super quibus omnibus et singulis memorati domini presidentes et alii domini patres pretacti sibi fyeri pecierint a me notario publico infrascripto unum et plura publicum et publica instrumenta ad dictamen cuiuslibet cupientis. Acta fuerunt hoc anno, indictione, mense, die, hora, et loco quibus supra, presentibus ibidem honorabilibus et discretis viris magistro Jacobo Clobel arcium magistro, Johanne Lobenstein et Hainrico Fridrich clericis Bambergensis diocesis testibus ad premissa vocatis pariter et rogatis.

Et ego Johannes Marquardi clericus Traiectensis diocesis publicus sacra imperiali auctoritate notarius qui pretacte proposicioni....

1. *Op. pia*, 1045-1046 ; *Annal. Hirs.*, 407.

2. *Op. pia*, 1046-1047 ; *Ann. Hirs.*, 411.

3. *Op. pia*, 1047-1048 ; *Annal. Hirs.*, 415-416. Sur l'appui accordé par le roi Albert II aux réformes décrétées par le Concile, voir *Cod. lat. Monac.* 4406, ff. 50 sqq.

Digitized by Google

On peut dire que c'est du concile de Bâle que date la régénération de l'ordre bénédictin en Saxe, en Thuringe, en Souabe, sur les bords du Rhin et de la Moselle. Ce fut l'appui sérieux donné par les Pères du concile aux abbés réformateurs qui leur permit de se concerter, d'adopter un plan commun, et de jeter dans quelques monastères les bases d'une restauration générale pour les répandre ensuite autour d'eux, et créer ce grand mouvement qui devait aboutir à l'établissement de l'Union de Bursfeld.

Le concours que le concile prêtait à son œuvre fut pour Jean Dederoth un puissant encouragement à persévérer dans son dessein. Il travaillait par l'exemple et la persuasion ; il semait dans un champ ingrat et à la sueur de son front; mais il n'avait en vue que les intérêts de l'ordre.

Cluse était dans un bon état, Bursfeld prospérait ; l'exemple fut contagieux. Jean Dederoth songea à étendre le cercle de son activité. Ce fut par l'abbaye de Reinhausen qu'il commença. Ce monastère était dans un état financier satisfaisant, mais la discipline laissait beaucoup à désirer. L'abbé Jean de Bodenhausen avait veillé aux intérêts matériels, à la grande satisfaction de ses subordonnés qui ne demandaient rien de plus. Ce fut probablement à l'occasion de sa mort (1435), que l'abbé de Bursfeld intervint auprès des religieux, grâce sans doute à l'appui du duc, pour y relever la discipline. Dès l'année 1435, on trouve comme abbé Henri de Soest, qui, dit-on, remplissait alors la charge de prieur à Bursfeld (1), mais ce ne fut que sous son successeur que la réforme de Bursfeld parvint à s'implanter solidement à Reinhausen.

Un des premiers monastères qui adopta la réforme de Bursfeld fut celui de Cismar, situé dans le Schleswig-Holstein, au diocèse de Lubeck. Leuckfeld donne l'année 1436 comme date de l'introduction de la réforme (2). Une liste d'abbés de Cismar cite Gérard Bruzewitz comme inaugurateur de la réforme, qui est certainement antérieure à l'année 1451.

Dieu avait envoyé à Jean Dederoth d'excellents auxiliaires : Jean de Hagen, qui fut son successeur à Bursfeld, Chrétien, prieur, puis abbé d'Erfurt, un des compilateurs du cérémonial de Bursfeld (3), Henri Holschen, plus tard abbé de Marienmünster (4),

1. Angelonius, cap. VII, f. 4 ; Bodo, p. 351 ; Trithème, *Annal. Hirs.*, 352 ; Leuckfeld, 128-130; Edmund Freiherr von Uslar-Gleichen, *Das Kloster Reinhausen bei Göttingen*, Hannover, Meyer, 1897, pp. 28-29.

2. Leuckfeld, 67; Bruno Albers, *Zur Gesch. des Lübecker Benedictinerklosters Cismar* (*Studien und Mittheil. aus dem Ben. Orden*, 1895, p. 450.)

3. Vita Heinrici abb. Abdingh., f. 180v.

4. *Ib.*

Digitized by Google

Thierry Voss (Fuchs), excellent musicien, qui occupa plus tard la charge abbatiale à Reinhausen (1), et Henri de Peine, futur abbé d'Abdinghof (2). Jean Dederoth ne survécut pas longtemps à la restauration de Reinhausen. Le 6 février 1439, il mourut de la peste à Nordheim, où il se trouvait pour le moment (3). Sept ans plus tard, lorsqu'on ouvrit sa tombe, on trouva le corps intact (4). Le moine Paul Lange lui dédia une épitaphe fort élogieuse (5).

A la nouvelle de la maladie de leur père les moines de Bursfeld s'empressèrent de lui envoyer quelques députés pour l'interroger sur le choix de son successeur. « Choisissez frère Jean Hagen, » leur répondit-il, et cette désignation fut acceptée de tous (6).

Le successeur de Jean Dederoth à Bursfeld fut Jean de Hagen, qu'il faut distinguer du chartreux de ce nom à Erfurt, célèbre par ses nombreux écrits. Le nouvel abbé de Bursfeld avait été autrefois chanoine de Sainte-Madeleine à Hildesheim ; sa délicatesse était telle, dit Jean Busch, qui l'y avait connu, qu'il ne savait s'il devait marcher sur les pieds ou sur la tête. Bien qu'il fût déjà d'un certain âge, Jean de Hagen se soumit à tous les exercices du noviciat et supporta avec une constance admirable toutes les difficultés d'un genre de vie si nouveau, tout particulièrement le froid si rigoureux de Bursfeld. Ses grandes qualités, ses vertus le désignèrent au choix de ses frères à la mort de Jean Dederoth, bien que son entrée dans l'ordre fût encore assez récente, mais Jean de Hagen avait le zèle des âmes et il n'aspirait qu'à propager la sainte réforme inaugurée par son prédécesseur (7).

Un des premiers soins du nouvel abbé fut d'assurer le rétablissement de la discipline dans le monastère de Reinhausen. Jean Dederoth avait déjà travaillé à cette œuvre ; il fallait en assurer le maintien en donnant à l'abbé Thierry Fuchs les coopérateurs nécessaires. Cet abbé, un des premiers disciples de Jean Dederoth, dirigeait déjà le monastère de Reinhausen en 1442 (8). L'abbé de Bursfeld lui donna pour prieur un des ouvriers de la première heure, le moine Henri de Peine, également disciple de Jean Dederoth (9).

1. Busch, 520 ; von Uslar, p. 29.
2. Vita Henrici abb. f. 181v.
3. Bodo, ap Leibniz, II, 350; Nécrol. de St-Michel d'Hildesheim, *ib*, p. 104 ; Leuckfeld, p. 21.
4. Vita Heinrici abb. Abbdingh., f. 180v.
5. Bodo, II, 350-351 ; Leuckfeld, *l. c.* ; *Ib.* f. 180v.
6. Vita Heinrici abb. f. 181.
7. Busch, Lib. II de reform. monast., c. 44, pp, 526-527.
8. Von Uslar, 29.
9. *Ib.* 30.

Digitized by Google

Henri de Peine, natif de Nordheim, avait suivi Jean Dederoth à Cluse,mais une maladie l'avait forcé de quitter le monastère.Un peu plus tard,quand sa santé se fut rétablie,il revint trouver son maître à Bursfeld et sollicita son admission dans l'ordre.C'était avant l'arrivée des moines de Saint-Mathias de Trèves. Le jeune novice accomplit avec une fidélité scrupuleuse tous les exercices prescrits par la règle et donna l'exemple de toutes les vertus. Après neuf ans de vie religieuse, il fut élevé au sacerdoce, que sa jeunesse ne lui avait pas permis de recevoir plus tôt. A quelque temps de là, son abbé l'envoya à Reinhausen en qualité de prieur (1442-1443); deux ans plus tard il y exerça également la charge de cellerier. Son administration temporelle y fut bénie de Dieu; les étangs qu'il fit creuser, le moulin qu'il construisit témoignèrent de son zèle à relever l'état matériel du monastère. Les difficultés ne manquaient pas, et l'on avait plus d'une fois à lutter contre les nobles des environs (1); le prieur lui-même faillit payer de la vie son courage à s'opposer aux injustes prétentions du seigneur de Bodenhausen, dont le frère avait occupé le siège abbatial de Reinhausen avant l'introduction de la réforme (2).

Un autre monastère n'avait pas tardé à recevoir les usages de Bursfeld ; c'était celui de Saint-Jacques sur le Schönberg près de Mayence. Sur le désir exprimé par l'archevêque Thierry de Mayence, l'abbé de Bursfeld y envoya quelques moines, parmi lesquels Lubert, qui fut élu abbé en 1452 (3).

En 1444, ce fut à Huysburg, dans le diocèse d'Halberstadt, que cette réforme pénétra. Jean Oldenroth gouvernait alors ce monastère. S'il fallait admettre le récit de Jean Busch, l'abbé d'Huysburg aurait essayé d'empêcher la réforme de sa maison en envoyant son prieur auprès des prélats et collèges d'Halberstadt; quant à lui, s'étant mis à faire les comptes avec ses tenanciers, il aurait aussitôt perdu la parole et serait mort peu de temps après, ce qui aurait permis d'introduire la réforme de Bursfeld (4). Ce récit est sujet à caution, car nous possédons un diplôme de l'an 1444, qui nous renseigne parfaitement sur l'introduction de cette réforme. L'abbé Jean, le prieur Thierry et le couvent d'Huysburg rappellent la décadence de leur monastère et la nécessité d'avoir des guides pour

1. Cf. von Uslar, pp. 30-31.

2. Ces détails nous sont fournis par l'auteur anonyme de la vie de l'abbé Henri (Cod. 31 du chapitre de Trèves, ff. 181-186v).

3. Trithème, *Chronic. Sponheim.*, ad ann. 1440, pp. 361; *Gallia christ.*, v, 646; Leuckfeld, p. 111.

4. Busch, II, c. 45, p. 522.

Digitized by Google

y restaurer la discipline,et demandent à l'abbé de Bursfeld de vouloir leur envoyer quelques moines qui leur serviraient de directeurs, promettant d'accepter l'observance de Bursfeld et des autres monastères réformés pour les cérémonies, la discipline, l'habillement, etc., de se rendre aux chapitres fixés par eux, d'accepter les visites canoniques, sans préjudice de l'ordinaire et du chapitre provincial. L'évêque d'Halberstadt approuvait cette démarche et cette union, reconnaissait à l'abbé de Bursfeld le droit d'assister à l'élection des futurs abbés, qui devaient être pris parmi les réformés, et promettait son concours pour le maintien de la réforme (1). Jean Oldenroth étant mort en 1448, reçut comme successeur le prieur Thierry Brandt ou Einem qui lui avait été envoyé de Bursfeld (2). Cet abbé releva vaillamment son monastère et le peupla d'excellents moines, qui se firent les propagateurs de la réforme de Bursfeld et furent demandés comme abbés et prieurs dans d'autres monastères. Tels furent Lippold, plus tard abbé d'Ilsenburg, Henri Beer, prieur de München-Niemburg et d'Ilsenburg puis abbé de Ballenstedt, Henri Gerken, abbé de Königslutter, Herman Polde, abbé d'Ilsenburg, Wilkin Bisterfeld, abbé de Ballenstedt, Conrad Richerdinck, abbé de Minden, Jean Bardorp, abbé de Münchenniemburg (3).

L'acte de soumission du monastère d'Huysburg à celui de Bursfeld, nous permet de constater de quelle façon l'abbé Jean de Hagen procédait dans le relèvement de l'ordre. L'abbé de Bursfeld avait compris que les chapitres provinciaux, privés d'une autorité permanente et reconnue, étaient impuissants à écarter les abus et à établir une discipline commune. Il croyait que le seul moyen d'assurer le succès de son œuvre était d'établir entre les différents monastères réformés une union, qui aurait pour base l'unité de discipline et de liturgie, la convocation annuelle de chapitres particuliers fonctionnant à côté des chapitres triennaux, où l'on reconnaîtrait aux supérieurs et aux visiteurs une autorité effective (4). Jean de Hagen s'en était ouvert de bonne heure au cardinal-légat Louis de Sainte-Cécile et avait obtenu son approbation (5).

Le 11 mars 1444, le légat accordait aux abbés de Bursfeld et de Reinhausen, en raison de leur zèle pour la discipline monastique,

1. Leuckfeld, 98-100, d'après des *Annales Huysburgenses*, MSS. f. 91.
2. *Chronicon. monast. Huysburg.* ap. Meibom, *Rer. germanic. script.*, II, 539; Th. Eckhart, *Geschichte des Klosters Huysburg*, Braunschweig, Limbach, p. 30.
3. *Chronic. Huysb.*, ap. Meibom, II, 539.
4. Busch, II, 45, pp. 522-523.
5. Leuckfeld, p. 43.

Digitized by Google

ainsi qu'aux abbés mitrés des autres monastères déjà unis ou à unir dans l'observance d'une même discipline, la faculté de bénir les vêtements sacerdotaux, corporaux, palles, etc. (1). Le 17 juillet de l'année suivante, des commissaires délégués par le concile autorisaient l'abbé Jean de Bursfeld et les abbés « aliorum illi regularis observantiae ac morum conformitate connexorum monasteriorum » à recevoir la bénédiction, les ordres et autres fonctions des évêques même accusés de simonie (2). Ces deux actes nous montrent l'union de Bursfeld déjà constituée en germe, mais non encore définitivement organisée.

Complétant les travaux entrepris par son prédécesseur pour la réforme des offices divins, Jean de Hagen sollicita l'appui du concile de Bâle. Les commissaires du concile, George, évêque de Lausanne, Guillaume Hugues, archidiacre de Metz, Ludolphe de Rudesheim, prévôt de St-Paul à Worms, et Jean de Bachenstein, archidiacre d'Agram, approuvèrent les projets de l'abbé de Bursfeld le 17 juillet 1445 et l'autorisèrent à introduire les offices réformés dans d'autres monastères (3). Cette mesure fut également confirmée par le cardinal Jean de Saint-Ange dans un acte du 2 décembre 1448 (4).

L'année 1446 vit l'introduction de la réforme de Bursfeld dans le monastère de St-Pierre d'Erfurt, au diocèse de Mayence. L'abbé Hartung avait fait tout son possible pour s'opposer à cette mesure, malgré les instances de personnages influents. Forcé enfin, sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques, d'accepter la réforme, il consentit à admettre en qualité de prieur le moine Chrétien de Bursfeld, auquel il résigna toute son autorité et se retira à Reinhardsbronn, où il mourut en 1451. Chrétien était venu à Erfurt accompagné de deux moines, Bernard de Brème et Wernher de Hagen (5). Élu abbé à la mort d'Hartung, Chrétien fit de son abbaye un des appuis de Bursfeld. « Dès ce moment, dit le Dr Wegele, le monastère de St-Pierre joue un des premiers rôles dans le

1. MS. 8 de Beuron, f. 35. « Dilectis nobis in Christo sancti Thomae Bursfeldensis et sancti Christophori in Reinhausen ordinis S. Benedicti Moguntinensis diocesis abbatibus monasteriorum salutem in Domino sempiternam. Exposcit vestrae devotionis sinceritas et religionis promeretur integritas, ut tam vos, quos tamquam singulares religionis zelatores speciali favore prosequimur, quam etiam aliorum in similis regularis observantiae vita monastica unitorum et uniendorum monasteriorum, quarumcumque diœcesium fuerint... »

2. Ib., p. 47.

3. MS. 8 de Beuron, f. 37 ; Legipont, *Bullar. Bursfeld.*, 236-237. Cet acte est publié dans le *Breviarium Reverendorum patrum ordinis divi Benedicti de observantia per Germaniam.* Paris, 1521-1525, ff. 1-1v ; cf. Trithème, *Chronic. Sponheim.*, 363.

4. *Breviarium*, f. 2-2v ; *Bullar. Bursf.*, 244 ; MS. 8 de Beuron, f. 51.

5. Nicolas de Siegen, *Chronic. ecclesiasticum*, ed. Wegele, pp. 422-433.

Digitized by Google

mouvement de réforme : il en est vite devenu le centre et a exercé ou essayé d'exercer de tous côtés une heureuse influence. Cette époque est l'un des épisodes les plus attrayants et les plus glorieux de l'histoire du monastère, et l'on n'est pas en droit d'en diminuer l'importance parce qu'il n'aurait été que passager (1). » Nous aurons plus tard l'occasion d'en faire ressortir l'importance.

Six abbayes suivaient dans le nord de l'Allemagne les mêmes usages et la même liturgie. Le moment semblait venu de convoquer le premier chapitre particulier des réformés et de jeter les bases d'une union des monastères de la même observance. Le chapitre de Bâle autorisait cette assemblée et la favorisait de tout son pouvoir. Le 11 mars 1446 le cardinal-légat Louis de Sainte-Cécile en fit part aux abbés de Bursfeld, de Reinhausen, d'Huysburg et aux autres réformés, leur accorda la faculté de tenir des chapitres annuels, d'absoudre de certaines peines et approuva les dispositions prises pour l'office divin (2).

Nous donnons ici le texte de cet important document.

Lodowicus miseratione divina tituli S. Caeciliae S. Romanae Ecclesiae presbyter cardinalis a sacrosancta generali synodo Basiliensi in Spiritu S. legitime congregata universalem ecclesiam repraesentante legatus de latere ad Germaniae partes deputatus, dilectis nobis in Christo S. Thomae Bursfeldensis, S. Christophori in Reinhausen Moguntinensis ac B. M. V. in Huisburg Halberstadensis dioecesis monasteriorum abbatibus salutem in Domino sempiternam. Quoniam sacra synodus Basiliensis in Spiritu S. legitime congregata, universalem ecclesiam repraesentans, inter caetera quibus sollicitis studiis intendit promovendo opera salutis, circa illa praecipue suae continuat benignitatis affectum et roborat protectionis auxilio quae sanctae reformationis in monasteriis quibuslibet ordinum quorumvis introductae prosperitatis successum et illorum, necnon tam mature quam salubriter editorum ipsius synodi decretorum observationem et manutentionem respiciunt, decens non immerito reputamus et congruum, nos ex imminentis nobis iniuncti dictae synodi officii dispensatione etiam illa quae ad hoc, ut in religiosorum ordinibus disciplina regularis et observantia cum puritate vigeant, honestas floreat, plantaria virtutum per operum bonorum studia et sanctimoniae merita semper exuberent et observentur, decreta hujusmodi cedere videntur benignis amplectamur affectibus et amplis favoribus prosequamur. Sane pro parte vestra caeterorumque quae a praefato Bursfeldensi monasterio reformationis huiusmodi ministerium suscipere ubilibet consistentium monasteriorum, abbatum, priorum, praesidentium ac personarum

1. *Ib.*, p. VI.

2. Legipont, *Bullar. Bursfeld.*, 238-243 ; *Privilegia Bursfeld.*, MS. d'Eename, ff. 20v-23; MS. 8 de Beuron, f. 39-42 ;

Digitized by Google

in eisdem sub humilitatis spiritu Domino famulantium Ordinis S. Benedicti nobis nuper exhibita petitio continebat. Quod licet pro conservatione generali totius ordinis nigrorum monachorum tam capitula provincialia quam ordinariorum synodalia, visitationes et vitiorum correctiones, iuxta iuris communis et sacrorum canonum dispositionem fieri statuant et disponant, attamen hominum moderni temporis ad laxitatem magis quam regularem disciplinam tendentium pronitate, necnon morum et observantiarum in dicto ordine varietate id causantibus, modicus profectus reformationis ex ipsis ut plurimum redire conspicitur, cum non reformatos ad reformatos, et reformatos ad non reformatos pro visitatoribus dirigi contingat, unde non solum ipsa monasteria in moribus non emendantur, sed quod deterius est rigor reformatorum ex hoc interdum ad laxitatem perniciosam perveniat, timeaturque praeterea introductam in vestris monasteriis observantiam in suo incoepto fervore cursu temporis stabilem non permansuram, seu aliquam deformitatis maculam contracturam, nisi vobis et aliis vestris in disciplina et observantia praedictis, unitis et uniendis monasteriis, de ulteriori pervigili custodia per aliquam capitularem convocationem inter vos inibi ex vestris reformatis Patribus sufficienti authoritate suffultis praesidentibus celebrandam crebrius provideatur. Quodque ex his qui ad vestra, ut praemittitur, reformata et cum illis connexionem habentia et habitura monasteria, tam ex saeculo quam ex deformatis praefatae seu alterius religionis monasteriis, conversionis causa hactenus confluxerunt, nonnulli reperiantur reatibus periurii, homicidii, apostasiae, irregularitatis, aliisque criminibus obnoxii, symoniae labe respersi variisque sententiis et censuris innodati, qui si ad sedem apostolicam pro absolutione seu dispensatione in praemissis iuxta casuum exigentiam, opportuna impetranda remitterentur, verisimiliter sumptuum penuria, viarum discrimine aut laborum fastidio affecti post missam ad aratrum manum retrospicientes ineptos se facerent regno Dei. Et sicut eadem petitio subiungebat, cum dicta synodus inter alia ne pro confirmationibus electionum provisioneque ecclesiarum et dignitatum, necnon ordinibus sacris et benedictione quacumque occasione, titulo, colore vel nomine cuiusvis etiam consuetudinis vel privilegii praetextu de caetero ante vel post quidquam detur, exigatur aut recipiatur sub certis poenis in desuper edictis decretis expressis, salubriter statuerat atque prohibuerat, nihilominus timoratis conscientiis ac vehementi praesumptione moti, quod aliquo praefatorum monasteriorum pastoris solatio destituto, ac ad electionem alterius rite processo, decretoque electionis huiusmodi aliquo ex ordinariis praesentato, ordinarios eosdem iuxta dispositionem dictorum decretorum pure et munde procedere non debere pertimescatis. Ne igitur vos dictorum sacrorum decretorum contemptores seu violatores imposterum videamini, aut ex confirmationis huiusmodi impedimento curam et administrationem alicuius dictorum monasteriorum negligi contingat, omnisque ut scrupulositatis materia a cordibus vestris submoveatur, pro parte vestra nobis fuit humiliter supplicatum, quatenus in praemissis omnibus vobis

Digitized by Google

consulere et providere dignaremur. Nos igitur piam intentionem vestram, quam ad rofermationem in locis et monasteriis vestris stabiliendam, et in aliis propagandam geritis, benignis non immerito prosequentes affectibus, huiusmodi quoque supplicationibus inclinati, vobis aliisque abbatibus, prioribus, praesidentibus et personis supradictis, quatenus citra capitulorum provincialium ordinariorum vestrorum aliorumque praeiudicium, congregationem seu convocationem sub nomine capituli particularis ad dilecti nobis in Christo Ioannis moderni dicti monasterii Bursfeldensis abbatis, qui ut fide digna relatione didicimus, velut operarius fidelis in vinea Domini Sabaoth operosis studiis invigilans, ut diligenter exculta spiritualibus dilatetur palmitibus, adeo ut nedum in Bursfeldensi sed et quibuscumque aliis Moguntinensis praedictae et aliarum monasteriis dioecesium observantiae, quae in illis prorsus deperierat vitae regularis, bonae memoriae Ioannis abbatis praedecessoris sui necnon ipsius sollicitudine et industria Domino cooperante subactis lucrificandis Deo animabus iugiter insistat, suorumque successorum dummodo in regulari observantia perstiterint, vocationem semel in anno quatenus expediat in loco convenienti et accommodo. In quo quidem capitulo abbas pro tempore Bursfeldensis iunctis sibi per Patres, ut praemittitur, congregandos duobus aliis religiosis patribus Deum timentibus ac religionis zelatoribus in eadem praesidentia coassumendis quolibet anno ad beneplacitum patrum congregandorum continuandis seu variandis, tenere possitis et valeatis, et quae religionis conservationem et propagationem tangunt tractandi, et deformitates in modo viyendi introductas evellendi, proficua vero et utilia iuxta regularia instituta plantandi, caeremonias devotioni, morum emendationi ac statui monachali utiles et congruas instituendi, ac institutas corroborandi, observationes divinorum apographis seu minus authenticis quibusvis etiam aliis superfluis praeter dispositionem Regulae succincta abbreviatione persolvendi, instituendi, necnon modum cantandi horarum canonicarum etiam secundum harmoniam notarum, prout possibilius fuerit ad uniformitatem reducendi. Necnon super quibuscumque criminibus et defectibus summarie, simpliciter et de plano, sine strepitu et figura indicii inquirendi, ac excessus huiusmodi puniendi necnon contra delinquentes et criminosos, cuiuscumque status et conditionis, etiamsi abbatialis existant usque ad privationem administrationum et dignitatum quas obtinent debitis monitionibus praeviis, inter reformatos ipsos ut praemittitur connexos et connectendos, postquam se huiusmodi vocationi et correctioni sponte submiserint, aliasque ad ipsorum abbatum, priorum et praesidentium ob defectum et negligentiam observantiae regularis destitutionem procedendi, ipsosque necnon singulares conventuales dictorum monasteriorem ac omnes et singulas personas tam ecclesiasticas quam saeculares praefati vel cuiusvis alterius ordinis monasteriis deformatis, seu laxioris observantiae regularis professione et voto religionis adstrictas, ad dictum in Bursfeldia, aut alia cum illo connexionem habentia et habitura monasteria, conversionis causa declinantes ab omnibus

Digitized by Google

et singulis quavis causa occasione vel intentione perpetratis criminibus et excessibus, etiamsi talia sint, propter quae sedes apostolica forsan esset consulenda, necnon a quibuscumque excommunicationis, suspensionis et interdicti aliisque sententiis et poenis, a iure per suorum ordinum aut provinciales aut synodales excommunicationes latis, si quas incurrerint, etiam alias quovis modo in forma ecclesiae consueta per se vel alium seu alios prout opus fuerit absolvendi, et cum eis super irregularitate si quam huiusmodi sententiis ligati, divina celebrando vel se eis immiscendo, contraxerint, dispensandi et ad executionem ordinum susceptorum quatenus opus sit denuo restituendi, omnemque inhabilitatis et infamiae maculam sive notam praemissorum occasione per eos quomodolibet contractam abolendi. Omniaque et singula circa reformationem et eius conservationem opportuna statuendi, ordinandi et disponendi, et quae ordinaverint et disposuerint per censuram ecclesiasticam et alia iuris remedia contra religiosos et saeculares quoscumque huiusmodi statutis et ordinationibus se opponentes, invocato etiam ad hoc, si opus fuerit, auxilio brachii saecularis exequendi et observari faciendi. Necnon visitatores nominandi, eligendi et deputandi, et ad ipsa monasteria reformata vel reformanda, unita ut praemittitur seu unienda, sive aliquod eorundem, prout expediens fuerit dirigendi, quique in eisdem monasteriis ut veri visitatores recipiantur et admittantur, inibique crimina et defectus similiter corrigere, ac statuta et ordinationes sub poenis et censuris ecclesiasticis similibus concedere ac observari facere, contraque rebelles et inobedientes modo praemisso procedere possint et valeant, plenam et liberam auctoritate dictae synodi, nobis in hac parte concessa, et legationis qua fungimur expositis, per vos attentis in favorem regularis observantiae et conversationis illius tenore praesentium concedimus facultatem. Et ne forsan imposterum per abusum,quod absit, fraudem vel dolum obtentu praemissorum aliquid fieri contingat, veluti sanguis eliciatur ab ubere quod ex dilectionis favore porrigitur, volumus et authoritate decernimus praedicta, quod si aliquid eorumdem obtentu praemissorum per quosvis per abusum, fraudem vel dolum alias quam ad effectum observandae reformationis, ut praemittitur, fieri contigerit, viribus careat prorsus et authoritate. Volumus insuper et eadem authoritate decernimus quod iidem praesidentes et per eosdem deputati seu deputandi visitatores omnem et similem potestatem habeant et auctoritatem a iure, a romanis pontificibus seu conciliis generalibus praesidentibus et visitatoribus capitulorum provincialium quomodolibet datam et concessam etiam dolo, fraude, abusu et praeiudicio cujuscumque cessantibus. Et insuper aliquo dictorum monasteriorum, ut praemittitur, in simili observantia unitorum et uniendorum vacante seu vacaturo, si electus ad illud ab ordinario suo huiusmodi electionis confirmationem absque dictorum decretorum violatione, instantia et sollicitudine debita super hoc penes dictum suum ordinarium primitus adhibitis, per malitiosam aut dolosam denegationem obtinere non posset, ad abbatem pro tempore

Digitized by Google

Bursfeldensem tamquam praesidentem, ut praemittitur, deputatum pro huiusmodi confirmatione recurrere valeat. Quodque ipsis advocatis et assumptis uno vel duobus in praesidentia praetacta sibi adiunctis seu adiungendis patribus cum illis seu altero eorundem per viam inquisitionis, cognitis tam forma electionis quam meritis electi, aliisque circumstantiis debitis examinatis et discussis iuxta decretorum praedictorum formam et tenorem, electionem ipsam confirmare vel infirmare, ac munus benedictionis impendere seu impendi facere aliasque iuxta juris communis dispositionem, absque tamen Ecclesiae Moguntinensis aliorumque quorumvis praeiudicio, in eodem confirmationis negotio procedere possit et valeat. Quodque praementionato monasterio Bursfeldensi in simili casu vacante seu vacaturo electus ad illud ad praefatos compraesidentes ut praemittitur assumptos, seu alterum eorundem recurrere, ipsam confirmationem ac munus benedictionis modo et forma similibus obtinere valeat, plenam et liberam authoritate praefata, praesentibus concedimus facultatem, statutis et consuetudinibus monasteriorum et ordinis praedictorum caeterisque in contrarium non obstantibus quibuscumque.

Datum Francofordiae Moguntinensis dioecesis quinto idus martii anno a nativitate Domini 1446 (1).

La première réunion, dit Leuckfeld, se tint dans le courant de 1446 (2) ; les actes des chapitres annuels n'ont cependant été conservés qu'à partir de 1458.

La réforme de Bursfeld avait trouvé un protecteur dans l'archevêque Thierry de Mayence. Le 26 mars 1449, celui-ci reconnut aux monastères réformés par Bursfeld le droit de tenir un chapitre annuel et de s'affilier les monastères des deux sexes. Le chapitre annuel se tiendrait sous la présidence de l'abbé de Bursfeld, réformateur de plusieurs monastères de la province à l'exemple de son prédécesseur, et de deux autres abbés ; il aurait le pouvoir de faire les visites canoniques, de punir, etc., et de relever des excommunications portées en général par lui ou par ses successeurs (3).

L'archevêque de Magdebourg donna aussi une preuve de sa bienveillance dans le courant de la même année. Henri de Mosekow, abbé de Berge près de Magdebourg, était mort le 3 août (1449), et les moines avaient postulé pour abbé Berthold Meier, docteur en droit, moine de Saint-Gilles de Brunswick. L'archevêque refusa d'approuver ce choix, car il nourrissait depuis plusieurs années le désir de réformer le monastère d'après l'observance de Bursfeld.

1. MS. 8 de Beuron, ff. 39-42.
2. Leuckfeld, *Antiq. Bursfeld.*, 101 ; cf. Linneborn. ap. *Studien*, 1899, p. 276, note 2.
3. *Bullar.*, *Bursfeld.* 246-253 ; Cod. Beuron., 8, f. 53 ; Leuckfeld, 44-45.

Digitized by Google

Il appela donc auprès de lui Jean de Hagen et lui confia la restauration de Berge. L'abbé de Bursfeld en chargea un de ses moines, Herman Müller, de Bielefeld. Loin de se soumettre à cette démarche de l'archevêque, Berthold Meier partit aussitôt pour Rome et obtint que l'archevêque et l'abbé reconnu par lui dussent y comparaître. Ceux-ci ne s'y rendirent point et furent condamnés. Mais sur ces entrefaites, Berthold Meier fut élu au siège abbatial de Saint-Gilles et renonça à ses prétentions sur Berge, moyennant une somme de deux cents florins. Herman Müller vint alors prendre possession de Berge avec six moines de Bursfeld et reçut la bénédiction abbatiale le 10 août 1450 (1). L'abbé Herman releva aussitôt l'état spirituel du monastère, poussa activement ses religieux à enrichir la bibliothèque par la transcription des manuscrits, restaura les édifices et augmenta les revenus de sa maison (2). Berge devint pour l'abbé de Bursfeld un point d'appui ; c'est là que le cardinal Nicolas de Cuse, comme nous le dirons, s'arrêta lors de sa visite à Magdebourg.

(A suivre.) D. Ursmer BERLIÈRE.

1. *Chronicon monast. Bergensis*, ap. Meibom, III, 306-307 ; Evelt, 22-24 ; cf. Holstein, *Urkundenbuch des Klosters Berge*, 228-232.
2. Meibom, 309.

Digitized by Google

La Sputation, rite baptismal de l'église de Milan au IVe siècle,

d'après un passage corrigé du *De mysteriis* de S. Ambroise.

Il y a plusieurs mois déjà que le chanoine D. Marco Magistretti nous a donné son travail sur la *Liturgie de l'église de Milan au IVe siècle* (1), sans que personne ait encore pris sur soi d'en déterminer sérieusement la valeur. Le motif, j'imagine, est que, pour la plupart des connaisseurs, cet ouvrage a été plutôt une déception. L'auteur, parfaitement en état de contribuer au progrès des études liturgiques par la publication des textes et documents à sa portée, aurait mieux fait de s'en tenir là. Dans l'avenir, peut-être, il pourra tenter davantage ; mais, pour le moment, une formation quelque peu scientifique lui fait trop visiblement défaut. Voici, par exemple, quelques spécimens qui mettront à même de juger du reste. Il trouve préférable à l'édition bénédictine, qui à coup sûr n'est point parfaite, celle toute récente de Ballerini, laquelle franchement est détestable. Pour lui, Dom Martin Gerbert a eu tort de dire, à la suite des critiques les plus autorisés, qu'il y a de plus sûrs motifs pour refuser à saint Ambroise le Commentaire sur les Épîtres Paulines que le traité intitulé *De sacramentis* : en conséquence de quoi, Magistretti cite couramment l'Ambrosiaster comme Ambroise en personne, tandis qu'il trouve à tout propos des preuves «quasi mathématiques» de l'origine gallicane du *De sacramentis*. Après cela, on ne s'étonne plus de le voir alléguer une fausse décrétale du pape Étienne Ier, et continuer à faire un évêque de Poitiers du célèbre écrivain et martyr Victorinus de Pettau.

Mais inutile de s'attarder davantage à ces critiques de détail. Personnellement, je dois plutôt me montrer reconnaissant à l'auteur d'avoir rappelé mon attention sur un passage de saint Ambroise, d'un certain intérêt au point de vue liturgique, mais étrangement défiguré jusqu'ici par tous les éditeurs.

---

1. *La liturgia della chiesa milanese nel secolo IV.* Milano, 1899. IX-208 pp. in-8°.

Digitized by Google

Il s'agit du *De mysteriis* c. 2, n. 7 (Migne 16, 391) :

> Ingressus es igitur, ut adversarium tuum cerneres, cui renuntiandum in os putaris : ad orientem converteris ; qui enim renuntiat diabolo, ad Christum convertitur, illum directo cernit obtutu.

La difficulté consiste dans les mots *cui renuntiandum in os putaris.* C'est la leçon adoptée par les Bénédictins et par Ballerini : mais il faut avouer qu'elle laisse assez à désirer au point de vue grammatical. Comment expliquer cette construction *renuntiandum putaris* ? Le verbe *putaris* est-il le présent de l'indicatif au passif, ou le futur passé du conjonctif à l'actif ? Dans le premier cas, impossible de rendre compte du gérondif *renuntiandum* ; dans l'autre alternative, la proposition principale étant au parfait (*ingressus es*), l'action accomplie avant l'autre aurait dû être exprimée par le plus-que-parfait (*putasses*), et non par le parfait.

Il y a donc lieu de soupçonner à cet endroit une altération du texte : et, de fait, les éditions et les manuscrits sont loin d'être d'accord.

Comme les Mauristes ont soin de le faire remarquer, toutes les éditions antérieures à la leur portaient la leçon *cui renuntiandum mox putares* ; mais elles avaient contre elles, pour le troisième mot du moins, le témoignage unanime des manuscrits, qui tous ont *in os*, et non *mox*. Les Bénédictins ont eu raison de s'en tenir en ce point à l'autorité de la tradition manuscrite.

Mais, pour le verbe qui suit les mots *in os*, l'unanimité cesse. Les anciennes éditions et quelques mss. ont *putares* ; plusieurs autres mss. donnent *putaris*, la leçon adoptée par les Mauristes : il existe même au moins un codex où l'on lit *sputaris.*

Au premier abord, aucune de ces variantes ne paraît devoir nous satisfaire. *Putares* ne vaut guères mieux que *putaris :* la postériorité de l'action qu'il signifie, relativement aux verbes qui précèdent, constitue un contre-sens évident. Quant à la leçon *sputaris*, fournie par le cod. Reg., les Bénédictins avouent qu'elle ne leur déplaît pas trop, si on l'entend dans ce sens *os tibi sputo illinitur* ; mais, en ce cas, d'après eux, il faudrait modifier ainsi la ponctuation *cui renuntiandum. In os sputaris* etc.

Je n'oserais me montrer aussi accommodant sur ce point, et cela pour trois motifs. D'abord, Ambroise lui-même, dans le *De mysteriis* comme dans le *De sacramentis*, fait remarquer avec insistance que le Christ seul a touché avec sa salive les oreilles et la bouche (*os*) du sourd-muet, tandis que les ministres de l'Église se contentent de

Digitized by Google

toucher les oreilles et les narines. En second lieu, la construction *in os* ne se comprend pas avec le verbe *sputaris*, s'il s'agit simplement de passer sur le visage un doigt humecté de salive : *sputare in os alicui* signifie tout bonnement cracher à la face de quelqu'un. Et puis, le rite de l'*Ephphetatio* ou insalivation a précédé, toujours d'après Ambroise, celui de la renonciation : que viendrait donc faire cette redite rapide et injustifiée : « On te met de la salive au visage » entre la mention de ces deux autres rites inséparables l'un de l'autre, le renoncement au démon et l'adhésion à Jésus-Christ ?

Revenons aux manuscrits et voyons s'il n'y a rien de meilleur à en tirer. Évidemment, ils demandent à être examinés à cet endroit plus soigneusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici : pourtant, il semble que les variantes relevées par les Mauristes soient déjà suffisantes pour restituer avec une quasi certitude le texte primitif.

Nous avions donc, en dehors de la forme *putaris*, deux autres leçons *putares* et *sputaris*. En combinant le radical de la seconde avec la terminaison de la première, nous obtenons *sputares*. On sait que « dans le bas latin *e* et *i*, *o* et *u* étaient, en certains cas, prononcés de même » ; que, d'autre part, les scribes de l'époque carolingienne commirent des méprises inévitables dans leur zèle à corriger les barbarismes des mss. mérovingiens. Ainsi, dans le mot *renuntiando*, par exemple, « *o* étant la forme équivalant, en bas latin, à *um* [1] », aurait été corrigé par un copiste carolingien en *um*, *renuntiandum*. De sorte que, sans nous écarter en aucune façon des phénomènes philologiques les plus ordinaires, nous nous trouverions autorisés à substituer à la leçon incompréhensible *cui renuntiandum in os putaris* cette autre que voici *cui renuntiando in os sputares*.

La phrase devient de la sorte grammaticalement très correcte, et le sens ne laisse plus rien à désirer. Il faudra traduire : « Tu es entré (dans le baptistère, *regenerationis sacrarium*, n. 5), de manière à bien voir ton adversaire, pour lui cracher au visage en renonçant à lui. Après quoi, tu te tournes vers l'orient » etc.

Une chose pourtant reste à vérifier. Cette allusion à l'acte de mépris consistant à cracher, pour ainsi dire, à la face du démon est-elle justifiée par ce que nous savons des cérémonies baptismales dans l'ancienne Église ?

Mais parfaitement. En Occident, où la coutume romaine a de très bonne heure supplanté les usages primitifs des différentes églises, il n'est resté, il est vrai, aucun vestige de ce rite si expressif. En revanche, l'Église grecque, toujours plus tenace dans cet ordre de

1. Lindsay-Waltzing, *Introduction à la critique des textes latins*. Paris, 1898, p. 17 suiv.

Digitized by Google

choses, nous offre, jusque dans les temps modernes, des témoignages du plus haut intérêt.

L'Euchologe des Grecs indique pour le Vendredi-Saint une réunion des catéchumènes présidée par le Patriarche en personne (1). C'est dans cette réunion que doit s'accomplir le double rite du renoncement au démon et de l'adhésion au Christ. Or, dès le début, le Patriarche annonce aux néophytes la première partie de la cérémonie, en des termes qui rappellent étonnamment les expressions d'Ambroise, telles que j'ai proposé de les restituer :

> Unusquisque vestrum quasi *cernens* oculis et exsecrans diabolum, sic eum *conspuat*... *In occidente* diabolus stat frendens dentibus... : coram se propterea Christus vos sistit, ut ipsi *renuntiantes*, et ipsum *conspuentes*, bellum ipsi perpetuum indicatis. In occidente stat diabolus, ubi tenebrarum principium est : renuntiate ipsi, et insufflate in eum. Tum vero convertimini *ad orientem*, et Christo coniungamini.

Voilà bien, à la lettre, les rites et les pensées du *De mysteriis* : l'aspirant au baptême, comme pour fixer du regard son adversaire, se tourne vers l'occident, où le démon est censé se tenir ; il renonce à lui, en joignant à la parole cette insulte ineffaçable, le crachement au visage ; puis, il se tourne vers l'orient pour adhérer au Christ.

Le même Euchologe des Grecs nous fait connaître la manière dont le simple prêtre fait quelqu'un catéchumène (2). Là aussi, le sujet fait d'abord, tourné à l'occident, le triple renoncement ; puis l'officiant lui commande : *Insuffla igitur, et exspue in illum.* Cet ordre accompli, le prêtre lui dit de se tourner vers l'orient, pour protester de son attachement au Christ.

Le rite du crachement a été reconnu officiellement comme faisant partie des cérémonies baptismales, dans la célèbre Confession de foi orthodoxe approuvée en 1662 par Nectaire de Jérusalem et les quatre autres patriarches orientaux. Divers auteurs cités par Dom Martène (3) attestent que le même usage a passé des Grecs à l'Église moscovite. A plusieurs reprises, le pope demande si le candidat au baptême a renoncé au démon, et chaque fois celui-ci ou ses parrains répondent en crachant à terre.

Ainsi, outre l'intérêt qu'elle peut offrir au point de vue philologique, la correction proposée du passage de saint Ambroise a pour

1. Martène, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, lib, I, c. I, a. XII, Ordo VII.
2. Martène, ibid., art. VII, Ordo XII.
3. Ibid., art. XIII, n. 8. — Conf. J. Corblet, *Hist. du sacrem. de Baptême*, t. II, p. 363 suiv.

Digitized by Google

effet de nous montrer l'Église milanaise du IVe siècle en communauté de rites presque parfaite avec l'Église orientale, en ce qui concerne les cérémonies préparatoires au baptême. Et dire, encore une fois, que ces trois mots jusqu'ici toujours incompris, *in os sputares*, constituent l'unique témoignage que nous possédions, pour l'Occident, au sujet d'un usage si curieux, conservé par les chrétientés grecques jusqu'à cette fin du XIXe siècle ! Que de choses encore il faut nous résigner à ignorer, de ce qui touche aux antiquités du culte chrétien ; et comme j'admire ces érudits de nos jours, dissertant avec autant d'assurance que s'ils eussent vécu il y a quinze cents ans, sur ce qui devait ou non faire partie de la liturgie primitive de Milan !

D. G. MORIN.

Digitized by Google

L'édition des lettres d'Amalaire

dans les *Monumenta Germaniae historica.*

LA première partie du tome V des *Epistolae*, dans la série in-4° des *Monumenta Germaniae historica*, contient p. 240-274 la correspondance du célèbre liturgiste Amalaire. Cette portion de l'ouvrage est due à M. Ernest Duemmler : c'est dire qu'elle a été traitée de main de maître. Tous les critiques clairvoyants se réjouiront en particulier de voir l'identité des deux Amalaire consacrée pour la première fois par un homme faisant autorité, depuis bientôt trois siècles que Sirmond avait sur ce point induit les savants en erreur.

Il reste pourtant un nuage que je voudrais m'efforcer de dissiper. Duemmler y fait allusion, lorsque, avant de prendre parti pour l'identité, il avoue que toutes les difficultés n'ont pas encore disparu : *quamquam non omnes difficultates tollere possumus.*

Ces difficultés, pour qui essaie de lire entre les lignes, sont au nombre de deux. La première peut se formuler ainsi : Comment et par suite de quelles influences Amalaire de Trèves a-t-il renoncé à son siège dès l'année 816 au plus tard, bien que son existence se soit prolongée jusqu'au milieu du IXe siècle ?

M. Duemmler dit fort justement qu'on en ignore le motif. Il eût pu ajouter qu'il ne manque pas, à cette époque, d'exemples de ces sortes d'abdications, et citer entre autres celles de Leidrade de Lyon et de Heiton de Bâle. D'ailleurs, ce que l'éditeur dit de la position précaire d'Amalaire à Trèves rend déjà moins étonnante cette soudaine interruption dans la carrière du prélat, administrateur d'un siège métropolitain sans oser prendre le titre d'archevêque ni savoir au juste s'il a sous lui des suffragants. En somme, on sent qu'il dépend entièrement de la volonté de l'empereur, que cette volonté énergique, toute puissante dans l'Église comme dans l'État, constitue en réalité son seul appui. Quand cette main qui le soutenait fut elle-même roidie par la mort, Amalaire comprit qu'il ne pourrait se maintenir dans une situation au-dessus de ses forces, et il embrassa

Digitized by Google

le seul parti qu'il y eût pour lui à prendre : il abdiqua par découragement, ou céda devant la contrainte. Ce n'est là sans doute qu'une conjecture,mais une conjecture fondée sur tout ce que nous savons des écrits et de la personne d'Amalaire, ainsi que du milieu où la chose s'accomplit.

Mais la vraie difficulté, au fond, est la même que Moenchemeier a formulée à la fin de sa monographie « Amalar von Metz ». Amalaire de Trèves était déjà évêque en 809, tandis qu'Amalaire le liturgiste dit qu'il a été dans son enfance élève d'Alcuin à Tours, par conséquent en 796 au plus tôt : comment admettre que les deux personnages n'en fassent qu'un ?

Moenchemeier disait ces trois choses : Amalaire a été l'élève d'Alcuin, et cela à Tours, et cela quand lui-même n'était encore qu'un enfant. Duemmler, plus réservé, se borne aux deux premiers points : *Alcuini Turonibus discipulum se fuisse profitetur.* C'est encore trop : les textes allégués en note par l'éditeur, à les prendre comme ils sonnent, signifient simplement ceci. D'abord, Amalaire a été, dans son enfance, l'élève d'Alcuin : or, il a pu l'être ailleurs qu'à Tours, par exemple, à Aix-la-Chapelle, où le célèbre maitre enseigna à partir de 782. Ensuite, il a entendu Alcuin chanter certaines antiennes à la fête du 29 septembre. Finalement, il a assisté une fois à l'office de la veille de Pâques dans l'église de Tours. Si l'on se met en garde contre la tentation d'amalgamer mal à propos ces trois assertions, la difficulté, si grosse d'abord en apparence, ne tarde pas à s'évanouir et à disparaître complètement. A deux reprises déjà je m'étais efforcé de dissiper ce malentendu : puis-je espérer que cette fois-ci du moins ma réponse parviendra à la connaissance de ceux que la chose intéresse ?

Un autre point qui me cause quelque peine, c'est la façon dont Duemmler caractérise le moral d'Amalaire : *hominis, ut videtur, tumidi atque elati* (préf. p. 241). Pour moi, qui en ces dernières années ai parcouru en tout sens les productions du liturgiste carolingien, je ne puis que trouver cette appréciation par trop sévère. Il disait naïvement ce qu'il avait vu, ce qu'il avait fait, ce qu'il croyait savoir : mais de là à l'enflure et à l'élèvement il y a loin. Il est fort à craindre que le jugement du savant éditeur n'ait été influencé en ce point par les pamphlets de Florus de Lyon, adversaire de grande valeur, mais passionné et injuste à l'excès. Amalaire, lui, pèche plutôt par trop de candeur et de bonhomie : il n'en est que plus sympathique, au fond, malgré l'étalage d'érudition douteuse par laquelle il prête le flanc à ses ennemis. Somme toute, les bons

Digitized by Google

Messins qui lui ont décerné, plusieurs siècles après sa mort, les honneurs d'une canonisation populaire, ne me paraissent pas avoir été par trop mal inspirés : parmi les saints que nous honorons encore aujourd'hui, il en est certes qui ne le valent pas, sans compter ceux qui n'ont jamais existé.

Encore un mot, en terminant. L'édition des lettres, je l'ai dit, est aussi satisfaisante qu'on pouvait le désirer. Mais comment Duemmler s'en tient-il encore au jugement de Moenchemeier relativement à la pièce 12 *Sufficere quidem*? Au lieu d'émettre des doutes fondés sur la différence de style, il fallait simplement y reconnaître les premières lignes du XIIe apocryphe du tome XI de saint Jérôme *De septem ordinibus ecclesiae*, et partant l'exclure désormais entièrement du recueil des lettres d'Amalaire.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES
DE BÉNÉDICTINS FRANÇAIS
de la collection Wilhelm.

(SUITE.)

XVI

Lettre de Dom Caffiaux à M. de Prétot.

Dom Philippe-Joseph Caffiaux, né à Valenciennes en 1712, fit profession à Saint-Vandrille le 25 novembre 1731 et mourut à Saint-Germain-des-Prés le 28 décembre 1777 (1). Il fut un des correspondants de Moreau pour le recueil des chartes (2). Son grand travail fut la rédaction d'un *Trésor généalogique*, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Il travailla aussi à l'histoire de Picardie, avec D. Thomas Pardessus. Le petit ouvrage, dont il est question dans cette lettre, pourrait être le traité sur la musique, dont parle D. Tassin.

Monsieur,

Je suis très sensible aux reproches que vous me faites dans la lettre adressée à notre cher Prieur. Très reconnoissant de toutes vos bontés pouvois-je oublier de vous rendre mes actions de grâces ? et ne devois-je pas être flatté de vous faire tenir les premiers exemplaires d'un petit ouvrage dont vous avez procuré l'impression ? Si vous avez paru négligé, toute la faute retombe sur Mrs les libraires de la Chambre syndicale. Ils ont reçu un pacquet de huit exemplaires, qu'ils devoient remettre à leur destination, et je comptois que votre nom au bas de votre approbation suffiroit pour qu'on vous fasse tenir ce que vous avez droit d'exiger. Je vais réparer la faute. Je prends la liberté de vous en envoier six exemplaires qui partiront lundi par le carosse. J'en paie le port, et votre domestique ira, si vous voulez bien, les retirer à la rue S. Martin, où la voiture de Soissons à Paris est logée. Dans la suite je prendrai mieux mes mesures afin de ne point mériter vos reproches. Je les supporte d'autant plus volontiers, qu'ils me

1. Tassin, 677 ; Vanel, 296 ; cf. *Archiv. histor. du Nord de la France*, 2e Série, II, 325-327.
2. X. Charmes, *Comité des travaux histor.*, I, 54, 119.

Digitized by Google

donnent occasion de vous témoigner les sentiments de la plus vive reconnoissance et de vous assurer du respect le plus profond avec lequel j'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Fr. CAFFIAUX, professeur de l'abbaye de S. Médard.

A Soissons ce 6 mai 1752.

A Monsieur, Monsieur Philippe de Prétot Censeur roial,

Messieurs de la chambre syndicale des libraires de Paris indiqueront au juste l'adresse à Paris.

XVII

Lettre de D. Caffiaux au même.

Cette lettre nous fait connaître les travaux préparés par D. Caffiaux : son Histoire de Picardie, l'Histoire de la musique et sa Dissertation sur une nouvelle méthode de solfier.

A l'abbaye de S. Médard de Soissons ce 16 nov. 1755.

Monsieur,

Je n'ai eu l'avantage de vous voir que peu de tems pendant mon séjour à Paris ; cependant je m'imagine que vous avez des bontés pour moi, que j'ai même en vous un ami. Je suis le vôtre, et bien sincèrement, pourquoi ne compterois-je pas sur un peu de retour. Je ne vous ai point écrit parce qu' entre gens qui pensent solidement, le cérémonial est un hors-d'œuvre. D'ailleurs les lettres de compliments ne sont guères le fait d'un homme chargé d'une Histoire de Province qui demande des recherches infinies (1). Vous avez sçû comment M. Pissot libraire avoit rompu le marché qu'il avoit fait sur mon Histoire de la Musique. J'avois dessein de la faire imprimer à Amiens ; mais le libraire M. Godard est un homme assez riche qui donne tout à ses plaisirs, peu à l'ouvrage et qui n'auroit pû finir l'édition en quinze ans. Il s'est offert de prendre le marché de M. Pissot. J'y ai consenti à condition que l'édition seroit achevée dans l'espace de trois ans à compter du jour de notre marché. Mais notre homme a reculé, et nous n'avons rien conclu. L'abbé Jacquin, auteur de la critique des Romans, mon ami, actuellement à Paris, m'a promis de me trouver un libraire pour l'édition de mon ouvrage ; il m'a assuré que le sien étoit moins fripon que les autres et qu'il lui proposeroit. En attendant qu'il m'écrive je voudrois faire imprimer ma Dissertation sur une nouvelle méthode de solfier la musique. C'est une méthode que j'ai inventée, que j'ai éprouvée, dont les effets m'ont paru surprenant au delà de ce que j'en espérois, qui donne des aisances infinies pour ceux qui veulent apprendre la musique et qui selon toutes les apparences fera fortune, car tous ceux qui l'ont examinée la trouvent admirable, soit dit sans vouloir m'en faire accroire. Mais quoique

1. D. Caffiaux travaillait à cet ouvrage en collaboration avec D. Thomas Pardessus.

Digitized by Google

cette dissertation ne renferme et ne puisse rien renfermer, qui soit contraire à l'État, à la Religion, aux bonnes mœurs, je crains les délais. Messieurs les Censeurs pour l'ordinaire ne sont guères expéditifs ; au lieu que si je l'avois dans peu munie d'un *Visa* de Mgr le chancelier, je la ferois imprimer à Soissons, où je serai jusqu'aux fêtes de Noël. Je m'addresse à vous pour cela, si par votre crédit je peux l'avoir bientôt munie de l'approbation d'un censeur, faites moi la grâce de me le mander et je vous la ferai tenir, dès que j'aurai reçû votre lettre.

Nous travaillons mon collègue et moi de toutes nos forces à recueillir les Mémoires touchant l'Histoire de Picardie, dont nous sommes chargés. Notre demeure ordinaire est à l'abbaye de Corbie, où l'on vous verroit avec plaisir, si vos occupations pouvoient vous permettre de venir passer quelque temps. Une chose nous embarrasse. Nous voudrions sçavoir précisement quelle étoit l'étendue de l'ancienne Picardie, lorsque tous les petits États qui la composoient furent réduits en une seule Province, qui fut nommée Picardie, ce qui n'a pu arriver, si je ne me trompe, que vers le XIIIe ou le XIVe siècle, par là nous fixerions les bornes de notre ouvrage. Vous êtes à la source de toutes les connoissances. Si vous voulez nous communiquer des lumières sur ce point, ce sera une nouvelle obligation que je vous aurai.

Que d'embarras, Monsieur, je vous donne ! Il en coute pour avoir des amis : on n'a point un bon cœur impunément. Ce qui me fâche c'est qu'un petit saint comme moi n'est guères en état de reconnoître vos bienfaits par ses services, et qu'il sent vos bontés sans pouvoir les reconnoître. Si l'occasion de vous témoigner ma reconnoissance se présentoit, avec quel empressement ne la saisirois-je point ! Car on ne peut être avec un attachement plus solide et une estime plus sincère, que je le suis

Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

Dom CAFFIAUX,

Rel. Bénéd. de la Congrég. de St. Maur.,

Historiographe de Picardie.

Mes respects très humbles, je vous prie, à madame votre chère épouse, et mes amitiés à toute votre petite famille.

A Monsieur, Monsieur Philippe de Prétot, Censeur royal, rue de la Harpe à Paris.

XVIII

Lettre du libraire Pierret au chevalier Toustain.

Dom Caffiaux n'avait pu publier que le premier volume de son *Trésor généalogique*, chez Philippe-Denis Pierret, en 1777. L'ouvrage s'arrêtait à la lettre BAE. Ce religieux avait eu pour collaborateur

Digitized by Google

Dom Capron ; ses manuscrits furent remis à Dom Villevieille, qui, de son côté, composa aussi un trésor généalogique.

Paris, 30 Xbre 1781.

Monsieur,

La souscription que vous avez payée pour le 2e volume du Trésor généalogique ne sera pas perdue pour vous. Vous rendrez justice à l'honnêteté de la Congrégation à laquelle appartenoit Dom Caffiaux, à la mémoire duquel ses confrères veulent faire honneur en acquittant ses engagements. C'est à Dom Caffiaux que j'ai remis les sommes qu'on versoit chez moi, puisque les quittances sont signées de lui. Cet ouvrage sera continué par deux Bénédictins nommés par le corps, mais ils ne veulent rien faire paroître que leur travail ne soit achevé. C'est bien là la manière la plus honnête d'en agir avec le public et surtout vis-à-vis des anciens souscripteurs.

Ainsi, Monsieur, d'après ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, vous voyez que je n'ai point d'argent entre les mains sur cet objet, mais on en fera raison aux anciens souscripteurs, dès que l'ouvrage sera en état de paroître. L'Almanach Royal et l'État militaire ne paroissent qu'à la fin du mois.

Je suis avec des sentiments bien respectueux, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

PIERRET

Imprimeur ordinaire du Roi.

A Monsieur, Monsieur Toustain de Richebourg, chevalier de l'ordre royal et militaire de S. Louis, lieutenant des maréchaux de France à Harfleur.

XIX

Lettre de Dom Patert à Mercier de St-Léger.

Dom Jean Samson Patert, né à Compiègne, le 20 décembre 1719, avait fait profession à S. Faron de Meaux, le 27 octobre 1737. Il occupa à Saint-Germain la charge de bibliothécaire (cf. Tassin, 668, 749). Dans la séance du 3 janvier 1795, sur un rapport de Joseph Chenier, la Convention lui vota un secours de 2000 francs à titre de bibliographe (Vanel, 371).

Mercier de Saint-Léger, bibliographe distingué, était bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève à Paris (cf. Féret, *L'abbaye de Ste-Geneviève et la congrégation de France*, II (1884), pp. 313-332).

Nous avons le manuscrit sur lequel vous me faites l'honneur de m'écrire; c'est un in-4° assez épais très curieux et important pour les amateurs de la littérature grecque ; il a été consulté souvent par des étrangers occupés

Digitized by Google

d'éditions grecq[ues] ou d'augmentation de lexiques. Dans les diverses communications qui ont été données, il s'est commis des abus qui obligent désormais à de très grandes réserves.

Il n'est pas juste cependant que votre sçavant ou bon allemand porte trop sévèrement la peine des infidélités passées. Je me prêterai volontiers à l'obliger en votre considération, qu'il se présente ici avec un bon copiste qui sous mes yeux extraira du Lexicon homericon d'Apollonius ce que le P. Montfaucon n'a pas publié, et ce ne sera pas une petite affaire, car de 46 feuillets ou 92 pages in-4° d'une écriture très menue et abrégée, on n'en a pas publié à la valeur de 6. Mr votre allemand se chargera de toutes les difficultés indispensables dans l'exécution de ce travail, et je doute qu'il ait le courage de les vaincre. D'ailleurs je crois qu'on a à la Biblioth[èque] du Roi une copie moderne de ce Lexicon faite il y a 10 ou 12 ans. M. Capperonnier pourroit en dire des nouvelles, et alors il seroit plus facile à tous esgards d'en tirer un double. J'ay tou[jours] dessein de vous envoyer un exemplaire de l'Hist[oire] de l'Église de Rimini par Mr Garampi un volume in-4° pour 6 ll. Vous ne paroissés pas épris d'un véhément amour pour cette acquisition dont vous ne me dites pas un mot dans votre dernière. Je suis de tout le cœur

Votre très humble et très ob[éissant] serv[iteur],
D. PATERT B.

31 juillet 65

A Monsieur, Monsieur Mercier, Bibliothécaire de l'abbaye de Sainte Geneviève à Paris.

BIBLIOGRAPHIE.

Le livre de la « Genèse » dans la poésie latine au Ve siècle, par l'abbé Stanislas GAMBER. Paris, Fontemoing, 1899, XVI-263 pp. in-8°.

Quid de liberalium disciplinarum studio et ratione senserit Cl. Bufferius... Thesim... proponebat... Stanislaus GAMBER. Lutetiæ Paris., Fontemoing, 1899, VI-122 pp. in-8°.

LA vigoureuse impulsion que notre siècle a donnée aux études historiques, a fait sortir du dédain où on les tenait les œuvres poétiques des premiers siècles du christianisme. On s'est émancipé des règles conventionnelles du beau trop longtemps en honneur, pour s'attacher au fond lui-même, à l'idée qui a inspiré ces œuvres et expliquer les formes littéraires dans lesquelles ils se présentent par les circonstances de temps et de lieux où ils furent produits. Il y a plus; notre époque a compris que c'était un devoir pour les catholiques de revendiquer cette part de leur héritage traditionnel, et l'on a reconnu que les premiers bégaiements de la muse

Digitized by Google

chrétienne n'étaient pas à dédaigner auprès des langueurs de la poésie classique et païenne expirante. Le christianisme dut faire connaître la vérité au monde, la cimenter du sang des fidèles, la défendre par ses apologistes et ses docteurs avant de lui donner des poètes. Mais quand il eut conquis la majeure partie du monde romain, il comprit que les lettres pouvaient servir, elles aussi, à glorifier Dieu et ses œuvres, et même à lui gagner des âmes. Il fallait christianiser les écoles et la littérature ; de là, au cinquième siècle, cette éclosion de poésie qui va s'abreuver aux sources elles-mêmes de la foi, qui puise son inspiration dans la Bible et essaie de moduler sur les rythmes empruntés à l'art dit classique, les graves enseignements de la foi et de la morale chrétiennes.

La période dont M. Gamber s'est occupé, offre six poèmes qui furent inspirés par la Genèse : la *Genesis*, œuvre que l'on peut attribuer au poète gaulois Cyprien, l'*Alethia* de Claudius-Marius Victor, le *Metrum in Genesim* du poète provençal Hilaire, le *Carmen de Deo* de Draconce, le *De spiritalis historiae gestis* de S. Avit, et un petit poème anonyme *De Sodoma*.

M. Gamber examine les motifs qui ont guidé les poètes chrétiens à chercher leurs inspirations dans la Genèse et le but qu'ils se proposaient; il expose ensuite l'enseignement religieux qui y est renfermé et fait une analyse comparative des œuvres de ces poètes.

« L'analyse détaillée de leurs compositions, si différentes de conception et de forme, et si intéressantes au point de vue de l'histoire littéraire aussi bien que sous le rapport des idées chrétiennes et religieuses du Ve siècle, nous a permis, dit Mr Gamber, de reconnaître le but essentiellement apologétique et moral que nos écrivains ont poursuivi. Tout à la fois disciples du Christ et fidèles imitateurs des anciens, ils nous ont surtout frappés à ce double titre, et nous n'avons pas eu de peine à retrouver en eux une image exacte et saisissante de la période de transition où ils ont vécu, alors que sur les ruines du paganisme une nouvelle société se forme et fait servir à la construction de son édifice les débris du monde qui se meurt. Tout impuissantes et maladroites que cette fidélité à l'art antique et cette tentative d'alliance nous aient quelquefois paru, ce n'est pas sans intérêt et sans fruit que nous avons observé les efforts qu'elles ont provoqués et les résultats qui les ont suivies. Sans vouloir nier que, mieux conçues et plus originales, les œuvres lyriques constituent la partie la plus vivace de la poésie chrétienne à cette époque, nous avons pu montrer que cette imitation des épopées profanes et ce désir de faire revivre les formes virgiliennes n'avaient point tari l'inspiration chez ceux du moins de nos auteurs que la nature avait plus heureusement doués, comme Claudius Victor et saint Avit. Aussi bien ce culte sincère pour les maîtres de la poésie païenne, cette habileté de reproduction dont ils ont donné plus d'une preuve et qui offensent aujourd'hui le goût de certains critiques, n'est-ce point précisément ce qui assura le succès de leurs œuvres auprès de leurs contemporains, heureux

Digitized by Google

de concilier, en les lisant, leur amour pour l'art classique avec leurs sentiments religieux? Nous ne croyons pas non plus qu'on essaie de nous contredire, si nous voyons dans cet attachement aux modèles anciens une réponse victorieuse à ceux qui accusent le christianisme d'avoir brusquement rompu avec les traditions des siècles passés.

« Quant au sujet que nos poètes ont choisi, nul ne saurait prétendre qu'il n'était pas des plus riches et des plus féconds, et encore que leur essai soit bien modeste et n'aboutisse parfois qu'à une grossière ébauche, ce n'est point assurément un des moindres mérites de Cyprien et de ses émules que d'avoir puisé les premiers à la source biblique, où viendront s'abreuver plus tard tant d'écrivains, et d'avoir inauguré ainsi ce mouvement continu qui, du Ve siècle jusqu'à nos jours, entraînera les plus hauts génies à demander aux livres sacrés la matière et le fond d'impérissables chefs-d'œuvre » (pp. 255-256).

Cet extrait du livre de M. Gamber permet de se faire une idée exacte de son contenu ; il résume, mieux que nous ne le pourrions faire, la marche et le but de l'ouvrage. L'auteur termine son travail par un coup d'œil sur les œuvres littéraires postérieures qui se sont inspirées de la Genèse, dans les littératures latine, grecque, française et étrangère. Ce livre, écrit avec goût et érudition, nous paraît devoir rendre d'excellents services aux professeurs d'humanités qui sont chargés de faire connaître à leurs élèves les productions de la littérature chrétienne ; ils y trouveront des faits et des aperçus dont ils tireront un excellent profit pour leurs leçons.

***

La thèse latine de M. Gamber s'occupe du jésuite Claude Buffier et de ses idées sur les études humanitaires. C'est un chapitre intéressant de l'histoire de la pédagogie, d'autant plus intéressant que le personnage en question a passé sa vie dans l'enseignement, a laissé de nombreux travaux, surtout de philosophie, et, qu'à l'occasion, il ne manque pas de parler et de penser d'une manière un peu plus libre que ses confrères. Claude Buffier, né à Rouen, le 25 mai 1661, mourut le 15 mai 1737. M. Gamber examine en détail les opinions de Buffier sur les études humanitaires prises dans leur ensemble, sur l'éducation des femmes, l'étude de la grammaire, de l'éloquence, de la poésie, de la philosophie, de la religion, de l'histoire et de la géographie. Il y a dans les idées de Buffier une pointe de modernisme, qui effraya parfois ses confrères plus conservateurs. Assurément tout n'est pas à adopter dans ses propositions de renouvellement des études, mais on peut profiter des expériences qu'il a faites à la suite des idées émises par les novateurs du dernier siècle.

Digitized by Google

De quarti evangelii auctore dissertatio quam ad gradum doctoris S. Theologiae in univ. cath. Lovaniensi consequendum conscripsit Achilleus CAMERLYNCK. Pars prior: Traditio. Lovanii, Van Linthout, 1899, XVI-208 pp. in-8°.

« La meilleure critique, écrivait récemment M. Alfred Loisy, pourrait bien être encore celle qui prendrait son point de départ dans la tradition, en tâchant de la bien entendre, en entrant dans l'esprit de ses premiers témoins. Cette entente de la tradition religieuse, chrétienne et catholique, les critiques protestants et rationalistes sont assez mal placés pour l'avoir. Des critiques catholiques y atteindraient sans doute plus facilement, mais à condition d'être critiques autant que catholiques. » La dissertation doctorale de M. Camerlynck vient à point pour justifier l'assertion de M. Loisy; elle traite un des problèmes que la critique rationaliste a brouillé et enchevêtré à plaisir, et pour la solution duquel le plus illustre de ses représentants, le Dr Harnack de Berlin, a dépensé une somme d'érudition qui n'a d'égale que la fécondité de son imagination et la subtilité de ses hypothèses.

S. Jean l'apôtre est-il l'auteur du quatrième évangile ? La tradition catholique, depuis S. Justin et S. Irénée, est formelle sur ce point; elle a été combattue par des protestants depuis la fin du siècle dernier, et l'est encore de nos jours par un certain nombre d'entre eux. D'après Harnack, l'auteur du quatrième Évangile n'est pas S. Jean l'apôtre, mais Jean le presbytre, maître de Papias, que l'on a confondu plus tard avec le fils de Zébédée. Loin de simplifier et de résoudre le problème Johannique, cette opinion n'a fait que le compliquer, et a obligé leurs auteurs à multiplier les suppositions, à mesure qu'ils abandonnaient les données traditionnelles. Il y avait donc utilité et opportunité à le soumettre à un nouvel examen. C'est ce que M. Camerlynck a fait avec méthode et science dans la thèse qu'il a présentée pour l'obtention du grade de docteur.

Après avoir résumé l'histoire de la controverse relative à l'auteur du quatrième évangile, montré l'identité de l'auteur des écrits johanniques et indiqué les questions connexes avec cette discussion, il expose dans la première partie de son travail — la seule publiée jusqu'ici — l'ancienne tradition sur l'origine de l'Évangile de S. Jean.

L'existence et l'usage de cet évangile dès la fin du premier siècle est indubitable; les témoignages examinés par l'auteur en font foi. L'origine apostolique est universellement admise; on en est revenu à la tradition sur ce point, sans toutefois que les critiques se soient mis d'accord et sur le nom de l'auteur et sur le lieu de composition. M. Camerlynck s'arrête à l'examen de ces deux points : S. Jean l'apôtre a séjourné à Ephèse, c'est là qu'il a composé son Évangile (a. 85-95); il ne forme, avec Jean le presbytre, qu'un seul et même personnage : l'examen attentif des textes confirme l'opinion de S. Irénée sur l'identité des deux Jean, qu'on avait voulu distinguer sur la foi d'un texte mal interprété de Papias.

Digitized by Google

Toutefois, dès la seconde moitié du second siècle, il existait une secte, celle des Aloges, qui rejetait les écrites johanniques, preuve, dit-on, qu'ils n'émanent point de l'apôtre S. Jean. M. Camerlynck fait l'historique des Aloges asiatiques et examine la question si disputée de leur orthodoxie, puis les raisons de leur opposition au quatrième Évangile, et leur influence sur la tradition occidentale. Ce dernier point amène l'auteur à étudier les rapports de la doctrine des Aloges avec le fragment de Muratori et les Prologues Monarchiens. Il termine la première partie de sa thèse par les témoignages traditionnels en faveur de l'autorité de S. Jean. La seconde partie contiendra la critique interne; espérons qu'elle ne tardera pas à venir compléter la preuve traditionnelle. Le travail de M. Camerlynck est bien conçu et méthodiquement rédigé ; les nombreuses références, comme d'ailleurs l'examen lui-même des questions controversées et soulevées dans les dernières années, montrent qu'il se meut à l'aise dans la littérature exégétique moderne si étendue et si riche, surtout au delà du Rhin.

Kritische Bemerkungen zu meiner Ausgabe von Origenes' Exhortatio, contra Celsum, de oratione. Entgegung auf die von Paul Wendland in den Göttingischen Gelehrten Anzeigen, 1899, N^r 4, veröffentlichte Kritik. von Dr Phil. PAUL KOETSCHAU. Leipzig, Hinrichs, 1899, 82 pp. in-8°. Prix : 2 frs.

NOUS avons signalé précédemment l'édition des œuvres d'Origène entreprise par l'Académie de Berlin et publiée par M. Koetschau, professeur au gymnase d'Iéna. M. Paul Wendland l'a fait passer au crible d'une critique acerbe (*Götting. Gelerht. Anz.* 1899, n° 4), d'une façon qui renverserait l'œuvre échafaudée par M. Koetschau, si les reproches qu'il adresse à l'édition reposaient sur un fondement réel. Ce n'était rien moins que la constitution du texte que M. Wendland attaquait. M. Koetschau ne pouvait laisser cette critique sans réplique, sans courir le risque d'approuver tacitement la manière de voir de M. Wendland. Impossible d'analyser cette réponse qui entre dans des applications de détails, de nature à réfuter l'opinion de M. Wendland et à justifier la reconstitution du texte proposée par le professeur d'Iéna. Cette brochure est le complément nécessaire des deux volumes précédemment publiés.

De sancta Nicæna synodo. Syrische Texte des Maruta von Maipherkat. Nach einer Handschrift der Propaganda zu Rom, übersetzt von Dr OSCAR BRAUN. (*Kirchengesch. Studien*, IV, 3). Munster, Schöningh, 1898, 128 pp. in-8°. 3 frs 50 ; pour les souscripteurs, 2,50.

L'ÉVÊQUE Maruta de Maipherqat n'était connu jusqu'ici que par son livre sur les martyrs de Perse et un fragment syriaque des canons de Nicée. M. le professeur Braun, de l'université de Wurzboug, a retrouvé à la Propagande, dans un recueil d'actes synodaux syriaques, des fragments

Digitized by Google

considérables de l'œuvre de Maruta. En dehors de la liste des évêques qui prirent part au Concile de Nicée, d'une lettre au Catholicos de Séleucie, Mar Isaac, de fragments sur les hérésies, etc., on y remarque la traduction de 73 canons, qui offrent une recension inconnue jusqu'ici, et plus ancienne, des canons arabes de Nicée.

M. Braun, dans l'Introduction, fait connaître la personne et les œuvres de l'évêque Maruta de Maipherqat, ainsi que de son homonyme Maruta de Tagrit, le caractère particulier de sa traduction des canons de Nicée, dont il établit les relations avec les autres recensions connues. La traduction a tâché de conserver le caractère de l'original; quant aux nombreuses lacunes du manuscrit, le traducteur s'est efforcé de les combler en ayant soin de mettre entre crochets les mots qu'il a cru pouvoir rétablir.

Papst Johannes XXI. Eine Monographie von Richard STAPPER (*Kirchengesch. Studien* IV, IV), Munster, Schöningh, 1898, VIII-128 pp. in-8°. Prix : fr. 3,75, pour les souscripteurs à la collection fr. 2,75.

LE pontificat de Jean XXI, à cause de sa brièveté, ne marque pas beaucoup dans les Annales de l'Église ; il est cependant loin d'être sans intérêt pour l'histoire. Si Jean XXI n'eut pas le temps de poser des actes nombreux et importants, sa personnalité mérite bien d'attirer les regards et de fixer l'attention de l'historien. Homme d'étude et de recherches scientifiques, Pierre d'Espagne fut comme porté par les circonstances sur le trône de S. Pierre; ses manières, sa mort subite, ses travaux scientifiques lui firent partager le sort de Silvestre II, et accuser comme lui de magie.

M. Stapper retrace d'abord la vie de Pierre l'Espagnol, natif de Lisbonne; il le suit dans ses études à Paris, dans son enseignement à Sienne, où il compose le livre désormais classique des « Summulae logicales », il nous fait connaître ses travaux sur la médecine, puis sa carrière ecclésiastique comme archevêque de Braga et cardinal évêque de Tusculum, enfin son élection comme pape (15-16 sept. 1276). A peine couronné, le nouveau pape se rend immédiatement compte des nécessités de l'Église ; il négocie la paix entre les princes occidentaux et traite de l'union avec les Grecs. Il arrête l'ambition de Charles d'Anjou et fait valoir les droits de l'Église Romaine devant Rodolphe de Halsbourg pour assurer l'indépendance territoriale de ses possessions du centre de l'Italie. Il veille aux intérêts catholiques en Orient, prélève des impôts pour la croisade et travaille à assurer la paix entre les nations chrétiennes afin de promouvoir plus facilement l'œuvre de la guerre sainte; il profite aussi des circonstances pour renouer les relations avec Constantinople et poursuivre l'œuvre commencée au concile de Lyon. Le patriarche Jean Beccos entre pleinement dans les vues du pape, comme en témoigne sa lettre au pape, dont M. Stapper publie le texte grec en appendice. L'auteur examine ensuite le gouvernement intérieur de l'Église, la protection accordée par le pape aux sciences, ses relations avec les ordres religieux.

Digitized by Google

L'auteur a mis à profit les actes du pontife, les sources contemporaines et les meilleurs travaux modernes pour tracer un tableau fidèle du pontificat de Jean XXI peu connu jusqu'ici.

Programm des K. K. Ober-Gymnasiums der Benedictiner zu Seitenstetten veröffentlicht am Schluss des Schuljahres 1899. Linz, 1899, 88 pp. gr. in-8°.

LE programme du gymnase bénédictin de l'abbaye de Seitenstetten (Autriche), contient d'abord une dissertation du P. P. D. Charles Puschl sur la radiation, la température et la chaleur spécifique, comme supplément au travail publié dans le programme de 1897, puis une étude pédagogique du P. Raphaël Hochwallner sur les excursions scolaires et leur importance au point de vue de l'éducation et de l'enseignement.

Jahresbericht des humanistichen Gymnasiums im Benediktinerstifte Melten für das Studienjahr 1898-99. Mit einer wissenschaftlichen Abhandlung: DES ARISTOTELES LEHRE VON DER TIERSEELE. III. Teil, von P. Paul MARCHL, O. S. B. 38 + 40 pp. in-8°.

LA troisième partie du travail du R. P. Paul Marchl : la doctrine d'Aristote sur l'âme des bêtes, traite du sens interne des animaux: sens central, imagination, mémoire.

La Saga de Gunnlaug Langue de Serpent. Traduite de l'ancien Islandais avec une introduction par Félix WAGNER. Gand, Siffer, 1899, 100 pp. in-8°.

LE nombre des éditions et des traductions qui ont été faites de la Saga de Gunnlaug témoigne de la valeur exceptionnelle de ce récit devenu populaire dans les pays de langue germanique. M. Wagner, à qui nous devons déjà une excellente traduction du « Livre des Islandais » du prêtre Ari-le-Savant, a eu l'heureuse inspiration de vulgariser dans notre pays une des Sagas les plus remarquables du riche répertoire islandais. La Saga de Gunnlaug est bien propre à nous faire connaître et apprécier le caractère particulier de cette littérature nordique, dont l'histoire n'est jamais absente, mais où le talent du compositeur a su introduire un élément poétique qui leur donne un tour si attrayant. L'histoire et la légende se fondent admirablement dans un récit animé et poétique, disons le mot, dans un roman historique, où l'auteur fait preuve d'une grande finesse d'observation et d'un remarquable talent de composition. La Saga de Gunnlaug développe le thème ordinaire de l'amour dans un cadre extrêmement simple. Elle renferme le tableau vivant et fidèle des mœurs de l'ancienne Islande, au moment où la foi chrétienne va prendre possession de cette terre. L'introduction dont M. Wagner l'a fait précéder, oriente le lecteur sur le caractère des Sagas, la valeur historique et littéraire de celle de Gunnlaug ; elle sera pour beaucoup de lecteurs de langue française la révélation d'un monde presque inconnu.

Digitized by Google

UN TRAVAIL INÉDIT
DE DOM DENIS DE SAINTE-MARTHE
sur les épîtres de S. Ignace d'Antioche.

COMME écrivain et comme supérieur, Dom Denis de Sainte-Marthe occupe une place importante dans l'histoire de la Congrégation de Saint-Maur. Né à Paris, le 14 mai 1650, d'une famille distinguée, le fils du seigneur de Chant d'oiseau acheva son éducation au collège de Pontlevoy, que dirigeaient les moines de Saint-Maur. Admirateur de ses maîtres, il aspira bientôt à partager leur vie, et il prit l'habit de la Congrégation à l'abbaye de St-Melaine de Rennes, où il fit profession le 12 août 1668. Au sortir de ses études, il fut chargé d'enseigner la philosophie, puis la théologie dans les abbayes de Saint-Remi de Reims, de Saint-Germain-des-Prés et de Saint-Denis. Malgré son vif désir de se consacrer uniquement aux travaux intellectuels, D. Denis de Sainte-Marthe fut nommé, en 1690, par le Chapitre général, prieur du monastère de St-Julien de Tours. La publication de ses lettres contre l'abbé de Rancé souleva une vive émotion parmi les admirateurs du réformateur de la Trappe et obligea le Chapitre général à le déposer de sa charge au bout de trois ans. On l'envoya à Saint-Germain-des-Prés, où il reprit ses occupations littéraires. Successivement prieur de Bonne-Nouvelle à Rouen, de Saint-Ouen, des Blancs-Manteaux à Paris, de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés, assistant du général, puis général lui-même, il ne cessa, malgré ses nombreuses occupations et les difficultés que les luttes religieuses de l'époque lui suscitèrent, de poursuivre avec ardeur des travaux littéraires qui font honneur à son assiduité autant qu'à son érudition. Il mourut le 30 mars 1725 dans d'admirables sentiments de foi et de piété (1).

Le nom de Sainte-Marthe est resté attaché au *Gallia Christiana* et à l'édition des œuvres de S.Grégoire le Grand.Ces deux ouvrages

1. Sur D. Denis de Sainte-Marthe, voir D, Lecerf, *Bibl. histor. et crit. de la Congrég. de St-Maur*, 458-465 ; D. Tassin, 445-469 ; Vanel, *Nécrologe de St-Germain-des-Prés*, 141-146.

Digitized by Google

lui assurent une place d'honneur dans la glorieuse pléiade des écrivains de Saint-Maur. Sans parler de ses lettres polémiques contre Rancé, dont on a essayé, à tort, de lui enlever la paternité, de ses vies de Cassiodore et de S. Grégoire le Grand, de ses plaidoyers en faveur de l'édition bénédictine de saint Augustin, il importe de noter que pendant les premières années de son activité littéraire, Dom Denis de Sainte-Marthe s'occupa tout particulièrement de controverse religieuse avec les protestants.

Les travaux de cette nature sont :

1° le *Traité de la Confession auriculaire contre les erreurs des Calvinistes, où la doctrine de l'Église sur ce point est expliquée par l'Écriture-Sainte, par la tradition*, etc. Paris, Lamb. Roulland, 1685, in-8°.

2° la *Réponse aux plaintes des Protestants touchant la prétendue persécution de France, où l'on expose les sentiments de Calvin et de tous les plus célèbres Ministres sur les peines dues aux hérétiques.* Paris, A. Seneuse, 1688, in-12.

3° les *Entretiens touchant l'entreprise du Prince d'Orange sur l'Angleterre où l'on prouve que cette action fait porter aux Protestants les caractères de l'Antichristianisme que M. Jurieu a reprochés à l'Église Romaine.* Paris, A. Seneuse, 1689, in-12. « Ce livre, dit D. Tassin (p. 454), est dédié au Roi d'Angleterre. Le but de l'auteur est de prouver que toute la Réforme prétendue des protestants est contraire à l'esprit du christianisme, puisqu'elle a tendu dès son commencement à secouer le joug de l'autorité légitime des Rois, à révolter leurs sujets et à troubler leurs états. »

4° Attaqué par le ministre Jurieu, qui avait mis en doute la bonne foi de l'écrivain à propos d'un fait rapporté de Pierre Charpentier, D. Denis de Sainte-Marthe publia une *Suite des entretiens touchant l'entreprise du prince d'Orange sur la Grande Bretagne.* Paris, A. Seneuse, 1691, in-12.

C'est à cet ordre de travaux que se rattache un écrit inédit, et jusqu'ici resté inconnu de D. Denis de Sainte-Marthe sur les épîtres de S. Ignace d'Antioche. Les lettres de ce Père, témoin de la vénérable antiquité, fournissaient des arguments de premier ordre pour établir contre les Presbytériens d'Écosse et d'Angleterre aussi bien que contre les protestants français l'origine apostolique de l'épiscopat, et permettaient de prouver contre les Sociniens la divinité du Christ. Le zélé moine de Saint-Maur conçut donc le projet de publier une traduction française de ces lettres qu'il accompagnerait de notes

Digitized by Google

explicatives. Pour quels motifs ne les publia-t-il pas? Nous l'ignorons, et le silence qui s'est fait sur ce travail l'a fait disparaître dans l'oubli. On n'en connaissait pas même l'existence, car ni D. Le Cerf, ni D. Tassin n'en font mention.

L'ouvrage de Denis de Sainte-Marthe cependant échappa à la destruction ; il fait aujourd'hui partie de la riche collection de M. H. Wilhelm, qui a sauvé du naufrage tant de pièces précieuses relatives à l'histoire littéraire de Saint-Maur. Sa modestie l'empêche d'exploiter les trésors qu'il a accumulés au cours des ans, et les remontrances de ses amis n'arrivent pas à l'ébranler. Mais il aime à signaler à ces mêmes amis les filons à exploiter et met à leur disposition les ressources infinies de son érudition si vaste et si sûre. C'est à la modestie, puis à la générosité de M. Wilhelm que je dois la faveur de pouvoir signaler et analyser le travail de D. Denis de Sainte-Marthe (1).

Le manuscrit de Denis de Sainte-Marthe porte le titre suivant : « *les véritables épîtres de St Ignace* | *disciple de St Jean l'Évangéliste, évêque* | *d'Antioche et martyr,* | *traduites en françois* | *sur le texte grec et sur* | *l'ancienne version latine* | *avec les actes du martyre de ce saint* | *écrits par ses disciples* | . On a joint à cette traduction des notes sur le texte et des dissertations sur les principaux points de la doctrine du Saint. » C'est un petit in-folio sur papier, de 0,29 × 0,20. cent. contenant 5 ff. de préface et 90 pages de texte. Malheureusement la partie du travail, qui contient les observations sur la doctrine de S. Ignace, est restée incomplète ; on doit le regretter, car l'exposé de la doctrine sur l'Église et la hiérarchie eût offert un réel intérêt.

Le manuscrit ne porte pas le nom de l'auteur, mais l'attribution à Dom Denis de Sainte-Marthe est absolument certaine. Le manuscrit est autographe ; la comparaison avec les lettres du savant mauriste conservées à la Bibliothèque nationale de Paris (F. F. 12804, 17681, 19663) permet de l'établir.

D'ailleurs l'auteur se trahit en plusieurs endroits de sa préface, comme M. Wilhelm l'a fait remarquer sur la feuille de garde du manuscrit :

p. 6, il dit : « un des auteurs protestants que j'ai cités, est Pierre Charpentier dont j'ai donné une lettre assez longue dans les Entretiens sur l'entreprise du prince d'Orange ».

p. 8. « J'avoue néanmoins que si l'objection qu'on me fait aujourd'hui m'avoit été connue lorsque je composois mes Entretiens ».

1. Nous apprenons à l'instant la mort de cet excellent ami, qui a légué sa collection à la bibliothèque de Colmar, sa ville natale.

Digitized by Google

p. 9. « il (Jurieu) veut parler de ma réponse aux plaintes des Protestants ».

Il n'y a donc aucun doute que l'auteur de la traduction des lettres de S. Ignace est bien le même que celui de la *Réponse aux plaintes des protestants* publiée en 1688, et des *Entretiens* publiés en 1689, où l'on trouve la lettre de Charpentier, pp. 165-415, conséquemment Dom Denis de Sainte-Marthe.

L'époque de la composition de cet ouvrage est facile à déterminer. Il est postérieur aux *Entretiens*, donc à 1689. De plus il sert de réponse à un ouvrage que le ministre Pierre Jurieu venait de publier la même année à La Haye chez Abraham Trojet sous le titre de : *La religion des Jésuites :* « Je viens de lire, dit-il (p. 4), dans un libelle intitulé : La religion des Jésuites... » Un peu plus haut il avait dit de l'évêque anglican Pearson de Chester, décédé le 16 juillet 1686, « qui n'est mort que depuis quatre ans » (p. 4). Ces allusions nous reportent vers l'année 1690, et placent cet ouvrage entre les *Entretiens* parus en 1689 et la *Suite des Entretiens*, dont il ne parle pas, et qui furent publiés en 1691.

Ailleurs (p. 61) D. Denis de Sainte-Marthe parle de la découverte du texte grec des épîtres de S. Ignace et du martyre du saint dans un manuscrit Colbert et mentionne l'édition du martyre du saint et de la lettre aux Romains donnée en 1689 par Dom Thierry Ruinart, dans ses *Acta primorum martyrum sincera.*

Nous croyons qu'il serait superflu de publier actuellement le travail complet de Dom Denis de Sainte-Marthe ; l'érudition moderne n'a pas manqué de consacrer à S. Ignace des travaux importants, qui ont fixé le texte et discuté l'authenticité de ses lettres. Mais il y a intérêt, nous semble-t-il, à se rendre compte de la nature de l'ouvrage du savant Mauriste et à en faire connaître la partie la plus personnelle, la préface. Ce sera une contribution à l'histoire des études patristiques aussi bien qu'à celle de l'histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur.

PRÉFACE.

« L'antiquité chrétienne ne nous présente rien de plus vénérable après l'Écriture sainte que les épîtres de S. Ignace martyr. La simplicité du siècle des Apôtres paroit tout entière dans ces monumens sacrez. On respire en les lisant cet air de sainteté qui faisoit le caractère des premiers chrétiens et principalement des premiers pasteurs ; et pour peu qu'on fasse attention sur ces précieux restes des temps apostoliques, on y sent le même esprit qui a dicté les livres saints que nous appelons *Canoniques.*

Digitized by Google

Si de nos jours on a douté de la vérité de ces épîtres, c'est par le même caprice qui a fait disputer aussi touchant quelques épîtres des apôtres, que l'Église a reçues dans le canon de la sainte Écriture. L'engagement dans un party a beaucoup de part à ces sortes de contestations. Il n'est pas difficile d'ailleurs de comprendre pourquoy les Protestans, qui ont rejetté l'épiscopat et l'ordre de la hiérarchie, n'ont pas voulu reconnoître ces épîtres, lesquelles font voir clairement que le gouvernement épiscopal est d'institution divine, et qu'il n'y en a point eu d'autre dans l'Église. Aussi ceux entre les Protestans qui ont conservé quelque respect pour cet ordre établi par J.-C., se sont-ils joints à nous pour détruire la fausse opinion de la supposition de ces lettres ; ce que Mrs Hammond et Pearson sçavans anglois ont fait avec tant d'érudition, qu'ils semblent n'avoir laissé rien à éclaircir sur ce point (1).

Le respect que j'ay toujours eu pour les ouvrages des premiers Pères, qui avoient reçu les prémices de l'Esprit, m'ayant porté à lire souvent avec attention ces admirables lettres, j'ay cru que je ne pouvois m'occuper plus utilement pour les intérêts de la religion, de la véritable piété qu'à les traduire en notre langue, en faveur de ceux qui ne peuvent les lire dans l'original grec ou dans la version latine. J'ay même pensé que les personnes à qui ces deux langues ne sont pas inconnues, liroient avec plus de plaisir ces lettres dans une traduction où l'on a tâché d'applanir toutes les difficultés et de donner un sens lié et suivi, que dans leur version latine qui est *fort barbare*, et dans le texte grec, où le sens paroit souvent suspendu et *coupé*. J'ay toujours considéré une traduction françoise bien faite comme un excellent commentaire. La raison de cecy est que notre langue ne souffre point de sens ambigu et équivoque. Il faut donc qu'un traducteur, [1v] qui trouve dans son original certains sens imparfaits, cherche les moyens de suppléer à ce défaut et d'expliquer ce qui ne paroit pas assez développé. Pour en venir à bout, il refléchit sur ce qui a précédé, sur ce qui suit, sur le sujet dont il s'agit, en un mot sur toutes les circonstances, et après un sérieux examen, enfin on trouve un sens fort juste dans ce qui sembloit n'en avoir point auparavant. Ainsi le lecteur profite du travail du traducteur, et lit avec plaisir ces endroits obscurs qui l'auroient peut-être rebuté d'abord, s'il étoit tombé tout d'un coup dessus.

Outre cette raison générale tirée de l'utilité des versions, plusieurs autres raisons particulières m'ont déterminé à entreprendre de traduire les épîtres de S. Ignace :

I. Nous avons été assez heureux depuis quelque temps pour découvrir dans la célèbre bibliothèque de feu M. Colbert, le texte grec de l'épître aux Romains qui manquoit aux éditions de Vossius et de M. Cotelier, les meilleures de toutes et celuy des actes du saint martyr, qui sont d'un grand

1. Jean Hammond, ministre anglican, controversiste et prédicateur distingué. Ses œuvres furent publiées de 1674 à 1684 en quatre volumes in-folio. Cf. IV, 744-774. — Jean Pearson, évêque de Chester, publia en 1672 à Cambridge ses « Vindiciae epistolarum S. Ignatii ».

Digitized by Google

secours pour l'intelligence de ses épîtres (1). Ainsi l'on peut dire que rien ne nous manque présentement pour réussir dans le dessein qu'on s'est proposé.

II. Les efforts que les Presbytériens font en Écosse et en Angleterre pour abolir l'épiscopat, m'ont fait prendre la résolution d'opposer à leur entreprise ces précieux monumens qui établissent si solidement la dignité épiscopale, en luy donnant l'institution de J.-C. pour fondement.

III. Ayant vu que M. Jurieu (2) fortifioit le parti des Sociniens dans quelques-unes de ses lettres qu'il appelle pastorales, osant assûrer avec eux que les Pères des premiers siècles n'ont pas cru l'éternité, ni par conséquent la vraye divinité du fils de Dieu, comme M. de Meaux l'en convainc dans son premier avertissement (3), j'ay jugé à propos de réfuter ce téméraire ministre par l'autorité de S. Ignace, qui parle si clairement de cet article de notre foy dans ses lettres, qu'il semble qu'on ne puisse rien ajouter à l'évidence où il le met.

IV. J'ay trouvé une confession de foy si nette et si précise des points qui nous ont été contestés, tant par les anciens que par les nouveaux hérétiques, qu'il m'a semblé fort important, soit pour l'affermissement de la foy, soit pour la consolation des fidèles, de mettre dans un plus grand jour le précieux dépôt de l'antiquité qui nous fournit de si grands secours.

V. Enfin la pureté de la morale contenue dans ces épîtres, où l'on voit briller toutes les vertus, l'humilité, la patience, la charité fraternelle, l'amour de Dieu, etc. m'a donné lieu [2] d'espérer que leur lecture produira un grand fruit dans les âmes à qui Dieu inspirera d'aller chercher dans ces sources pures la règle de leurs mœurs.

Je ne dis rien icy de ces lettres qui n'ait été dit par plusieurs Pères et surtout par S. Polycarpe disciple de S. Jean aussi bien que notre glorieux martyr. « Ex quibus, dit-il, magnus vobis erit profectus. Continent enim fidem, patientiam et omnem aedificationem ad Dominum nostrum pertinentem » *(Ep. ad Philippens.)* (4).

Ces raisons ayant été assez fortes pour me déterminer à entreprendre ce travail, voicy ce que j'ay cru devoir faire pour le rendre plus utile :

I. J'ay joint à la traduction de petites notes qui servent à faire connoître la conformité de ces lettres avec les écrits des Apôtres et des Évangélistes, particulièrement dans les endroits qui ont été attaqués par les critiques ; le

1. Isaac Voss avait publié en 1646 ses *Epistolae genuinae S. Ignatii martyris*, d'après un MS. de la bibliothèque de Florence, avec l'ancienne version latine découverte par Usher. J. B. Cotelier reproduisit ce texte grec. Le texte plus pur du martyre du saint avec la lettre aux Romains du MS. Colbert 460 (auj. Bibl. Nat. de Paris 1451) fut publié en 1689 par D. Thierry Ruinart dans ses *Acta primorum martyrum sincera.*

2. Pierre Jurieu, né le 24 décembre 1637, ministre protestant et controversiste, est connu par sa polémique contre Arnauld, Bossuet, Nicole. Il mourut à Rotterdam le 11 janvier 1713.

3. Bossuet publia en 1689 son « Premier Avertissement aux Protestants sur les Lettres du ministre Jurieu contre l'Histoire des Variations : Le Christianisme flétri et le Socinianisme autorisé. » Paris, Cramoisy.

4. Cap. XIII, 2. Cf. Funk, *Opera patrum apostol.*, I, 280-281.

Digitized by Google

grand nombre des saints Pères ou d'auteurs ecclésiastiques qui les ont citées ou qui en ont imité les expressions, leur convenance avec les circonstances de la personne qui les a écrites, du temps où elles ont été écrites et des occasions qui les ont fait écrire, les réponses aux objections dont on s'est servi pour les combatre, enfin les remarques qui ont paru nécessaires pour en éclaircir le sens.

II. J'ay donné aussi la traduction des actes du martyre de notre saint, à cause du grand rapport qu'ils ont avec ses lettres, et j'y ay ajouté les témoignages avantageux que les Pères des cinq premiers siècles ont rendus soit aux écrits soit aux vertus de S. Ignace.

III. J'ay recueilli de ses épîtres tout ce qui a rapport à la doctrine de l'Église, particulièrement touchant la foy, et j'ay fait des dissertations sur les points qui m'ont paru plus importans et plus clairement exprimez dans ces lettres, tels que sont la divinité de J.-C., l'institution divine de l'épiscopat, la présence réelle, le sacrifice de la nouvelle loy, etc. Mais de peur de m'étendre trop dans des sujets si vastes, je me suis prescrit des bornes, et après avoir exposé sur ces différens points, quel a été le sentiment de notre saint, qui ne peut être que d'un très grand poids, je me suis contenté de faire voir ensuite combien il est conforme à l'Écriture sainte et à la doctrine des premiers Pères qui ont suivi S. Ignace d'assez près, ou même qui ont vécu de son temps.

[2v] On auroit pu mettre à la tête de cette version encore une autre dissertation pour prouver la vérité et la sincérité des sept lettres attribuées à S. Ignace par toute l'antiquité, car ce n'est que de celles-là seulement qu'on entreprendra la traduction, mais parce que c'est une matière épuisée et si souvent rebattue qu'elle pourroit devenir ennuyeuse, on s'en est abstenu et on a cru pouvoir en user ainsi après avoir suppléé à cela par les notes, où l'on verra toutes les preuves tant internes qu'externes qu'on a employées jusqu'icy pour établir cette vérité, auxquelles même on en a ajouté de nouvelles ; et la solution de toutes les difficultés que les presbytériens ont inventées pour en faire douter. Ceux qui souhaiteront de voir cette question traitée dans toute son étendre, pourront avoir recours aux ouvrages pleins d'érudition de deux sçavans anglais dont nous avons déjà parlé, surtout à celuy de M. Pearson qui n'est mort que depuis quatre ans (1). M. Daillé (2) qui étoit en réputation du plus habile homme de son parti dans la connoissance de l'antiquité ecclésiastique, ayant employé tout ce qu'il avoit d'érudition et de subtilité pour répondre au livre de M. Hammond, l'un des plus habiles défenseurs des épitres de S. Ignace, sembloit avoir un peu relevé la cause du presbytérianisme que les personnes éclairées et désintéressées

1. Pearson mourut le 16 juillet 1686.

2. Jean Daillé, prédicateur protestant, né à Chatellerault en 1594, décédé à Zurich en 1690. Entre autres ouvrages il a publié : De scriptis quae sub Dionysii Areop. et Ignatii Antiocheni nominibus circumferuntur. Genevae, 1666; cf. Herzog, *Realencyklopedie f. protest. Theol.*, 3e édition, IV, 427-428.

Digitized by Google

regardoient comme perdue. Mais M. Pearson a tellement anéanti (je l'ose dire) les argumens de Mr Daillé la plupart négatifs, que tout le party en est demeuré accablé. Et si un anonyme, qu'on croit être le ministre Alix (1), a osé attaquer l'ouvrage de M. Pearson par des remarques qu'il a données au jour en 1674 (Rothomagi, ap. Joan.-Lucas), ç'a été avec si peu de succès, qu'il n'a servi qu'à faire voir que les raisons de son adversaire étoient invincibles et par conséquent que les épîtres attribuées à S. Ignace sont son propre ouvrage.

Je m'assure que les fidèles soigneux de leur salut, qui voudront bien donner quelques heures à la lecture de ces lettres si édifiantes, reconnoitront par eux-mêmes qu'un ouvrage si excellent n'est point le fruit de l'imposture, et loueront Dieu d'avoir conservé à son Église de si précieux restes de l'esprit tout céleste de S. Ignace, qui doivent nous être encore plus chers que les sacrées reliques de son corps, lesquelles toutefois les actes de son martyre, écrits par des saints, qui l'avoient accompagné jusqu'à l'amphithéâtre, ne font pas difficulté d'appeler *un trésor inestimable dont il avoit plu à Dieu d'enrichir l'Église, thesaurus sane inaestimabilis ob martyris gratiam ecclesiae relictus* (2).

J'ay tout sujet de craindre que ces excellentes lettres n'ayent perdu quelque chose de leur prix, en passant par mes mains, quoique j'aye employé à les traduire toute l'exactitude et toute la fidélité possibles. Je n'en ay pas moins apporté à tout le reste de l'ouvrage, et j'ay toujours eu la bonne foy en singulière recommandation dans ce que j'ay donné au public pour la défense de la Religion, qu'il seroit honteux et criminel de faire dépendre du mensonge et du déguisement. Cependant je viens de lire dans un libelle intitulé : La *Religion des jésuites*, etc. à la Haye chez Abraham Troyel 1689 (3) de sanglans reproches qu'on me fait (pp. 81 et 127) d'*infidélité*, jusqu'à me proposer pour exemple de ce qu'on appelle *impudence et fripponnerie monachale.*

[3] L'auteur à qui je suis redevable de ces beaux titres d'honneur est assez connu par ses emportemens et par ses enthousiasmes parmy les honnêtes gens de sa communion, qui s'étonnent même de voir qu'on s'amuse encore parmy nous à réfuter ses calomnies et ses rêveries. Pour mon particulier, je luy pardonne ses excès contre moy, mais je ne croy pas que les Réfugiéz de France doivent lui pardonner ses emportemens contre le Roy. Luy ont-ils passé procuration pour déclarer à ce prince « *qu'ils ne sauroient le reconnoitre pour leur souverain, et qu'ils se croyent obligéz de le regarder comme leur ennemy, parce qu'il est le plus cruel ennemy que Dieu, la vérité et son Église ayent jamais eu, etc.* » (p. 67). Je m'arrête icy, car qui pourroit suivre

1. Pierre Allix, né à Alençon en 1641, d'abord pasteur protestant en France, passa ensuite en Angleterre, devint chanoine de Salisbury et mourut en 1717.

2. *Martyrium*, VI, 5 (Funk, I, 262-263).

3. Ouvrage du ministre Jurieu : *La religion des jésuites ou réflexions sur les inscriptions du P. Menestrier*, La Haye, 1689 ; 2e éd. 1691.

Digitized by Google

M. J[urieu] dans la rapidité de sa fureur? Mais qu'il me permette de luy faire ce raisonnement. Je suppose 1° que les premiers Protestans n'étoient pas moins exacts à remplir leurs devoirs que ceux d'aujourd'huy. 2° que ceux-là ont été encore plus mal-traittez par les Roys François I et Henry II et sous le règne de François II, gouverné par les princes de la maison de Guise (1), que ceux-cy ne se plaignent de l'avoir été par Louis XIV? Cela est incontestable selon même M. J. Voyons donc le raisonnement qu'on en peut tirer. *Ce que les Religionaires d'aujourd'huy se croyent obligez de faire contre le Roy, duquel ils se disent persécutez, les premiers protestans ont aussi crû devoir le faire contre Henry II et ses successeurs qui ont été leurs persécuteurs, si nous les en croyons. Or les Religionaires d'aujourd'hui se croient obligez de faire la guerre au Roy comme à leur cruel ennemy et leur persécuteur. Donc les premiers protestans se sont aussi crûs dans l'obligation de faire la guerre et de traitter en ennemys cruels Henry II et ses enfans.* En faut-il davantage pour persuader tout le monde que ces premiers Réformez ont pris les armes et se sont révoltez, si tôt qu'ils se sont vus en état de secouer le joug? *Tantum* haec *relligio potuit suadere malorum!* C'est ainsi que M. J. trahit sa propre cause et nous donne lieu de croire qu'on ne doit point attendre de fidélité des Réformez, si l'on ne veut favoriser leur religion. Mais tirons un peu les conséquences qui naissent d'elles-mêmes de ce beau principe de M. J.

La 1e est que les anciens chrétiens qui se laissoient conduire à la boucherie comme des agneaux sans se plaindre, étoient bien abusez, puisqu'*ils étoient obligez de regarder les empereurs qui commandoient leurs massacres, non comme leurs souverains légitimes, mais comme leurs ennemis, et de leur faire la guerre en cette qualité.*

Il est vray que la doctrine de J.-C. sembloit leur dicter le contraire, et que les apôtres ont ordonné aux fidèles d'être soumis à leurs maîtres, quelque difficiles, quelque fâcheux qu'ils soyent, et en même à remarquer (sic) qu'afin que les hommes n'eussent jamais de prétextes de violer le respect qu'on luy doit en la personne des Roys quels qu'ils soyent. C'est sous Néron le premier persécuteur des chrétiens et un monstre en cruauté plutôt qu'un homme, qu'il a fait publier le commandement général d'être soumis aux puissances, de prier pour les Princes, et les autres choses que nous lisons sur ce sujet dans les épîtres de S. Paul, dit un savant et pieux auteur (M. de Tillemont, *Hist. des Emp.*). Mais M. J. a décidé le contraire; et c'est à quoy il faut s'en tenir.

La 2e conséquence est que les protestans sont bien plus prudens que les premiers chrétiens, et n'étant pas assez simples pour [3v] donner sottement dans leurs maximes de patience, d'humilité, d'obéissance., etc. Selon les uns il faut tout souffrir sans se vanger, mais selon les autres, *on est obligé*

1. L'auteur avait d'abord écrit : et sous le règne de la maison de Guise du temps de François II.

Digitized by Google

de prendre les armes pour se vanger non seulement des particuliers, mais aussi des souverains mêmes qui nous maltraittent. C'est un oracle de M. Jurieu. Que deviendra donc ce qu'il a avancé dans sa « Politique du Clergé » : *que les prét. Réf. sont les seuls sujets sur la fidélité desquels le Roy pouvoit s'assurer.*

La 3e est que tout ce qu'on nous a dit de la patience des premiers Réformez sous François Ier et Henry II, qui en firent brûler quelques-uns, est très faux : Ces fidèles étoient trop éclairéz pour ne pas voir qu'*une de leurs obligations étoit de rendre le sang pour le sang, de secouer le joug de ces Roys persécuteurs, et de les traitter à main armée, en ennemis cruels de Dieu, de la vérité, de son Église.* Si donc ils ont souffert quelque temps sans rien entreprendre, c'est par une pure dissimulation, parce qu'ils ne se croyoient pas encore assez puissans pour se faire justice par la force des armes.

La 4e enfin est, que, comme il y a une espèce de persécution sourde, qui est plus dangereuse que les persécutions d'éclat, M. J. et les autres Protestans éclairéz qui voyoient leur religion tomber en France par cette première sorte de persécution, avant la révocation de l'édit de Nantes, devoient se croire obligéz dès lors à prendre les armes, à se liguer avec les ennemis du Roy, à surprendre ses places, enfin à employer contre ce prince ennemy tout ce que la ruse et la fureur auroient pû leur inspirer. *Dolus an virtus quis in hoste requirat?*

Si j'en avois autant dit des Protestans, me le pardonneroient-ils? Jusqu'à quand donc laisseront-ils écrire ce ministre téméraire qui les décrie plus que n'ont jamais fait tous nos écrivains? Ce qui est merveilleux, c'est qu'il se mette en colère contre moy de ce que j'ay dit des prétendus Réforméz à peu près la même chose que luy, sur le témoignage de plusieurs auteurs protestans, auxquels j'en aurais pû joindre encore d'autres, surtout Matthieu Scrivener Anglois dans la préface de son ouvrage contre celuy de M. Daillé *de usu patrum*, où il montre que les Presbytériens sont ennemis des monarchies, s'attribuant le même pouvoir de créer et de déposer les Roys, qu'ils croyent avoir d'établir ou de dégrader leurs ministres, surquoy il faut remarquer en passant que Scrivener ayant dit cela au sujet de l'attentat commis contre Charles Ier, Roy de la Grande-Bretagne, il étoit bien persuadé que ce crime étoit l'ouvrage des Puritains et non pas des catholiques, comme l'a rêvé M. Jurieu.

Un des auteurs protestans que j'ay citéz, est Pierre Charpentier, dont j'ay donné une lettre assez longue dans les *Entretiens sur l'entreprise du Prince d'Orange.* Quoyque cette pièce soit considérable à cause de plusieurs faits particuliers qu'elle nous apprend, néanmoins nous n'y lisons presque rien des factions séditieuses et des cabales des Huguenots de son temps, qui ne soit confirmé par d'autres auteurs ou Protestans ou reconnus pour fort favorables aux Protestans; c'est ce que j'ay eu le soin de faire remarquer. Il ne faut pas oublier que Charpentier craignant qu'on ne con-

Digitized by Google

fonde sa religion avec le party huguenot, accuse celuy-ci de tous les crimes qu'il découvre et en décharge celle-là. Le plus atroce qu'il impute à Bèze est d'avoir dit : *qu'il fallait prendre la mère et les petits*, parlant de la Reine Régente [f. 4], et des Princes ses enfants. M. J. dira sans doute que c'est une calomnie. Mais les Réforméz ne tâchèrent-ils pas d'exécuter ce dessein, pareil attentat connu de tout le monde sous le nom d'*Entreprise d'Amboise?* Et d'ailleurs si tôt qu'on se permet d'envisager les Roys et toute la maison royalle comme de mortels ennemis, que n'est-on pas prest à entreprendre contre eux? Quel scrupule doit-on faire de leur ôter d'entre les mains une autorité dont on croit qu'ils abusent, et de les dégrader, selon la morale de Mr J.? (de Thou, l. 24 hist.)

Ne fût-ce pas aussi celle des ministres qui furent consultéz sur l'entreprise d'Amboise, où l'on devoit se saisir du Roy? D'abord ils dispensèrent les prétendus Réforméz de reconnoitre l'autorité de ce prince, et de se pourvoir devant luy pour demander justice. Ils dégradèrent aussi Antoine de Bourbon, Roy de Navarre, et premier prince du sang, auquel ils devoient avoir recours au défaut du Roy. Mais ils ne le jugeoient pas assez ferme pour entrer dans les résolutions désespérées qu'ils avoient prises; et ils auroient fait aussi peu de cas de son frère le Prince de Condé, s'ils ne l'avoient crû propre à leurs desseins. C'est ainsi que les Protestans règlent leur obéissance et leur soumission envers les Souverains, par leurs intérêts. C'est assez que les princes traversent l'établissement de leur religion, pour être déclaréz ennemis et traittéz sans miséricorde. Car c'est encore un des points de la morale protestante, qu'il y a de l'impiété à pardonner aux ennemis dans les guerres de religion, et c'est la décision de plusieurs ministres selon M. de Thou : *hostibus*, dit-il, *parci in hoc bello impium esse asseruerunt, idque scripturae testimoniis*, etc. (l. 56).

Quelle raison a-t-on donc de se récrier si fort contre la lettre de Charpentier, puisque l'expérience et l'autorité concourent à nous convaincre de la vérité de ce qu'il dit? Et quel sujet ai-je donné de s'emporter si fort contre moy pour l'avoir produite ?

Mais vous avez dissimulé ce que M. de Thou dit de cette lettre et de son auteur, m'objecte M. J., *cependant cela seul suffit pour en ruiner le témoignage; et comment doit-on appeler cela sinon une insigne fripponnerie?*

Il est vray que M. de Thou, si l'on veut l'en croire, rendra cette lettre fort suspecte, accusant son auteur de légèreté et d'intérêts. Il est vray qu'il dit, que s'étant sauvé du massacre de la St Barthelmy il se réfugia chez Bellièvre, et qu'il se mit à déclamer contre le party protestant appelé *la Cause*, de sorte que Bellièvre en ayant informé la cour, on jugea cet homme fort propre à ses desseins, et on l'envoya à Strasbourg, après luy avoir donné une somme d'argent, et bien des promesses de le pousser dans les charges. C'est de cette ville qu'il écrivit la lettre dont il est icy question. Voilà en abrégé ce que M. de Thou dit de cette pièce et de son auteur, duquel il

Digitized by Google

parle fort désavantageusement, parce qu'il semble n'avoir écrit que pour justifier la saint Barthelmy (voyez M. de Thou, l. 24, hist.).

[4v] Mais cet historien ne le mal-traitte-t-il point trop aussi? Ce que Charpentier a dit, n'a-t-il pas été dit *par les Morvilliers, les de Thou, les Monlucs, les Pibracs et les Bellièvres, personnages recommandables non seulement par leur dignité, mais aussi par leur piété, leur intégrité, leur scavoir, et d'ailleurs éloignéz de tout déguisement et de toute vaine gloire, ab omni fuco et vanitate alienos?* (de Thou, l. 53). Ces grands hommes cependant excusoient la St Barthelmy par les mêmes raisons que Charpentier apporte; Bellièvre entre autres dit publiquement devant l'assemblée des Suisses tenue à Bale que l'Amiral, qui étoit sans contredit le plus homme de bien de la réforme, avoit résolu de tuer le Roy, *quod Colinius consilium regis necandi coepisset.* Comment un homme d'honneur, tel qu'étoit Bellièvre, auroit-il pû avancer cela impudemment, s'il l'avoit crû faux? Comment se seroit-il servi de Charpentier comme il fit, s'il l'avoit connu pour un fourbe?

Mais voicy la raison pour quoy M. de Thou a blâmé si fort cet homme d'avoir écrit une lettre qui justifioit le massacre de la St Barthelmy. M. de Thou étoit d'un troisième party, composé des *politiques*, lesquels quoyque catholiques pour la religion, étoient liéz d'intérêts avec les protestans; les uns et les autres s'étant réunis contre la ligue, ils en étoient demeurez victorieux. Henry le Grand qui n'avoit pas lieu d'approuver la S. Barthelmy, parce qu'il avoit pensé y périr, étoit alors sur le trône, et c'est à ce prince que M. de Thou dédia son histoire. Après cela on ne doit pas s'étonner s'il a condamné les approbateurs de la S. Barthelmy, et s'il a penché du côté des protestans, desquels il avoit pris des mémoires, comme il le marque même avec assez de bonne foy. Voilà ce qui m'empêche de convenir avec M. J. que le témoignage de M. de Thou ruine entièrement celuy de Charpentier. J'avoue néanmoins que si l'objection qu'on me fait aujourd'huy m'avoit été connue lorsque je composois mes *Entretiens*, j'aurois du me la proposer; ce que je n'aurois pas manqué de faire. Mais Mr J. a l'honneur de l'avoir faite le premier; aussi crois-je être le premier qui ait cité la lettre de Charpentier.

Ce n'est pas que je n'eusse lu M. de Thou, mais l'ayant lu dans un temps où je n'avois nulle connoissance de la lettre de Charpentier ni aucun dessein de m'en servir, je n'avois aussi aucune raison de faire attention à ce que cet historien dit de cette lettre. Si je l'avois tirée de Mr de Thou, et que j'eusse négligé de lire ce qu'il en auroit dit soit auparavant, soit après, on seroit en droit de m'accuser au moins de négligence et de peu d'exactitude. Donnons un exemple de cecy, puisque l'auteur du libelle nous en fournit un assez propre au sujet, dans l'endroit même que je réfute. M. J. y rapporte en abrégé le sujet de lettre de Charpentier, comme il l'a lu dans M. de Thou et il marque [5] en parenthèse que M. de Thou nomme un ministre *Sorel*, et moy *des Rosiers*. Si M. J. avait pris le peine de remonter un peu plus

Digitized by Google

haut, il auroit lu dans M. de Thou que Sorel et des Rosiers étoit le même homme: *Hugo Sorellus Rosarius ecclesiae Aurelianensis pastor*, et il se seroit épargné cette remarque, ou des moins il y auroit ajouté que Sorel et des Rosiers étoient deux noms d'une même personne. Je ne l'accuseray point d'avoir marqué cette différence entre M. de Thou et moy, pour me rendre suspect de falsification, ce qui peut être pourtant, mais je ne scaurois me dispenser de dire qu'il y a eu beaucoup de négligence de sa part de n'avoir pas lu ce qui étoit si proche de l'endroit qu'il a cité.

Je ne veux pas non plus attribuer à sa mauvaise foy la fausse traduction qu'il nous a donnée de ces paroles de M. de Thou : *Quos* (honores) *ille meritis majores postea consecutus est*, qui signifient : *dignitéz au dessus de son mérite, qu'il obtint ensuite ;* et non pas : *promesses* (de l'élever aux honneurs) *qu'on luy tint ensuite, quelque indigne qu'il en fût.* On remarque facilement l'extrême différenee qui se rencontre entre ces deux expressions, dont l'une est beaucoup plus odieuse que l'autre. M. J. pourroit bien avoir ainsi tourné le passage pour décrier de plus en plus Charpentier. Cependant je consens que cela passe seulement pour une faute de précipitation. M. J. est occupé si utilement *que le public ne luy pardonneroit pas*, s'il s'arrêtoit à ces minucies et s'il prenoit plus de temps pour réfléchir sur ce qu'il écrit.

Mais voiez au même endroit une faute que je ne scaurais excuser de mauvaise foy. C'est lorsqu'il dit que j'ay composé un livre, *pour justifier la persésution et les supplices pour cause de religion.* Il veut parler de ma *Réponse aux plaintes des Protestans*, qu'il a dû lire avant que d'en dire son sentiment. Mais supposons qu'il ait crû devoir se contenter d'en lire l'avertissement, où l'on trouve le dessein de l'ouvrage; comment n'y a-t-il pas remarqué ces paroles : *Après avoir icy déclaré les motifs qui m'ont porté à donner cet ouvrage au public, j'éspère qu'on ne m'accusera pas d'y avoir principalement fait voir les sentimens des Protestans touchant la punition des hérétiques, dans le dessein de porter les princes catholiques à traitter les Pr[otestans] Réforméz selon la rigueur de leurs propres maximes. Je souhaite au contraire qu'ils s'éloignent de ces maximes et je croy ne pouvoir les en détourner plus efficacement, qu'en montrant qu'elles sont appuyées du consentement des principaux maîtres de l'erreur avec lesquels on sçait assez qu'ils ne veulent rien avoir de commun. Mais je marqueray dans la suite si clairement les sentimens de mon cœur là-dessus que je laisseray rien à deviner mal à propos.* En effet je m'en suis expliqué nettement en plusieurs endroits. Avec quelle impudence M. J. ose-t-il donc me faire passer pour l'apologiste des massacres.

Mais peut-être que ses grandes occupations ne luy ont pas même permis de lire l'avertissement de ce livre, et qu'il s'est contenté d'en lire l'abrégé dans l'*histoire des ouvrages sçavans* de M. Banage qui en parle au mois de mars de l'an 1688. Je voudrois bien trouver dans cette réponse quelque resource pour excuser M. J., mais quelque charité qu'on ait pour luy, on doit demeurer d'accord de sa mauuaise foy. Ayant négligé le livre même,

Digitized by Google

ou seulement l'avertissement du livre, il a du au moins en apprendre des nouvelles de M. Banage. Mais cet auteur, tout protestant qu'il est [5v] et quelque soin qu'il prenne en toutes occasions de déclamer contre *la persécution de France*, m'a rendu justice dans le point dont il s'agit ; puisqu'il reconnoit que j'ay des sentimens fort modéréz sur la question des peines dues aux hérétiques. C'est pourquoy il rapporte une bonne partie de ce que je dis § XII et surtout, ces paroles : *qu'il faut que la charité chrétienne soit de tous les conseils qu'on prend là-dessus, que le sentiment de mon cœur est qu'on ne doit pas user de rigueur envers les hérétiques et qu'il faut les ramener non pas avec violence comme des esclaves fugitifs, mais avec amour comme des enfans qui ont abandonné la maison de leur père et le sein de leur mère.*

Voilà donc M. J. condamné même au tribunal des protestans. N'aurois-je pas encore sujet de l'accuser de mauvaise foy, d'avoir allégué M. de Thou pour ruiner le témoignage de Charpentier, sans avertir que l'histoire de M. de Thou a passé pour suspecte aux catholiques, ce qu'il reconnoit luy même par ces vers : *Et Romae et nostra passim traducor in aula* (voyez *l. 5 comment.* qui sont au 3e tome dans un poème intitulé : *Posteritati*). Ayant trouvé tant de fautes de négligence, de précipitation et de mauvaise foy, dans cinq ou six pages de M. J., ne pourroit-on pas faire un livre entier des fautes qui sont répandues dans ses vastes ouvrages ; quand même on se contenteroit de marquer ses infidélitéz et ses calomnies grossières qui ne lui coûtent rien, pas même la peine de se chercher quelque témoin ou plutôt quelque complice ? Je veux seulement en marquer icy un exemple sur lequel M. de Meaux m'oblige de faire attention (IV avertissement). M. J. assure dans la 8e lettre pastorale p. 57 *que l'Eglise Romaine permet d'exercer un péché abominable les trois plus chauds mois de l'année, et en a signé la permission par son pape.* Sur quoy y fonde t-il cette accusation. Que ne cite-t-il quelque garand ? Mais sans doute il n'en a point, ayant inventé cela de sa tête, ou l'ayant lu dans quelque auteur trop décrié par ses calomnies pour luy faire honneur.

Après cela je suis en droit d'appliquer à M. J. ces paroles de l'apôtre : *Qui prædicas non furandum, furaris*, etc. Vous, Monsieur, qui vous mêlez de reprendre les autres d'infidélité et de fourberies sans aucun sujet, vous êtes le premier à commettre ces crimes ; et vous croyez vous acquerrir un droit de les commettre impunément par la liberté que vous vous donnez de les reprocher à ceux mêmes qui en sont les plus innocens. »

***

Le travail proprement dit de Dom Denys de Sainte-Marthe se divise en trois parties : la traduction des lettres de S. Ignace, la série des témoignages des S. Pères en faveur de S. Ignace et de ses épîtres, les observations sur sa doctrine. La traduction de chaque lettre est précédée de l'argument ou analyse et accompagnée de notes.

Digitized by Google

Première épître aux Éphésiens	pp.	1-13.
Épître aux Magnésiens	»	13-21.
Épître aux Tralliens	»	22-28.
Épître aux Romains	»	29-37.
Épître aux Philadelphiens	»	38-43.
Épître aux Smyrniens	»	43-53.
Épître à Polycarpe	»	53-60.
Actes du martyre de S. Ignace nommé aussi Théophore.		61-70.

Dans les notes, D. Denys de Sainte-Marthe renvoie à son travail sur la doctrine de S. Ignace. Ainsi p. 4 il cite sa dissertation sur l'épiscopat, p. 5 sur le sacrifice, p. 31 sur la préséance de l'Église Romaine.

La traduction des actes du martyre est faite sur l'édition de D. Thierry Ruinart ; elle est précédée de quelques remarques sur l'authenticité de ce texte et accompagnée de notes explicatives.

Les témoignages des Saints Pères ou des auteurs ecclésiastiques en faveur de S. Ignace et de ses épîtres (pp. 70-78), sont ceux de S. Polycarpe (ep. ad. Philipp.), S. Irénée (ap. Euseb. l. III, hist. c. 36), Origène (Hom. 6 in Luc., pref. in comment. Cantic. Cantic.); Eusèbe de Césarée (l. c.), S. Athanase (de synod. c. 47), S. Basile (Hom. 25 de Christi nat.), S. Jean Chrysostome, S. Jérôme (contra Helvid.; in Matt.), Théodoret de Cyr., Gélase, l'auteur « du livre des noms divins attribué à S. Denys Aréopagite (1) ».

Les observations sur la doctrine de S. Ignace (79-90) sont malheureusement incomplètes ; on n'a conservé que la partie qui traite de la trinité des personnes divines, de la procession du St-Esprit, de l'incarnation du Fils ou de la seconde personne de la trinité et un fragment de la dissertation sur la divinité de Jésus-Christ. L'on doit regretter la perte de la dissertation sur les origines de l'épiscopat et la préséance de l'Église romaine, à laquelle l'auteur renvoie parfois au cours de son travail.

Dans son ensemble le travail de Dom Denys de Sainte-Marthe a une teinte polémique très accentuée ; la préface, les notes trahissent ses préoccupations de combattre les assertions de certains Protestants. On ne peut lui en faire un grief; ces préoccupations répondaient à un besoin de son époque.

D. Ursmer BERLIÈRE.

1. « On ne peut placer plus tard l'auteur de cet ouvrage, dit Dom de Ste-Marthe, que vers la fin du VIe siècle, puisqu'on l'a cité un peu après le VIe » (p. 77 note). Toutefois il admet qu'il y a « des raisons assez probables pour le maintenir dans son ancienne possession. »

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE.

91. Notre confrère, le R. P. Dom Heribert Plenkers, de l'abbaye de Beuron, expose l'état des récentes recherches sur l'histoire de l'ancien monachisme. L'auteur examine successivement les questions relatives à Pallade et à Rufin, le monachisme égyptien, les sources de son histoire, son histoire elle-même (1).

92. M. Étienne Schiwietz continue son étude sur le monachisme égyptien du IVe siècle et fait connaître les institutions monastiques de la Thébaïde et du Delta du Nil (2).

93. Ce n'est pas au point de vue purement historique que s'est mis M. Gustave Clausse pour écrire ses *Origines bénédictines;* architecte, il a rappelé ce que sont Subiaco, le Mont-Cassin et Mont-Olivet au point de vue artistique (3). Assurément les détails relatifs à l'art sont encadrés dans un récit historique, dont on pourrait parfois reprendre l'exactitude. Nous n'insistons pas sur ce point qu'il suffit simplement de signaler. Le livre est un hommage à la grande figure de S. Benoît et à l'ordre qu'il a créé. « C'est rendre un suprême hommage à l'auguste fondateur de la grande société monacale d'Occident, dit l'auteur, au chef suprême et vénéré de ces religieux qui nous ont transmis les chefs-d'œuvre de la littérature ancienne, qui ont créé au moyen âge un centre de production et une remarquable école d'art, qui, dans tous les temps et à travers tous les obstacles, ont toujours tenu à honneur de porter haut, avec la croix du Christ, le drapeau des lettres, des sciences et des arts, c'est, disons-nous, témoigner envers l'ordre bénédictin tout entier un sentiment d'admiration, de gratitude et de reconnaissance que d'aller visiter les lieux qui furent son berceau et auprès desquels il s'est développé » (p. 12). Après une courte notice historique sur les trois monastères qu'il décrit, M. Clausse fait connaître les travaux artistiques qui ont été exécutés dans ces sanctuaires. Les vingt planches ou photogravures qui accompagnent l'ouvrage enrichissent

1. *Neuere Forschungen zur Geschichte des alten Mönchthums* (*Der Katholik*, 1899, II, 30-51, 145-158, 211-227).

2. *Das Egyptische Mönchtum im IV Jahrh.* (*Archiv f. Kath. Kirchenrecht*, 1899, 441-450).

3. *Les origines bénédictines, Subiaco, Mont-Cassin, Mont-Oliveto.* Paris, Leroux, 1899, 238 pp. in-8°, avec 20 planches.

Digitized by Google

singulièrement le texte. En terminant nous ferons remarquer que l'auteur donne une idée peu exacte de l'organisation actuelle de l'ordre.

94. A plusieurs reprises déjà nous avons eu l'occasion de signaler les travaux relatifs à S. Maur ou à sa mission en France par S. Benoît. Des fouilles ont été opérées à Glanfeuil sous la direction du R. P. C. de la Croix, S. J., l'archéologue bien connu de Poitiers. Une communication faite dans le *Cosmos* après la lecture d'un mémoire par l'auteur à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, avait permis de se faire une idée de la nature et de l'importance des recherches du R. P. de la Croix. Le travail qu'il publie aujourd'hui sous le titre de : *Fouilles archéologiques de l'abbaye de St-Maur de Glanfeuil (Maine-et-Loire) entreprises en 1898-99 d'après des textes anciens*, qui ouvre la série de ses *Mélanges archéologiques* (1), grâce aux dessins et aux planches dont le texte est accompagné, facilite singulièrement l'étude du *Vita Mauri*. Nous laissons de côté le côté purement historique de la question, la valeur réelle du document et la personnalité du S. Maur dont parle Odon de Glanfeuil ; le travail du P. de la Croix est avant tout archéologique : ce qu'il a voulu, c'est « rechercher, sous le sol du monastère de Glanfeuil, les vestiges de monuments décrits par une ancienne chronique très discutée se rapportant à la vie de S. Maur » (p. 5). L'auteur divise son travail en trois chapitres. Le premier est relatif à « la ville gallo-romaine de Glanfeuil, son puits, son Nymphée et sa source ». Le chapitre VII du *Vita Mauri* parle d'une donation d'une propriété à Glanfeuil faite par le seigneur Florus à S. Maur. Les fouilles constatent à Glanfeuil l'existence d'une ville gallo-romaine. On reconnut, dit le procès-verbal des fouilles, « dans le préau du cloître et sous le sol de l'ancienne église abbatiale du XIIe siècle, les vestiges très apparents de constructions gallo-romaines, nettement caractérisées par des pans de mur en petit appareil avec chaînes de briques, par la nature des mortiers, par de nombreux débris de tuiles et de poteries, par des traces d'incendie et l'aire d'une salle bétonnée. La situation de ces ruines au-dessous du sol du XIIe siècle, ainsi que leurs caractères techniques, indiquent d'une manière indiscutable qu'elles appartiennent à un établissement gallo-romain très antérieur à la première église abbatiale ». On trouva en outre dans un des angles du préau un puits, dont la construction primitive était romaine, puis un nymphée ou fontaine monumentale,

1. Paris, Picard, 1899, 23 pp. gr. in-4°, illustré de plusieurs figures et de cinq planches séparées.

Digitized by Google

richement aménagée, circulaire, flanquée de quatre contreforts et ornée de quarante petites colonnes ; cette fontaine était alimentée par une source située sur le flanc du coteau.

Le chapitre II s'occupe des quatre chapelles érigées à Glanfeuil par S. Maur. D'après l'auteur de la vie de S. Maur, le saint bâtit à Glanfeuil quatre églises dans l'enceinte monastique : « la plus grande, où les frères se réunissaient pour l'office du jour et de la nuit, fut consacrée en l'honneur du bienheureux Pierre, prince des apôtres ; la seconde le fut en l'honneur du bienheureux Martin ; la troisième, moins importante que les précédentes, fut dédiée à S. Sévérin ; enfin, la quatrième, à l'entrée du monastère, s'élevait à une grande hauteur sous forme de tour flanquée de quatre contreforts ; elle fut bénite en l'honneur de l'archange S. Michel ». De ces quatre églises du VIe siècle aucune ne reste debout, mais il existe encore une chapelle bâtie au commencement du XIIIe siècle et placée sous le vocable de S. Martin. Le Père de la Croix pensa qu'elle devait s'élever sur l'emplacement de l'église primitive et dirigea ses recherches de ce côté. Voici ce que le procès-verbal des fouilles constate : on reconnut « dans la chapelle Saint-Martin, l'existence, à cinquante centimètres au-dessous du niveau du carrelage actuel, d'un système de murailles s'étendant sous les constructions du XIIe siècle, et dessinant un édifice primitif à chevet carré, composé d'une nef principale de deux mètres cinq centimètres de largeur entre fondations, avec deux bas-côtés ou couloirs latéraux de soixante-cinq centimètres de largeur ». On reconnut « en outre à l'intérieur de la nef principale de cet édifice primitif, du côté de l'épître, et à cinquante centimètres également au-dessous du sol, l'emplacement d'un sarcophage antique adjacent aux fondations. Ce sarcophage, en partie conservé, ayant été présenté [aux membres de diverses sociétés archéologiques réunis pour examiner les fouilles], ils ont constaté que les plats étaient faits au taillant, les deux têtes à la pointe striées en double chevron, et que les arêtes ne portaient aucune ciselure, caractères distinctifs de l'époque avancée mérovingienne. Ce sarcophage avait été fouillé et était isolé au milieu de sépultures toutes différentes. » Le P. de la Croix découvrit aussi, attenante à cette chapelle, une chambre, qu'il identifie avec la cellule que S. Maur aurait bâtie contre la chapelle de St-Martin (*Vita*, c. X.).

Le P. de la Croix a également recherché et retrouvé les substructions d'une autre chapelle, à l'endroit où la tradition plaçait celle de S-Séverin, qui avait été définitivement rasée à la fin du siècle

Digitized by Google

dernier. Celle de S-Michel s'éleva sur le nymphée de la villa ; c'est la tour quadrifide dont parle Odon de Glanfeuil.

Le chapitre III s'occupe du monastère et de l'église abbatiale de S-Pierre, mais on n'a rencontré qu'une portion de mur du monastère primitif ; le P. de la Croix expose les raisons de l'insuccès de ces dernières fouilles à l'aide d'un passage de la translation de S. Maur (ch. I).

Le P.de la Croix annonce la publication de deux autres fascicules sur les fouilles de Saint-Maur ; le premier sera consacré à des descriptions purement archéologiques et architectoniques, le second contiendra une étude de la céramique rencontrée sur différents points du territoire de l'abbaye.

Nous avons analysé aussi fidèlement que possible le mémoire du P. de la Croix et indiqué les résultats de ses fouilles. Elles ont une grande importance, car elles apportent à l'examen du problème soulevé par la vie de S. Maur un élément de discussion négligé complètement jusqu'ici. L'archéologie fournit des données nouvelles et fournit une nouvelle lumière sur un document qui, pris en lui-même, prêtait flanc à la critique et pouvait faire douter de certaines parties du récit, à cause des inventions ou des interpolations maladroites de l'auteur.

95. Dans le second volume de son « Histoire du peuple allemand depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin de moyen âge », le R. P. Émile Michael S. J. a consacré un long chapitre aux ordres religieux (1). Ce qu'il dit de l'ordre de St-Benoît n'épuise assurément pas la matière, mais les faits particuliers qu'il y a accumulés, et qu'il aurait été assez facile de multiplier, permettent de se rendre compte de l'état de l'ordre en Allemagne et des causes de sa décadence.Seules des études de détail sur la situation économique des monastères,sur le recrutement de leur personnel, l'influence sans cesse croissante de la noblesse, le nombre des religieux, leur formation intellectuelle et morale, la vie intime des cloîtres, les relations avec Rome et avec l'épiscopat, permettront de se faire une idée exacte de l'état réel des monastères et d'apprécier à leur juste valeur les causes qui en empêchaient le relèvement.

96. Le Dr J. Linneborn publie une importante étude sur la réforme des monastères bénédictins de Westphalie au XVe siècle par la congrégation de Bursfeld (2). La première partie de ce travail, composé à l'aide de nombreux documents manuscrits,nous fait connaître l'ori-

1. *Geschichte des deutschen Volkes*. II, Fribourg, Herder, 1899, pp. 51-63.
2. *Studien und Mittheil. aus dem Benedictiner Orden*, 1899, 266-314.

Digitized by Google

gine de cette congrégation, son organisation et les moyens dont elle disposait pour la réforme des abbayes; la seconde, dont nous n'avons que les premières pages, expose la réforme des monastères Westphaliens par la congrégation de Bursfeld et leur union à Bursfeld.

97. Le Rév. J. H. Pollen a consacré quelques pages à expliquer l'origine des troubles suscités au séminaire anglais de Valladolid en 1603 et l'entrée d'un certain nombre de séminaristes dans l'ordre de S-Benoît. Ces pages complètent les études antérieures de D. Bède Camm (1).

98. M. Louis Schmidt continue ses recherches sur la culture scientifique dans les monastères de Saxe (2), et consacre sa seconde étude aux monastères de Grünhain (O. Cist.), Buch (O. Cist.), Pegau (O. S. B.) p. 1, Chemnitz (O. S. B.) et S-Thomas de Leipzig (O. S. A.)

99. M. Tangl examine la question des privilèges de Fulda; d'après lui le privilège accordé par le pape Zacharie à S. Boniface serait authentique quant au fond ; la formule 32a du *Liber diurnus* permet de contrôler la fidélité de la tradition ; plus tard on y a ajouté une confirmation de privilèges par Pepin, addition qui est un faux (3).

100. M. Léopold Delisle dans sa « *Note sur un fragment d'un liber confraternitatum de l'église de Saint-Bertin* » (4) fait connaître et publie un fragment de parchemin, du Xe siècle, qui forme la garde initiale du MS. 153 de la bibliothèque de Saint-Omer, et dont le contenu rapproché des *Nomina fratrum novae Corbeiae* publiés par Holder-Egger (*M. G. H.* SS. XIII, 275) permet d'y retrouver un catalogue des religieux de l'abbaye de Corbie en Saxe, qui avaient une association de prières avec ceux de Saint-Bertin. Tous les noms portés sur cette liste paraissent appartenir à la période comprise entre le milieu du IXe siècle et la fin du Xe.

101. Le second fascicule du Cartulaire de Gorge publié par M. Armand d'Herbomez, comprend les documents de 949 à 1133, soit les nos 105 à 214. Le troisième fascicule comprendra l'introduction, les notes et la table (5).

---

1. *Troubles of Jesuits and Benedictines at Valladolid in 1603* (*The Month*, août 1899, 233-248). Voir aussi l'article sur le séminaire de St-Alban à Valladolid, de 1602 à 1608, que le même auteur a donné dans le *Month*, octobre, 348-365 d'après les manuscrits de Stonyhurst.

2. *Beiträge zur Geschichte der wissenschaftlichen Studien in sächsischen Klöstern* (*Neues Archiv. für Sächs. Geschichte XX* (1899) 1-32).

3. *Die Fuldaer Privilegienfrage* (*Mittheil. des Instit. f. oesterr. Geschichtsforschung*, 1899, 193-252.

4. *Bibl. de l'école des chartes*, LX, mars-juin 1899, pp. 215-227.

5. *Mettensia II, Mémoires et documents publiés par la soc. nat. des antiquaires de France. Fondation Auguste Prost.* Paris, Klincksieck, 1899, pp. 193-360.

Digitized by Google

102. « Il vient de paraître sous le titre de « *El monasterio de S. Juan de Corias* », une notice assez étendue sur un monastère d'Espagne que l'on ne connaissait qu'imparfaitement (Iepes, *Cronica geral de la Orden de S. Benito, VI*, 14-23 ; *España sagr.*, XXXVIII, 53-70). Cette notice a paru dans une publication du plus haut intérêt au point de vue historique et artistique, « *Asturias* » dans laquelle on traite de l'histoire, des monuments et de la langue de cette province. Elle se trouve dans le tom. II, pag. 223-238, et est due à la plume du P. Justo Cuervo, Dominicain et ancien recteur du collège de Corias. C'est un résumé assez complet de l'histoire de l'ancien monastère. L'auteur nous présente d'abord l'histoire de la fondation d'après un récit qu'un moine de ce monastère écrivit au commencement du XIIIe siècle (*ib.*, p. 237). Iepes, qui fut abbé de ce monastère à la fin du XVIe siècle, et commença, peut-on croire, à y réunir les matériaux de son grand ouvrage, en admettait l'authenticité ; il proposa d'en perpétuer le souvenir par deux fresques qu'on voit encore aujourd'hui dans l'église, dont lui-même avait commencé la construction (1592).

Quant à la date de la fondation du monastère, l'auteur la fixe à l'ère 1082, ce qui correspond à l'année 1044 ; il donne ensuite le catalogue des abbés, dont quelques-uns avaient échappé à ses devanciers. Chemin faisant, il reproduit quelques documents inédits pour confirmer ses assertions. Il rapporte aussi l'épisode de l'incendie du monastère en 1763 et sa reconstruction (1774-1808) par l'architecte Tacla. Cet incendie détruisit tout le monastère excepté l'église et les archives. L'auteur arrive enfin à l'exclaustration de 1835. Par bonheur, au bout de 25 ans de solitude, les dominicains obtinrent du gouvernement d'Isabelle II, la permission de s'y établir et d'y fonder un collège de missions, ce qu'on appelle vulgairement « colegio de Filipinos. » (1860.)

Aujourd'hui ce couvent est un des plus florissants de tout l'ordre dominicain en Espagne. Il serait à désirer que le savant religieux, qui vient d'offrir au public cet aperçu historique sur notre monastère de Corias, puisse trouver le loisir d'en composer une histoire complète, avec les précieux documents qui se conservent encore dans les archives de cette abbaye. Nous devons ajouter que le travail du P. Cuervo est enrichi de quelques gravures, entre autres de trois vues de ce monastère, et d'un calice d'or don des Rois Catholiques, précieux travail du commencement de la Renaissance » (1).

1. Nous devons cette notice sur Corias à un de nos confrères de l'abbaye de Silos.

Digitized by Google

103. M. le chanoine Lager, de Trèves, commence la publication d'une histoire de l'ancienne abbaye bénédictine de Tholey, dont les annales sont peu connues et, faute de documents, seront toujours pleines de lacunes. La première partie de ce travail s'arrête à l'abbé Hugues (fin du XIIe siècle (1).)

104. Nous nous faisons un plaisir de signaler dès maintenant la belle étude historique de M. l'abbé L. Jérome, professeur agrégé d'histoire au grand séminaire de Nancy, sur *l'abbaye de Moyenmoutier*, ouvrage qui a été honoré du prix Herpin par l'académie de Stanislas (1896) et dont une partie a été publiée dans le « Bulletin de la Société Philomatique Vosgienne » 1897-98 98-99 (les 296 premières pages). Si l'abbaye de Moyenmoutier n'eut pas, dans le cours du moyen âge, l'importance de telle ou telle autre abbaye, ses annales sont loin d'être dénuées d'intérêt. « Une des plus anciennes (de la Lorraine), dit l'auteur (p. 6), nous pouvons y suivre d'une façon continue, pendant une période de onze siècles, la vie et l'esprit monastiques dans leurs manifestations multiples et parfois si curieuses, dans leurs alternatives diverses de ferveur et de décadence, de réforme et de rechute. D'autre part, depuis le commencement du XVIIe siècle, cette abbaye s'est vue appelée à des destinées particulièrement glorieuses dans les annales de la vie religieuse en Lorraine. Avec Saint-Vanne de Verdun, elle fut le berceau de cette bienfaisante réforme qui devait donner naissance aux deux grandes congrégations bénédictines, lorraine et française, de Saint-Vanne et de Saint-Maur, et, pendant les deux derniers siècles de son existence, grâce à la ferveur de ses religieux comme aussi à l'intelligente direction des grands abbés qui s'y succédèrent, les Alliot, les Belhomme, les Barrois, les Maillard, elle est restée, plus qu'aucune autre abbaye lorraine, un foyer de régularité et de piété monastiques, en même temps qu'un centre remarquable d'étude et de travail scientifique. Il serait difficile de retrouver à pareil degré dans aucun autre monastère lorrain, Senones peut-être excepté, la vie religieuse et l'activité intellectuelle dont Moyenmoutier nous donne alors le spectacle ». Après une indication des documents manuscrits et des livres consultés pour son travail, M. Jérome consacre une étude critique aux *Vitæ Hildulfi* et *Deodati*, et à quelques autres écrits intimement liés aux origines du monastère. Cette partie de l'ouvrage est réellement remarquable par la critique sûre avec laquelle l'auteur aborde et résout, pour autant que faire se peut,

1. *Die ehemalige Benedictiner - Abtei Tholey (Studien und Mittheil. aus dem Bened. Ord.* 1899, 348-387).

Digitized by Google

les problèmes soulevés par les documents. Les relations du *Vita Ottiliae* avec le *Vita Hidulphi* amènent M. Jérome à élucider la biographie de l'illustre sainte Alsacienne et à compléter ainsi les travaux antérieurs de M. le professeur Pfister.

Le livre I s'occupe de l'abbaye de Moyenmoutier sous les premiers successeurs de S. Hidulphe (VIIIe et IXe siècles), le livre II de son premier relèvement par la réforme de Gorze (Xe et XIe siècles), le livre III de l'abbaye aux XIe et XIIe siècles. La partie publiée du travail s'arrête au milieu du XIIe siècle. Nous souhaitons ardemment de voir bientôt la suite de cette Histoire de Moyenmoutier, qui promet d'être un modèle de monographie monastique.

105. M. Jean Cahannes termine son étude sur « le monastère de Disentis depuis la fin du moyen âge jusqu'à la mort de l'abbé Chrétien de Castelberg en 1584 » (1).

106. Le R. P. Conrad Eubel publie, d'après les registres du Vatican, les listes de provision des abbayes allemandes de 1431 à 1503 (2).

107. Le Dr Florian Daser achève son étude sur la querelle des Sycophantes à Salzbourg en 1740 (3).

108. La *Revue de Loir-et-Cher* continue la publication de l'histoire de l'abbaye de Pontlevoy par Dom Chazal (4).

109. M. l'abbé Fillet continue son étude sur « l'Ile-Barbe et ses colonies du Dauphiné » (5).

110. Le P. Léonard Lemmens a raconté l'histoire du monastère des Bénédictines de Fulde (6). Ce fut le prince-abbé Balthasar de Dernbach, qui conçut le premier le dessein de fonder un monastère de Bénédictines à Fulde, mais ce ne fut qu'en 1626 que ce plan fut réalisé ; les annales de ce monastère élevé au rang d'abbaye en 1898 sont racontées d'après des sources manuscrites.

111. M. A. Bernard a donné la « *monographie de l'église et de l'abbaye Saint-Georges de Boscherville (Seine-Inférieure)* » (7).

112. M. l'abbé Lecrocq publie une *Visite à l'abbaye du Breuil-Benoît* à Marcilly-sur-Eure (8).

113. Le R. P. Hartman Grisar vient de donner la traduction

1. *Studien und Mittheil. aus dem Benedictiner Orden*, 1899, 212-234.
2. *Ib.*, 234-246.
3. *Ib.*, 325-335.
4. Juin 1899, col. 128-136, 167, 188-192 ; 204-216.
5. *Bulletin d'hist. eccl. des dioc. de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, XIX (1899), 113-125.
6. *Das Kloster der Benedictinerinnen ad Sanctam Mariam zu Fulda*. Fulda, 1898, VI-71 pp., in-8o.
7. Paris, Lechevalier, 1898, V-288, pp. in-4o, avec fig. 20 frs.
8. Mesnil-sur-l'Estrée, F. Didot, 1899, 48 pp. in-8o.

Digitized by Google

italienne de la troisième partie de son premier volume de l'*Histoire de Rome et des papes au moyen âge* (1). La traduction italienne, due au R. P. Angelo de Santi, collaborateur de la « Civilta cattolica » reproduit le travail qui a paru dans cette revue (série XIV, vol. 5-10; série XV, vol. 1-5) sous le titre de : « le pontificat de S. Grégoire le Grand dans l'histoire de la civilisation chrétienne ». L'histoire de S. Grégoire qui dans l'édition italienne embrasse les livres II et III de l'ouvrage sur « les Papes du moyen âge », correspond au livre V du premier volume de l'édition originale écrite en allemand et qui paraît actuellement chez Herder à Fribourg en Brisgau, richement illustrée. Le livre VI, qui termine le premier volume allemand, sera bientôt donné en italien. Il nous suffira d'indiquer cette traduction, nous réservant de parler plus longuement de la haute valeur de ce travail, quand le premier volume allemand sera complètement publié. Nous ferons seulement remarquer que le P. Grisar admet sans restriction le monachisme bénédictin de S. Grégoire le Grand.

114. Les travaux importants faits dans les dernières années sur l'historiographie carolingienne et sur la correspondance d'Einhard, permettaient d'aborder avec fruit et avec succès la biographie de l'historien de Charlemagne. Préparé par ses travaux antérieurs sur les sources de l'histoire carolingienne, M. Kurze a consacré une étude soignée à l'intéressante et captivante personnalité d'Einhard (2). La disposition même de ce travail en rend la lecture agréable, ce qui n'est jamais à dédaigner, même dans un ouvrage scientifique. Le livre est divisé en trois parties : Einhard à la cour de Charlemagne, Einhard à la cour de Louis le Pieux, Einhard à Seligenstadt.

Élève de l'école de Fulda, Einhard remplit de 788 à 791 à Fulda la charge de scribe ou de notaire; M. Kurze place sa naissance au plus tard en 770. En 796, il se trouvait à la cour et faisait partie de l'école du palais; sa venue, qui n'est pas antérieure à 791, ne pourrait guère être retardée au delà de 794. A l'aide des poésies contemporaines, M. Kurze décrit le petit Einhard, le *Nardulus*, dont tout le monde plaisante la petite taille, mais admire les grandes qualités de l'intelligence et du cœur. Ses talents pour l'architecture lui valent le surnom académique de Beseleel. Peut-on, dès lors, lui reconnaître une collaboration aux annales officielles, dont M. Kurze expose la nature et la genèse? M. Kurze est porté à retrouver la

1. *Storia di Roma e dei papi nel medio evo. Roma alla fine del mondo antico.* Parte terza Roma, Desclée, 1899, XV-411, pp. in-8°.
2. *Einhard.* Berlin, Gaertner, 1899, 91 pp. in-8°.

Digitized by Google

main de Riculf, métropolitain de Mayence, dans la partie des annales impériales qui va de 787 à 795, pour la suite, de Pâques 796 à 820, il met en avant le nom d'Einhard. Ce ne fut là qu'une activité de peu d'importance, à côté de ses autres travaux, tels que l'étude des auteurs ecclésiastiques et profanes, la surveillance des constructions impériales et les occupations que ses relations intimes avec le grand empereur lui amenaient. Largement récompensé pour ses services, Einhard, quoique laïque et marié, fut établi successivement abbé de St-Pierre au mont Blandain et de St-Bavon à Gand, de St-Servais de Maestricht, de St-Cloud près de Paris, et il disposa d'une église à Pavie. Quand Charlemagne mourut, Einhard lui éleva un monument de piété quasi filiale dans une *Vita*, qui fit revivre la grande figure du maître qu'il avait aimé et servi.

L'avènement de Louis le Pieux amena des changements à la cour; les anciens amis d'Einhard disparaissent l'un après l'autre, et lui-même se retire de plus en plus des affaires publiques. C'est de cette époque que datent la plupart de ses lettres, que M. Hampe vient d'éditer dans les « Monumenta Germaniae ». C'est pendant ces années de repos qu'il construit le monastère de Seligenstadt, y transporte les corps des SS. Marcellin et Pierre, administre ses abbayes, notamment celle de St-Pierre de Gand, qu'il dote et restaure, et en faveur de laquelle, suppose M. Kurze, il composa ses Annales (p. 38); il bâtit une église à Steinbach près de Michelstadt, enfin en 830, il abandonne définitivement la cour et se retire à Seligenstadt. C'est à cette dernière période de sa vie que M. Kurze rattache la composition des *Annales Fuldenses*, qu'il revendique de nouveau pour Einhard. Les dernières années de l'ancien maître de la cour se passèrent à Seligenstadt, où il mourut le 14 mars 840.

115. M. Alfred Forest a publié l' « *Histoire d'un jubilé. Neuvième centenaire de l'Institution par S. Odilon, abbé de Cluny (962-1049) de la Commémoraison de tous les fidèles trépassés (31 octobre-9 novembre 1898) à Cluny* (1).

116. Le R. P. D. Ignace Hess, d'Engelberg, fait une communication sur la vie de S. Gautier de Pontoise (2).

117. Le R. P. D. Frédéric Endl continue son article sur les études et les sciences au monastère d'Altenbourg (3).

118. *Sainte Mechtilde et sainte Gertrude la grande furent-elles*

1. Paris, Gérard et Brière, 1899, in-12.
2. *Zum Leben des hl. Walther* (*Studien und Mittheil. aus dem Bened. Orden*, 1899, 397-406).
3. *Ib.*, 458-470.

Digitized by Google

bénédictines? Tel est le titre d'une note du R. P. Émile Michael, S. J. (1). La question n'est pas neuve ; elle a jadis été examinée par les éditeurs Solesmiens des *Revelationes Gertrudianae et Mechtildianae*, qui ont revendiqué pour les deux Saintes l'appellation pure et simple de Bénédictines. Leur argumentation ne dissipe pas toutes les objections soulevées par les diplômes du monastère de Helfta. Ceux-ci, tels qu'ils ont été publiés par Moser (*Hist. dipl. Belustig.*, II et IV) et analysés dans le *Zeitschrift des Harz-Vereins* (I, 31-33 ; III, 555-558), permettaient cependant de résoudre le problème.

Heureusement que nous ne sommes plus à une époque où des questions de ce genre soulevaient ordre contre ordre, et où l'on se battait à coups de dissertations et de livres parfois très gros. Que sainte Mechtilde et sainte Gertrude aient été filles de S. Benoît sous l'habit noir, ou sous l'habit blanc par une affiliation directe ou indirecte à l'ordre de Cîteaux, peu importe ; il n'en est pas moins vrai qu'elles ont reconnu S. Benoît pour leur patriarche et qu'elles en ont suivi la règle ; elles sont donc de la famille bénédictine. Si par hasard les documents montrent qu'à Helfta on revendiquait l'appellation de Cisterciennes, pourquoi les priverait-on de cette appellation et de l'honneur qu'elles ont volontairement recherché de se rattacher à la branche de Cîteaux? Que disent donc les documents?

En 1229, le comte Burchard et la comtesse Élisabeth, son épouse, fondent, dans le voisinage de leur château de Mansfeld, un monastère de vierges. Le texte du diplôme de fondation a été conservé : « Nos cupientes pro transitoriis commutare celestia, ad honorem Dei et beate Genitricis eiusdem et ad sustentationem *sanctimonialium cisterciensis ordinis*, quas in novella plantatione nostra iuxta castrum Mansfelth studio pietatis locavimus. » Moser, *Hist. dipl. Belustig.*, II, 2-3 ; *Zeitschrift des Harz-Vereins*, III, 555 ; Max Krühne, *Urkundenbuch* de Helfta (*Geschichtsquellen der Provinz Sachsen*, XX, Halle, 1888, n. 1, p. 129). Le fondateur fit venir sept *sanctimoniales cisterciensis ordinis* ou *grisei ordinis* du monastère cistercien de St-Jacques ou de St-Burchard d'Halberstadt. En 1230, la veuve du fondateur fait une nouvelle donation à la jeune communauté, en rappelant le désir de son mari : « quod cum... in honorem pie genitricis Marie cenobium sanctimonialium *cisterciensis ordinis* iuxta castrum predictum fundasset... » (Moser, II, 4-7 ; *Urkundenbuch*, n. 2, p. 130). Transféré plus tard à Rodersdorf (Rottelsdorf), où il existait encore le 22 août 1256 (*Zeitschrift des Harz-Vereins*, I, 38 ; *Urkundenbuch*, n. 4, p. 132), il le fut encore vers 1258 à Helpede ou Helfta.

1. *Zeitschrift für Katholische Theologie*, 1899 (XXIII), 548-552.

Digitized by Google

Ici encore le monastère apparaît en 1262 dans un diplôme de l'archevêque Rupert de Magdebourg sous la désignation de « *monasterium religiosarum monialium cisterciensis ordinis* » (Moser, II, 7-8; *Urkundenbuch*, n. 5, p. 132). C'est l'année où une colonie de douze moniales d'Helfta va occuper le monastère d'Hedersleben, qui avait été fondé le 18 octobre 1253 comme monastère de Cisterciennes (Dümling, *Geschichtliche Nachrichten über das Kloster und die Gemeinde Hedersleben.* Hedersleben, 1895, 2 ; Michael, p. 550, corrige la fausse date du 17 octobre). Six ans plus tard, le 20 avril 1268, l'abbesse Gertrude de Helfta commence un acte par les mots : « Nos Gertrudis Dei gratia abbatissa in Helpede totusque conventus *Cisterciensis ordinis* » (*Urkundenbuch*, n. 17, p. 138), et, en 1271, deux membres de sa famille, Albert et Louis de Hackeborn, désignent le monastère par les termes de *monasterium sanctimonialium Cisterciensis ordinis in Helpede* (*Ib.*, n. 20, p. 140). Un diplôme de l'évêque de Naumbourg, du 16 juin 1276, fait seul exception ; Helfta y est désigné sous le nom de *ordinis sancti Benedicti* (*Ib.*, n. 29, p. 145). Mais en 1288, il reparaît comme monastère *grisei ordinis* (*Ib.*, n. 38, p. 149), en 1292 comme *conventus sanctimonialium in Helpede Cisterciensis ordinis* (*Ib.*, n. 45, p. 153).

Il est évident que tous les diplômes du monastère d'Helfta émanés des fondateurs, d'une abbesse et de sa famille, des archevêques de Magdebourg considèrent l'abbaye d'Helfta comme appartenant à l'ordre de Cîteaux, portant l'habit cistercien et jouissant de ses privilèges. Un seul fait exception et lui donne l'appellation d'*ordinis S. Benedicti ;* cette désignation, étant donné les actes qui précèdent et ceux qui suivent, ne peut avoir aucun sens restrictif, d'autant plus qu'on trouve un acte pour le monastère des cisterciennes de Kölleda, qui le désigne sous le nom de *conventus sanctimonialium grisei ordinis sancti Benedicti* (*Thuringia sacra*, 541 ; Michael, 550). Pour le XIIIe siècle, le cas semble très clair.

D'un autre côté il est certain que le monastère d'Helfta ne fut jamais soumis à la juridiction du chapitre général de Cîteaux, ni à la visite canonique des abbés de l'Ordre. Ce cas n'est pas exceptionnel et ne peut rien prouver contre l'appellation et l'adoption de l'habit et des usages de Cîteaux. On en connaît d'autres exemples en Allemagne, notamment en Thuringe (Cfr. Winter, *Die Cistercienser des Nordöstl. Deutschlands*, I, 53-54 ; II, 1 sqq.). La raison en est que le chapitre général de Cîteaux, en 1228, défendit d'affilier à l'ordre de nouveaux monastères de femmes, et refusa d'en prendre la direction spirituelle et d'y faire la visite canonique. Les autorités

Digitized by Google

de l'ordre ne voulaient pas imposer aux monastères d'hommes la charge de la direction spirituelle d'un trop grand nombre de monastères de femmes (Martène, *Thes. anecd.*, IV, 1348-1349).

On aurait tort de conclure du texte du chapitre de 1228 que les supérieurs refusèrent dans la suite d'agréger à l'ordre de Cîteaux de nouveaux monastères. Ils le firent aussitôt après ; nous en rencontrons plusieurs exemples en Belgique, où les fondations de maisons de cisterciennes se multiplièrent à cette époque. Ce fut le cas pour les abbayes de Beaupré en 1228 (*Gallia christ.*, V, Instr. 299), de la Byloke à Gand, incorporée à l'ordre en 1228 comme fille de Clairvaux (*Ib.*, Instr. 329), de Ter Hagen fondée en 1230 (*Ib.*, 228), de Saint-Remy fondée en 1230 (*Gallia*, III, 171), de Solières qui accepta les usages de Cîteaux vers cette année et était certainement affiliée à l'ordre en 1233 (*Comm. royale d'hist. de Belgique*, 5e série, IV, 21), de Valduc affiliée en 1233 (*Gallia*, III, ch. 83), de Saulchoir reconnue par l'abbé de Cîteaux le 15 septembre 1233 (*Ib.*, III, Instr. 36), de Ten Roosen agrégée en 1235 et soumise à l'abbé d'Aulne (*Ib.*, Instr. 302), de Spermaille incorporée en 1235 (*Ib.*, V, Instr. 360), de Hemelsdael fondée en 1237 (*Ib.*, 361), et de Soleilmont incorporée à l'ordre en 1237 (*Ib.*, III, Instr. 134).

Les supérieurs de l'Ordre durent sans doute céder aux puissantes sollicitations de personnages influents pour annuler dans la pratique le décret si expressif du chapitre général de 1228. Peut-être tenaient-ils aussi compte de la facilité qui résultait du nombre et du rapprochement des abbayes d'hommes en Belgique, pour autoriser l'incorporation à l'ordre des nombreux monastères de femmes qui se fondèrent alors dans notre pays. On ne peut donc se baser sur le décret de 1228 pour nier l'incorporation de moniales à l'ordre de Cîteaux après cette date.

Il est certain que le monastère d'Helfta ne fut pas soumis à la juridiction de l'Ordre. Peu à peu, lorsque la période d'efflorescence de l'ordre de Cîteaux fut passée, le monastère, qui n'avait point d'attache officielle avec l'ordre, perdit peu à peu son cachet primitif. Au XIVe siècle, le monastère de Helfta est dirigé par un prévôt, qui intervient dans les chartes avec et avant l'abbesse et le couvent ; l'appellation d'*Ordre de Cîteaux* disparaît. Pendant la première moitié du XIVe siècle, il n'est question que de l'église, du monastère des moniales de Helfta, sans aucune désignation spéciale. Le 6 août 1345 et le 30 juillet 1346, Clément VI accorde deux bulles au monastère de Helfta et le désigne sous le nom d'*ordinis sancti Benedicti* (*Geschichtsquellen der Provinz Sachsen*, XXI, pp. 370 et 428). Le

Digitized by Google

5 août 1413, l'abbé cistercien de Sittichenbach fait un accord avec les moniales d'Helfta, qu'il désigne aussi sous le nom d'*ordinis sancti Benedicti* (*Urkundenbuch von Helfta*, n. 129, p. 207). C'est l'appellation qu'on retrouve en 1419 (*Ib.*, p. 210), en 1435 (p. 216). Le 10 janvier 1451, l'abbesse Sophie de Stolberg envoie au monastère des SS. Jacques et Burchard d'Halberstadt une relation succincte de l'histoire de son monastère d'Helfta ; elle rappelle l'arrivée de sept moniales *grisei ordinis* venues d'Halbestadt; de plus elle a fait collationner le bréviaire du monastère avec celui de St-Burchard et constaté la parfaite uniformité de rites et de coutumes (*Ib.*, 223-226). Le 10 novembre 1506, appellation pure et simple d'ordre de S. Benoît (*Ib.*, 239), en 1510 et 1511 d'ordre réformé (*Ib.*, 240, 241), en 1516 d'ordre de S. Benoît (*Ib.*, 243).

Toutefois, il faut reconnaître qu'à l'époque où Ste Gertrude et Ste Mechtilde vivaient à Helfta, le monastère déclarait être de l'ordre de Cîteaux. L'abbesse Gertrude de Hackeborn l'atteste en 1268, de même que ses parents, les comtes de Hackeborn. Les révélations des deux Saintes, si elles permettent de constater que la liturgie suivie à Helfta ne concorde pas sur tous les points avec celle de l'ordre, contiennent cependant deux passages sur S. Bernard, qui ne s'expliquent guère que par une relation spéciale de ces saintes avec l'ordre de Cîteaux (Michael, p. 551). Ste Mechtilde dit que l'ordre de St-Benoît est le *medium ecclesiae*, et dans ce *medium*, elle accorde une place exceptionnelle à S. Bernard (*Revelationes*, II, 97-98) ; de même Ste Gertrude le salue du titre de « Sanctissimus Pater » (*Ib.*, I, 445-447), ce qui s'expliquerait difficilement en dehors même de l'ordre de Cîteaux.

119. M. Louis Delaruelle publie deux lettres inédites de Pierre Danès et « à la suite de ces deux lettres... une troisième qui n'émane pas de Danès, mais qui nous parle de lui, et qui intéresse de plus un autre illustre personnage de l'époque, le président Guy du Faur de Pibrac. Elle est écrite du cardinal Sirleto par ..... Gilbert Genebrard [O. S. B., futur archevêque d'Aix], celui même qui devait, à titre de disciple et d'ami, prononcer l'oraison funèbre de Danès et composer son épitaphe. Pibrac avait obtenu « la réserve » de l'évêché de Lavaur.... La lettre de Genebrard avait pour objet d'obtenir que la cour de Rome ne tînt pas compte de la réserve royale et disposât de l'évêché en sa faveur. Elle fut écrite à la veille même de la mort de Danès [20 avril 1577] et il semble qu'elle ait produit son effet, puisque Pibrac dut attendre quatre années la bulle qui le nommait évêque » (pp. 172-173) (1).

1. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, avril-juin 1899, pp. 180-182.

Digitized by Google

120. C'est un sujet assez neuf que vient d'aborder M. l'abbé Jules Desilve en racontant la vie de Nicolas du Bois, soixante-seizième abbé de Saint-Amand [1]. Nous possédons sur quelques-unes de nos anciennes abbayes des monographies plus ou moins fouillées; les biographies des personnages les plus remarquables qui les ont illustrées font encore défaut. Saint-Amand, par son antiquité, sa situation féodale et son rôle religieux mérite une attention toute particulière, surtout au XVIIe siècle. C'est une époque de restauration au sein de l'ordre bénédictin. Saint-Amand subit l'influence de ce mouvement, grâce aux talents et à l'énergie de l'abbé Nicolas du Bois. Le jeune moine que l'infante Isabelle nomma à la prélature de ce monastère le 8 décembre 1621 n'avait que trente-trois ans. Né à Tournai d'une famille honorable qui avait su par son travail s'élever graduellement jusqu'à la noblesse, il se distinguait par la pureté de ses mœurs, l'étendue de ses connaissances et l'énergie de sa volonté. C'était un homme qui savait ce qu'il voulait, et que rien ne pouvait arrêter, dès qu'il voulait atteindre un but. « Il entreprit de restituer au monastère son immunité méconnue et embrassa le projet d'une restauration architecturale, intellectuelle et morale. » Il réussit, mais ce fut au prix des plus durs sacrifices.

C'est à Nicolas du Bois que Saint-Amand fut redevable de la restauration du monastère et de ses dépendances. Il releva les bâtiments claustraux, construisit la splendide église dont la tour gigantesque atteste encore la grandeur, restaura les prévôtés dépendantes de l'abbaye et remit en bon ordre ses refuges. L'ordre qu'il avait rétabli dans les finances lui permettait de couvrir les frais exigés par des constructions nombreuses et coûteuses.

Les travaux intérieurs auraient pu absorber tout le temps d'un supérieur actif et vigilant; ils n'étaient qu'une partie de l'activité dépensée par l'intrépide abbé de Saint-Amand, qu'on retrouve partout où les convenances, les besoins de l'Église et de l'État l'appellent.

Un des grands mérites de l'abbé du Bois fut de restaurer dans son abbaye l'observance des statuts de Bursfeld. Il veilla avec un zèle extrême à la restauration de la discipline; à ce point de vue Saint-Amand occupe certainement le premier rang dans la Congrégation des Exempts de Flandre. Pour sauvegarder la discipline, l'abbé du Bois favorisa le goût de l'étude parmi ses religieux; il fonda un séminaire à Douai, fit prendre les grades universitaires à

1. *Nicolas du Bois, soixante-seizième abbé de Saint-Amand.* Valenciennes, Lacour, 1899, II 448 pp. in-8°.

Digitized by Google

plusieurs moines et développa la bibliothèque de l'abbaye. On le vit relever les écoles de la ville, confier quelque temps l'instruction à ses propres religieux ; il nourrit même le projet de créer un collège gratuit, que des considérations étrangères à l'abbé et à sa communauté firent échouer. Il appela à Saint-Amand des Bénédictines de la Paix qu'il dota et auxquelles il confia l'enseignement des jeunes filles. Il y créa des établissements de bienfaisance. Nous ne rappellerons pas le rôle qu'il joua au sein de la Congrégation des Exempts, dont il fut président ; il y remplit fidèlement les devoirs de sa charge, sans négliger de tirer parti de sa position pour sortir avec honneur de ses luttes avec l'évêché de Tournai.

L'abbaye de Saint-Amand se déclarait exempte et immédiatement soumise au St-Siège ; le premier document sur lequel on appuyait ce privilège, la bulle de Martin Ier, était apocryphe, mais le fait existait. L'évêque de Tournai refusait de l'admettre et voulait forcer l'abbé du Bois à reconnaître sa juridiction. Celui-ci résista avec une énergie indomptable, mais il dut plier et fut même déposé de sa charge. Rétabli sur ordre de Don Juan, puis de nouveau déposé, il fut enfin remis en possesssion de sa charge par Philippe IV. L'abbé Dubois avait tenu bon ; il continua à résister aux prétentions de l'évêque de Touruai et, tandis qu'il élevait la magnifique église abbatiale qui n'avait pas moins de 120 mètres de longueur, malgré ses quatre-vingts ans, il poursuivait en cour de Rome son procès et l'emportait. Le privilège de l'exemption était signé par Clément X le 25 juin 1672. Du Bois pouvait abdiquer, il avait achevé son œuvre. Moins d'un an après sa résignation, le 10 octobre 1673, il mourait, emportant dans la tombe les regrets de tous ceux qui avaient pu apprécier cette âme virile capable de concevoir et d'exécuter les plus vastes projets.

Il faut savoir gré à M. Desilve d'avoir fait revivre cette grande figure d'abbé du XVIIe siècle ; et il l'a fait en historien, sans cacher les défauts réels d'une nature exubérante, en lui rendant la justice qu'il mérite. Son travail, qui nous fait pénétrer dans l'intime de la vie d'une grande abbaye bénédictine, est solidement charpenté, bien conçu, agréablement écrit. Si nous pouvions former un vœu, ce serait celui de voir le savant auteur entreprendre l'histoire de l'abbaye de Saint-Amand ; ses études l'y ont admirablement préparé, et les chapitres détachés qu'il en a donnés permettent d'espérer une œuvre à la hauteur du sujet.

121. M. Léon Halkin, auquel nous devons la publication de l'importante correspondance de Dom E. Martène avec le baron

Digitized by Google

G. de Crassier vient également d'éditer celle du savant bénédictin français avec le célèbre jurisconsulte liégeois, Mathias-Guillaume de Louvrex (1). Déjà, en 1857, M. A. Dantier avait publié quatre lettres de Martène à Louvrex. M. Halkin a retrouvé à Paris quatre lettres écrites à Martène par Louvrex, et les publie avec celles que Dantier avait déjà fait connaître. L'introduction et les notes dont M. Halkin accompagne les lettres en font ressortir tout l'intérêt.

122. M. Schuermans a donné les extraits du Voyage du cistercien Dom Guyton, en 1749 aux abbayes d'Orval et de Saint-Hubert, d'une manière plus complète et plus correcte que ne l'avait fait en 1886 le Cte E. de Barthélemy (2).

123. M. Antolin Lopez Pelaez poursuit ses études sur le bénédictin Sarmiento et fait ressortir l'influence littéraire de ce fécond écrivain, par la rapidité étonnante avec laquelle se propageaient ses manuscrits et la grande estime qu'on en faisait. L'auteur dresse une liste exacte des travaux de Sarmiento (3).

124. M. l'abbé A. Houtin vient de publier la vie de *Dom Couturier, abbé de Solesmes* (4).

125. Le fascicule 14e du *Spicilegium Benedictinum* contient une esquisse de la vie d'Hélène Lucrèce Cornaro Piscopia (pp. 49-53), la suite des chapitres provinciaux des moines noirs en France, où nous remarquons surtout le procès-verbal du chapitre tenu à Macon en 1337 (54-67), la suite des documents relatifs à la B. Julienne de Collalto (68-78), une lettre inédite de D. Benoît Bacchini relative à Hélène Cornaro, du 3 mai 1688 (79-80).

Le fascicule 15e donne la vie de la B. Euphémie Giustiniani abbesse de Sainte-Croix en l'île, à Venise, au XVe siècle (pp. 81-87), le texte du chapitre provincial de Limoges de 1367 (88-93), la vie du B. Laurent de Stia, ermite camaldule (94-97), quelques lettres de D. Benoît Bacchini (98-112).

126. Les fêtes du centenaire de Paul Diacre ont donné lieu à plusieurs publications, parmi lesquelles nous mentionnerons celles de L. Zanutto sur « Paul Diacre et le monachisme oriental (5), » de G. Grion sur « la vie de Paul Diacre historien des Lombards (6), »

1. *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, tome XII, 1re partie (1898), pp. 1-19; tiré à part. Liége, Grandmont-Donders, 1898, 23 pp. in-8o.

2. *Annales de l'Institut archéol. du Luxembourg*, t. XXXIV. Arlon, Poncin, 1899, 24 pp. in-8o.

3. *Influencia literaria de Sarmiento* (*Revista contemporanea*, 15 juillet 1899).

4. Angers, Germain et Grassin, 1899, 384 pp. in-18 avec portrait.

5. *Paolo diacono e il monachismo orientale. Studio storico.* Udine, Gambierasi, 1899, 110 pp. in-16.

6. *Della vita di Paolo diacono storico dei Longobardi.* Udine, Gambierasi, 1899, 28 pp. in 8o.

Digitized by Google

et particulièrement les deux dissertations du R. P. D. Ambroise Amelli, prieur de l'abbaye du Mont-Cassin.

La première contient le texte d'un poème latin épigrammatique de seize distiques renfermé dans le Cod. 318 du Mont-Cassin, de la fin du XIe siècle (1). Ce poème est relatif à l'adoption du chant romain et à sa diffusion en Italie à l'époque de Charlemagne. Les quatre premiers distiques décrivent l'antiphonaire ou graduel romain composé par S. Grégoire :

Olim Romulea sanctus qui mansit in urbe
Gregorius presul condidit istud opus.

Les suivants parlent des chants mélodieux de S. Ambroise, de la tentative faite par Charlemagne de réduire à l'unité liturgique les églises d'Italie [septentrionale]. Un certain Paulin (= le patriarche d'Aquilée) en appelle à une sorte de jugement de Dieu, enfin le chant romain triomphe.

Si le poème est bien de Paul Diacre, comme le croit D. Amelli, nous aurions là un nouveau témoignage en faveur de l'origine grégorienne de l'antiphonaire et un détail de plus à ajouter à la biographie de Paulin d'Aquilée. En appendice le P. Amelli publie le : Constitutum Theodemari abbatis pour Glanfeuil, tiré du régeste de Pierre Diacre, où se trouve la signature de Paul Diacre. Ce document suinte l'apocryphe.

La seconde dissertation de D. Amelli est la publication, d'après le Cod. Vat.-Pal. 1746 (jadis de Lorsch), de l'*Ars Donati* commenté par Paul Diacre (2).

127. M. François Simón y Nieto fait une communication sur le monastère de St-Sauveur de Nogal, son état actuel, son histoire et les découvertes épigraphiques qui y ont été faites récemment (3). Ce monastère bénédictin fut incorporé le 25 octobre 1093 à celui de Sahagun.

128. Si l'histoire de « *l'abbaye de Marmoutier* », de M. l'abbé Sigrist, est un travail d'histoire locale, elle n'en intéresse pas moins grandement celle de l'ordre bénédictin (4). Marmoutier ou

1. *Paolo Diacono, Carlo magno e Paolino d'Aquileja in un epigramma inedito intorno al Canto Gregoriano e Ambrosiano estratto da un codice di Monte Cassino.* Monte Cassino, 1899, 26 pp. in-fol.

2. *Ars Donati quam Paulus diaconus exposuit* nunc primum ex cod. Vaticano-Palatino 1746 monachi archicœnobii Montis Casini in lucem proferunt. Mont-Cassin, 1899, XVI-31 pp. in-fol.

3. *Boletin de la real Academia de la Historia*, XXXV (juillet-sept., 1899), pp. 187-210.

4. *L'abbaye de Marmoutier, Histoire des institutions de l'ordre de S. Benoît du diocèse de Strassbourg.* Strassbourg, Le Roux, t. I (1899), VIII-348 pp. in-8°. Prix : 4 frs.

Digitized by Google

Maurmünster fut une importante abbaye d'Alsace : son antiquité, la situation féodale de ses abbés, ses relations avec l'évêché de Strassbourg et avec la noblesse du pays, son rôle au sein de la congrégation bénédictine de Strassbourg au XVIIe siècle sont autant de motifs qui nous font souhaiter la bienvenue à l'ouvrage que nous annonçons. L'époque bien ancienne de la fondation par S. Léobard, disciple, dit-on, de S. Colomban, de l'abbaye de Marmoutier, la disparition des plus anciens documents du monastère rendent difficile la tâche de l'annaliste de l'abbaye pour les premiers siècles de son existence ; on en est parfois réduit à émettre des hypothèses, à accepter des traditions, peut-être vraies, mais pas toujours suffisamment fondées, notamment sur les origines, au sujet desquelles nous aurions aimé voir discuter les objections soulevées en 1869 par Friedrich (*Kirchengesch. Deutschlands*, II, 1, pp. 532-533 ; Cf. Hauck, *K. G. Deutschlands*, I, 280). Le mérite n'en est que plus grand d'avoir osé entreprendre une œuvre si difficile. L'histoire de Marmoutier est en même temps une histoire des institutions de l'ordre de Saint-Benoît dans le diocèse de Strassbourg ; c'est nous dire que Marmoutier sera comme le centre d'où l'on étudiera le mouvement bénédictin en Alsace. En effet Marmoutier reçut la règle bénédictine, au plus tard, de S. Pirmin (au sujet duquel on peut voir *Acta Sanctorum*, t. I, Novembre) ; il fut gouverné un an par S. Benoît d'Aniane. Les statuts d'Hirsau y pénétrèrent au commencement du XIIe siècle. Sous l'abbé Celse (821) nous voyons se constituer la « marche » de Marmoutier, dont les usages seront fixés en 1120 par l'abbé Conrad.

En 1125 s'élève sur un coteau à l'ouest de Marmoutier, un monastère de bénédictines, St-Blaise de Sindelsberg, dont M. Sigrist raconte les curieuses vicissitudes. Nous faisons ensuite connaissance avec une illustration de Marmoutier, le moine Théodewin, qui d'abbé de Gorze devint cardinal du titre de Ste-Rufine et légat apostolique en Allemagne, puis avec les constitutions du territoire de l'abbaye fixées par l'abbé Meinhard (1143) et surtout par l'abbé Conrad en 1163, document précieux qui permet de se faire une idée exacte des relations qui existaient entre l'abbaye, ses tenanciers et ses feudataire. M. Sigrist expose ensuite la division territoriale de la Marche de Marmoutier, ce qui permet de se rendre bien compte et des revenus du monastère et du fonctionnement de l'administration des biens. L'auteur traite ensuite des églises dépendant de l'abbaye — un chapitre intéressant pour l'histoire de la formation des paroisses, — puis, longuement et avec de nombreux détails, celle du prieuré de

Digitized by Google

Saint-Quirin dans la vallée de la Saar (arrond. de Saarbourg), que l'abbaye occupa dès le Xe siècle. L'auteur arrête son premier volume à la fin du XIIe siècle. Nous attendons avec curiosité le deuxième, qui contiendra l'histoire de la Congrégation bénédictine de Strassbourg et un aperçu sur la vie intellectuelle au sein des monastères Alsaciens. Puisse-t-il ne pas trop tarder !

129. Notre confrère, le R. P. Dom François Plaine, de l'abbaye de Silos, commence la publication d'une étude sur « la règle de S. Benoît et son introduction en Espagne (1) ». Elle prend pour point de départ les origines du monachisme au quatrième siècle, et s'étendra jusqu'à la réforme opérée au IXe siècle sous l'influence de S. Benoît d'Aniane. Après avoir exposé brièvement l'origine du monachisme espagnol, l'auteur se demande si la règle de S. Benoît pénétra en Espagne du vivant même du saint législateur, comme le supposent certains chroniqueurs espagnols. Yepes, qui partageait cette opinion, s'est appuyé sur la fausse chronique de Maxime de Sarragosse. Cette opinion n'a pour elle aucun fondement historique : pas la moindre trace de ce fait dans les vies des premiers fondateurs espagnols, pas la moindre allusion aux prescriptions de la règle bénédictine. S. Isidore, qui vraisemblablement n'appartenait pas à l'ordre monastique mais le connaissait bien et exactement, aurait certainement connu la règle de S. Benoît, si celle-ci eût été pratiquée dans le monastère de son frère Léandre ; il en aurait fait mention soit dans ses étymologies, soit dans son traité des offices ecclésiastiques ou ailleurs. Mais il est manifeste qu'il ne la mentionne pas, et, sur certains points, il s'en sépare ouvertement. La règle monastique mise sous le nom de S. Isidore, a reçu plus d'une interpolation empruntée à la règle bénédictine, comme l'a fait remarquer Aravalo. « Il reste donc probable, dit D. Plaine, que le saint docteur espagnol n'a connu ni S. Benoît ni sa règle par l'intermédiaire des maîtres de son enfance. » Dans la suite de son étude, l'auteur examinera à quelle époque la règle bénédictine a pénétré et fut connue en Espagne.

D. Ursmer BERLIÈRE.

1. *La regla de San Benito. Su introducción en España.* (*Soluciones catolicas*, 1 sept. 1899, pp. 137-142 ; 15 sept. pp. 165-168.)

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES
DE BÉNÉDICTINS FRANÇAIS
de la collection Wilhelm.

(SUITE ET FIN.)

XX

Lettre de D. Patert et de D. Hervin à D. Anselme Costadoni.

La lettre suivante, de l'écriture de D. Patert, est relative aux *Annales Camaldulenses.* D. Anselme Costadoni, né à Venise en 1714, profès de Murano, décédé à Venise le 23 janvier 1785, fut le zélé et savant collaborateur de D. Mittarelli dans la composition des *Annales.* Le tome VII parut en 1762, le tome VIII en 1764 et le tome IX en 1773.

Mon révérend Père,

Il y a longtems que Dom Hervin et moi vous aurions remercié des politesses et des services dont vous nous avez honoré, et que je vous aurois accusé en particulier la réception de l'envoy que vous m'avez adressé en dernier lieu, si nous n'avions attendu que le P. Majeur de Gros Bois nous eut remis les mémoires historiques qu'il vous a promis sur son monastère, afin de vous envoyer le tout ensemble et de ne pas multiplier les frais de lettres dans un si grand intervalle qui nous sépare ; comme ces mémoires ne viennent pas au gré de notre empressement pour vous obliger, je prends enfin la résolution d'acquitter mes devoirs à votre égard. J'ay reçu vers le mois d'avril de cette année 1763 un paquet contenant 2exemplaires entiers de vos annales avec deux autres exemplaires du VIIe tome, en tout quatre exemplaires seulement du VIIe tome, quoique votre lettre d'avis en annonçat cinq.

Voicy la distribution que j'en ay faite. Le Bibliothèque de Sainte Geneviève a pris un exemplaire entier en VII tomes et la bibliothèque du Roy autant ; j'ay gardé les deux exemplaires du VIIe tome pour la nôtre qui, comme vous le sçavez, tient de vous 2 exemplaires de vos annales. Par ce mécompte il manque un VIIe tome pour completter l'exemplaire de Gros Bois et vous pourrés joindre ce volume aux 5 du VIIIe tome quand vous

Digitized by Google

les enverrés. La somme de 84ll que vous avés touchée par M. de Fontana est pour le payement de l'exemplaire de l'abbaye de Sainte Geneviève, il vous en est dû encore autant pour celuy de la Biblioth[èque] du Roy. Le Père Mercier, bibliothécaire de Sainte Geneviève, s'est chargé de vous faire compter la somme de deux exemplaires entiers et même de recevoir vos envois qu'il vous prie d'addresser à Mrs de Tourne libraires de Lyon, rue saint Dominique, parce qu'il est en correspondance avec eux et qu'il en doit couter moins pour le port. Quant à nous, nous vous sommes redevables de 24 livres de France pour lesquelles nous vous ferons passer le 6e tome de la Diplomatique qui doit paraître dans trois mois (1). Vous voudréz bien assurer de nos respects le R. P. abbé et agréer nos remercimens pour toutes les bontés et civilités dont vous nous honorez. Si Dom Hervin ne m'assuroit que je vous feray plaisir de vous écrire en français, j'aurois continué de le faire en latin comme cy devant.

Nous sommes avec un profond respect,

Mon Révérend Père,

Vos très humbles et obéissants serviteurs

DD. PATERT et HERVIN.

Paris, 12 novembre 1763.

Au Révérend Père Dom Anselme Costadoni, religieux Camaldule de l'abbaye de Murano. Venise.

XXI

Lettre de Dom Patert au même.

Mon Révérend Père,

Je viens de recevoir votre lettre qui m'a été remise par le R. P. Gradenigo ; j'ay l'honneur de le connoitre et d'être lié avec lui depuis son séjour icy. Quoique je ne sois pas familier avec la langue italienne, je crois pourtant avoir pris tout le sens de votre lettre. Vous êtes en peine d'un second paquet que vous avoit promis D. Romuald de Gros-Bois. Nous avons eu très grand soin de vous faire passer tout ce qu'il nous a remis pour vous, sachant à quel point vous en étiez pressé pour finir votre tome 8e. Je lui ai envoié sur le champ votre dernière lettre en recommandant qu'on fit diligence. Je suis bien fâché de la mort de Mr Tiepolo votre ambassadeur dernier, cet événement a dû bien affliger le cher Mr Fontana dont nous regrettons tous les jours la perte et l'absence. Ne soïés point inquiet sur les 84 ll. de l'exemplaire de vos Annales fourni à la Biblioth[èque] du Roy, je vous les feray compter dans peu par le P. Gradenigo à qui je les remettrai pour vous avec le VIe tome de la Nouvelle Diplomatique qui est actuellement dans le public. Le tome XIIe du *Gallia Christiana* est encore sous la presse et il n'en sortira pas de sitôt (2). D. Hervin, mon collègue,

1. Le tome VI de la *Diplomatique* de D. Toustain continuée par D. Tassin parut en 1765 (Tassin, 717).

2. Il parut en 1770.

Digitized by Google

est mort le 29 du mois de décembre 1764 (1). C'est une très grande perte pour notre abbaye, pour la bibliothèque et pour moy. Je ferai en sorte de la diminuer pour vous en continuant, comme j'ay fait jusqu'à présent, de me porter à vous servir avec tout le zèle et l'empressement dont je suis capable. J'ay déjà eu l'honneur de vous écrire en françois, parce que vous aviés dit dans une de vos lettres que vous l'entendiés très aisément. Je ne suis pas de même avec la langue italienne, quoique je l'entende assez pour prendre le sens d'une lettre ; j'y suis cependant un peu embarrassé et D. Hervin l'étoit aussi, car il étoit obligé de chercher quelquefois les mots et de relire plusieurs fois pour tout entendre ; le latin me sera plus commode ou le françois, si c'est votre goût, tout comme vous le voudrés. Je vous réponds en quittant la lecture de votre lettre, afin de vous ôter d'inquiétudes. Je suis avec un profond respect

Mon Rév[érend] Père,

Votre très humble et ob[éissant] serviteur,

Dom PATERT B.

A Paris, 5 février 1765.

Vous me ferés un très grand plaisir, si vous avés occasion de voir Mr de Fontana de luy présenter les assurances de mon très syncère attachement et de mon respect. Je serai aussi très charmé de trouver de ses nouvelles dans la 1re lettre dont vous m'honorerez. Il a paru à Paris depuis un certain tems peu d'étranger aussi méritant, aussi chéri aussi généralement et recherché que Mr de Fontana ; il a laissé icy autant d'amis qu'il a vu de persones.

XXII

Lettre de D. Patert au même.

Vir doctissime et religiosissime,

Quanta cum voluptate litteras tuas 10a octobris currentis redditas mihi perlegerim vix credas, si nihil unquam diu vehementerque exoptaveris. Ab earum desiderio jam me paululum temperaveram, ubi primum accepi tantæ dilationis, longiorisque silentii causam, tuorum, utpote meritorum splendorem ad ordinis tui utilitatem gloriamque impensum. Sedis tamen tuæ mutationem, quæ nostrum intercipiebat commercium invidia prosequi non libenter abstinebam. Novæ commorationis tuæ inscius, litterarum mearum aberrationes emendare non poteram, donec tandem annis duobus integræ tui eclypseos elapsis, certam mihi ad te viam aperuit R. P. Romualdus Jops, data inscriptione litterarum tutiore.

Perspicuam sane totius villicationis meæ rationem quoad diversa annalium tuorum exemplaria ad me variis temporibus delata præ oculis tuis

1. D. Hervin était natif de Namur ; cette lettre corrige la date du 3 décembre donnée par D. Tassin pour la mort de ce religieux (pp. 762-763). Le néorologe de Saint-Germain-des-Prés dit qu'il mourut le dimanche 30 décembre 1764 (Vanel, 255).

Digitized by Google

exhibui, et quod tibi per me solvendum superest luce clarius exposui, nempe centum octo libras Turonenses in nummis et tomum VI novæ Diplomaticæ nostræ, sed te prorsus effugit iste computi mei sensus, ut liquet ex responsis, quibus me rogatum velis ut Massiliam transvehi curem sex tomos Diplomaticæ et viginti quatuor libras superstites compactionis conductionisque eorum sumptibus impendam. Hæcce computandi ratio toto cœlo differt a mea, nam si meæ adhuc perstant apud te litterae incolumes, relege eas, et me ibi sponsorem imo debitorem erga te deprehendes pro summa centum et octo librarum Turonensium in nummis et pro tomo VI Diplomaticæ nostræ,cujus priores quinque olim ad te Venetias misi diversis temporibus, prout unusquisque in lucem prodibat. Orantem me etiam ibidem reperies modum tutum opportunumque et nummos et volumen ad te transmittendi, cum nullum omnino ad manum habeam. 108 libræ supradictæ tibi Romæ possent numerari per litteras cambii, quas hic solverem institori Parisiensi alicujus negotiatoris Romani, prius a te certior factus de solutione tibi præstita et de ejus nomine cui mea esset facienda. Volumen VI Diplomaticæ posset confidi Legato Veneto mediantibus litteris commendatitiis illustrissimi archiepiscopi Itinensis ejus cognati et finita legatione, post duos nimirum abhinc adhuc annos, ad sua redux orator excellentissimus prædictus volumen reddi curaret abbati S. Michaelis de Muriano Venetiarum, vel citius si vellet aut posset pro voluntate, sin minus commodiora significes. Nihil non perficiam quo me tibi semper devotum tuisque præcurrentem votis exhibeam. Litteras tuas ad R. P. Romualdum Jops eidem reddi curavi, chartas ille suas poterit credere amanuensi seu ei qui est a secretis legationis Venetanæ, utpote exigui voluminis constantes citius hac via ad te pervenient more litterarum vulgarium.

Plurimum, quæso, salutem, omnimodum obsequium peculiaremque observantiam meo nomine clarissimo necnon omni eruditionis genere ornato comiti de Garampi felicis, pretiosæ et immortalis apud nos memoriæ viro. Jam tibi dicatos animi sensus de novo excitatos accensosque offero, meique apud Deum optimum maximum in precibus tuis non oblivisci oro atque obtestor.

Doctissimæ Reverentiæ tuæ

Humillimus et observantissimus
servus

D. PATERT,

Bibliothec. S. Germani præfect.

Au Révérend Père Dom Anselme Costadoni, chancelier de l'ordre des Camaldules et religieux du monastère de Saint-Hippolyte de Fayence dans l'abbaye de Saint-Romuald de Rome.

Rome (Italie).

Digitized by Google

XXIII

Lettre de D. Benoît Thiebault.

D. Thiébault de Besançon, profès au monastère de Morey le 11 juillet 1713, mourut à St-Vincent de Besançon le 10 février 1766. Il s'occupa toute sa vie de travaux relatifs à l'histoire de l'ordre de St-Benoît. Nous en avons parlé longuement, lorsque nous avons publié ses lettres à Dom Calmet (1).

P. C.

Reverende admodum Pater,

Habeo praelo fere parata duo opera gallico idiomate scripta, unum constans duobis voluminibus in folio, cui titulus, Bibliotheca omnium scriptorum cujuscumque Congregationis Benedictinae, aliud divisum in duas partes item in folio, inscriptum Status praesens ordinis Benedictini exhibens notitiam omnium Congregationum sancti Benedicti Regulam profitentium. Ad perfectionem istarum lucubrationum necessarii mihi sunt 1° Catalogus omnium abbatiarum, prioratuumque conventualium celeberrimae Congregationis vestrae tam virorum quam monialium cum designatione uniuscujusque monasterii diocesis ; 2° index scriptorum vestrorum qui ab editione Bibliothecae domni Armellini floruerunt, cum enumeratione eorum operum. Haec a te viro humanissimo ac doctissimo me sperare posse dixerunt eruditi confratres nostri Parisienses. Si ergo ad me hos indices transmittere dignaretur Reverenda admodum Paternitas vestra, gratissimum mihi praestaret obsequium.

Scripseram Reverendissimo abbati Sanctae Mariae novae de urbe Congregationis olivetanae ad obtinendos indices monasteriorum, episcoporum et scriptorum dictae Congregationis florentissimae, ast nullum hactenus habui responsum. Cum autem habeant Olivetani unam celebrem abbatiam Patavii, si opere tuo hos indices habere possem me tibi in perpetuum habere devinctissimum. In insigni abbatiae Claravallensis Bibliotheca, inter plurimos libros manuscriptos qui ibi asservantur occurrit mihi unus gothice scriptus qui inscribitur Philippi de Pergamo monasterii Sanctae Mariae de Veraco, ordinis Sancti Benedicti prioris Paduae speculum regiminis, alias Cato moralisatus. Quis fuerit iste scriptor nescio, et puto irrepsisse in titulo errorem, nunquam enim legi extitisse abbatiam de Veraco Patavii.

Liceat mihi adhuc petere a te an praeter abbatias Congregationis Sanctae Justinae sint alia ordinis nostri monasteria in Italia, et si in his vigeat vita communis. Interim Deum optimum maximum ut ad splendorem ordinis

1. *Revue bénédictine*, 1898, pp. 247-261 ; voir plus haut 83-97 ; cf. Calmet, *Bibl. lorr.*, 926 ; François, *Bibl. gen.*, I, 127-128 ; Grappin, *Hist. du Comté de Bourgogne*, 300-301.

Digitized by Google

nostri te incolumem servet enixe deprecatus ac vehementer optat

Reverende admodum pater,

Obsequentissimus et addictissimus servus,

Fr. Benedictus THIEBAULT.

Faverneii, 30ª octobris 1746.

Epistola dirigenda est cum hac inscriptione : Domno Benedicto Thiebault priori abbatiae Sanctae Mariae de Faverneio, vulgo de Faverney, in comitatu Burgundiae prope Vesulium, vulgo Vesoul, ordinis sancti Benedicti congregationis Sanctorum Vitoni et Hydulphi.

XXIV

Lettre de Dom Charles Cajot.

Dom Charles Cajot, de Verdun, fit profession à Beaulieu le 25 juillet 1747 (1). Un autre Dom (Jean Joseph) Cajot, profès à Hautvillers, le 29 juin 1743, était décédé à Saint-Airy le 7 juillet 1779 (2).

Au Paraclet, 3 jan. 1782.

Monsieur,

Madame l'abbesse avoit compris comme moi que vos occupations présentes ou vos engagemens envers le public, vous mettoient dans la nécessité de différer jusqu'après Pâques, votre travail sur Abélard et Héloise. Je suis ravi que rien n'en retarde l'exécution. J'ai l'honneur de vous renouveller ce que j'ai eu celui de vous dire ici, c'est que si je puis vous être bon à quelque chose, je m'y emploirai d'inclination. Je ne doute pas que vous ne connoissiés les sources où il faudra puiser. Après l'édition latine des œuvres d'Abélard, dont il faut nécessairement lire le premier tiers, l'auteur qui vous fournira plus de ressource est Dom Gervaise, qui a donné la vie de nos fondateurs et une traduction françoise de leurs lettres 4 vol. in-12 ; il y a quelques inexactitudes que j'y ai aperçues. Pasquier dans ses recherches de la France a donné un chapitre à nos héros trop oubliés depuis longtems. L'histoire littéraire de la France, commencée par Dom Rivet et continuée à St-Germain, doit être consultée sur Abélard et sur S. Bernard. Il y a plus de douze ans que j'ai lu le XIe vol., et je présume que le suivant où il s'agit d'eux a vu le jour. L'histoire des auteurs ecclésiastiques par Dom Ceillier, l'histoire de l'Église par Fleuri, une histoire des écrivains de la France par M. l'abbé de Longchamp méritent d'être consultées. J'ai à cœur de voir venger la mémoire de l'abbé Suger des calomnies d'un Sr Garat sur les prétendues persécutions qu'il a suscitées à Abélard (3). Je crois qu'il sera

1. *Matricula relig. SS. Vitoni et Hydulphi*, 1782, p. 23.
2. Voir D. François, *Bibl. gén.*, III, 512-516.
3. *Éloge de Suger, abbé de Saint-Denis, ministre d'État et régent du royaume sous le règne de Louis le jeune.* Discours qui a remporté le prix au jugement de l'Académie Françoise. Paris, Demonville, 1779, 48 pp. in-8°.

Digitized by Google

à propos de tracer une esquisse de l'état des sciences et surtout de la théologie et des effets qu'a produits la scholastique dans le XIIe siècle. Quoique relégué des bibliothèques, vous me trouverés au deffaut d'autres pour ébaucher cet article. Je ne parle pas des anciens tels qu'Othon de Frisingue, etc., qui ont touché les malheurs d'Abélard, d'Amboise en fait mention à la tête de son édition. Agréés les vœux sincères que je fais pour votre conservation qui importe tant à la république des lettres et qui est très précieuse à celui qui est avec beaucoup de respect,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,
Dom CAJOT.

XXV

Lettre de Dom Maugerard au libraire Dubure.

Metz, le 8 août 1783.

Monsieur,

Je viens d'apprendre que vous avez actuellement en vente la catalogue des livres de M. le Duc de la Vallière, en 3 vol. in-8°. Je serais fort aisé de l'avoir; ainsi je vous prie de vouloir bien au reçu de la présente, m'en envoyer trois exemplaires,l'un pour moi et deux pour mes amis; je vous les solderai tous. Je désire qu'ils soient reliés en veau, reliure ordinaire; faites les, s'il vous plaît, porter à la diligence à mon adresse le plus tôt possible. Vous voudrés bien, s'il vous plaît, dans le temps me faire parvenir trois exemplaires du cayer des prix de chaque article que les papiers publics annoncent que vous fournirés après la vente à ceux qui auront acheté le corps de l'ouvrage.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
Dom MAUGERARD,
Instituteur de Mrs de Montmorency Laval
au collège de Metz.

A Monsieur, Monsieur De Bure l'aîné, libraire, quay des Augustins à Paris.

Digitized by Google

NOTE SUR LA CONGRÉGATION
DES EXEMPTS DE FRANCE.

DANS notre étude sur la congrégation des Exempts de France, nous avons signalé le rôle important du P. Isaïe Jaunay dans la réforme des monastères bénédictins de France, et rappelé l'audience qu'il eut du roi Henri IV, à l'effet d'obtenir l'appui de ce prince. On a de lui « *Remonstrance au tres chrestien roy de France et de Navarre Henri IV, sur la réformation nécessaire, et jà ordonnée par Sa Majesté estre faite en l'ordre Sainct Benoist*, par Frère Isaye Jaunay, Général dudict Ordre, estably en France suyvant les Ordonnances Royaux. A Paris, par Estienne Prevosteau, demeurant au Collège de Cambray, M.DC.V. in-18° (pp. 1-18). Cette « remonstrance » est suivie d'une lettre « *aux vrais religieux de Sainct Benoist, désireux de la réformation de leur Ordre* » (pp. 19-28). Cet opuscule rarissime est composé dans le style ampoulé de la Renaissance classique; les allusions mythologiques y coudoient les plus beaux souvenirs des Annales bénédictines. M. Wilhelm, juge de paix à Pantin, en possède un exemplaire dans sa collection.

Cet opuscule a été réimprimé par Dom Laurent Bénard, dans son ouvrage *de l'esprit des ordres religieux*. Paris, Chaudière, 1616, pp. 210 sqq. (cf. D. Tassin, p. 8).

Aux sources indiquées dans notre article, nous ajouterons les documents suivants qui se trouvent à la Bibliothèque nationale de Paris (Imprimés) :

Statuta et decreta reformationis congregationis Benedictinorum nationis gallicanae, recognita in ejusdem capitulis generalibus, approbata a S. Sede apostolica, necnon roborata auctoritate regia et senatus consultis secret., et magni Regis consilii. Praeside D. Francisco Rolle, doctore theologo, Academiae Parisien. et camerario de Regula. Huic 2ae editioni quaedam apposita accesserunt ex sacris summorum Pontificum decretis et bullis nondum impressis, opere et industria R. P. I. Darnalt, procuratoris generalis praefatae congregationis. Paris, Jacquin, 1605, in-8°.

Digitized by Google

— *Statuts de la congrégation des Bénédictins de France revus, augmentés et confirmés en la royale abbaye de S. Ouen de Rouen l'an 1643*, y présidant révérend père en Dieu, Dom Claude de Baudry de Piencourt, abbé de La-Croix-de-Saint-Leuffroy et général de ladite congrégation. Rouen, D. Du Petit Val, 1645, in-4°.

— *Remonstrance au tres chrestien roy de France et de Navarre Henry IIII. Sur la réformation necessaire et jà ordonnée par Sa Majesté estre faite en l'ordre Sainct Benoist*, par Frère Isaye Jaunay, général dudict ordre. Paris, Prevosteau, 1605, in-8°. Pièce.

— *Placitum magni Consilii pro gallicana Benedictinorum congregatione adversus Majoris monasterii monachos.* Paris, Thiery, 1606, in-8°. Publié par Jean Darnalt.

— *Avis à MM. des États, pour établir l'ordre de Saint-Benoît en France. Avec une Remonstrance faite au feu roi Henry IV, sur la réformation de l'ordre de Saint Benoît.* Paris, R. Giffart, 1614, 8°. Pièce.

— *Benedictinorum Exemptorum et a Sancte Sede apostolica et romana immediate dependentium sub capitulis generalibus, ex Concilii Tridentini et christianissimi regis Henrici III in comitiis trium ordinum Blaesis decreto coactorum reformationis primordia, et acta ex vulgari sermone in latinam linguam versa (1580-1581).* Parisiis, 1582, in-8°.

— Lettres patentes du roi qui dispensent les religieux de la congrégation des Exempts de l'exécution des articles 5, 7 et 10 de l'édit, du mois de mars 1768, concernant les ordres monastiques. Du 25 mars 1770.

— On trouvera quelques renseignements sur des chapitres et différents personnages de la congrégation des Exempts dans D. Tassin, *Hist. litt. de la cong. de S. Maur*, 42-46, et dans Cau-Durban, *L'abbaye du Mas d'Azil*, 52-53, 67, 89.

Digitized by Google

Un opuscule inédit de saint Odilon de Cluny.

IL s'en faut de beaucoup que nous possédions tous les écrits de saint Odilon, abbé de Cluny. Sa correspondance, en particulier, très étendue au dire d'un de ses biographes (1), a péri presque entièrement.

Le cod. Vatic. lat. 517, du XIIIe-XIVe siècle, contient, fol. 12, parmi des oraisons plus ou moins authentiques de saint Augustin, une formule de prière contre les tentations de la chair, « envoyée par dom Odilon, abbé de Cluny, au patriarche d'Aquilée ».

Rien n'empêche que cette pièce, peu considérable en soi, ait été en effet composée par l'illustre abbé. Nous avons de lui une autre prière affective à la sainte Croix, qui est tout à fait dans le même genre (2). Celle qui est donnée ici pour la première fois est particulièrement touchante, à raison de la lutte héroïque que soutenait alors le monachisme clunisien contre le débordement des mœurs et le relâchement de la discipline ecclésiastique.

Trois prélats occupèrent le siège patriarcal d'Aquilée durant le long abbatiat d'Odilon : Jean IV, Poppon, et Eberhard. Les neuf voyages du saint abbé en Italie ont pu le mettre en rapport avec l'un ou l'autre de ces trois personnages ; mais les renseignements font défaut pour déterminer duquel d'entre eux il s'agit dans le titre.

MEDICINA SPIRITUALIS CONTRA TEMPTACIONEM CONCUPISCENTIAE CARNALIS MISSA A DOMNO ODILONE CLUNIACENSI ABBATE AD PATRIARCHAM AQUILEI.

Ps. Deus in nomine tuo. *Ps.* Deus misereatur. *Ps.* Deus in adiutorium *totum.* Kyriel. Xpel. Kyriel. Pater noster. Et ne nos. *Ps.* Domine ne memineris iniquitatum n. Adiuva nos Deus salutaris noster. Ab occultis meis munda me Domine. Et ab. Delicta iuventutis meae. Propter nomen tuum Domine. Proba me Domine et tempta me. Domine exaudi or.

---

1. « multiplices epistolae ». Iotsald, lib. 1, c. 6. Migne, P. L., CXLII, 901 D.
2. Migne, ibid., col. 1037 sq.

Digitized by Google

Oracio. Da nobis quaesumus omnipotens Deus omnium sanctorum Martyrum intercessione vitiorum nostrorum flammas extinguere, qui eis tribuisti tormentorum suorum incendia superare. Per Dñum nrum Ihm Xpm filium.

Alia oracio. Domine Ihu Xpe, rex virginum, integritatis amator et castitatis, largitor virginitatis, per intercessionem beatissimae virginis Mariae et omnium sanctorum et sanctarum virginum, muni quaeso cor meum ab omnibus sagittis et insidiis inimici, extingue in me omne incendium libidinis, da veram humilitatem et tranquillitatem patientiae pectori meo, succende mentem meam tuae caritatis stimulis : ut odio habens omnem viam iniquitatis possim cunctis diebus complacere tibi. Qui vivis & regnas in.

Alia oracio. Domine Ihu Xpe, lux vera, qui illuminas omnem hominem venientem in hunc mundum, illumina quaeso caecitatem cordis mei per fidem rectam, spem certam, caritatem perfectam et reliquas [fol. 12v] virtutes per quas intelligam te amare et timere, et tua praecepta servare; et cum mihi extrema dies advenerit, angeli pacis me suscipiant, et de potestate diaboli eripiant, ut merear in sanctorum tuorum consortio beata requie perfrui et ad dexteram tuam collocari. Qui vivis & regnas Deus per.

Oracio alia. Deus trine et une, scientiae tuae lumen accende in me, per quod te intelligere, diligere et videre merear trinum & unum Deum sicut es trinus et unus Deus; et ignorantiae tenebras remove a me, et fac me semper odire quae oderis, et amare toto corde quae diligis, tua semper dona referre, mea semper errata lacrimabiliter increpare. Qui vivis & regnas Deus.

Alia oratio. Domine Deus, qui es occultorum cognitor et mentium testis, scrutator cordis & renum, te deprecamur ut laetum super nos illumines vultum, et pium praestes auxilium. Non enim dormis neque dormitas, qui custodis utrosque sexus in castitatis agone, in quo tu ipse Xpe laetari cognosceris. Ne patiaris gregis tui integritatem violari, nec habeat potestatem insatiabilis lupus gregi sancto semper infestus ad dissipandum murum rigoris et signum castitatis et fidei quod in servis et ancillis tuis contulisti. Cura sit tibi Domine quaesumus de nobis : quia plus valet dextera tua ad erigendum quam fortitudo persecutoris ad decipiendum. Considera & scrutare singulorum vires, et secundum praescientiae tuae donum omnes perducere digneris ad illam regionem vivorum ubi natura est solicitudo moriendi, sed regnat beatitudo vera vivendi. Amen.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Institutiones theologiae dogmaticae. Tractatus de Verbo Incarnato, auctore Petro EINIG, S. Th. et Ph. D., S. Th. in seminario Treverensi Professore. Treverio, ex officina ad S. Paulinum, 1899. Gr. in-18° (VIII, 264 pp.) Prix : 3.20 M.

M. Einig, de Trèves, vient de publier le quatrième volume de ses *Institutiones theologiae dogmaticae.* Il est digne des trois premiers : c'est son plus bel éloge. Langue classique, mais simple et facile; limpidité de style et d'exposition; réduction des principes dogmatiques à leur plus simple expression; division très raisonnée du sujet; grande sûreté de doctrine; et, partout, un accent, une tendance discrètement, mais sincèrement, onctueusement pieuse : telles sont les qualités qui distinguent les œuvres de l'éminent professeur de Trèves, et leur assurent une vogue de plus en plus grande. Les étudiants en théologie trouveront difficilement un manuel plus utile, d'une assimilation plus aisée, d'une actualité plus grande, plus propre, enfin, à les initier vite et sans peine à l'étude sérieuse, approfondie du dogme catholique. L'auteur est un controversiste de renom, très redouté des protestants : aussi nous fournit-il sur leur compte plus d'un renseignement très instructif; p. ex. en note à la page 13 du présent volume.

La division du *De Incarnato* est celle de S. Thomas, à la fois si claire et si logique, si profonde et si simple : elle est trop connue, pour que je l'indique ici.

L'exposé est ce qu'il est toujours chez le Dr Einig. Quelques passages surtout me paraissent mériter une recommandation spéciale : la divinité de Jésus-Christ (pp. 12-25); l'union hypostatique (pp. 36-58); la virginité et l'Immaculée Conception de Marie (pp. 136-167). La Sotériologie, s'inspirant surtout du Docteur Angélique, est empreinte d'une mystique aussi discrète que fondée. Bref, il n'est rien, dans tout l'ouvrage, qui n'ait son mérite et ne révèle un maître.

Hasarderai-je quelques critiques? Dans cette thèse, pourtant si belle, de la divinité du Christ, qui ne désirerait une argumentation plus ample du premier chapitre de S. Jean? Au fond, cette page restera toujours la plus magnifique synthèse du mystère de l'Incarnation : tout s'y trouve, en termes plus dogmatiques et plus profonds que partout ailleurs. Une interprétation vraiment théologique de ce texte me paraît d'autant plus désirable que l'auteur l'eût mieux faite. — Est-il aussi bien juste de reléguer en corollaire la question de la *ratio formalis* de la personnalité dans le Christ? Si j'ai bien saisi la doctrine de S. Thomas, ce point est central et capital dans son traité. — N'est-ce pas exagéré de dire, p. 46 : « Reliqui contra theologi *longe plurimi?* » — Ne sera-t-on pas étonné de voir également en *scholion*, la question si importante, à tous égards, de la concordance entre le mérite et l'impeccabilité du Sauveur?

Remarques de détail, à la vérité, qui n'enlèvent rien à l'admiration que je professe pour l'auteur, ni à la sincérité de mes vœux pour la diffusion de son bel ouvrage.

D. Urbain BALTUS.

Digitized by Google

Exhortationes domesticae venerabilis servi Dei Cardinalis Roberti Bellarmini ex codice autographo bibliothecae Rossianae, S. I. Bruxelles, 14, rue des Ursulines. 1899, XI-336 pp. in-8°. Prix : franc de port, 3,50 fr.

AU cours de recherches faites à Vienne, le R. P. Fr. Van Ortroy a découvert un manuscrit autographe du Vén. Cardinal Bellarmin, contenant une série de discours faits à ses frères en religion. Le docte bollandiste a cru qu'il y aurait une utilité réelle à publier ces conférences du savant et pieux cardinal, et nous l'en félicitons sincèrement. Ces conférences sont dignes de la science théologique et de l'éminente piété de Bellarmin. Les principaux sujets traités sont les dons du St-Esprit, la liberté de l'esprit, la charité, la connaissance de Dieu la perfection, l'humilité. Conçues avec méthode, nourries de l'Écriture sainte et des Pères, inspirées par l'expérience de la vie religieuse, pénétrées d'une grande onction, ces conférences se prêtent aussi bien à la lecture qu'à la méditation. En faisant abstraction de certaines particularités qui concernent uniquement les membres de la Société de Jésus auxquels elles s'adressaient, les directeurs de communautés religieuses, pour parler uniquement de ceux qui en pourront profiter largement, et les religieux d'autres ordres trouveront une ample matière pour les instructions, retraites, etc. Il va de soi que cet opuscule servira grandement à faire mieux connaître la doctrine spirituelle du vénérable serviteur de Dieu et à justifier la haute estime que professaient pour ses exhortations ceux qui avaient eu le bonheur de le connaître et de l'entendre.

Moines et religieuses d'Alsace. MÈRE PACIFIQUE, ABBESSE D'ALSPACH, par A. M. P. INGOLD. Colmar, Hüffel, 1899, VII-107 pp. in-12.

EN 1894, M. l'abbé Ingold publiait des *Lettres inédites de deux abbesses d'Alspach.* Cette publication nous est rendue sous une nouvelle forme : augmentée de près du double, annotée avec cette abondance de renseignements que l'éditeur sait donner à ses œuvres, enrichie d'une belle eau-forte de Jacques Waltz; la correspondance de la mère Pacifique d'Alspach forme un tout charmant. Elle fait pénétrer dans l'intérieur d'un couvent de Clarisses au commencement du XVIIIe siècle et permet de saisir sur le vif la vie des religieuses. Comme l'éditeur le dit, ces pages sont un délicieux supplément tout à ce que l'on a écrit sur l'amitié dans le cloître. Quiconque lira les billets de la mère Pacifique goûtera l'exquise finesse d'une personne qui fit l'admiration de ses contemporains.

Das Buch Tobias dem Katholischen Volke erklärt von P. Bernhard SCHMID O. S. B. Munich, Lentner, 1899, IV-104 pp. in-8. Prix : fr. 1,50.

LE livre de Tobie contient un enseignement moral d'une portée universelle ; il renferme plus particulièrement le modèle de la vie de famille. Ce récit, si simple et si attachant, est un enseignement perpétuel de toutes les vertus. On ne saurait donc assez en recommander la lecture aux familles chrétiennes. La parole de Dieu a une efficacité toute spéciale. Le commentaire simple et facile que le P. Schmid a fait du livre sacré, peut-être mis aux mains de tous les fidèles : il s'adapte bien à la lecture privée et peut fournir aux prédicateurs d'excellents matériaux pour des instructions sur la vie chrétienne. L'auteur a sans cesse devant les yeux la famille chrétienne ; l'histoire de Tobie, qui lui en fournit le modèle, lui permet d'insister sur les vertus qui la constituent et la font prospérer.

Digitized by Google

LES ORIGINES

DE LA CONGRÉGATION DE BURSFELD.

§ 3. *Le Cardinal Nicolas de Cuse et la Congrégation de Bursfeld.*

ENTRE autres missions dont le cardinal Nicolas de Cuse fut chargé par le pape Nicolas V à la fin de l'année 1450, se trouvait celle de travailler à la réforme générale des églises et des monastères (1). Déjà une première bulle (24 décembre 1450), qui lui conférait les pouvoirs de légat en Allemagne, parlait de cette mission ; une seconde, donnée le 29 du même mois, la précisait et étendait cette réforme à toute l'Église d'Allemagne, sauf aux archevêques et aux évêques, établissant ainsi une restriction à celle du 24 (2).

Le cardinal quitta Rome le 31 décembre et se dirigea par le Tyrol sur Salzbourg, où il convoqua, le 3 février suivant, un synode provincial (3). Laissant de côté tout ce que le cardinal fit pour la réforme générale de l'Église, nous ne nous occuperons ici que des mesures prises par lui en faveur du relèvement de la discipline dans l'ordre bénédictin. Dès le 8 février le cardinal publiait un décret de réforme pour les monastères : ce décret devait être communiqué aux monastères endéans le mois et exécuté dans l'espace d'un an (4). Le 3 mars suivant, un autre document, daté de Vienne, annonçait aux abbés, abbesses et convents de l'ordre de St-Benoît dans la province de Salzbourg la visite et la réforme des monastères de l'ordre, qu'il confiait aux abbés Martin des Écossais de Vienne, Laurent de Mariazell et au prieur de Melk, Étienne de Spanberg, qui fut

1. La légation de Nicolas de Cuse en Allemagne a fait l'objet de deux articles détaillés de K. Grube (*Die Legationsreise des Kardinals Nicolaus von Cusa durch Norddeutschland im Jahre 1451*, ap. *Historisches Jahrbuch* (1880), I, 393-412) et de J. Uebinger (*Kardinal Nicolaus Cusanus in Deutschland, ib.*, VIII (1887), 629-665) qui ont utilisé les travaux antérieurs ; voir en outre Pastor, *Gesch. der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters*, I (2e edit.) 377-398.

2. Uebinger, 631-632. Nicolas de Cuse en donna un « transumptum » à Erfurt le 5 juin 1451 (Cod. Beuron., 8, ff. 57-58).

3. Uebinger, 632-638.

4. Hansiz, II, 485-486 ; Hartzhein, V, 925-927; Uebinger, 638.

Digitized by Google

bientôt remplacé par le moine Jean Schlitpacher (1). Les abbayes de Melk et des Écossais de Vienne brillaient alors en Autriche par l'excellent état de leur discipline et le nombre de moines pieux et instruits qui les habitaient. Depuis le concile de Constance ces monastères avaient été des foyers de vie religieuse et des centres de réforme (2). C'était donc sur eux que le cardinal-légat devait naturellement s'appuyer. Les visites commencèrent aussitôt, et les commissaires se rendirent dans une cinquantaine de monastères des deux sexes de l'archidiocèse de Salzbourg et des diocèses de Frisingue, Ratisbonne, Passau, Chiemsee, Brixen, Gurk, Lavant et Seckau, ranimant partout la ferveur de la discipline, plaçant à la tête des monastères des abbés instruits et zélés, qui rendirent à l'ordre une nouvelle vigueur (3).

Après un court séjour en Tyrol, le cardinal prit la route de la Bavière, où on le trouve à Munich le 20 mars, à Eichstätt le 8 avril, à Nuremberg le 11. Peu après Pâques il convoqua un synode diocésain dans la cathédrale de Bamberg, où il réclama également la réforme des monastères dans l'espace d'un an (4).

Son arrivée à Würzbourg inaugure une nouvelle phase dans le mouvement de la réforme monastique et dans le développement de l'observance de Bursfeld. Le 23 mai 1451 le chapitre provincial de Mayence-Bamberg se réunit dans l'abbaye de St-Étienne de Würzbourg sous la présidence du légat et des abbés de Saint-Gilles de Nuremberg, de St-Burchard de Würzbourg, de St-Pierre d'Erfurt et de St-Gothard d'Hildesheim. Le cardinal chanta la messe pontificale, puis fit approcher de l'autel tous les représentants de l'ordre et leur fit jurer entre ses mains d'entreprendre dans l'espace d'un an la réforme de leurs maisons. Le cardinal donna une série de statuts (5), et détermina un certain nombre de visiteurs chargés de veiller à l'exécution de la réforme (6).

Les actes du cardinal, contenant les noms des membres du chapitre et les dispositions prises par lui, méritent d'être transcrits littéralement.

1. Hansiz, *Germania sacra*, II, 485-486 ; Hartzheim, *Concilia Germaniae*, V, 925-927 ; Uebinger, 638.

2. Keiblinger, *Geschichte des Benedictiner-Stifts Melk*, I, 484 sqq. ; E. Hauswirth, *Abriss einer Geschichte der Benedictiner-Abtei U. L. F. zu den Schotten in Wien*, pp. 27 sqq.

3. On a conservé le journal de voyage de l'abbé Martin des Écossais (Pez, *Script. rer. Austr.*, III, 632 sqq.) Sur les différents monastères visités et réformés à cette époque, voir notre étude : *La réforme de Melk* (*Revue bénédictine*, 1895, 295-302 ; *Mélanges d'histoire bénédictine*, I, 42-53.)

4. Uebinger, 640-641 ; le texte du décret se trouve dans le cod. 17-18 Aug. 4to de la Bibl. de Wolfenbüttel, ff. 11-12b. (Pastor, I, 381, note 1.)

5. Trithème, *Op. pia*, 1024-1026.

6. Trithème, *Annal. Hirsaug.*, II, 423 ; Legatius, *Chronicon S. Godehardi*, ap. Leibniz, *SS. rer. Brunsw.*, II, 415 ; Trithème, *Op. pia*, 1148.

Digitized by Google

Nicolaus miseratione divina et Sancti Petri ad vincula sancte Romane ecclesie presbiter cardinalis apostolice sedis [116] per Alemaniam legatus, Universis ac singulis abbatibus et religiosis personis ordinis Sancti Benedicti per provinciam Maguntinensem ubilibet constitutis salutem in Domino sempiternam. Quia sanctissimus dominus noster dominus Nicolaus divina providencia papa quintus curam habens ut universalis ecclesia sibi commissa in suis membris per orbem diffusis salubriter gubernetur, nos ad hanc Maguntinensem, quemadmodum ad nonnullas alias Alemanie nacionis provincias pro communi animarum salute procuranda transmisit, plurimas ad id oportunas nobis tribuens facultates, nos considerantes ad honorem Dei, animarum ipsarum salutem ac populi christiani gratiam consolationem tendere si omni studio et diligentia procuraverimus quod persone religiose quancumque regulam per sedem apostolicam approbatam tacite vel expresse professe secundum regulam eiusmodi religionis vivant ac Deo altissimo reddant vota sua, considerantes eciam quod ob hanc causam eisdem religiosis personis ut in observancia regulari omnipotenti Deo liberius et quiecius servire possint et debeant, a sede apostolica plurima privilegia et indulta multa concessa pluresque parochiales ecclesie cum earum fructibus, redditibus et proventibus illis unite et incorporate existunt, quarum quidem religiosarum personarum nonnulle tantis ingrate beneficiis salutem suam miserabiliter negligentes dictarum religionum regulas ac statuta observare non curant, quinymmo nonnunquam temerarie contradicunt, in grave animarum suarum periculum et scandalum religionum, quapropter nisi illi mores pravos et dissolutam vitam abiecerint ac ad cor redierint opera priorum patrum in quorum locum successerunt devote adimplendo, privilegia ac indulta atque ecclesias pre[116v]dictas iuste merentur amittere si in pertinacia seu incorrigibiles perseverare presumpserint, nequaquam poterunt adesse digni. Hinc est quod nos auctoritate apostolica qua in hac parte fungimur vobis omnibus et singulis abbatibus et personis religiosis quibuscumque quorumcumque monasteriorum tam virorum quam mulierum dicti ordinis ad provinciam Maguntinensem prefatis ubilibet constitutis sub pena amissionis et revocacionis omnium et singulorum privilegiorum, indultorum et unionum predictarum vobis et monasteriis vestris atque locis quacumque eciam auctoritate apostolica concessorum atque et factarum districte precipiendo mandamus quatenus infra unum annum a datis presencium computandis regularem vitam iuxta regulam et statuta ordinis vestri quam professi estis effectualiter observare incipiatis et sic inceptam fideliter continuare studeatis ut tenemini. Eadem quoque auctoritate declaramus, decernimus et ordinamus vos omnes et singulas personas religiosas predictas utriusque sexus per prefatam provinciam ubilibet constitutas, quod si infra dictum annum regularis vite observanciam animo continuandi effectualiter non inceperitis, post lapsum eiusdem anni in antea ad quamcumque dignitatem fore inhabiles ac ineligibiles quodque post lapsum duorum annorum a datis presencium numerandorum nulla talium vestrarum religiosarum personarum,

Digitized by Google

nisi prius saltem per annum integrum immediate precedentem regularem tenuerint observanciam ad quamcumque dignitatem elegibilis existit. Mandamus insuper omnibus et singulis ad quos de iure, consuetudine sive privilegio electionum et personarum ac monasteriorum vestrorum prefatorum confirmacio pertinet, ne contra declaracionem, decretum ac ordinaciones nostras huiusmodi veniendo ullam electionem de aliqua vestra persona ut prefertur inhabili pro tempore factam quovismodo confirment seu confirmare attemptent sive pre [117] sumant; quod si secus fecerint confirmaciones easdem simili auctoritate apostolica ex nunc prout ex tunc et ex tunc prout ex nunc, decernimus irritas et inanes nulliusque existere roboris et momenti. Et si forsan infra primum annum a datis presencium computandum casus vacacionis alicuius dignitatis occurrerit, ad quam aliqua ex personis vestris eligeretur que in observancia regulari sui ordinis antea non stetisset per annum aut vitam regulam huiusmodi nondum incepisset servare, circa illam confirmator agere poterit prout de iuris communis disposicione fuerit faciendum. Que omnia et singula ad vestram et cuiuslibet vestrum notitiam deducimus et deduci volumus per presentes vobisque omnibus et singulis predictis precipimus firmiter et mandamus quatenus has nostras literas et in eis contenta per totam provinciam Maguntinensem predictam omnibus quorum interest aut quomodolibet intererit et ubi opus fuerit infra unius mensis spacium a tempore receptionis presencium insinuare et publicare curetis et inviolabiliter observetis. Datum in Herbipoli sub nostro sigillo die dominica Cantate vicesima tercia die mensis maii anno a nativitate M° CCC° LI°, pontificatus prefati Sanctissimi in Christo patris et domini nostri D. Nicolai divina providentia papae quinti anno quinto (1).

Le second document, publié en 1791, est assez peu accessible; nous croyons faire œuvre utile en le donnant de nouveau d'après un manuscrit de Munich (2).

Nicolaus miseracione divina et sancti Petri ad vincula sacrosancte Romane ecclesie presbiter cardinalis, apostolice sedis per Alimaniam legatus, Universis et singulis religiosis personis monasteriorum quorumcumque tam virorum quam mulierum ordinis sancti Benedicti professis per provinciam Maguntinam et diocesim Bambergensem constitutis salutem in Domino. Ad vestram et cuiuslibet vestrum noticiam deducimus et deduci volumus per presentes [117v] quod die datarum presencium nobis in capitulo provinciali dicti vestri ordinis in civitate Herbipolensi et ibidem in monasterio sancti Steffani solenniter congregato auctoritate apostolica presidentibus, nonnulli abbates ibidem constituti et quorumdam absencium procuratores ut et tanquam apostolice sedis legati per Alimaniam palam et publice coram

1. Cod. lat. Monac. 4406, f. 115v-117; Cod. Beuron, 8, pp. 113-115.

2. *Mainzer Monatschrift von geistlichen Sachen*, VIIe année (1791), tome I, p. 213. Binterim en a donné l'analyse avec la liste des abbés (*Pragm. Gesch. der deutschen... Concilien*, VII, 249-250).

Digitized by Google

summo [altari] ecclesie dicti monasterii sancti Steffani voluntarie et simpliciter fide data promiserunt et voverunt quod ipsi infra unius anni spacium a dato presencium computando regularis vite observanciam iuxta regulam et statuta ordinis prefati effectualiter incipere et fideliter continuare, necnon eciam visitatores, quos ad eorum monasteria dicta auctoritate transmittere intendimus, omni obediencia et honore admittere ac pertrectare atque per eos ordinanda devote recipere et adimplere volunt prout tenentur. Cumque res hec magnam vestri ordinis exaltacionem et animarum salutem procurabit, vos quibus huiusmodi nostre litere diriguntur cuiuscumque dignitatis fueritis, ne de inobediencia notari possitis, similiter regularis vite observanciam infra dictum tempus inchoare et continuare atque etiam huiusmodi per nos deputatos visitatores admittere et per eos ordinanda recipere et adimplere nullatenus negligatis, nec contradicere ipsis visitatoribus in aliquo presumatis, ut sic graciam plenarie indulgencie quam abbatibus et procuratoribus predictis concessimus cum auctoritate eciam in casibus apostolice sedi reservatis absolucionem obtinendi consequi valeatis. Nomina vero abbatum et procuratorum, de quibus supra mencionem fecimus, hec sunt videlicet : Georgius sancti Egidii in Nuremberga, Bambergensis ; Cristianus sancti Petri Erfordiensis, Johannes in Bursfeldia, Theodericus in Reinhausen, Cuno in Seligenstat, Emericus sancti Iohannis in Rinkavia, Romanus in Hausungen, Iohannes in Odelsleven, Iohannes in Blindenstat, Maguntinensis ; Iohannes Sancti [118] Burkardi, Bertoldus sancti Steffani Herbipolensis civitatis ; Petrus in Uraw, Rudigerus in Theres, Iohannes in Schluchteren, Gutfridus in Kamperg, Iohannes in Newnstat, Ulricus in Munchroten, Eberhardus in Pancz, Iohannes in Swarczach, Heinricus in Amorbach, Iohannes in Urach, Nicolaus in Feldorff, Herbipolensis ; Iohannes sancti Egidii in Brunswigk, Vitus in Wimelburg, Fredericus in Elverstorff, Heinricus in Konigsluter, Halberstadensis ; Hermoldus sancti Gotthardi, Hildesemiensis ; Leonhardus in Blanckstetten, Eberhardus in Heidenheim, Eystetensis ; Wolframus in Hirsawe, Mathias in Gotzawe, Heinricus in Limpurg, Eberhardus in Odenheim, Syfridus in Sunsheim, Spirensis ; Heinricus in Ettenheinmünster, Iohannes in Swarczach, Argentinensis ; Volmarus in Alpersbach, Constanciensis ; Leonhardus in Eychenbrunnen, Augustensis diocesis monasteriorum abbates ; necnon Georgius abbatie in Salvelt, Nicolaus Celle Pauline, Hainricus in Reinhartbrunnen, Iohannes in Honburg, Iohannes in Spanheim, Maguntinensis, Hainricus prior monasterii Sancti Udalrici in Augusta ibidem ac in Otenburen, in Ursee, in Thürhaubten, et in Faucibus, Augustensis, atque Wibligensis, Constanciensis ; et Iohannes abbas in Wursfeldia, in Huisburg, in Clusa, et in Vlechtdorff [Halberstadensis, Hildesemensis] Padeburnensis et Verdensis diocesium abbatum et monasteriorum procuratores.

Datum Herbipoli die lune vicesima quarta maii anno a nativitate Domini M° CCCC° LI° dominica Cantate (1).

1. Cod. Monac., 4406, ff. 117-118.

Digitized by Google

Le récès ou document dressé par les présidents du chapitre provincial est un acte dont l'importance ne peut être mise en doute; la solennité que le cardinal-légat donna à cette réunion, le retentissement qu'elle eut en Allemagne justifient l'attention qu'on lui a accordée. Nous croyons donc faire œuvre utile en publiant intégralement le procès-verbal du chapitre, à la suite des pièces émanées du légat pour assurer le succès de son œuvre.

Universis et singulis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis, nos Georgius (1) sancti Egidii in Nurenberch, Ioannes sancti Burchardi in Herbipoli, Christianus sancti Petri in Eerfordia et Helmoldus sancti Godehardi in Hildeshen monasteriorum abbates Bambergensis, Herbipolensis, Maguntinensis et Heldesemiensis diocesium, sacri provincialis capituli nigrorum monachorum provincie Maguntinensis et diocesis Bambergensis in monasterio sancti Stephani in Herbipoli die dominica qua in ecclesia Dei cantabatur Cantate, que erat XXIII dies mensis maii anni domini millesimi quadringentesimi quinquagesimi primi, secundum felicis recordationis domini Benedicti XII, Honorii III ac generalis concilii sanctorumque canonum sanctiones, presidentes, salutem in domino sempiternam. Notum facimus quod pro utilitate et reformatione dicti nostri ordinis, de consilio et assensu omnium dominorum patrum abbatum presentium et procuratorum absentium prelatorum provincie et diocesis predictarum, capitulum provinciale die prefato et hora capitulariter ad sonitum campane ut moris est inchoavimus et sequentibus diebus continuavimus, concurrente una nobiscum reverendissimo in Christo patre et domino Domino Nicolao, miseratione divina tituli sancti Petri ad vincula sacrosancte Romane ecclesie presbitero cardinali apostolice sedis per Almanniam legato, qui eadem auctoritate apostolica ibidem nobis sufficienter exhibita presidebat, qui et missam solempniter celebrabat, ab omnibus et singulis prelatis presentibus procuratoribusque pro se et in quantum in eis est, quod infra unius anni mensis spatium extunc proxime futurum reformationem efficaciter acceptare fideliterque continuare manualem promissionem recipiebat, visitatoresque per totam provinciam Maguntinensem et diocesim Bambergensem deputabat, post cuius quidem recessum sequentia statuimus in hunc modum. In primis quod futurum capitulum provinciale celebretur anno domini M° CCCC° LIIII° in dominica 3ª post festum Paschae qua in ecclesia Dei cantabitur Iubilate, in monasterio in Selgenstat diocesis Maguntinensis, in quo presidebunt domini monasteriorum abbates sancti Stephani in Herbipoli, sancti Petri in Eerfordia, in Wiblinghen et in Hirsawe Herbipolensis, Maguntinensis, Constantiensis et Spirensis diocesium; in eodem missam cantabit dominus abbas monasterii montis monachorum in Bamberga, sermonem faciet per se vel alium dominus abbas sancti Egidii

1. Cod. Beur.: Gregorius.

Digitized by Google

in Brunswyck; thesaurarii erunt domini abbates in Seleghenstade, sancti Egidii in Nurenberga et in Amerbach. Item certi visitatores uti prefertur deputati sunt a prefato domino legato videlicet [24v] domini abbates in Bursfeldia, sancti Stephani in Herbipoli et in Wiblingen, necnon domini prepositus Novimontis Fuldensis et prior sancti Jacobi Maguntie sicut in singulis processibus per ipsum fulminatis plenius continetur. Quibus nos prefati domini legati auctoritate nobis in hac parte vive vocis oraculo commissa deputamus visitatores eosdem visitandos, videlicet dominum abbatem Bursfeldensem suumque monasterium visitabunt domini abbates sancti Petri Eerfordensis et prepositus sancti Joannis Hirsfeldensis, dominum vero abbatem sancti Stephani in Herbipoli visitabunt domini abbates sancti Egidii in Nuremberga et in Hirsau, dominos autem prepositum novimontis prope Fuldam et priorem sancti Iacobi in Maguntia visitabunt domini abbates in Bursfeldia et Bamberg. Item reducimus omnibus et singulis prelatis procuratoribus absentium prelatorum ad memoriam illam solemnem sanctamque promissionem per ipsorum quemlibet dicto domino legato et in eius manibus in presentia totius capituli ante altare factam, exhortantes eosdem per viscera misericordie Jesu Christi quatenus huiusmodi promissionem cordialiter ponderent ac sepius mente retractent, ipsique quantum eos concernit satisfaciant ipsamque subditis suis quantotius diligenter notificent ac fideliter cooperentur sic quod ipsi cum eis huiusmodi promissioni satisfaciendo ac reformationem prout promiserunt infra tempus tunc expressum cum fiducia incipiendo et diligenter continuando omnipotentis Dei quem aliter faciendo irridere convincerentur (1) ac dicti domini legati ymo sedis apostolice indignationem incurrisse videantur. Item volumus quod quilibet abbas sive quodlibet monasterium suis visitatoribus superius nominatis tres florenos Renenses ad minus ipsis recedere volentibus pro contributione sive collecta per nos pro oneribus indicta dare non recuset, nisi saltem propter bonum respectum ab omnibus visitatoribus, in quo eorum conscientias oneramus fuerit moderandum sive augendum. Item volumus quod quilibet visitatus abbas sive prelatus cum auxilio sui conventus teneatur et debeat conducere suos visitatores ad aliud monasterium per eos ipsos visitandum. Item volumus quod nomina omnium fratrum suorum et confratrum omnium monasteriorum a tempore novissimi capituli provincialis defunctorum in capitulo pro tempore celebrando apportentur. Etiam quia, ut ex veridica recepimus relatione et in monasteriis etiam iam reformatis ex singulari gratia prelatorum permissione collationes ante completorium fieri consueverunt, quas iam fratres in certis monasteriis quotidie fieri tanquam de iure contendunt, eas propria auctoritate exigere in non modicum reformationis, puritatis et pacis eorundem fratrum preiudicium et iacturam cum detractationibus, [25] levitatibus secularium negotiorum relationibus et etiam aliquando usque ad exorbitantes contentiones et

1. Cod. Beur.: cognoscerentur.

Digitized by Google

interdum in presentia laicorum dilatando, quare easdem de cetero sine speciali eorundem prelatorum gratia fieri prohibemus, de quibus etiam visitatores singulariter volumus esse ammonitos. Acta sunt hec in supradicto monasterio sancti Stephani in Herbipoli nobis inibi cum dominis abbatibus et procuratoribus presidentibus ut prefatum est congregatis, anno die et mense supradictis. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium presentes litteras exinde fieri sigillorumque nostrorum videlicet Ioannis sancti Burcardi in Herbipoli, Georgii Nurenbergensis abbatum predictorum pro nobis sacroque provinciali capitulo ac Helmoldo sancti Godehardi in Hildeshem ac Christiano sancti Petri Eerffordensis compresidentibus nostris predictis ab eorum sigillorum absentiam appensione iussimus communiri, que etiam omnia nos Helmoldus et Christianus abbates et presidentes predicti sub dictis sigillis firmamus et approbamus (1).

On ne sera pas étonné de trouver l'abbé de Bursfeld parmi les visiteurs désignés par le légat ; l'importance acquise par l'observance de Bursfeld était déjà si grande que c'était sur elle que le cardinal pouvait et devait s'appuyer pour établir solidement l'œuvre de la réforme bénédictine. L'abbé de Bursfeld était un de ces hommes, dont le cardinal avait su apprécier les talents et le zèle ; il se l'attacha et le mit au nombre de ses collaborateurs, parmi lesquels nous devons signaler spécialement le réformateur des chanoines-réguliers de Saxe, Jean Busch (2), le chartreux Jacques de Jüterbog, d'Erfurt († 1466), ancien cistercien de l'abbaye du Paradis en Pologne, dont les traités et les sermons furent lus dans un chapitre tenu à St-Pierre d'Erfurt (3), un autre chartreux plus célèbre encore, Denis de Ryckel, que le légat rencontra à Ruremonde et emmena avec lui à Liége (4), puis un bénédictin du nom de Thomas (5).

1. Codex d'Eename (Bibl. Univ. Gand.), ff. 24-25 ; Cod. Beuron, 8 pp. 116-117.

2. Cf. Grube, *Johannes Busch, Augustinerpropst zu Hildesheim*, Fribourg, Herder, 1881, 126-sqq.

3. Nicolas de Siegen, 431 ; *Kirchen-Lexikon*; VI, 1166-1171 ; Pastor, 324-326. La bibliothèque de Wolfenbüttel conserve de lui : Collatio Iacobi de Cracovia facta Erphordiae ad fratres O. S. B. et lecta in generali capitulo ipsorum Erphordie celebrato (Cod. 237 Helmst. ff. 1-25 ; Catal., t. I, 202) ; ce discours se retrouve: Sermo in capitulo provinciali reverendorum patrum dominorum abbatum ordinis S. Benedicti habitus (Cod. 309 ff. 265-271v; Catal., I, 255); quaestio de professione religiosarum secundum regulam S. Benedicti (Cod. 2700, f. 171v-172) ; epistola eiusdem ad eandem rem pertinens (*ib.* 172-173) ; sermo ad religiosos reformatos S. Benedicti anno Domini 1455 (Cod. 690 Helmstad, ff. 154-195; t. I, 143); sermo habitus in capitulo patrum in Berga prope Magdeborg (*ib.* ff. 195-211 ; t. I, 143).

4. Denis composa quelques traités pour la réforme des monastères ; voir Mougel, *Denys le chartreux*, Montreuil-sur-mer, 1896 pp. 42, 56-62 ; Pastor 376-777.

5. Cet évêque Thomas prit part au concile provincial tenu à Mayence en novembre 1452. Le procès-verbal l'appelle « in universali ecclesia episcopus Dunckelensis vulgariter nuncupatus » (Binterim, VII, 276). C'est à lui que le cardinal confia l'examen de l'Ordinaire de Bursfeld, comme il conste de la lettre d'approbation du 6 mars 1452: « ordinariumque... coram nobis exhibitum per reverendum patrem Thomam in ecclesia universali episcopum, regulae S. Benedicti et sacrae theologiae professorem eximium et expertum denuo studiosius examinari fecimus » (Cod. Beuron. 8, pars II, f. 61 ; cf. Linneborn ap. *Studien*, 1899, p. 279, note 4.) On serait

Digitized by Google

Des cinquante-trois abbés ou procureurs des monastères qui se trouvaient présents au chapitre de Würzbourg et qui jurèrent l'introduction de la réforme, tous ne furent pas fidèles à leur promesse : « tous jurèrent, dit Trithème, mais peu agirent (1) ». On peut dire qu'il était pratiquement difficile de remédier dans l'espace d'un an à des abus invétérés ; certains abbés bien pensants avaient à lutter contre des communautés peu disposées à les suivre, ailleurs, et surtout dans les monastères riches, on avait affaire avec la noblesse habituée à d'autres mœurs qu'à celles de la règle de St-Benoît, et puis, l'expérience était là pour l'attester, la réforme n'était réalisable qu'avec l'aide de moines déjà réformés qui pouvaient servir de directeurs ou prendre eux-mêmes en mains le gouvernement des monastères (2).

Cependant ce chapitre eut un excellent résultat : il mit le cardinal-légat en contact immédiat avec l'abbé Jean de Hagen et les autres abbés de l'observance de Bursfeld, ceux d'Erfurt, de Reinhausen et de Cluse. Dans leurs entretiens il fut question de l'organisation nouvelle approuvée par les légats du concile de Bâle : dès lors le cardinal s'en déclara le protecteur attaché et donna à l'abbé de Bursfeld et à ses disciples des marques de sa haute estime (3).

De Würzbourg Nicolas de Cuse se rendit à Erfurt, où il fit son entrée solennelle le 29 mai. Trois monastères de cette ville observaient une excellente discipline : l'abbaye bénédictine de St-Pierre, les Augustins et les Chartreux (4). Ce fut dans la première de ces maisons, réformée par des moines de Bursfeld, que le cardinal prit son logement. Le 5 juin, comme preuve de sa sympathie pour l'observance qui y régnait, il y donna la bénédiction abbatiale au moine Chrétien de Bursfeld, qui, depuis 1446, exerçait la charge de prieur et qui succédait de droit à l'abbé Hartung, retiré depuis quelque temps à Reinhartsbrunn (5). Pendant son séjour dans la ville, le cardinal s'occupa activement de la réforme des monastères et nomma à cet effet une commission composée de l'abbé de St-Pierre, du provincial

porté à identifier cet évêque avec Thomas Lauder, évêque de Dunkeld en Écosse (Gams, *Series episcoporum*, 239). D'après le *Dictionary of National Biography*, vol. XXXII (London, 1892), ce Thomas Lauder, né en 1395, était en 1437 maître de l'hôpital de Soltry, dans le comté d'Edinbourg, appartenant aux Trinitaires; il est signalé dans les documents de cette maison du 8 janvier 1437-38 jusqu'au mois d'août 1444. Il devint ensuite précepteur de Jacques II, qui le fit nommer en 1452 au siège de Dunkeld. Il mourut le 4 novembre 1481 (pp. 197-198).

1. Trithème, *Annal. Hirs.*, II, 423 ; cf. Legatius, 414.
2. Grube, *Legationsreise*, 396 ; du même, *Joh. Busch*, 130-131 ; Pastor, I, 382.
3. Leuckfeld, p. 45 ; Binterim, *l. c.*
4. Busch, lib. II, cap. X, Grube, *Legationsreise*, 398.
5. Nicolas de Siegen, 452.

Digitized by Google

des Augustins, du célèbre Jean Busch et de deux professeurs de l'Université (1). Le cardinal confia à l'abbé d'Erfurt la réforme des abbayes bénédictines de Thuringe, charge dont Chrétien s'occupa avec zèle jusqu'à sa mort (2), car ce fut en travaillant à la réforme du monastère de Breitenau en Hesse qu'il tomba malade (3).

Le cardinal ne voulut pas quitter Erfurt sans donner à l'Union naissante de Bursfeld une marque éclatante de sa protection. Dans une lettre adressée le 7 juin aux abbés de Bursfeld, de Reinhausen, d'Erfurt, de Hombourg, de Clus, d'Huisbourg, de Berge et de Cismar, il approuva le dessein conçu par ces abbés et déjà réalisé par eux de tenir des chapitres annuels sous la présidence de l'abbé de Bursfeld et il donna force de loi aux décisions prises dans ces assemblées. Il ratifia les dispositions prises antérieurement pour la correction et l'unification des livres liturgiques et accorda aux abbés certains privilèges pour la confession de leurs sujets et familiers, pour l'heure des messes matinales, les offices en temps d'interdit, l'administration des paroisses incorporées aux monastères et la réduction des charges trop lourdes qu'une mauvaise gestion des affaires leur avait imposées.

Nous donnons ici le texte complet de ce document :

Nicolaus miseratione divina tituli Sancti Petri ad vincula Sanctae Romanae ecclesiae presbyter cardinalis per Almaniam Sedis apostolicae legatus venerabilibus et religiosis patribus [nobis in Christo dilectis] (4) Sancti Thomae Bursfeldensis, Sancti Christophori in Reinhausen, Sancti Petri Erffordensis, in Homborg, in Clusa, in Huisborg, in Berga, in Cismaria, Moguntinensis, Hildesemensis, Halberstadensis, Magdeburgensis et Lubicencis dioecesium, coeterisque vobiscum (5) in religionis observantia caritatis vinculo counatis monasteriorum ordinis S. Benedicti abbatibus, praepositis seu praelatis, salutem in Domino sempiternam.

Vacantibus sub religionis observantia studio piae vitae nostri favoris praesidium libenter impendimus in his quae solidationem sui status et sancti corroborationem propositi, pacemque et tranquillitatem eorum, necnon religionis et devotionis augmentum et piurimorum salutem respiciunt, nostri ministerii partes favorabiliter exhibentes. Cum itaque perquirentibus nobis sollicitius ex debito iniuncti officii de ecclesiastico et praecipue monasticae religionis statu in spiritualibus et temporalibus miserabiliter collapso reformando compertum sit pro ordinis vestri per vos et successores

1. Busch, l. c. La copie de la bulle de Nicolas V relative à la mission du légat donnée à Erfurt est datée du 5 juin (Cod. Beuron. 8, pp. 57-58).
2. Nicolas de Siegen, 433 ; Grube, *Legationsreise*, 399.
3. *Ib.*
4. Ajoute du *Cod. Beuron.*, 8.
5. Cum illis. *Copie de Stavelot.*

Digitized by Google

vestros abbates monasteriorum praedictorum et illorum conventus et personas deinceps tenacius imitanda regula et stabilienda disciplina vos mutuae et fraternae unionis et charitatis vinculo constrinxisse, nos pium meritoriumque vestrum pro huiusmodi religionis augmento perstringentes affectum, illumque et sanctum vestrum pietatis propositum in Domino plurimum commendantes, vestris in hac parte supplicationibus inclinati, huiusmodi fraternae et charitativae unionis vestrae absque cuiusvis praeiudicio factam colligantiam ratam habentes et gratam, eamque legationis qua fungimur et omnimodae nobis a Sede apostolica potestatis auctoritate approbamus, confirmamus et praesentis scripti patrocinio communimus. Et quia crebra et repetita capitulorum celebratione regularis fortificatur observantia et durat nervus monasticae disciplinae, vobis coeterisque pari proposito parique caritatis vinculo vobis unitis et inposterum uniendis abbatibus, prioribus et praelatis dicti ordinis, salvis provincialibus quibus vos et dicti uniendi (1) subesse cognoscimini (2) capitulis triennio semel duntaxat celebrari solitis, a quibus vos seu etiam uniendos praedictos eximere per praesentes non intendimus, capitulum annale loco et termino per abbatem Bursfeldensem pro tempore existentem, qui etiam cum duobus sibi adiungendis patribus inibi praesidebit, annis singulis nominandis et cuius quidem capituli annalis diffinitionibus, statutis, decretis, monitis et mandatis salubribus singuli de unione vestra praedicta tam praelati quam conventuales et aliae inferiores personae, clerici simul et laici, in omnibus efficaciter parere et intendere debeant et teneantur ad instar capituli provincialis, et sicut hactenus de sacrae synodi Basileensis, vobis desuper, ut asseritis, traditae postestatis auctoritate confisi consuevistis, celebrandi, inibique duobus aut tribus ex vobis seu religiosis expertis una cum dictis praesidentibus pro diffinitoribus, electis capitulari more procedendi omnemque [44] dissensionis et discordiae materiam occasionemve de medio vestrum summovendi, et ad omnimodam pacis amicam conformitatem, tam in divinorum quam coeremoniarum, usuum (3) et consuetudinum quarumlibet observatione vis reducendi, ordinariumque divini officii, quem, ut asseritis, legationis apostolicae qua venerabilis frater noster Johannes tituli S. Angeli presbyter cardinalis tunc in partibus Almaniae fungebatur auctoritate, etiam expertorum doctorum consilio debite (4) regulatum et purificatum, et practicandum concorditer acceptastis, quemque (5) coram nobis exhibitum per Reverendum patrem Thomam episcopum in ecclesia universali, sacrae theologiae ac regulae sancti Benedicti professorem eximium (6) et expertum denuo studiosius examinari fecimus necnon concessis vobis desuper indultis, ac regulae

1. Et illi subesse. *Cod. Beuron.*
2. Dignoscimini. *Cod. Beur.*
3. La copie de Stavelot et le MS. de Beuron donnent *versuum.*
4. Mot omis *Cod. Beur.*
5. Ordinemque. *Cod. Beur.*
6. Per rev. pat. Th. in eccle. univ. ep., regulae S. B. ac sacr. theol. prof. ex. *Cod. Beur.*

Digitized by Google

sancti Benedicti ([1]) et antiquorum patrum vestigiis communique ecclesiae sanctae ritui inniti reperimus, etiam nostrae corroborationem authoritatis quovis alio ab hoc alieno psallendi modo reiecto, inchoandi et inchoatum continuandi ac ab omnibus de vestra unione praesentibus et futuris, observari faciendi ac supplendi, si quae minus adhuc perfecta sint in eodem aut etiam si labente tempore in futurum visum fuerit expedire aliqua in statutis et ordinatis inibi exquisitis viis et modis alternandi, immutandi et in melius redigendi. In his insuper et aliis quibusvis huiusmodi regulam et statum vestrum concernentibus, obscuritates et dubia si quae emerserint, absque cuiusvis substantiae vel effectus immutatione iuxta datam vobis a Deo prudentiam declarandi et impartiendi. Universos vero Unionis eiusdem etiam praelatos iuxta excessuum, negligentiarum seu culparum suarum qualitatem et exigentiam ac regulam vestram, constitutiones et statuta, auctoritate nostra corrigendi, puniendi, emendandi, et poenis condignis a lapsu revocandi, necnon incorrigibiles et insufficientes et inidoneos a spiritualium et temporalium simul alteriusve duntaxat, prout illorum conditio et necessitas suaserit, administratione suspendendi, quam nihilominus suspensionem vestrum et vobis in posterum uniendi praelati singuli in eodem capitulo annali ante illius dissolutionem annis singulis humiliter petere sint astricti, ac praelato aliquo sic suspenso administrationis eius, a quo suspensus fuerit, exercitium priori claustrali aut alteri idoneo, donec et quousque praelatum sic sua culpa suspensum emendari et ad exercitium administrationis huiusmodi per vos restitui contingat, committendi ([2]) ; visitatores etiam qui in suis visitationum actibus iuxta canonicas institutiones et statuta, quemad modum visitatores capituli provincialis omnia et singula facere, disponere et exequi habeant pro tempore super quibus huius modi fuerint capituli annalis potestate ([3]) muniti, sive ab eo receperint in commissis, annis singulis nominandi et deputandi, aliaque omnia et singula in premissis et circa ea necessaria vel oportuna faciendi et exequendi plenam et liberam auctoritate legationis praedictae et omnimodae nobis, ut praemittitur, concessae potestatis concedimus tenore praesentium facultatem.

Praeterea inter omnia cordis nostri desiderabilia summis gestientes affectibus ut sacra religio vestra ablato deformationis opprobrio in indebitis summotis gravaminibus et incommodis, devotione crescat, observantia et disciplina regulari vigeat, numerosis dilatetur palmitibus, personarum virtutibus floreat, ac uberrimos producat bonorum operum fructus, vobis et

1. Ac dictae regulae, *Cod. Beur.*

2. Le *Cod. Beur.*, donne la variante suivante : suaserit administratione ad quam gerendam vestrum ac uniendorum vobis imposterum dicti ordinis praelatorum quilibet singulis in dicto annali capitulo se inutilem proclamare, aliumque loco sui subrogari petere humiliter teneatur et debeat suspendi, necnon loco suspensi pro tempore administrationis huius modi excercitium, donec ad illud ipsum sic suspensum emendatum per vos restitui contingat, priori claustrali aut alteri idoneo committendi.

3. Auctoritate. *Cod. Beur.*

Digitized by Google

vestrum cuilibet ut absque personarum acceptione recurrentes conversionis gratia pro tempore ad vos et monasteria vestra, etiamsi in illis de certo [45] personarum numero restrictio facta et numerus ipse inibi plenus existat, quosvis tamen alias idoneos et sine vestro dispendio notabili ad professionem, conventum et fraternitatem vestram suscipere, ac susceptos iam et in futurum suscipiendos retinere, seu etiam, cum oportunum fuerit, ad alia vobis unita vel unienda monasteria transferre, ad vos quoque vestraque ac vobis unita et unienda monasteria praedicta conversionis gratia pro tempore declinantium, cuiuscumque conditionis vel status fuerint, necnon etiam familiarium, conductorum et mercenariorum vestrorum confessiones per vos et vestros audire ipsisque, quamdiu in observantia regulari perstiteritis, de commissis etiam in casibus episcopalibus (1) absolutionem impendere et poenitentiam salutarem iniungere, ecclesiastica quoque ministrare sacramenta valeatis. Clerici quoque beneficiati aut in sacris ordinibus constituti aliasque ad horas canonicas obligati, causa probationis aut propter disciplinam vitae seu morum correctionem in monasteriis vestris morari permissi in eisdem dicendis horis seu persolvendis se vobis conformare licite possint. Insuper ut fratres laici caeterique de familia vestra spiritualiter recreati hilarius et expeditius dum laborare licet externos procedant ad labores, quatenus liceat vobis hyemali praecipue tempore missam etiam ante lucem, circa tamen diurnam lucem in monasteriis vestris per vos et vestros duntaxat, ac etiam tempore generalis interdicti, excommunicatis et interdictis seclusis, clausis ianuis, campanis non pulsatis, et submissa voce missas et alia divina in fratrum et familiarium caeterorumque vobiscum commorantium praesentia licite celebrare aut celebrari facere possitis, dummodo vos aut illi causam non dederitis interdicto, neque vobis aut illis contigerit specialiter interdici. Consequenter etiam ut vestris religiosis omnis sit subtracta vagationis et dissolutionis causa parochiales vobis et monasteriis unitis et uniendis praedictis annexas et incorporatas ecclesias, quarum curam eatenus consuevistis per monachos vestros inibi canonica institutione pro tempore perpetuatos, seu aliquando etiam ad nutum amovibiles, exercere deinceps [possitis] per presbyteros saeculares idoneos, qui inibi ad praesentationem vestram per ordinarium vel archidiaconum loci in perpetuos instituantur vicarios, segregatis ipsis per vos, nisi in monasteriis quibus ecclesiae ipsae annexae fuerint aut vicinae commorantes inibi communiter vivere elegerint, de ipsarum ecclesiarum redditibus et obventionibus quantum sufficiant pro sustentatione sua episcopalium et aliorum iurium salvis congruis portionibus. Quodsi propter reddituum penuriam, desolationem locorum seu alia quavis ex causa reperiri nequirent infra tempus legitimum ad huiusmodi ecclesiarum curae exercitium idonei et voluntarii, donec tales occurrant, possitis per religiosos vestros, prout antea consueveratis, curam earumdem exercere et interim devolutionis ecclesiarum earumdem

1. In casibus locorum ordinariis specialiter reservatis. *Cod. Beur.*

Digitized by Google

tempus a iure praefinitum nequaquam currere censeatur. Caeterum quia sicut vestra nobis expositione innotuit, vos vestraque monasteria ut plurimum per antecessores vestros in spiritualibus et temporalibus multipliciter sint onerata et gravata ab eisdem antecessoribus de variis decantandis aut dicendis missis, necnon agendis et memoriis defunctorum, perpetuis seu temporaneis, incendendis luminaribus, de solvendis quoque ex monasteriorum vestrorum bonis et possessionibus annuis censibus et pensionibus perpetuo [46] vel ad vitam certarum personarum, aut etiam sub redemptionis contractu obligationibus factis impignoratisque alienatis et venditis plerisque ex possessionibus et bonis monasteriorum eorumdem, ad proprios, ut praesumitur, usus et privatam magis quam communem ipsorum monasteriorum utilitatem minus iuste, vobis quatenus omnes et singulas huiusmodi tam in spiritualibus quam in temporalibus factas obligationes et contractus per visitatores annalis capituli huiusmodi, cum ad visitandum ipsa monasteria accesserint, diligenter examinari, illicitosque et iniustos irritari et annullari aliasque etiam exorbitantias irrationabiles, et monasteriis ipsis nimium praeiudiciales taliter iustitia et ratione suadente auctoritate nostra moderari facere,ut vobis et conventibus vestris praesentibus et futuris onera ipsa portabilia existant. Et consequenter etiam pro celeriori liberatione vestra ab oneribus praefatis, ut de conventuum vestrorum, necnon dicti annalis capituli seu visitatorum licentia seu consensu immobilia seu etiam pretiosa aliqua mobilia minus vobis utilia bona vestra, pro magis utilibus commutare seu etiam vendere pro numerata pecunia, et illam in maiorem eorumdem monasteriorum utilitatem convertere libere et licite valeatis, plenariam dicta authoritate licentiam concedimus et potestatem. Roborantes nihilominus eadem auctoritate simul et approbantes quoscumque emptionis seu venditionis contractus, in et super quibusvis casibus vos et monasteria vestra a tempore proxime coeptae reformationis eorumdem seu eorum bona quomodolibet concernentibus, etiamsi in eis iuris aliquae solemnitates omissae sint, alias tamen rite et in evidentem ipsorum monasteriorum utilitatem per vos et vobiscum celebratos omnesque supplentes defectus, si qua occasione praemissa intervenerint quomodolibet in eisdem. Postremo ut de terris noviter ad culturam redactis, et quas propriis excolitis sumptibus ac de pecoribus ac animalibus vestris, ac eorum nutrimentis quibus aliquis hactenus a vobis decimam non exegit, solvere decimam nequaquam sitis adstricti. Et insuper ut iniuste acquisita et male ablata bona, de quibus incertum est, ubi aut quibus restitutio sit facienda, si ea vobis pie donari contigerit, recipere, illaque seu hactenus sic recepta et possessa in vestram et vestrorum sustentationem et usum convertere et retinere licite valeatis et donantes ea vobis sint ab ulteriori restitutione liberi. Quodque etiam vestrae unionis patres et fratres etiam laici de praemissis seu etiam de privatis per eos iniuste acquisitis bonis, de quibus nondum plenaria facta est restitutio, turbatam et perplexam habentes conscien-

Digitized by Google

tiam, dummodo, ut praefertur, incertum sit, quibus vel quomodo ipsa restitutio facienda, possint confessa culpa vel offensa quam timent, et absolutione obtenta in suis vocationibus et locis Altissimo solvendo vota sua secure remanere, auctoritate praefata vobis earumdem serie praesentium indulgemus. Non obstantibus apostolicis necnon provincialibus et synodalibus constitutionibus et statutis coeterisque contrariis quibuscunque. Datum Erffordiae Moguntinensis dioecesis die 7ª mensis junii anno a nativitate domini 1451 pontificatus Sanctissimi in Christo patris et domini nostri Nicolai divina providentia papae quinti anno quinto (1).

Le 11 juin, Nicolas de Cuse arriva à l'abbaye de Berge devant Magdebourg, où il fit son entrée deux jours plus tard. Cette ville avait alors pour archevêque un homme de zèle, Frédéric de Bichlingen, qui depuis le jour de son élection (1444) n'avait cessé de promouvoir dans les monastères le retour à la Règle (2). Le cardinal trouvait ici un terrain déjà préparé. L'abbaye dans laquelle il était descendu appartenait depuis deux ans à l'observance de Bursfeld, et l'abbé, Herman Müller, marchait sur les traces de son maître Jean de Hagen (3). Pendant son séjour à Magdebourg, Nicolas de Cuse convoqua un synode provincial, auquel se rendit l'abbé de Bursfeld (4). Le 25 juin, il publia la bulle de réforme, qui devait être exécutée dans l'espace d'un an, et le 28 du même mois, dans une lettre adressée aux bénédictins des diocèses de Magdebourg, Meissen, Naumbourg et Mersebourg, il établissait comme visiteurs les abbés de Berge, d'Huysburg et d'Erfurt, tous trois de l'observance de Bursfeld, « de l'intégrité et du zèle desquels pour le culte divin et l'observance monastique, il espérait les meilleurs résultats ». Cette visite devait s'étendre aux monastères des deux sexes; d'amples instructions étaient données pour la façon de procéder dans ces visites. En outre le cardinal les chargeait de convoquer le chapitre provincial au monastère de Berge dans le courant de l'année suivante (5).

Conformément aux instructions du cardinal, les abbés Herman de Berge, Thierry d'Huysbourg et Chrétien d'Erfurt convoquèrent

1. D'après une copie, faite pour l'abbaye de Stavelot, sur le vidimus de l'archevêque Jean de Magdebourg (*Archives de l'État à Dusseldorf*. Fonds de Stavelot, R. c., 4, farde 4). Ce texte se trouve aussi dans le Cod. Beuron. 8, pp. 43-46. M. Linneborn (*Studien*, 279) en donne quelques extraits d'après le MS. III, 46 du Staatsarchiv de Hanovre.

2. *Chronic. Magdeburg*, ap. Meibom, III, 359.

3. *Chronicon Bergense, ib.*, III, 306-307.

4. Busch, lib. II, c. 13, p. 745; Binterim, VII, 253-260.

5. Uebinger, 646. Ce texte est publié dans Holstein, *Urkendenbuch des Klosters Berge*, pp. 233-235.

Digitized by Google

les abbés de la province de Magdebourg-Brême pour le 7 mai à Berge (1).

Le cardinal ne perdit pas de vue la mission qu'il leur avait confiée, et, le 2 mars 1452, il leur adressa de Cologne, comme il l'avait fait d'Arnhem aux visiteurs de la province de Mayence (2), des instructions sur la marche à suivre dans la visite des monastères, de façon à leur tracer la ligne de conduite et à prévenir toutes les objections du dehors. Avant tout, leur écrivait-il, ils devaient prêcher d'exemple, se contenter d'un chapelain et d'un serviteur et refuser tout cadeau. « Travaillez avec patience à corriger les fautes, à réprimer les abus, sans distinction de personnes; montrez à tous de l'affection et de la bienveillance, rétablissez la paix entre ceux qui sont désunis. Là où les bons avis ne produisent pas d'effet, corrigez, punissez. Veillez avant tout à établir des supérieurs qui donnent le bon exemple à leurs sujets, qui sachent punir, quand c'est nécessaire, et rappeler au monastère ceux qui s'en seraient éloignés, pour leur faire observer la règle et vivre ainsi dans une sainte discipline. » Le cardinal insistait ensuite sur l'observation des trois vœux de religion, sur le silence régulier, la lecture à table, l'abstinence, sur les exercices de piété, l'hospitalité et sur l'élimination de tout ce qui était contraire à l'esprit religieux : « puisse votre travail, disait-il en terminant, porter de nombreux fruits » (3).

Après avoir visité Halberstadt, Helmstädt, Wolfenbüttel et l'abbaye cistercienne de Riddagshausen, le légat arriva vers le milieu du mois de juillet à Hildesheim (4).

L'abbaye de St-Michel dans cette ville se trouvait dans un état déplorable, mais plusieurs des religieux de cette maison en désiraient la réforme. On avait fait appel aux moines de Trèves, à ceux de Bursfeld, aux Chartreux, aux Chanoines réguliers réformés; leurs discours et leurs efforts avaient échoué contre la mauvaise volonté de l'abbé Thierry. La mort malheureuse de ce prélat n'ouvrit pas les yeux à son successeur. Henri Waltorp n'était arrivé à la dignité abbatiale que par simonie. Bien qu'aussi ignorant que son prédécesseur, il n'était cependant pas dépourvu d'une certaine adresse. Il était occupé à grever son monastère de lourdes dettes quand le légat fit son entrée à Hildesheim. Dès que celui-ci eut

1. *Ib.*, 236. Le procès-verbal du chapitre, daté du 10 mai, et rédigé par les présidents, est signalé par Holstein comme conservé aux Archives de l'État à Magdebourg (Kloster-Bergische-Stiftung, 160).

2. Cod. lat. Monac. 4406, ff. 119v-122.

3. Holstein, *l. c.*; Uebinger, 646-648 ; cf. Busch, 770.

4. Grube, *Legationsreise*, 408-409; Uebinger, 649.

Digitized by Google

connaissance de l'état réel du monastère de St-Michel, il déposa l'abbé Henri et le remplaça par maître Jean Eylke, moine de l'abbaye de Bursfeld (1). Ce religieux pieux, instruit et éloquent, obtint quelques moines de Bursfeld pour l'aider à restaurer l'abbaye de St-Michel; il y introduisit les usages de ce monastère et unit son abbaye à la congrégation de ce nom (2).

Le cardinal eut moins de succès à l'abbaye de St-Godehard, où l'abbé Helmode, un homme de rapports agréables, prudent, discret et aimé de tout le monde, avait su conserver une honnête apparence de discipline. Lorsque les visiteurs se présentaient à son monastère, il les recevait de la façon la plus aimable, les traitait bien et leur faisait comprendre que leurs démarches étaient superflues; il fréquentait assidûment les chapitres provinciaux, disait-il, acceptait volontiers les chartes des visites canoniques et administrait bien la maison confiée à ses soins (3). Il eût été difficile de brusquer les choses; on le laissa donc tranquille, sauf que le 3 décembre on obtint qu'il résignât la mense abbatiale en faveur de la communauté et que les membres de celle-ci remissent à leur abbé le pécule dont ils avaient disposé jusque-là. C'était un premier pas dans l'œuvre de la réforme, qui devait être achevée en 1465 par l'union à Bursfeld (4).

D'Hildesheim, le cardinal de Cuse se rendit par Hannovre et l'antique abbaye de Corbie (5) à Minden, où il séjourna du 30 juillet au 9 août. Le légat y développa la même activité qu'à Würzbourg, Erfurt et Hildesheim, travailla au relèvement de la discipline ecclésiastique et à la réforme des maisons religieuses. L'abbaye bénédictine des SS. Maurice et Siméon avait à sa tête l'abbé Jean Bennen, que le cardinal trouva indigne de remplir cette charge, et, sur le conseil de l'abbé de Bursfeld, il le remplaça par le moine Jean Casyn. Mais à peine le cardinal avait-il quitté la ville, que les récalcitrants refusèrent obéissance à l'élu du légat et lui opposèrent le moine Jean Swarten, qui était absent lors de la visite du cardinal. Toutefois les moines désireux de relever leur monastère restèrent fidèles à Jean Casyn; celui-ci put quelques années après rentrer dans l'abbaye (6) et, pour prévenir le retour des difficultés,

1. Busch, *De reform.*, 524-526; Evelt, 26.
2. *Ib.*, 526-527. Cf. *Chronic. S. Godeh. Hildes.* ap. Leibniz, *SS. rer. Brunsw.*, II, 412; *Chron. S. Michael.*, *ib.* 402; *Chron. episcop. Hildes.*, *ib.*, 801.
3. Busch, 529-530.
4. Legatius, *Chron. S. Godeh.* ap. Leibniz, II, 814 sqq.; Grube, *Legationsreise*, 409-410.
5. Uebinger, 649; Pastor, I, 388.
6. Herman de Lerbecke, *Chron. ep. Mind.* ap. Leibniz, II, 210.

Digitized by Google

dès 1458, il sollicita l'union de son monastère à la congrégation de Bursfeld (1).

Le soin de cette affaire fut remis à l'abbé de Bursfeld. Il fallut près de trois ans pour la mener à bonne fin, mais les vertus de l'abbé de Minden triomphèrent de tous les obstacles, et, le 18 mars 1461, avec l'autorisation de l'évêque Albert et l'agrément de son convent, il soumit le monastère à la congrégation ; s'il mourut avant d'avoir prêté serment de fidélité au chapitre annuel, il put cependant avoir l'assurance que son œuvre ne périrait point (2).

Dans le courant du mois d'août le cardinal-légat se dirigea vers la Hollande ; le 13 il faisait son entrée solennelle à Deventer. Après une visite au célèbre monastère de Windesheim, dont la réputation de piété et de science lui était connue depuis longtemps, puis à ceux de Bethléem près de Zwolle et de Kampen, tous deux de la même congrégation (3), il arriva à Utrecht, où il trouva un vaste champ d'action. La discipline monastique y était fortement ébranlée. Le cardinal s'occupa d'abord de la discipline des moniales, pour lesquelles il rétablit la loi de la clôture (4).

D'Utrecht le légat se dirigea par Amsterdam vers la célèbre abbaye bénédictine d'Egmond avec le prieur des chanoines réguliers de la Visitation de Harlem. Ce monastère se trouvait dans une situation difficile à cause des dissentiments perpétuels entre les abbés et les seigneurs d'Egmond, leurs avoués. Ceux-ci, sous des prétextes plus ou moins plausibles et peut-être intéressés, voulaient avoir la haute main sur la discipline de la maison. Une réforme n'y était pas inutile ; le seigneur Jean d'Egmond la réclamait. Le pape Nicolas V l'accorda en 1450 et chargea l'abbé de St-Maximin de Trèves de faire la visite du monastère ; le duc Philippe de Bourgogne y donna son assentiment (5). Mais Guillaume d'Egmond, qui venait de remplacer son père comme avoué, était opposé à l'abbé Guillaume de Mathenes, qu'il voulait écarter du monastère, pour le remplacer par Jacques Van Poolgeest, chanoine régulier de Sion près de Delft et peu après abbé de St-Paul d'Utrecht. L'abbé d'Egmond réclama auprès du duc de Bourgogne, et ce prince, par un acte du 4 mai 1451, retira à l'abbé de Saint-Maximin de Trèves l'autorisation de faire la visite du monastère ; il n'admettrait, disait-il,

1. Cod. Beuron. 8, f. 4.
2. Documents ap. Linneborn (*Studien*, 309-310) ; Evelt, 32-34 ; Grube, *Legationsreise*, 411 ; Uebinger, 650.
3. Le cardinal se trouvait à Zwolle le 25 août (Van Heussen, *Histor. Ultraj.*, I, 272).
4. Acte du 3 septembre daté d'Utrecht (Swalue ap. *Archief voor Kerkel. geschiedenis*, IX, (1838), 263-267 ; Uebinger, 653.
5. Joh. de Leydis, *Chronic. Egmundan.* Lugd. Batav., 1692, p. 112.

Digitized by Google

d'autre commissaire que les abbés de Saint-Bavon de Gand ou d'Oudenbourg ou quelque autre prélat de ses domaines (1). Peu de temps après, le cardinal-légat intervint lui-même; son désir intime eût été de remplacer l'abbé Guillaume par Jacques Van Poolgeest, mais les circonstances ne s'y prêtaient pas (2). Le cardinal obligea cependant l'abbé et les religieux à promettre l'observance de leur règle ; ils acceptèrent ses remarques (3). Toutefois ce ne fut que quarante ans plus tard que le monastère fut sérieusement relevé et réformé par son affiliation à la congrégation de Bursfeld (4).

D'Egmond le légat partit pour Harlem, où il arriva le 11 septembre et descendit chez les chanoines-réguliers de la Visitation, dont le prieur l'avait accompagné à Egmond (5). Le 13 il se rendit à l'abbaye des moniales de Rynsburg, qui avaient aussi protesté auprès du duc de Bourgogne contre la visite de l'abbé de Saint-Maximin de Trèves. Elles attendaient le légat avec une certaine frayeur et s'étaient fait protéger par le représentant du duc et des nobles, mais la fermeté du légat et son éloquence triomphèrent de leurs velléités de rébellion, et elles acceptèrent les statuts qu'il dressa pour la réforme de leur maison (6).

Après avoir visité Leyde, Delft, Dordrecht, le légat revint, vers le 17 septembre, à Utrecht. Il profita de ce séjour pour améliorer l'état de l'abbaye de Saint-Paul. Déjà dès 1440 deux moines de Saint-Jacques de Liége y avaient été envoyés pour y relever la discipline (7); le légat déposa l'abbé Guillaume de Heuckelum et le remplaça par Jacques de Poolgeest, chanoine régulier du monastère de Sion et pour lors prieur de s' Gravesande (8).

D'Arnhem, où il était arrivé le 20 septembre, le cardinal adressa, le 22, aux visiteurs bénédictins de la province de Mayence des instructions pour l'office dont il les avait chargés (9). Parti ce jour même

1. *Nederl. Archief voor Kerk. gesch.*, I (1841), 466-470; van Limburg-Stirum, *Bourg. Chart.* Amsterdam, 1869, p. 100; cf. Binterim, VII, 268.

2. Jean de Leyde, p. 113.

3. Pool, *Frederik van Heilo en zijn geschriften*, Amsterdam, 1869, p. 148.

4. Jean de Leyde, 126 sqq.

5. Swalue nie que le cardinal ait fait lui-même la visite d'Egmond et de Rynsburg (*Nederl. Archief*, I, 451), mais le texte d'Heilo donné par Pool est venu compléter les renseignements connus jusqu'ici.

6. Pool, 154-155; Uebinger, 656.

7. Berlière, *Documents inédits pour servir à l'hist. eccl. de la Belgique*, I, 45.

8. Zantfliet, ap. Martène, *Ampl. Coll.* V, 475; Pool, 155; Uebinger, 658. Zantfliet raconte la réforme de St-Paul d'Utrecht avant de parler de l'action du légat à Egmond. Il serait assez difficile d'admettre que Nicolas de Cuse ait nommé Jacques de Poolgeest abbé de St-Paul lors de son premier passage à Utrecht, puis ait voulu aussitôt après le mettre à la tête de l'abbaye d'Egmond. Peut-être Jean de Leyde en parlant de ce projet du cardinal, donne-t-il par anticipation au prieur de s'Gravensande le titre d'abbé qui devait lui être conféré peu après.

9. *Bullar. Bursfeld*, 254-257v; Cod. lat. Monac. 4406, ff. 120-122; Trithème, *Opp pia*, 1021-1026; cf. Uebinger, 647; le texte est donné dans le *Mainzer Monatschrift* (1791), VIIe année, t. I, 697 sqq; cf. Linneborn ap. *Studien*, 1899, p. 279 note. Sur le séjour de Nicolas de Cuse à Arnhem, voir Van Heussen, *Hist. Ultraj.*, I, 416, 466.

Digitized by Google

pour Nimègue, il arriva par Horst à Ruremonde le 25. C'est là qu'il rencontra Denis le chartreux, dont il fit son compagnon de voyage (1).

Après une visite à Cologne, où il devait régler un différend entre l'archevêque et le clergé, le légat, répondant à l'appel de ses amis de Liége, se dirigea vers cette dernière ville. Il visita sur sa route Aix-la-Chapelle, l'abbaye cistercienne d'Herckenrode, celle de Saint-Trond, où il s'enquit exactement de l'état de la discipline et des finances et le couvent des Frères-Mineurs de cette ville, qu'il essaya de réformer, mais sans succès pour le moment. Il rédigea des statuts pour l'abbaye de Saint-Trond et les adressa de Liége à l'abbé Henri de Coninxhem le 16 octobre (2).

Le 13 le légat arriva à Liége et descendit au palais épiscopal, mais à la suite des plaintes suscitées par les relations des chanoines de Maestricht, de l'abbesse d'Herckenrode et de l'abbé de Saint-Trond, mécontents des mesures prises par le cardinal, le clergé liégeois prit peur et refusa de reconnaître les facultés du légat. Celui-ci se retira le 16 à la Chartreuse de Liége, d'où il envoya les statuts de réforme pour Saint-Trond et partit le 19 pour l'abbaye bénédictine de Malmedy, et de là, le 20, pour Luxembourg, et le 23, pour Trèves (3).

Dans sa patrie Nicolas de Cuse pouvait se dispenser de travailler aussi énergiquement qu'ailleurs à l'œuvre de la réforme des monastères; celle-ci était en bonne voie, à Trèves aussi bien qu'à Cologne, grâce au mouvement inauguré par l'abbé Jean de Rode et par l'union qui se réalisait alors de plusieurs monastères du Rhin et de la Moselle à la congrégation naissante de Bursfeld (4).

L'archevêque Jacques de Sierck avait prévenu les intentions du légat en rappelant à l'observance de la discipline canonique les chapitres de Trèves, de St-Castor de Coblence et les autres collégiales du diocèse (5). Il eût voulu mettre l'abbé de Bursfeld à la tête de Saint-Mathias, mais le pieux moine n'avait pu se résigner à

1. Uebinger, 659-660. D. Mougel (*Denys le Chartreux, 1402-1471, sa vie, son rôle*, Monreuil-sur-Mer, 1896, pp. 56-91), suppose que Denis accompagna le cardinal au cours de sa visite pendant 14 mois environ, mais les arguments en faveur de cette opinion ne nous paraissent pas solides.

2. Martène, *Ampl. Coll.*, VI, 1219-1220; le texte des statuts a été édité d'après le cod. 288 de la Bibl. de l'Université de Liége dans la *Revue Bénédictine*, 1897, pp. 378-380.

3. Zantfliet, ap. Martène, V, 476; Uebinger, 660-661.

4. Le cartulaire de l'abbaye de St-Mathias de Trèves (Bibl. de Trèves, cod. 1657, ff. 54, 56, 62), contient plusieurs pièces émanant du cardinal et portant les dates des 25, 27 et 28 octobre 1451. Le 2 et le 10 novembre il intervint dans des affaires du chapitre de Thorn (Habets, *De archieven van het Kapittel der hoogad. Rijksabdij Thorn*, Maestricht, 1889, nos 359-360-362. pp. 360-361). Sur l'appel des Dames blanches d'Utrecht du 13 novembre cf. Van Heussen, *Hist. Ultraj.*, I, 552.

5. Binterim, VII, 282.

Digitized by Google

abandonner son petit monastère ; toutefois l'action du cardinal ne fut pas sans effet sur l'union des monastères de Trèves à celui de Bursfeld (1).

Au milieu de novembre le cardinal légat réunit un synode provincial à Mayence, où il fut aussi question de la réforme des monastères (2). Il se remit alors en route pour Cologne, où il arriva au commencement de janvier. Il ordonna la tenue d'un concile provincial. C'est de là qu'il adressa le 30 novembre aux monastères de l'union de Bursfeld le privilège de célébrer les offices divins et d'administrer les sacrements en temps d'interdit (3).

De là il se dirigea sur Maestricht et Louvain vers Bruxelles, pour y remplir une mission dont il avait été chargé par une bulle du 15 août (4). Le cardinal se trouvait à Louvain le 15 janvier ; une lettre datée de cette ville nous apprend que les remontrances qu'il avait adressées aux Franciscains de Saint-Trond n'avaient eu aucun succès, aussi les menaçait-il des censures ecclésiastiques si, dans un délai donné, ils n'acceptaient la réforme (5). A la fin du mois, il fit son entrée solennelle à Bruxelles, accompagné du duc de Bourgogne, qui était allé à sa rencontre une demi-lieue en dehors de la porte de Louvain, et fit un sermon au peuple sur le grand marché (6).

De Bruxelles, le légat se rendit de nouveau à Cologne, où on le trouve dès le 18 février. Le 23, il y ouvrit le synode provincial, qui dura jusqu'au 8 mars et qui clôtura la légation du cardinal (7). C'est de Cologne qu'il adressa le 2 mars aux présidents du chapitre bénédictin de Magdebourg-Brême, les instructions nécessaires pour la visite des monastères dont il les avait chargés (8). C'est aussi de Cologne qu'il fit parvenir le 6 mars aux abbés de Bursfeld, de Reinhausen, d'Erfurt, de Hombourg, de Clus, de Huysbourg, de Berge et de Cismar, l'approbation de l'*Ordinarius* de Bursfeld. Ce livre officiel de la Congrégation, soumis précédemment

1. Ib., 278 ; Hontheim, *Prodromus hist. Trevir.*, I, 575.
2. Hartzheim, *Concil. Germ.*, V, 398-412 ; Uebinger, 663 ; Pastor, 395.
3. Cod. Beuron. 8, pars II, f. 59 ; Linneborn ap. *Studien*, 280.
4. Uebinger, 664.
5. Piot, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, II, 305. Le même jour le cardinal accorda des indulgences aux habitants de la ville et du doyenné (*ib.*, 304 ; Fr. Straven, *Invent. anal. et chronol. des archives de la ville de Saint-Trond*, 1886, t. I, 397-400). Le 28 janvier il accorda des indulgences au prieuré des chanoines-réguliers de Melle (Sanderus, *Flandria ill.*, II, 505) et le 29, à la chapelle de N.-D. du Rœulx à Frasnes-lez-Gosselies (Cartul. de Wavre et de Frasnes aux Archives du Royaume à Bruxelles. Cart. et MSS. 133, f. 51). Ce dernier acte est daté de Bruxelles.
6. Comptes de la ville ap. *Bullet. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, 3e série, IX, 488 ; Wauters, *Hist. de Bruxelles*, I, 252 ; Martène, *Ampl. Coll.*, IV, 1222.
7. Uebinger, 664-665 ; Binterim, VII, 280-282.
8. Holstein, *Urkundenbuch des Klosters Berge*, 236 ; Uebinger, 646-648.

Digitized by Google

à l'approbation des légats du Concile de Bâle et revu par un évêque *in partibus*, Thomas, moine bénédictin, puis contrôlé, sur l'ordre du cardinal, par le prieur de la Chartreuse de Cologne, fut déclaré seul légitime, à l'exclusion de l'Ordinaire composé par le prieur Henri de Saint-Jacques de Mayence (1).

Si ce synode de Cologne ne produisit pas tous les fruits que le cardinal légat en attendait, la faute en fut peut-être aux évêques eux-mêmes qui ne voulurent pas ou ne surent pas appliquer les décrets dans leurs propres diocèses. Il eut du moins pour Cologne ce bon résultat qu'il fut le point de départ d'un sérieux mouvement de retour à la discipline dans les monastères bénédictins, grâce à l'intervention directe de l'archevêque Thierry et à l'appui qu'il donna à la réforme de Bursfeld (2).

En quittant Cologne, après avoir terminé sa légation d'Allemagne, Nicolas de Cuse se mit en route pour son évêché de Brixen, dont il reprit l'administration en avril et où il poursuivit activement son œuvre de restauration dans les monastères (3).

La légation de Nicolas de Cuse en Allemagne marque dans l'histoire religieuse du XVe siècle. C'est à l'énergie, au zèle, à la piété du cardinal que l'Église doit un renouvellement qui devait se généraliser peu à peu ; c'est à lui que l'ordre bénédictin est redevable, en partie du moins, du relèvement de la discipline ; la réforme de Bursfeld trouva en lui un solide appui et un ardent propagateur « Nicolas de Cuse, dit Trithème, parut en Allemagne comme un ange de lumière et de paix au milieu des ténèbres et des troubles ; il rétablit l'unité de l'Église, fortifia le prestige du pontife suprême et jeta de riches semences d'une nouvelle vie. Une partie ne put lever à cause de la dureté de cœur des hommes, une autre germa, mais fut bientôt étouffée par suite de la paresse et de la négligence des autres, mais une bonne partie porta des fruits dont nous jouissons encore aujourd'hui. Le cardinal de Cuse était un homme de foi et d'amour, un apôtre de la piété et de la science. Son esprit embrassait tous les domaines de la science humaine, mais sa science venait de Dieu et il n'avait d'autre but que la glorification de Dieu, l'édification et l'amendement des hommes (4).

D. Ursmer BERLIÈRE.

1. *Bullar. Bursfeld.*, 258 ; Cod. Beuron. 8, pars II, f. 61 ; Linneborn, ap. *Studien*, 281 notes; Nicolas de Siegen, 440-441.
2. Binterim, 282.
3. Pastor, 396 note.
4. *De vera studiorum ratione*, . 2; Pastor, 397-398.

Digitized by Google

LE SYSTÈME MUSICAL DE L'ÉGLISE GRECQUE.

III.

L'ANCIENNE TRADITION BYZANTINE.

NOUS avons exposé dans un premier article le problème que présentent la théorie et la pratique musicales de l'Église grecque. Dans un second article, nous avons passé en revue les essais tentés pour le résoudre. A notre tour maintenant de présenter une solution que nous soumettons au jugement du lecteur.

Avant d'aborder notre sujet, nous tenons à rendre justice aux tentatives de ceux qui nous ont précédé. Si nous les avons nommées infructueuses, c'est qu'elles n'ont pas abouti, ce nous semble, à expliquer l'organisme intime et tout hérissé de difficultés de la musique byzantine. Elles ont pourtant réalisé de remarquables résultats au point de vue du déchiffrement des anciens documents. Aussi, outre les ouvrages cités dans notre précédent article (*Revue bénéd.*, mai 1899), nous plaisons-nous à donner une mention spéciale aux travaux les plus récents de Gastoué (1) et du R. P. Thibaut (2). Ces savants auteurs ont ouvert ou du moins aplani plus que ne l'ont fait leurs devanciers, l'accès des sources qui doivent nous fournir et la solution du problème et le remède pratique au mal existant.

Mais, dans la question qui nous occupe, l'étude même des sources offre un danger qu'il importe de signaler. Dans le désir de vaincre les difficultés que la théorie présente, on s'efforce simplement de les tourner en interrogeant les anciens documents, sans tenir aucun compte des données fournies par les théoriciens actuels. On a la

1. V. les articles déjà cités de la *Tribune* 1897, puis ceux de mai et de juin 1899 de la même revue et surtout le catalogue des mss. de musique byzantine dont l'auteur nous annonce la prochaine publication.

2. V. outre les articles cités plus haut (*Rev. bénéd.*, mai 1899), « la notation de S. Jean Damascène » 1898, « les martyries » dans la *Revue byzantine de St-Pétersbourg*, 1899.

Digitized by Google

confiance d'en voir jaillir une synthèse pure, limpide, complète, qui viendrait redresser, voire même remplacer la théorie moderne et la rendre superflue. Cet espoir pourrait bien être déçu. En se passant de la doctrine existante, est-on bien sûr de saisir le vrai sens de l'ancienne ? Non ; nous croyons, au contraire, que l'explorateur de l'antiquité doit constamment se laisser guider par l'enseignement contemporain. Celui-ci nous semble représenter le cours d'un fleuve qui doit être remonté par quiconque veut en découvrir la vraie source. Chez les Latins, nous voyons qu'aujourd'hui la doctrine du chant grégorien est en substance encore la même qu'il y a huit siècles, tant l'enseignement du chant de l'Église occidentale est resté stationnaire. Pouvons-nous moins attendre de l'esprit éminemment conservateur des Grecs ? Assurément non. C'est pour ce motif que dans le présent travail, nous avons pris pour point même de départ la théorie actuelle, en cherchant à l'interpréter à la lumière des anciens documents.

Après cette remarque préliminaire, il nous reste à indiquer la division de notre étude. Nous condensons les résultats de nos investigations en une double thèse, dont le développement et les preuves fourniront matière à deux sections de ce dernier chapitre de notre étude.

Tout le système musical des Byzantins repose sur deux gammes : l'antique gamme dorienne et l'antique gamme lydienne. La vraie gamme du mode dorien ou mode de *mi* se retrouve dans le πρῶτος byzantin transposé un degré plus bas, sur le *re*, et, dans cette forme transposée, elle sert de base à la disposition et à l'ordre des huit modes de l'Ὀκτώηχος en général : section première.

La vraie gamme du mode lydien ou mode de *fa* sert de base particulièrement à la structure interne des modes autres que le πρῶτος et, en même temps, détermine certains phénomènes spéciaux de la musique byzantine, tels que l'emploi des soi-disant quarts de ton, la division de la gamme en 66 ou 68 parties, etc. : section deuxième.

Cette division nous amène à procéder dans notre première section d'une manière assez sommaire, en négligeant certains détails, entre autres les intervalles moindres qu'un demi-ton. L'examen en est réservé pour la seconde section.

Nous voudrions donc établir dans notre premier article la véritable identité du πρῶτος byzantin avec le dorien antique et conséquemment l'identité des autres ἦχοι avec les autres modes antiques, conformément à la théorie byzantine. Nous consacrerons un premier paragraphe à l'exposé détaillé de notre première thèse. Dans les

Digitized by Google

paragraphes suivants nous donnerons les preuves sur lesquelles nous fondons notre manière de voir, à savoir : 1° comme argument extrinsèque, le caractère traditionnel de la théorie byzantine sur ce point ; ensuite, comme arguments intrinsèques : 2° le système de la Roue ; 3° les martyries ou signes caractéristiques des notes modales ; 4° les anciens noms de ces signes ; 5° l'ancien solfège (παραλλαγή) ou chant de la Roue ; 6° un autre solfège (παραλλαγή) ancien ou formule de chant résumant les propriétés distinctives et les rapports mutuels des huit modes ; 7° les vestiges qu'on en retrouve dans le chant grégorien. Nous y rattacherons encore quelques conclusions touchant la tonalité des modes grégoriens. Enfin, nous indiquerons dans un 9e et dernier paragraphe la manière dont notre interprétation devra s'appliquer pratiquement aux textes notés, tant anciens que modernes.

Nous aurons à toucher incidemment encore quelques autres points ayant trait à notre sujet. D'autre part, la plupart des arguments que nous proposons, étant déjà par eux-mêmes des problèmes à résoudre, réclament un examen long et attentif. Toutefois, dans leur développement, ils se complètent mutuellement et contribuent tous à appuyer et corroborer la doctrine que nous cherchons à établir.

§ 1. *Les anciens modes et les ἦχοι byzantins.*

La correspondance établie par les théoriciens grecs entre les modes byzantins et les anciens modes a généralement rencontré aussi peu de créance et d'attention que celle établie par les théoriciens médiévaux latins entre les modes grégoriens et les modes de l'antiquité. Pas plus là qu'ici, elle ne paraît vraisemblable. Le lecteur pourra juger par lui-même du bien fondé de cette attitude des savants par le tableau suivant. Sous la lettre A on lit les noms des anciennes octaves modales, dorien, phrygien, lydien, etc., écrits chacun en face de la note fondamentale correspondante. Les rubriques B et C portent les mêmes noms des modes accompagnés des numéros d'ordre des tons latins et grecs auxquels ils sont assimilés. Ils sont mis en face des notes réputées fondamentales, ou du moins principales de ces mêmes tons. Cette dernière observation touche surtout les modes ou ἦχοι byzantins qui semblent avoir dans les notes en question tantôt la note fondamentale (les deux modes inférieurs), tantôt le centre (les quatre modes du milieu), tantôt le terme aigu (les deux modes supérieurs) de l'octave modale correspondante.

Digitized by Google

Noms des Notes.	A Anciens modes.	Correspondance des anciens modes: B avec les modes grégoriens d'après Houdard	C Avec les modes byzantins d'après les théoriciens modernes
βού mi e'	dorien		
πά re d'	phrygien	Hypomixolydien IV	Hypomixolydien λ' π δ'
νη do c'	lydien	Hypolydien III	Hypophrygien βαρύς
ζω si b	mixolydien	Hypophrygien II	Hypolydien λ' π β'
κε la a	hypodorien	Hypodorien I	Hypodorien λ' π α'
δι sol g	hypophrygien	mixolydien IV	mixolydien δ'
γα fa f	hypolydien	lydien III	phrygien γ'
βου mi e	hypomixolydien	phrygien II	lydien β'
πα re d		dorien I	dorien α'
νη do c			
ζω si b			

plagaux — authentes — πλάγιοι — κύριοι

La série A procède par ordre descendant, les deux autres par ordre ascendant. Les limites, ou étendue des octaves modales elles-mêmes s'obtiennent cependant d'une manière à peu près semblable dans les trois séries, c'est-à-dire, dans les quatre octaves supérieures (1) en descendant, dans les octaves inférieures (2) en montant. Dans la colonne C, on voit deux modes sur la même note *si* : le βαρύς (grave) et le πλάγιος β'. Ils diffèrent l'un de l'autre par l'étendue de l'octave ; dans le βαρύς, elle descend jusqu'à l'octave grave quelquefois encore plus bas, dans le πλάγιος β' dont le tableau ne représente que la variété « hirmologique » (3), elle n'arrive ordinairement pas au-dessous de la quinte grave Mi.

Le βαρύς que nous mettons dans ce tableau est la variété que les musiciens appellent βαρύς ἀρχαῖος « ancien », κατὰ τὸ πενταφωνον σύστημα, selon le système pentaphone. La variété ordinaire de ce mode monte jusque *do*. Le πλάγιος δ' monte de son côté souvent jusque *ré*. Les deux derniers ἦχοι pourraient donc, à la rigueur,

1. Chez les Byzantins, dans les deux octaves supérieures.
2. Chez les Byzantins, dans les deux octaves inférieures.
3. Voir notre 1er article, *Revue bénéd.*, février 1899, p. 60.

Digitized by Google

occuper chacun un degré plus haut que celui que nous leur avons assigné.

Du reste, nous ne pouvons indiquer ici que d'une manière générale les contours mélodiques des modes ; les détails en seront examinés plus tard. Aussi prions-nous le lecteur de ne point se préoccuper pour le moment de la sous-distinction des modes en authentes et plagaux (chez les anciens : modes avec ou sans le préfixe *hypo*), qui de fait se trouvent souvent mêlés ou intervertis dans l'Ὀκτώηχος, mais de n'envisager que les types généraux et communs, caractérisés chacun par sa base et son tétracorde fondamental : dorien, phrygien, lydien, etc.

Tout en tenant compte de ces observations, il saute aux yeux qu'il n'y a pas d'accord possible entre les données des trois colonnes, telles du moins qu'elles apparaissent dans le tableau. Ainsi, l'ancien mode dorien a pour note fondamentale *Mi*, le dorien tant latin que byzantin a *Ré*, tandis que *Mi* chez les Latins, représente la note fondamentale du phrygien, et, chez les Byzantins, celle du lydien : le *Fa*, pour les anciens Hellènes et pour les Latins est la base du type lydien (1), pour les Byzantins, celle du type phrygien, et ainsi de suite.

N'y a-t-il pas là une contradiction manifeste ? De fait, on a reconnu et expliqué depuis longtemps la méprise commise par les musiciens latins (2). Nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Mais on n'a pas pu découvrir le mobile qui a poussé les Byzantins à leur assimilation. Ou plutôt, elle paraissait si étrange, qu'on la mettait d'emblée sur le compte de l'imagination orientale, d'une part, et de l'ignorance des anciens modes, de l'autre. En tout cas, on n'y attachait pas la moindre valeur scientifique. Nous avouons avoir partagé nous-même ce sentiment au moment où nous commencions nos recherches. Mais nos études ultérieures nous ont montré que la contradiction n'est qu'apparente, et que le problème renferme en quelque sorte sa solution en lui-même. Que si difficulté il y a, elle vient, sans doute, en partie, de l'ignorance qu'on déplore, mais plus encore d'une autre cause. La voici.

1. Encore une fois, nous faisons abstraction de la subdivision en modes authentes et plagaux.

2. C'est qu'ils ont suivi l'ordre des anciennes échelles de transposition, lesquelles, étant rangées par ordre de *hauteur absolue*, présentent nécessairement une série inverse de la série des modes pris dans une seule échelle commune et rangés par ordre de *hauteur relative*. En effet, les octaves modales procèdent en descendant les degrés de l'échelle commune et deviennent de plus en plus graves. Or pour mettre chaque mode au diapason convenable de la voix, plus une mélodie est grave, plus il faut la hausser au-dessus de sa position première. Voir Gevaert, *Musique de l'Antiq.*, I, pp. 266-267; *Mélopée*, pp. 19 et 26. Möhler, *Die griechische, griechisch-römische.... Musik*. Rom, 1898, pp. 38-39, etc.

Digitized by Google

Les théoriciens font la remarque expresse que les intervalles de la gamme hellène n'ont pas tous la valeur des intervalles homologues de la musique occidentale. Cependant, il n'y a pas de doute que ce ne soit précisément la comparaison des deux musiques, et surtout le contact des théoriciens byzantins avec les Latins, contact plus sensible encore depuis le commencement de ce siècle, qui les ont fait hésiter à appliquer partout ce principe d'une importance capitale. Ils ont même fini par l'oublier, ce semble, au point d'attacher à leurs notes peu à peu et approximativement la valeur des notes occidentales. Cet oubli, ou plutôt, cette sorte de transaction avec la musique latine, plus que toute autre chose, est donc, suivant nous, la cause de la contradiction et des difficultés qu'on s'efforce aujourd'hui vainement de résoudre. Ce sera le retour au principe, ce sera son application nette et complète qui dénouera ce nouveau nœud gordien.

Les degrés dont nous venons de parler sont *si* et -Mi (dans certains modes, le *la* en plus). Ils sont, suivant les théoriciens, plus bas dans la gamme hellène que dans la gamme occidentale. En baissant ces degrés d'un demi-ton (1), nous obtenons une gammme avec ♭♭, qui, entre les limites ré-Ré, retrace exactement les intervalles de l'ancienne gamme dorienne. En effet, il y a identité parfaite d'intervalles entre les échelles suivantes :

	VIII	VII	VI	V	IV	III	II	I
A. Ancienne gamme dorienne :	Mi	½ Fa	1 Sol	1 la	1 si	½ do	1 ré	1 mi

(à lire de droite à gauche)

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
B. Gamme du dorien byzantin :	Ré	½ Mi♭	1 Fa	1 Sol	1 la	½ si♭	1 do	1 ré.

La série B représente la gamme normale byzantine, qui, comme telle, renferme deux degrés bémolisés, *si* et *Mi* ; si bien que tout ce qui s'en écarte sera réputé chromatique. Les degrés comptés en montant donnent les numéros d'ordre et en même temps les notes fondamentales, ou du moins principales des ἦχοι ou modes byzantins. La garniture ♭♭ introduite dans la série, à laquelle on ajoute selon les cas un troisième ♭ dans les autres modes, permet de reconnaître d'une manière générale les anciens types modaux, conformément à la tradition byzantine. De cette façon :

I	Ré	avec la garniture	♭♭	donne le mode	dorien,
II	Mi	»	» ♭♭♭	»	lydien,
III	Fa	»	» ♭♭ ou ♭♭♭	»	phrygien,
IV	Sol	»	» ♭♭♭	»	mixolydien.

1. C'est avec intention et conformément à ce que nous disions au commencement, que nous faisons pour le moment abstraction de tout intervalle moindre que le demi-ton.

Digitized by Google

Voilà en substance la thèse que nous avons à prouver. Nous ne pouvons la préciser que dans la mesure où les arguments, à exposer incessamment, nous en fourniront les éléments.

§ 2. *Caractère traditionnel de la théorie byzantine sur la correspondance des modes.*

L'identification que nous venons d'exposer n'est pas aussi moderne que ne le pensent certains auteurs, tels que Christ (1), et, après lui, Bouvy (2). Elle est clairement attestée par divers documents du XVIIe siècle et même du XIIIe. Villoteau l'a rencontrée dans le ms de 1695 que son Maître Guébraïl lui a montré ; nous-même, nous l'avons retrouvée dans le ms 261 de la Bibliothèque Nationale de Paris, daté de 1289. Au verso du f. 241, on lit, en abréviations dont le sens ne laisse aucun doute, ces lignes ainsi accouplées :

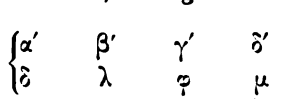

Ces abréviations sont écrites tout au long dans le ms 11389-91 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles (XVIIe s.) (3) au f. 6^v, où le nom du mode est chaque fois accompagné de sa « martyrie » ou signe caractéristique. Voici le texte : Ὁ πρῶτος ἅ λέγεται δώριος, ὁ δεύτερος ΰ λύδιος, ὁ τρίτος Ᾱ φρύγιος, ὁ τέταρτος ὅ μιξολύδιος, ὁ πλάγιος ά ἅ ὑποδώριος, ὁ πλάγιος β′ ὑπολύδιος, ὁ πλάγιος Γ ἤγουν ὁ βαρὺς Ζ (4) ὑποφρύγιος, καὶ ὁ πλάγιος ὅ ἅ ὑπομιξολύδιος.

Le sens de ces paroles nous est déjà connu par notre tableau : « le premier mode est appelé dorien ; le second, lydien ; le troisième, phrygien ; le quatrième, mixolydien ; etc. »

Les auteurs que nous venons de citer opposent à ces témoignages celui de Bryennios, « harmonicien » du XIVe siècle, qui, disent-ils, établit une correspondance des ἦχοι et des anciens modes toute différente de celle des théoriciens actuels. Or, ajoute le P. Bouvy, « il résume la tradition byzantine » de son époque.

1. *Anthol.*, p. CXX.
2. *Poètes et mélodes.* Nîmes, Maison de l'Assomption, p. 247-248.
3. Cf. le ms 8308 de la *Bib. Nat.* de Paris.
4. Faute de type spécial, nous mettons un ζ couché. Le vrai signe sera représenté et expliqué plus loin.

Digitized by Google

A lui tout seul, le témoignage de l'écrivain byzantin, fût-il interprété exactement, n'infirmerait en rien celui du ms. 261 de Paris, qui lui est antérieur. Mais l'interprétation de nos contradicteurs est sujette à discussion. Le contexte montre clairement que Bryennios n'entend pas parler des ἦχοι de l'Église grecque, mais d'une nomenclature similaire employée déjà par les anciens praticiens (1) pour désigner par un numéro d'ordre les échelles de transposition, en commençant par *la plus élevée*. Bryennios le dit lui-même en termes exprès (2). De fait, la série de Bryennios est identique à celle que donne M. Gevaert (3) d'après Ptolémée. Pour avoir les ἦχοι de Bryennios, on n'a qu'à donner des numéros d'ordre aux tons de Ptolémée énumérés chez M. Gevaert, sauf à réserver le numéro 1, πρῶτος, pour l'hypermixolydien (non hypomyxolydien, comme dit Bouvy), qui manque dans ce dernier.

Voici le tableau qui résulte de cette combinaison :

Dénominations primitives selon Ptolémée, d'après M. Gevaert.	Dénominations postérieures à Pythagore, selon Bryennios
[1. Ton hypermixolydien.]	ἦχος πρῶτος.
2. Ton mixolydien	ἦχος δεύτερος.
3. Ton lydien	ἦχος τρίτος.
4. Ton Phrygien.	ἦχος τέταρτος.
5. Ton Dorien.	πλάγιος πρῶτος.
6. Ton hypolydien.	πλάγιος δεύτερος
7. Ton hypophrygien	βαρύς.
8 Ton hypodorien.	πλάγιος τέταρτος.

1. Voir Tzetzès, l. c., p. 24. D'après Westphal (*Metrik*, I, 85, 318,) cet usage remonterait, au plus tard, aux derniers siècles de l'empire romain Cf. Christ, *Anthol.*, p. CXIX-CXX, et *Die Harmonik des Bryennios* dans *Sitzungsberichte der bayr. Akad. der Wissensch.*, 1870, II, p. 266.

2. « Ὁ ὀξύτατος δὲ πάντων ὑπερμιξολύδιος κέκληται, ὃς καὶ ἦχος πρῶτος ὑπὸ τῶν μελοποιῶν λέγεται.» p. 489. M. Gastoué, qui transcrit (« *Tribune* », juin 1899, p. 147) le tableau de Christ et de Bouvy, fait erreur en le faisant lire de bas en haut et en assignant successivement aux ἦχοι de Bryennios les notes ascendantes Ré, Mi, Fa, Sol etc.

3. *Mus. de l'Antiq.*, I, p. 258, tableau. Du reste, Bryennios (p. 489) a trouvé dans le même Ptolémée les *huit* tons de transposition. Il le dit dans ces mots : « Κατὰ μὲν τὸν Ἀριστόξενον τόνοι εἰσὶ τρισκαίδεκα . . . κατὰ δὲ τὸν Πτολεμαῖον ὀκτώ· ὑποδώριος, ὑποφρύγιος, ὑπολύδιος, δώριος, φρύγιος, λύδιος, μιξολύδιος, ὑπομιξολύδιος». D'où provient l'omis-

Digitized by Google

Si le πρῶτος de Bryennios est le ton le plus élevé, il est évident que son δεύτερος ne peut être que celui qui le suit en descendant. Donc, si le premier est, p. ex. le ton de *mi* ou de *ré*, le second ne peut être que le ton de *ré* ou de *do*, et jamais le mode de *Mi*, comme c'est le cas pour le δεύτερος byzantin. De même, le τρίτος ne peut être que le ton de *do* ou de *si*, jamais celui de *Fa*, comme chez les Byzantins, etc. Nous sommes donc en droit de conclure que Bryennios ne peut pas avoir eu en vue les ἦχοι byzantins.

Le contexte de l'exposé de Bryennios fait ressortir encore cette conclusion d'une façon indubitable. En effet l'érudit byzantin avait donné (p. 483) une autre nomenclature, également par numéros d'ordre descendant, ἦχος πρῶτος, etc., πλάγιος πρῶτος, etc., toute différente de celle qu'on vient de lire. S'il entendait désigner par ses ἦχοι les ἦχοι ecclésiastiques, ne serait-il donc pas en contradiction avec lui-même ? Mais non, là pas plus que dans le passage qui nous occupe, il n'a entendu parler des modes de l'Église grecque : il expose simplement une seconde manière de désigner les modes au moyen de numéros d'ordre. Ceux-ci, également employés par les mêmes μελοποιοί, sont introduits, non plus selon le principe de la *hauteur absolue* de la mélodie, mais selon la place *relative* occupée par chaque octave dans le système parfait non transposé, ou dans l'échelle commune. En effet, Bryennios distingue nettement entre les deux ordres, descendant tous les deux, lorsqu'il nomme les octaves du premier, εἴδη τοῦ μέλους, ou τῆς μελῳδίας (ordre de la hauteur absolue), celles du second, εἴδη τοῦ ἡρμοσμένου (ordre du système non transposé). A la p. 410, il taxe « d'inexpérience, ou plutôt d'ignorance », ceux qui confondent ces deux ordres, et donnant un exemple pratique, il démontre qu'un même ton peut être à la fois ἦχος πρῶτος et ἕβδομος (1er et 7me) suivant le principe d'ordre adopté (1).

sion de ce dernier mode chez M. Gevaert ? Il est vrai que, plus loin (p. 410), Bryennios lui-même ne tient pas compte du ton et du mode hypermixolydien ou hypomixolydien. — Digne de remarque est encore *l'ordre ascendant* dans lequel Bryennios énumère ici *les mêmes tons de transposition.*

1. Au même endroit encore, il insinue la possibilité d'autres ordres d'énumération : p. ex. celui de compter de bas en haut. Voir ci-dessus note 3.

Digitized by Google

Nous donnons ici ce second tableau (1) :

Dénominations primitives des modes	Dénominations postérieures à Pythagore
(1) mi - Mode dorien	ἦχος πρῶτος
re - Mode phrygien	ἦχος δεύτερος
do - Mode lydien	ἦχος τρίτος
si - Mode mixolydien.	ἦχος τέταρτος
la - Mode hypodorien	ἦχος πλάγιος πρῶτος
sol - Mode hypophrygien	ἦχος πλάγιος δεύτερος
Fa - Mode hypolydien.	ἦχος βαρύς
Mi - Mode hypomixolydien.	ἦχος πλάγιος τέταρτος

Ici encore Bryennios dit expressément que le mode *le plus élevé* a été l'ἦχος πρῶτος, désignant nettement le mode de *mi*. Il en résulte que, dans aucun des deux tableaux de cet écrivain, la colonne des ἦχοι ne peut indiquer les ἦχοι ecclésiastiques (2), mais que ce sont des dénominations librement employées dans la pratique de la musique classique, bien antérieurement à l'époque de Bryennios. Aussi dit-il lui-même, ainsi que le fait justement remarquer Tzetzès, que les musiciens *appelèrent* (ἐκάλεσαν) les modes de ces noms et non les *appellent*.

Un passage du traité de l'Hagiopolitès, ms. grec n° 360 de la Bibliothèque Nationale de Paris (3), que M. Gastoué oppose « à ceux qui espéreraient retrouver dans la tradition byzantine les noms des modes de l'antiquité » (4), doit être interprété dans le sens du pre-

1. « Le système parfait comprenant deux octaves, l'une aiguë, l'autre grave, composée chacune de deux tétracordes, l'un aigu, l'autre grave, les praticiens (μελοιποιοί) appelèrent communément et justement ἦχος πρῶτος la gamme qui a pour mèse [commencement] le ton *le plus élevé* du tétracorde grave de l'octave supérieure », c.-à-d. mi. — Mèse indique le *milieu de la double octave* modale, et par conséquent la note fondamentale ou le terme de l'octave simple. Cf. Tzetzès, *l. c.*; Gevaert, *Musiq. de l'Ant.*, I, 258, et surtout *Mélopée Aff.*, p. 367, note, etc...

2. Christ, *Die Harmonik des Bryennios*, dans *Sitzungsber. der bayr. Akad. der Wissensch.* 1870, II p. 266 donne les deux séries de Bryennios en prenant, dans l'une et dans l'autre, les ἦχοι de Bryennios pour les ἦχοι ecclésiastiques. Conséquemment, il dit en note, que c'est par erreur que Philoxenos et Margaritès renversent l'ordre et nomment l'ἦχ. β' λύδιος, et l'ἦχ. γ' φρύγιος. Selon nous, l'erreur n'est pas du côté des théoriciens grecs.

3. Attribué par Vincent au XIIIe s., par M. Gastoué au XIVe (« XVIe s. », dans la *Tribune*, est une simple faute d'impression.

4. « *Tribune* », juin 1899, p. 146-147.

Digitized by Google

mier tableau de Bryennios. La série donnée dans le document médiéval lui est même identique, à deux exceptions près : L'Hagiopolitès suit un ordre inverse à celui de Bryennios et nomme hypomixolydien ce que ce dernier appelle hypermixolydien.

On pourra en juger mieux encore par la juxtaposition des deux séries :

Dénominations des anciens tons de transposition.					
A Par numéros d'ordre descendant (Bryennios)			B Par numéros d'ordre ascendant (Hagiopolitès et Bryennios p. 389)		
hypermixolydios	ἦχος	α'	hypomixolydios	ἦχος	πλ. δ'.
mixolydios	ἦχος	β'	mixolydios	ἦχος	βαρύς
lydios	ἦχος	γ'	lydios	ἦχος	πλ. β'
phrygios	ἦχος	δ'.	phrygios	ἦχος	πλ. α'
dorios	ἦχος	πλ. α'	dorios	ἦχος	δ'
hypolydios	ἦχος	πλ. β'	hypolydios	ἦχος	γ'
hypophrygios	ἦχος	βαρύς	hypophrygios	ἦχος	β'
hypodorios	ἦχος	πλ. δ'.	hypodorios	ἦχος	α'

Ainsi donc, la tradition byzantine sur l'identité des ἤχοι avec les anciens modes demeure tout entière sans être ébranlée jusqu'à présent par aucun document. Le sera-t-elle par quelque découverte que nous réserve l'avenir ? Nous ne le pensons pas, d'autant plus qu'elle s'appuie sur des arguments intrinsèques. Nous allons en produire quelques-uns dans les paragraphes suivants.

D. HUGUES GAISSER.

(A continuer.)

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES DE MABILLON.

IL est des noms qui ont le don d'éveiller aussitôt la sympathie; celui de Mabillon est du nombre. La noblesse de son caractère, l'importance de ses œuvres ont forcé le respect des générations; la douce figure de l'illustre bénédictin de Saint-Maur reste entourée d'une auréole dont l'éclat persiste à travers les âges. Sa vie et ses œuvres ont fait l'objet de nombreux travaux; des écrivains de divers pays se sont plu à rendre hommage à ses talents et aux services qu'il a rendus à la science; à plusieurs reprises on s'est attaché à recueillir les restes épars de sa vaste correspondance.

Au moment où M. le prince Emmanuel de Broglie publiait son beau livre sur « Mabillon et la société de l'abbaye de Saint-Germain des Près », un pasteur évangélique de Vienne en Autriche, M. le Dr Wilkens, s'occupait à réunir les matériaux d'un important travail sur l'illustre moine français. Il s'était mis à la recherche des lettres inédites de Mabillon et avait poussé ses investigations dans soixante bibliothèques. M. Wilkens ayant renoncé à la publication de ce travail, eut l'obligeance de m'offrir les copies des lettres inédites qu'il avait recueillies, me laissant la liberté d'en disposer comme je l'entendrais. Je croirais faire injure à la bienveillance de mon aimable correspondant, si je privais le public du fruit de ses recherches. Tout ce qui touche de près ou de loin à Mabillon offre de l'intérêt, non seulement pour les membres de la famille bénédictine, mais aussi pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire littéraire des XVIIe et XVIIIe siècles. Nous publions ici les 17 lettres dont M. Wilkens nous a communiqué la copie, et nous y ajoutons quelques autres correspondances que nous avons pu recueillir nous-même. C'est un devoir pour nous d'exprimer ici à M. Wilkens toute notre gratitude pour la générosité dont il nous a honoré. J'unis à son nom celui de M. Henri Wilhelm, qu'une mort inopinée est venue enlever à l'affection de ses nombreux amis; je lui devais les nombreuses lettres inédites de Bénédictins français que j'ai publiées dans le courant de cette année; c'est encore de sa riche collection que je tire deux nouvelles lettres de Mabillon, ainsi qu'un important supplément à l'histoire

Digitized by Google

littéraire de la Congrégation de Saint-Maur que j'espère publier l'an prochain.

D. Ursmer BERLIÈRE.

I

Lettre à Ferdinand de Furstenberg, évêque de Paderborn, 21 décembre 1674.

Ferdinand de Furstenberg, évêque de Paderborn, puis de Munster, aimait à correspondre avec Mabillon. « Ce prélat, l'un des esprits les plus cultivés de son temps, protecteur des lettres et de l'érudition, auteur lui-même de poésies latines imprimées à Paris, était en même temps un évêque plein de zèle pour la religion. Dans les diocèses qu'il gouverna successivement, il laissa partout les traces de son passage, fondant des écoles, des collèges, appelant les Jésuites pour réformer le clergé, ouvrant des hôpitaux et visitant les malades, pendant qu'à ses heures de loisir, il composait des vers latins faciles et agréables sur des sujets de piété, ou écrivait des lettres latines à son ami Nicolas Heinsius, Hollandais et protestant (1). »

Les originaux des deux lettres, que Mabillon lui adressa et que nous publions, sont conservés dans la bibliothèque de Wolfenbüttel. La première a trait à l'édition de la chronique de Magdebourg, qui devait paraître sous le patronage de l'évêque de Munster ; la seconde est une lettre de félicitation au sujet de son élévation à l'évêché de Munster ; elle traite cependant des ouvrages de Mabillon.

Celsissime Princeps

Magnam Tibi gratiam habet tota quanta est Respublica Litteraria, quod sumtus in chronici Magdeburgensis editionem liberaliter suspedites; maximam ego, quod operâ hanc in rem meâ uti velis (2). Obtulit mihi nuper jussu Tuo dominus Brosseau orator Tuus apud Christianissimum Regem, obtulit, inquam, nummos centum conducendo Chronici exscriptori : mihi summa Francorum ducentorum sufficere visa est, quam ille nudius tertius in manus meas dedit. Adjecit penes se habere exemplum operum Tuorum, quod Celsitudo Tua mihi destinavit. Sic duplici aere oneras immerentem, in utroque Te probans non solum litterarum Cultorem eximium, sed etiam munificum Patronum ac Mecaenatem, qualem certe jamdudum orbis Te Christianus agnoscit. Alterum probant inprimis Monumenta Tua Paderbornensia, quae avidis et animo et oculis lecturio (3) ; alterum xenia illa, quae Musarum cultoribus per totum orbem litterarium

1. de Broglie, *Mabillon*, I, 140.
2. Sur cette chronique, qui n'est autre que l'Annaliste saxon, voir MGH. VI, 546, 552.
3. Ce travail de l'évêque de Paderborn a eu plusieurs éditions.

Digitized by Google

liberali manu sparsisti. Vtramque verò luculentissime contestabitur editio Chronici Magdeburgensis, quae prope diem sub liberalibus auspiciis Tuis in publicum prodibit. Jam scribam conduxi ad describendum Chronicon, quod intra Paschales dies mihi redditurus est absolutum : quo facto ejus editionem maturare non cunctabor, prout Celsitudini Tuae visum erit. De totius editionis consilio accurate scribam ad dominum Overhamum, ut per eum resciam an consilium meum probaturus sis. Deum O. M. enixe rogo, ut diu vivas ac valeas, Musarum decus et Patrone. Luteciae Parisiorum XII Kal. Ianuar. MDCLXXIV.

Celsissime Princeps

Tibi addictissimus

F. JOHANNES MABILLON MB.

II.

Lettre au même.

1 juin 1679.

Ferdinand de Fürstenberg, qui occupait le siège de Paderborn depuis le 20 avril 1661, devint coadjuteur de Munster en 1667 et occupa ce dernier siège en 1678 ; il mourut le 26 juin 1683.

Celsissime Princeps

Vereor ne Celsitudini tuae intempestiva videatur vox gratulationis meae, quoniam sera. Quaeras unde illa gratulatio ? nempe de nova tua dignitate [1], quam tibi omnium et maxime eruditorum vota, jamdudum deferebant, ex qua ego una cum omnibus incredibilem cepi voluptatem. Sera est quidem : at sera gratulatio reprehendi non solet, praesertim si nullâ negligentiâ praetermissa est. Et certe gaudii mei significationem intercepit varius bellorum tumultus, qui inter nostros utrimque multus hactenus intercessit. Sed tandem (gratias bono Deo) reformata pace, jam propero ad praetermissa officia, et quantum in me est exopto, ut Te diu incolumem servet Tuus ille Pontificatus. Vnum id adsit, cetera prospera et fausta erunt, modo Te ipsum audias, Tibi ipsi obtemperes. Est Tibi innatus ad virtutem amor, ad pietatem et ad bonas artes totus animus : Hos duces sequere pede quo cepisti, et immortale decus acquires et caelo et solo. Deus bone cur ego non adsum vel spectator operum vel conscius studiorum tuorum ! Quos Tu Litteratos homines non fovebis, quos non accendes, quos ipse non formabis ? Video jam Monasteriensem episcopatum reflorescere virtutum cultu, pietate, integritate religionis, et pro bellicis studiis Pontificem in officii sui partes totum impensum. Hae non tam meae sunt, quam omnium qui Te norunt conjecturae : quas indubie jam factis probas. Sed calamum tempero, Celsissime Princeps, ne modestiae tuae sim molestus. Ad alia venio. Existimo Chronicon Saxonicum, cujus exemplar pridem D. Brosseau commendavi, ad Celsitudinem Tuam pervenisse, tametsi nullis id

1. L'évêché de Munster.

Digitized by Google

litteris rescierim. Gauderem si Chronicon istud responderet votis ac studiis tuis. Quamquam quod in me erat, pro modulo exsecutus sum et perlibenter. Id verò si probas, cur non prodeat jam in lucem sub auspiciis tuis, uti olim ipse mandaveras? O utinam tibi hac in re placeret opella mea, quàm libenter affectae valetudinis has reliquias Celsitudini tuae consecrarem. Interim urgeo editionem partis secundae Saeculi IV Benedictini. Vrgent etiam sodales mei editionem secundi voluminis Augustiniani, nam primum jam prodiit in publicos oculos, nescio an in tuos. Totum opus Christianissimo Regi dedicatum est. Epistolam nuncupatoriam tradidi in manus D. Brosseau cum epistola ad Cassiodori novam editionem utramque nomine meo Celsitudini tuae offerri postulavi. Frigidum munus, tantoque Pontifice indignum, sed quale mihi suppeditat exiguum penu. Si muneris tenuitatem sarcire possun preces meae, si quid tam necessariae valetudini servandae conferre possunt, has libenter et polliceor et exsolvam. Vale Celsissime Princeps, Litteratorum decus et Maecenas, vale et in nestorios annos, ita vovet

Celsitudini Tuae
Luteciae Parisiorum in Monasterio
S. Germani à pratis Kal. Iun. an. 1679.

Addictissimus et obsequentissimus servus ac cliens
F. Johannes Mabillon MB.

III.

Lettre à l'abbé Schelstrate, 29 août 1676.

L'abbé Schelstrate, anversois de naissance, avait été nommé par Innocent XI bibliothécaire de la Vaticane. Il y reçut Mabillon et lui rendit tous les bons offices qu'il put, pour lui faciliter l'accès des bibliothèques et l'examen des manuscrits.

La lettre suivante est tirée de la collection des lettres de Schelstrate conservée à la Bibliothèque de La Haye, MS. 1165, n° 11. Elle est relative au prêt du fameux autographe de Thomas à Kempis, dont il fut si souvent question dans la controverse sur l'auteur de l'Imitation.

Clarissime Domine,

Post tuum ex hac urbe discessum miror me nullum a RR. PP. Henschenio et Papebrochio accepisse responsum de restituto tibi tomo Kempensis autographo, quod tibi hinc discedenti ex eorum mandato commiseram. Rogo to ut quam primum me exoneres hac cura, quam facile discuteret fides tua mihi satis perspecta, nisi viarum discrimina scrupulum in animum meum rejicerent. Neque vero haec sola est scribendi ad te causa. Est et

Digitized by Google

alia, quae, ut puto, tibi non ingrata futura est in gratiam operis quod moliris. Quippe in libro Anshelmi Havelbergensis episcopi adversus graecos sententia tua de duplici Constantini baptismate, uno per Sylvestrum pontificem, altero per Euzebium Nicomediensem diserte asseritur. Floruit hic auctor ante annos quingentos, opusque suum dedicat Eugenio PP. III. Porro opus istud hactenus ineditum profert in lucem noster Acherius in spicilegii sui tomo XIII qui sub finem hujus anni venalis erit. Id te monuisse visum est aliquid opere pretii. R. P. Henschenio et Papebrochio multam salutem dico. Vale et quam primum si placet litteris tuis me fausti tui reditus certiorem reddere ne gravare. Iterum vale.

Luteciae Parisiorum IV Kal. sept. a. 1676 in monasterio S. Germani a Pratis.

Vir clarissime
tui studiosissimus
fr. JOHANNES MABILLON, m. b.

IV

Lettre à Thomas Gale.
9 avril 1677.

Thomas Gale (1636-1702), recteur de l'école de St-Paul à Londres, puis doyen d'York, savant d'une réputation européenne, aimait à correspondre avec Mabillon (cf. Gigas, *Lettres des Bénédictins*, I, 24 26; de Broglie, I, 143). La première lettre que nous publions de Mabillon à Gale se trouve dans le Harl. M. S. 7011, f. 150.

Vir Clarissime,

Magnam habeo gratiam eximio Bernardo qui tam favorabile de me testimonium apud te dixit ut ex novissimis litteris tuis intellexi (1). Equidem quantum ab eo doctrinæ fastigio, quod prædicas, absum satis superque sentio, at pronam in amicos voluntatem meam dissimulare non possum. Hanc experietur prope diem Iamblichus tuus cujus librum de mysteriis ad regium exemplar quod hodie a Bibliothecæ præfecto mutuabor conferri curabo ab eo loco in quo Bernardus noster. Id vero tam longe ante praestitissem nisi distinuisset nos collatio Cypriani de quo ultimis litteris meis tibi jam scripsi. Iamblichi collationem non remorabitur infirma valetudo mea, vicem quippe meam supplebunt quidam sodales mei qui libenter operam mihi suam commodabunt, ut per eos saltem aliquod tibi grati animi testimonium rependam. Mitte igitur, Vir Doctissime, quam primum subsequentes schedas Iamblichi tui, cujus variantes lectiones, an omnes simul, an singulas per vices tibi submittere debeam mihi quæso significa. Eadem me sollicitudo tenet de variantibus lectionibus Cypriani, quarum fasciculum sane haud mediocrem, Bernardo nostro destino post festa paschalia cum earum alterum exemplum, ne forte fasciculus intercipiatur

1. Sur les relations de Mabillon avec Gale et le Dr. Bernard, voir de Broglie, I, 98, 142.

Digitized by Google

in via, fuerit absolutum. Vale.

Luteciæ Parisiorum in monasterio S. Germani à Pratis V. Idus Aprilis, 1677.

Vir Clarissime

Tidi addictissimus,

Fr. JOHANNES MABILLON, M. B.

Monsieur,

Monsieur Gale at St. Pauls Schoole in London.

V

Lettre au même.
28 novembre 1687.

Cette lettre de Mabillon à Gale se trouve au British Museum, Add .M. S. 4277 f. 117.

Clarissimo et eruditissimo viro Thomæ Galle

Fr. Johannes Mabillon, M. B. S. P. D.

Nunquamne finis erit beneficiis tuis ? vir clarissime, et vetera novis cumulare non desines ? Non diu est quod præclarissimum abs te munus accepimus, alterum videlicet tomum Dillugbeii. Modo aliud munus in manus meas pervenit nullo mittentis indicio, nisi quod inscriptio fasciculi amicam et beneficam manum denotabat. Hoc est volumen secundum novorum Angliæ Historicorum, pro quo munere quam maximas possum tibi gratias refero. Utinam aliquid tua munificentia dignum rependere mihi liceret ! Nam Museum nostrum Italicum, quod nuper tibi et amico nostro clarissimo Bernardo traditum puto, nec votis meis, nec beneficentiæ tuæ respondet. Aderit fortasse favorabilior aliquando occasio. Plurimum salutem tibi vir humanissime dicunt nostri D. Michael Germanus, Theodericus Ruinartus et Placidus Porcheronius, ego quoque in primis ex asse tuus. Si quando Bernardo nostro scribes fac eum quæso de obsequiis meis certiorem. Vale.

Lutetiæ Paris., IV Kal. Dec. 1687.

Post scriptam epistolam hanc accepi humanissimas litteras tuas ex Boudoto nostrate de quibus secundas gratias ago. Mihi gratissimum fuit quod Iter nostrum Italicum tibi, viro exquisitissimi gustus non displicuerit, Gaudeo quod per te exemplar alterum musei nostri ad Bernardum amicum nostrum pervenerit. Iterum vale.

Monsieur Gale at Schoole St-Paul in London.

VI

Lettre à D. Benoît Bacchini.
15 mars 1686.

D. Benoît Bacchini, célèbre bénédictin de la congrégation du Mont-Cassin, profès à St-Jean de Parme en 1667, abbé de Bobbio,

Digitized by Google

mourut à l'âge de 70 ans, professeur d'Écriture sainte à l'université de Bologne (cf. Valery, *Correspondance de Mabillon*, passim; de Broglie, I, 195-196). D. Mabillon eut l'occasion de le saluer à son passage à Parme (ib., II, 80, 84). La correspondance de Bacchini a été en partie publiée dans le *Spicilegium benedictinum* édité à Rome (tome I (1896), II et III, passim).

La lettre suivante est conservée à la Bibl. impériale de Vienne.

Reverendissme Pater.

Memor sum promissi mei, nec me pœnitet : cum Parmam advenerimus, non in alias ædes divertemus quam in vestras et (si ita nos loqui vultis) nostras. Nam caritas Christiana inter amicos ommia communia reddit. Iam vero sentio caritatem vestram e propinquo flagrantem et fragrantem. Immo eam serio experimur in R^me^ Patre huius Abbatiæ apud quem hospitamur. Quamdiu definire non possumus. Nam multa messis nobis occurrit. Jam involo in amplexus in pedes tuos. Deum nobis utrisque propitium apprecor. Vale-Florentiæ XV martii 1686.

Reverendissime Pater

Totus tuus,
JOHANNES MABILLON MB.

Plurimam tibi salutem dicit
socius meus D. Michael Germanus.

VII

Lettre à D. Hyacinthe Alliet, abbé de Moyenmoutier.
21 novembre 1696.

Nous avons publié précédemment (*Revue bénéd.*, 1899, pp. 330-333. *Mélanges d'hist. bénéd.*, II, 190-193) deux lettres de Mabillon à D. Hyacinthe Alliot. La suivante est conservée au British Museum, MS. 21514, f. 50.

Benedicite.

Mon très révérend Père,

La part que je scay que vous prenez à ce qui nous regarde ne me permet pas de demeurer icy plus longtems sans vous donner avis de notre retour. Nous arrivâmes icy en dimanche huit jours en fort bonne santé, grâces à Dieu, en la compagnie du R. P. Sous prieur de St-Michiel, que le R. P. Prieur a eu la bonté de nous donner pour guide avec la chaise de nos Pères de St-Vanne. Nous avons rapporté de fort bonnes choses de Metz, de Toul, de St-Michiel et de Verdun, et, si Dieu me donne la vie, j'espère en faire un bon usage dans notre hystoire. Nous vous en aurons la principalle obligation, mon très révérend Père, vous qui avez été le principal auteur et moteur de notre voyage et qui avez tant fait avec le R. P. Abbé

Digitized by Google

de Senones [1]) pour nous le rendre également utile et agréable. Je voudrois bien vous en pouvoir marquer mes reconnoissances, mais elles ne répondront jamais à l'étendue de nos obligations. Ce seroit un surcroit si par votre moyen nous pouvions avec le tems avoir communication des titres d'Ebersmunster, mais je doute que l'on puisse rien tirer de ce bon Abbé non plus que de Murbac [2]). Il faut se contenter de ce qui se peut Dom Thierry [3]) est tout plein, aussi bien que moy, de reconnoissances pour toutes vos bontés et nous voudrions avoir l'occasion de les marquer par nos petits services. Nous prierons Dieu cependant l'un et l'autre pour votre conservation, et je seray en mon particulier toute ma vie avec tout le respect que je dois,

Mon très révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
JEAN MABILLON, M. B.

A Paris, ce 21 nov. 1696.

Dom Thierry vous présente ses respects et ses reconnnoissances.

Pour le R. P. Abbé de Moyenmoutiers.

VIII

Lettre du Cardinal de Bouillon.
1696.

Nous ne dirons rien des rapports de Mabillon avec le cardinal de Bouillon. Le prince de Broglie a tracé un délicieux portrait de ce dernier, et exposé avec charme les relations qui existèrent entre lui et le savant moine de St-Germain des Prés. La lettre suivante conservée à la bibliothèque de l'Université de Bonn, est sans date, mais le contenu permet de la rapporter à l'année 1696.

Monseigneur,

N'ayant pas eu l'avantage de renouveller mes très humbles et très profonds respects à V. A. au commencement de cette nouvelle année, je me sens obligé de prendre la liberté de les luy témoigner par avis, et la continuation de mes vœux pour sa conservation. Je ne doute pas Monseigneur que vous n'ayez vû deux mémoires manuscrits, que l'on répand dans le public contre les Titres qui ont été imprimez depuis peu touchant votre illustre maison : mais je ne doute pas aussi que V. A. n'ait méprisé ces mémoires, qui n'ont rien en effet de considérable, pour ne rien dire de plus. Si messieurs les critiques n'ont pas de meilleures choses à opposer a ces titres, leurs objection

1. D. Pierre Alliot (1684-1715).
2. Deux abbayes bénédictines d'Alsace.
3. D. Thierry Ruinart, le compagnon de Mabillon.

Digitized by Google

ne serviront qu'a les rendre plus certains et plus authentiques (1). Au reste je suis extrêmement obligé a V. A., Monseigneur, de la bonté qu'elle a euë de me faire donner communication de la dernière promotion de cardinaux. Celles de M. l'abbé de St-Gal (2) et du P. Noris me font en effet plaisir. J'écriray au premier, lorsque ma mémoire m'aura rappellé ce beau trait que V. A. m'a fait l'honneur de me dire à son sujet. J'espère qu'elle aura la bonté d'achever son ouvrage touchant notre novice, dont les six premiers mois sont expirez. M. l'abbé Desmarets m'a témoigné qu'il en étoit content. Je suis avec un profond respect aussi bien que Dom Thierry, . . .

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

F. JEAN MABILLOM, M. B.

L'objection tirée de la
Diplomatique n'est rien.

BIBLIOGRAPHIE.

Publications de l'abbaye de Kremsmünster. — A plusieurs reprises déjà nous avons eu l'occasion de mentionner les travaux divers des Bénédictins de Kremsmünster, tels que les écrits du P. Tassilon Lehner sur un ancien moine de Kremsmünster, le P. Simon Rettenbacher, poète latin, historien et pédagogue distingué (3) auxquels nous ajouterons l'édition du discours sur le culte des lettres prononcé par l'abbé Placide Buechauer, lors de son inauguration comme président de l'Université bénédictine de Salzbourg (*Mittheil. der Gesells. für Salzb. Landeskunde*, XXXVII), les deux conférences sur le développement de l'âme de l'enfant par le P. Philibert Landerl (4), l'édition des deux plus anciens nécrologes de l'abbaye par le P. Altmann Altinger (5), auteur de deux articles sur la géographie de l'abbé Anselme Desing de Kremsmünster (6) et sur la dernière année du géographe autrichien Georges Matthieu Vischer, notamment sur ses relations avec l'abbaye de Kremsmünster (7). Nous aurions pu y ajouter les écrits du P. Frédéric Mayer sur le gymnase de Kremsmünster (1892), sa biographie

1. Sur cette polémique, voir de Broglie, II, 241-256, et surtout Ch. Loriquet, *Le cardinal de Bouillon, Baluze, Mabillon et Th. Ruinart, dans l'affaire de l'Histoire générale de la maison d'Auvergne.* Reims, 1870 ; *Travaux de l'Acad. de Reims*, t. XLVII, pp. 265-308.

2. Célestin Sfondrati, abbé de Saint-Gall, fut promu au cardinalat, le 12 décembre 1695.

3. Voir notamment : *P. Simon Rettenbacher, ein oesterreichischer Pädagoge aus der Reformzeit des 17 Jahrh.* (*Mitt. der Gesells. für deutsche Erziehungs-und Schulgeschichte.* 1898, VIII, 306-333 ; *P. Simon Rettenbachers Stellung z. Griech.; Programm v. Kremsmünster*, 1894).

4. *Die Entwicklung der Kinderseele*, 1877, 20 pp. in-8°.

5. *Die zwei aeltesten Nekrologien von Kremsmünster.* Wien, Gerold, 1897, 135 pp. in-8°.

6. *Die Schul-Geographie des Abbes Anselm Desing O. S. B. für das Benedictiner-Gymnasium zu Kremsmünster a. d. J. 1743* (*Mitt. der Gesellsch. f. deutsche Erzieh.-und Schulgesch.*, 1898, VIII, 182-190).

7. *Des österreichischen Geographen Georg Matthaeus Vischer letztes Lebensjahr* (*Mitt. der K. K. Geogr. Gesellschaft in Wien*, 1898, 380-393).

Digitized by Google

de l'abbé Kneipp (1893), ses « Trente-deux conférences de l'abbé Kneipp », qui ont été traduites en français (Wörishofen, Mayr), et son édition de deux fragments de deux poèmes de chevalerie trouvés en Autriche, du Parcival et d'Iwein de Hartmann von Aue (édités dans *Alt-Wien*, 1896, nos 1 et 2).

Parmi les récentes publications sorties de Kremsmünster nous devons mentionner la dissertation du P. Étienne Ehrengruber sur le panégyrique de Messale attribué à Tibulle [1], un manuel de prières pour les fidèles du diocèse de Linz du P. Ulric Steindlberger [2], les *Principes de l'électricité et ses applications modernes* du P. Gallus Wenzel [3], les *Contributions de la météorologie de la Haute-Autriche pour l'année 1898* du R. P. François Schwab, directeur de l'Observatoire de Kremsmünster avec collaboration du P. Thienon Schwarz [4], auxquelles il faut ajouter les communications faites à la classe des sciences mathématiques et naturelles de l'Académie de Vienne les 3 février, 16 mars, 12 mai (cf. *Sitzungsberichte*).

Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters, von Ludwig PASTOR Tom III. 3e et 4e édit. Fribourg en Brisgau, Herder, 1899, LXIX-956, pp. in-8°. Prix : 15 fr ; relié, 17,50.

IL serait superflu de faire l'éloge du travail de l'éminent professeur d'Innsbruck. Son « Histoire des papes depuis la fin du moyen âge » est un monument qui a forcé le respect et l'admiration de tous les historiens, à quelque école qu'ils appartiennent. A une érudition étonnante l'auteur joint les qualités les plus rares de l'écrivain ; dans les matériaux aussi nombreux que disparates qu'il a réunis avec une persévérance et une patience au-dessus de tout éloge, il sait choisir les éléments qui doivent lui servir, il les distribue avec un art parfait et il a su élever un édifice superbe aux fondements inébranlables, aux proportions grandioses, aux formes élégantes. Le succès de son œuvre était en même temps que la récompense de son labeur, un motif de la poursuivre avec une nouvelle ardeur, de la compléter, de la perfectionner. C'est la raison d'être de la nouvelle édition qu'il offre au public.

L'on sait que le troisième volume de l'histoire des papes embrassait le tableau de l'état religieux et moral de l'Italie à l'époque de la renaissance, puis les pontificats d'Innocent VIII, d'Alexandre VI, de Pie III et de Jules II. L'auteur a revu son travail : de nouvelles découvertes dans les archives et bibliothèques et le dépouillement des publications parues depuis

---

1. *De carmine panegyrico Messalae Pseudo-Tibulliano* (Programmes du gymnase bénédictin de Kremsmünster (1899), 59 pp. (1894), 60 pp. (1899), 76 pp. gr. in-8°.

2. *Vater Unser, Gebetbuch für kath. Christen und Diöcesan-Gebetbuch für die Diöcese Linz.* Linz, 1899, 473 pp. in-24.

3. *Die Grundelehren der Elektricität und Ihre moderne Verwendung.* Wien, Hartleben, 1899, VIII-102 pp. in-8°.

4. *Beiträge zur Witterungskunde von Oberösterreich im Jahre 1898*, 90 pp. in-8°.

Digitized by Google

près de trois ans lui ont fourni une nouvelle gerbe de documents. Il n'a pas cru devoir modifier son jugement sur Alexandre VI : consciencieux à l'excès, M. Pastor a produit les pièces qui permettent de fixer un jugement définitif sur ce pape, et s'il reste fidèle au devoir de l'historien en découvrant les fautes de ce pontife, il sait le faire avec calme et dignité. La vie de Savonarole a donné lieu à de multiples controverses ; M. Pastor touchait un point fort sensible et très délicat. D'un côté il avait à le défendre contre les prétentions d'un certain protestantisme, qui en fait un précurseur de Luther ; de l'autre il éveillait les susceptibilités d'une famille religieuse, qui cherche, sinon à justifier toute la conduite du célèbre réformateur dominicain, au moins à expliquer en bonne part ses paroles et ses actes. M. Pastor avait suscité contre lui de vives réclamations ; il a pesé les accusations portées contre son exposé, examiné les écrits publiés depuis lors, il maintient son jugement : Savonarole a été coupable de désobéissance vis-à-vis du pontife romain, que ce pape s'appelle Alexandre VI peu importe. Un autre avantage de cette réédition du troisième volume, c'est le soin tout particulier que l'auteur a consacré à l'histoire de l'art et aux relations des papes Innocent VIII, Alexandre VI et Jules II avec les artistes, spécialement de Jules II avec Bramante, Michel-Ange et Raphael. Bien que les documents donnés en appendice soient imprimés en petit texte, le volume se présente au lecteur grossi de 70 pages. On ne peut qu'admirer les talents de l'auteur qui embrasse avec une égale aisance tout ce qui touche à l'art, à la littérature, à la politique, à la religion.

Die Genesis nach dem Literalsinn erklärt, von Gottfried Hoberg. Fribourg en Brisgau, Herder, 1899, XLIX-415 pp. in 8°.

Le but de cet ouvrage est de donner un commentaire sommaire du sens littéral de la Genèse d'après les principes de la théologie catholique. Il admet l'origine mosaïque du Pentateuque et son caractère révélé. L'auteur tient compte des résultats *assurés* de la critique moderne; une introduction détaillée oriente le lecteur sur les questions d'auteur, d'authenticité, de sources, sur les hypothèses émises par les critiques protestants, sur la valeur historique de la critique du Pentateuque, etc. M. Hoberg défend un point de vue strictement et franchement conservateur, toutefois avec discernement. Il considère Moïse comme l'auteur du Pentateuque en ce sens, que « le Pentateuque est le produit du développement religieux parmi le peuple élu depuis Moïse jusqu'au temps qui a suivi l'exil de Babylone sur le fondement des préceptes écrits par Moïse, qui, pour l'étendue et l'importance, forment la très grande majorité du livre de la loi de l'ancien testament ». Après avoir fait l'historique de la critique négative vis-à-vis du Pentateuque, et exposé les hypothèses documentaire, fragmentaire, complémentaire, etc. qui se contredisent mutuellement et se

Digitized by Google

combattent l'une l'autre, l'auteur examine le côté littéraire, historique et religieux de cette question de critique et pèse la valeur des arguments mis en avant pour nier l'origine mosaïque du Pentateuque. « La *critique*, dit-il, admet entre autres choses qu'il y a dans la Genèse une diversité de langage, qui force à lui reconnaître plusieurs auteurs. Nous considérons cette manière de voir comme tout à fait erronée. » Les points controversés sont examinés en détail. Chaque section ou épisode du livre sacré est précédée d'une introduction, où les questions de principes et de controverse, l'importance et la valeur du récit sont exposés d'une manière systématique. Le texte hébreu est mis en regard du texte latin, et l'annotation faite verset par verset en donne le commentaire littéral, philologique, historique et théologique. L'auteur, qui a utilisé les travaux modernes, aussi bien protestants que catholiques, a eu soin de se baser sur ces derniers pour établir son commentaire. La tradition a son mot à dire dans l'interprétation des livres saints, et il n'est que juste de remettre en honneur nos exégètes catholiques, qui pour l'interprétation de la doctrine sont réellement les seuls qui puissent faire autorité.

Paulus und die Gemeinde von Corinth, auf Grund der beiden Korintherbriefe, von Dr Ignaz Rohr. (*Biblische Studien* IV, 4). Fribourg, Herder, 1899, XII-157 pp. in-8°. Prix : 4 fr. 50.

L'AUTEUR de ce travail nous donne dans sa préface les motifs qui l'ont déterminé à écrire une sorte de monographie de l'église de Corinthe, de ses origines et de l'enseigement de S. Paul, son fondateur. Cette étude se justifie pleinement aussi bien au point de vue de l'exégèse que de l'histoire ecclésiastique « Parmi les épîtres du Canon du Nouveau Testament, dit-il, deux lettres de l'apôtre S. Paul à la communauté de Corinthe occupent une place éminente. Elles nous dépeignent un des plus intéressants épisodes de la lutte engagée entre le christianisme d'une part, et le paganisme et le judaïsme de l'autre. Elles permettent de pénétrer dans la vie et le développement d'une jeune communauté chrétienne dans le sol le plus ingrat que l'on puisse imaginer, de même que dans la vie de l'âme et du caractère de l'apôtre des Gentils au cours de sa lutte avec un milieu rebelle et des adversaires acharnés. Elles ont surtout un but pratique et peuvent conséquemment encore servir de norme et de règle pour la pratique. Toutefois ces indications pratiques sont mêlées à des considérations théoriques, et elles sont elles-mêmes établies sur une si large base dogmatique, que l'on trouve tout naturel tout essai de reconstituer la théologie de S. Paul à l'aide de ces lettres et des parties correspondantes de l'épître aux Romains. Ces lettres ont pour notre époque une importance toute spéciale, parce qu'elles s'occupent de courants et de mouvements qui ne sont pas sans analogie avec le mouvement socialiste de nos jours. Les enseignements qui y sont donnés peuvent aussi servir de règles de conduite dans

Digitized by Google

le mouvement réformateur moderne. Ces considérations expliquent l'intérêt que les exégètes ont attaché dans les dernières années aux deux lettres aux Corinthiens. » L'auteur a divisé son travail en cinq chapitres : préparation et fondation du christianisme, organisation de la communauté, les dons spirituels, la composition morale de la communauté, les divisions et les parties : ce dernier chapitre, le plus étendu, permet à l'auteur de caractériser l'action et la doctrine de l'Apôtre. C'est une monographie où les détails sont bien fouillés et d'une érudition solide.

Der Stifter des Carthäuser-Ordens, der heilige Bruno aus Köln. Eine Monographie von HERMANN LÖBBEL (*Kirchengeschichtl. Studien V.* 1). Munster, Schöningh, 1899, X-246 pp. in-8°. Prix : 7 frs ; pour les souscripteurs, 5 frs.

IL nous manquait jusqu'ici une monographie strictement scientifique de la vie de S. Bruno. M. Hermann Löbbel est venu combler cette lacune. En soumettant d'abord à un examen critique soigné les sources de l'histoire de S. Bruno, en en démêlant les éléments réellement historiques, en caractérisant la valeur de tous les écrivains qui se sont occupés de la vie du saint fondateur des Chartreux, il a donné une base solide au travail qu'il voulait édifier. Cette première partie du livre de M. Löbbel ne comprend pas moins de 54 pages. La seconde partie est divisée en deux sections : la première traite de la vie et de l'action de S. Bruno, la seconde de ses écrits. L'auteur suit pas à pas le saint, établit la série des faits certains et rejette, avec preuves à l'appui, les assertions légendaires ou d'une tradition peu autorisée. Pour les écrits, dont le caractère général répond au mouvement théologique de l'époque, M. Löbbel fait connaître les différentes éditions qui en ont été faites et leur valeur ; il établit ceux qui appartiennent à Bruno de Segni, puis il donne une analyse des commentaires sur les psaumes, sur les lettres de St Paul, en montrant les procédés dont usa S. Bruno dans la rédaction de ces ouvrages.

Dictionnaire de Théologie catholique, contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire, publié sous la direction de A. VACANT, Docteur en Théologie, Professeur au grand Séminaire de Nancy, avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. Fascicule I — Aaron — Acta martyrum, gr. in-4° de 160 pages, 320 colonnes. Lethouzey et Ané, Éditeurs, 17, rue du Vieux Colombier, Paris (1).

---

1. *Conditions et mode de publication :* Ce *Dictionnaire* formera environ cinq volumes in-4°. Il paraîtra par fascicules de 160 pages, 320 colonnes. — Une gravure hors texte tient lieu de 16 pages. — Le prix de chaque fascicule rendu franco est de 5 frs net pour les souscripteurs, payable après la réception de chaque fascicule. — Les fascicules ne se vendent pas séparément et ne sont fournis qu'aux souscripteurs à l'ouvrage complet.

Digitized by Google

Quel est le théologien qui n'ait plus d'une fois regretté vivement le défaut dans notre langue d'une encyclopédie dogmatique? Avait-on besoin d'éclaircir ou d'approfondir l'une ou l'autre vérité doctrinale? Désirait-on des sources autorisées pour telle ou telle étude spéciale? Éprouvait-on l'envie d'arrêter quelques instants son regard sur une figure marquante de l'histoire du dogme? On n'avait d'autre alternative que de recourir — combien de fois en vain? — au dictionnaire de Göschler, ou de glaner péniblement par bribes dans de nombreuses monographies, souvent protestantes, imprégnées d'un esprit qui met mal à l'aise le lecteur catholique. C'était déconcertant, d'autant plus qu'à côté de nous, à Fribourg, s'élabore, depuis 1882, la seconde édition du *Kirchenlexikon*. Assurément ce livre est d'un précieux secours pour plusieurs; mais il demeure forcément lettre morte pour d'autres, et, même parmi ceux qui le lisent, il en est que déroute l'ampleur de son cadre, trop vaste, de par le titre même, pour rester strictement théologique.

C'est donc avec une joie profonde et une sincère reconnaissance que les théologiens de langue française ont accueilli l'idée de M. Vacant et de ses amis. Les plus chaudes sympathies ont accompagné les préparatifs de ce Dictionnaire : la plus légitime admiration en saluera la parfaite exécution, commencée dans le premier fascicule, que les éditeurs Lethouzey et Ané viennent de nous livrer.

La liste des collaborateurs avait fait concevoir les plus hautes espérances et donnait le droit de se montrer exigeant; la première série de leurs articles fait voir ces espérances réalisées, au gré des plus difficiles à contenter. Dans une œuvre où figurent des noms comme ceux de Bainvel, Bareille, Battifol, Cabrol, Didiot, Hyvernat, Lamy, Le Bachelet, Parisot, Portalié, Vacant, Vacandard, Van den Gheyn, et tant d'autres non moins connus, on s'attendait à quelque chose de très sérieux, de vraiment scientifique; on a trouvé tout ce qu'on attendait d'eux. Ces savants ont compris que ce travail d'ensemble était une occasion unique de donner une preuve éclatante de la culture intellectuelle du clergé catholique : ils ont saisi cette occasion et fourni cette preuve.

Aussi quelle mine précieuse nous avons là! Que de choses seraient à relever déjà, dans ce premier essai! Signalons uniquement le mot *Absolution*, qui n'a pas fourni matière à moins de dix articles. Quand les termes : *Confession*, *contrition*, *juridiction*, *pénitence*, auront été traités avec la même ampleur et la même compétence, ce sera vraiment unique.

L'œuvre de M. Vacant et de ses amis est, sans contredit, l'une des plus grandes œuvres théologiques du siècle qui va finir : elle le couronne dignement, à l'honneur de la science catholique en France.

Inutile de recommander le nouveau *Dictionnaire* à la bienveillante attention des théologiens. Tous comprendront que, sans parler des Universités et des Séminaires, où il devient indispensable, ce livre précieux a sa place marquée dans toute bibliothèque sérieuse. D. Urbain BALTUS.

Digitized by Google

Die *Dormitio sanctæ Virginis und das Haus des Johannes Markus*, von Theodor ZAHN. (Tir. à part du *Neue kirchliche Zeitschrift*). Leipzig, 1899, 55 p. in-12.

ON sait qu'à la suite de son pèlerinage aux Lieux saints S. M. l'Empereur d'Allemagne a fait don aux catholiques de sa nation d'un terrain situé sur la colline de Sion. M. le Prof. Dr Th. Zahn vient de consacrer une étude aux souvenirs bibliques du Nouveau Testament qui paraissent se rattacher à ce site, vulgairement appelé la Dormition de la Vierge. Voici, en quelques mots, le résultat de ses recherches : D'après une tradition digne de foi, Jésus célébra la dernière cène et institua l'Eucharistie dans la maison de Jean Marc l'Evangéliste et de Marie, mère de celui-ci. Dès lors, cette demeure devint pour les premiers chrétiens de Jérusalem un lieu de réunion. En 135, elle existait encore dans son état primitif, et servait aux offices divins. En 340, on bâtit sur son emplacement une basilique qui fut appelée au début Église des Apôtres ou Église supérieure, plus tard Sainte-Sion. La tradition postérieure qui fait mourir la sainte Vierge sur le Mont Sion paraît résulter d'une double confusion entre Marie mère de Jésus et Marie mère de Jean Marc, entre ce dernier et l'Apôtre Jean. Nous n'avons rien d'assuré touchant l'époque et le lieu où mourut la Vierge Marie. La croyance qui place cet événement à Éphèse ne repose sur aucun fondement sérieux, il est plus probable qu'elle termina ses jours à Jérusalem même et fut enterrée près de Gethsemani. G. M.

L'ancienne maîtrise de N.-D. de Chartres du Ve siècle à la Révolution, par A. CLERVAL. Paris, 1899, XX et 366 pages in-8°.

TOUT ce qu'un homme d'érudition rare peut mettre d'amour et de délicatesse à narrer les destinées d'une charmante corporation qui lui est justement chère. D'abord, une introduction bien nourrie sur les enfants et l'office divin durant les premiers siècles. Puis, deux livres de longueur inégale, fruits « de longues veilles et de recherches pénibles », ne renfermant « rien que de l'inédit ». Pour finir, près de cent pages d'appendices et de documents, dont le dernier et non le moins intéressant est l'épître farcie des SS. Innocents annotée par Dom Pothier. Tous ceux qui sentent quels nombreux avantages l'Église catholique retirerait de la restauration bien comprise des maîtrises d'autrefois, ceux surtout qui ont vu fonctionner dans leur merveilleuse cathédrale ces gracieux enfants d'aubes de la Psallette chartraine, tiendront à lire ces pages dans lesquelles revit tout le passé d'une de ces institutions si dignes d'intérêt. Le livre de M. Clerval contribuera utilement à diriger les efforts de ceux qui ont pris à tâche de les remettre en honneur à notre époque, où elles semblent appelées à rendre de plus grands services que jamais, tant au point de vue de la célébration de l'office divin que du recrutement des vocations ecclésiastiques.

G. M.

Digitized by Google

LE SYSTÈME MUSICAL DE L'ÉGLISE GRECQUE.

La tradition byzantine. *(Suite.)*

§ 3. *Le système de la Roue* (τροχός).

Les théoriciens grecs nous disent que « le premier mode (πρῶτος) se chante d'après le système de la Roue ». Pour comprendre la portée de cette proposition, il faut avant tout savoir en quoi consiste ce système.

Nous avons déjà vu (1) qu'il procède par tétracordes (= séries de quatre notes) séparés les uns des autres et semblables entre eux, c.-à-d., ayant tous le demi-ton respectivement à la même place ; par ex.:

Ré 1 Mi ½ Fa 1 Sol | la 1 si ½ do 1 ré | mi 1 fa ♯ ½ sol 1 la |
I II III IV I II III IV I II III IV

si 1 do ♯ ½ ré 1 mi | etc.
I II III IV

Chacun de ces tétracordes a le demi-ton du deuxième au troisième degré. Nous avons de même constaté l'identité de ce système avec celui enseigné par l'auteur du traité latin « Musica Enchiriadis » du IXe ou Xe siècle. Un examen plus détaillé nous en fournira maintenant des conséquences précieuses à recueillir.

Tout d'abord, dit l'auteur médiéval, en chantant les tons d'après cet ordre, la même série d'intervalles se répète, non au huitième ton, comme dans le système de l'octave, mais au neuvième. Il ne parle pas du sixième ton, où la même série semble se répéter aussi. Pourquoi cela ? N'est-ce pas parce qu'il considère les deux premiers tétracordes comme un couple constituant un tout complet, un τροχός ou système tétracordal limité au cadre d'une octave? C'est du moins le cas p.e. de la gamme dorienne et de la gamme majeure occidentale; la première

1. *Revue bén.*, févr. 1899, p. 53.

Digitized by Google

se compose des tétracordes disjoints suivants : mi 1 ré 1 do ½ si | la 1 Sol 1 Fa ½ Mi, la seconde des deux tétracordes : Do 1 Ré 1 Mi ½ Fa | Sol 1 la 1 si ½ do. De fait tant qu'on n'étend pas le système au delà des limites de ce premier accouplement, il n'apparaît rien d'extraordinaire. Mais dès l'entrée du troisième tétracorde, on aperçoit des divergences entre le premier et le troisième tétracordes: là Fa, ici fa ♯ ; puis entre le second et le quatrième : là Do, ici do ♯, etc. Ces divergences viennent précisément de ce que le troisième tétracorde a été séparé du tétracorde précédent selon le système illimité et proprement dit de la Roue. Par suite, la première série d'intervalles se répète à partir du neuvième ton, ou à la neuvième aiguë, tandis qu'en *joignant* le troisième tétracorde au deuxième sur le huitième ton, la série se serait répétée à l'octave aiguë. On peut s'en rendre compte par la comparaison des deux séries suivantes :

A.	Ré	1	Mi	½	Fa	1	Sol	|	la	1	si	½	do 1 ré 1
	I		II		III		IV		V		VI		VII VIII
B.	mi	1	fa ♯	½	sol	1	la	|	si	1	do ♯	½	ré 1 mi | (1)
	IX		X		XI		XII		XIII		XIV		XV XVI

Il importe de faire observer que le système de l'Octave peut être combiné avec celui de la Neuvième. En effet, par suite de l'identité des sons d'octave à octave, la série B reste la même lorsqu'on la reporte telle quelle une octave plus bas : mi = Mi, fa ♯ = Fa ♯.
IX II X III

La série A paraîtra alors répétée et transposée non plus à la neuvième aiguë, mais à la seconde aiguë, comme suit :

A.	Ré	1	Mi	½	Fa	1	Sol	|	la	1	si	½	do	1	ré |
	I		II		III		IV		V		VI		VII		VIII
B.	Mi	1	Fa ♯	½	Sol	1	la	|	si	1	do ♯	½	ré	1	mi |
	II(=I)		III(=II)		IV(=III)		V(=IV)		VI(=V)		VII(=VI)		VIII(=VII)		IX(=VIII)

On obtiendrait un résultat analogue, grâce au même procédé, en descendant au grave du Ré de la série A, à savoir, la transposition de la série A à la neuvième ou à la seconde graves avec les tons chromatiques Si ♭ et Mi ♭.

Le but du système du τροχός est manifestement identique à celui du « Musica Enchiriadis » et à celui de la progression des quintes (appelé aussi « *cercle* (τροχός) *des quintes* ») de la musique occidentale, c'est-à-dire, qu'il sert de base pour le mécanisme des transpositions.

Il nous reste à faire l'application pratique de cette théorie en répondant à la question : Qu'est-ce à dire que « le πρῶτος se chante sur le système de la Roue ? »

1. A remarquer les tons chromatiques fa ♯ et do ♯.

Digitized by Google

Les théoriciens grecs ou bien ne donnent aucune réponse ou bien veulent parler du développement même de la mélodie. Mais n'admettent-ils pas ainsi un élément chromatique dans la mélodie ? En effet, nous voyons, par tout ce qui précède, qu'à moins d'entendre le τροχός dans le sens de la forme limitée à l'octave, c.-à-d. le τροχός improprement dit, ce système introduit inévitablement des tons chromatiques. Or, comment les concilier avec le caractère diatonique revendiqué par les théoriciens lorsqu'ils disent : « Le premier mode emploie la gamme *diatonique* selon le système de la Roue ? » Il y a là une contradiction manifeste, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer dans notre premier article. C'est pourquoi nous voudrions répondre à la question posée plus haut par une distinction, basée sur la double forme du système que nous venons d'examiner.

Ce n'est que dans le sens limité que ce système peut s'appliquer et se rapporter au développement même de la mélodie ; c'est-à-dire : dans ses mélodies, le πρῶτος emploie une octave *composée* de deux tétracordes semblables et disjoints, par opposition aux autres modes qui sont basés sur une octave simple, continue, *non-composée* et procédant par intervalles égaux (1).

Pris dans son sens illimité, le système de la Roue n'a rien à voir dans les mélodies mêmes du πρῶτος, mais exprime un mode d'exécution extrinsèque à sa constitution modale, c.-à-d. que les mélodies de ce mode se chantent transposées, soit *plus haut*, soit *plus bas* que le demanderait leur position naturelle. Quant à la question de savoir ce qu'il faut choisir en pratique, la théorie reste muette.

Dans un travail précédent (2), nous avons émis, comme probable, l'opinion que le premier mode latin (et grec) se chantait d'ordinaire transposé un ton plus haut, c.-à-d. de Ré à Mi. Des études plus approfondies nous ont fait abandonner cette interprétation pour adopter celle qui forme la thèse du présent article. Nous dirons donc que, dans la proposition « Le πρῶτος se chante d'après le système de la Roue », le terme πρῶτος, dans la pensée des premiers théoriciens byzantins, ne désignait rien d'autre que le πρῶτος antique, le dorien. Celui-ci, dans la pratique des églises, devait s'exécuter transposé un ton au-dessous de sa position naturelle, c.-à-d. de mi à ré. Le ton de ré des Byzantins est le résultat de l'application du τροχός : il doit se chanter conséquemment avec la garniture ♭♭. Étant dès lors identique à l'ancien dorien, il en emprunte le rôle comme

1. La portée de cette distinction sera expliquée plus loin.
2. *Revue bén.*, janv., 1898, *Les altérations chromat. dans le chant grégorien.*

Digitized by Google

gamme normale (hellène) et comme base pour l'arrangement des autres modes.

Pour nous rendre exactement compte de cette transformation d'un caractère purement technique, il nous faut résumer ici la théorie des anciens modes. Nous serons aussi bref que possible.

Prenons comme point de départ le mode dorien, considéré dans l'antiquité comme le principe et le centre de toute la musique des Hellènes (1). Son octave modale se compose de deux tétracordes semblables et disjoints, tout comme la gamme de Do majeur de la musique occidentale, avec la même série d'intervalles : un ton, un ton, un demi-ton, avec cette différence pourtant que la gamme dorienne descendait et avait ainsi le demi-ton terminal, la note sensible, au grave du tétracorde, au lieu que le mode majeur occidental l'a à l'aigu.

De cette première différence en découle une autre. Dans le solfège de l'octave dorienne, à raison de son mouvement descendant, le ton séparant les deux tétracordes (2), si la, se joignait naturellement plutôt au tétracorde supérieur, tandis que dans la gamme occidentale, à cause de son mouvement ascendant, Fa Sol se joint plutôt au tétracorde grave. Les Hellènes lisaient et chantaient, en solfiant, mi 1 ré 1 do ½ si la 1 Sol 1 Fa ½ Mi, c.-à-d. un pentacorde *joint* à un tétracorde sur la même note (la), plutôt que deux tétracordes *séparés*, mi ré do si | la Sol Fa Mi.

Les autres octaves modales, bien que d'origine étrangère, étaient disposées par les Grecs sur le modèle de leur gamme nationale, c.-à-d. en deux tétracordes semblables et disjoints, avec un ton diazeuktique au milieu. Ce sont les octaves phrygienne et lydienne : la première, basée sur le tétracorde phrygien, avec le demi-ton au milieu, la seconde sur le tétracorde lydien, avec le demi-ton à l'aigu. Il faut ajouter, en quatrième lieu, l'octave mixolydienne, qui suit une division et un système à part.

2. Octave phrygienne : ré 1 do ½ si 1 la - Sol 1 Fa ½ Mi 1 Ré.

3. Octave lydienne : do ½ si 1 la 1 Sol - Fa ½ Mi 1 Ré 1 Do.

4. Octave mixolydienne : si - la 1 Sol 1 Fa ½ Mi 1 Ré 1 Do ½ Si.

où transposée : mi - ré 1 do 1 si la 1 Sol 1 Fa ½ Mi

1. Il fut nommé pour ce motif πρῶτος. Cf. Tzetzès, *Über altgr. Mus.*, etc., p. 24.
2. Nous le nommerons pour cette raison ton diazeuktique ou disjonctif.

Digitized by Google

Si l'on fait abstraction de la quatrième octave modale, les autres ont toutes le ton disjonctif au milieu. C'est la forme primitive ou authente de l'octave.

Mais il y a une autre façon de disposer les deux tétracordes, à savoir, celle de les joindre au milieu et de mettre le ton disjonctif au grave. Les octaves qui en résultent sont des formes secondaires et dérivées des premières ; elles sont caractérisées par le préfixe « *hypo* » (sous) marquant précisément ce déplacement du ton disjonctif *au grave* (1).

Les voici :

5. Octave hypodorienne : la 1 Sol 1 Fa ½ Mi 1 Ré 1 Do ½ Si - La.

6. Octave hypophrygienne : Sol 1 Fa ½ Mi 1 Ré 1 Do ½ Si 1 La - Sol.

7. Octave hypolydienne : Fa ½ Mi 1 Ré 1 Do ½ Si 1 La 1 Sol - Fa.

8. Octave hypomixolydienne: Mi 1 Ré 1 Do ½ Si - La 1 Sol 1 Fa ½ Mi.

La gamme mixolydienne se composant, comme l'hypodorienne, de deux tétracordes doriens *conjoints*, est, comme celle-ci, une forme secondaire du mode dorien. Elle diffère de l'un et de l'autre par ce qu'elle a le ton disjonctif à l'aigu (2). Pour cette raison aussi, on l'a appelée hyperdorienne. Au moyen du tétracorde renfermant le si ♭ (synemménon), ce mode peut être mis au diapason du mode dorien, dont il ne diffère plus, dès lors, que par l'emploi du si ♭. L'hypomixolydien ressemble au dorien par la place du ton disjonctif au milieu, mais en diffère par ce qu'il présente plutôt un pentacorde grave joint à un tétracorde aigu, alors que nous avons l'inverse dans le dorien (3).

1. Cette explication, que nous empruntons à Tzetzès (l. c., p. 43), nous paraît plus conforme à l'esprit de la théorie grecque que celle donnée par Möhler (l. c. p. 23 note 2) et Gevaert (*Mélopée*, p. 9 s. note 1) et basée sur un texte d'Héraclide du Pont. Ce dernier interprète la préposition ὑπό dans le sens « un peu », p. ex.: ὑποδώριος « un peu dorien ». D'ailleurs l'énumération des octaves modales au point de vue du placement du ton disjonctif ne nous semble pas offrir l'inconvénient que signale M. Gevaert (*Mus. de l'Ant.*, I, 107, note 1), pourvu qu'on assigne une place à part à l'harmonie mixolydienne. C'est pleinement conforme à l'ancienne tradition hellène qui ne reconnaît à proprement parler que les trois types : dorien, phrygien, lydien. Cf. Gevaert, *Mus. de l'Ant.*, I, 130 et 131, note 1.

2. Voir Tzetzès, *l. c.*, p. 43 s.

3. M. Gevaert (*Mélopée*, p. 9 et *Mus. de l'Ant.* I, p. 113) donne, suivant Aristoxène, comme gamme dorienne, celle que nous donnons comme gamme hypomixolydienne. Il faut bien convenir cependant, que cette gamme ne peut pas avoir le rôle et le rang prédominant revendiqués par les anciens Hellènes pour l'octave dorienne. Sa division même en *quinte grave* et quarte aiguë semble la ranger avec les formes considérées comme secondaires et caractérisées par le mot *hypo* (cf. du reste Möhler, *l. c.* p. 25). Cette divergence fait comprendre comme quoi l'assignation de telle mélodie ancienne à l'un de ces deux modes plutôt qu'à l'autre peut quelquefois se réduire à une simple question de noms.

Digitized by Google

Nous avons énuméré les degrés des octaves secondaires par ordre descendant, pour mieux faire voir le mécanisme des octaves modales et leurs rapports entre elles. Mais, à vrai dire, les gammes secondaires devraient se lire de bas en haut : autrement, elles dépasseraient au grave le cadre réglementaire de la musique antique, appelé canon musical ou système parfait immuable, renfermé dans les limites de la double octave aa-a-A ; il était établi pour embrasser les mélodies de la pratique musicale ordinaire. De fait, cette double octave n'est qu'une extension de la gamme dorienne vers l'aigu et vers le grave. On *joignait* au mi aigu de celle-ci un tronçon d'une nouvelle octave dorienne, le tétracorde mi ½ fa 1 sol 1 la, et au Mi grave l'autre tronçon Mi 1 Ré 1 Do ½ Si, en y *ajoutant*, pour compléter l'octave, le ton *La*, appelé pour cette raison, *surajouté* (προςλαμβανόμενος).

Le tout présentait ainsi cette double octave descendante, dont l'octave dorienne forme le centre :

la sol fa mi ré do si-la Sol Fa Mi Ré Do Si-La.
aa 1 g 1 f ½ e 1 d 1 c ½ ♮- a 1 g 1 F ½ E 1 D 1 C ½ B ♮-A.
κε' δί' γα' βου' πα' νη ζω—κε δι γα βου πα νη ζω-κε.

dorien antique.

Disons en passant que le degré *si* de cette échelle était double : *si*♮ et *si*♭, pour donner lieu, en cas de besoin, à des modulations, comme disent nos musicologues.

Telle est, en résumé, la théorie des modes antiques, se développant dans le cadre d'une double octave (disdiapason), nommée système parfait immuable, ou canon musical. Or, pour arriver à nos conclusions, c'est à ce canon que nous devons appliquer le système du τροχός illimité. A cet effet, descendant du ton le plus aigu aa, suivant la manière ancienne, nous allons parcourir une succession de quatre tétracordes tous *disjoints* les uns des autres, ce qui nous donne la série suivante :

aa 1 g 1 f ½ e ‖ d 1 c 1 b ½ a | G 1 F 1 E♭ ½ D ‖ C 1 B♭ 1 A♭ ½ Γ.

dorien byzantin.

On le voit, le résultat du procédé est un déplacement de la gamme dorienne, en même temps que la dépression de deux degrés, ♮ et E, le premier étant devenu ♭, le second E♭, tandis que, dans le tétracorde le plus grave, nous voyons apparaître un La ♭. Cette échelle représente la somme de tous les intervalles qui se rencontrent dans

Digitized by Google

les différents modes de l'Église grecque. Nous avons deux degrés doubles : E♭-e♮ et A♮-a♮ ; ♮ ne s'y voit pas, et de fait, ne se rencontre que dans une variété du δεύτερος réputée chromatique et renfermant en plus fa ♯ et do ♯.

En tout cas, il reste bien acquis que la gamme normale byzantine n'est plus celle de *mi* de l'ancien dorien, ni celle de ré du πρῶτος latin, mais celle de *ré* ayant à la clé la garniture ♭♭.

Les Byzantins semblent avoir construit, sur la base de cette nouvelle gamme dorienne, un système parfait et immuable à eux, avec ré-Ré pour centre, sol³-Sol¹ pour étendue, et la♭ pour servir à la modulation ; c'est du moins le disdiapason ou canon des Grecs d'aujourd'hui, que Tzetzès leur reproche d'avoir emprunté aux Turcs. « Un canon de ce genre, dit-il, n'est attesté par aucun document ancien (1). »

Cependant, ne faut-il pas plutôt y voir identiquement le même canon (2) que celui qu'on retrouve dans Bryennios (3)? Sans doute, Westphal (4), Christ (5) et Spitta (6) y découvrent une double octave : sol-Sol-Sol, avec nos intervalles occidentaux ♮ et E♮ plutôt qu'avec ♭ et E♭. Mais il est permis de se demander s'il n'y a pas là un malentendu sur la véritable valeur des termes employés par l'écrivain byzantin ? En attendant l'occasion d'examiner cette question en détail, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage déjà cité de Tzetzès (p. 34) ; en tous cas, l'érudit musicologue hellène n'admet pas que Bryennios ait eu un canon d'une autre valeur que celui des harmoniciens antérieurs, et en cela, il a raison, croyons-nous.

Nous pourrions invoquer à l'appui de notre interprétation encore un second argument qui nous est suggéré par une autre remarque du même Bryennios. Nous nous contenterons de l'insinuer ici, sans même le formuler ni le développer. Cet auteur (L. I, 2) fixe comme limites ordinaires de la voix humaine à l'aigu la nète hyperboléon, c.-à-d. la note la plus élevée du canon musical. Or, il suffit de rapprocher cette donnée d'un document du IIIe siècle de notre ère cité par Gevaert (7), fixant de son côté « l'*étendue générale* de la voix humaine » entre sol⁴ et Sol¹ (et son medium entre re⁴ et Re²),

1. Παρνασσός, 1882, p. 542 ss.
2. Du moins comme étendue et comme nomenclature (προσλαμβανόμενος = Sol, ὑπάτη ὑπατῶν = La, etc.).
3. L. II, 4. p. 408-410.
4. *Metrik der Griechen*, ap. Tzetzès, p. 34.
5. *Harmon. des Br.* dans *Sitz. der Bayr. Akad. der Wiss.*, 1870, II, 241, ss.
6. *Vierteljahrschr. für Musikwissensch.*, 1894.
7. *Mus. de l'Antiq.*, I, p. 266, note.

Digitized by Google

pour voir notre opinion se corroborer d'une façon surprenante.

A présent, il nous importe plutôt de clôre cet important paragraphe en résumant les résultats obtenus jusqu'ici. Dans un double tableau nous mettrons sous les yeux du lecteur l'ordre de la disposition des modes chez les anciens Hellènes d'une part, de l'autre chez leurs descendants. Par leur comparaison nous pourrons d'un seul coup d'œil nous rendre compte des relations qui s'établissent entre eux et résoudre ensuite les questions qu'elles soulèvent.

A. Tableau des modes classiques non transposés.

1. Mi 1 re 1 do ½ si — la 1 Sol 1 Fa ½ Mi : dorien.
2. Re 1 do ½ si 1 la — Sol 1 Fa ½ Mi 1 Re : phrygien.
3. Do ½ si 1 la 1 Sol — Fa ½ Mi 1 Re 1 Do : lydien.
4. Si — la 1 Sol 1 Fa ½ Mi 1 Re 1 Do ½ Si : mixolydien.

   (mi — re 1 do 1 si♭ ½ la 1 Sol 1 Fa ½ Mi : id. transposé.)
5. La 1 Sol 1 Fa ½ Mi 1 Re 1 Do ½ Si — La : hypodorien.
6. Sol 1 Fa ½ Mi 1 Re 1 Do ½ Si 1 la — Sol : hypophrygien.
7. Fa ½ Mi 1 Re 1 Do ½ Si 1 La 1 Sol — Fa : hypolydien.
8. Mi 1 Re 1 Do ½ Si La 1 Sol 1 Fa ½ Mi : hypomixolydien.

On le voit, les degrés de la gamme dorienne forment pour ainsi dire l'acrostiche de la liste des modes. La même particularité s'observe dans la disposition des modes chez les Byzantins. Seulement, l'acrostiche formé par les degrés de leur gamme normale (,), se produit à l'intérieur, et, de plus, suit l'ordre inverse, c.-à-d. l'ordre ascendant. On dirait une trame à laquelle viennent s'attacher, à gauche, les modes plagaux ou plutôt leurs quintes ou parties graves, à droite, les modes authentes dans toute leur étendue. Il est évident par là même que les quatre premiers degrés suffisent pour représenter tout le mécanisme modal byzantin, la même note servant de terme commun à la forme primitive (authente) et à la forme secondaire (plagale). Nous disons *terme commun ;* le degré en question ne

Digitized by Google

B. Tableau des modes byzantins.

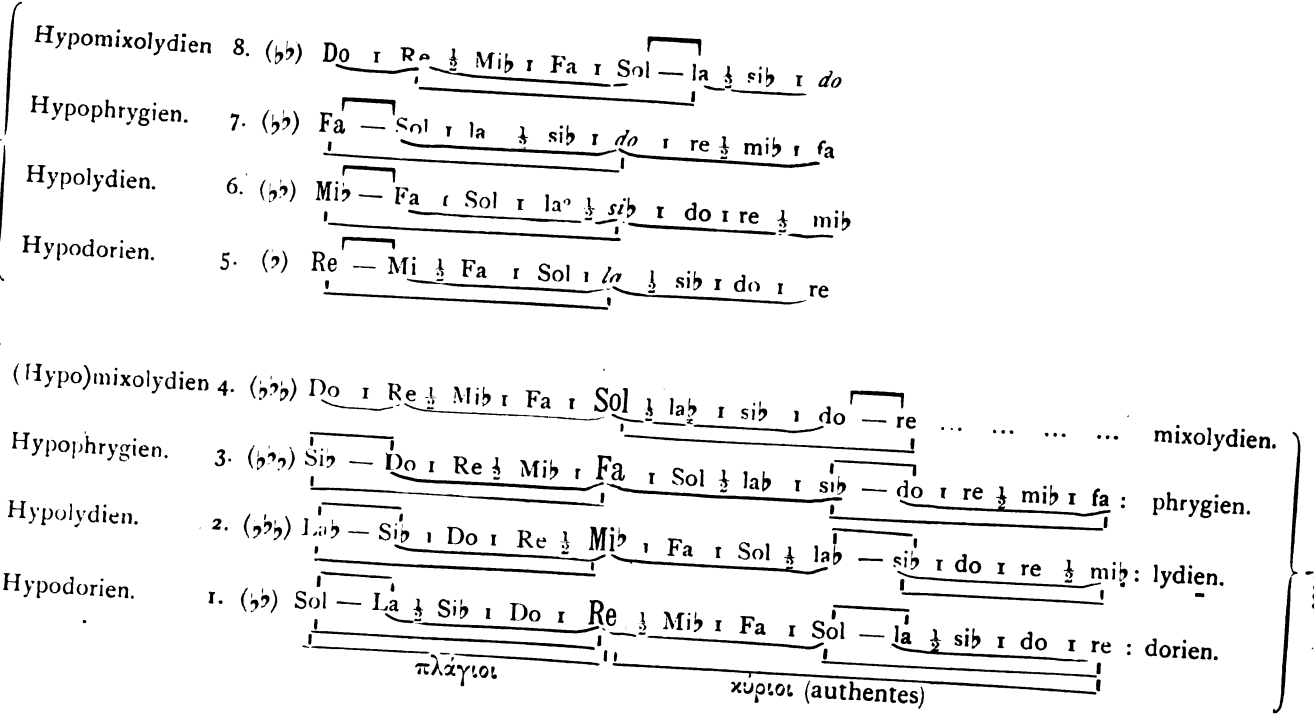

1. Nous disons non transposés, au point de vue du canon musical ou système parfait byzantin, qui renferme déjà deux ♭ réglementaires et un troisième ♭ facultatif, tenant lieu de la forme synemmenon de l'ancien canon.

Digitized by Google

l'est toutefois pas dans le même sens pour les deux formes. Dans les modes plagaux et dans toutes les octaves modales qui ont les deux tétracordes *conjoints* au milieu, conséquemment aussi dans le mixolydien, cette note forme le centre de l'octave. Elle doit au contraire être prise pour note fondamentale dans les modes authentes ayant leurs tétracordes *disjoints* et le ton disjonctif au milieu. Ainsi dans le πρῶτος, *Ré* est le cinquième ton ascendant de la gamme hypodorienne (πρῶτος plagal), et en même temps le premier degré du πρῶτος authente : c'est la « mèse » des anciens (1) dans un double sens.

Nous traçons le tableau B d'après une ancienne formule de chant, nommée παραλλαγὴ τῶν ὀκτὼ ἤχων, dont nous parlerons au paragraphe sept de ce chapitre. On le voit, les quatre premiers degrés de la gamme dorienne suffisent pour représenter tout le système des huit modes avec leurs notes modales, tel du moins qu'on le trouve dans le système parfait non transposé (ἀμετάβολον) des Byzantins et en faisant abstraction des transpositions ultérieures nécessaires pour les modes les plus graves (ou les plus élevés). C'est dans ce diapason qu'on rencontre les modes plagaux dans les mélodies mixtes : nous avons signalé précédemment (2) un πρῶτος modulant dans son plagal et descendant jusqu'au Sol grave. Mais lorsque les modes plagaux se chantent seuls, ils se transposent d'ordinaire à la quinte aiguë. C'est toujours le cas pour les deux premiers modes plagaux qui reçoivent ainsi pour notes modales (centres) la et si♭. Le troisième plagal, au contraire, se chante très souvent dans la position que lui donne le canon. De cette manière, il devient le plus grave de tous les modes byzantins : aussi porte-t-il le nom de βαρύς (grave) (3), nom qui attire l'attention des chantres.

Le quatrième plagal emploie souvent la♭. Dans ce cas, il module ou rentre totalement dans l'hypodorien. En effet, la gamme

Do - Ré ½ Mi ♭ 1 Fa 1 Sol ½ la ♭ 1 si ♭ 1 do

est égale à

Ré - Mi ♮ ½ Fa 1 Sol 1 la ♮ ½ si ♭ 1 do 1 ré.

Mais la vraie octave du quatrième plagal a la ♮ ou la ♭. Les anciens documents (4) nomment ce mode μέσος du quatrième ou mixolydien,

1. Peut-être cette page de la tradition byzantine pourrait-elle fournir les éléments pour trancher une question débattue entre nos musicologues, touchant le sens de la mèse chez les anciens. Voir Gevaert, *Mélopée*, p. 467 app. et p. 12.

2. *Revue bénéd.*, févr. 1899, p. 59.

3. Cette explication paraît la plus naturelle de toutes celles qui ont été essayées, mais ce n'est peut-être pas la seule admissible.

4. P. ex. le ms. grec 872 de la Vaticane f. 231 et autres.

Digitized by Google

dont il touche de fait, volontiers la note modale, La ♮, grave ou aigu, avant de terminer, comme pour accuser sa véritable nature (1). Suivant les mêmes documents (2) le τέταρτος est, avec le δεύτερος, le seul mode qui admette la forme appelée μέσος (3). Dans le δεύτερος, nous la trouvons représentée à côté des autres formes, authente et plagale. Mais dans le huitième mode byzantin on ne rencontre que l'authente et le μέσος ; cela nous donne en tout neuf ἦχοι. Or, comme l'ancienne tradition (4) compte dix ἦχοι, y compris les deux μέσοι, où donc trouverons-nous le vrai πλάγιος τέταρτος ou vrai hypomixolydien pour compléter le nombre? Il est renfermé dans le πρῶτος dont il suit la gamme, sauf à en différer par sa division en quinte grave et en quarte aiguë. Mais comme cette différence ne porte pas à conséquence pour le mode d'exécution, les musiciens byzantins, en hommes pratiques, ne se sont pas fait scrupule, ce semble, de confondre les deux modes dans leurs recueils et leurs cours théoriques qui visaient avant tout à la pratique. A la critique incombe le devoir de distinguer soigneusement les deux éléments dans le travail de restauration des textes mélodiques (5).

En comparant les deux tableaux, on peut se demander ce qui a pu amener les Byzantins à suivre dans l'énumération des modes l'ordre inverse de celui de leurs ancêtres. Voici ce que nous en pensons. Comme la gamme normale byzantine se formait par un

1. Voir l'exemple n° 15, *Revue bénéd.*, févr. 1899, p. 70. La position du mixolydien est dans l'ancien canon entre si et Si, dans le canon byzantin entre la et La, et se compose de la quarte grave La Si ♭ Do Ré et de la quinte aiguë Ré Mi ♭ Fa Sol la.

2. Ms. gr. 872 de la Vaticane l. c. Cf. Hagiopolitès, f. 1. Cf. f. 8v et f. 12v.

3. La dénomination μέσος semble venir du placement de la quinte modale au milieu de la quarte. C'est du moins ce que la disposition modale des deux exemples cités nous fait voir et ce qui s'harmonise parfaitement avec les qualificatifs de ὀξεῖς et βαρεῖς donnés l'un aux modes authentes, l'autre aux modes plagaux :

la quinte à l'aigu de la quarte	=	κύριοι	— ὀξεῖς	aigus,
— — au grave —	=	πλάγιοι	— βαρεῖς	graves,
— — enchâssée dans —	=		μέσοι	moyens.

p. ex. ὑπολύδιος (πλάγ). λύδιος (κύριος)

La ♭ Si ♭ Do Ré Mi ♭ Fa Sol la ♭ si ♭ do ré mi ♭ fa sol

λύδιος μέσος.

Ces deux μέσοι seraient-ils identiques aux deux σύντονοι que la musique antique reconnait aux modes lydien et iastien ? Si oui, la théorie de Westphal sur ce point, suivie généralement par nos musicologues (Gevaert, *Mélopée*, p. 14 et ailleurs; Möhler, *op. cit.*, p. 22 etc.) devra être modifiée. En tous cas, Tzetzès (*op. c.* p. 61-66, p. 58) nous semble avoir victorieusement démontré contre Westphal l'identité du iastien avec le mixolydien, plutôt qu'avec l'hypophrygien. Nous comptons revenir sur ce point.

4. Voir l'*Hagiopolitès* et l'*Anonymus* du Vatican cités plus haut, et autres documents.

5. Si M. Bourgault-Ducoudray a raison en disant que le τέταρτος a souvent la ♮ pour la ♭ ou la° il faudrait dire que le τέταρτος lui aussi, contient des mélodies ou parties hypomixolydiennes,

Digitized by Google

procédé technique et artificiel (le τροχός), il semblait que l'on descendît à tâtons les degrés d'une échelle encore inconnue. Aussi bien, l'épreuve de l'échelle terminée et les éléments constitutifs connus, on tint à la remonter comme par contre-épreuve et dans le but de la fixer définitivement.

Et pourtant les martyries ou signes caractéristiques, dont nous aurons à parler dans le paragraphe suivant, semblent indiquer que le schéma tracé ci-dessus, avec son ordre ascendant, était fixé à l'octave aiguë et au tétracorde le plus aigu de l'échelle commune, celui des ὑπερβολαίων et non à celui des ὑπατῶν, comme nous l'avons présenté pour plus de facilité.

D'ailleurs, il ne manque pas de raisons pour croire que le schéma des Byzantins n'est pas une innovation mais un reste d'une antique tradition des praticiens, restée inconnue ou inintelligible (comme tant d'autres points) aux «harmoniciens» et aux «mathématiciens», les seuls porte-voix de la musique classique. Nous ne mentionnerons qu'un seul fait : la présence du si ♭ dans l'ancien canon ou système parfait, qui aurait ainsi, ce semble, une raison d'être bien autrement fondée et compréhensible que toutes les autres généralement reçues (1).

Nous venons de tracer à grands traits l'organisme intime de la musique byzantine, et d'en esquisser le canon qui, comme nous le disions plus haut, doit servir de base à l'œuvre de la réforme. Sans doute, ces données ont besoin d'être complétées et précisées encore. Cependant elles suffisent déjà pour rendre compte du soi-disant « chromatisme » byzantin dont la vraie nature ne laisse plus de doute et dans lequel il sera aisé désormais de discerner le fond traditionnel des effets de la routine et de l'ignorance.

Le lecteur qui désirerait voir notre exposé confirmé par des exemples n'aura qu'à relire ceux donnés par nous antérieurement (2), en y ajoutant les garnitures dont nous venons de parler et en excluant, bien entendu, toute autre altération. Nous voulons dire qu'il faut introduire ♭♭ dans les Nos 1, 14, 15, et ♭♭♭ dans les Nos 2, 6, 7, 10, 12, 13 (3). Les Nos 5 et 11 doivent avoir également la gar-

1. Nous n'exceptons même pas le besoin de modulation, explication que nous avons adoptée plus haut.

2. *Revue bénéd.*, février, 1899.

3. Il faut appliquer les mêmes garnitures aux exemples publiés récemment par Gastoué dans la *Tribune de St-Gervais* (juin 1899). Les chants Νίκην ἔχων Χριστέ et Ὅτε κατῆλθες p. ex. doivent avoir ♭♭ à la clé. Il est à regretter que l'éditeur n'ait pas indiqué les sources de ses exemples ni les noms de leurs ἤχοι, indications indispensables pour le contrôle de la science. Les exemples publiés par le R. P. Thibaut dans « La Notation de St-Jean Damascène » 1898 réclament de semblables, pour ne pas dire, de plus grandes rectifications. Il faut de même garnir de ♭♭ le chant Φῶς ἱλαρόν publié par Gastoué, *Tribune*, janvier 1899, p. 12. Il présente

Digitized by Google

niture ♭♭. Ils semblent représenter tous les deux le τρίτος byzantin (= phrygien antique) transposé à sa quarte grave, de Fa à Do, ayant Do, pour base, Fa pour centre de la mélodie. De fait et en pratique le τρίτος byzantin paraît avoir partout cette forme ♭♭, plutôt que celle ♭♭♮ que présente le schéma pourtant traditionnel de notre Tableau B. Nous aurons plus loin l'occasion d'expliquer ce fait. De son côté la variété du βαρύς qui représente le N° 11, ne semble être autre chose qu'un τρίτος authente mêlé aux chants du βαρύς. C'est un échange semblable à celui que les auteurs constatent entre les chants du δεύτερος et de son plagal. Les N°s 3, 4, 9, doivent recevoir simplement ♯♯, ainsi que nous le verrons plus loin.

C'est grâce à ce procédé (constituant un chromatisme purement apparent) que ces ἦχοι rentrent dans les anciens types auxquels la tradition les a assimilés. Aussi devinons-nous maintenant le véritable rôle de ces assimilations. Ce n'était et ce n'est nullement une superfétation inutile, une sorte de manteau de parade dont s'est affublée la théorie ; c'est une norme précieuse destinée à guider le chantre dans la pratique des cantilènes sacrées et dont il ne peut se passer impunément (1).

§ 4. *Les Martyries ou signes caractéristiques des notes modales.*

Les martyries sont intimement liées au système tétracordal de la musique grecque et au système du τροχός ; aussi viennent-elles admirablement compléter la valeur probante de celui-ci. Elles sont proprement au nombre de quatre, marquant chacune la valeur dynamique, comme on dit, ou la propriété musicale qui caractérise la note du tétracorde, suivant le degré de proximité du demi-ton. Les marques distinctives des modes plagaux surajoutées à ce fond commun en portent le nombre à huit. Les réformateurs modernes ont ajouté en plus la lettre initiale de la note respective : ainsi p. ex. le π dans π̣ indique la note πα. Cela peut aider beaucoup le chantre, mais l'ancienne tradition s'est contentée des signes sans ces lettres : nous ne nous en occuperons donc pas.

---

ainsi parfaitement ce type lydien (λύδιος μέσος) auquel la tradition byzantine l'assigne et dans lequel les Siciliens l'ont conservé jusqu'à ce jour. Il s'accordera de même avec le texte arabe de ce chant, publié par Dom Parisot dans la même Revue, mai 1898 et dans Rapport d'une mission scientifique en Turquie d'Asie, 1899, seulement celui-ci est noté dans sa position naturelle avec Mi pour centre et Do pour fondamentale harmonique au lieu que la version byzantine a Sol pour centre et Mi pour fondamentale harmonique.

1. M. Σακελλαρίδης a eu tort de n'en tenir aucun compte dans ses éditions de l'Ὀκτώηχος, Athènes, 1888, et Χρηστομάθεια, ib., 1895. Les assimilations antitraditionnelles qu'il établit ne tendent à rien moins qu'à une restauration des mélodies traditionnelles de l'Église grecque

Digitized by Google

Comme les martyries sont en quelque sorte la clé de la mélodie, il est de la plus haute importance d'en connaître le sens. Les théoriciens n'en parlent guère cependant, ou, s'ils en parlent, c'est pour en expliquer d'une façon quelconque la forme extérieure, et non pour en interprêter la valeur musicale qui leur échappe. C'est ainsi que Philoxénos (1) les fait « dériver des notes du tétracorde des ὑπερβολαίων de l'ancienne musique grecque » sans expliquer en détail la connexion graphique et dynamique (2) de ces mêmes signes.

De son côté, Papadopoulos dans son Συμβολαὶ (p. 169) y voit des restes d'anciennes lettres alphabétiques, mais différentes de celles indiquées par Philoxenos : ainsi d'après lui, le q du premier mode p. e. est pour lui un demi-φ ; le signe du βαρὺς un ζ couché, etc. Récemment le R. P. Thibaut en traitant la question *ex professo* (3), est parvenu à éclaircir certains points obscurs à l'aide de documents découverts par lui à Constantinople. Mais il n'a pourtant pas résolu le point capital de la question, ainsi que nous allons le voir.

Nous croyons plus opportun et plus clair de résumer notre interprétation dans le tableau suivant. Un rapide commentaire en fera comprendre le sens.

Observons d'abord que ce tableau ne représente que les formes les plus fréquentes.

Pour l'étudier plus facilement nous le parcourrons de droite à gauche, c'est-à-dire en partant des signes modernes pour remonter vers les plus anciens. Dans les martyries, il faut distinguer deux éléments : L'un, essentiel, représente d'anciens caractères graphiques ; l'autre, plutôt accidentel, consiste en des traits, des points, ou des virgules, et emprunte ses formes aux notes chironomiques ou neumatiques grecques. Nous nous occuperons spécialement du premier élément, c.-à-d. des lettres, quitte à faire des remarques sommaires sur les signes.

Et d'abord le q du premier mode (6-1) (4) se révèle comme un ancien a minuscule. Il ne signifie autre chose que πρῶτος, premier ἦχος, ou mode dorien et aussi premier degré de cet ἦχος, c.-à-d. mi

1. Θεωρητικὸν στοιχειῶδες, p. 145-146. De même Λεξικὸν τῆς ἐκκλησιαστικῆς μουσικῆς· « ἔχουσι τὰς ἀρχὰς ἀπὸ τὰς παλαιὰς μαρτυρίας τοῦ τετραχόρδου τῶν ὑπερβολαίων τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς μουσικῆς. »

2. Nous employons ce terme dans le même sens que Tzetzès (l. c.). Celui-ci lui donne cette signification : « marquant la valeur tonale relative » p. e. le degré que la note occupe dans le tétracorde ou dans l'octave et par là aussi sa relation avec le demi-ton du tétracorde. Voir aussi Gevaert, *Mus. de l'Ant.*, I, p. 419.

3. Dans la *Revue byzantine de St-Pétersbourg*, 1899. Le travail est publié en russe, mais le sera bientôt en français, nous écrit l'auteur.

4. Le 1er chiffre désigne la colonne verticale.

Digitized by Google

dans la musique antique, ré dans la musique byzantine, mais avec la valeur dynamique relative de mi. En soi rien n'empêche de considérer cet a comme la première syllabe ou note de la solmisation d'Aristide Quintilien. Cet auteur en effet parle de quatre voyelles α η ω ε, dont la première « était affectée au son inférieur de tout

		1	2	3	4	5	6
	noms des ἤχοι	anciennes lettres numérales et phénicienne	anciennes notes mus. grecques	mss. Grotta Ferrata (4) 1225	XIIIe XVIe s. grottaf. Abbattini[10] S. Pietro XIIIe s., XVe, 1489	XVII (— XVIIIe s.) grottaf., Bruxx (7)	signes modernes
1	ἦχος α'			a a q	q a ä, itow	q. q̈ ä	q̇ q̇ q̇
2.	ἦχος β'	⊐ ⊐	⊔	⊔ ⊔	u y ÿ	⊔ ÿ	⊔, ⊔. ⊔
3	ἦχος γ'	I. Z	Z	Γzz	Γ. Γ ẓẓ, Γ	Γ ẓẓ, Γ. ẓẓ	ẓẓ, Γ
4.	ἦχος δ			Δ, δ	δ. δ, δ	δ δ, δ	δ̈ δ. δ
5.	πλ. α.			πq	πq̈, πq̈, it.	πq, πq̈	πq̈ q̈
6.	πλ. β'			πu, πu	πu πy, πy, πÿ	πu πy, πu	πu, πa, bou
7	barys	4	7	uaeγ, aγ	uγ. uÿ uÿ	uγ. uÿ	⌒, ⌒
8.	πλ. δ'			πδzz. δzz	πδ, πδ, πδ	πδ, πδ	πδ, zz
9	λιγυρός			u	y		λ

tétracorde » dorien (8). Mais puisque la martyrie du 4e mode marque indubitablement un numéro d'ordre, à savoir « quatrième », par une conséquence logique le a du premier ne peut, lui aussi, représenter qu'un numéro d'ordre, à savoir *premier*. La forme moderne de la martyrie du 4e mode doit manifestement rappeler le nom de la note δι (= sol).

1 Satrapies de Ninive, Ve-IVe siècles av. J.-C. Cf. Vigouroux, *Dictionnaire biblique*, au mot *Alphabet hébreu*.
2. Jérusalem, Ier siècle av. J.-C.
3. Ninive IXe-VIIIe s. av. J.-C.
4. Le manuscrit porte le N° Γ. γ. V.
5. Bibliothèque de l'Université de Messine, MS. Gr. N° PIB.
6. St-Pétersbourg, MS. Gr. CXXVI.
7. Bruxelles, Bibliothèque royale, mss. gr. 11289 et 11389-91.
8. Gevaert, *Musique de l'Antiq*, I, 419 s.

Digitized by Google

L'élément principal de la seconde martyrie (6-2), dans les plus anciens documents ressemble à un υ, et comme cette lettre est dans l'orthographe des manuscrits souvent employée pour β, le R. P. Thibaut assimile ce signe d'emblée à β', c.-à-d. δεύτερος. Cependant il nous semble qu'il n'y a là qu'une pure coïncidence fortuite et que le mode aurait eu υ pour martyrie, quand même il n'aurait pas été le second. En effet s'il arrive souvent dans les manuscrits que υ et β soient pris l'un pour l'autre, cela ne peut cependant pas arriver lorsqu'ils représentent des chiffres, comme ce serait le cas dans l'hypothèse du P. Thibaut ; car comme chiffres ils ont chacun leur valeur nettement déterminée β' = 2, υ' = 400. Et encore, étant donnée la possibilité d'une confusion même numérique, il serait bien étrange que les copistes eussent toujours uniformément et obstinément fait la même faute d'orthographe.

Il y a quelque temps encore, nous croyions y découvrir l'initiale, du mot ὕστερος = suivant, équivalent de δεύτερος. Mais en toute hypothèse n'eût-il pas été plus simple et plus rationnel de mettre ce chiffre même ? Force nous fut donc de chercher la solution dans un autre sens et nous nous sommes demandé pourquoi l'on ne pourrait pas voir dans ce signe une transformation de l'ancienne note instrumentale ⊔, représentant le fa du tétracorde des ὑπερβολαίων (= fa moyen de la voix d'enfant) ? Cette interprétation s'accorde à merveille avec les autres données de la théorie byzantine que nous connaissons déjà et avec celles que nous avons encore à examiner. En effet, si le a, en marquant le πρῶτος, ou le ré byzantin, a la valeur tonale du *mi* antique, le degré suivant par ordre ascendant selon la succession diatonique, (le mi byzantin), doit avoir la valeur tonale du fa antique, et former avec le ton précédent un intervalle demi-tonal. Partant le mi byzantin, représenté par la martyrie du δεύτερος, sera un mi ♭. Cette ancienne note grecque représente un B couché Βῆτα ἀνεστραμμένον) d'un très ancien alphabet, dit argien ou gréco-phénicien par Westphal (1), mais qui, en dernier ressort, paraît être de provenance caldéo-babylonienne. Peu importe d'ailleurs pour le moment son origine, si la valeur musicale des caractères est hors de doute. Rapprochez maintenant la forme du B renversé : ⊔, de cet υ carré qu'on voit prendre à cette note byzantine dans certains manuscrits, par ex. dans le manuscrit 261 de la Bibliothèque nationale de Paris, daté de 1289.

1. Gevaert, *Mus. de l'Ant.* I, 398. Voir dans la 2e colonne verticale du tableau, cette ancienne note alphabétique. Il faut se la figurer droite Βῆτα ὀρθόν valeur musicale = mi) pour en voir de suite la parenté avec le Béth caldéo-ninivite de la 1re colonne.

Digitized by Google

Vous serez frappé de la similitude, et vous n'hésiterez pas à y voir l'origine et l'explication de la forme de la deuxième martyrie.

Le Γ de la troisième martyrie représente également le numéro d'ordre 3. Mais le second signe qui ressemble quelque peu à un double signe d'interrogation, quelle valeur a-t-il? Faisant grâce au lecteur de tous les essais par nous tentés, pour trouver la réponse à cette question, nous lui ferons de suite remonter le cours des siècles. Dans le lointain des âges nous apparaît un autre caractère de l'ancienne notation instrumentale, qui subsista longtemps encore dans la suite. Il marque le degré suivant du même tétracorde ὑπερβολαίων dans l'ordre ascendant, le Z (1). Comme le υ a la valeur tonale de l'ancien fa et représente un mi ♭, conséquemment la martyrie Z a la valeur de l'ancien sol et représente un fa byzantin ou, pour parler d'une manière plus générale, une note (ou un degré du tétracorde) qui a au-dessous d'elle un ton et un demi-ton et au-dessus d'elle un ton. Cette note ne peut être qu'un sol ou un ré dans la musique classique et dans la musique byzantine un fa ou un do. Or ce sont précisément ces deux notes qui ont cette martyrie. S'il se rencontre dans le manuscrit de Grottaferrata la forme Δzz, le δ' est par là même, si nous ne nous trompons, caractérisé comme un λδ' = do, ou comme un sol dans le πρῶτος πλάγιος qui a Mi ♮. Le signe est doublé à cause de la répétition de la syllabe représentée dans l'ancienne παραλλαγή ou solfège du τροχός, dont nous aurons à parler.

La martyrie du quatrième mode, δ, ne présente aucune difficulté. Comme la première, elle représente un numéro d'ordre, et signifie « quatrième ».

Telle est, suivant nous, la valeur des quatre principales martyries. A première vue cet amalgame, — si ce mot nous est ici permis — de chiffres et de notes musicales pourrait paraître étrange. Mais en examinant les choses à fond, on ne peut qu'admirer la science et en même temps le sens éminemment pratique qui les ont inspirées. Avec un pareil système, il ne peut y avoir l'ombre de malentendu ni de doute au sujet de la valeur des notes. En effet, les tons intermédiaires, le τρίτος et le δεύτερος, étant fixés par des notes possédant une valeur relativement déterminée, l'identité du πρῶτος avec le dorien et celle du τέταρτος avec le mixolydien est établie du même coup. Sans les deux notes du milieu, le πρῶτος aurait pu être, selon l'an-

1. Le R. P. Thibaut (*op. c.* p. 7) fait dériver ce signe du double νῦ qui se trouve dans le soi-disant ἐπήχημα (formule caractéristique) de ce mode: ανεανε. Mais alors on ne comprend pas pourquoi d'autres modes, dont l'ἐπήχημα renferme les mêmes lettres, n'ont pas la même martyrie.

Digitized by Google

cienne technique musicale (v. Bryennios), un hypermixolydien ou un hypodorien, et le τέταρτος un phrygien ou un dorien et les deux modes du milieu auraient été difficilement reconnus. D'autre part, cet ordre une fois fixé par les notes du milieu, la lettre α indiquait immédiatement et mieux qu'aucune note ne l'aurait fait, et l'intonation et la relation tonale qu'elle devait représenter. Si l'on n'eût eu que la notation alphabétique, que d'inconvénients n'aurait-on pas rencontrés dans la pratique, alors que l'on eût été obligé de désigner souvent deux notes par la même lettre! De fait, dans cette notation, deux tons à un demi-ton d'intervalle sont toujours exprimés par la même lettre, quoique sous une forme différente, l'une droite, l'autre couchée. Ainsi [, un B droit, et ⌴, un B couché, représentaient l'un mi, l'autre fa. Quoique le nom fût le même, il aurait dû donc servir dans le solfègeé à désigner deux notes de valeur différente.

Les quatre martyries suivantes diffèrent des précédentes par l'ajoute de ⸗ qui les caractérise comme étant leur πλάγιοι ou leurs pendants. La troisième (la septième de toute la série) a seule une forme spéciale. Papadopoulos, nous l'avons dit, l'explique comme un ζ couché, sans en indiquer le sens ni la valeur. Le R. P. Thibaut (*l. c.*, p. 78) dans son tableau facsimilé fait allonger la courbe du milieu vers le bas sous forme de γ, lettre que la martyrie représenterait d'après lui. Quant au trait recourbé vers la gauche que l'on voit dans les manuscrits, il le traite de quantité négligeable. Christ (1) a approché de la vérité en prenant cette forme pour un υ, lettre initiale du mot βαρύς (écrit υαρύς). Mais au point de vue paléographique cette explication est insuffisante, car ce caractère est non la lettre initiale, mais l'abréviation du mot βαρύς que l'on retrouve transcrit en toutes lettres dans quelques manuscrits de Grottaferrata. La forme αυ de la troisième colonne (Grottaf. 1225) indique peut-être le πρωτόβαρυς, mentionné par M. Bourgault-Ducoudray. Il était caractérisé par le ton initial ou du moins par les cadences intérieures qui rappelaient la note modale du πρῶτος : le Ré. C'est ce que la notation postérieure semble traduire par le signe ⁻⁻ (ὀλίγον avec κεντήματα) = une tierce au-dessus de la note modale Si ♭.

Nous pourrions formuler ici la même objection que nous nous sommes faite à propos de la martyrie υ du deuxième mode. Comment se fait-il en effet que β du mot βαρύς ait toujours uniformément pris la forme du υ? Sans doute, graphiquement l'abréviation se faisait plus facilement avec υ qu'avec β ; mais cette facilité ne donne

1. *Anthol.*, p. CXVIII.

Digitized by Google

pas la raison d'être de l'uniformité que nous avons constatée. L'analogie des autres martyries reporte naturellement l'esprit de l'investigateur encore vers les caractères alphabétiques et musicaux de l'antiquité.

Suivant cette analogie la note antique qui correspond, comme valeur musicale, au βαρύς byzantin (si♭) ne peut être que le do grave de la voix féminine. L'ancienne notation grecque représentait cette note par un Daleth d'une forme carrée et archaïque, signe dont le caractère plus arrondi du Daleth ninivite (1) n'est, sans doute, qu'une forme cursive et plus récente. Or c'est précisément ce caractère que rappelle d'une manière frappante le signe byzantin qui nous occupe. La relation entre les deux signes peut donc être tenue, si non pour certaine, du moins pour très probable.

Quant aux traits et aux points qui accompagnent les lettres des martyries nous ne pouvons en faire un examen détaillé, comme nous l'avons fait observer plus haut. Disons seulement que le trait oblique ⁄ dans la martyrie du πρῶτος et du τέταρτος est l'ὀξεῖα de l'ancienne notation. Celle-ci jointe au signe qui la surmonte (un trait vertical et un trait horizontal se coupant : l'ancienne ὑψιλή), doit figurer, ce semble, une quinte ascendante et indiquer, soit, comme le veut le R. P. Thibaut, la distance de la note la plus basse de l'ἐπήχημα (formule caractéristique modale) à la note la plus élevée (: *la* suivant lui, *Ré* suivant nous), soit la variété de l'hypomixolydien qu'on rencontre dans les deux modes (2).

Mais ce n'est là, ce semble, qu'une forme et une interprétation relativement récente d'un ancien signe très clair et très précis. Nous voulous dire le signe |—. Il désigne le Re grave de la voix d'homme (Ré²), c.-à-d. le son précis de la première note modale. — Nous aurons à en reparler à l'occasion de la παραλλαγὴ τῶν ὀκτὼ ἤχων.

Il paraît certain que les traits et les points ajoutés à la martyrie du δεύτερος et représentant une tierce ascendante (ὀλίγον avec κεντήματα) marquent la forme μέσος du même mode et le commencement de la mélodie par Sol, la tierce de Mi ♭.

Que faut-il penser des appendices du τρίτος et du βαρύς ? Comme on le voit par le tableau, on peut en trouver des formes assez variées, si bien que l'on est à se demander si les copistes se sont

1. V. col. 1-7 et 2-7.

2. Voyez ce que nous avons dit à ce sujet dans le paragraphe précédent. Comme les copistes eux-mêmes n'avaient pas de notions bien nettes à ce sujet, ils ont pu aisément confondre *a avec* les traits (ὑψιλή = la ?) et *a sans* traits (= Ré ?).

Digitized by Google

toujours rendu compte de la valeur des signes par eux transcrits. Aussi ne peut-on pas imputer à faute au R. P. Thibaut, alors que, à voir son « fac simile », l'on ne saurait dire s'il s'agit de la διπλῆ (= traits tirés de droite à gauche et marquant une simple prolongation) ou des κεντήματα (= deux traits formés de gauche à droite et représentant un ton ascendant). D'autre part il est possible que ces variétés dans les différents groupes de manuscrits, soient l'indice de véritables divergences mélodiques, souvent locales, et que le τρίτος byzantin ait commencé à certains endroits à être assimilé à un τρίτος latin (= lydien avec la note modale Fa et le subsemitonium Mi ♮).

Nous avons ajouté dans la neuvième colonne horizontale la martyrie du λεγετός. Christ (1) dit n'avoir rencontré cette martyrie dans aucun des nombreux manuscrits examinés par lui. Nous-même, comme on le voit, nous ne l'avons trouvée que dans les manuscrits de Grottaferrata. Le sens de la martyrie ne peut pas être douteux. Il signifie : λέγε ⊔ c.-à-d. dans la musique ancienne, chantez fa, dans la musique byzantine, chantez mi ♭ (2); qu'il s'agisse du mode authente ou du mode plagal, car par suite de la transposition du plagal à la quinte aiguë, l'un et l'autre ont la même note modale.

Nous verrons plus loin ce qu'il faut croire du λεγετός, qui d'après les théoriciens formerait une variété du quatrième Mode.

En attendant, voici une autre question qui se pose naturellement à l'occasion des martyries. Quel motif aurait pu amener les musiciens byzantins à choisir les signes dans le tétracorde des ὑπερβολαίων, le plus élevé de tous et répondant au diapason de la voix féminine, alors que dans l'énumération ils suivent l'ordre ascendant des degrés ?

En premier lieu, croyons-nous, ils tenaient à conserver à la lettre a, indiquant le premier mode ou le mode dorien, la valeur musicale (relative) qu'elle avait dans l'antiquité : mi aigu. Ensuite, le tétracorde des ὑπερβολαίων avait sur celui des ὑπατῶν l'avantage d'être commun aux deux types de voix, celle de l'homme et celle de la femme. Enfin, et ce fut peut être la raison décisive, les notes désignant les modes devaient être précisément celles de l'instrument, qui, chez les Anciens, jouaient le rôle de nos diapasons de poche. Il ressort, en effet, de tout ce que nous avons exposé jusque

1. *Die Harmonik des Bryennios*, etc., p. 259-261.

2. Le même manuscrit (colonne 3-1), donne comme un pendant de cette martyrie, dans le signe λα=λεγε a, c.-à-d. chantez le premier ton (= mi ancien, re byzantin).

Digitized by Google

maintenant que les Byzantins chantaient sur un diapason fixe. Or, un instrument destiné à un semblable usage devait être nécessairement petit, commode, et facile à porter sur soi. Par conséquent, à raison de son exiguïté, il ne pouvait rendre que des sons aigus. L'instrument antique qui réalisait le mieux ces avantages, nous paraît être « la flûte enfantine ou hémiope » (genre de chalumeau), connu pour sa petitesse, « exclu des Concours, admis dans les festins », jouant à « l'octave aiguë des voix d'homme » (1). Ne serait-ce donc pas cet instrument, employé exclusivement, dirait-on, à donner le ton au chantre, qui aurait prêté sa nomenclature, et servi ainsi de point de repère aux praticiens byzantins ?

D'ailleurs l'ison représenté par ces notes modales était et est encore tenu par des voix d'enfants.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il importait avant tout de connaître, c'était la valeur musicale de ces signes ; elle est maintenant certaine, si nous ne nous abusons pas. Au demeurant, les noms que la tradition leur paraît avoir conservés, viennent encore confirmer nos conclusions. C'est ce que nous aurons l'occasion de montrer dans une étude ultérieure.

Dom Hugues GAISSER.

(A continuer.)

1. Gevaert, *Mus. de l'Ant.*, I, 289.

Digitized by Google

LES ORIGINES
DE LA CONGRÉGATION DE BURSFELD.

§ 4. *Extension de la Congrégation et approbation pontificale.*

AU moment où le cardinal de Cuse terminait sa légation en Allemagne, l'œuvre inaugurée par l'abbé de Bursfeld promettait de donner les fruits que l'Eglise attendait de la réforme des monastères. L'union de Bursfeld, sanctionnée par le concile de Bâle et par le cardinal-légat, possédait plusieurs centres d'action : Bursfeld en Saxe, Erfurt en Thuringe, Saint-Mathias de Trèves autour desquels gravitaient les maisons déjà réformées de Clus, Reinhausen, Huysbourg, St-Jacques de Mayence et Berge. C'est de ces monastères que partaient des religieux zélés et instruits pour prendre la direction des abbayes, et y restaurer, par les usages de la nouvelle Congrégation, la discipline ébranlée ou ruinée par les malheurs des temps. C'était de ces monastères que le légat avait appelé les visiteurs chargés de compléter son œuvre de restauration, et de faire mettre à exécution les statuts promulgués par lui au cours de ses voyages en Allemagne (1).

Aux monastères restaurés avant le venue de Nicolas de Cuse étaient venus s'ajouter ceux de Saint-Michel d'Hildesheim, des SS. Maurice et Siméon de Minden ; leur nombre va bientôt s'accroître, car l'adoption des usages de Bursfeld devient le principal moyen de restaurer la discipline des monastères, et le nom même de Bursfeld se confond avec celui d'observance et de réforme. L'abbé de ce monastère jouissait donc d'un prestige considérable dans l'Allemagne du Nord, et l'on ne doit pas s'étonner de voir le légat, les abbés de l'ordre et le pontife romain lui-même lui donner des marques multipliées de leur respect et de leur estime.

Sans parler ici de la protection que le légat accorda au monastère de Bursfeld (2) et du rôle que l'abbé de ce monastère remplit dans les

1. Linneborn, p. 278.

2. M. Linneborn (p. 281 note 2) cite deux actes du cardinal en faveur de Bursfeld : le premier, daté de Mayence le 19 novembre 1451, confirme un contrat fait entre l'abbaye de Bursfeld et le monastère de Lyppoldsberge (MS. III, 47, p. 101 sqq. ; MS. III. 48, p. 86 sqq. des archives de l'État à Hannovre) ; le second, daté de Cologne le 28 fevrier 1452, est une confirmation des immunités du monastère. (MS. III, 47, p. 103 ; MS. 48, p. 68 ; MS. 49 p. 4v.)

Digitized by Google

chapitres provinciaux de Mayence(1),nous nous contenterons de citer le bref élogieux que Nicolas V, instruit par le cardinal-légat, adressa le 20 mai 1453 à l'abbé de Bursfeld, pour l'encourager à promouvoir de toutes ses forces l'œuvre de la restauration de la discipline régulière.

Nicolaus episcopus servus servorum Dei ... dilecto filio ... salutem et apostolicam benedictionem. Quae sit diligentia tua,qui zelus ut sacra religio ordinis sancti Benedicti in regulari observantia capiat incrementum, vita et opera tua ostendunt, quæ dilectus filius Nicolaus tituli S. Petri ad Vincula presbyter cardinalis cum magna tua laude nobis enarravit. Et quia ipse cardinalis cum legatione apostolica fungeretur, te primum et principalem visitatorem constituit, in quo officio divina gratia affluente plurimum profecisti, commendamus tuam integritatem ex hoc, hortantes te ne in commisso visitationis officio tepescas, sed cum fervore spiritus continues. Neque enim deerit tibi recte agenti Deus,qui vires tuas augebit et salutaria semper subministrabit consilia, ut a via mandatorum Dei deviantes ad semitam rectam et observantiam regularem reducas. Si qui igitur reperientur discoli, ad frivolas appellationes recursum habentes ut se tutari valeant, nobis significes,nam nullo pacto patiemur eos in suis refugiis gloriari, quin iusto praesidio tibi in omnibus assistamus et succurramus remediis oportunis. Datum Romæ apud S. Petrun sub annulo piscatoris die 20 maii 1453, pontificatus nostri anno septimo. Marcellus. mpp. (2).

Les progrès de l'Union de Bursfeld ne tardèrent pas à donner au pontife une nouvelle preuve du zèle et de la piété de l'abbé de Bursfeld et de ses disciples.

Jean de Hagen avait trouvé un ardent protecteur dans la personne de l'archevêque de Mayence, Thierry d'Erbach (1434-1459). Nicolas de Siegen, qui loue le zèle de ce prélat pour la réforme monastique, déclare que c'est lui qui « a commencé la réforme de l'observance de Bursfeld (3) » et qui fut l'auteur de la restauration de la discipline dans les abbayes de St-Pierre d'Erfurt, de St Jacques de Mayence, de Johannisberg, de Reinhausen, de Hombourg en Thuringe et de Schönau (4).

Saint-Jacques de Mayence va bientôt donner des réformateurs aux

1. Dans celui de 1451 il fut, comme nous l'avons dit, un des commissaires députés par le légat (Cod. lat. Monac. 4406 ; f. 113v); de même dans celui de 1454(ib., f. 123v)il fut nommé visiteur pour le diocèse de Mayence, la Hesse, la Thuringe, le Brunswick et les diocèses de Paderborn, Halberstadt, Verden et Hildesheim.

2. Ex historia MSS. S. congregationis Bursfeldensis, cap. VIII(MS. 186 des Archives de Cologne, f. 4v sq ; MS. 8 de Beuron pp. 6-7 ; Archives de l'Etat à Düsseldorf, Fonds de Stavelot, R. c. n° 4. farde 4, copie notariée ; extrait dans Linneborn, p. 281, note 3.

3. *Chron. eccles.*, p. 422.

4. *Ib.*,422-423.

Digitized by Google

monastères d'Hirsau et de Gottesau, et tandis qu'Erfurt restaurera les abbayes de Hombourg et de Saint-Georges de Naumbourg, Bursfeld verra ses usages adoptés à Saint-Étienne de Würzbourg, à Saint-Pierre de Mersebourg, à Mönchen-Nienbourg, à Saint-Maurice de Minden et à Saint-Paul de Brême, au moment même où l'abbaye de Saint-Mathias de Trèves lui procurera l'adhésion des monastères de N.-D. aux martyrs de Trèves, de Saint-Pantaléon et de Saint-Martin à Cologne.

Dès le 26 mai 1449, l'archevêque de Mayence approuvait l'Union de Bursfeld et l'autorisait à tenir des chapitres annuels (1). Le 3 août 1454, dans une lettre adressée aux abbés et moines de sa province, il approuvait également les statuts publiés par le cardinal-légat de Cuse et les autres mesures prises pour la réforme des monastères (2).

Nous avons parlé précédemment de la réforme de l'abbaye de Saint-Jacques de Mayence. C'était un moine de Bursfeld, Lubert Ruthart, que l'archevêque y avait appelé en 1452. Dès l'année suivante, Lubert travaillait à la restauration de l'abbaye de Johannisberg. Le cardinal-légat avait eu l'occasion de connaître l'état de ce monastère lors de son passage à Mayence, et le futur évêque de Breslau, Rodolphe de Rüdesheim, était également intervenu en faveur de sa réforme. Cette maison se trouvait dans un état de pauvreté lamentable, et, pour l'aider à sortir de sa déchéance, l'archevêque et le légat lui avaient annexé les revenus d'un monastère de religieuses situé au pied de la montagne (3). Lubert plaça comme prieur à Johannisberg un de ses moines, Éberhard de Venloo. Lubert étant mort le 28 avril 1456, pendant le chapitre provincial tenu à Erfurt (4), ce fut Éberhard qui lui succéda à S. Jacques (5) et continua l'œuvre commencée par son prédécesseur.

C'est aussi de Saint-Jacques de Mayence que sortirent les réformateurs de l'abbaye de S. Florin de Schönau. Ce monastère remontait à l'an 1125 ; au XIIe siècle il avait été illustré par l'abbé Egbert et surtout par la célèbre mystique Élisabeth de Schönau, qui dirigeait, en qualité d'abbesse, la communauté de moniales située non loin du monastère des hommes. La réforme y fut introduite avant 1458, sous l'abbé Jean Specht, qui eut pour successeurs

1. Voir *Revue bénéd.*, 1899, p. 412.
2. Dat. Aschaffenb. ipso die invent., S. Stephani 1454, (*Bullar. Bursfeld.*, pp. 260-261*r*); cf. Linneborn, 284, note.
3. *Gallia Christ.*, V, 584 ; Trithème, *Annal. Hirsaug.*, II, 425-426 ; Zaun, *Rudolf von Rüdesheim*, 15.
4. Trithème, *ib.*, I, 404 ; Nicol. de Siegen, 442.
5. *Gallia*, V, 646 ; cf., Ioannis, *Rer. Mog. Script.* II, 680, 813.

Digitized by Google

deux moines de Saint-Jacques de Mayence, Jacques Denzerode et Adrien, le liturgiste de la congrégation de Bursfeld (1). Le 8 mai 1458, l'abbé de Schönau demanda aux abbés de Bursfeld réunis en chapitre de leur être affilié ; l'affaire fut confiée aux visiteurs (2). L'année suivante, lors du chapitre tenu à Bursfeld, l'abbé Adrien fut admis à l'union dans les formes voulues (3).

Hirsau, l'abbaye qui au XIe siècle avait été le centre d'une réforme fameuse et avait donné naissance à tant de monastères, dut aussi à S. Jacques de Mayence le retour à une meilleure discipline. L'abbé Wolfram Maier (1428-1460) avait établi dans son abbaye l'observance de Melk (4) ; en 1435 il avait assisté au chapitre provincial de Bâle (5) et en 1454 présidé celui de Seligenstadt (6). En 1455 le duc de Bavière l'avait autorisé avec les abbés de Saint-Étienne de Würzbourg, de St-Pierre d'Erfurt et de Wiblingen à réformer les monastères de ses domaines (7), et, l'année suivante, il était spécialement chargé de travailler à la réforme des abbayes de Schwarzach, de Gottesau et des moniales de Frauenalb (8). L'abbé Wolfram se rendit bientôt compte du peu de garanties qu'offrait l'observance de Melk, qui n'avait pas voulu admettre les chapitres et les visites périodiques, et il se rapprocha de celle de Bursfeld. En 1457, il pria l'abbé Eberhard de Saint-Jacques de Mayence de lui envoyer des moines pour introduire les usages de Bursfeld à Hirsau (9), et le monastère devint à son tour, sous l'abbé Bernard de Gernsbach, un nouveau centre de réforme (10).

L'abbaye de St-Mathias de Gottesau suivit bientôt cet exemple ; le margrave de Bade intervint dès 1457 pour son union à Bursfeld. Le 5 mai 1458, lors du chapitre annuel tenu à Bursfeld, on présenta des lettres du duc de Wurtemberg et du margrave de Bade pour l'union des monastères d'Hirsau et de Gottesau, et, le lendemain, Wolfram et Jean, abbés de ces maisons, furent reçus selon les règles en usage dans la Congrégation (11).

L'abbaye de Hombourg, située entre Thamsbrück et Langensalza,

1. Nicolas de Siegen, 422 ; *Gallia Christ.*, XIII. 610. L'abbaye de Schönau est citée le 6 mars 1459 dans la bulle adressée par Pie II à la Congrégation de Bursfeld.
2. *Cod. Beuron.*, 8, f. 5.
3. *Ib.*, fol. 7.
4. Trithème, *Annal. Hirsaug.*, II, 433.
5. *Ib.*, II, 391.
6. *Ib.*, II, 427.
7. Rothenhäusler, *Die Abteien und Stifte des Herzogthums Württemberg im Zeitalter der Reformation*, Stuttgart, 1886, p. 52.
8. *Ib.*
9. Trithème, II, 441.
10. Trithème, II, 433 ; *Gallia*, V, 646.
11. Chapitre annuel de 1458. Cod. 8 de Beuron, ff. 3 et 4.

Digitized by Google

dut sa réforme, ainsi que Schönau, à l'initiative de l'archevêque de Mayence, Thierry de Erbach († 1459) (1). Le nom de l'abbé de ce monastère figure dès le 7 juin 1451 parmi ceux auxquels le cardinal Nicolas de Cuse adressa une lettre datée d'Erfurt, au sujet du dessein qu'ils avaient conçu de tenir des chapitres annuels sous la présidence de l'abbé de Bursfeld (2). Dès le 3 mai 1458, il se faisait représenter par procureur au chapitre annuel de Bursfeld (3). En 1461 l'abbé Henri de Hombourg y était représenté par l'abbé Gunther d'Erfurt (4). La réforme dut être effectuée par des moines de Bursfeld et de St-Pierre d'Erfurt : Albert († 1477) et Jean Faich, moines de Bursfeld qui en furent abbés (5), Chrétien d'Eisenach, Nicolas de Saalfeld, Nicolas de Siegen, Henri Gotzich, Jean de Berg, tous moines d'Erfurt, envoyés pour restaurer la discipline, former aux usages de Bursfeld et relever le temporel de ce monastère appauvri (6).

L'abbaye de St-Georges de Naumbourg dut sa réforme à l'action du cardinal de Cuse, qui en chargea l'abbé Chrétien de St-Pierre d'Erfurt. Celui-ci en fit la visite avec Jean Busch et le prévôt de St-Maurice de Halle. La majeure partie de la communauté se montra disposée à accepter la réforme et les usages de Bursfeld (7). Lors du chapitre annuel de 1458, l'abbé Barthélemy de St-Georges de Naumbourg demanda à unir son monastère à Bursfeld. L'affaire fut confiée aux abbés de Berge, d'Erfurt et de Mersebourg (8). Lors du chapitre de 1459, l'abbé de Berge présenta la lettre d'incorporation du monastère de Naumbourg, dont l'abbé était représenté par procureur (9), mais ne fut admis personnellement à l'union qu'au chapitre de 1461 (10). Jean Busch fait le plus grand éloge de la charité exercée par ce monastère après sa réforme (11).

1. Nicol. de Siegen, 422.
2. Voir *Revue Bénédict.*, 1899, p. 490.
3. Cod. Beuron, 8, Pars. III, f. 1.
4. Ib., f. 15.
5. Ib., 496. Dans les procès-verbaux des chapitres annuels de Bursfeld, on rencontre comme abbés de Hombourg en 1461, Henri (Cod. Beur., 8 ,f. 15), en avril 1463, Jean récemment élu (ib., f. 20), mais qui ne l'était plus en août 1464 (ib., f. 23). Le choix du successeur fut remis à l'abbé d'Erfurt (f. 25), qui nomma Albert, dont parle Nicolas de Siegen et qu'on rencontre dès 1467 (f. 39).
6. Nicolas de Siegen, 496, 501-504.
7. Jean Busch, *De ref. monast.* II, c. 52, p. 539.
8. Cod. Beuron, 8 p. 3. Le nom de cet abbé ne se trouve pas dans Schamelius, *Historische Beschreibung von den ehemals berühmten Benediktiner Kloster zu St-Georgen vor der Stadt Naumbourg an der Saale*, Naumbourg, Martini, 1728, in-4, bien qu'il mentionne la visite du cardinal de Cuse et l'union à Bursfeld (pp. 44-46). — La liste des abbés donnée dans la *Thuringia sacra* omet également Barthélemy (p. 089).
9. Cod. Beuron, pp. 7, 8.
10. Ib., p. 16.
11. L. c.

Digitized by Google

L'abbaye de St-Étienne de Würzbourg, où le cardinal Nicolas de Cuse avait réuni en 1451 le chapitre de la province de Mayence et dont l'abbé occupait une position fort en vue, sollicita aussi son admission dans l'union de Bursfeld. L'abbé Berthold, qui avait fait le serment d'usage en présence des abbés de Bursfeld, de St-Michel d'Hildesheim, de Reinhausen et de St-Jacques de Mayence lors du chapitre provincial tenu en 1459 à St-Gilles de Nuremberg (1), se fit représenter par procureur au chapitre annuel, tenu cette année encore à Bursfeld (2), et se fit admettre l'année suivante par son prieur (3) ; il n'y parut lui-même qu'en 1461 (4).

L'abbaye des Sts-Pierre et Paul de Mersebourg, dont l'origine remontait à la fin du XIe siècle, fut mise de bonne heure en rapport avec les réformés de Bursfeld. Nicolas de Siegen en fait remonter la réforme à la légation du cardinal Nicolas de Cuse (5). Leuckfeld rapporte que l'observance de Bursfeld fut admise sous l'abbé Rodolphe en 1441, date évidemment fautive, mais que son successeur Gaspar de Krumpa voulut la rejeter et fut, pour ce motif, déposé par l'évêque de Mersebourg (6). Cette assertion est purement arbitraire; elle est contredite par les actes officiels de la congrégation de Bursfeld. Il est certain que ce monastère était incorporé à la congrégation dès 1458, car au chapitre tenu en cette année, l'abbé de Mersebourg fut chargé avec ceux de Berge et d'Erfurt de l'union de celui de St-Georges de Naumbourg. Il se fit représenter par procureur à ceux de 1459 et 1460. L'abbé Jean y assista personnellement en 1463. Lors du chapitre de 1464, le siège abbatial était vacant. Au chapitre de 1465, le nouvel abbé Henri prêta le serment d'admission. On le retrouve dans les actes des chapitres de 1466 à 1479 (7).

Lors de cette assemblée, il avait une difficulté avec l'évêque de Mersebourg ; aussi le chapitre chargea-t-il les abbés de Berge, de Mönchen-Nienbourg, de Naumbourg et de Bosau de s'interposer entre les deux parties (8). Lors du chapitre de 1482, le nouvel abbé Thomas fut incorporé à l'union (9). Il exerçait auparavant la charge de cellerier à Berge, d'où son abbé l'avait envoyé à

1. Cod. Beuron, 8, p. 8.
2. Ib., p. 7.
3. Ib., p. 12.
4. Ib., p. 16.
5. *Chron. eccl.*, 440.
6. *Antiq. Bursfeld.*, p. 112, d'après Vulpius, *Megalurgia Martisburgica*, 1700, pp. 20-21.
7. Cod. Beur., pp. 35. 39. 43. 49. 55. 63. 70. 77. 88, 100.
8. Ib., p. 101.
9. Ib., p. 108.

Digitized by Google

Mersebourg pour relever le monastère privé de son supérieur, Henri de Homberg (1). L'abbaye de Mersebourg ne cessa donc pas d'appartenir à l'union de Bursfeld.

L'abbaye de Mönchen-Nienbourg sur la Saal,dans la principauté de Anhalt, s'affilia à l'union de Bursfeld en 1456, avec l'approbation de l'archevêque de Magdebourg (2). Elle était alors dirigée par Dithmar de Ritten, ancien moine d'Huysbourg (3). C'est de ce dernier monastère que furent également tirés plus tard un prieur de Mönchen-Nienbourg, Henri Beer, qui occupa ensuite la même charge à Ilsenbourg et mourut abbé de Ballenstedt, et l'abbé Jean Bardorp, qui mourut à Nienbourg le 29 septembre 1508 (4). Au chapitre tenu à Bursfeld en 1458 et 1459, l'abbé de Nienbourg comparut par procureur (5) ; il y assista personnellement en 1460 (6) et 1461 (7).

Il n'est pas possible de dire à quelle époque l'abbaye de St-Paul de Brême s'affilia à la congrégation de Bursfeld. Cette incorporation doit avoir eu lieu de bonne heure, car ce monastère figure parmi les premiers dans la liste des abbayes de la congrégation (8), et, comme l'abbaye de Brême est citée parmi celles que doivent visiter les abbés désignés au chapitre de 1459 (9), sans qu'il soit question dans celui de 1458 d'une agrégation quelconque ; de plus comme il n'est pas fait mention d'un procureur de l'abbé de Brême dans ces deux chapitres, il y a lieu de supposer que l'abbé y assistait personnellement, et que l'union avec Bursfeld s'était effectuée antérieurement au premier chapitre dont les actes nous sont parvenus.

Nous avons mentionné plus haut l'intervention du cardinal de Cuse à Minden, où il remplaça l'abbé des Sts-Maurice et Siméon par un moine de Bursfeld (10). Chassé du monastère après le départ du légat, le moine réformateur Jean Casyn ne put y rentrer que quelques années plus tard ; il proposa aussitôt l'union à Bursfeld. L'affaire fut portée devant les abbés réunis en chapitre le 5 mai 1458 (11). Le 18 mars 1461, l'évêque Albert de Minden autorisa le monastère à s'affilier à la congrégation de Bursfeld (12), mais l'abbé

1. *Chron. monast. Berg.*, ap. Meibom, III, 312.
2. Beckman, *Histor. v. Anhalt*, III, 4, p. 452 ; Leuckfeld, *Antiq. Bursfeld.*, pp. 116-117.
3. Il mourut le 1er mai 1488 (Nécrol. Huisb., ap. *Zeitschrift des Harz-Vereins*, V. 284).
4. Ib., 313; *Chronic. monast. Huisburg.*, ap. Meibom, II, 539.
5. Cod. Beuron, 8, pp. 1, 7.
6. Ib., p. 11.
7. Ib., p. 15.
8. Ib., 8, p. 9; Leuckfeld, 65.
9. Ib., 8, p. 9.
10. Voir plus haut, pp. 497-498.
11. Cod. Beuron., 8, p. 4; Linneborn, *Studien*, 1899, p. 309.
12. *Ib.*, 309-310.

Digitized by Google

Casyn mourut le 22 juillet de cette année, avant d'avoir pu prêter le serment à l'Union (1). Son successeur, Jean Stichten, également profès de Bursfeld, comme le prieur Florin et le moine Arnold Grawe, ne prêta le serment de fidélité à la congrégation que le 13 mai 1465, lors du chapitre tenu à Erfurt (2), bien qu'au chapitre de 1464 le monastère de Minden y fût déjà représenté par un procureur (3). L'abbaye de Minden se releva promptement et fut bientôt en état de coopérer, elle aussi, à la restauration de la discipline dans d'autres monastères (4).

Tandis que la discipline régulière commençait à refleurir dans le Nord de l'Allemagne sous l'influence de l'observance de Bursfeld, il s'opérait sur les bords de la Moselle et du Rhin un mouvement analogue qui ne devait pas tarder à se fusionner avec l'action exercée directement par l'abbaye de Bursfeld. L'abbé de Saint-Mathias de Trèves, Jean de Rode, avait été l'âme de ce sérieux mouvement de réforme monastique. Placé à la tête de ce monastère en 1421, il n'avait cessé jusqu'à sa mort de travailler à la restauration de la discipline dans les monastères bénédictins. Aidé dans son œuvre par l'abbaye de Saint-Jacques de Liége, il prêta à son tour un secours efficace au restaurateur de Bursfeld, qui était venu le trouver en 1434 (5). Jean de Rode fut un des plus actifs coopérateurs des Pères du Concile de Bâle. L'archevêque de Trèves l'y avait député en février 1432 et il y avait bientôt été mêlé aux affaires (6) ; il fut nommé visiteur des monastères bénédictins des provinces de Trèves et de Cologne (7). On peut suivre son action bienfaisante dans les abbayes de Saint-Arnoul de Metz (8), à N.-D. des Martyrs, à Saint-Martin, à Saint-Maximin de Trèves, à Tholey, à Hornbach, à Reichenau, chez les Bénédictines de Boppard, de Sainte-Walburge d'Eichstätt, d'Oberwerth, et quand la mort vint le frapper le 1er décembre 1439 à Montabaur, c'était au milieu d'une course nécessitée par sa charge de visiteur (9).

1. *Ib.*, 310.
2. Cod. Beuron., 8, p. 31.
3. *Ib.*, p. 23.
4. Linneborn, p. 311.
5. Trithème, *Annal. Hirsaug.*, II, 349 sqq. ; Nicolas de Siegen, 409. Voir notre étude sur Jean de Rode dans la *Revue bénédictine*, 1895, pp. 97-122 ; *Mélanges d'hist. bénéd.*, I, (1897), pp. 11-26.
6. Haller, *Concilium Basiliense*, II, 45, 46, 60, 62, 68, 76.
7. *Studien aus dem Bened. Orden*, 1885, II, 299-301.
8. *Hist. de St-Arnoul de Metz*, par D. Pierre Descrochets. MS. 63 de la Bibl. de Metz, p. 83.
9. *Revue bénédictine*, l. c. ; *Mélanges*, l. c. Aux actes relatifs à l'abbatiat de Jean de Rode que nous avons signalés dans notre notice, nous ajouterons les suivants : le 23 avril il fit consacrer l'autel de la chapelle abbatiale, par Jean, évêque d'Azote, suffragant de Trèves, en présence des abbés Henri de N.-D. des Martyrs et Henri de St-Martin de Trèves, abbés réformés, anciens moines de St-Mathias (*Cartul. de St-Mathias*, Cod. 28 du Séminaire de Trèves,

Digitized by Google

L'abbaye de St-Mathias entra de bonne heure dans la confédération de Bursfeld ; dans les listes officielles elle tient le troisième rang (1) ; celle de N.-D. aux Martyrs accepta aussi les usages de l'abbaye saxonne, avant 1447, sous l'abbé Wolff de Spanheim, qui en 1447 succéda comme abbé de Saint-Mathias à Jean Worst (2).

C'est par Trèves que la réforme de Bursfeld pénétra à Cologne. Ici, comme en beaucoup d'autres endroits, la noblesse s'était emparée des monastères qu'elle considérait comme des prébendes qui de droit revenaient à ses fils. En 1446, l'archevêque Thierry de Meurs fit abroger ce privilège à Saint-Pantaléon et en écarta les moines rebelles à toute idée de discipline ; à la mort de l'abbé Louis d'Almersheim (1447), il y établit comme supérieur l'abbé de Saint-Mathias de Trèves (3).

Peu de temps après c'était l'abbaye de Saint-Martin qui reprenait vie, grâce à l'arrivée de moines de Saint-Mathias de Trèves. L'abbé Jacques de Wachendorp, élu à l'âge de 22 ans, appartenait à la noblesse, et il usait de sa dignité comme ses confrères des revenus du monastère. Il dilapida les biens de l'abbaye et la réduisit à une extrême pauvreté. C'est alors qu'il fit appel aux réformés de Trèves. L'abbé de St-Mathias se rendit à Cologne vers 1448 et chargea de la restauration de Saint-Martin un de ses moines, Adam Meier, qui devait succéder en 1454 à Jacques de Wachendorp, et devint un des plus ardents propagateurs de l'observance de Bursfeld (4). L'introduction de la réforme mettait fin à la domination exclusive de la noblesse ; les moines récalcitrants essayèrent de faire échouer l'entreprise de l'abbé de Trèves, mais l'archevêque de Cologne tint bon, et le cardinal-légat vint en 1452 lui prêter l'appui de son autorité (5). En 1455 l'abbé Adam Meier et son couvent s'affilièrent à l'Union de Bursfeld (6). Saint-Martin de Cologne devint à son tour un foyer de discipline régulière et l'un des plus solides appuis de la nouvelle congrégation. On en verra sortir nombre de moines qui occuperont le siège abbatial dans des abbayes étrangères,

---

f. 7v). Celui de l'infirmerie l'avait été en 1426, cinquième année de la réforme (*ib.*, f. 9). L'anniversaire de ses parents devait avoir lieu le jour de S. Géry (*ib.*, f. 24). Dans l'éloge qui lui est consacré dans le recueil des Anniversaires au premier décembre (f. 44) on lit qu'il réforma les quatre abbayes de Trèves, celles de Reichenau, d'Hornbach et de Bursfeld (note du XVe siècle). — On le trouve également cité dans un acte du 2 mars 1438 (*Bull. de la Commission d'hist. de Belgique*, 1re série, IV, 262-263).

1. Cod. Beuron., 8, p. 9.
2. *Gall. christ.*, XIII, 549, 568.
3. *Ib.*, III, 741.
4. Kessel, *Antiquitates monasterii S. Martini majoris Coloniensis*, 1862, pp. 152-155.
5. Ziegelbauer, *Hist. rei litt. O. S. B.*, III, 224-225 ; *Gallia christ.*, III, 751.
6. Kessel, 372-373.

Digitized by Google

en même temps que les sciences et les arts y seront remis en honneur (1).

Lorsque les abbés réformés se réunirent à Bursfeld pour leur chapitre annuel, le 3 mai 1458, le nombre des monastères affiliés à l'Union s'élevait à dix-huit. Deux autres abbés furent admis dans la congrégation, ceux de Gottesau et de Hirsau ; quatre autres sollicitaient la même faveur, ceux de Minden, d'Abdinghof, de Wiblingen et de Schönau (2). Il était temps, semblait-il, de demander à Rome une approbation solennelle de l'Union. Les abbés remirent un mémoire au pape,pour lui exposer les motifs qui les avaient déterminés à organiser un chapitre annuel, et lui faire connaître les approbations qu'ils avaient déjà reçues du Concile de Bâle, du cardinal Nicolas de Cuse et de l'archevêque Thierry de Mayence. Par la bulle *Regis pacifici* du 6 mars 1459 (3), Pie II ratifia ces approbations ainsi que les privilèges précédemment accordés à l'Union, et spécialement l'agrégation des monastères, même dans le cas où elle se serait faite sans le consentement exprès des Ordinaires ; il autorisait l'Union à continuer de s'affilier d'autres monastères, à l'imitation de la congrégation de Sainte-Justine de Padoue, dont il lui accordait les privilèges, toutefois en sauvegardant le droit des Ordinaires.

Le chapitre annuel de 1459 vit entrer dans l'Union les abbés de Schönau, de St-Georges de Naumbourg, de St-Étienne de Würzbourg et reçut la demande d'affiliation de celui de Schwarzach présentée par le margrave de Bade (4).

La réforme opérée par les abbés de Bursfeld et leurs disciples s'était aussi étendue aux monastères des femmes. Le cardinal-légat, Nicolas de Cuse, avait apporté le plus grand soin à rétablir aussi chez les moniales l'exacte observance de leur règle. Jean Busch parle de la réforme des bénédictines de Münzenberg, entreprise par

1. Kessel, 163-164.

2. Procès-verbal du chapitre de 1458 (Cod. Beuron., 8, pp. 1-5).

3. Cette bulle, datée du 6 mars 1458 *anno primo*, ne peut être que de 1459, puisque Pie II fut élu le 27 août 1458 et couronné le 3 septembre suivant. On peut en outre remarquer qu'au nombre des abbés auxquels elle est adressée, figurent ceux de Gottesau et d'Hirsau, qui ne furent reçus à l'Union que dans le chapitre tenu en mai 1458. Le texte complet a été publié dans le *Mainzer Monatschrift*, VII (1791), 847 sqq. et dans Kessel, *Antiq. S. Mart. Maj. Colon.*, 379-382. Les privilèges de la congrégation de Ste-Justine ont été publiés par Margarini dans le *Bullarium Cassinense ;* ils sont reproduits dans le *Bullar. Bursfeld.* et dans les recueils de privilèges que nous avons mentionnés au début de cette étude.

Le même jour le pape accorda aux abbés présidents et visiteurs de l'Union le privilège d'autoriser certains monastères d'hommes et de femmes, pour y faciliter l'introduction de leur observance, à manger de la viande à trois repas par semaine (Cod. Beuron., 8, p. 63). Ce document est daté de Sienne le 6 mars 1459, *anno primo ;* il faut donc le fixer, comme la bulle *Regis pacifici*, au 6 mars 1459.

4. Cod. Beuron., 8, pp. 7-8.

Digitized by Google

l'abbé de Michaëlstein (1), d'Escherde, entre Hildesheim et Gronau, dirigée par celui de St-Michel d'Hildesheim (2), de Saint-Cyriaque d'Erfurt, réalisée par l'abbé de Saint-Pierre (3), et l'on peut voir dans Nicolas de Siegen de quelle façon on procédait dans cette œuvre (4), et quelles mesures on prit pour abolir le privilège que la noblesse s'était réservé de considérer les monastères comme des fiefs, qui leur revenaient de droit, pour procurer à leurs enfants des placements honnêtes et confortables (5). Ces deux derniers monastères furent affiliés à l'Union de Bursfeld. Il en fut de même de celui de Sainte-Agathe de Cologne. Ce monastère suivait la règle de S. Augustin et l'on avait tenté de l'y ramener à sa pureté première en 1455, mais, comme l'essai n'avait pas réussi, l'archevêque de Cologne avait sollicité de Pie II l'autorisation d'y introduire la règle bénédictine, en soumettant le monastère à l'abbé de Saint-Martin. Le pape y consentit le 6 octobre 1459, et, le 21 décembre suivant, les moniales de Sainte-Agathe passèrent définitivement sous l'obédience des abbés de Saint-Martin (6).

Tandis que l'observance de Bursfeld faisait des progrès aussi rapides et aussi sérieux en Allemagne les deux observances de Melk et de Castel s'y maintenaient encore avec éclat. Toutefois il était facile de prévoir que des conflits pouvaient à bref délai surgir entre elles, et que l'Union de Bursfeld, par son organisation supérieure à celle des deux autres, l'emporterait et par le nombre de ses monastères et par la ferveur de sa discipline. Une rivalité quelconque eût été regrettable ; et cependant comme il s'agissait ici de questions vitales,de questions de principes,il était impossible que des difficultés ne surgissent pas dans un avenir assez rapproché. Melk et Castel n'admettaient ni chapitres généraux, ni visites canoniques périodiques ; or, c'étaient ces deux institutions que Bursfeld considérait à juste titre comme la sauvegarde de son observance.

Les personnages les plus influents des deux observances de Melk et de Bursfeld désiraient vivement et sincèrement l'Union de tous les monastères allemands dans une même discipline. En octobre 1457 un moine de Melk, Martin de Senging, s'était rendu à Bursfeld pour en étudier la discipline et l'esprit, dans l'espoir de travailler à la fusion des trois observances, et renseignait son prieur, Jean

1. *De reformat. monast.* I, c. 42, p. 517.
2. *Ib.*, II, c. 16, pp. 597-599.
3. *Ib.*, II, c. 22, pp. 613-615.
4. *Chron. eccl.*, pp. 443-444.
5. *Ib.*, 444-445.
6. Kessel, 382-390.

Digitized by Google

de Weilheim, sur l'état du monastère saxon (1). L'abbé de Tegernsee, Caspar Ayndorffer, entretenait une correspondance avec l'abbé de Melk à ce sujet, et espérait voir, avant de disparaître de ce monde, la réalisation d'un dessein pour lequel il était disposé à faire tous les sacrifices (2).

Le pape Pie II, bien au courant de ce qui se passait en Allemagne, manifesta le désir de voir les trois observances se fusionner en une seule. Au chapitre annuel de 1459, l'évêque d'Eichstaett fit part aux abbés de l'intention du pontife de voir tous les monastères bénédictins de la province de Mayence se réunir dans une même observance. On chargea aussitôt les abbés de Saint-Jacques de Mayence et de Schönau de revoir le cérémonial et d'examiner ce qu'il y aurait lieu de décider sur ce point (3). Les abbés désiraient cette union et firent connaître leur résolution au pape, en le priant de vouloir leur donner les instructions nécessaires (4).

Le 3 novembre 1461, Pie II adressa un bref à l'évêque d'Eichstaett où il lui indiquait les mesures à prendre pour mener à bonne fin l'union des trois observances de Melk, de Castel et de Bursfeld. Il fallait convoquer à St-Gilles de Nuremberg une conférence des abbés des trois observances ; on procéderait ensuite à l'élection d'une commission composée de six membres, deux de chaque observance; ceux-ci se réuniraient dans un lieu déterminé et travailleraient à établir l'unité dans le Cérémonial et dans l'Ordinaire. L'évêque d'Eichstaett était chargé d'entamer les négociations et de travailler à leur réussite (5). Les discussions traînèrent en longueur et ne furent abandonnées qu'à la fin du siècle, quand on vit l'impossibilité d'aboutir (6).

Le même jour le pape prit sous sa protection les personnes et les biens des monastères de l'Union de Bursfeld, en les protégeant contre les attaques dont on avait à se plaindre de la part des princes et des seigneurs (7), et constitua les doyens de St-Jean de

1. Pez, *Bibl. ascetica*, VIII, 550-555.
2. Pez, VIII, 587 ; cf. Wessinger, *Kaspar Ayndorffer, Abt von Tegernsee, ein Zeit- und Lebensbild*, Munich, 1885, 6-23 ; (*Oberbair. Archiv.*, XLII, 199-216).
3. Cod. Beuron, 8, p. 9.
4. Ziegelbauer, III, 206.
5. Cod. Beuron, 8, pp. 4-6 ; *Bullar. Bursf.*, 273-275 ; Rom. Hay, *Astrum inextinctum*, q. VI, p. 231 — On trouve dans le Cod. lat. 25208 de Munich, provenant de l'abbaye de Schwarzach a/M., ff. 59v sqq des « Concordanciae et discordanciae trium observantiarum Bursfeldensis, Castellensis et Mellicensis de divinis officiis », travail exécuté à l'occasion des négociations entamées pour l'union des observances. D. Olivier Legipont en a copié une partie, d'après ce manuscrit même, dans son *Bullarium Casino-Bursfeldense*, Cod. 2760 de Darmstadt. ff. 275v-279v ; cf. Keiblinger, *Gesch. des Ben. Stiftes Melk*, I, 638,
6. Nous traiterons cette question, ainsi que l'admission des moniales dans l'Union de Bursfeld et l'organisation de la congrégation, dans la seconde partie de notre étude.
7. Le texte a été publié par Leuckfeld, *Antiq. Bursfeld.*, pp. 160-164.

Digitized by Google

Mayence, de St-Séverin d'Erfurt et de Ste-Croix d'Hildesheim conservateurs des privilèges de la congrégation (1).

Pour témoigner de sa particulière estime envers l'Union de Bursfeld, Pie II avait chargé, par une bulle du 23 mars 1461, les abbés de Bursfeld et de Saint-Jacques de Mayence de travailler à la réforme des monastères allemands (2). Le 20 mai suivant, le même pontife avait étendu à toute la congrégation le privilège accordé par Eugène IV aux religieux de Bursfeld de pouvoir être absous *in articulo mortis* de tous les cas réservés par n'importe quel confesseur de leur choix (3).

L'approbation pontificale clôture la première période de l'histoire de Bursfeld, celle de ses origines. Vingt-quatre abbayes avaient accepté son observance ; le pontife de Rome, les archevêques de Mayence et de Cologne, plusieurs évêques, les princes séculiers s'en étaient déclarés les protecteurs. L'Union possédait en ce moment une série d'abbés aussi remarquables par leurs talents que par leurs vertus : en Saxe, aux bords du Rhin et de la Moselle, il s'était formé des foyers de discipline, dont l'influence ne fera que grandir. Avec la discipline monastique la piété et la science avaient repris possession des monastères, et ce n'est pas sans une certaine joie que l'on surprend dans la bouche des contemporains le récit des vertus qu'on pratiquait alors dans le cloître (4). Plus tard, en exposant le merveilleux développement que l'Union de Bursfeld prit dans la seconde moitié du XVe siècle, nous aurons l'occasion de mettre en relief les principaux abbés qui en furent les soutiens et les propagateurs. Leur vie, leur activité, leurs écrits nous fourniront le cadre, où nous pourrons exposer la marche du développement de la congrégation, son organisme, sa vie religieuse, liturgique et intellectuelle.

D. Ursmer BERLIÈRE.

1. Acte du même jour (Cod. Beuron., 8, pp. 6-8).
2. *Mainzer Monatschrift*, VII (1791), pp. 923-924; Linneborn ap. *Studien*, 1899, 283, note.
3. Linneborn, *l. c.*
4. Cf. Busch, *De reform. monast.*, p. 521, 679 ; Nicolas de Siegen, *Chronicon*, 429, 432, 435, 473 ; Lettre de Martin de Senging sur Bursfeld ap. Pez, VIII, 550-555 ; Vie de l'abbé Henri d'Abdinghof.

Digitized by Google

LE CHRISTIANISME SANS DOGMES.

« LES travaux des meilleurs et des plus clairvoyants théologiens (protestants) de notre siècle tendent tous au même but : débarrasser le christianisme de ses voiles et de ses entraves dogmatiques » (1).

Telle est la déclaration de M. Otto Pfleiderer, professeur protestant très en vogue à Berlin et théologien libéral de grand renom, dans le monde scientifique (2).

A cette heure, où le rationalisme allemand fait l'objet de tant d'études, il ne sera pas sans intérêt de commenter quelque peu cette étrange assertion, en groupant autour d'elle un certain nombre de témoignages protestants ; dans l'occurrence, les preuves de source évangélique sont, à coup sûr, les moins suspectes, les plus autorisées et les plus convaincantes.

Le lecteur ne doit donc chercher ici qu'un choix de citations succinctes, absolument objectives, libres de toute visée polémique (3).

***

Et d'abord, où faut-il voir la cause première de cet antidogmatisme ?

« Dans les affaires humaines, écrit M. Auguste Sabatier, le fait et l'exemple sont plus forts que les théories. Si les premiers réformateurs n'accordaient pas en principe la liberté de pensée et le droit d'examen, ils en usaient pour eux-mêmes ; ils faisaient appel à la conscience et à la raison individuelles ; ils propageaient, en fait, le droit qu'ils ne proclamaient pas ; ils montraient comment on peut faire appel des décisions humaines les plus hautes, et comment l'on brave les autorités ecclésiastiques (4). »

---

1. ... « die Arbeiten der besten und weisesten..... Theologen unseres Jahrhunderts... alle in der Richtung auf das eine Ziel hin lagen, dass das Christenthum seiner dogmatischen Hüllen und Fesseln sich entledige..... » — *Die Entwicklung der protestantischen Theologie in Deutschland seit Kant und in Grossbritannien seit 1825*. Fribourg, Mohr, 1891 ; cf. p. 494.

2. Libéral = rationaliste incroyant ; on le verra plus loin.

3. Les sources se trouvent, nombreuses et sures, dans les travaux si sérieux de Ch. Bénard : *Revue ecclésiastique de Metz* (de février à juillet 1898) ; — de Lichtenberger : *Histoire des idées religieuses en Allemagne* (Paris, Fischbacher, 1888) ; — et, surtout, de Georges Goyau : *L'Allemagne religieuse — Le protestantisme* (2e édition. Paris, Perrin, 1898). Cf. ch. II : *L'Évolution du protestantisme contemporain : Les doctrines*, ch. III. *Les faits*, pp. 72-182. On trouverait difficilement mieux sur cette matière instructive.

4. *Journal de Genève*, 5 mai 1896, à propos du livre de M. Pédezert : *Cinquante ans de souvenirs*. — M. A. Sabatier appartient à la faculté de théologie protestante de l'université de Paris.

Digitized by Google

Dès 1810, Mme de Stael disait à peu près la même chose : « Les premiers réformateurs croyaient pouvoir placer les colonnes d'Hercule de l'esprit humain au terme de leurs propres lumières ; mais ils avaient tort d'espérer qu'on se soumettrait à leurs décisions comme infaillibles, eux qui rejetaient toute autorité de ce genre dans la religion catholique (1). »

Au fond, le subjectivisme religieux, qui domine aujourd'hui, se déduirait-il donc logiquement des principes posés et des exemples donnés par les novateurs du XVIe siècle? Se retrouverait-il à la base même du protestantisme? lui serait-il essentiellement et fatalement inhérent?

De prime abord, cela paraît assez vraisemblable ; après examen, c'est un fait avéré.

Dans l'idée du protestant moderne, protestantisme et libre pensée sont à peu près la même chose. On peut en juger par cette affirmation de M. Fréderic Paulsen, théologien libéral très distingué: « La théologie protestante ne peut prospérer que si elle est en rapports *très étroits* avec *la libre philosophie et la libre science ;* sa force repose entièrement sur la force personnelle et vivante de ceux qui la représentent. ... Entre le symbole de l'Église et l'enseignement des facultés, il n'y a qu'un rapport possible, c'est *un libre accord*, nullement une subordination absolue » (2). « Dans quelques universités, dit à son tour M. Haupt (3), les professeurs, ou même les *Promovenden*, sont astreints, dans une mesure plus ou moins large, à la croyance de l'Église évangélique. Mais cette obligation ne doit limiter, *en aucune façon*, la *liberté* de la recherche scientifique, laquelle doit être maintenue comme un trait ineffaçable. Il faut plutôt admettre, préalablement que la recherche *absolument libre* de la vérité, *même si elle traverse un certain nombre d'erreurs*, doit, en définitive, servir la vérité, et que la foi chrétienne évangélique, *par la libre recherche*, ne fera qu'apparaître plus explicite et plus solide ; et même — allons plus loin — que la jeunesse étudiante, dans ce combat qu'on ne lui doit point épargner, ne subit point de dommages pour sa foi, mais qu'au contraire elle peut atteindre *à une conviction d'autant plus indépendante* » (4). — Enfin, M. G. Monod, historien de grande valeur et protestant convaincu, se montre plus explicite encore dans la définition suivante : « La Réforme... a été un mouve-

1. *De L'Allemagne*, 4e partie, chap. II.

2. *Die deutschen Universitäten*, I, pp. 77-78 (Berlin, Asher, 1892). M. Paulsen est professeur de philosophie à l'université de Berlin.

3. Professeur à la faculté de théologie de Halle. cf. *Die deutschen Universitäten*, I, p. 172.

4. Cette traduction, ainsi que la précédente de Paulsen, est empruntée à M. Goyau, l. c. p. 179.

Digitized by Google

ment philosophique destructif du Christianisme positif et du principe d'autorité en matière de foi ; il n'y a point d'autorité ni de certitude dogmatiques en dehors de la tradition ecclésiastique représentée par le Catholicisme ; et *le protestantisme n'est qu'une série et une collection de formes religieuses de la libre pensée* (1) ? »

Oui, la foi du protestant est bien une forme religieuse de la libre pensée. Témoin cette profession de foi de la célèbre comtesse Ida de Hahn-Hahn, avant sa conversion : « Ma religion est la religion individuelle ; ma foi est *ma* foi ; peu importe quelle est la foi de l'homme pourvu que ce soit *sa* foi. C'est *la* foi qui rend heureux, a dit le Christ, et non *telle* ou *telle* foi (2). »

Ce langage est celui d'une luthérienne très logique ; il traduit une stricte conséquence du libre examen. Et c'est à juste titre aussi que les théologiens libéraux les plus incrédules se réclament de Luther, même dans leurs négations les plus absolues. « Luther (3), pour apprécier les livres de l'Écriture, examinait dans quelle mesure ils révélaient le Christ, et s'ils avaient une façon évangélique *(apostolische Art)* ; toute l'évolution libérale et moderne du protestantisme n'est-elle point en germe dans ces premiers exemples d'une appréciation subjective ? Luther, pour épurer le canon, se fondait sur des raisons de critique dogmatique ; avec Chemnitz, le grand théologien de la seconde moitié du XVIe siècle, on commença d'alléguer les raisons historiques (4). »

Sans doute, Luther avait dit de l'Écriture : « Cette souveraine doit dominer et régner ; tous les autres, de quelque nom qu'ils s'appellent, lui doivent être soumis ; ils n'en doivent point être les maîtres et les juges, mais seulement les pauvres témoins, disciples et adhérents, fussent-ils le pape, *Luther*, Augustin, ou un ange descendu du ciel (5) ». — Mais, tout en lançant solennellement ce décret, Luther retranchait tout simplement de l'Écriture l'Épître de S. Jacques, laquelle était gênante pour son principe dogmatique

1. *Revue historique*, t. 49, Mai-Août, 1892, p. 103, dans un compte-rendu du livre de A. Rébelliau, sur *Bossuet, historien du protestantisme* (Paris, Hachette, 1892).

2. *Orientalische Briefe*, 1844 ; I, p. 310. (L'histoire de cette conversion, avec toutes ses phases, multiples et douloureuses, a été donnée par la convertie elle-même, dans un écrit captivant, traduit en français : *De Babylone à Jérusalem*, par la Comtesse Ida de Hhan-Hhan (traducteur : Léon Bessy), Bruxelles : de Mortier, 1854. C'est une source des plus instructives, pour se rendre compte des tortures intellectuelles et religieuses que subit une âme droite, livrée, par naissance et par éducation, aux principes décevants de l'individualisme dans les choses de la foi.

3. Cf. Goyau, l. c. p., 118, note 3.

4. Cf. Luthardt, *Kompendium der Dogmatik*, p. 28-29 (Leipzig, Dörffling, 1895).

5. Cité par Röhricht, orthodoxe croyant : *Auf zum Kampf wider die liberale Theologie und für Christus und die Kirche! Ein Weckruf*, Gütersloh, Bertelsmann, 1895, p. 16.

Digitized by Google

de la justification par la foi sans les œuvres ; il donnait à la parole de Dieu des interprétations que ses partisans les plus éclairés proclament confuses et défectueuses (1).

Luther disait aussi bien haut : « C'est l'article le plus sublime de notre foi, que le fils de Marie est le fils éternel de Dieu, envoyé par le Père (2). » — Mais, d'autre part, il ébauchait cette définition : « La foi est la confiance vivante, abandonnée, dans la grâce de Dieu. (3) »

Ces attitudes si diverses du premier Réformateur donnent à M. Rade le droit de conclure, au nom des théologiens libéraux : « Nous pensons, malgré tout, dans notre critique historique, être les vrais disciples de Luther. Il n'a pas eu et n'a pas connu notre critique historique, bien qu'il en ait été un précurseur par des remarques de détail. Mais quand, dans l'Écriture, nous recueillons notre Christ » — chacun comme il veut et comme il peut — « et quand, avec ce Christ dans le cœur, nous pesons toutes les autres choses d'après leur rapport avec ce Christ, nous sommes dans le sillage de Luther (4) ».

On le voit, ceux qui nient la divinité du Christ comme ceux qui l'admettent, les croyants et les incroyants, se réclament de Luther au même titre, appuyant leurs théories les plus contradictoires sur ses principes et ses enseignements.

On peut donc strictement conclure : Le libre examen, base de la Réforme, est la première cause du rationalisme protestant et de toutes ses conséquences.

*
* *

Pour être complet, il faudrait ici retracer l'histoire du rationalisme au cours de ce siècle, et, surtout, exposer au long ses progrès en Allemagne. L'espace ne le permet point ; d'ailleurs, c'est fait déjà — et très bien fait — par MM. Goyau, Lichtenberger et Bénard (5).

On se bornera donc aux quelques traits rapides qu'exige le sujet.

Semler (1725-1791) fut le premier à poser une distinction entre

1. Entre autres, M. Harnack : *Précis de l'histoire des Dogmes*, traduction française de Choisy, Paris, Fischbacher, 1893, pp. 444-446.

2. Röhricht, *l. c.*, p. 25.

3. Meinhold, professeur libéral de Bonn : *Wider den Kleinglauben*, Freiburg, Mohr, 1895, p. 62.

4. *Der rechte evangelische Glaube*, p. 24 (Leipzig, Grunau, 1892).

5. Voir les ouvrages cités plus haut ; à consulter aussi l'article tout récent de M. A. Van Roey : *Le Kantisme et la théologie protestante*. (*Revue néoscolastique* de Louvain, nov. 1899, pp. 404-411). — Comme source protestante très autorisée, on a, du célèbre professeur de Berlin, M. Frédéric Paulsen : *Kant, der Philosoph des Protestantismus*. (Berlin, Reuther et Reichard, 1899). — Une critique de cette étude, au point de vue catholique, a été donnée par la *Kölnische Volkszeitung* (mercredi, 13 septembre 1899), dans un article de fond, intitulé : *Kant, hilf uns !*

Digitized by Google

le dogme et la religion [1]. Après lui, Lessing (1729-1781) établit nettement la séparation. Voici « la phrase émancipatrice [2] » qui l'a fait saluer comme « le père du protestantisme libéral [3] » : « Lors même qu'on ne serait pas en état de réfuter toutes les objections contre la Bible, la religion, pourtant, demeurerait intangible dans le cœur de ceux des chrétiens qui ont acquis un sentiment intime de ses vérités [4]. »

En d'autres termes : Même avec des dogmes mal affermis et improuvés, la religion peut parfaitement se maintenir ; c'est-à-dire, en bonne logique : Une religion sans dogmes est possible et viable [5].

Une religion aussi totalement émancipée du joug parfois pesant des dogmes, représente assurément l'idéal absolu d'une religion subjective, telle que la veut la Réforme. Aussi comprend-on sans peine que l'idée de Lessing devait faire rapidement son chemin dans le protestantisme, et qu'à peine née, elle allait entrer en voie de réalisation. C'est, en effet, ce qui se produisit par l'invasion de la philosophie dans le domaine théologique.

La religion, quelque individuelle qu'on la conçoive, implique et présuppose des convictions. Or, des convictions ne s'acquièrent point sans principes et ne s'étayent point sans base. Où trouver ce que les dogmes avaient fourni jusqu'alors ?

Inconsciemment ou non [6] Kant (1724-1800) Schleiermacher (1768-1834), Hégel (1770-1831) ont senti cette lacune et tenté de la combler. Aux données dogmatiques, ils substituèrent, comme critère religieux infaillible et suprême,— Kant, la raison (*Vernunft*); Schleiermacher, le sentiment (*Gefühl*),— Hégel, l'idée (*Begriff*), cette idée créatrice de chacun, qui doit être pour lui la cause efficiente de son moi, de son univers, de son Dieu, de sa religion [7].

---

1. Goyau, *l. c.*, p. 74. Pourquoi cette distinction parut-elle dès lors opportune et même nécessaire ? Cf. *ib.*, pp. 72-76.

2. Harnack l'appelle ainsi, dans sa conférence : *Das Christenthum und die Geschichte*, p. 18 (Leipzig, Hinrichs, 1896).

3. Citation prise de M. le pasteur Pontanès : *Le Christianisme moderne ; Étude sur Lessing* (Paris, Germer-Baillère) cf. Cherbuliez, *Études de littérature et d'art*, p. 86. (Paris, Hachette, 1873) et Lichtenberger, *l. c.*, I, pp. 93 et 103.

4. Cette citation est ici donnée sur la foi de Lichtenberger, *l. c.*, I, p. 118 et suiv. et de Goyau, *l. c.*, p. 75.

5. A qui trouverait cette interprétation forcée, l'on pourrait répondre : L'évolution théologique de tout un siècle est une preuve péremptoire et sans réplique. Cette preuve, la théologie protestante l'a donnée par les écrits et consacrée par les faits. Voyez, sur ce point, les développements lumineux de M. Goyau, *l. c.*, p. 76 et suiv.

6. Cf. Paulsen, *l. c.*, p. 5.

7. Cet aperçu rapide, d'une concision forcée et peut-être excessive, résulte à l'évidence des aperçus très clairs donnés par MM. Lichtenberger et Goyau. Il est regrettable que ce dernier auteur n'ait pas insisté davantage sur le rôle de la philosophie kantienne dans la

Digitized by Google

De tels principes étaient séduisants pour l'esprit protestant : il en fut subjugué et s'y rattacha passionnément. Tout en les adoptant, il fallait néanmoins sauvegarder la dépendance de l'individu vis-à-vis de la communauté religieuse. Sans cela, que serait devenue la religion chrétienne?

C'est de ce besoin de conciliation entre deux éléments inconciliables, que naquirent, au sein de la Réforme, les grandes écoles théologiques du XIXe siècle.

L'école *romantique*, fondée par Schleiermacher, sacrifia en partie les idées de Kant au sentiment religieux qu'inspirent à l'individu les droits de la tradition historique.

L'école *idéaliste et panthéiste*, au contraire, revendiqua, comme Kant et Hégel, les prérogatives les plus absolues pour la raison spéculative et théorique.

Aux théories hégéliennes se rattache l'école de *Tubingue*, fondée par Baur, et dont l'objectif fut de rechercher l'unité transcendentale à travers les luttes d'évolution (1).

De Hégel dépendent aussi l'école *radicale*, fondée par Feuerbach (1804-1872), inaugurant l'agnosticisme, et l'école *libérale*, simplement incroyante, établie par Karl Aug. Hase (1800-1890), et dont les principaux représentants sont Biedermann, Lipsius, et M. Otto Pfleiderer (2).

L'école fondée par Richard Rothe, très imprégnée de Kantisme, et portant le nom de théologie de *conciliation*, prétend « concilier l'élément psychologique et l'élément historique, la science et la tradition, Kant et Schleiermacher. Cet éclectisme théologique n'était pas né viable ; il ne conquit jamais une place prépondérante (3). » Le caractère distinctif des hommes du « juste milieu » est une tendance haineuse contre l'Église catholique. Témoin les polémiques de son principal docteur actuel, M. Beyschlag, professeur à l'Université de Halle (4).

Il resterait à parler des deux écoles qui, présentement, ont le plus

théologie protestante contemporaine : il l'eût si bien fait ! Il faut, sur ce point, compléter son étude par celles de MM. Paulsen et van Roey, indiquées plus haut.

1. Cf. Van Roey, *l. c.* p. 409,
2. Cf. Goyau, *l. c.*, p. 81.
3. Cf. Van Roey, *l. c.*, p. 410.
4. Cf. Goyau, *l. c.*, p. 83. Ces polémiques ne furent pas toujours à son avantage. Par exemple, il ne fut pas heureux dans celle qu'il soutint contre M. Einig, professeur de théologie dogmatique au grand séminaire catholique de Trèves. Voir, sur ce point, *Einig contra Beyschlag* (Trèves, Paulinus Druckerei, 1894) et les réponses de M. Beyschlag (Leipzig, Braun, 1894). Un journal protestant, la *Konservative Monatschrift*, jugea que M. Einig avait eu le dessus. Cf. la revue publiée par M. le pasteur Rade : *Chronik der Christlichen Welt* (Leipzig, Mohr), 1894, p. 71. — L'école du « juste milieu » eut aussi parmi ses adhérents les plus marquants, Nitzsch (1787-1868) et Dorner (1809-1884).

Digitized by Google

de crédit dans le protestantisme : l'école de *Ritschl* et l'école dite *historique*. De la première, on ne dira rien ici : elle fera prochainement l'objet d'une étude spéciale (1). Quant à la seconde, voici ce qu'en dit M. Van Roey : « Depuis quelques années, il faut reconnaître qu'une direction nouvelle a pris naissance dans la science protestante. On a déserté les grandes écoles spéculatives d'antan, pour se vouer avec passion à l'étude historique du problème religieux. Mais, ici encore, on retrouve, à l'état sporadique, l'influence de la philosophie : l'évolution universelle et fatale appliquée à l'histoire du Christianisme (Hégel), la raison individuelle érigée en arbitre souverain de toute certitude (Kant), l'instinct religieux aveugle des masses substitué à la libre volonté de l'individu, ces théories et bien d'autres sont des réminiscences d'école, qui, à l'heure qu'il est, imprègnent encore profondément la théologie et l'historiographie protestantes (2). »

Il est à remarquer, avec M. Goyau que, de toutes les influences, c'est celle de Schleiermacher qui s'est le plus fait sentir dans ces diverses écoles. « Elles ont trouvé en lui — nous n'oserions dire pour toutes, leur père légitime, — mais, du moins, leur père nourricier; elles lui ont fait toutes des emprunts. Et, en même temps qu'il leur fournissait des arguments, Schleiermacher les habituait à reconnaître l'indépendance et l'autonomie de la religion dans l'âme de chaque croyant. Lors même que, par un illogisme timide, elles répudiaient les conséquences théologiques, ecclésiastiques, des conceptions de Schleiermacher, il demeurait pour elles un docteur qui développait, prolongeait et commençait à épuiser les principes mêmes de la Réforme. Tout droit derrière lui, dans le chemin où il s'était engagé, on apercevait Luther; pour conduire de Luther à Schleiermacher, la voie suivie par la Réforme n'avait pas dévié, ne s'était même pas bifurquée: logique en était la pente. Entre l'âme du croyant et Dieu, Luther avait évincé toute autorité, toute institution humaines. Schleiermacher, à son tour, évince ces autres obstacles, un canon révélé, un dogme extérieur ; il fait dériver la dogmatique du phénomène même de la piété chrétienne et sème à travers toutes les écoles, germe de mort pour les unes et d'épanouissement pour les autres, l'idée que ce sont les hommes religieux qui font la Religion (3). »

1. D'abord, l'importance du Système Ritschlien le mérite et le requiert ; en outre, un ami, lecteur assidu de la *Revue Bénédictine*, a demandé cette étude à l'auteur.
2. *L. c.*, p. 410.
3. *L. c.*, p. 84 85.

Digitized by Google

***

L'on vient de voir qu'en réalité, « les meilleurs et les plus clairvoyants théologiens du siècle ont eu pour but de débarrasser la religion de ses voiles et de ses entraves dogmatiques. » Ont-ils réussi ? Pour s'en rendre compte, il suffit d'examiner brièvement où ils en sont actuellement, sur les deux points fondamentaux du Christianisme : le symbole et la divinité du Christ. Reprenons les citations protestantes :

« Des millions de protestants ne reconnaissent pas le Symbole, s'écriait en 1893 une feuille protestante libérale, le *Deutsches Protestantenblatt.* Il glorifie la croyance massive au miracle ; il est en conflit avec la science ; il lutte contre la raison. La fin du libéralisme ecclésiastique » (c'est-à-dire le maintien du symbole contre cette école), « serait aussi la fin de l'Église évangélique (1) ».

Voilà pour la masse ; l'élite intellectuelle partage-t-elle cette incrédulité ? — « Depuis vingt ans, rapporte un pasteur célèbre, M. Lisco, un certain nombre d'ecclésiastiques libéraux commencèrent progressivement à marquer la divergence entre leur croyance et la lettre du symbole, en faisant précéder le symbole d'une formule d'introduction, comme : Écoutez le Symbole — ou : Le Symbole apostolique est ainsi conçu (2). »

A propos de M. Lisco, il importe de dire un mot sur l'événement qui lui valut sa célébrité. Ce ne sera point une digression.

Le 5 juillet 1891, M. Christophe Schrempf, jeune pasteur de Leuzendorf, en Wurtemberg, fit savoir aux autorités religieuses que « fatigué du manque de véracité, auquel le forçaient ses fonctions en opposition formelle avec ses convictions, il supprimerait le Symbole à l'avenir, dans la cérémonie du Baptême (3). » De là, conflit avec le Consistoire ; et, après un an, le 14 juin 1892, M. Schrempf dut quitter le service pastoral.

« Son exemple fut contagieux : M. Lisco, pasteur en Prusse ; M. Steudel, pasteur en Wurtemberg, signifièrent qu'ils refusaient à l'avenir l'usage du Symbole ; leur déposition suivit (4). »

Le maintien et le rejet du Symbole : on a là, certes, deux courants nettement opposés. Lequel l'emporte ? Si l'on en juge par

1. Citation rapportée dans la *Deutsche evangelische Kirchenzeitung* (1893, p. 377), publiée à Berlin, par M. le pasteur Stöcker.

2. Lisco : *Akten zu meiner Amtentsetzung*, p. 2. (Berlin, Müller, 1895).

3. Schrempf : *Akten zu meiner Entlassung aus dem Wurtembergischen Kirchendienst*, 2e éd., p. 23 (Göttingue, Ruprecht, 1892).

4. Goyau, *l. c.*, 116.

Digitized by Google

l'enthousiasme des plus savants théologiens à prendre fait et cause pour les trois pasteurs, dans une polémique ardente, qui se poursuit encore, malgré l'influence de l'autorité ecclésiastique et de l'empereur ; si l'on considère les sympathies unanimes de la presse pour les prêtres déposés et la défaveur générale, dont les décrets des Consistoires furent l'objet, il faut reconnaître que les négations de MM. Schrempf, Steudel et Lisco trouvent un écho profond dans l'immense majorité du peuple allemand.

De la part de l'autorité ecclésiastique elle-même, la tendance inverse est-elle dictée par des convictions ou imposée par des raisons politiques? La réponse est au moins douteuse, après cette réplique de M. Lisco : « Si les autorités permettent, dans la situation actuelle de la théologie, d'enseigner que Jésus était le fils de Joseph, — c'est-à-dire de nier publiquement sa divinité, — les autorités ne peuvent pas exiger de l'accusé la récitation d'un symbole, dont elles permettent aux ecclésiastiques d'abandonner, en des points importants, le contenu doctrinal (1). » Certes la contradiction est d'une évidence indéniable. — Au surplus, voici les propres termes du Consistoire lui-même : « Le consistoire se rend compte de la grande difficulté que doit vaincre un théologien de notre époque pour acquérir une conviction religieuse scientifiquement soutenable et répondant en même temps aux exigences pratiques du service divin (2). » Que faut-il voir dans cet aveu? Est-il bien certain, que, sans l'intervention directe de Guillaume II (3), les décisions du Consistoire eussent été si tranchantes? Voici maintenant quelques déclarations des plus formelles :

M. Hermann, professeur à Marbourg, dénonce les théories orthodoxes, tendant à faire admettre le Symbole, comme — « conduisant à l'impiété et à l'hypocrisie, » attendu qu'un homme de science libre ne peut croire au Symbole (4).

Dans un écrit très répandu (5), M. Ad. Harnack, de Berlin, par de longs et savants développements, expose des idées comme celles-ci : « Le Symbole renferme des parties parasites; le Saint-Esprit, en qui les premiers chrétiens voyaient un don de Dieu, acquiert, dans ce document tardif, le rôle d'une personne divine ; l'élévation de Jésus au Ciel, très vaguement mentionnée à l'origine, en une sorte

1. Lisco, *l. c.*, p. 13.
2. Voir Réponse du Consistoire suprême du Würtemberg à M. Schrempf ; Schrempf : *Akten*, p. 31.
3. Cf. Goyau, *l. c.*, pp. 156 et suiv.
4. Cette accusation est développée bien au long dans l'écrit de M. Hermann : *Warum handelt es sich in dem Streit um das Apostolicum*, p. 7 et 17 (Leipzig, Grunow, 1893).
5. *Das Apostolische Glaubensbekenntnis*, 26e édit. (Berlin, Haak, 1893).

Digitized by Google

de glose qui suivait et délayait le récit de la résurrection, prend l'importance d'un épisode historique, — enfin les versets : « conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie » sont, paraît-il, démentis par deux évangiles sur quatre et d'autres documents historiques (1). »

Donnons encore un spécimen d'interprétation : Pour M. Schwarz : « Je crois à Dieu le Père » veut dire : je veux devenir un fils de Dieu ; — « Je crois à Dieu le Fils » veut dire : Jésus est mon idéal ; — « Je crois au Saint-Esprit » veut dire : je puis acquérir l'esprit de Dieu, et c'est en lui seul que je cherche mon salut (2). » — Quant à la Résurrection du Christ, voici ce que présentait M. le pasteur Wimmer, de Wesweil, à la réunion ecclésiastique libérale de l'Oberland, en 1894 : « Jésus continue de vivre parmi nous, et il est notre réconciliation avec Dieu ; c'est là le fait qui a trouvé sa forme historique dans la conception de la résurrection corporelle de Jésus (3). » M. Hermann, professeur à Marbourg, nous donne l'explication de cet article : « Conçu du Saint-Esprit né de la Vierge Marie. » — « Pour la foi, cela veut dire que Jésus, en nous rachetant, nous convainc qu'il n'est point un produit du développement naturel de l'humanité, mais qu'en lui Dieu lui-même fait son entrée dans l'histoire humaine.... Du moment qu'on a confiance en Christ, on a saisi la pensée du Symbole (4). »

On peut mettre fin à cette nomenclature. Les noms et les faits mentionnés font assez voir au lecteur qu'il serait aisé de leur en adjoindre un grand nombre. Au surplus, ce qu'on vient de lire montre suffisamment « que la religion protestante est presque totalement débarrassée des voiles et des entraves dogmatiques » du Symbole, lequel n'est plus, pour l'immense majorité de ses membres, qu'une formule vaine, surannée, inacceptable à l'homme de science libre.

Et, pourtant, il ne faut pas remonter bien haut pour entendre, d'une voix protestante très autorisée, cette autre déclaration : « L'*Apostolicum* est le trait d'union de toutes les confessions chrétiennes ; et celui qui le répudie n'est plus chrétien (5). » Ainsi parlait, enseignait, écrivait en 1882, le prof. Th. Harnack, père de M. Ad. Harnack, de Berlin, dont on a vu plus haut les citations et les tendances. Que penser des doctrines du fils, si celles du père sont vraies ? Que

1. Cf. Goyau, *l. c.*, p. 138.
2. *Kirch. ev. Zeitung*, 1894, p. 475.
3. *Deutsche ev. Zeitung*, 1894, p. 491.
4. Cf. *l. c.*, p. 31-33.
5. Th. Harnack, *Katechetik und Erklärung des kleinen Katechismus Luthers*. Leipzig, Deichert, 1882, II, 155.

Digitized by Google

penser d'une religion, où le père et le fils peuvent professer des convictions si dissemblables ? Que penser, enfin, d'une religion sans symbole et sans dogmes ?

***

Allons encore plus loin ; pénétrons au cœur même du Christianisme ; touchons-en l'article quintessentiel sans lequel il n'est plus même concevable ; voyons, en un mot, ce qu'est devenue la divinité de Jésus-Christ dans la théologie protestante.

La mine est abondante et riche ; il faudra bien se contenter de quelques citations. On s'est efforcé de les choisir courtes, précises, autorisées.

Et d'abord, où en sont sur ce point capital, les théologiens orthodoxes, qui forment le petit noyau des croyants, dans l'Église évangélique ?

Sans doute, dans une lutte publique, étalée bien au grand jour, assez conséquente pour que l'empereur crût devoir intervenir, le luthéranisme orthodoxe répondit solennellement à M. Harnack : « Que le fils de Dieu est conçu du Saint-Esprit et né de la Vierge Marie, c'est le fondement du Christianisme, c'en est la pierre angulaire, contre laquelle se brisera toute la sagesse de ce monde (1). »

Mais, comme on l'a vu plus haut, le libéralisme, par l'organe de M. Schrempf, fit cette réponse écrasante : « Vous, qui proclamez si haut votre foi en l'Homme-Dieu, comment permettez-vous à vos ministres de nier la divinité de Jésus-Christ, en enseignant qu'il est réellement le fils de Joseph ?.... »

Que décider ? Serait-ce que l'influence impériale ne fut pas étrangère à la déclaration solennelle du 20 septembre 1892 ? De méchantes langues protestantes ont osé l'avancer (2). — Serait-ce duplicité ? C'est difficile à croire ; mais on l'a dit, pourtant ; plusieurs l'ont dit, parmi les protestants ; ils ont même appuyé cette affirmation sur des faits avérés, qui ne sont pas dépourvus d'éloquence (3).

Sans trancher la question, passons aux principaux théologiens :

Nous avons déjà vu que MM. Schrempf, Steudel et Lisco, hommes populaires et répandus s'il en fut, niaient formellement la divinité du Christ. Les innombrables adhésions qui sanctionnèrent leur conduite et, surtout, leurs doctrines, prouvent combien sont nombreux ceux qui, sur ce point, ne pensent pas autrement qu'eux. Aussi M. Lisco avance-t-il sans hésitation : « Petit est le nombre

1. *Chronik der christl. Welt*, 1892, p. 361.
2. Schall : *Der Fall von Wächter* (Oebisfelde, Radwitz, 1893), p. 13.
3. Voyez sources diverses : Goyau, *l. c.*, p. 159 et suiv.

Digitized by Google

des professeurs qui considèrent la filiation divine du Christ comme autre chose qu'une parabole, propre à nous rendre visible l'insigne élévation d'esprit de Jésus-Christ (1) ».

Comment concevoir qu'il en aille autrement, quand on réfléchit aux affirmations si précises des principaux théologiens, des professeurs les plus appréciés dans les grandes universités?

Lipsius, de son vivant professeur à Iéna, établit que la personne du Christ est *essentiellement* humaine, mais remplie de l'onction du Saint-Esprit ». Pour lui, la filiation divine n'est autre chose que l'union de vie et d'amour avec le Père céleste (2).

Ritschl soutient que la divinité du Christ réside uniquement dans l'œuvre méritoire et bienfaisante de la Rédemption (3).

M. Lobstein, professeur à Strassbourg, tient que cette divinité est la somme des œuvres accomplies par le Christ (4).

M. H. H. Wendt, successeur de Lipsius à Iéna, fait la déclaration suivante : « Quand le Christ s'est dit Dieu, il a voulu simplement et uniquement faire entendre qu'il était, au même titre que ses Apôtres, l'objet de la sollicitude et de la dilection divines, et qu'en retour, il avait, comme eux, voué à Dieu un amour vraiment filial (5). »

M. Weizsäcker affirme que fils de Dieu signifie légat, envoyé de Dieu, rien de plus (6).

M. Harnack, professeur à Berlin, l'un des hommes les plus influents du protestantisme, préfère l'adoptianisme au Christianisme : « En effet, le Christ est simplement un homme élu de Dieu et rempli de son esprit. » Le même auteur tourne en dérision et regarde comme absurde l'union hypostatique des deux natures en Jésus (7). Il développe longuement la thèse que « la vieille tradition chrétienne sur Jésus, loin d'être une vérité historique supérieure à tous les doutes, fut forgée, comme une arme, pour combattre le gnosticisme, et qu'en assistant au culte superstitieux d'une pareille tradition depuis près de deux mille ans, on croit proprement rêver (8). »

Et ainsi de M. Pfleiderer, prof. à Berlin (9) ; de Beyschlag, prof.

---

1. *Akten*, p. 1.
2. *Lehrbuch der ev.-prot. Dogmatik* (Berlin, Schwetschke, 1893), §§ 554 et 553 ; où cette idée est développée.
3. *Die christl. Lehre der Rechtfertigung u. Versöhnung* (1888, Bonn), III, p. 375.
4. *Christologische Studien* (Strasbourg, 1890), p. 33.
5. *Der Inhalt der Lehre Jesu* (Göttingue, 1890), II, p. 429.
6. *Das apostolische Zeitalter der christlichen Kirche* (Fribourg en B., Mohr, 1886), p. 109.
7. *Dogmengeschichte* (Fribourg en B., Mohr, 1898), I, 609 et II, 411.
8. Résumé de Goyau, *l. c.*, p. 139, cf. Harnack : *Das Ap. Glaubensbekenntnis.* (Berlin, Haack, 1893).
9. Div = filiation adoptive. *Das Urchristenthum*, 1887, p. 222.

Digitized by Google

à Halle (1) ; de Kaftan, prof. à Berlin (2), et de tant d'autres, qui subissent l'influence de ces maîtres.

Pour montrer combien ces doctrines sont répandues, une remarque et un fait suffiront.

La remarque, c'est que l'Allemagne possède 21 universités. Aucune n'est sans professeurs incroyants ; dans 17 d'entre elles, ces professeurs forment la presque totalité du corps enseignant, surtout en théologie, en philosophie et en histoire.

Le fait, c'est que M. Längin, pasteur à Karlsruhe, ancien membre du synode général de Bade, nia la divinité du Christ, en novembre 1893, dans une réunion tenue à l'hôtel de ville de Karlsruhe. Il eut l'approbation publique de 99 théologiens badois (3).

***

Que conclure de cette petite étude, sinon que l'assertion de M. Otto Pfleider est on ne peut plus fondée, et que le protestantisme est « une religion sans dogmes » ? — Est-il encore « une religion chrétienne » ? — Au lecteur impartial d'en juger.

D. Urbain BALTUS.

BIBLIOGRAPHIE.

Die Verteidigung der katholischen Kirche in Dänemark gegen die Religionsneuerung im 16. *Jahrhundert.* Dargestellt von Ludwig SCHMITT, S. J. Paderborn, Junfermann, 1899, 224 pp. in-8°. Prix : 4 frs 50.

LE P. Louis Schmitt vient d'apporter une nouvelle contribution à l'histoire de l'Église catholique en Danemark dans le premier tiers du XVIe siècle. L'on savait que c'était la volonté royale, appuyée par des conseillers intéressés et des soldats salariés, qui avait introduit le protestantisme dans ce pays et prêté son concours aux prédicateurs des doctrines luthériennes. Une étude détaillée des événements qui ont accompagné la défection religieuse de ce pays, permet de constater la vérité de cette manière de voir. Les sept évêques danois luttèrent vaillamment contre l'introduction du protestantisme; agissant incessamment auprès du roi et de leurs ouailles pour obtenir l'éloignement des ministres luthériens et prémunir contre leurs erreurs. Frédéric III (1523-1533), loin d'entrer dans leurs vues, favorisa la propagande luthérienne ; la noblesse jetait des yeux trop avides sur les biens ecclésiastiques pour ne pas prêter facilement l'oreille aux avances des prédicants, malgré les concessions

1. *Leben Jesu*, 1893 ; cf. I, p. 47.
2. Cf. Einig. *Inst. theol.*, IV, pp. 13 et 14.
3. Encore un détail typique : cette négation est colportée dans un dictionnaire des plus en vogue, arrivé en peu de temps à sa 15e édition : cf. Brockhaus, *Konversationslexicon* (1892), IV, p. 287.

Digitized by Google

des prélats catholiques; enfin le 12 août 1536, la volonté de Christian III imposa au pays la nouvelle religion. L'exposé du P. Schmitt permet de suivre pas à pas l'action collective et l'action individuelle des évêques dans la défense de la foi catholique. La seconde partie de son travail est consacrée aux travaux polémiques de trois controversistes catholiques : Adzer Pedersen, chantre de Lund, Jean Nielsen, provincial des Dominicains, et Paul Heliä, provincial des Carmes. L'auteur fait une analyse détaillée de leurs écrits, ce qui lui permet d'établir à la fin la parfaite concordance de leur doctrine, de celle de l'Église danoise avec celle que l'Église catholique enseignait et défendait avant Luther, qu'elle enseigne et défend encore aujourd'hui. Il y avait alors des abus ; ils pouvaient être écartés sans détruire l'œuvre des siècles antérieurs, mais le pouvoir royal avait d'autres intérêts que ceux de la liberté religieuse ; dans ses origines mêmes le protestantisme fut de fait la négation de ses principes.

B.

C. H. Turner. *Ecclesiae Occidentalis Monumenta Iuris Antiquissima.* Fascic. I, pars I. Canones Apostolorum. Nicaenorum Patrum subscriptiones. Oxonii, e typogr. Clarendon. 1899. XVI et 96 pp. in-4°. Prix : 10 sh. 6 d.

« *MAGNAE molis inceptum adgredior,* » dit l'éditeur en commençant sa préface. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la simple nomenclature des manuscrits utilisés dans ce premier fascicule, pour se convaincre que cette parole est l'expression de la vérité. Pour nous qui sommes un peu du métier, nous savons par expérience quelle tâche ardue et ingrate c'est que d'accumuler ainsi variantes sur variantes au-dessous d'un texte qui finit presque par vous en devenir odieux. Autant qu'il est permis d'en juger, M. Turner semble s'être acquitté de cette austère besogne avec une exactitude au-dessus de tout éloge ; si un jour, ce qu'il faut souhaiter de tout cœur, il vient à bout de sa laborieuse entreprise, il pourra se rendre le témoignage d'avoir élevé un véritable monument, digne de l'admiration et de la reconnaissance des canonistes de l'avenir. Une chose seulement serait de nature à effrayer un peu : le caractère luxueux de la publication, qui la rendra nécessairement assez dispendieuse.

C'est le même M. Turner, si je ne me trompe, qui se dévouera à être la cheville ouvrière d'une nouvelle revue trimestrielle, un *Journal of theological studies* dont le premier n° vient de paraître à Londres chez Macmillan. Édité sous la direction d'un comité de professeurs d'Oxford et de Cambridge, le nouvel organe demeurera étranger à toute polémique confessionnelle ; et l'on nous assure qu'il sera volontiers ouvert à la collaboration des savants catholiques. La souscription annuelle est de 10 schellings.

G. M.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

I. ARTICLES.

BALTUS (D. Urbain). Le christianisme sans dogmes 563-575

BERLIÈRE (D. Ursmer). Le P. Placide Braun, bénédictin de St-Ulric d'Augsbourg (1756-1829) 1-13

» Mélanges : D. Martin Gouffart, abbé de Broqueroie ; Dom Fonteneau, Abbaye de Saint-Ghislain en 1430 87-90

» L'étude de l'Histoire ecclésiastique 113-130

» Dom Anselme Berthod, bollandiste 193-209

» Lettres de Jean des Roches à Dom Berthod 261-269

» Guillaume de Ryckel, abbé de St-Trond, et les reliques des Saints de Cologne 270-277

» Bulletin d'histoire bénédictine 168-183, 306-322 ; 448-467

» Lettres inédites de Bénédictins français, tirées de la collection Wilhelm 323-333 ; 345-359 ; 422-426 ; 468-474

» La congrégation de Bursfeld 360-369

» Les origines de la congrégation de Bursfeld 385-413 ; 481-502 ; 550-562

» Un travail inédit de Dom Denis de Sainte-Marthe sur les épîtres de S. Ignace d'Antioche 433-447

» Note sur la congrégation des Exempts de France 475-476

» Lettres inédites de Mabillon 514-522

BESSE (Dom J. M.). L'enseignement ascétique dans les monastères orientaux 14-24 ; 76-86 ; 159-168

GAISSER (D. Hugues). Le système musical de l'Église grecque 49-71 ; 220-234 ; 503-513 ; 529-549

MORIN (D. Germain). D'où était évêque Nicasius, l'unique représentant des Gaules au concile de Nicée ? 72-75

» Le testament de S. Césaire d'Arles et la critique de M. Bruno Krusch 97-112

» Notes sur divers manuscrits : le MS. Namurois du Liber de locis sanctis de Bède ; le MS. de Louvain 174 des Acta S. Francisci et sociorum ejus ; A propos du travail du P. Delehaye sur la lettre du Christ tombée du ciel ; un traité faussement attribué à Adam de Saint-Victor 210-219

Digitized by Google

» Un nouveau recueil inédit d'homélies de S. Césaire d'Arles 241-260 ; 289-305 ; 337-344
» La Sputation,rite baptismal de l'Eglise de Milan au IVe siècle 414-418
» L'édition des lettres d'Amalaire dans les *Mon. Germ. hist.* 419-421
» Un opuscule inédit de S. Odilon de Cluny 477-478
PROOST (D. Raphael). Le comput pascal 25-35 ; 145-158
X. Récentes publications liturgiques 278-287

II. NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

Allemagne 38 ; Amérique 40; Autriche 40 ; Belgique 41 ; France 40, 91 ; Italie 38 ; Rome 36, 91.
Statistique 44, 92, 131-137 ; Nécrologie 45, 93.
Constitution apostolique pour la congrégation anglo-bénédictine 370-381.

III. BIBLIOGRAPHIE.

ACHELIS, Hippolyts Werke. ... 184
ALLARD (Paul), S. Basile. ... 190
BARBIER (chan. V.), Le couvent des Dominicains de Namur. ... 142
BARBIER DE MONTAULT (Mgr), Œuvres complètes. 192
BELLARMIN (card.), Exhortationes domesticae. 480
BERNARD (J. H.), The Irish Liber Hymnorum. 282
BONWETSCH, Hippolyts Werke. 184
BRAUN (Jos.), Die pontificalen Gewänder. 285
BRAUN (Dr), De sancta Nicaena synodo. 430
BROGLIE (Duc de), S. Ambroise. 190
BUSSY (Paul de), La vie chrétienne. 46
CAMERLYNCK (Dr), De quarti evangelii auctore dissertatio. 429
CAVALONNE (P.), Le Père Thomas Burke, dominicain. 237
CHAMART (R. P. D. François), L'insurrection vendéenne. ... 384
CLERVAL (A.), L'ancienne maîtrise de N.-D. de Chartres. ... 528
DELASSUS (chan.), L'américanisme. 246
DIONYS. CARTUS., Opera. 238
EHRHARD (Dr A.), Die orientalische Frage. 287
EINIG (Dr), Tractatus de Verbo Incarnato. 479
FAULHABER (Dr M.), Die Propheten Catenen. 191
FONSEGRIVE (George), Le catholicisme et la vie de l'esprit. ... 187
FONTANA (Anselme de), Le curé de campagne. 46
FUNCK - BRENTANO (Frantz), Chronique artésienne. 188
GAMBER (abbé), Le livre de la « Genèse ». ... 426
» » Quid de liberalium disciplinarum studio senserit Cl. Bufferius. 428
GREDT (D. Jos.), O. S. B. Elementa Philosophiae. 239
GRISAR (S. J.), Geschichte Roms und der Päpste. 96
HALLBERG (L.), Ste Mathilde. ... 190

Digitized by Google

HERKENNE (Dr Henr.), De veteris versionis latinae Ecclesiastici capitibus I-XLIII. 234
HETTINGER, Apologie des Christenthums. 48
HOBERG (Gottfried), Die Genesis erklärt. 524
INGOLD (A. M. P.), Manuscrits des anc. maisons rel. d'Alsace. 96
» » Alsatia sacra. 96
» » Moines et religieuses d'Alsace. 480
KEPPLER (Dr P. Wilh.), Die Adventsperikopen. 188
KOETSCHAU (Dr), Origenes Werke. 185
» » Kritische Bemerkungen zu meiner Ausgabe von Origenes. 430
LAWLOR (Hugh), The Rosslyn Missal. 286
LE BACHELET (R. P. X. M.), La question liguorienne. 189
LECANUET (R. P.), Montalembert 94
LEHMKUHL (S. J.), Theologia moralis. 47
LÖBBEL (Hermann), Der heilige Bruno. 526
LUC DE S. JOSEPH, Vie du P. Dominique. 48
MAGISTRETTI (Marc.), La liturgia della Chiesa Milanese. 286
MARCHL (O. S. B.), Des Aristoteles Lehre von der Tierseele. 432
MELATA S. T. D. (Benedictus), Manuale theologiae moralis. 236
MERCIER (Mgr), Critériologie générale. 235
MEYER (Dr), Die theol. Litteratur der griech. Kirche in XVI. Jahrh. 141
MÜLLER (Joseph), Der Reformkatholicismus. 143
PARISOT (Robert), Le royaume de Lorraine. 237
PASTOR (Ludwig), Geschichte der Päpste. 523
PUBLICATIONS de l'abbaye de Kremsmünster. 522
PUYOL (Mgr), Travaux sur l'Imitation. 137
RÉGNON (Th. de), S. J., Études de théologie positive sur la Ste Trinité. 333
RIBET (M. J.), L'ascétique chrétienne. 94
RIEMANN (Dr Hugo), Geschichte der Musiktheorie. 381
ROHR (Dr), Paulus und die Gemeinde von Corinth. 525
SANTI (Franciscus), Praelectiones juris canonici. 236
SCHERER (Dr Rudolf von), Handbuch des Kirchenrechtes. ... 143
SCHMID (P. Bernhard), Das Buch Tobias. 480
SCHMITT (P. Ludwig), Die Verteidigung der kath. Kirche in Dänemark. 575
SMEND (Jul.), Kelchversagung und Kelchspendung. 283
SOUBEN (R. P. J.), L'esthétique du dogme chrétien. 186
STAPPER (Richard), Papst Johannes XXI. 431
TERWELP (Dr Gerhard), Geschichte des Gymnasium Thomaeum. 237
TOSTI (D. Luigi), Opere postume 288
TOURNEBIZE (P. Fr.), Du doute à la foi. ... 192
» » Les peines d'Outre-Tombe. 192
TURNER (C. H.), Ecclesiae occidentalis monumenta juris antiq. 576
VACANT (Dr), Dictionnaire de théologie catholique. 526
VANDERKINDERE (Léon), Histoire de la formation territoriale des principautés belges. 336
Vie de S. Bruno. 45
WAGNER (Félix), Le livre des Islandais du prêtre Ari le savant. 189
» » La Saga de Gunnlaug. 432
WOBBERMIN (Georg), Altchristliche liturg. Stücke. 279
ZAHN (Theodor), Dormitio sanctae Virginis. 528

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03034 4579

Digitized by Google

Digitized by Google